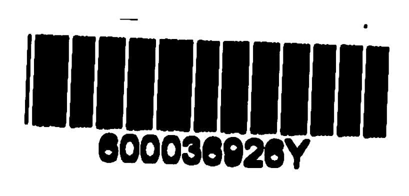



600036926Y





VOYAGE

EN

SARDAIGNE.

PREMIÈRE PARTIE.

VOYAGE

EN

SARDAIGNE,

OU

DESCRIPTION STATISTIQUE,

PHYSIQUE ET POLITIQUE DE CETTE ILE,

AVEC

DES RECHERCHES SUR SES PRODUCTIONS NATURELLES ET SES ANTIQUITÉS;

PAR LE Cte ALBERT DE LA MARMORA,

Chevalier de plusieurs Ordres nationaux, Membre des deux Classes de l'Académie royale des Sciences de Turin, du Conseil des Mines, et de la Commission supérieure de Statistique, etc.;

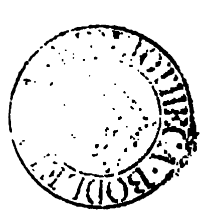
Colonel Adjudant-général au Corps royal d'État-Major général de S. M. le Roi de Sardaigne.

Nuove a recar vengo dal campo, e fui osservator di ciò che narro io stesso.

(Bellotti, *Trad. d'Esch.*)

SECONDE ÉDITION,

REVUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR.



PARIS.

ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE,

RUE HAUTEFEUILLE, N° 23;

CHAMEROT, QUAI DES AUGUSTINS, N° 33.

TURIN.

JOSEPH BOCCA, LIBRAIRE DU ROI.

1839.

PLAN DE L'OUVRAGE.

Les travaux de la carte de l'île de Sardaigne que j'ai entrepris il y a plusieurs années ayant duré bien plus long-temps que je ne l'avais d'abord pensé, à cause de plusieurs circonstances indépendantes de ma volonté, et par suite du désir que j'ai toujours eu de donner à cette carte toute la perfection possible, j'ai dû retarder jusqu'à l'époque actuelle la publication de la suite de mon *Voyage en Sardaigne*, dont le premier volume parut en 1826.

Au moment de remplir cet engagement, j'ai pensé que le laps de temps qui s'est écoulé depuis l'apparition de cette première partie est trop grand pour que des publications nouvelles puissent convenablement lui être rattachées. Cet inconvénient m'a paru d'autant plus grave que le volume en question traite de la statistique d'un pays qui a éprouvé beaucoup de changements dans ces treize années, et qui se trouve, quoi qu'on en puisse dire, dans une voie de progrès incontestable.

Ces motifs m'ont engagé à m'occuper d'abord d'une réimpression du premier volume, en attendant que le travail matériel de la gravure d'un grand

nombre de planches qui doivent accompagner les volumes suivants puisse leur permettre de voir le jour. Des motifs que j'ai lieu de croire raisonnables m'ayant engagé à renoncer à la publication d'un volume spécialement consacré à la partie zoologique de ce voyage (1), cette suppression, faite uniquement dans l'intérêt de la science, sera compensée par la publication d'un volume *itinéraire* dont il sera fait mention ci-dessous.

Le Voyage en Sardaigne se composera : 1°. d'un volume de *statistique proprement dite*, formant la première partie. Ce volume est accompagné d'un atlas, grand in-4° oblong.

2°. D'un volume intitulé *Antiquités*, formant la seconde partie : il sera orné de plusieurs figures insérées dans le texte, et accompagné d'un atlas de plus de trente planches à l'eau-forte, du même format que celui qui est joint au premier volume.

3°. D'un volume intitulé *Géologie*, formant la troisième partie. Il aura aussi un atlas composé de cartes, de coupes et de plans faits avec soin; la description géologique qui forme le sujet de ce livre sera appuyée sur une triple collection très nombreuse de roches de la Sardaigne, qu'on pourra consulter au Jardin du Roi à Paris, et aux musées royaux de Turin et de Cagliari.

---

(1) Voyez ci-après, page 181.

4°. D'un volume intitulé *Itinéraire*, formant la quatrième partie du voyage. Ce volume est spécialement destiné à l'usage du voyageur; il indiquera toutes les productions naturelles et les choses remarquables de chaque localité, sans entrer pourtant en de grands détails sur les objets qui sont traités d'une manière spéciale dans les deux volumes antécédents, et auxquels on renverra le lecteur studieux qui désirera avoir des descriptions détaillées en fait d'antiquités ou de géologie.

Cette quatrième partie ne sera pas accompagnée d'un atlas, mais elle sera enrichie de plusieurs gravures sur bois représentant des objets variés qui n'ont pu trouver place dans les publications antécédentes; elle paraîtra conjointement à la grande carte de l'île, qui est en ce moment entre les mains d'habiles graveurs. Toutes ces parties, formant dans leur ensemble le *Voyage en Sardaigne*, resteront indépendantes l'une de l'autre, et pourront être livrées séparément : leur publication s'effectuera dans l'ordre observé ci-dessus, elle aura lieu aussi promptement que les devoirs de mon état et le travail de la gravure le permettront.

Dans la réimpression de cette première partie, j'ai eu soin d'insérer dans le texte les tableaux statistiques qui se trouvent dans l'atlas de la première édition; ayant ainsi rendu l'atlas et le texte de celle-ci plus indépendants l'un de l'autre, leur acquisition

pourra se faire séparément à l'avantage du public; on pourra également choisir à son gré des atlas coloriés et des atlas non coloriés, dont la différence dans les prix est assez considérable, par suite des frais de coloriage.

Cet atlas se compose de deux cartes géographiques faites avec beaucoup de soin, et de dix planches de costumes mis en scène, gravées à l'*acqua-tinta;* trois d'entre elles sont inédites; une quatrième, déjà publiée dans la première édition, offre des changements et des augmentations considérables. Tous les dessins de ces planches ont été confiés, avant la gravure, au pinceau d'un artiste distingué de Turin; enfin, je n'ai rien négligé pour que ce travail, conduit en mon absence pendant que je vaquais en Sardaigne à mes opérations géodésiques, se ressentît le moins possible de cette circonstance fâcheuse.

Quoi qu'il en soit, j'ose me flatter que ces planches à l'acqua-tinta seront bien supérieures aux *lithographies enluminées* de l'atlas de ma première édition, qui, par suite du mauvais choix de mon ancien éditeur dans les moyens de leur exécution, me valurent des anathèmes réitérés de la part d'un voyageur moderne, peut-être un peu trop sévère à mon égard (1).

(1) Valery. *Voyages en Corse, à l'île d'Elbe et en Sardaigne*, tome II, 1837.

Certes, je n'ai pas la prétention d'empêcher un homme qui se croit compétent en matière d'art, et qui a décidé sur bien des chefs-d'œuvre de l'Italie en ce genre, de trouver *affreuses* ces mêmes figures de mon ancien atlas, qui firent mon tourment lors de leur publication; mais je me crois en droit de repousser avec une juste fierté l'imputation que ce même voyageur me fait d'*avoir choisi le côté laid du pays* et des *habitants*. J'ose me flatter que la lecture impartiale de mon texte et l'examen de mon atlas feront justice de cette inculpation, dont l'origine m'est bien connue, et qui, je n'en doute pas, *n'a été que répétée* par M. Valery, comme elle l'avait déjà été dans le pays par d'autres personnes.

Au reste, je n'entends pas me défendre de l'autre reproche que me fait le même auteur, *de n'être ni artiste, ni poète*. Comme j'attache bien plus de prix à la précision consciencieuse qu'à l'effet, j'ai exécuté autant que la chose m'a été possible, par des moyens mécaniques, tels que ceux de la *camera lucida* et du *diagraphe* (1), les dessins de toutes les planches qui représentent des monuments; j'aurais par conséquent bien tort de prétendre au titre d'artiste. Quant à celui de poète, j'y tiens encore moins, et je dois d'ailleurs avouer qu'entre nos deux *Voyages en Sardaigne*, ce n'est pas dans le mien qu'on pourra

(1) Malheureusement la belle découverte de M. Daguerre n'était pas connue.

chercher de la poésie. Je dois dire également que celui-ci, fruit de dix-neuf voyages consécutifs dans l'île, n'ayant *pas été écrit à travers champs, et à dos de mulet*, je ne saurais, comme l'a fait très modestement mon sévère critique, *engager le lecteur à le lire à peu près de même*.

INTRODUCTION.

L'OBSCURITÉ qui couvre les premières époques historiques de la Sardaigne, la diversité des récits des auteurs anciens sur ses premiers colons, enfin, il faut le dire, le peu de place que l'histoire de cette île occupe dans les annales des temps mieux connus, ne lui permettent pas de figurer à côté de la Sicile et de la péninsule italique, si justement célèbres. Aussi n'oserai-je pas prétendre que la relation de mon voyage, dans un pays qui durant tant de siècles n'a joué qu'un rôle passif, puisse présenter un vif intérêt aux amateurs du beau et du grand, qui chercheraient en vain dans mon livre cette richesse de souvenirs que nous offrent ces deux terres classiques, voisines de la Sardaigne.

Mais, si l'existence de cette île fut dans tous les temps moins brillante que celle de ces deux contrées; si, dès l'époque où elle fut occupée par les Carthaginois, la Sardaigne perdit pour jamais son indépendance; si enfin, par une conséquence naturelle de ses vicissitudes politiques, les arts et les lettres ne purent y fleurir comme en Italie et en Sicile, toutefois, la nature, prodigue de ses dons envers ces deux pays, n'a pas été plus ingrate envers elle. La position géographique, la température, les productions de cette île, lui auraient permis aussi de tenir une place remarquable dans les annales du monde, si une sorte de fatalité ne se fût opposée à ce qu'elle prît l'essor.

D'un autre côté, si l'on compare la Sardaigne à la Corse et aux autres îles de la Méditerranée, on sera forcé de reconnaître qu'outre sa plus grande étendue, elle tient parmi elles un rang distingué.

En effet, il est difficile de trouver une contrée qui, sur une surface resserrée entre des limites assez étroites, réunisse une aussi grande diversité d'objets dignes de fixer l'attention de l'observateur : elle présente successivement une extrême variété de montagnes, de terrains, de mines et de fossiles. Le règne végétal n'offre pas une moindre diversité : les plantes de l'Europe tempérée et celles de l'Afrique septentrionale s'y trouvent réunies. Enfin on y rencontre une foule d'animaux de toutes les classes, dont quelques uns se voient rarèment dans les autres parties de l'Europe.

Quoique les monuments anciens qu'on trouve en cette île soient loin d'être remarquables sous le rapport des arts, ils ont néanmoins une empreinte particulière qui n'est pas sans intérêt : une haute antiquité et les peuples auxquels ils se rattachent donnent à ces monuments un certain prix aux yeux des hommes studieux.

De nombreuses et grandes difficultés entravent le zèle du voyageur qui veut parcourir cette île; le défaut de routes dans plusieurs contrées, le manque des ressources les plus communes, les périls auxquels l'exposent, dans quelques cantons, le caractère inquiet des habitants, enfin, les dangers non moins redoutables du climat pendant plusieurs mois de l'année, voilà des obstacles capables de ralentir l'ardeur des personnes qui se livrent à des recherches dans l'île de Sardaigne.

Entraîné d'abord en ces lieux par des études spéciales (1),

(1) L'ornithologie.

et puis par le désir de faire connaître une *île italienne*, réunie depuis plus d'un siècle à mon pays natal par des liens politiques, j'y ai fait dix-neuf voyages intérieurs, qui furent interrompus chaque année à l'arrivée des chaleurs, et ne purent être repris qu'au printemps. Ayant ainsi parcouru la Sardaigne dans tous ses recoins, qui furent visités à plusieurs reprises, je me crois en droit d'énoncer mon opinion sur les choses dont je parle.

J'ai mis à profit le temps que je n'employais pas à ces courses pour parcourir les pays environnants, et me procurer des points de comparaison avec celui que j'ai entrepris de décrire : à cet effet, j'ai visité de nouveau toute l'Italie, et j'ai vu la Sicile, Malte, la Corse, les îles Baléares, la Catalogne et le midi de la France baigné par la Méditerranée, dans le but spécial de coordonner mes descriptions relatives aux monuments et à la géologie de la Sardaigne avec ce que ces différentes régions offrent en ce genre.

Quant aux mœurs, aux usages, aux traditions, aux costumes, je les ai étudiés avec soin, et je crois y avoir découvert une foule de points de rapprochement avec ce que nous savons sur les usages des peuples anciens ; j'ai tâché de les décrire en évitant l'écueil d'une louange outrée qui dégoûte et induit en erreur, et d'une critique déplacée qui offense : tous mes efforts ont pour but de présenter les choses sous le point de vue le plus impartial et le plus exact, autant qu'il est donné à la nature humaine d'y prétendre.

Si quelque chose, dans mon livre, déplaît à un seul habitant de la Sardaigne, je le prie de croire que ma plume n'a été guidée que par l'amour de la vérité et par un sentiment d'affection sincère pour cette île. Je me rendrais coupable d'une noire ingratitude si je répondais différemment à l'accueil et à la bienveillance dont toutes les classes de la société m'ont honoré dans ce pays.

Puisse mon ouvrage présenter la Sardaigne sous son véritable point de vue, et fixer un instant l'attention de l'homme d'état et du savant sur cette contrée, qui mérite assurément d'être mieux connue qu'elle ne l'a été jusqu'ici par une grande partie de l'Europe!

TABLE DES CHAPITRES.

LIVRE PREMIER.

APERÇU HISTORIQUE.

LIVRE DEUXIÈME.

DESCRIPTION PHYSIQUE.

LIVRE TROISIÈME.

POPULATION.

LIVRE QUATRIÈME.

ADMINISTRATION.

LIVRE CINQUIÈME.

AGRICULTURE.

LIVRE SIXIÈME.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

VOYAGE

EN

SARDAIGNE.

PREMIÈRE PARTIE.

STATISTIQUE PROPREMENT DITE.

LIVRE PREMIER.

APERÇU HISTORIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Temps fabuleux.

Premiers peuples qui ont abordé en Sardaigne.

Les auteurs grecs qui parlent de la Sardaigne disent que son premier nom fut celui d'*Ichnusa*. Il lui aurait été donné par des navigateurs que des intérêts de commerce conduisirent en cette île ; mais ce nom désignant la forme du pied humain (1), on doit supposer que ces trafiquants grecs commerçaient avec cette île à une époque où elle

(1) Pausanias, *in Phocis*, lib. x, cap. 17; Sil. Ital. *De bello punico*, lib. xii, v. 881.

Inde Ichnusa prius Graïs memorata colonis.

avait déjà été bien explorée, puisqu'on en connaissait assez exactement la forme : elle devait donc avoir un autre nom auparavant.

Pausanias et Silius Italicus donnent à ces navigateurs une origine grecque ; des savants modernes (1) pensent que c'étaient des Pélasges venus de la côte d'Étrurie : ils ont cru pouvoir reporter l'époque de leur arrivée en Sardaigne à une génération après leur établissement final en
1451 av. J.-C. Italie, c'est-à-dire vers l'an 1451 avant J.-C. L'opinion de ces savants est appuyée par Strabon, qui parle aussi des Tyrrhéniens établis en Sardaigne (2) à l'arrivée de la colonie d'Iolas. Il ne paraît pas, cependant, que ces navigateurs aient formé des colonies bien considérables, ni bâti aucune ville à l'époque de leur arrivée.

Colonie de Sardus. Le nom d'Ichnusa fut bientôt remplacé par celui que l'île conserva depuis, et qui paraît lui avoir été donné par une colonie de Libyens, sous la conduite du fameux *Sardus* (3), fils de *Maceris*, surnommé l'*Hercule thébain*. Plusieurs auteurs regardent cette colonie comme la première qui se soit établie dans l'île, et considèrent Sardus comme son fondateur. Une médaille consulaire prouve que telle était aussi l'opinion des Romains ; elle appartient à la famille *Atia*, et porte pour légende : *Sardus Pater* (4). Au reste, Pausanias nous apprend qu'à l'arrivée des Africains les habitants d'Ichnusa furent contraints de

(1) *Histoire critique de l'établissement des colonies grecques*, par Raoul Rochette, vol. 1er, p. 318.

(2) Strab., lib. v, p. 225.

(3) *Sardinia e Sardo, filio Herculis, adpellata*; Mart. Capella, lib. viii, 604, *in var. lect.*

(4) C'est la seule médaille que l'on connaisse comme réellement frappée dans l'île. Quoique M. Azuni l'ait produite dans son *Histoire de Sardaigne*, je me propose d'en donner un dessin dans la partie de mon travail qui traitera des monuments anciens.

recevoir ces nouveaux hôtes, qui, ne s'entendant pas mieux que ces peuples à bâtir des villes, habitèrent comme eux des cabanes, ou les antres que le hasard leur fit trouver.

Une grande incertitude règne encore sur l'ordre chronologique que doit occuper la colonie d'*Aristée*. Pausanias la fait suivre immédiatement celle des Libyens, et par conséquent précéder celle des Ibères, tandis que Solin la fait succéder à celle-ci. Ces contradictions, jointes à quelques doutes sur la conduite de la colonie par Aristée lui-même, empêchent d'assigner à cet événement une date précise. Colonie d'Aristée.

On lit encore (1) dans les fragments de Salluste 145, 255 et 65, recueillis par le président de Brosse (Hist. rom. de Salluste, lib. II, c. 10, t. 1, p. 477) : « Aristée passa « dans l'île de Céos, jusqu'alors inhabitée, et de là en « Sardaigne, accompagné par Dédale, qui vint avec lui « de Sicile..... Aristée régna bientôt sur la ville de *Ka-« ralis*, qu'il avait nouvellement bâtie..... Ces deux « nations, séparées jusque-là, n'eurent pas de peine à « adopter une nouvelle façon de vivre. »

Selon ce passage, non seulement cette colonie aurait bâti des villes, mais celle de Karalis, en particulier, lui devrait son existence, ce qui contredit Pausanias, qui regarde la ville de Nora comme la première établie en Sardaigne, et lui donne les Ibères pour fondateurs.

M. Raoul Rochette pense que les deux colonies dont il est question dans le fragment de Salluste ne peuvent être que celle des Pélasges tyrrhéniens, qui donnèrent à l'île le nom d'Ichnusa, et celle des Ibères, dont Norax était le chef. Il dit encore dans la note précitée : « Au reste, ce « dernier fragment est précieux en ce qui concerne la réu-

(1) Raoul Rochette, vol. 2, p. 258. (Note.)

« nion des colonies antérieures à celle d'Aristée, et la fon-
« dation de Karalis, qui fut renouvelée par une colonie
« carthaginoise, dans des temps postérieurs. »

Colonie de Norax.

Mais quel fut ce Norax, et quels furent ces Ibères? Norax, selon Pausanias, était fils de Mercure et de la nymphe Érythée, fille de Géryon; quant à l'origine de ces Ibères, feu M. Petit-Radel a cru reconnaître en eux une de ces émigrations de Pélasges qui, après avoir abandonné les côtes du Latium et de l'Étrurie, avaient été s'établir en Ibérie. Cette conjecture est ingénieusement déduite des homonymes des villes et des fleuves des deux régions, ainsi que l'explique le mémoire de ce savant publié dans les recueils de l'Académie des inscriptions (1).

Colonie d'Iolas.

Une nouvelle colonie suivit celle des Ibères. Pausanias et Diodore de Sicile en parlent avec beaucoup de détails (2). Elle avait, selon eux, pour chef *Iolas,* fils d'Iphiclus, neveu d'Hercule, et était composée de Thespiens (3) et d'Athéniens, auxquels, selon Eustathe (4), se joignirent des Thébains et des Locriens. Elle fut, dit-on, d'après les ordres d'un oracle, confiée par Hercule (5) à ce même Iolas et aux enfants qu'il avait eus des filles de *Thespius.* Diodore en parle fort au long, ainsi que l'auteur du livre *De Mirabilibus auscult.,* qui vante les monuments et les constructions grecques qu'on voyait encore de son temps en Sardaigne, et qu'on attribuait à ce fondateur.

(1) Institut. acad. des inscript., t. VI, p. 324, *Mémoire sur les origines des plus anciennes villes de l'Espagne.*

(2) Diod. Sic., lib. iv, c. 24, 29, 30, et lib. v, c. 15; Strab. et Paus., *loc. cit.*

(3) Heyne ad Apollod., p. 217, édition de Gottingue, année 1803.

(4) Eustath. ad Dionys., p. v, 485, v. p. 155.

(5) Cet Hercule n'est pas le même que celui dont il est fait mention plus haut, et paraît d'origine grecque.

Cette colonie construisit, selon quelques uns, la ville d'*Olbia*, et selon d'autres ne fit que s'y établir, et en changer le nom en celui d'*Ogrylle*. Quoi qu'il en soit, le nom d'Olbia prévalut long-temps encore, et se conserva même jusqu'à l'époque où vivait Cicéron. Les Athéniens semblent seuls avoir peuplé la ville d'Olbia, tandis que les Thespiens fondèrent celle de *Thespia*, dont les habitants émigrèrent ensuite en Italie, à l'arrivée des Africains, et bâtirent la ville de *Crotone*, après s'être établis dans les environs de *Cumes*.

On attribue encore à Iolas la fondation de Karalis. Quelques personnes pensent cependant qu'il ne fit que lui donner son nom. Diodore de Sicile, dont je cite la traduction française (1), nous apprend encore qu'Iolas ayant vaincu les indigènes, en partagea les meilleures terres à ses compagnons. Elles furent si bien défrichées et leurs produits d'une si riche valeur qu'elles attirèrent bientôt dans l'île d'avides et barbares conquérants.

Après la colonie d'Iolas, quelques auteurs font aborder en Sardaigne une partie des fugitifs troyens échappés au sac de leur ville, et séparés par les vents de la flotte d'Énée (2). Pausanias dit qu'ils furent favorablement re- Troyens.

---

(1) Le chef de cette colonie, *Iolas*, neveu d'Hercule, s'étant emparé de l'île, y fonda des villes considérables; et, ayant distribué le territoire au sort, il appela de son nom les habitants *Ioléens*. Il construisit aussi des gymnases et des temples (on voit que Diodore parle le langage de son temps), et tous les autres *édifices* (?) qui contribuent au bonheur de la vie humaine, dont il reste encore des souvenirs au temps actuel. En effet, les plus belles campagnes, ayant pris leur nom de lui, sont appelées *ioléennes*, et le peuple a conservé jusqu'à présent le nom d'*Ioléen*. (Diod., liv. v, ch. 15.)

(2) *Affluxere etiam et sedes posuere coactas*
Dispersi pelago, post eruta Pergama, Teucri.
(Sil. Ital. lib. xii, v. 361.)

çus par les Grecs, et ne formèrent plus qu'un seul peuple avec eux. Il ajoute à ce propos que les Barbares ne firent la guerre ni aux Grecs ni aux Troyens, parce que depuis cette jonction leurs forces étaient égales, et que d'ailleurs le fleuve *Thorsus*, qui traverse l'île, séparant les deux armées, aucune ne voulait le passer en présence de l'autre.

Si Pausanias nous parle de deux armées qui s'observaient d'un rivage à l'autre du Tirse (ce qui est assez difficile à concevoir, à moins que ce fleuve, guéable presque partout dans la belle saison, ne fût alors bien plus grand qu'il n'est aujourd'hui), il nous représente en même temps les Sardes descendus des Grecs, comme des peuples déjà civilisés et dans un simple état de défense contre ceux qu'il appelle *Barbares*; il paraîtrait encore, d'après le même auteur, que le repos dont la Sardaigne a joui jusqu'à l'époque assez reculée de l'arrivée des Africains dut être le fruit de la vie agricole des habitants et des institutions pacifiques de leurs premiers législateurs : cela aurait duré jusqu'à l'invasion de l'île par les Libyens.

Libyens. Cette invasion fut terrible, et eut les plus funestes résultats. Attirés par la fertilité du sol et l'état prospère de l'île, des Libyens, que je soupçonne n'être que d'anciens Carthaginois, ayant résolu d'en faire la conquête, y débarquèrent en grand nombre et attaquèrent les paisibles Grecs, qui furent tous exterminés. Les Troyens, réfugiés sur les hautes montagnes, s'y fortifièrent et s'y maintinrent long-temps sous le nom d'*Ilienses*.

Des Corses expulsés de leur patrie par suite des guerres civiles, et établis dans les montagnes du nord de l'île, y conservèrent également leur indépendance et leur nom, comme on peut le voir par les cartes de Ptolémée.

Carthaginois. Enfin les Carthaginois, déjà puissants sur mer, abordèrent en Sardaigne, et l'occupèrent pendant plusieurs années. Comme l'histoire de ces peuples est mieux connue

et présente plus de certitude, le chapitre suivant contiendra ce que nous avons à dire à leur égard.

Je ferai grâce à mes lecteurs des antédiluviens, des fils de Javan, du roi Phorcus et de sa fille Méduse, de Galatas, d'Ulysse, ainsi que des Égyptiens, des Thraces, des Idonéens, des Épirotes, des Milésiens, des Cariens, des Lesbiens, etc., tous désignés dans plusieurs histoires de la Sardaigne comme dominateurs ou colons (1).

Telle est en raccourci la première époque historique de la Sardaigne, si l'on veut s'en rapporter aux auteurs grecs; il sera cependant bon d'observer que la plupart des faits mentionnés ci-dessus sont très douteux: aussi, je pencherais fort pour l'opinion de Bochart, qui refuse à la Sardaigne presque toutes les colonies grecques (2) dont il vient d'être question: il attribue la fondation de *Nora* et de *Karalis* aux Carthaginois, et il fait venir d'Afrique tous les peuples qui habitèrent successivement la Sardaigne (3).

Opinion de Cicéron.

Cette opinion, qui était aussi celle de Cicéron (4), fut partagée par feu M. Münter, évêque de Zéeland (5), qui, entre autres passages de ce grand orateur, cite les deux suivants: *A Pœnis admixto Afrorum genere Sardi;*...

---

(1) FARA, *De rebus sardoïs*, vol. I; STEPHANINI, *De veteribus Sardiniæ laudibus*; MADAO, *Antiq. Sard.*, etc., etc.

(2) On pourrait en excepter celles qui fondèrent les villes d'*Olbia* et de *Neapolis*, dont les noms ont évidemment une origine grecque; mais la dernière de celles-ci date probalement de l'époque romaine.

(3) BOCHART, *Géog. sac.*, liv. I, chap. 31.

(4) *Voyez* les Fragments *pro Scauro*, *pro Tullio*, *pro Flacco*.

(5) *D. Friedrich Münters Sendschreiben an der Herrn Geheimen Hofrath und Professor D. Friedrich Creuzer über einge sardiscе Idole*, p. 6. Ce petit opuscule est très intéressant, et fait suite à l'excellent ouvrage du même auteur sur la religion des Carthaginois.

Africa ipsa parens illa Sardiniæ. M. Münter ne considérait pas les mots grecs que Madao et ensuite Azuni ont cru reconnaître dans la langue sarde comme provenant des colonies grecques en Sardaigne, mais comme les résultats des relations des Sardes avec la Sicile, Rome et l'empire d'Orient; il pensait que des rapports de religion peuvent aussi avoir mis en usage en Sardaigne des mots grecs à une époque bien postérieure à celle dont il est question dans ce chapitre.

M. le baron Manno, tout en admettant une partie des colonies grecques rejetées par Bochart et par Münter, est fort enclin à croire que parmi les premiers peuples qui colonisèrent sa patrie, on peut compter les Phéniciens et les Étrusques, mais principalement les premiers : je me range d'autant plus volontiers de l'avis du savant historien de la Sardaigne (1) que mes recherches archéologiques, dans ce pays et en d'autres îles de la Méditerranée, me conduisent à un même résultat, soit positif quant aux Phéniciens et aux Étrusques, par la découverte de plusieurs monuments qui paraissent se rattacher à ces peuples, soit négatif pour ce qui regarde les Grecs, par l'absence totale de reste d'antiquités qu'on puisse leur assigner (2).

Inscription phénicienne.

L'inscription phénicienne de Pula, ancienne Nora, dont il sera fait mention en son lieu, et que le savant Derossi avait interprétée d'après un dessin très infidèle, est de nos jours un monument historique fort remar-

---

(1) Manno, *Storia di Sardegna*, 3ª edizione, 2 vol. in-8. Milano, 1835, page 4.

(2) Depuis près de vingt années que je parcours la Sardaigne dans tous les sens, je n'ai vu qu'une seule inscription grecque : elle sera publiée en son lieu; mais je dois dire ici qu'elle appartient à l'époque romaine. Quant aux monnaies grecques, qui sont si abondantes en Sicile, je n'en ai pas vu une seule en Sardaigne; j'ai fait la même observation aux îles Baléares.

quable; car, quelle que soit la critique qu'on puisse faire de l'interprétation qu'en a donnée dernièrement un de mes savants confrères, M. l'abbé Arri (1), d'après un calque que j'ai tiré avec le plus grand soin de la pierre qui contient l'inscription, j'ai avec lui la certitude que les mots *Tarschisch, Sardus Pater* et *Nora* sont incontestables; selon M. Arri, elle indiquerait l'arrivée à Nora de Sardus Pater venant de Tarschisch, en Bétique. Cette version coïncide d'une manière fort remarquable avec un passage de Solin, qui fait bâtir la ville de Nora (2) par Norax venu de Tartessus. *Nihil ergo attinet dicere ut Sardus ab Hercule, et Norax a Mercurio procreati, cum alter a Lybia, alter ab usque Tartesso Hispaniæ in hosce fines permeavisset. A Sardo terræ, a Norace Noræ oppido nomen datum* (3). Aussi, je ne balance pas à considérer cette histoire d'une colonie de Norax comme une tradition altérée de celle conduite par le Phénicien Sardus des côtes de la Bétique, à un endroit de la Sardaigne nommé Nur, Nor, ou Nora.

Il est également fort probable que d'autres colons venus d'Iol (puis Iol Césarée), ville phénicienne de l'Afrique septentrionale, aient donné lieu à la fable de la colonie grecque d'Iolas : je suis d'autant plus porté à le croire, que cet Iolas, s'il a réellement existé, devait être un

(1) Voyez *Mém. de l'acad. des sciences de Turin*, t. XXVIII, p. 59.

(2) La ville de Nora occupait la partie méridionale de la Sardaigne, où se trouve actuellement le territoire de S. Effisio, près du village de Pula, à sept lieues de Cagliari. Son identité est aujourd'hui reconnue par des inscriptions nouvellement découvertes. C'est dans cette région que l'on voit bien distinctement les restes d'un aqueduc romain, superposés à un *noraghe* détruit, qui en cet endroit tient lieu de pilier. J'en parlerai d'une manière détaillée dans la suite de cet ouvrage.

(3) Solin, *Polyhistor.*, cap 10, *Sardinia insula.*

héros phénicien ou carthaginois, puisque nous le voyons pris à témoin par les Carthaginois, dans le traité qu'ils firent avec Philippe de Macédoine. Il n'est pas étonnant, d'ailleurs, que les Grecs aient fait de cet Iolas un héros de leur nation sans qu'il leur appartînt réellement.

CHAPITRE II.

Carthaginois et Romains.

Vers l'an 528 avant J.-C. (ou 3423 de la période julienne), commence la première époque vraiment historique pour la Sardaigne, c'est-à-dire celle de la première expédition des Carthaginois. Attirés par la fertilité de cette île, et peut-être en relation de parenté avec les Africains, qui y étaient dès long-temps établis, ils arrivèrent de Sicile sous la conduite d'un certain *Macheus*. C'est sans doute le même de ce nom qui, vers l'an 560 avant J.-C., avait également conduit en Sicile la première expédition carthaginoise. Quoi qu'il en soit, cette invasion n'eut aucun résultat important. Les Sardes, unis aux Corses (1), ayant opposé une vigoureuse résistance, Macheus s'en retourna bientôt à Carthage avec les débris de sa troupe, et paya par l'exil sa mauvaise fortune.

Carthaginois, an 528 av. J.-C.

Quelques années après, pendant le règne de Darius, roi de Perse, les Carthaginois envoyèrent une armée plus nombreuse que les précédentes, sous les ordres d'Asdrubal, pour réparer l'affront de leur défaite, et tenter de nouveau la conquête de l'île. Cette expédition ne fut pas plus heureuse : les assaillants furent encore battus par terre et par mer, et leur général même fut grièvement blessé.

Asdrubal général carthaginois, en Sardaigne, an 512 av. J.-C.

Peu de temps après, les Carthaginois s'emparèrent de

---

(1) Fara, *De rebus sardoïs*, lib. 1; Cambiagi, *St. di Sard*, lib. 1, p. 8; Manno, *loc. cit.*, p. 36.

l'Espagne, et cette conquête les mettant à même de disposer d'une plus grande quantité de troupes pour celle de la Sardaigne, ils y revinrent avec des forces supérieures. Cette nouvelle expédition fût confiée à ce même Asdrubal, qui fit attaquer sur plusieurs points les rivages de Corse et de Sardaigne (1), surprit les Sardes lorsqu'ils s'y attendaient le moins, et en fit un grand carnage. Ce qui survécut fut forcé de plier sous le joug de ce vainqueur impitoyable, ou de se réfugier dans les montagnes les plus élevées et les plus escarpées du centre de l'île.

Troisième expédition des Carthaginois, 512 av. J.-C.

Iliens et Corses retirés dans les montagnes.

Ces fuyards, ainsi que les *Iliens* et les *Corses*, cachés dans des grottes qu'ils se creusèrent aux bords des précipices et dans les rochers les moins accessibles, bravèrent les insultes de leurs agresseurs. Vivant du lait et de la chair que leur fournissaient abondamment leurs nombreux troupeaux, et se couvrant de la peau de leurs brebis, ils oublièrent les biens qu'ils avaient perdus, et ne cherchèrent qu'à se créer d'autres occupations et d'autres moyens d'existence. Leurs mœurs, comme on le pense bien, changèrent par ce nouveau genre de vie. L'instinct de la défense personnelle dut rendre ces nouveaux montagnards inquiets et farouches; la nécessité dut en faire des pillards, et c'est vraiment là le portrait que les auteurs de l'antiquité nous font de ces peuples pasteurs, qui, loin d'être subjugués, ne cessèrent de faire des incursions dans les plaines, et de ravager les moissons de leurs voisins. Ils subsistèrent ainsi pendant plusieurs siècles.

Les Carthaginois, voyant leur autorité mal affermie sur le petit nombre des habitants de la plaine, et en butte aux

(1) Cambiagi fait ici revenir Asdrubal, que Fara fait périr de ses blessures dans l'expédition précédente. Le baron Manno paraît être du même avis, *loc. cit.*, p. 36.

attaques des fugitifs, qui les harcelaient tous les jours impunément, prirent une de ces déterminations qui caractérisent à la fois leurs mœurs et la barbarie de leur siècle.

Expédients barbares des Carthaginois.

Ils pensèrent que le meilleur expédient de réduire l'île à leur entière domination était d'ôter aux Sardes tous les moyens d'existence. Selon quelques auteurs (1), ils firent couper et déraciner tous les arbres fruitiers, les oliviers, les vignes, etc.; ils détruisirent toutes les moissons; enfin, ils ôtèrent aux insulaires jusqu'à l'espérance d'une récolte à venir. Non contents de ces cruelles mesures, ils défendirent, sous peine de mort, de planter ou de semer dans toute l'étendue de l'île, et, si l'on en croit certains écrivains, ils poussèrent la barbarie jusqu'à noyer les étrangers qui y abordaient (2).

Espagnols réfugiés dans les montagnes.

Une pareille résolution n'était pas propre à leur concilier l'attachement de ceux des habitants qui s'étaient soumis à eux pour conserver leurs possessions : aussi la masse de leurs ennemis augmenta-t-elle de jour en jour. Parmi ceux-ci se trouvèrent encore les auxiliaires venus d'Espagne à la solde de Carthage, qui, ayant contribué à la conquête de l'île, prétendirent avoir part aux dépouilles; il en résulta bientôt une rupture entre eux et les Carthaginois; mais, forcés de céder au nombre, ils se réfugièrent également sur les hautes montagnes, et s'y maintinrent long-temps indépendants sous le nom de *Balares*, qui voulait dire *fugitifs* en langue corse. Ils y vécurent de rapines et des produits de leurs bestiaux.

Pendant les deux cent soixante-huit années que paraît

---

(1) Je dis quelques auteurs, car il pourrait bien se faire que l'introduction de l'olivier et de la vigne en Sardaigne datât d'une époque plus récente, c'est-à-dire après la fin de la république romaine.

(2) *Voyez* l'auteur du livre de *Mirabil. ausc.* et ERATOSTENES ap. *Strab.*, lib. XVII, p. 802; FARA, AZUNI, etc., etc.

avoir duré la domination punique en Sardaigne, jamais la paix ne put se conserver dans l'intérieur de l'île. Il semble pourtant que, vers la fin de leur empire, les Carthaginois rabattirent de leur extrême rigueur envers les Sardes, puisque le pays se trouvait de nouveau dans un certain état d'aisance lorsqu'il passa sous le joug des Romains.

Romains, 259 av. J.-C., 495 de R.

La première expédition romaine dont l'histoire fasse mention est celle de L. Cornelius Scipion, l'an de Rome 495. Ce consul aborda en Corse, où il prit la ville d'Aleria. De là, il vint en Sardaigne, et s'y rendit maître d'Olbia, près de laquelle il remporta une victoire signalée sur les Carthaginois. C'est à cette époque qu'il fit faire au général ennemi Hannon de magnifiques funérailles (1).

Sulpicius Paterculus, 258 av. J.-C., 496 de R.

La Sardaigne fut presque totalement envahie l'année suivante par Sulpicius Paterculus, qui gagna une autre grande bataille sur les Carthaginois. Ceux-ci, désespérés de leur défaite, s'en vengèrent sur leur propre général (2), qu'ils firent périr du supplice de la croix, tandis que les consuls reçurent à Rome les honneurs du triomphe.

Il ne paraît pas qu'à cette époque les Romains eussent le projet de faire la conquête de la Sardaigne, et, s'ils l'occupèrent, il est à croire que ce fut seulement en haine des Carthaginois, qui, selon toutes les apparences, en reprirent ensuite possession. Comme il n'est pas question de la Sardaigne dans le premier traité de paix entre les Romains et leurs adversaires, dans lequel il est cependant fait mention de la Sicile, on peut penser qu'elle appartint encore à ces derniers.

Révolte des mercenaires à la solde de Carthage, 238 av. J.-C. 516 de R.

Après la première guerre punique, les soldats mercenaires à la solde de Carthage se soulevèrent, à l'exemple

(1) Florus, liv. II; Tit. Liv. *Epit.* XVII.

(2) Annibal dit l'*Ancien*.

de ceux qui étaient en Afrique : après avoir fait main basse sur tous les Carthaginois qui étaient dans l'île, tué *Bostar,* leur chef, et exercé des cruautés inouïes, ils se querellèrent avec les indigènes; complétement défaits et enfin expulsés par ceux-ci, ils se réfugièrent en Italie. Alors ils pressèrent les Romains d'envahir la Sardaigne, leur faisant envisager que jamais occasion ne pouvait être plus favorable à ce coup de main sur une île totalement dépourvue de troupes carthaginoises. La république, par un reste de pudeur, hésita; mais enfin l'ambition prévalut, et on fit des préparatifs pour la conquête proposée.

Ils proposent aux Romains la conquête de l'île.

De leur côté, les Carthaginois mirent sur pied quelques troupes, ce qui servit de prétexte aux Romains pour les accuser de prendre les armes contre la foi du dernier traité. La république de Carthage était dans son droit; mais, hors d'état de pouvoir lutter contre sa rivale, elle dut, pour conserver la paix, renoncer à la possession de la Sardaigne et payer en outre aux Romains une somme de douze cents talents (1).

Les Carthaginois sont forcés de renoncer à la Sardaigne en faveur des Romains, et de payer 1200 talents.

Forcés de céder cette île par la seule impossibilité de soutenir la guerre, les Carthaginois ne la perdirent jamais de vue, et ne cessèrent de mettre tout en œuvre pour en priver du moins les Romains. Dans l'impuissance de se déclarer ouvertement, ils réussirent à soulever en secret contre ces derniers des peuples qu'eux-mêmes n'avaient jamais pu réduire (2). Ceux-ci, toujours jaloux de leur

238 avant J.-C., 515 de R.

(1) POLYB. lib. III.

(2) Diodore et Strabon les nomment Balari, Ilienses, Tarati, Sossinati, Anconites, Iolaenses, etc. On ne connaît guère les contrées qu'ils habitaient que par les cartes que nous a laissées Ptolémée. (*Voyez* encore Cluverius, *De Sardinia antiqua.*) Outre ces peuples, il y avait aussi les *Sardi Pelliti*, dont nous parlerons ci-après. On trouvera, en tête de l'Atlas de la seconde partie de ce travail, dont la publication va suivre celle-ci, et qui est destinée

indépendance, détestèrent bientôt le joug des Romains, comme ils avaient détesté celui des Carthaginois, et finirent par éclater contre Rome, qui envoya une armée pour les soumettre.

Manl. Torquat. 235 av. J.-C., 519 de R. Cette guerre fut de courte durée : T. Manlius Torquatus ayant, non sans difficulté, battu les insulaires, retourna à Rome, où il obtint les honneurs du triomphe (1).

Pomponius Matho, 233 avant J.-C., 521 de R. Deux ans après, les Sardes, à l'exemple des Corses, se soulevèrent de nouveau, se flattant de secouer le joug, mais le sénat envoya contre eux Pomponius Matho, qui en triompha sans les dompter entièrement, puisque sa victoire ne les empêcha pas de reprendre les armes l'année suivante; ce qui conduisit en Sardaigne les deux consuls, M. Æmilius Lepidus et M. Publicius Malleolus, qui triomphèrent des insulaires et firent un grand butin. (232 avant J.-C., 522 de R.)

231 avant J.-C., 523 de R. L'année suivante, M. Pomponius Matho, ayant de nouveau été consul, fut encore envoyé en Sardaigne contre les révoltés, et si l'on en croit certains auteurs, il se serait fait précéder dans ses expéditions contre eux par de gros dogues ou limiers qui, allant sur les traces des insurgés, les livraient à ses poursuites.

227 avant J.-C., 527 de R. Premier préteur dans l'île. Sous le consulat de Valerius Flaccus, et d'Attilius Regulus, Rome envoya en Sardaigne le premier préteur, dans la personne de Marcus Valerius, quoique l'île eût été déclarée province romaine huit années auparavant, c'est-à-dire après le triomphe de Manlius Torquatus.

216 avant J.-C., 538 de R. Sous le consulat de Terentius Varron et de Paulus

---

aux antiquités de la Sardaigne, une carte de l'île sous la domination romaine, dans laquelle nous avons tâché de mettre tous ces peuples à leur véritable place.

(1) Il est digne de remarque que cette guerre fut la dernière que les Romains eurent à soutenir dans cette période; car alors le temple de Janus fut fermé, et ce fut la seule fois pendant toute la durée de la république.

Æmilius, la Sardaigne fut de nouveau sur le point de secouer le joug des Romains. Ce pays devait alors être bien malheureux, puisque le préteur Mamula demandait au sénat non seulement des secours en argent et en hommes, mais encore en vivres.

Manl. Torquat. retourne en Sardaigne.

L'année suivante, l'an de Rome 539, le sénat ordonna une levée de cinq mille hommes d'infanterie et de quatre cents de cavalerie, qui furent confiés à T. Manlius Torquatus, le même qui avait triomphé des Sardes plusieurs années auparavant. Ce général, arrivé à Karalis, débarque ses troupes, met ses vaisseaux en sûreté, et renforce son armée de tous ses marins; il aurait infailliblement mis fin à la guerre contre Hiostus (1), prince sarde, chef des révoltés, si Asdrubal (le Chauve), général des Carthaginois, n'était survenu avec des renforts. Le consul se retira de nouveau dans la capitale, et les ennemis, ayant opéré leur jonction, ravagèrent les terres de ses alliés.

Défaite des Punico-Sardes près de Cornus, 215 av. J.-C., 539 de R.

Les deux armées ne tardèrent pas à en venir à une action décisive; les Romains étant sortis à la rencontre de leurs ennemis lès rejoignirent, à ce qu'il paraît, entre la ville de *Cornus* (2) et celle de *Karalis*. La lutte se décida en faveur des premiers, qui restèrent maîtres du champ de bataille, et firent Asdrubal prisonnier, ainsi que deux autres Carthaginois de distinction, nommés Magon et Hannon. Le chef des Sardes, Hiostus, fut tué, et son père, Arsicoras ou Hampsicoras, le principal moteur de cette guerre, ne pouvant survivre à tant de malheurs, mit fin à ses jours le lendemain de la bataille. Cette victoire coûta aux Sardes et aux Carthaginois douze mille morts,

---

(1) SILIUS ITAL. XII, v. 345; TIT.-LIV. XXIII, 32, 34, 40, 41.

(2) C'était la capitale des *Sardi Pelliti*, peuples pasteurs qui habitaient les montagnes de Cuglieri et de S.-Lussurgiu, autrefois nommées *Mœnomeni montes*.

trois mille sept cents prisonniers, et vingt-sept drapeaux. Manlius, s'étant rendu maître de la ville de Cornus, où s'étaient réfugiés les restes des rebelles, réduisit bientôt à son obéissance les autres villes de la Sardaigne, qui lui envoyèrent des otages. Il retourna à Rome avec ses navires chargés de blé, d'argent et de nombreux prisonniers, dont il fit hommage à la république. Il eut les honneurs du triomphe.

Triomphe du consul.

Porcius Caton en Sardaigne, 198 av. J.-C., 556 de R.

Pendant le cours de dix-sept années, on ne peut citer de remarquable dans l'histoire de la Sardaigne que la préture de Caton l'Ancien. Il conduisit avec lui dans cette île le poète Ennius (1), qui y séjourna long-temps, et peut-être pendant tout le cours de son administration, durant laquelle il sut joindre la sévérité la plus austère à la plus grande simplicité de mœurs : le portrait qu'en fait Plutarque (2) est remarquable.

Révolte des Balares et des Iliennes, 178 av. J.-C., 576 de R.

L'an de Rome 576, sous le préteur T. Æbutius, les *Balares* et les *Ilienses,* devenus de plus en plus audacieux par l'impunité de leurs excursions, engagèrent dans leur cause une grande partie des peuples de l'île, et ravagèrent les terres de ceux qui ne se déclaraient pas en leur faveur; mais ils furent enfin complètement battus par le consul

Ils sont battus par le consul Semp. Gracchus, 177 av. J.-C., 577 de R.

---

(1) Ennius est le premier parmi les écrivains romains qui ait employé les vers héroïques; il était né à Rudis, près de Tarente, quoique le père Madao, dans son ouvrage : *Delle sarde antichità*, s'obstine à soutenir qu'il était Sarde. Il avait déjà rempli en Sardaigne la charge de centurion :

Miscebat primas acies, Latiaque superbum
Vitis adornabat dextram decus.....

(Sil. Ital. xii, 394.)

et s'était distingué dans la guerre de Manlius Torquatus contre Arsicoras; il mourut âgé de soixante-douze ans, l'an de Rome 585, et trente-deux ans après la seconde guerre punique.

(2) Plut. *in Vita Cat. Maj.*

Tib. Sempronius Gracchus, qui, à la tête d'une armée de douze mille fantassins et de mille chevaux, leur tua quinze mille hommes, et les força non seulement à payer un double tribut, mais encore à livrer deux cent trente otages, qu'il expédia sur-le-champ au sénat. Sempronius resta en Sardaigne l'année suivante; il se proposait de retourner à Rome lorsque, prévenu d'un nouveau complot ourdi par les Sardes, il prit le parti de faire arrêter tous ceux qui étaient en âge de porter les armes, et de les embarquer avec lui pour Rome avec une grande quantité de bétail. 176 av. J.-C., 578 de R.
Il eut à son retour l'honneur du triomphe, et deux ans après il fit placer dans le temple de l'Aurore une inscription pour perpétuer la mémoire de cette campagne (1).

Les Sardes furent en grande partie vendus publiquement comme esclaves, mais, vu leur grand nombre, cette vente ne put s'opérer dans un seul jour. C'est, selon quelques écrivains, ce qui donna lieu au proverbe de *Sardi venales*, que citent plusieurs auteurs anciens, et *Sardi venales*, pourquoi?
que d'autres croient pouvoir rapporter plutôt aux habitants de la ville de Sardes en Phrygie.

L'an de Rome 628, le consul L. Aurelius Orestes vainquit les Sardes révoltés de nouveau, séjourna en Sardaigne, et y remplaça le préteur. Aurel. Orestes, 126 av. J.-C., 628 de R.
C'est alors qu'on vit un exemple frappant de ce que peut l'ascendant d'un homme vertueux sur une population étrangère. L'armée romaine, qui devait hiverner en Sardaigne, se trouvait

(1) Cette inscription, gravée sur l'airain, est ainsi conçue : *Tiber. Sempronii Gracchi consulis imperio auspicioque, legio exercitusque P. R. Sardiniam subegit. In ea provincia, hostium cæsa aut capta supra octoginta millia. Rep. felicissime gesta, atque liberatis vectigalibus restitutis, exercitum salvum atque incolumem, plenissimum præda, domum reportavit; iterum triumphans in urbem Romam rediit. Cujus rei ergo hanc tabulam donum Jovi dedit.* (Tit.-Liv. lib. xli, cap. 28.)

totalement dépourvue de vêtements. Le consul avait, en conséquence, ordonné que ses troupes seraient habillées par les habitants; mais ceux-ci ayant, en secret, envoyé des députés à Rome pour implorer d'être délivrés d'une charge à laquelle ils ne pouvaient suffire (1), en avaient obtenu l'exemption, ce qui mettait le consul et l'armée dans un grand embarras. Mais Caïus Gracchus, fils de celui qui avait vaincu les Sardes quelques années auparavant, étant dans l'île en qualité de questeur d'Orestes, obtint de *bon gré*, et en simple considération de ses vertus (2), que les insulaires fourniraient ce qu'ils avaient refusé par obligation (3).

Habillements donnés aux Romains.

Philippe, préteur du parti de Sylla, 82 av. J.-C., 672 de R.

L. Philippus, lieutenant de Sylla, fut nommé préteur en Sardaigne : il fit la guerre à Q. Antonius, qui y était établi par Marius en cette qualité, et qu'il tua de sa propre main.

M. Atius Balbus, préteur, 61 av. J.-C., 693 de R.

M. Atius Balbus, aïeul maternel d'Auguste, fut également préteur en Sardaigne. C'est en son honneur qu'on frappa la médaille ayant pour revers *Sardus pater,* la seule dont l'origine sarde ne soit pas contestée (4).

---

(1) Je ferai remarquer que les insulaires qui étaient obligés de faire cette fourniture étaient les Sardes agricoles, les mêmes qui envoyaient déjà tant de blé à Rome, et qui, d'un autre côté, étaient en butte aux rapines des montagnards : ceux-ci, toujours indépendants, ne voulaient et ne pouvaient rien donner.

(2) PLUTARQUE, *in Vita T. et C. Gracchi.*; FARA, *De rebus sardois*, p. 50. *Vestes in Sardinia imperatæ non dantur, sponte dantur.*

(3) C'est le fameux Caïus Gracchus, qui, après la mort tragique de son frère Tibérius, fit tant de bruit à Rome par sa grande popularité, et que ce même peuple laissa ensuite massacrer sous ses propres yeux. Exemple frappant du peu de cas que l'on doit faire de l'appui de la multitude. Il fut tué l'an de Rome 631.

(4) *Voyez* page 2, note 4. Celle du cheval est clairement reconnue pour appartenir à la ville de Cyme en Eolide, et n'a rien de commun avec la Sardaigne.

Q. Tullius, frère de Cicéron, fut, dit-on, aussi en Sardaigne en qualité de préteur. Je ne crois pas pouvoir adopter cette opinion, et je pense que son arrivée dans cette île n'eut d'autre but que la simple mission d'acheter des grains. Il n'en est pas moins vrai qu'il séjourna quelque temps à Olbia, comme on le voit par les lettres de son frère l'orateur.

Quintus, frère de Cicéron, à Olbia, 56 av. J. C., 698 de R.

Marcus Scaurus fut préteur de Sardaigne l'an de Rome 701 : il paraît que son administration laissa beaucoup à désirer. (*Voyez* les précieux fragments de Cicéron publiés par MM. Maï et Peyron.)

M. Scaurus, 53 av. J.-C., 701 de R.

Les habitants de Sulcis, en Sardaigne, ayant accueilli dans leur port la flotte de Nasidius, qui était du parti de Pompée, et lui ayant en outre fourni des vivres et des secours, César, revenu vainqueur d'Afrique, s'arrêta un instant à Karalis, passa ensuite à Sulcis : après avoir confisqué et vendu les biens d'une partie de ses habitants, il força les autres à payer une contribution de cent mille sesterces, et à donner chaque année la huitième partie de leurs revenus, au lieu de la dîme, qui était la taxe ordinaire (1).

César vient à Karalis, et de là passe à Sulcis, 46 av. J.-C., 708 de R.

Jusqu'au dénouement de la grande lutte qui se termina par l'établissement de l'empire, aucun fait de quelque importance ne se passa en Sardaigne. L'agriculture continuait à y fleurir, et à mesure que la civilisation faisait des progrès dans la partie intérieure du pays, les

Fin de la république romaine.

(1) *His rebus gestis (Cæsar), id. jun. Uticæ classem conscendit, et post diem III Carales in Sardiniam pervenit. Ibi Sulcitanos, qui Nasidium ejusque classem receperant, copiisque juverant, H. S. centum millibus mulctat, et pro* decumis *octavas pendere jubet, bonaque paucorum vendidit, et ante diem III. kal. quinct. naves conscendit; et a Caralibus secundum terram provectus... ad urbem Romam venit.* (PANSA, *De bello africano*, XCIII, p. 519, édit. de Lemaire, 1819)

montagnards s'habituaient au gouvernement des Romains; il paraît même qu'avec le temps, ils adoptèrent presque tous le langage et les mœurs du peuple dominateur (1).

Juifs et Égyptiens exilés en Sardaigne, sous Tibère, l'an 19 de J.-C., 772 de R.

Sous le règne de Tibère, on exila en Sardaigne quatre mille Juifs et Égyptiens (2); mais nous ne pouvons savoir au juste quel canton ils habitèrent. Il paraît que, sous le même empereur, la Sardaigne eut un préteur particulier, et que le gouvernement en fut séparé de celui de la Corse, qui jusqu'alors n'avait formé avec elle qu'une même province. Quelques auteurs pensent que ces deux îles ne furent séparées que quatre-vingt dix-neuf ans plus tard, sous le règne d'Adrien (3).

318 de J.-C.

Depuis ce temps jusqu'au règne de Constantin et de Galérius, il ne se passa aucun fait, en Sardaigne, qui soit digne d'attention. Cette île, ainsi que la Sicile et la Corse, fut annexée aux provinces d'Afrique, selon quelques auteurs; selon d'autres, elle ne cessa pas d'appartenir à l'Italie; je n'aborderai pas ici la discussion de cette question, je me bornerai à dire que la Sardaigne suivit toutes les phases politiques de ces provinces jusqu'à l'arrivée des Vandales, sous Genséric.

---

(1) Selon toute apparence, les montagnards de l'île, qui conservèrent le plus long-temps l'ancien langage, furent aussi les derniers à perdre l'idiome romain qu'ils avaient adopté, du moins en grande partie : c'est précisément dans la contrée jadis habitée par ces peuples que la langue latine est parlée, encore de nos jours, dans presque toute sa pureté.

(2) *Actum, et de sacris ægyptiis judaïcisque pellendis ; factumque patrum consultum* ut quatuor millia libertini generis, ea superstitione infecta, queis idonea ætas, in insulam Sardiniam veherentur, *coercendis illic latrociniis, et, si ob gravitatem cœli interiissent, vile damnum ; cæteri cederent Italiâ, nisi certam ante diem profanos ritus exuissent.* (Tacit. *Annal.* lib. II, 86.)

(3) Voyez *Hist. de Corse* de Germanes, édit. de Paris, 1774, p. 78.

La Sardaigne est une des provinces de l'empire où la religion chrétienne a été le plus promptement et le plus généralement répandue ; plusieurs auteurs du pays y font aborder les apôtres saint Pierre et saint Paul (1). Sans m'occuper de cette matière, je me contenterai de noter que l'île se glorifie d'avoir donné naissance ou asile à une grande quantité de saints personnages (2), et qu'elle fut plus d'une fois teinte du sang des glorieux martyrs de l'église chrétienne.

Religion chrétienne prêchée dans l'île.

Comme la domination romaine en Sardaigne est une de celles dont la durée y a été le plus longue, il sera peut-être bon d'examiner quelle sorte d'influence elle a dû exercer sur l'île et sur ses habitants. Nous pouvons nous figurer en quel état devait être ce pays sous le régime des Carthaginois, quoique ceux-ci eussent beaucoup adouci dans la suite leur système tyrannique. Je pense donc que les Romains ne trouvèrent dans la plaine, qui était la partie la plus cultivée, qu'un peuple abruti par la domination punique, et par conséquent pauvre et peu nombreux. Les montagnards, de leur côté, menaient dans leurs antres et leurs rochers une vie oisive et inquiète, que pouvait rendre seulement supportable le prix qu'ils mettaient à leur indépendance. D'après ce tableau, il est facile de supposer que le sort des Sardes, en général, n'était nullement digne d'envie, et que leur pays était alors bien loin de cet état de prospérité auquel il parvint dans la suite.

Réflexion sur le gouvernement des Romains.

Sort des Sardes à l'arrivée des Romains.

La république romaine, qui tenait à conserver la Sardaigne, et qui connaissait trop bien ses véritables intérêts pour ne pas y encourager l'agriculture, suivit, dès la première époque de la possession de l'île, un système opposé

---

(1) FARA, *De rebus sardois*, lib. I, p. 70.
(2) Voyez *Administration religieuse*, liv. IV, ch. 6.

à celui des Carthaginois. Pendant long-temps elle put à peine se considérer comme maîtresse du littoral et des plaines qui en sont voisines. Nous avons vu quels efforts elle dut faire pour réduire à l'obéissance ces fiers montagnards, qui, toujours battus et jamais domptés, ont constamment bravé ses légions, et menacé la sûreté des établissements ruraux placés sous la protection des armes romaines.

Montagnards indépendants.

On peut dire à propos de ces peuples ce que Tacite dit en parlant des Bretons : *Jam domiti ut pareant, nondum ut serviant* (1). Il paraît cependant qu'en dépit de toutes ces guerres intestines, la Sardaigne prospéra bientôt sous les Romains, puisque, dès l'avant-dernière année de la seconde guerre punique, on dut bâtir de nouveaux magasins pour y recevoir les grains de l'île, et que, l'année suivante, le froment de Sicile et de Sardaigne, à cause de son abondance, tomba à un prix si bas que l'on se vit contraint de le livrer aux trafiquants pour le seul prix du transport. Sous le règne des empereurs, cette dernière île ne fut pas moins féconde.

Froment tiré de la Sardaigne par les Romains.

Il serait superflu d'en rappeler les nombreux témoignages ; je me permettrai seulement de citer ici un passage de Prudence, qui, vivant sous l'empereur Théodose, nous fait voir que, de son temps encore, la quantité des produits de la Sardaigne n'était diminuée en rien, et que les blés apportés de cette province *faisaient crouler les greniers de Rome* (2). Le débouché principal de ses récoltes fut ordinairement dirigé vers Rome, jusqu'au temps de l'invasion des Vandales. Salvien, qui écrivait vers le cin-

---

(1) TACIT. *in vit. Agricol.* CXIII.

(2) *Nec data vela fretis, romana nec horrea rumpat*
Sardorum congesta vehens granaria classis.
(PRUD. *in Symmach....*)

quième siècle de notre ère, présente l'occupation de la Sicile et de la Sardaigne comme un grand malheur pour cette capitale (1).

État de l'agriculture sarde à cette époque.

Le P. Gemelli, qui a écrit longuement sur l'agriculture de la Sardaigne, croit prouver que, sous les Romains, cette île était non seulement plus peuplée, mais aussi que le mode de culture de cette époque était infiniment supérieur à celui qui y est aujourd'hui en usage. Je sortirais de mon sujet si je m'étendais sur une pareille matière; renvoyant donc le lecteur au chapitre qui traitera de l'agriculture sarde, je ferai observer avec cet auteur que les produits des cantons agricoles de la Sardaigne non seulement suffisaient aux besoins de leurs cultivateurs et aux approvisionnements de la république, mais encore qu'ils nourrissaient une grande partie des peuplades des montagnes, qui préféraient profiter du travail de leurs voisins, plutôt que de labourer péniblement la terre, quoiqu'une partie de leur territoire fût très propre à la culture.

Des préteurs.

Les préteurs, dont les attributions sont assez connues, étaient nommés chaque année à l'époque de la création des nouveaux consuls, et dépendaient directement du sénat. Auguste fit une division par laquelle il donna au sénat toutes les provinces qui étaient en paix, réservant pour l'empereur celles qui étaient en insurrection, attaquées ou convoitées par l'ennemi. Dans cette répartition, la Sardaigne échut au sénat. Les empereurs s'emparèrent ensuite de tout le pouvoir, et disposèrent du gouvernement des provinces à leur fantaisie. Ils envoyèrent d'abord des procureurs ou légats, et ensuite des présidents (*præsides*) ou préfets (*præfecti*), avec des pouvoirs très

Présidents ou préfets.

(1) *Eversis Sardinia ac Sicilia, id est fiscalibus horreis abscissis, velut vitalibus venis.* Salv. (*De ver. judic. et provid. Dei*, lib. 6.)

Lieu de leur résidence.

étendus. On ne sait rien de positif sur le lieu où ces personnages résidaient lorsque la Corse et la Sardaigne étaient gouvernées par un même préteur. Je penserais cependant que la ville de Karalis fut toujours la capitale de la Sardaigne et la principale résidence des préteurs (1).

Dîmes sous les Romains.

Les trois grandes îles de la Méditerranée, sous la domination romaine, payaient leurs impôts en nature et non en argent : la Sardaigne et la Sicile fournissaient leur contingent en froment, et la Corse en cire. Quant à la quotité du tribut, il y a tout lieu de croire que la Sardaigne était traitée comme la Sicile, qui donnait le dixième du produit (2), ce qui la faisait nommer *provincia decumana*.

Routes sous les Romains.

Le soin que le gouvernement mit à établir et à entretenir des moyens de correspondance doit avoir fortement contribué à la prospérité de la Sardaigne sous les Romains : il suffit de jeter un coup d'œil sur l'*Itinéraire d'Antonin* pour voir combien de routes unissaient réciproquement les différentes populations de la Sardaigne. Des pierres milliaires, que l'on découvre journellement, ainsi que plusieurs débris de voies romaines, que l'on y voit encore, surtout dans la partie centrale de l'île, viennent à l'appui du récit des historiens (3).

Leur utilité.

J'ajouterai que ces routes, fournissant aux Romains la facilité de faire mouvoir leurs troupes, durent les mettre à même de tenir en respect les Sardes indépendants.

Autres monuments.

Ces derniers dominateurs de la Sardaigne l'ornèrent de monuments publics, parmi lesquels figurent à juste titre

---

(1) Les personnes qui désireront connaître plus amplement ce qui regarde les préteurs et les préfets romains en Sardaigne pourront recourir à l'ouvrage de M. le baron Manno.

(2) Gemelli, *Rifiorimento della Sardegna*, t. I, p. 17.

(3) *Voyez* l'atlas et le texte de la seconde partie de cet ouvrage.

de nombreux et très beaux aqueducs : en examinant les ruines des villes existantes à cette époque, on rencontre dans la plupart des restes d'arcades qui servaient à conduire les eaux; on distingue surtout celles de la capitale, de Nora, de Turis Libissonis, de Sulcis, de Cornus, de Tharros, d'Olbia, de Neapolis, etc., etc.; il n'est pas rare d'y rencontrer des cirques, des théâtres et d'autres monuments de ce genre qui datent du temps des Romains; enfin, tout atteste qu'à cette époque la population de l'île était bien plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, et qu'elle jouissait d'une aisance qui s'étendait même aux peuplades de l'intérieur.

CHAPITRE III.

Décadence de l'empire. — Vandales. — Goths. — Empereurs d'Orient. — Sarrasins. — Génois et Pisans. — Juges.

Si l'union de la Sardaigne à un vaste empire a pu la porter au degré de prospérité que nous venons d'indiquer, elle vit en fort peu de temps sa richesse et sa tranquillité s'évanouir à la chute du grand colosse de Rome.

Décadence de l'empire.

La décadence de la métropole entraîna, comme de raison, celle des colonies et des provinces lointaines; et l'île, tombée sous la domination mal affermie des empereurs d'Orient, ne fut pas plus exempte que tant d'autres con-

Vandales en Sardaigne, 427.

trées des sanglantes excursions des Vandales, qui paraissent y être arrivés d'Afrique, pour la première fois, vers l'an 427.

Genséric, roi de ces Barbares, envahit la Sardaigne vers l'an 456, c'est-à-dire après la mort de l'empereur Valentinien III, qui eut lieu en 455; il fut aussi maître

Ils sont défaits par le général Marcellin, 468.

de la Sicile et de plusieurs autres îles (1). Il en jouit jusque vers l'an 468, époque à laquelle il fut totalement défait par Marcellin, général de l'empereur Léon.

Seconde expédition des Vandales, 471.

Une seconde expédition de Vandales eut lieu en 471; ils paraissent avoir dominé dans cette île plusieurs années,

---

(1) *Post mortem ejus (Valentiniani), Gensericus totius Africæ ambitum obtinuit, necnon et insulas maximas, Sardiniam, Siciliam et Corsicam, Majorcam, Minorcam et alias multas......* (Victor Vitens. *De persecut. Vandal.* lib. I.)

puisqu'après la mort de Genséric, en 477, l'île fut soumise à son fils *Unnéric*. 477-484.

La domination de ces étrangers, qui fut pour la Sardaigne une époque de ravages et de malheurs, finit avec le règne de Gelimer. Bélisaire, général de Justinien, vainquit ce dernier roi et la fit rentrer sous le sceptre des empereurs d'Orient.

Goths en Sardaigne, Narsès défait Totila, l'an 552.

Totila, avec ses Goths, s'empara de la Sardaigne, que le fameux Narsès reprit vers l'an 552. Ce général, ayant délivré l'Italie du joug des Barbares, envoya dans l'île des troupes et un gouverneur pour y commander au nom de Justinien. Ce gouverneur, qui eut le titre de *préfet*, dépendait directement du préteur d'Afrique; la Sardaigne fut alors unie au gouvernement de ce dernier pays, ainsi que l'île de Corse, comme on peut le voir dans le Code de Justinien, lib. 1, tit. 30 (1).

Sardaigne réunie par Justinien aux provinces d'Afrique.

Conversion au christianisme d'Hospiton, chef des *Barbaricini*, 594.

L'histoire de la Sardaigne depuis cette époque jusqu'à l'an 594 n'offre rien de remarquable, si ce n'est la conversion d'Hospiton, chef des *Barbaricini*, peuples idolâtres, que plusieurs auteurs croient être descendus de ces *Ilienses* (2) que nous avons vus toujours révoltés contre les Carthaginois et les Romains.

Il paraît qu'ils habitaient les montagnes connues de nos jours sous le nom de *Barbagie*. Leur conversion s'opéra sous le pontificat de saint Grégoire, qui, à cette occasion, écrivit plusieurs lettres, dont une à Hospiton, qu'il qualifie de *dux Barbaricinorum*, et une autre à Zabard, général ou gouverneur de l'île. Ce dernier était depuis quelque temps en guerre avec ces peuples; les ayant vaincus, il ne voulut entendre parler d'aucune condition,

(1) L'on y voit toutes ses attributions, ses offices, etc.

(2) *Voyez* p. 6, liv. 1er, chap. 1er, art. *Libyens*, et p. 12 du chap. 2, art. *Carthaginois*.

à moins qu'ils ne consentissent d'abord à renoncer à l'idolâtrie et à embrasser la religion chrétienne. Hospiton, leur chef, finit par accepter ces propositions, et son exemple fut bientôt suivi par tout son peuple. Cette conversion n'empêcha pas plusieurs usages païens d'exister encore bien long-temps après, ce qui donna lieu à une autre lettre du même pontife, dans laquelle il s'en plaint amèrement à Janvier, archevêque de Cagliari (1). Saint Grégoire n'eut probablement pas la satisfaction de voir ses injonctions exécutées, puisque l'on trouve encore parmi les montagnards sardes, et précisément dans les mêmes cantons, des traits de ces usages, qui, à la vérité, commencent à tomber en désuétude.

Sarrasins, 709-711.

Les Sarrasins, si connus par leurs incursions dévastatrices, commençaient à se rendre redoutables à tous les peuples de l'Italie méridionale, lorsque, en 709, puis en 711, ils abordèrent en Sardaigne. Après avoir passé au fil de l'épée la garnison grecque (2), ils pillèrent les églises, les tombeaux et autres monuments religieux. Il ne paraît point qu'ils soient devenus maîtres absolus de l'île;

Ils s'emparent de plusieurs points de l'île.

ils s'emparèrent de plusieurs points, surtout vers la côte méridionale, dont ils étaient également maîtres en 722. Ils s'emparèrent également du corps de saint Augustin, que Luitprand, roi des Lombards, racheta et fit transporter à Pavie, où il fit élever en son honneur une église magnifique. L'insouciance, ou plutôt l'impuissance des empereurs d'Orient, laissa la Sardaigne à la merci de ces féroces musulmans, qui l'attaquèrent à différentes reprises.

État de la Sardaigne à cette époque.

Alors, trop faible pour résister, cette île dut subir le

(1) *Voyez* pour ces lettres, outre *Muratori*, FARA, *De rebus sardois*, lib. I, p. 118 et suiv.; CAMBIAGI, *Storia di Sardegna*, lib. III, p. 48 et suiv.; et AZUNI, vol. I, p. 103, note 2.

(2) *Voyez* SIGONIUS, *De reg. ital.*, lib. III, an. 720 ad 721.

joug de ces terribles ennemis. Les villes qui échappèrent au fer et au feu tombèrent en ruine faute d'habitants ; la population diminua d'une manière effrayante ; les champs furent abandonnés ; les monuments d'utilité publique, tels que routes, aqueducs, etc., furent détruits. Enfin, pour comble de malheurs, les habitants qui survécurent se virent réduits à la dure et toujours funeste nécessité d'implorer le secours de défenseurs étrangers.

Prétentions des papes sur la Sardaigne, et cession de Charlemagne en leur faveur.

Les papes, dont le pouvoir temporel s'accroissait de jour en jour, crurent alors avoir droit à la souveraineté de la Sardaigne comme à celle de plusieurs autres états. Ils eurent à ce sujet des démêlés avec plusieurs rois lombards.

Charlemagne, en 774, ayant vaincu Didier, le dernier de ces monarques, fit rentrer sous la domination de l'Église ce qui lui avait été enlevé (1). 774.

Confirmation de celle-ci par Louis-le-Débonnaire, 817.

Louis-le-Débonnaire, successeur de Charlemagne, ratifia cette donation, et y ajouta vraisemblablement plusieurs états, entre autres la Sardaigne, où les papes envoyèrent un gouverneur (2). C'est de cette époque que semblent dater les nouvelles prétentions de la cour de Rome sur l'île, et voilà pourquoi elle en disposa dans la suite à son gré en faveur de plusieurs princes.

Les Maures, que nous avons déjà vus en 709 aborder en Sardaigne, y continuèrent leurs excursions, et réduisirent ce pays à la dernière extrémité ; mais ils ne s'en rendirent jamais exclusivement maîtres (3).

---

(1) CAMBIAGI, t. I, lib. III, p. 56.

(2) CAMBIAGI, *loco citato*.

(3) *Voyez* à ce sujet la note très intéressante de M. Reinaud, à la page 208 de son bel ouvrage sur les invasions des Sarrasins en France et en d'autres contrées, publié en 1836. M. Reinaud réfute l'opinion des auteurs qui ont cru qu'en 970 le kalife Moezz, dont

Muset, roi des Maures, établit sa résidence à Cagliari, 1000.

Vers l'an 1000, un Muset, roi des Maures, vint à ce qu'il paraît des îles Baléares et aborda en Sardaigne, et, après s'être emparé de plusieurs points de l'île, fixa sa résidence à Cagliari. On prétend que c'est ce même Muset qui, cinq ans plus tard, eut l'audace de pénétrer jusqu'aux faubourgs de Pise : il aurait probablement détruit cette ville sans le courage de la fameuse Chinzia (1).

Le pape Jean prêche une croisade en Sardaigne, 1004.

A la nouvelle de cette conquête et de l'état déplorable de la Sardaigne sous ces barbares, le pape Jean XVIII, touché de compassion, prêcha une espèce de croisade contre les musulmans, promettant la possession de l'île à quiconque la délivrerait du joug africain.

Retour de Muset.

Les Pisans furent les premiers à se présenter, et armèrent une flotte respectable avec laquelle ils parvinrent à chasser Muset (2); mais celui-ci revint bientôt après, et commit dans l'île des cruautés inouïes. Alors le pape
1015. Benoît VII, ayant mis tout en œuvre pour organiser une seconde expédition, eut le bonheur de réunir pour cette cause les deux républiques de Gênes et de Pise.

Ligue des Pisans et des Génois; conditions.

Étouffant tout sentiment de haine et de jalousie, ces deux fières rivales consentirent à se rapprocher et à combiner leur descente en Sardaigne. Selon quelques au-

---

les armées venaient de conquérir l'Égypte, aurait passé une année dans l'île de Sardaigne, avant de se rendre dans ses nouveaux états : une véritable *occupation* de cette île par les Sarrasins serait, selon ce savant, sans fondement. Moezz, avant de partir pour l'Égypte, aurait passé un an dans le château de plaisance appelé *Sardanya*, qui était situé en Afrique, dans les environs de Cayroan. Ce château fut ainsi nommé parce qu'il avait été peuplé des Sardes faits captifs dans les invasions précédentes, et conduits en cet endroit pour y former une espèce de colonie.

(1) *Voyez* Tronci, *Annali pisani*, 1005; Sismondi, *Républiq. ital.*, vol. I, ch. 5, p. 344.

(2) Selon *Cambiagi*, les Pisans établirent alors pour juge, ou gouverneur, un nommé Guillaume. (Cambiagi, vol. 1, lib. III, p. 62.)

teurs (1), il fut convenu entre les deux nations que si l'on parvenait à chasser entièrement les Maures, le butin appartiendrait exclusivement aux Génois et la possession de l'île aux Pisans; le marché conclu, les deux républiques mirent sur pied la plus puissante armée navale qui eût paru depuis plusieurs siècles sur la mer Tyrrhénienne; elle cingla vers la Sardaigne, où les Sarrasins, attaqués par les confédérés d'un côté et par les chrétiens sardes de l'autre, furent totalement défaits et chassés de l'île, en 1022.

Les Maures expulsés et l'île délivrée, il fallut exécuter le traité : les Génois, qui ne s'étaient pas attendus à un succès si complet, trouvèrent leur lot trop faible et voulurent annuler le contrat, ce qui força les Pisans à recourir aux armes contre leurs alliés pour les chasser de la Sardaigne, et donna lieu à des guerres meurtrières et scandaleuses, pendant lesquelles le sang des chrétiens ne fut pas plus épargné que ne l'avait été celui des musulmans. Selon le Cambiagi (2), les Pisans divisèrent alors la Sardaigne en quatre gouvernements: chacun eut pour chef un citoyen pisan avec le titre de *juge*. Mais bientôt ce malheureux pays fut attaqué de nouveau, en 1050, par un autre roi maure, que certains auteurs croient être le même Muset qui était venu cinquante ans auparavant. Quoi qu'il en soit, ce musulman, après avoir fait un grand carnage des Pisans et des Sardes, se rendit maître de l'île, à la réserve de la ville de Cagliari (3).

Ils chassent les Maures de l'île, 1022.

Rupture entre eux.

Les Pisans divisent l'île en 4 judicats.

Retour de Muset, 1050.

---

(1) *Voyez* Tronci, *Annali Pisani*; Benvenuto de Imola, commentateur du Dante; *Tristan Calchi*, etc., qui affirment ce fait; tandis que le Foglietta, auteur génois, et Sigonius, nient ce contrat.

(2) Cambiagi, *Stor. di Sard.*, vol. I, lib. III, p. 963.

(3) Les historiens ne sont pas d'accord sur les expéditions des Pisans contre les Sarrasins de Sardaigne; il paraît que Tronci,

Les Pisans préparent une autre expédition.

La nouvelle de cette invasion et du massacre de la nombreuse jeunesse qui composait la garnison de Sardaigne porta d'abord la consternation parmi les Pisans ; cependant, loin de se livrer au désespoir, ils firent un dernier effort (1), qui eut un heureux résultat.

Défaite et prise de Muset, 1050.

La flotte, commandée par le Pisan Gualducio, débarqua ses troupes près de la ville de Cagliari, qui tenait encore, et auprès de laquelle se donna la bataille. Celle-ci fut enfin décisive : les musulmans, pris entre les Pisans, les assiégés et la flotte, furent défaits et mis en fuite. Musèt, atteint de deux blessures, tomba au pouvoir des vainqueurs, qui le conduisirent sur le continent, et de là à Pavie, où il mourut dans les fers (2).

---

auteur des *Annales de Pise*, a voulu, en grossissant les événements, relever la gloire de sa nation ; d'un autre côté, M. Sismondi, dans ses *Républiques Italiennes*, parle seulement de la guerre que firent de concert les Pisans et les Génois, et qui finit en 1022.

Sans admettre tous les faits que cite Tronci, il me semble pourtant bien singulier qu'il puisse confondre ou inventer deux victoires, d'autant plus qu'il donne des détails sur l'arrivée des troupes victorieuses à Pise. (*Voyez* Tronci, *Annali Pisani*, p. 11, année 1014, et p. 13, année 1016 ; plus, p. 14, année 1022, époque à laquelle il rapporte la victoire obtenue par les Pisans et les Génois.)

(1) M. Sismondi, qui, dans son ouvrage sur les Républiqes Italiennes, parle de cette expédition, cite, parmi plusieurs seigneurs pisans qui voulurent y coopérer, des Sismondi, des Sardi, etc. ; parmi les sujets de la république de Gênes, un Malaspina di Lodigiano, et un Centilio de Muttica, Espagnol. (Sismondi, *Répub. Ital.*, vol. 1, p. 349.)

(2) Je ne conçois pas comment ce Muset reparaît à cette époque, puisque quelques historiens affirment que, dès sa défaite, en 1022, il avait été fait prisonnier, conduit en Allemagne, et présenté à l'empereur Henri II. Tout porte à croire qu'on a donné le nom de Muset, ou Musat, à différents rois maures : sans cela, comment concilier l'apparition et la captivité du dernier en 1050, si en 1022 il avait été fait prisonnier, conduit en Allemagne, et présenté à

Suivant Sismondi, Gualducio, « avec l'autorité de la « république, partagea alors l'île entre les confédérés. Les « Gherardesca eurent en fiefs les environs de Cagliari; les « Sismondi, l'Ogliastra; les Génois, Alghero; le comte « Muttica, Sassari; et les Malaspina, les montagnes. Le « reste, ainsi que Cagliari, fut sous la domination immé« diate de la république de Pise (1) ».

Si nous en croyons l'historien Vico (2), dès l'an 517, un juge, nommé Comida, gouvernait les deux provinces d'Arborée et de Torres; mais cette opinion est, avec raison, vivement combattue par le Gazzano (3). Celui-ci, traitant ce sujet fort au long, nous apprend, 1°. d'après l'autorité du Muratori, que le titre de juge était, dans le

Différentes versions sur l'époque de l'établissement des judicats.

---

l'empereur Henri II? Comment, d'ailleurs, le vrai Muset, mort en 1045, d'après les recherches ultérieures de M. Desnojers, aurait-il pu reparaître sur la scène en 1050? Ces contradictions proviennent de la grande disparité qui existe entre les récits des annalistes pisans et génois; on peut, au reste, sans entrer dans de plus grands détails, considérer la Sardaigne comme ayant été envahie à plusieurs reprises par ces Barbares, venus les uns d'Afrique, les autres d'Espagne, ou peut-être encore de Sicile, pendant les cinquante premières années du XIe siècle. Telle est aussi l'opinion de M. le baron Manno. On pourra consulter, sur ce sujet, le savant ouvrage de M. Reinaud, membre de l'Institut, cité ci-dessus, et un petit opuscule de mon compatriote Mr. David Bertolotti, intitulé *gli Arabi in Italia*. Turin, 1838. Mais celui qui doit apporter le plus de lumière sur les invasions des Sarrasins dans l'Europe méridionale, c'est sans doute le beau travail de M. Desnojers, qui fut dernièrement couronné par l'Académie des Inscriptions, et qui se trouve actuellement sous presse.

(1) SISMONDI, p. 350. Cet auteur cite à ce propos, dans sa note 1 de ladite page, les *Annales* de Lorenzo Bonicontri, *fragm.* ap. Muratori, *Rer. ital. script.*, t. III, p. 401. (Ce fragment est rapporté dans la *Vie de Gelase II.*)

(2) *Hist. gen. de la Isla y reyno de Sard.*, part. I, cap. II, p. 21.

(3) *Stor. di Sard.*, lib. III, p. 363.

temps, synonyme de celui de comte; 2°. que l'établissement de cette charge en Sardaigne date au moins de 865 (1).

Malgré les doutes relatifs à l'époque de l'établissement des juges en Sardaigne (2) et à leur origine pisane, il n'en est pas moins vrai qu'en devenant maîtres de l'île, les Pisans partagèrent le territoire entre les quatre judicats (3) de Cagliari, de Logudoro, d'Arborea et de Gallura, ou plutôt qu'ils conservèrent ces divisions, très probablement déjà établies avant eux, en donnant de nouvelles investitures aux juges qui y gouvernaient, ou en élevant à cette dignité des seigneurs pisans déjà puissants à cette époque. Une cinquième province paraît avoir été formée de l'Ogliastra : elle fut, selon l'auteur des *Républiques italiennes*, donnée à un membre de sa famille, dont les des-

---

(1) Dans la vie du pape Nicolas I[er], Athanase, bibliothécaire, dit : *Circiter annum* 865, *relationes venisse apud* judices *ipsius insulæ cum populo gubernationibus suis subjecto, cum proximis, ac sanguinis propinquis incestas et illicitas contraherent nuptias. Quare illuc legatos pontifex misit, ut hujusmodi morbo medicinam afferrent.*

En observant l'état politique de la Sardaigne, depuis le règne de Justinien jusqu'à l'occupation des Maures, on est tenté de croire que cette île fut souvent abandonnée aux gouverneurs, préfets ou juges, que nous avons vus dépendre des préteurs d'Afrique, tel que Zabard, qui vainquit, en 594, les Sardes idolâtres. Ces juges ensuite, abandonnés à eux-mêmes, auront fini par commander en maîtres dans leurs gouvernements.

(2) Voyez ce qu'à dit à ce sujet, avec beaucoup de critique, M. le baron Manno, dans son *Histoire de Sardaigne*; il penche à croire que l'origine des juges doit se rapporter à l'époque des deux invasions de la Sardaigne par les Lombards et par les Sarrasins, mais surtout à celle de ces derniers.

(3) *Pisani, reparata et reformata insula, diviserunt eam in quatuor partes quas appellaverunt* Judicatus, *etc.* (*Ex Comment. Benvenuti de Imola in Comœdiam Dantis.*)

cendants, oubliant leur origine pisane, se livrèrent aux Génois et en obtinrent le droit de bourgeoisie. Toutefois, comme cette province, ou principauté, ne figure point parmi les grands judicats, je me contenterai d'en faire ici mention, pour m'étendre davantage sur les quatre autres, qui sont plus connues.

Les juges de celles-ci s'arrogèrent souvent le titre de rois, comme on le voit dans plusieurs diplômes de ce temps, et ils finirent par se rendre indépendants. Ils entrèrent dans les querelles qui eurent lieu entre les Génois et les Pisans, et se firent même fort souvent la guerre entre eux.

Quoique l'histoire de ces juges présente assez d'intérêt pour mériter d'être rapportée, j'ai pensé qu'ils n'ont pas, en général, joué un rôle assez important sur la scène du monde pour m'arrêter à chacun d'eux. Cependant, ne pouvant les omettre, puisque leur gouvernement fait partie intégrante de l'histoire de l'île, j'ai cru devoir en former des tableaux chronologiques à la fin de ce chapitre.

Réflexions sur ces gouvernem.

Les fils ne succédaient pas toujours à leurs pères dans les charges de juges. Par suite des querelles sans cesse renaissantes entre ces chefs, les revers alternatifs des deux partis pisan et génois compromettaient ces petits souverains, que leur penchant et souvent la nécessité faisaient déclarer en faveur de l'un plutôt que de l'autre. Les juges du parti vaincu étaient souvent expulsés, remplacés, et même quelquefois mis à mort (1).

Quelques juges paraissent avoir été élus par le peuple de leurs provinces; au reste, l'on pense bien en quel état dut être l'île sous de pareils maîtres, qui, trop grands

(1) Jean, juge de Cagliari, ayant été vaincu par François Conti, fut mis à mort après avoir été en butte aux insultes d'une soldatesque barbare. (Cambiagi, lib. iii, p. 118.)

pour vivre sans ambition, et trop petits pour rester indépendants, n'eurent guère que les moyens de nuire, et ne s'occupèrent de leurs sujets que pour en faire des soldats.

Quant à leurs relations extérieures, ces juges éprouvèrent le sort de tous les petits princes : caressés ou menacés, selon les circonstances, plusieurs d'entre eux figurèrent par leurs alliances avec les principales maisons de l'Europe; ils prirent même avec plusieurs souverains un ton de fierté souvent peu en harmonie avec leur situation et leur faiblesse réelle (1).

Les juges ne battirent pas monnaie en Sardaigne.

Une grande preuve de la dépendance de ces juges est l'absence totale de monnaies frappées à leur effigie. Quelles que soient les démarches et les recherches faites à ce sujet, il a été jusqu'ici impossible d'en trouver. Les monnaies courantes, à cette époque, étaient celles des deux républiques de Gênes et de Pise, qui apparemment avaient intérêt à empêcher que l'on n'en frappât en Sardaigne (2).

---

(1) Les personnes qui désireront avoir une idée de ce que j'avance pourront lire la relation de l'ambassade que Philippe d'Anjou envoya, l'an 1378, à Hugues, juge d'Arborée. (Voyez *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. I. Paris, de l'Impr. Royale, 1787, in-4°.

(2) La seule monnaie frappée en Sardaigne pendant l'époque pisane qui me soit tombée dans les mains, en vingt années de recherches dans l'île, c'est une pièce en argent, de la grosseur d'un double franc, mais très mince, ayant sur une face un aigle avec la légende : *Fredericus imperator*, et au revers une croix entourée de deux cercles, avec ces mots : *Facta in villa Ecclesiæ... Pro communi Pisano*. J'ai vu une de ces pièces, il y a quelques années, dans les mains de D. A. Corias, propriétaire de cette même ville d'Iglésias, où elle fut d'abord frappée, puis trouvée dans la terre. M. le chevalier D. Luigi Baille, mon savant confrère, dont il sera plusieurs fois question dans le cours de mon travail, en possède un autre exemplaire dans la riche collection numismatique qu'il a réunie à Cagliari.

Cette monnaie fut décrite par feu M. Georges Viani, mais elle

On est donc fondé à conclure de tout ceci que l'on peut considérer les juges de Sardaigne (1) comme de véritables vasseaux, et qu'en dépit de leurs titres de rois, ils n'étaient pas moins tributaires des deux républiques réellement souveraines de l'île.

Ils ne furent que les grands vassaux de Pise et de Gênes.

D'un autre côté, l'on peut croire que cette charge jouissait, dans ce temps, de beaucoup de considération, et qu'elle ne laissait pas d'être très recherchée, puisque nous voyons l'empereur Frédéric ambitionner la main d'Adélasie pour son fils naturel Entius; et les Doria de Gênes, les Visconti de Pise, et surtout ceux de Milan, aspirer au titre de juge de Gallura, de Logudoro, etc.

Je pense que la division de la Sardaigne en quatre judicats était le fruit de la politique astucieuse des Pisans, qui connaissaient bien cette fameuse maxime : *Divide et impera*, maxime aussi peu honorable pour celui qui la met en pratique que pernicieuse à celui qui doit obéir; maxime, enfin, qui paraît avoir survécu assez long-temps au gouvernement de Pise.

Politique des Pisans dans la division de l'île en 4 parties.

Les Pisans, loin de négliger l'île, y exploitèrent des mines, bâtirent des villages, et fortifièrent plusieurs villes, entre autres Cagliari, dont ils élevèrent le château Castro, ce qui donna lieu à de vives altercations, et à une lettre de Benoîte de Massa au souverain pontife (2).

Ils exploitèrent les mines, etc.

Château Castro.

On trouve encore en Sardaigne plusieurs églises qui

---

ne fut publiée qu'à sa mort par M. Ciampi, dans un ouvrage intitulé *Notizia della vita letteraria, e degli scritti numismatici di Giorgio Viani*. Firenze, 1817. M. Viani n'assigne pas une époque à l'apparition de cette pièce, qui paraît appartenir au XIIIe siècle. Voyez sur ce sujet la note très intéressante de M. le baron Manno, *loc. cit.*, p. 405.

(1) Je ne parle pas de ceux qui, peut-être, ont existé avant la première invasion des Pisans, l'an 1015.

(2) *Voyez* Tronci, *Ann. Pisani*, p. 79.

datent des premières années de cette domination, les unes détruites en partie, les autres assez bien conservées.

On peut cependant dire que la république de Pise était déjà bien déchue de son ancienne splendeur lorsqu'elle parvint à posséder exclusivement la Sardaigne, de sorte que, lors même qu'elle l'aurait voulu, elle n'aurait pu relever ce pays, qui passa à la couronne d'Aragon sans voir améliorer son sort.

Commença à régner en	Vivait en	Mourut en	JUGES DE CAGLIARI.	
»	»	»	I	♦ Trogodor ou Torchitor, *rex Sardiniæ de loco Call.*
»	1073	1080	II	♦ Onroccus, Orocus, ou Orzocorus (1).
1080	»	1089	III	♦ Arzon.
1089	»	1103	IV	♦ Constantin. V ♦ Turpin. ♦ Pierre. ♦ Marian. ♦ (2)
1108	»	1130	VI	♦ Trogotor II (3). ♦ Itocor. ♦ Orocus. ♦ Terchis. ◊ Vera. ◊ Marie.
1130	»	1164	VII	♦ Constantin II. VIII ♦ Saluccio de Lacon (4).
1164	»	1197	IX	♦ Pierre I (5). ◊ *** (6)
1187?	1191	1215	X	♦ Guillaume de Massa, usurpa le judicat en 1087 (7).
1215	»	»	XI	♦ Barison d'Arborée. ◊ Benoîte (8). ◊ Agnès (9). ◊ Précieuse (10).
»	»	»	»	♦ Bald, ou Ubald, envahit le judicat. (11)
»	1239	»	XII	♦ Guillaume, fils de Baruson et de Benoîte de Massa.
»	1253	1256	XIII	♦ Jean ou Chiano, marquis de Massa (12).
1256	»	1258	XIV	♦ Guillaume Cepola, cousin de Jean (13).

A cette époque, les Pisans ayant conquis la ville de Cagliari sur les Génois, le judicat fut démembré entre les juges d'Arborée et de Gallura et la famille de la Gherardesca. Ainsi finit le judicat de Cagliari.

(1) Lettre du pape Grégoire VII, de l'an 1073, dans laquelle sont nommés les quatre juges de Sardaigne. (2) Il y eut encore trois autres fils d'Arzon, dits Trogotor, Artocor, Janvier et Cherchis. (3) Ce Trogotor est aussi nommé Marian. Avec l'aide des Pisans, il reprit le judicat usurpé par son oncle Turpin. (4) Fils de Précieuse, femme de Trogotor II, et frère de Constantin. (5) Ce Pierre, fils de Janvier de Torres, épousa ***, fille de Constantin, et devint juge de Cagliari. (6) *** *Voyez* la note 5. (7) Il épousa en secondes noces Marie, fille de Comita de Torres. (8) Benoîte, première fille de Guillaume, épousa Baruson d'Arborée. (9) Agnès épousa Marian de Torres. (10) Précieuse épousa Ugon II, d'Arborée. (11) Ce Bald ne paraît pas avoir régné sur le jûdicat de Cagliari. (12) Il fut fait prisonnier et massacré en 1258. (13) Il céda ses droits à la république de Gênes, et mourut en cette ville.

Commença à régner en	Vivait en	mourut en		JUGES DE TORRES OU DE LOGUDORO.
»	»	»	I	◆ Janvier ou Gonnarius, selon Fara.
»	1058	«	II	◆ Comita. ◇ Hélène. ◇ Précieuse. ◇ George (1).
1063	1065	»	III	◆ Baruson I. *Judici et regi* (2).
»	1073	»	IV	◆ Marian I ? (3) ◇ George, mariée à Pierre Gunale.
»	»	»	V	◆ Pierre Gunale, épousa George, puis Anne de Zori.
»	1180	»	VI	◆ André Tanca (4). ◇ Susanne de Zori épousa Marian II.
»	»	1112	VII	◆ Marian II, fils d'André, mari de Susanne.
1112	»	4127	VIII	◆ Constantin I de Lacon, marié à Marcusa Gunale.
1127	1147	»	IX	◆ Janvier ou Gonnarius II. ◆ Saltaro (5).
1164	1186	1191	X	◆ Baruson II. (6). ◆ Pierre. ◆ Ottocor. ◆ Comita.
1191?	»	1202	XI	◆ Constantin II (7) ◇ Susanne épousa André d'Oria.
1191?	»	1218	XII	◆ Comita (8). ◆ Daniel d'Oria.
				◆ Baruson. ◆ Gavin. ◆ Nicolas. ◆ Pierre.
1218	»	1233	XIII	◆ Marian III (9) ◇ Marie. (10) ◇ Précieuse.
1233	»	1236	XIV	◆ Baruson III (11). ◇ Benoîte (12). ◇ Adélasie (13).
1236	»	1238	XV	◆ Bald ou Ubald de Pise, usurpa le judicat (14).
1238	»	1272	XVI	◆ Entius, fils naturel de Frédéric, mari d'Adélasie (15).
1272	»	1276	XVII	◆ Michel Zanche, mari de Blanche, mère d'Entius (16).
»	1300	»		◇ *** fille de Michel, épousa Brancaleone d'Oria.

Le judicat de Torres fut ensuite démembré entre la ville de Sassari, qui se gouverna en république, celle de Gênes, les d'Oria et les Malaspina.

Les écussons des juges de Torres avaient une tour.

(1) Cette George fut une héroïne; elle vainquit et fit prisonnier Bald de Gallura, en 1058. (2) Lettre de Léon, cardinal d'Ostie, en 1065. (3) Compris dans la lettre de Grégoire VII. (4) On le croit fils de Baruson I. (5) Ce Saltaro, fameux tireur d'arc, prit part, en 1114, à l'expédition des îles Baléares. (6) Régna avec son père dès l'an 1164. (7) Fait la guerre à Guillaume de Massa. (8) Dernier fils de Janvier II; il succéda à son neveu, qu'il chassa peut-être. (9) Épousa Agnès, fille de Guillaume de Cagliari. (10) Femme de Guillaume de Cagliari. (11) Tué fort jeune. (12) Épousa le comte d'Ampurias. (13) Épousa d'abord Bald, puis Entius. (14) Premier époux d'Adélasie. (15) Second époux d'Adélasie, mort en prison à Bologne. (16) Épousa Blanche de Monferrat, mère d'Entius; se fait nommer son lieutenant, puis juge. Fut tué, dit-on, par son gendre Brancaleone. (*Voyez* DANTE, *Inferno*, canto XXII.)

Commença à régner en	Vivait en	Mourut en		JUGES DE GALLURA.
»	1050	»	I	◆ Mainfroi, établi par les Pisans ? (1)
»	1058	»	II	◆ Bald ou Ubald, fait prisonnier par George de Torres (2).
»	1073	1089	III	◆ Constantin I, nommé dans la lettre de Grégoire VII.
»	»	1116	IV	◆ Saltaro (3) ◆ Comita.
»	1092	»	V	◆ Trogotor de Zori; épousa Padulesa Gunale.
1112	1116	»	VI	◆ Ottocor Gunale,
1160	»	1173?	VII	◆ Constantin II de Lacon; épousa Hélène Lacon.
»	1173	1182?	VIII	◆ Baruson ou Barison. *Rex Galluræ.*
»	1203	»	IX	◆ Lambert, seigneur de Pise, venu avec Ubald.
1209?	1211	1218	X	◆ Comita II de Torres s'empare du judicat.
1218	»	1238	XI	◆ Bald ou Ubald occupe le judicat. (4)
»	1257	»	XII	◆ Jean ou Chiano, des Visconti de Pise.
»	1282	1298	XIII	◆ Nin ou Ugolin, seigneur de Pise (5).
1298	»	1308	XIV	◇ Jeanne; épousa Richard Commino de Trévise (6).
1308	»	1339	XV	◆ Azzo Visconti, fils de Béatrix veuve de Nin, et de Galeas Visconti duc de Milan. Cette famille gouvernait en 1354 la Gallura par le moyen d'un préteur. Philippe-Marie cède ses droits sur cette province aux rois d'Aragon.

La résidence des juges de Gallura, hors ceux qui dominaient en même temps sur le Logudoro, était dans leurs châteaux.

Leurs écussons avaient un coq.

(1) Selon Landini et Fara. (2) *Voyez*, dans les juges de Torres, George, sœur de Comita. (3) Je place ici ce Saltaro, d'après l'autorité du B. Manno. (4) Il épousa Adélasie, fille de Marian de Torres. (5) Il épousa Béatrix d'Este, qui devint ensuite femme de Galéas Visconti, duc de Milan. (*Voyez* DANTE, *Purgatorio*, c. VIII). (6) Il est parlé de cette Jeanne dans le même chant. A sa mort, les droits sur la Gallura passèrent chez les Visconti, par le second mariage de sa mère.

Commença à régner en	Vivait en	Mourut en	JUGES D'ARBORÉE.	
»	1050	1070	I	◆ Marian de Zori, établi peut-être par les Pisans.
»	»	1073	II	◆ Onrocus, ou Orzocorus, compris dans la lettre de Grégoire VII (1).
»	1080	»	III	◆ Turpin, fils d'Onrocus; épouse Anne de Lacon.
»	1090	1099	IV	◆ Onrocus II, cousin du précédent; épouse Marie Orrù.
1099	»	»	V	◆ Comita Orrù, père de Marie Orrù.
»	»	1125	VI	◆ Janvier ou Gonnarius, mari d'Hélène. ◇ Marie Orrù. ◇ Hélène Orrù.
1125 1130	»	1130 1147	V	◆ Const. I. VI ◆ Comita II. ◆ Onrocus. ◇ George. ◇ Hélène. ◇ Précieuse (2).
1147	1164	1186	VII	◆ Baruson, couronné roi de l'île par Fréd. Barberousse. ◇ Anastasie.
1186	1190	»	VIII	◆ Pierre I, régna probablement avec Ugon de Bassu. ◆ Baruson?
1191	1207	»	IX	◆ Ugon II, fils d'Ugon de Bassu (3). ◆ Baruson (4). ◇ Agnès (5).
»	1211	»	X	◆ Constantin II. XI ◆ Pierre II.
1230 1238	1242	»	XII	◆ Comita III, de la famille Serra.
»	1253	»	XIII	◆ Guillaume, comte de Capraja.
1266	1282	»	XIV	◆ Marian II, de la famille Serra (6)
1295	»	1297	XV	◆ Jean ou Chiano, fils de Marian II?
1297 1297	»	1308 1321	XVI	◆ André, règne avec son frère. XVII ◆ Marian III.
1321	»	1329	XVIII	◆ Ugon III, fils naturel de Marian; favorise les Aragonais
1329 1346	»	1346 1376	XIX	◆ Pierre III. XX ◆ Marian IV. ◆ Nicolas. ◆ Jean. ◇ Bonav[re] ◇ Marie.
1376	»	1383	XXI	◆ Ugues IV. (7) XXII ◇ Éléonore (8). ◇ Béatrix (9). ◆ Pierre. ◇ Sibille. ◇ Benoite.
1386	»	1407		◇ Benoite. XXII *b*. ◆ Frédéric. XXIII ◆ Marian V. ◆ Guillaume II (10)
1407	»	1424	XXIII	◆ Guillaume III de Narbonne, tué à la bataille de Verneuil.
1424	»	1428	XXIV	◆ Guillaume IV, dit Pierre de Tiniers, frère utérin du précédent.

Son père cède ses droits sur Arborée aux rois d'Aragon en 1428.

JUGES D'ARBORÉE. (SUITE.)

BRANCHE DES MARQUIS D'ORISTANO.

◆ Nicolas, troisième fils d'Ugon III.

◇ Benoite. ◆ Sauveur.

◆ Léonard I, confirmé en 1409, et investi en 1428 (11).

◆ Antoine. ◆ Sauveur. ◇ Benoite (12).

[…]nard II (13). ◆ Sauveur. ◆ François. ◆ Jean. ◆ Louis. ◇ Marquise. ◇ Benoite (14). ◇ Sibille.

[…] ◆ Jean. ◆ Sauveur. ◇ Éléonore. ◆ Marie.

[…] résidence des juges d'Arborée fut à Oristane; Onroccus s'y transporta en abandonnant […]ille de Tharros.
[…]urs écussons avaient un arbre.

Voyez Onrocus de Cagliari. (2) Épousa Trogotor, 6e juge de Cagliari. (3) Régna avec Pierre I, et […]a Précieuse, fille de Guillaume de Masse. (4) Épousa Benoite de Massa, fille de Guillaume. (5) Épousa […]frei de [illegible]uces. (6) Ce Marian paraît avoir été tuteur et successeur de Nicolas, fils de Guillaume. […]eçoit les ambassadeurs d'Anjou; il est massacré avec sa fille Benoite. (8) Épousa Brancaleone d'Oria; […]a *Carta de Logu*. Elle régna avec son fils Frédéric, mort fort jeune en 1086, puis avec Marian. Elle […]ut de la peste en 1403, Son fils Marian la suivit de près en 1407. Le peuple choisit alors pour juge […]i de Narbonne, mari de Béatrix. (9) Épousa Aimeri, comte de Narbonne. (10) Fils de Béatrix et […]ri de Narbonne. (11) Après la cession des comtes de Narbonne. (12) Épousa Artale d'Alagon. […]e révolta et mourut prisonnier en Espagne, en 1478. (14) Mourut sainte.

du *Logu*, comprenant le chemin qui va droit aux aires, et retourne droit aux Corongius par où l'on commence.

Ces îles et ce saltu, je les donne à Monseigneur Saint-Antiochus de l'île de Sulcis, absolument de manière qu'aucun homme puisse les lui enlever, soit pour le Souverain, soit pour autre personne quelconque, excepté que ce soit par la volonté de Monseigneur l'Évêque de Sulcis, maître Bandinu, pour faire ce qui peut lui plaire à lui et aux autres évêques qui doivent être après lui dans l'Évêché de Sulcis, qu'ils aient le pouvoir d'y mettre des gardes à ce qui se gardait sous le Seigneur mon père Guillaume Marquis, et je donne à monseigneur Saint-Antiochus l'île de Sulcis, tout ce que j'ai de mon saltu, etc.

L'an MCCXVI, XI Kal. juin.

Custas isclas et custu saltu dau a su Donnu miu Santu-Antiogu d'iscla de Sulchis a dispiliadu qui no lai appat per unu homini a leari, non pro su Regnu, et non propter una altera personi, exceptu qui éssirit a voluntadi de su Donnu su Piscubu miu de Sulchis Maistru Bandinu, a fairiudi su qui lat plaguiri a issu, et a sus aterus Piscobus qui ant esseri pusti issu in su Piscobadu de Sulchis, et apant balia de poniri illoi castiu a gussu qui si castiàt sutu su Donnu Padri miu Guillermu Marquesi, et dau illoi a su Donnu miu Santu-Antiogu de Iscla de Sulchis omnia, et cantu aper de su saltu miu, etc.

Anno MCCXVI, XI Kal. junii.

Presbiter Cominicus Can. S. Cæciliæ. test.
Presbiter Marianus Scartellus. test.
Petus Acolytus. test.

CHAPITRE IV.

Gouvernement d'Aragon et d'Espagne.

La Sardaigne change de maîtres.

Nous avons vu les Pisans, accourus à l'invitation de la cour de Rome, chasser les Maures de la Sardaigne et, après se l'être appropriée, en défendre la possession contre les Génois. Un pareil état de choses dura pendant trois cents ans; ensuite d'autres prétendants se présentèrent et finirent par l'emporter.

Investiture de l'île donnée par les papes à la cour d'Aragon.

Les souverains pontifes, appuyés sur les concessions antérieures de Constantin, de Charlemagne et de ses descendants, ne se départirent jamais de leurs prétentions sur l'île. Ayant eu lieu, en différentes circonstances, de se plaindre de la république de Pise, non seulement ils fulminèrent contre elle des bulles d'excommunication, mais ils la déclarèrent déchue de ses droits sur la Sardaigne, et finirent par en investir les rois d'Aragon. Ceux-ci désiraient ardemment en prendre possession, mais ils en furent pendant long-temps détournés, soit par le parti que prirent les Pisans de leur payer de grosses sommes, soit par les différentes guerres dans lesquelles ils se trouvaient engagés et qui les occupaient ailleurs.

Première expédition des Aragonais, 1323.

La première expédition des Aragonais date de 1323, époque à laquelle, résolu d'assujettir l'île, et d'accord avec Hugues Serra, juge d'Arborée, grand ennemi des Pisans (1), le roi Jacques y envoya une flotte de quatre-vingt-

---

(1) *Voyez* le tableau des juges d'Arborée.

quatre voiles, sous la conduite de son fils Dⁿ. Alphonse. Ce prince débarqua dans le golfe de Palmas (1), le 26 juin de la même année, avec dix mille fantassins et quinze cents chevaux. Hugues d'Arborée vint le joindre au lieu même de son débarquement, accompagné de plusieurs nobles et d'un grand concours de peuple; il offrit au prince mille chariots chargés de vivres, et prêta dans ses mains serment de vasselage au roi son père. Alphonse, après avoir disposé sa petite armée, s'empressa de mettre le siége devant Iglésias, ville occupée par une garnison pisane.

Alphonse débarque dans le golfe de Palmas.

Il met le siége devant Iglésias.

Les assiégés, attaqués de tout côté, opposèrent la plus vigoureuse résistance, et firent, par leurs sorties, tant de mal à leurs ennemis que ceux-ci résolurent de changer le siége en blocus. Sur ces entrefaites plusieurs seigneurs, tels que les Malaspina, les Doria et les députés de Sassari (2) vinrent au camp de D. Alphonse pour lui faire hommage de leurs fiefs et s'en assurer ainsi la possession. A cette même époque un détachement de troupes aragonaises, sous les ordres de l'amiral Caroz, après s'être emparé du territoire d'Ogliastra, sur la côte occidentale de l'île, attaqua également Terranuova : la place fut bien défendue par les Pisans; les Aragonais ne purent prendre qu'une tour.

Hommages rendus par plusieurs seigneurs.

L'infant laissa des troupes et des instructions pour le siége d'Iglésias, qui traînait en longueur, et se dirigea vers Cagliari avec le reste de son armée. Les Pisans, de leur côté, envoyèrent des renforts.

Capitulation d'Iglésias, 1324.

Le gouverneur d'Iglésias, ayant épuisé tous les moyens de défense et manquant totalement de vivres, rendit la

(1) Près de l'île de Sant-Antioco.

(2) La ville de Sassari se gouvernait alors en forme de république sous la protection de Gênes et des marquis Malaspina.

ROI JACQUES. place le 7 janvier 1324. La prise de cette ville coûta aux deux partis plus de douze mille combattants, parmi lesquels plusieurs personnages de distinction. L'infante Thérèse, femme d'Alphonse, qui accompagna son époux dans cette expédition, tomba malade ainsi que lui et une partie de leur suite, mais ils furent bientôt rétablis. L'infant ayant laissé dans la ville la princesse avec une nombreuse garnison, partit pour rejoindre et renforcer ses troupes occupées au siége de Cagliari. Après une sanglante bataille donnée sous les murs mêmes de la ville, et dans laquelle les Pisans perdirent leur amiral (1), les Aragonais emportèrent le Château-Castro (2), qui fut abandonné de nuit; et peu de jours après ils furent également maîtres de la ville. D'après une convention, les Pisans conservèrent le Château-Castro et plusieurs autres lieux de la Sardaigne, mais cet arrangement fut bientôt annulé par une nouvelle rupture : on se battit encore (3). Les Pisans furent défaits et forcés d'évacuer l'île en 1326.

Prise de Cagliari.

Les Pisans évacuent la Sardaigne, 1326.

Alphonse succède à son père, 1328.

Le roi Jacques étant mort, en 1328, son fils Alphonse lui succéda. Il ne se passa durant son règne rien de remarquable pour la Sardaigne, hors quelques investitures de fiefs accordées à différents seigneurs, tels que les Malaspina, les Doria: etc. : ces derniers se révoltèrent en 1334 et s'unirent aux Génois pour ravager plusieurs cantons de l'île, entre autres les environs de Sassari.

---

(1) Mainfroi, comte de Donoratico, fils de Rainier de la Gherardesca. (CAMBIAGI, lib. VI, p. 189.)

(2) On donnait, ainsi que je l'ai déjà dit, le nom de Château-Castro à la partie la plus élevée de la colline sur laquelle est bâtie la ville de Cagliari, maintenant habitée par les premières classes, et nommée encore de nos jours *il Castello*.

(3) C'est de cette époque que date la charge de capitaine-général de guerre, qui se trouve encore en ce moment réunie avec celle de vice-roi.

Alphonse mourut en 1336 et laissa pour successeur ALPHONSE.
Pierre, dit *le Cérémonieux*. Les troubles continuèrent; Sa mort, 1336.
plusieurs seigneurs, principalement les Doria, unis aux Génois, prirent les armes; dans un combat qu'ils livrèrent au gouverneur-général, Guillaume de Cervellon, ce dernier perdit la vie ainsi que son fils. L'année suivante le roi 1337.
d'Aragon envoya un renfort considérable de troupes sous la conduite du nouveau vice-roi Cobrera, qui fit rentrer les révoltés dans le devoir.

En 1352, Marian, juge d'Arborée, fit emprisonner son Révolte de Marian d'Arborée, 1352.
frère et se déclara, avec les Doria, contre le roi d'Aragon. Ils s'emparèrent de plusieurs villes et parvinrent même à se rendre maîtres de Cagliari, ce qui détermina le roi Pierre à passer en Sardaigne avec une nombreuse armée; il débarqua, le 24 juin 1354, à Porto-Conte, près d'Alghero.

L'arrivée du roi fit changer la face des choses. Le juge 1354.
d'Arborée, craignant son courroux, fit sa soumission et fut imité par une grande partie des révoltés. Comme les habitants d'Alghero s'étaient ouvertement déclarés pour les Génois, ils se retirèrent presque tous à Gênes, ou sur son Colonie catalane à Alghero.
territoire; ils furent remplacés à Alghero par une colonie catalane et aragonaise. C'est de cette époque que date l'usage de la langue catalane, que l'on parle encore en cette ville, dans presque toute sa pureté. Le roi accorda plusieurs priviléges aux villes d'Alghero et de Sassari. Cette dernière s'était hautement prononcée en sa faveur. Il y passa quelque temps.

Il revint l'année suivante à Alghero, dont la nouvelle Première assemblée des cortès, 1355.
colonie croissait journellement, et de là il se rendit à Cagliari, où il tint une grande assemblée (1), à laquelle assis-

(1) C'est la première. *Voyez*, ci-après, liv. IV, chap. 4, l'art. *Stamenti.*

PIERRE. tèrent les députés des juges d'Arborée et ceux de la république de Pise, ainsi que plusieurs seigneurs sardes. Marian, juge d'Arborée, non seulement ne s'y présenta pas, mais il répondit à l'invitation du roi en termes si arrogants que ce prince dut de nouveau recourir à la voie des armes pour le réduire à l'obéissance. Il fut vaincu et forcé d'accepter les conditions qu'il plut au roi de lui imposer.

Les troubles de Sardaigne apaisés, Pierre partit pour ses états du continent et débarqua à Barcelone le 12 septembre 1366.

1366.

Nouvelle révolte de Marian et des Doria.

La tranquillité ne fut pas de longue durée en Sardaigne. Marian, juge d'Arborée, et Sabler Doria se révoltèrent de nouveau, ce qui força le roi d'envoyer une autre armée commandée par Pierre de Lucca. Cette campagne fut malheureuse pour le parti d'Aragon : Marian ayant surpris les Aragonais qui le tenaient assiégé dans Oristano, les défit, leur tua un grand nombre d'hommes, parmi lesquels se trouva de Lucca. Marian, profitant de sa victoire, s'empara de plusieurs cantons; il soumit, l'année suivante, la ville et le château de Sassari.

Mort du général de Lucca, 1368.

Les rois d'Aragon, occupés ailleurs, ne purent faire de grands efforts pour rentrer en possession de la Sardaigne : Marian l'aurait probablement conquise si sa conduite tyrannique ne lui eût aliéné l'affection de ses sujets et de ses troupes.

Peste en Sardaigne, 1376.

Sur ces entrefaites, la Sardaigne fut ravagée, en 1376, par une peste affreuse qui enleva, dans l'espace d'un an, plus de la moitié des habitants (1). Au nombre des victimes, l'on compte Marian, juge d'Arborée; il mourut généralement détesté, et laissa pour successeur Hugues son fils (2).

Mort de Marian.

Hugues, son fils, lui succède.

(1) Cambiagi, chap. 7, p. 269. Il y en avait eu déjà une autre en 1348.
(2) *Voyez* la série des juges d'Arborée.

Le premier soin de ce nouveau tyran fut de faire bâtir une prison extrêmement sombre, où il jeta son oncle Jean et son fils, déjà arrêtés par Marian. Ces deux infortunés moururent bientôt après par suite des traitements indignes qu'ils essuyèrent. PIERRE.

Hugues d'Arborée poursuivit la guerre contre le roi d'Aragon, et exerça sur ses sujets un pouvoir tyrannique. Vers ce temps-là le duc d'Anjou lui envoya des ambassadeurs pour traiter d'une alliance avec lui (1). Cette ambassade n'eut aucun résultat. Hugues, ayant mis le comble à ses atrocités, fut enfin massacré par ses propres soldats, le 7 mars de l'an 1383. Sa malheureuse et innocente fille Benoîte partagea son sort. Ambassade du duc d'Anjou à Hugues, 1378. Mort tragique de ce juge, 1383.

Délivrés d'Hugues, les peuples d'Arborée se réunirent et voulurent se déclarer libres, sous un gouvernement républicain; mais Éléonore, sœur d'Hugues, parvint à reprendre l'autorité souveraine et à faire élire pour juge son jeune fils Frédéric, qu'elle avait eu de Brancaleone Doria. Éléonore.

Ce dernier s'était rendu auprès du roi d'Aragon et lui avait proposé de réduire tout le royaume à son obéissance. Le roi accepta d'abord la proposition et le combla de présents; mais ayant appris ce qui était arrivé en Arborée, et craignant que Brancaleone ne le trahît secrètement et ne fût d'accord avec sa femme, il le fit emprisonner. Brancaleone, mari d'Éléonore retenu prisonnier.

Brancaleone fut conduit à Cagliari, où il resta prisonnier, pendant qu'Éléonore donnait de l'occupation aux Aragonais en soutenant contre eux une guerre active.

Le roi Pierre mourut bientôt (5 janvier 1387) : son fils Jean acheva le traité déjà entamé avec Éléonore, et la paix fut définitivement signée le 17 janvier 1388. Bran- Mort du roi Pierre, 1387. Paix faite avec Brancaleone. 1388.

---

(1) *Voyez* page 38, note 1.

JEAN. caleone fut déclaré comte de Monte-Leone, et sa femme Éléonore gouverna les états d'Arborée.

Mort du roi Jean, 1393. Martin lui succède et vient en Sardaigne, 1397. Le roi Jean, mort en 1393, laissa la couronne à son frère Martin. Ce prince vint en Sardaigne, où il régla quelques affaires, en 1397; puis il retourna dans ses états sans avoir pu arranger ses différends avec Éléonore.

Seconde peste. 1398. Vers la fin de cette même année, le fléau de la peste frappa de nouveau l'île; il cessa en 1399; mais ayant reparu en 1403, il continua ses ravages pendant toute l'année suivante. C'est à cette époque que parmi ses nombreuses victimes se trouva Donna Éléonore, morte à Oristano le 14 février 1403. (Mort d'Éléonore d'Arborée, 1403.)

Il ne se passa rien de remarquable dans l'île jusqu'à l'arrivée du roi Martin de Sicile, fils de Martin d'Aragon. Ce prince ayant enfin obtenu de son père la permission d'aller en Sardaigne, y arriva avec une puissante armée et y défit, à la bataille de San-Luri, le 14 juin 1409, le comte de Narbonne et Brancaleone Doria; mais il ne jouit pas long-temps de sa victoire, car il mourut peu de jours après dans la ville de Cagliari, où on lui érigea un riche mausolée (1). (Expédition du roi Martin de Sicile, 1409. — Sa mort.)

Le roi Martin d'Aragon, son père, lui survécut peu de temps; il mourut, le 31 mai 1410, sans désigner son successeur, ce qui donna lieu à beaucoup de dissensions et à de nouvelles guerres. Guillaume de Narbonne, voyant les Aragonais occupés ailleurs, ne voulut pas perdre une si belle occasion, et s'étant de nouveau réuni à Brancaleone, qui avait trouvé le moyen de s'évader de Cagliari, où il était prisonnier, ils se mirent bientôt en campagne et virent augmenter leurs troupes par des renforts que les Génois et Ladislas, roi de Naples, leur envoyèrent. (Mort de Martin d'Aragon, 1410. — Brancaleone Doria se révolte de nouveau. 1410.)

Le vice-roi Torella, entouré d'ennemis et privé de tout

(1) Son corps fut ensuite transporté dans le tombeau de ses pères.

secours du continent, se trouva alors dans une position très fâcheuse. Après des efforts infructueux, il travaillait à en venir à un accommodement avec le vicomte de Narbonne, lorsque, atteint d'une maladie violente, il mourut à Alghero, laissant les affaires du parti d'Aragon dans une fâcheuse position.

FERDINAND.

Mort du vice-roi Torella, 1411.

L'année suivante, le choix du successeur du roi Martin eut enfin lieu et tomba sur la personne de Ferdinand dit *le Juste*, qui était régent de Castille. Ce prince, après s'être occupé des plus pressants besoins de ses états, pensa à soumettre les rebelles de Sardaigne, et fit en conséquence préparer promptement une nombreuse expédition; ce qui détermina le vicomte de Narbonne à ne pas hasarder les chances d'une nouvelle défaite et à se rendre lui-même, au commencement de l'année suivante, à la cour de Barcelone, où il fut très bien accueilli.

Ferdinand dit *le Juste*.

1413.

Les dissensions entre la cour d'Aragon et la maison de Narbonne allaient être terminées, et la paix semblait prête à renaître en Sardaigne, lorsque Ferdinand mourut, le 3 avril 1416. Son fils D. Alphonse lui succéda. Un de ses premiers soins fut de se réconcilier avec Guillaume de Narbonne, qui, après le traité conclu à Barcelone, avait de nouveau repris les armes, prétendant que la cour d'Aragon avait manqué aux engagements jurés et ne lui avait pas payé les sommes convenues. Alphonse, en 1421, décréta que la législation d'Eléonore d'Arborée serait adoptée dans toute l'île; sous son règne se terminèrent enfin tous les différends de sa maison avec les Narbonne, par l'entière cession que Pierre de Tiniers (1) fit à la couronne d'Aragon, de l'héritage d'Arborée, y renonçant à perpétuité au nom de son fils Guillaume et de ses descendants.

Mort du roi, 1416. Alphonse, roi d'Aragon.

Carta de Logu adoptée pour toute l'île, 1421.

Entière cession du judicat d'Arborée aux rois d'Aragon, 1428.

(1) *Voyez* les juges d'Arborée.

JEAN D'ARAGON. Don Jean d'Aragon ayant succédé à son frère Alphonse, mort en 1458, s'occupa, dès son avénement au trône, des affaires de Sicile et de Sardaigne. Il annexa ces deux îles à la couronne d'Aragon, leur accordant tous les droits et priviléges dont jouissaient ses autres états.

Incorporation de la Sicile et de la Sardaigne à la couronne d'Aragon, 1458.

1470. Pendant le règne de ce prince, Léonard Cubello ou Cubeddu, marquis d'Oristano, ennemi juré du vice-roi Carros, se révolta : le sort des armes fut généralement désavantageux au marquis; il fut enfin complétement défait et livré au roi, qui le fit enfermer dans le château de Xativa, en Espagne, où il mourut quelque temps après. 1478.

Mort du roi Jean, 1479.

L'année suivante mourut le roi Jean, qui fut remplacé par Ferdinand, nommé ensuite le Catholique pour avoir chassé les Juifs de tous ses états. En 1481, il confirma l'incorporation de la Sicile et de la Sardaigne aux états d'Aragon. En 1492, il expulsa aussi les Juifs de la Sardaigne; c'est de cette même époque que date l'établissement du tribunal de l'inquisition, qui, malheureusement pour la religion et l'humanité, n'est, par la suite, devenu que trop fameux (1).

1481.

Juifs chassés de l'île, 1492.

La Sardaigne passe à la monarchie espagnole.

C'est encore du vivant de Ferdinand et par son mariage avec Isabelle qu'eut lieu la réunion définitive des deux royaumes de Castille et d'Aragon. La Sardaigne fit ainsi partie de la monarchie espagnole.

Mort de Ferdinand, 1516.

A la mort de Ferdinand, le 23 janvier 1516, la Sardaigne passa, ainsi que ses autres états, dans les mains de Charles d'Autriche, connu sous le nom de Charles-Quint.

Maison d'Autriche en Espagne.

(1) Il ne fut pourtant en vigueur que plusieurs années après, sous le règne de Philippe II, qui enjoignit à l'inquisition de Sardaigne de se conformer rigoureusement aux formules du Saint-Office d'Espagne. Ainsi, son introduction dans l'île ne date réellement que de l'année 1562. (LLORENTE, *Inquisition d'Espagne*, vol II, p. 188-412.)

Ce prince, malgré les occupations immenses que lui donnait le gouvernement de ses vastes possessions, n'oublia pas l'île de Sardaigne. CHARLES V.

En 1519, les cortès du royaume furent assemblées sous la présidence du vice-roi Villeneuve; différentes grâces furent alors accordées par le monarque. Le gain de la fameuse bataille de Pavie ayant accru le pouvoir de Charles-Quint, on vit alors se former contre ce prince une ligue qui prit le titre de *sainte*, et à la tête de laquelle se trouvait le pape Clément VII. L'escadre des confédérés, destinée à la conquête de Naples, aborda en Corse et de là passa en Sardaigne, où elle débarqua des troupes et mit le siége devant Castel-Aragonese, maintenant Castel-Sardo (1).

Cortès sous Charles V, 1519. Ligue dite *la sainte*. 1527.

Ce coup de main ne produisit pas l'effet qu'on s'était proposé : une tempête affreuse obligea la flotte de se réfugier à l'île de l'Asinara, tandis que les assiégés ayant reçu des secours et fait plusieurs sorties avantageuses, Orsini, qui commandait les troupes de terre, fut forcé de renoncer à son entreprise.

Orsini est forcé de lever le siége de Castel-Aragonese, 1528.

Ce général obtint ensuite quelques succès : il s'empara de Sorso, qu'il mit au pillage, et fit éprouver le même sort à Sassari. Mais, assiégé à son tour par ces mêmes habitants de la ville qui avaient fui à son approche, il fut réduit à la dernière extrémité et ne dut son salut qu'à la générosité des Sassarais et aux bons offices de l'amiral Doria.

Il est battu par les Sassarais.

(1) Cette petite ville, située sur le canal appelé *le Bocche di Bonifaccio*, qui sépare la Sardaigne de la Corse, est bâtie sur un rocher escarpé et presque isolé. C'était alors une forteresse importante. Avant l'époque dont nous parlons, elle avait le nom de *Castel-Genovese*, qui fut changé en celui de *Castel-Aragonese*. Celui qu'elle porte aujourd'hui est probablement indépendant de tout changement politique.

CHARLES V.

Troisième peste, 1528. La peste qui, en 1528, fit tant de ravages en Italie, n'épargna pas la Sardaigne, qu'elle désola pendant l'espace de deux années : elle paraît y avoir été apportée par les troupes venues du royaume de Naples.

Charles V organise une expédition contre Tunis, 1535. Mouley-Assan, roi de Tunis, ayant, en 1535, imploré l'assistance de l'empereur pour rentrer en possession de ses états, usurpés par le redoutable Barberousse, Charles, qui depuis l'essai qu'il avait fait de ses talents pour la guerre dans sa dernière campagne de Hongrie, était devenu fort avide de réputation militaire, résolut de faire une expédition en Afrique, et voulut la commander en personne (1).

Il réunit sa flotte à Cagliari, où il séjourne. C'est alors que la ville de Cagliari vit la plus puissante et la plus brillante armée navale se former dans son magnifique port, indiqué pour le rendez-vous général. Pendant les dix jours que l'empereur séjourna dans la capitale de l'île, il reçut les députations des différentes parties du royaume, venues de tout côté pour le complimenter et apporter des provisions immenses pour toute l'armée. Une grande partie de la noblesse sarde voulut, en outre, prendre part à cette expédition, dont les résultats sont connus.

Peste en Sardaigne. Les auteurs de l'Histoire de Sardaigne nous apprennent qu'en 1540 les récoltes ayant entièrement manqué, il en résulta une mortalité générale dans le bétail, et une famine dont le récit ne peut se lire sans frémir. En 1551,
1551. *Aleppus*, évêque de Sassari, se distingua au concile de Trente ; ceux de Cagliari et de Bosa y assistèrent également.

1555. A l'abdication de Charles-Quint, en 1555, la Sardaigne
Philippe II monte sur le trône d'Espagne. resta unie à l'Espagne, et par conséquent échut à Philippe II. C'est du règne de ce prince que date la construc-

(1) *Hist. de Charles V*, par ROBERTSON, année 1536.

tion de ces tours de défense bâties sur tout le littoral de l'île, afin de la garantir des attaques des corsaires barbaresques (1). PHILIPPE II. 1587.

Sous Philippe III, qui monta sur le trône en 1598, on remarque l'institution de l'université de Cagliari. Philippe III lui succède en 1598.

Pendant le règne de Philippe IV, qui fut de quarante ans (1621 à 1661), le comte d'Harcourt, général français, s'empara d'Oristano en 1637, et dut l'abandonner bientôt après. Philippe IV institua une cour criminelle pour le royaume, à Cagliari, et promulgua le code appelé *Regie Pragmatiche*. Philippe IV, 1621.

Sous le règne de Charles II, ou pour mieux dire sous la régence de sa mère, le marquis de *Laconi*, premier membre du *stamento militare* (2), et le vice-roi, marquis de *Camerassa*, furent assassinés à Cagliari en 1668. Ces deux événements, funestes résultats d'une aventure galante et de la plus noire des machinations et des impostures, conduisirent à l'échafaud plusieurs personnes aussi distinguées par leur rang que par leurs emplois. Charles II. Événement funeste, 1668.

La guerre que la succession de ce fantôme de roi alluma dans toute l'Europe s'étendit aussi sur la Sardaigne. En 1708, les troupes de l'empereur, ayant débarqué à Terranova, décidèrent bientôt une grande partie des habitants de la Gallura en faveur de l'archiduc Charles. Dès lors éclatèrent dans l'île les deux partis qui divisaient également les nations voisines. Celui de l'Autriche prévalut, et la ville de Cagliari tomba au pouvoir de Charles. Guerre de succession.

Les dissensions prirent alors tous les caractères d'une guerre civile : ce fut pour la Sardaigne une époque de malheurs et d'atrocités, dont les suites furent très funestes à plusieurs familles du pays. C'est principalement dans la 1698.

(1) *Voyez* à l'art. *Tours*, liv. IV, ch. 9 de ce volume.
(2) *Voyez* à l'art. *Stamenti*, liv. IV, ch. 4.

CHARLES IV. province de Gallura que les secousses en furent plus violentes et plus terribles.

Les Sardes du parti de l'Autriche furent, l'année suivante, indemnisés de leurs pertes ou récompensés de leur zèle pour cette cause, par la donation des biens de leurs antagonistes. (1709.)

Traité d'Utrecht, 1714.

Le traité d'Utrecht, en 1714, assura la possession de l'île à la maison d'Autriche. La bonne intelligence ne dura pas long-temps; le caractère remuant du cardinal Albéroni la troubla bientôt.

Projets du cardinal Albéroni, 1716.

Ce ministre du roi d'Espagne trouva, dès l'an 1716, l'occasion de déployer ses talents funestes. A peine vit-il l'empereur engagé avec les Vénitiens dans la guerre contre les Turcs que, feignant de concourir également à cette entreprise, regardée comme sainte, l'Espagne arma une puissante flotte, et obtint même de la cour de Rome la permission de lever de fortes contributions sur les biens du clergé. Pour mieux donner le change sur ses desseins, Albéroni ordonna à cette flotte de croiser dans les mers du Levant; elle rendit même des services essentiels à l'île de Corfou.

1717.

L'année suivante, une seconde escadre sortie des ports d'Espagne paraissait également disposée à bien mériter de la chrétienté, lorsque tout à coup elle reçut l'ordre de s'arrêter et de débarquer ses troupes en Sardaigne.

Il fait attaquer l'île de Sardaigne et s'en empare.

La nouvelle de l'attaque et de l'occupation soudaine de cette île frappa tout le monde d'indignation, et ne put pas même être justifiée par les plus zélés partisans de l'Espagne (1).

---

(1) On peut lire à ce sujet la lettre fort intéressante qu'écrivit alors le marquis Grimaldi, secrétaire d'état, aux ministres espagnols auprès des cours étrangères, insérée dans le *Recueil historique des actes et négociations, mémoires et traités* depuis la paix

PHILIPPE V.

Le marquis de Leyde, à qui cette expédition fut confiée, surprit Cagliari presque sans défense, et enleva ainsi l'île entière à la domination de l'Autriche.

La Sardaigne passe à la maison de Savoie par le traité de Londres, 1720.

Après plusieurs contestations, la Sardaigne fut, par le traité de Londres, en 1720, rendue à l'empereur, et le même jour cédée par ce monarque à *Victor-Amédée de Savoie*, alors roi de Sicile, en échange de cette dernière île, que ce souverain avait obtenue, en 1713, par le traité d'Utrecht.

Réflexions sur le gouvernement espagnol en Sardaigne.

Nous avons vu, à la fin du chapitre précédent, en quel état se trouvait l'île à l'époque de la domination pisane, et combien elle eut à souffrir des guerres toujours renaissantes dont elle fut continuellement le malheureux théâtre. L'arrivée des nouveaux conquérants ne lui fut guère plus favorable. Entrés en possession de ce royaume par la voie des armes, les rois d'Aragon ne pensèrent d'abord qu'aux moyens d'y étendre et d'y assurer leur domination. Leur premier soin fut de détruire le gouvernement des juges; mais ils n'y purent réellement parvenir qu'après quelques années; il en fut de cette invasion à peu près comme de celle des Romains. Les Génois, et principalement les Pisans, ainsi que jadis les Carthaginois, n'ayant cédé l'île qu'à la force, et par conséquent n'ayant pas renoncé à leurs prétentions, ne cessèrent d'y entretenir des correspondances et d'y fomenter des insurrections : c'est ce qui donna lieu à ces petites guerres partielles dans lesquelles le peuple d'un canton s'armait sous la bannière de son châtelain ou de son juge, pour combattre son voisin et arroser souvent de son propre sang ses champs dévastés et devenus incultes; et ces combats se livraient uniquement pour changer de fers.

---

d'Utrecht jusqu'au second congrès de Cambrai. (Édit. in-8° de M. Rousset. La Haye, 1778, p. 261.)

Les rois d'Aragon, de leur côté, occupés ailleurs par de plus grands intérêts, furent quelquefois forcés d'abandonner leurs lieutenants au moment où les secours devenaient le plus nécessaires pour achever une campagne; et de là ces traités dictés par la seule nécessité, source infaillible de nouvelles ruptures; de là cette méfiance réciproque dont les tristes effets rejaillirent sur l'agriculture et le commerce.

Ces guerres continuelles, et la mauvaise administration des finances obligeant les rois d'Aragon à recourir à des emprunts qu'ils étaient dans l'impossibilité de rembourser, ils crurent remplir leurs engagements et suppléer au paiement de leurs dettes par la dispensation des grâces et des priviléges, et surtout par des exemptions : étrange manière de s'acquitter en affranchissant d'une obligation commune une partie de la nation et faisant retomber la totalité du fardeau sur la masse du peuple!... La classe qui était déjà la plus malheureuse fut ainsi seule chargée de payer les dettes du gouvernement, et vit, par ce système désastreux, augmenter ses souffrances.

Exemptions et priviléges.

A mesure que les priviléges et les exemptions se multipliaient, les hommes qui supportaient une double charge ne virent d'autre moyen de soulagement que celui d'entrer à leur tour dans la classe des privilégiés. Telle dut être la source de cette nuée de gens titrés dont fourmille la Sardaigne : caractère qui de nos jours fait reconnaître les pays soumis jadis à la domination aragonaise ou espagnole; telle est enfin la principale cause de l'accablement et de la misère de la classe étrangère aux priviléges.

Régime féodal.

On pense bien qu'avec cet ordre de choses déplorable le régime féodal fut dans toute son activité. La cour de Barcelone et ensuite celle de Madrid n'avaient d'autres moyens de se maintenir en possession des pays lointains que celui de s'y faire des créatures. Les seigneurs pisans

et génois qui voulurent conserver leurs anciens droits sur les châteaux et les cantons qu'ils possédaient en Sardaigne reçurent de nouvelles investitures. L'on compte parmi ceux-ci les comtes Regnier et Boniface Donoratico, les Malaspina, les Doria, etc., etc. Les juges d'Arborée devinrent marquis d'Oristano; enfin, plusieurs sujets catalans, aragonais et sardes, reçurent des fiefs dans l'île en récompense de leur dévouement à la cause royale, et de services en tout genre rendus aux princes d'Aragon.

Toutefois, ces princes n'avaient pas dans ces feudataires des hommes attachés à leur cause et des serviteurs fidèles; l'histoire de tous les pays où le régime féodal était établi fait assez connaître que, par la nature même de ce système monstrueux, ces petits despotes, arrivés à un certain degré de puissance, étaient les ennemis nés de l'autorité royale; il en fut de même en Sardaigne.

Les rois, mécontents de l'humeur indocile des seigneurs châtelains, se tournèrent de préférence vers les habitants des villes, au grand préjudice de ceux de la campagne. De là naquirent de nouveaux priviléges, surtout ces droits exclusifs et ces corporations de métiers, dont le vice est de nos jours universellement reconnu. De là encore la désertion des campagnes, que les cultivateurs se virent peu à peu forcés d'abandonner, soit pour se soustraire aux vexations de leurs seigneurs, soit dans l'espoir de trouver dans les villes, murées et défendues, la tranquillité dont ils ne pouvaient jouir dans leurs champs, et les avantages que les rois s'empressaient d'accorder aux bourgeois, qu'il leur convenait de s'attacher. Les rois cherchent à favoriser les habitants des villes.

Dès l'an 1326, les rois d'Aragon établirent en Sardaigne un capitaine-général, puis un vice-roi, pour la gouverner en leur nom (1). En 1354, le roi D. Pierre vint en per-

(1) Selon Fara, cette charge date de 1324, époque à laquelle elle

sonne à Cagliari et y convoqua la première réunion des

États-généraux. états-généraux, ou des cortès, composés des trois ordres, ou *stamenti*, du royaume. Ils se réunissaient dans la capitale de l'île, et votaient sur les dons ou subsides accordés à la couronne, en échange de différents priviléges.

Législation. Quant aux lois en vigueur à cette époque, nous n'en connaissons aucune avant le fameux code appelé *Carta de Logu*, promulgué, en langue nationale, par Éléonore d'Arborée, en 1395.

Le roi Alphonse ordonna, en 1421, que ce code serait mis en vigueur dans toute l'île; mais, selon l'usage du temps, il y eut des exceptions pour les villes. Celles de Cagliari, de Sassari (1), de Bosa, d'Alghero, d'Iglesias, etc., en conséquence de leurs priviléges précédemment octroyés, furent dispensées de la règle générale, et se régirent d'après des statuts propres.

Indépendamment de la *Carta de Logu*, les rois d'Espagne publièrent dans la suite plusieurs lois particulières qui, n'étant pas réunies en corps d'ouvrage, étaient mal observées et même inconnues à une partie de la population. Ce n'est qu'en 1636 qu'on en forma un corps sous le titre de *regie Pragmatiche* (Pragmatiques royales). En même temps, on en modifia et même on en changea plusieurs, relatives aux peines, principalement celles de la *Carta de Logu*.

Les vice-rois, de leur côté, publiant des décrets qui n'étaient ordinairement valables que pendant leur administration triennale, ne durent pas moins contribuer au continuel bouleversement du système judiciaire. Il est

---

fut créée en faveur de Philippe Seleuces, qui mourut dans la même année. (CAMBIAGI, lib. VI. p. 202.)

(1) La ville de Sassari se gouverna long-temps en république : c'est la seule qui, à ma connaissance, ait existé en Sardaigne.

bon, pourtant, de faire observer que les princes d'Aragon (1) s'intéressèrent quelquefois au sort de la Sardaigne. Si leur gouvernement ne fut guère avantageux à cette île, on doit s'en prendre aux circonstances et aux institutions de ces temps, plutôt qu'à l'indifférence de ces princes; la loi du 18 juin 1320 et 1329, en faveur des négociants de Cagliari (2), et celle qui, en 1355, força à la résidence 1355.
dans l'île les seigneurs catalans et espagnols possédant des fiefs en Sardaigne, prouvent la sollicitude de ces monarques.

Vice-rois espagnols.

Nous avons vu que, vers l'an 1458, la Sardaigne fut incorporée aux états de la couronne d'Aragon; mais cet événement n'eut aucun résultat sur l'état de l'île; elle continua toujours à être gouvernée par des vice-rois.

Quoique l'autorité de ces derniers fût en quelque sorte balancée, ou du moins retenue par des institutions sages, leur administration fut vicieuse et produisit des résultats désavantageux.

Leurs relations avec les habitants.

Les vice-rois, soit par une conséquence de cette disposition, si commune aux gens en place, de s'occuper de leurs attributions, soit d'après les instructions venues de Madrid, ayant souvent travaillé à étendre leur autorité aux dépens des statuts et des priviléges du royaume, étaient ordinairement en discorde ou du moins en froideur avec les habitants, et surtout avec les chefs des *stamenti*. Ceux-ci, de leur côté, cherchaient à s'affranchir, autant qu'ils le pouvaient, du gouvernement du vice-roi, et défendaient avec aigreur leurs priviléges contre un homme qu'ils regardaient souvent plutôt comme leur égal que comme leur

(1) La Sardaigne, avant la découverte de l'Amérique, qui eut lieu sous Ferdinand et Isabelle, en 1492, paraît avoir fixé davantage l'attention de ses souverains.

(2) Cossu, *Notiz. di Cagl.*, p. 105.

supérieur. De là vinrent ces désordres qui eurent de si fâcheux résultats; de là le peu de cas que la cour de Madrid faisait des Sardes en général, que les vice-rois avaient intérêt de représenter comme des sujets turbulents et rebelles; de là, enfin, cette espèce d'animosité qui exista, dès ce temps, entre les indigènes et les fonctionnaires étrangers.

Si quelquefois ces vice-rois portèrent atteinte aux lois du royaume au préjudice des insulaires, il faut convenir aussi qu'il leur arriva de les enfreindre, ou seulement de violer quelques unes de leurs formalités, dans le but d'une utilité réelle pour leurs administrés. Je citerai, à ce sujet, le discours que prononça, aux cortès assemblées, le vice-roi Moncade, de la part du roi Philippe II, lorsqu'il fut question de bâtir des tours de défense le long du littoral, et de pourvoir à leur entretien par un nouvel impôt (1).

Durant les premiers temps de la domination espagnole, la religion dominante en Sardaigne fut toujours la catholique romaine; mais elle ne paraît y avoir été exclusive qu'à dater du règne de Ferdinand, qui, ainsi que nous l'avons dit, chassa les Juifs de la Sardaigne, comme des autres états.

Religion sous les rois d'Espagne.

Quant à l'inquisition, établie réellement sous Philippe II, elle ne semble pas avoir été portée en Sardaigne au même point qu'en Espagne. J'ai lieu de croire que non seulement il n'y eut dans l'île aucune exécution à mort, mais que le peu de personnes qui figurèrent sur les bancs du Saint-Office y furent traduites pour des imputations étrangères aux dogmes et à la croyance: telles furent les affaires des frères Minuta, l'an 1575, et de Pierre Guiso, baron de Galtelli, accusés de bigamie (2).

---

(1) *Voyez* l'art. *Tours*, liv. IV, chap. 9 de ce volume.

(2) LLORENTE, *Inq. d'Esp.*, t. IV, p. 188, 414 et 415, édit. in-8° de Paris, 1818.

Il ne paraît pas qu'avant l'année 1668, les Espagnols aient tenu en garnison dans l'île des troupes de leur pays; le P. Aleo, capucin, qui a écrit l'histoire sarde de ce temps, raconte en détail l'arrivée du duc de San Germano, vice-roi espagnol, envoyé par la cour, après l'assassinat du marquis de Cammerassa. Le portrait qu'il fait des troupes espagnoles à cette époque est peu flatteur.

Garnison espagnole dans l'île

Il était trop naturel qu'à la suite d'une domination qui avait duré si long-temps, la langue catalane et l'espagnole fussent employées dans les actes du gouvernement (1); elles devinrent aussi celles que parlèrent les classes élevées.

Langues en usage alors.

A l'époque de l'arrivée des Aragonais, on employait en Sardaigne deux modes de compter les années. Le cap de Cagliari, en général, suivait la coutume génoise, qui commençait *a Nativitate*, ou jour de la naissance de N.-S., tandis que le cap de Sassari comptait, selon le style pisan, *ab Incarnatione*, ou du jour de l'Incarnation. Une pareille différence dans un petit état causait de grands inconvénients; le roi D. Pierre, par un décret de l'an 1350, ordonna à tous ses sujets sardes de se conformer à une règle générale, en adoptant la date de Noël : cet édit ne fut guère observé que dans la partie méridionale de l'île, où nous avons déjà vu qu'on suivait le style génois, tandis que dans la Sardaigne septentrionale un reste d'influence pisane et la proximité de l'Italie mirent des obstacles à cette réforme. C'est ce qui donna lieu à deux

Réforme dans le mode de dater les années.

(1) DEXART, chap. des cortès, liv. I, tit. IV, chap. II, nous apprend que sous le gouvernement du vice-roi Alphonse de Madrigal, il fut ordonné que toutes les lois écrites en langue étrangère (italienne) fussent traduites en catalan, etc., etc. Le *visitateur* Carillo dit cependant que dans la partie septentrionale de l'île on ne put bannir entièrement l'italien.

réclamations des cortès, en 1560 et 1565, pour que l'uniformité à cet égard fût enfin établie dans l'île (1).

Instruction.

Quoique les souverains de la Sardaigne, durant la période qui nous occupe, aient fondé, ou pour mieux dire aient permis l'établissement de deux universités (2), ils paraissent avoir eu pour but principal d'entretenir une vive rivalité entre les deux caps (3), plutôt que de pourvoir à la véritable instruction de la jeunesse sarde.

Les Sardes, sous la domination aragonaise et espagnole, étant souvent gouvernés par des vice-rois plus avides de richesses qu'occupés de leurs devoirs, et n'ayant à leur disposition que des moyens d'instruction bien insuffisants, ne purent suivre les progrès de la civilisation de l'Europe, et firent même des pas rétrogrades, ou du moins s'arrêtèrent; et malheur à ceux qui restent immobiles sur une route que d'autres continuent de suivre d'un pas constant et uniforme (4)!

Maison d'Autriche.

Le court espace de temps que la maison d'Autriche posséda ce royaume lui laissa à peine le loisir de se reconnaître. Des projets d'amélioration furent pourtant présentés; une carte géographique de l'île fut même dressée par son ordre; mais les événements politiques ne lui per-

---

(1) Cossu, *Notizie stor. di Sassari*, p. 115-117.

(2) Selon le même auteur, l'université de Cagliari fut établie d'après la demande des stamenti, dans les cortès qui eurent lieu en 1604, et d'après une bulle du pape de l'an 1606; celle de Sassari fut érigée par les habitants de cette ville au commencement du XVIIe siècle.

(3) *Voyez* ci-après, liv. IV, chap. I, lorsque je parlerai de la division du royaume en caps.

(4) Il n'est question ici que de la nation en général; je me garderai bien de comprendre dans cette *proscription* plusieurs personnes dont la réputation est certainement bien méritée, mais qui, je dois l'avouer, *ont fait exception*.

mirent pas de pourvoir aux nombreux besoins de la population (1). Cette tâche était réservée à la maison de Savoie.

(1) Le seul souvenir important qu'aient laissé les Autrichiens dans l'île, c'est l'introduction de la plantation du tabac, en 1714.

CHAPITRE V.

Maison de Savoie.

VICTOR AMÉDÉE II. 1720.

VICTOR-AMÉDÉE II, de Savoie, roi de Sicile, ayant échangé cette île contre la Sardaigne, moins de son gré que par suite des circonstances de la guerre, s'occupa cependant, avec un zèle véritable, du sort de ses nouveaux sujets. Il leur envoya le baron de Saint-Remy, en qualité de vice-roi, et renonça au don que, selon les lois du royaume, les stamenti étaient tenus d'offrir au souverain à son avénement au trône.

Plusieurs ordonnances réglèrent la police intérieure et l'administration de l'île; enfin, malgré les occupations que lui donnaient ses affaires du continent et les luttes continuelles qu'il eut à soutenir, tantôt contre la France, tantôt contre la maison d'Autriche, ce monarque prit d'excellentes dispositions pour améliorer le sort de la Sardaigne.

Charles-Emmanuel III. 1730.

Charles-Emmanuel III, son fils, lui ayant succédé en 1730, s'intéressa vivement à la situation déplorable de la Sardaigne, et ne négligea rien pour élever ce pays au niveau de ses autres états de terre ferme. L'agriculture, le commerce, les lettres, la tranquillité publique, l'augmentation de la population, furent les principaux objets de ses sollicitudes. La Sardaigne reçut sous le règne de ce prince une nouvelle existence, et se vit, en fort peu d'années, en état d'atteindre la marche de la civilisation de l'Europe.

Charles, qui mourut dans un âge fort avancé, laissa la couronne à son fils aîné, Victor-Amédée III.

La retraite du ministre qui avait tant contribué à la gloire du règne précédent et plus tard la révolution française furent des événements funestes aux progrès de la Sardaigne. Les bonnes institutions, trop récentes encore pour se passer de l'appui du gouvernement, dégénérèrent insensiblement. Les hommes qui ne vivent que d'abus et de priviléges, n'étant plus tenus en respect par une force suffisante, reprirent le dessus; enfin, il faut bien l'avouer, des choix peu heureux parmi les fonctionnaires publics envoyés de Turin concoururent, avec les causes que je viens d'exposer, à changer rapidement ce pays et à lui faire prendre une marche rétrograde. La Sardaigne se trouvait en cet état lorsqu'elle fut, en 1792, menacée d'une invasion de la part de la république française. Occupé d'une guerre malheureuse qui lui enleva en peu de temps une partie de son ancien héritage, le roi Victor-Amédée fut obligé de laisser aux Sardes le soin de leur propre défense. L'amiral Truguet s'étant présenté dans la partie méridionale de l'île (1), et ayant occupé les îles de

VICTOR AMÉDÉE III.

1775.

Circonstances funestes à la Sardaigne.

Attaque des Français. 1792-1793.

(1) A cette époque, les Français attaquèrent aussi la Sardaigne septentrionale vers la Madeleine. Cette expédition fut également sans résultats : elle est remarquable en ce que c'est de là que datent les premières armes de Napoléon Bonaparte, qui, alors commandant en second du bataillon des volontaires du Liamone, concourut à cette attaque de la Madeleine et du fort de Saint-Étienne dans l'île voisine de ce nom. On pense que je me serais bien gardé de passer sous silence l'histoire de la fameuse bombe lancée contre la Madeleine par cette main qui, plus tard, fit trembler l'Europe, si des recherches que j'ai faites avant et depuis même la publication du Voyage de M. Valery, m'eussent procuré la moindre trace d'authenticité relativement à cette prétendue bombe historique. En attendant que ces documents viennent au jour, je me permettrai de mettre cette notice avec celle des soixante-douze chambres du noraghe de Sant-Antinu, avec celle des mines d'Iglesias exploitées par les jésuites, et mille autres semblables, que ce voyageur

VICTOR AMÉDÉE III.

Saint-Pierre et de Sant-Antioco, vint tenter une descente dans le golfe où est la capitale; mais, d'un côté, les mauvaises dispositions et l'indiscipline des assaillants, de l'autre, la bonne contenance des insulaires, favorisés encore par les éléments, firent avorter l'entreprise.

L'amiral français, découragé par son peu de succès, et voyant que personne dans l'île ne s'était déclaré en sa faveur, comme on le lui avait fait espérer, renonça à la conquête de ce royaume, après une perte assez considérable en hommes et en bâtiments. Il eut à regretter surtout *le Léopard*, vaisseau de quatre-vingts canons.

Demande des stamenti.

Le roi, content de la conduite des Sardes, les engagea à lui adresser leurs demandes sur ce qu'ils croiraient utile à leur pays. Par suite de cette invitation, plusieurs députés, choisis parmi les membres des trois ordres du royaume, furent envoyés à Turin et chargés de solliciter différentes choses, entre autres la convocation des états-généraux (cortès).

Leur peu de succès.

Ces députés reçurent à Turin l'accueil le plus flatteur; mais, abusés par les intrigues des ministres et par la politique du cabinet à cette époque, ils perdirent leur temps dans la capitale, et revinrent dans leur patrie, où ils ne rapportèrent que des promesses.

Révolte.

1794.

Il résulta de ce contre-temps de vives animosités, qui dégénérèrent en véritable révolte; tous les fonctionnaires publics venus de Turin, et même le vice-roi, furent expulsés. Quelques prélats furent seuls exceptés de cette proscription. Un autre vice-roi, le comte Vivalda, arriva la même année, accompagné du marquis de La Planargia, seigneur sarde, nommé *général des armes;* mais l'agitation continua : de nouveaux troubles éclatèrent le

paraît avoir adoptées un peu trop légèrement, sur la parole d'autrui, et qu'il nous a transmises sans doute de très bonne foi.

1795.

6 juillet 1795. La fureur populaire immola le marquis de la Planargia et le chevalier Pitzolu, intendant-général du royaume, regardés comme contraires aux désirs du peuple.

Intercession du saint-père.

Cette conduite n'était certainement pas propre à attirer sur les Sardes la bienveillance de leurs souverains : c'est pourquoi ils expédièrent à Rome le digne et vertueux évêque de Cagliari (1), pour intéresser le saint-père en leur faveur, et le prier d'intercéder pour eux auprès du roi. Cette démarche réussit ; le souverain pontife accueillit favorablement leur demande, et, ayant employé ses bons offices auprès de la cour de Turin, tout fut oublié en 1796, et les choses reprirent leur cours ordinaire. Mais on sent bien que de semblables secousses ne purent qu'entraîner les plus fâcheux résultats pour cette île.

1796. Charles-Emmanuel IV.

Dans la même année, le roi Victor mourut, laissant pour successeur son fils aîné, qui monta sur le trône sous le nom de Charles-Emmanuel IV, et qui ne recueillit, selon ses expressions, *qu'une couronne d'épines*. Cet événement fut suivi de fort près de l'invasion de ses états du continent, dont la république française s'empara.

La cour quitte Turin, 1798.

Contrainte de quitter Turin, la famille royale se rendit à Livourne, où Charles-Emmanuel reçut trois députés chargés par les stamenti de Sardaigne, non seulement de renouveler au roi et à toute sa famille leurs protestations de fidélité, d'amour et de dévouement, mais encore de les supplier de se rendre dans l'île, etc. Leur mandat leur imposait de chercher le roi partout où il serait, de recourir au besoin à la flotte anglaise, qui se trouvait dans la

---

(1) Monseigneur Melano de Portula, gentilhomme piémontais, qui fut ensuite transféré à l'évêché de Novare, où il termina sa carrière il y a quelques années.

CHARLES EMMANUEL IV.

Méditerranée, et de mettre la Sardaigne sous sa protection, afin qu'elle fût conservée à la maison de Savoie.

Cette dernière recommandation fut superflue, car, ayant trouvé la cour à Livourne, ces députés s'y embarquèrent avec elle, sous l'escorte d'une frégate anglaise. Le convoi arriva le 3 mai 1799 dans le port de Cagliari. Les Sardes accueillirent le roi et toute la famille royale avec les transports d'affection et de joie les moins équivoques.

Elle débarque à Cagliari, 1799.

Dès les premiers jours de son arrivée, Charles-Emmanuel, soit pour donner aux Sardes un témoignage de son estime, soit pour se soulager lui-même d'une partie des soins de son gouvernement, nomma gouverneurs des deux caps deux de ses frères. Le duc d'Aoste, Victor-Emmanuel, eut les provinces de Cagliari et de Gallura, le duc de Monferrat le cap et la ville de Sassari.

Les choses restèrent sur ce pied jusqu'au moment où, instruit des avantages remportés par les armées austro-russes en Lombardie, le roi résolut de retourner sur le continent; il se fit d'abord précéder par le duc d'Aoste, qui partit de Cagliari, le 15 août 1799, après avoir été remplacé dans son gouvernement par le duc de Genevois. Le roi ayant ensuite fixé le jour de son départ et choisi pour l'accompagner son frère le duc de Montferrat, il le fit relever dans son gouvernement de Sassari par son autre frère le comte de Maurienne.

Mort du duc de Montferrat. 1799.

Ce voyage, qui n'eut pas des résultats bien satisfaisants, commença sous de mauvais auspices, car le duc de Montferrat s'étant rendu à Alghero pour y voir, à leur passage, le duc et la duchesse de Chablais, y tomba malade. Il mourut le 12 septembre, à la fleur de son âge, et universellement regretté. Charles-Emmanuel partit de Cagliari quelques semaines plus tard (le 22 septembre 1799), laissant dans l'île deux de ses frères, le comte de Maurienne

Charles-Félix nommé vice-roi. 1799

et le duc de Genevois, qui fut alors nommé vice-roi, capitaine-général du royaume.

Mort du jeune Charles-Emmanuel.

Dans la même année, on eut la douleur de perdre à Cagliari le prince Charles-Emmanuel, âgé de cinq ans, seul enfant mâle du duc d'Aoste, et par conséquent l'unique espoir de la branche régnante.

Le roi et le duc d'Aoste ne purent rentrer dans leur ancienne capitale, quoique les vœux de tous leurs sujets les y appelassent et que les Austro-Russes en eussent fait la conquête en leur nom. Ils furent condamnés à la voir rentrer, quelque temps après, sous la domination de la France, victorieuse à Marengo. Qui aurait le courage de retracer ici les dégoûts et les malheurs auxquels ces princes en butte aux poursuites de leurs ennemis, et jouets des promesses de leurs amis, furent successivement exposés! Fatigué de la vie errante et inquiète que les chances de la guerre l'obligeaient à mener dans la Péninsule, et veuf, en 1802, d'une épouse qui avait fait sa principale consolation (1), Charles-Emmanuel abdiqua la couronne de Sardaigne et renonça à ses prétentions sur ses états du continent en faveur de son frère le duc d'Aoste, qui régna sous le nom de Victor-Emmanuel.

Charles Emmanuel abdique. 1802.

En 1802, Sassari perdit aussi son gouverneur, le comte de Maurienne, qui fut emporté par une maladie violente, le 22 octobre. Ce prince, le dernier de la famille royale, était alors dans la trente-sixième année de son âge. Les regrets et les pleurs l'accompagnèrent au tombeau.

Mort du comte de Maurienne. 1802.

Après avoir renoncé au trône, Charles-Emmanuel se retira à Rome, où il passa paisiblement le reste de sa vie dans les exercices de piété. Affligé, pendant ses dernières années, de la perte totale de la vue, ce prince, réduit à la

(1) Marie-Clotilde de Bourbon, sœur de l'infortuné Louis XVI; elle mourut à Naples, en odeur de sainteté, le 7 mars 1802.

VICTOR EMMANUEL Ier.

compagnie du seul écuyer qui l'eût suivi à travers tant de vicissitudes, mourut dans la maison conventuelle des jésuites, en 1819.

Retour du roi Victor en Sardaigne, 1806.

Victor-Emmanuel, que l'espoir de regagner son ancien patrimoine retenait en Italie, fut forcé, en 1806, de quitter le royaume de Naples, qui tomba au pouvoir des Français. Il se disposa donc à retourner en Sardaigne, où il aborda le 17 février 1806. Rentré dans une île que sa position et l'amitié de l'Angleterre rassuraient contre un coup de main, il pensa cependant à la mettre dans le meilleur état de défense possible.

Ce monarque y aurait régné tranquillement et aurait pu tourner ses soins vers des occupations paisibles, telles que l'administration de la justice, l'encouragement de l'agriculture, etc., etc., si les entreprises des corsaires barbaresques n'eussent de temps en temps compromis la sûreté et la santé des habitants des côtes. Plusieurs combats eurent lieu entre ces infidèles et les galères sardes, qui se couvrirent de gloire. Ce fut alors, et par les soins du duc de Genevois, que se termina l'affaire du rachat des Sardes, captifs des Barbaresques depuis la descente de ces derniers dans l'île de Saint-Pierre, dont ils avaient enlevé la plus grande partie des habitants.

Tout occupé des moyens de prévenir ces désordres, et craignant toujours une attaque des Français, Victor-Emmanuel s'occupa principalement de l'entretien et de l'augmentation de sa marine militaire, et de l'organisation d'une milice nationale. Au milieu de ces soins, auxquels le portait plus particulièrement son caractère, il ne cessait de se flatter d'un prompt retour en Piémont, lors même que cet événement paraissait improbable, ou du moins fort éloigné. Enfin, en 1814, un mémorable retour de fortune ayant conduit dans Paris l'Europe coalisée, Victor-Emmanuel laissa le gouvernement de la Sardaigne

Le roi part pour Turin, 1814.

VICTOR EMMANUEL Ier.

Régence de la reine.

dans les mains de la reine Marie-Thérèse, qu'il nomma régente, et partit pour Turin, où il fit son entrée, le 21 mai, aux acclamations de ses anciens sujets.

Départ de la reine.

Le départ de la reine pour le continent, l'année suivante, fit rentrer la Sardaigne sous l'administration du duc de Génevois, qui reçut de nouveau le titre de vice-roi.

Le duc de Genevois est nommé vice-roi pour la seconde fois. 1815.

Attaque des Tunisiens.

Sous son gouvernement, les Tunisiens s'emparèrent, dans le mois d'octobre 1815, de l'île de Sant-Antioco, près de celle de Saint-Pierre, dont la population fut en partie tuée ou conduite en esclavage. Ce malheur fut bientôt suivi d'un autre plus général et non moins funeste.

Maladie épidémique, 1816,

Le manque de récoltes dans l'île produisit une épidémie qui moissonna une grande partie des habitants. Ce dernier fléau, pendant lequel le prince vice-roi donna les témoignages les plus marquants de sa générosité et de sa sollicitude pour le peuple qui lui était confié, retarda son retour en Italie; il refusa constamment de s'éloigner de l'île pendant la durée de ce fléau, et ne consentit à partir qu'au mois de juin 1816, lorsqu'il eut la certitude que le mal était généralement dompté.

Avénement de Charles-Félix. 1821.

Il fut remplacé par un lieutenant-général, dépendant en quelque sorte de lui, car il conserva le titre de vice-roi jusqu'à son avénement au trône, le 19 avril 1821.

Vice-rois.

Depuis lors, l'île fut toujours gouvernée par des vice-rois choisis parmi les lieutenants-généraux, les hauts fonctionnaires civils, ou bien par des généraux majors, qui, étant en Sardaigne, *généraux des armes*, furent chargés des fonctions de vice-rois. Nous verrons ci-après qu'en montant sur le trône ce prince n'oublia pas ce pays, où il avait laissé de très bons souvenirs.

Voyage de S. A. le prince de Carignan, 1819.

Parmi les événements les plus remarquables qui se passèrent dans l'île pendant le règne de Charles-Félix, on doit compter le voyage qu'y fit, pendant le printemps de l'année 1829, sa majesté le roi actuel, alors héritier pré-

CHARLES FÉLIX. somptif de la couronne : ayant eu l'honneur de l'accompagner dans toutes ses excursions, j'ai pu être témoin de l'empressement scrupuleux qu'elle mit à s'informer des choses et de l'enthousiasme avec lequel elle fut accueillie partout. La Sardaigne avait en effet raison de se féliciter d'une semblable visite, car si elle avait de grands besoins, le prince les comprit et les évalua : en parcourant l'île en roi, sa majesté n'aurait pas vu ce qu'elle vit comme simple prince observateur. Elle eut par là les moyens de connaître par elle-même les ressources et les plaies de cette partie intéressante des états qu'elle fut appelée à gouverner deux années après. On peut dire qu'à la suite de ce voyage sa majesté le roi actuel connaît mieux la Sardaigne que ses prédécesseurs, et qu'une grande partie des hauts fonctionnaires de l'état qui siégent à Turin.

Mort de Charles Félix. Règne de Charles-Albert, 1831.

Le roi Charles-Félix mourut le 27 avril 1831, et le sceptre de Sardaigne passa à la branche de Savoie-Carignan, dans la personne de sa majesté Charles-Albert, actuellement régnant.

Réflexions sur le gouvernement de la maison de Savoie, et ses dispositions en faveur de l'île.

C'est principalement sous le règne de Charles-Emmanuel III que ce pays commença réellement à éprouver les effets des bonnes intentions de ses nouveaux souverains. Si ce monarque ne jugea pas à propos de toucher à certaines institutions, et surtout à des priviléges *accordés*, comme le dit Azuni, *inconsidérément par l'Espagne, et que l'on regarde dans l'île comme sacrés*, il ne fit pas moins de grandes choses et d'heureux changements en faveur de cet état.

Comte Bogino.

Ce prince, qui dut une partie de la gloire de son règne au plus précieux talent que puisse posséder un souverain, celui de faire de bons choix, avait pour ministre de confiance le comte Bogino (1), qu'il avait su distinguer dans

(1) Le comte Bogino naquit à Turin, le 21 juillet 1701. Fils d'un

la foule des employés subalternes, pour le porter rapidement à la tête des affaires. Cet homme, dont le ministère fait époque dans les annales de la maison de Savoie, loin de se laisser décourager par les difficultés et les avances considérables que la régénération de la Sardaigne exigeait indispensablement, n'y travailla qu'avec plus d'ardeur, et eut recours aux moyens les plus efficaces pour l'obtenir.

On a prétendu à tort que la politique du cabinet de Turin, à cette époque, était de paraître beaucoup faire pour la Sardaigne, tout en la tenant en arrière, soit afin qu'elle ne lui échappât point d'elle-même, soit afin qu'il ne prît envie à aucune puissance de s'en emparer. De pareils bruits, répétés encore de nos jours, n'ont été répandus que par l'ignorance et la calomnie. Ce n'est pas ainsi que pensaient Charles-Emmanuel et son ministre (1) : j'ai re-

simple procureur et petit-fils d'un avocat, il entra dès sa jeunesse dans la carrière de son grand-père, et s'y distingua tellement qu'à l'âge de vingt-deux ans il fut nommé substitut du procureur général; sept ans plus tard, ayant rapidement passé au grade de premier conseiller et premier référendaire au conseil des requêtes, il put remplir les fonctions de grand-chancelier.

Malgré les soins infinis qu'exigeaient le ministère de la guerre, dont il fut chargé dès l'âge de quarante-un ans, et plusieurs autres occupations, il obtint, en 1759, le portefeuille des affaires de Sardaigne. Cet homme d'un mérite éminent mourut à Turin, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge, ministre d'état et simple chevalier grand-croix de l'ordre de SS. Maurice et Lazare, après avoir fait, pendant une longue et laborieuse carrière, le bonheur de son pays.

(1) Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les instructions que le roi Charles et le comte Bogino donnaient aux employés qu'ils envoyaient en Sardaigne. Je dois à feu M. le comte Balbo, qui hérita des papiers du comte Bogino, la communication de plusieurs pièces très intéressantes, qui viennent toutes à l'appui de ce que j'avance; par exemple : les *Instructions adressées par le roi à son vice-roi le comte Tana et à l'intendant général Bogino,*

cueilli de nombreux témoignages de leur vif intérêt pour cette île, et j'ose avancer que les Piémontais auraient pu, à cette époque, voir avec une sorte de jalousie quelques institutions créées expressément pour la Sardaigne, ou qui, transportées ensuite sur le continent, avaient commencé par être en vigueur dans l'île. Cette marche était naturelle, car, ayant à établir des choses absolument nouvelles, le gouvernement n'était entravé par aucun antécédent, et il procédait par conséquent d'une façon bien plus avantageuse que s'il se fût servi d'anciens matériaux pour une construction moderne.

Charles-Emmanuel était doué de trop de sagacité et avait trop bien étudié l'état de l'île pour ne pas reconnaître que l'imperfection de l'agriculture et le défaut de population sont toujours, et réciproquement, causes et effets l'un de l'autre : aussi porta-t-il toute son attention sur ce double objet.

Parmi les moyens employés pour remédier à ces maux, l'institution des *monti granatici* (1) doit certainement occuper la première place : elle suffirait seule à illustrer le règne de ce prince et à lui assurer des droits réels à la reconnaissance des Sardes.

Monti Granatici.

Je me contenterai de faire observer que, malgré quel-

---

en 1758-1759 ; les rapports de ce dernier, ainsi que les *Regolamenti di S. M. per il regno di Sardegna*, manuscrits de la bibliothèque de M. le comte Balbo, et faisant auparavant partie de celle du comte Bogino. On peut consulter, pour de plus amples détails sur ce sujet, ceux que donne M. le baron Manno dans le XIV[e] et dernier livre de son histoire citée plusieurs fois : ces détails justifient pleinement le règne de Charles-Emmanuel et le ministère du comte Bogino de l'inculpation dont il s'agit.

(1) Quoique ces magasins d'emprunt de blé en nature eussent été établis dès 1650, on peut cependant regarder leur renouvellement comme une véritable fondation.

ques inconvénients, ces magasins d'emprunt, sagement administrés et religieusement consacrés au profit de l'agriculture, ont été la source incontestable de l'augmentation de population et de l'abondance de productions céréales qui marquèrent le règne de Charles-Emmanuel. Je parlerai plus au long de cette institution dans le chapitre des établissements d'utilité publique.

On peut citer aussi les mesures prises pour la sûreté des personnes et des propriétés, les nouveaux règlements pour l'administration de la justice, la création d'un tribunal de commerce, les nouvelles lois relatives aux administrations municipales, le rétablissement des deux universités, où furent attirés des professeurs distingués (1); la création d'un système monétaire propre à l'île, et enfin la dotation de plusieurs hôpitaux. Règlements, ordonnances et dispositions sous ce règne.

La formation d'un régiment national (en 1744) n'eut pas seulement pour résultat de flatter l'amour-propre des Sardes, ce fut encore un heureux moyen de les former à l'art de la guerre, et de soustraire à l'oisiveté une foule de jeunes gens. Ils mirent à profit leur séjour sur le continent pour rapporter ensuite dans leur patrie plus d'aptitude au travail, plus de connaissances en agriculture et dans les arts, plus d'urbanité dans leurs manières et plus Régiment sarde.

(1) Parmi ces professeurs, on peut nommer le P. Cetti, jésuite, auteur de l'*Histoire naturelle de l'île;* le P. Gemelli, auteur d'un très bon traité sur l'agriculture sarde; le P. Hintz, professeur de langues orientales. Le chevalier Belli fut envoyé pour inspecter les mines du royaume; plusieurs autres recherches utiles furent favorisées, entre autres celle des plantes, par M. Plazza, qui donna quelques notions sur la Flore sarde. Je ne saurais non plus passer sous silence l'encouragement donné à l'imprimerie : les livres publiés par Cetti et Gazzano, dont le mérite typographique égale pour le moins celui de leurs contemporains dans les autres états, prouveront ce que j'avance.

de propreté dans leur mise. C'est encore au séjour de plusieurs officiers sardes sur le continent que ceux-ci durent leur application à l'étude et des connaissances sans lesquelles ils se seraient bornés à une réputation militaire, justement acquise il est vrai, mais qui eût été leur seul titre à la reconnaissance et à l'estime de leurs concitoyens.

Rachat des esclaves de l'île de Tabarca.

Une des actions qui honorent le plus le cœur du roi Charles-Emmanuel, c'est le rachat des malheureux habitants de l'île de Tabarca, colonie génoise, tombée au pouvoir des Turcs en 1744. Ils eurent la faculté de s'établir dans la petite île de Saint-Pierre, jusqu'alors inhabitée, et qui, malgré les incursions dévastatrices auxquelles elle a été plusieurs fois exposée depuis, est en ce moment couverte d'une population nombreuse.

Mariages favorisés.

Ce prince, voulant encourager les mariages dans la classe pauvre des cultivateurs, ordonna qu'une somme de 40 écus sardes (200 francs environ) serait accordée annuellement, et à titre de prêt, à cent individus de l'un et de l'autre sexe, pour subvenir à leurs premiers frais d'établissement : cette somme, retirée ensuite partiellement, devait rentrer dans une caisse uniquement destinée à cet objet, afin de continuer successivement de pareils secours (1).

---

(1) Ces détails sont extraits des *Instructions* citées plus haut, et des manuscrits du comte Bogino; j'y ai vu d'autres morceaux précieux : par exemple, l'ordre à l'intendant général du royaume *de permettre, dans les territoires dependants du roi, la migration des vassaux des villages où les barons ne favoriseraient pas les progrès de la population ;* l'injonction de les recevoir dans les *villages royaux*, ou dans ceux qui *dépendent des barons qui voudraient les protéger.* Le roi lui ordonne également d'encourager la formation des prés, et de tâcher d'en donner l'exemple dans ses propres domaines; d'y introduire aussi des étables pour le bétail, afin d'engager les insulaires à en construire; il parle encore des clôtures des

La Sardaigne, qui toujours fut regardée comme faisant partie de l'Italie, n'avait, depuis les Pisans, aucun rapport avec cette contrée : c'est pourquoi, sous la domination de l'Aragon et de l'Espagne, les langues latine, catalane, castillane et la langue nationale étaient les seules en usage, tandis que l'italien était presque inconnu (1) ou bien oublié, si l'on en excepte quelques cantons de la partie septentrionale de l'île, qui avaient conservé des rapports avec la Péninsule (2). La langue italienne fut remise en usage par les soins de Charles-Emmanuel, et en fort peu de temps différents auteurs sardes publièrent des ouvrages remarquables dans cet idiome, et prouvèrent que rien n'est impossible à un gouvernement lorsqu'il veut sérieusement s'occuper de l'amélioration d'un pays, même le plus reculé sous tous les rapports. Langue italienne introduite.

Les Sardes alors redevinrent Italiens, comme ils l'avaient déjà été sous les républiques de Rome, de Pise et de Gênes, et comme ils doivent l'être en effet par leur position géo-

---

propriétés, des réformes à faire dans la construction des chariots, et principalement dans leurs roues; des manufactures de verre, de papier, de drap, etc. Enfin, l'on voit que, si le temps l'eût permis, et si les événements postérieurs ne s'y fussent pas opposés, une grande partie de ce qui s'opère maintenant en Sardaigne eût été effectuée sous ce règne justement célèbre.

(1) Le père Napoli, dans sa *Nota illustrata*, n° 100, cite le P. Lovera, qui, en 1762, envoyé par le roi Charles pour enseigner la langue italienne en Sardaigne, s'étonna de ce qu'on la parlait facilement dans cette île : ce fait ne saurait contredire mon assertion : 1° Trente-deux ans s'étant déjà écoulés depuis que l'île appartenait à un prince italien, une génération pouvait avoir appris cette langue; 2° les personnes qu'il cite étant des religieux des écoles pies, qui ont des relations avec le continent, ne sauraient faire règle à ce sujet.

(2) *Voyez* Carillo, visitateur du royaume, relation imprimée en 1661.

graphique : la belle langue de la péninsule italique fut depuis employée dans les affaires, tandis que la catalane (1) et l'espagnole restèrent confinées dans quelques cloîtres, où le gouvernement n'avait, et n'a encore de nos jours, aucun intérêt de prétendre opérer une réforme sur cet article (2).

nements funestes. Les changements survenus sous le règne de Victor-Amédée, et les événements que nous avons rapportés, arrêtèrent, comme on l'a vu, les progrès rapides de la Sardaigne. Les hommes qui prenaient un intérêt réel à la prospérité de cette île eurent la douleur de voir s'évanouir presque entièrement le fruit de plusieurs années de sacrifices et de succès.

L'arrivée de la famille royale et de la cour dans la capitale, événement sans exemple dans les fastes de la Sardaigne, aurait eu certainement les plus heureux résultats dans des conjonctures différentes (3). Mais les mêmes causes qui conduisirent dans l'île la maison de Savoie l'ayant privée des moyens qui étaient indispensables pour améliorer le sort des habitants, comme elle le désirait, les espérances que ceux-ci avaient conçues commencèrent à s'affaiblir, quand ils virent plusieurs de leurs princes moissonnés par la mort, et par suite les autres dégoûtés du séjour de cette contrée.

Charles-Félix s'occupe des besoins de l'île. Quand Charles-Emmanuel et le duc d'Aoste furent retournés en Italie, le prince vice-roi fut obligé de pourvoir

---

(1) J'excepte la ville d'Alghero, colonie catalane, qui conserve encore le langage de la mère patrie.

(2) *Voyez* ci-après, dans le livre III de ce volume, art. *Langue*.

(3) L'impression que fit l'arrivée des souverains dans l'île produisit un effet tel que l'on vit cesser tout à coup les crimes de vengeance, et que, pendant quelque temps, il ne se commit plus aucun de ces forfaits que jusqu'alors la justice avait eu journellement à poursuivre.

aux dépenses indispensables que d'un côté l'entretien de ses deux frères sur le continent et de l'autre les besoins de l'île exigeaient impérieusement. Il secourut, de sa propre cassette, les indigents, les malheureux; il encouragea les gens de lettres, etc. Je ferais connaître ici tous les bienfaits de son gouvernement, si une éloquente plume (1) n'eût déjà rempli cette tâche.

Je rappellerai seulement la création de la *Société Agraire*, l'établissement d'un Musée d'antiquités et d'histoire naturelle, et le projet d'une route centrale, dont une partie avait déjà été exécutée : ce sont autant d'améliorations émanées de ce prince qui méritent la reconnaissance des insulaires. Société Agraire, route centrale.

Si Victor-Emmanuel, revenu en Sardaigne en 1806, s'occupa moins des besoins intérieurs de l'île que de l'entretien d'une marine militaire, et de projets analogues, peut-on lui en faire un grief? Les circonstances et la pénurie du trésor ne permettaient ni entreprises ni innovations dispendieuses. Ce prince prouva bien par la suite qu'au milieu des soins que réclamaient ses états de terre ferme, rendus enfin à ses désirs, il n'oubliait pas l'île où il avait été accueilli comme un père.

Le gouvernement de la reine dura trop peu de temps pour produire des effets bien remarquables. Son administration montra de l'énergie, mais elle fut de trop courte durée pour porter des fruits. Régence de la reine.

Le général Jaques de Villamarina, qui gouverna l'île en qualité de lieutenant du prince vice-roi, et qui joignait à une conscience intègre un caractère ferme et sévère, usa d'une salutaire rigueur envers les malfaiteurs : ceux- Gouvernement du général Villamarina.

(1) Discours du chevalier D. Lud. Baille, secrétaire perpétuel de la Société Agraire de Cagliari, à l'avénement au trône de S. M. le roi Charles-Félix, prononcé le 15 juillet 1821.

ci, quoique fort nombreux, disparurent presque entièrement en moins de deux années, car le vice-roi voulait efficacement, et savait user de sévérité sans s'écarter des règles de la justice.

Dispositions sous Victor-Emmanuel.

En 1818, la Sardaigne vit, pour la première fois, un corps de troupes organisé, destiné à la police et au maintien de la tranquillité publique; mais ces *moschettieri*, c'est ainsi qu'on les nommait, firent bientôt place aux *chasseurs royaux*: ceux-ci furent organisés en 1819, à la suppression des *chevau-légers* de Sardaigne, et trois années après ils furent remplacés par des *carabiniers royaux* (1).

La fin du règne de Victor-Emmanuel fut marquée en Sardaigne par la loi sur les enclos (2), par l'abolition de la torture, et par l'envoi des ingénieurs des ponts et chaussées dans l'île pour s'occuper du premier projet des routes (3).

Celle qui conduit actuellement de Cagliari à Sassari, qu'on a nommée d'abord *centrale*, et qui est appelée aujourd'hui *royale*, fut commencée et achevée sous le règne de Charles-Félix.

Sous Charles-Félix.

Parmi les mesures prises par ce prince, pendant son règne, en faveur de la Sardaigne, nous citerons l'établissement des écoles normales (4), celui de la dette publique, la promulgation d'une collection de lois jusqu'alors éparses et la plupart inconnues, la création de nouvelles chaires dans les universités, les pensions et les encoura-

(1) A ces derniers on substitua de nouveau, en 1833, les chevau-légers de Sardaigne. Mais on doit dire, en honneur de la vérité, que les carabiniers royaux ont laissé dans toute l'île un honorable souvenir, et un effet moral que tout autre corps ne pourra jamais inspirer.

(2) *Voyez* ci-après, liv. V, chap. 1er.

(3) *Voyez* ci-après, liv VI, chap. 3.

(4) *Voyez* ci-après, article *Instruction*.

gemens donnés à plusieurs jeunes artistes de l'île envoyés à Rome, etc.

Mais si la Sardaigne doit beaucoup au roi défunt, son successeur acquiert journellement de nouveaux et de plus amples droits à la reconnaissance de la *masse* de ses habitants; la large voie de réforme dans laquelle il vient d'entrer est le fruit de sa propre sollicitude et de sa conviction intime, et l'on doit d'autant plus lui en tenir compte que, pour atteindre ce but salutaire, S. M. le roi actuel doit triompher des obstacles qui subsistent ou qui naissent autour d'elle-même : puissent ces nobles efforts être couronnés d'un plein succès à la gloire du prince et à l'avantage de tous ses sujets! Sous S. M. le roi actuel.

Je dis *tous ses sujets,* car un séjour de près de vingt années dans l'île m'a donné l'intime conviction qu'avec un système de réforme et d'économie bien entendu, et en introduisant l'ordre dans l'administration, ce pays peut en fort peu de temps, et sans de grands sacrifices, être mis en état de se suffire à lui-même et de pouvoir encore être utile aux autres états du continent; par sa position géographique, qui acquiert chaque jour une nouvelle valeur (1), quoi qu'en puissent dire ceux qui, par préven-

(1) Depuis la réunion des états de Gênes à la monarchie sarde, c'est-à-dire depuis que la maison de Savoie voit flotter son pavillon sur une marine militaire et une marine marchande de quelque importance, la possession d'une île d'une circonférence remarquable, riche en céréales, en bestiaux, en bois, fournie de plusieurs ports, et placée comme à l'avant-garde du golfe de Gênes, peut-elle être sérieusement envisagée comme nuisible aux intérêts politiques et commerciaux de l'état? Ne doit-elle pas, au contraire, sous ce double rapport, être considérée comme très précieuse? Depuis l'établissement des bateaux à vapeur, qui ont rapproché la Sardaigne du rivage ligurien, et l'ont, pour m'exprimer ainsi, portée à la hauteur de la *Capraja;* depuis que la Méditerranée est appelée à d'autres destinées par les progrès qui se font journelle-

tion, par ignorance des véritables ressources de l'île ou par des vues étroites d'intérêts locaux, s'efforcent de soutenir l'opinion contraire.

L'avenir justifiera, je l'espère, mon assertion ; en attendant, je laisse une semblable question, et en entrant dans un sujet plus conforme à mes goûts et à mes études, je vais considérer la Sardaigne sous le point de vue physique. Je préviens toutefois les personnes qui pourraient trouver cet aperçu historique trop court que je n'ai pas entendu leur donner une histoire de la Sardaigne, mais tracer seulement les faits principaux qui se lient avec mon travail ; elles pourront s'en dédommager amplement par la lecture de l'excellente histoire de M. le baron Manno, plusieurs fois cité ci-dessus.

---

ment en Orient, en Afrique et ailleurs, peut-on nier que cette île si admirablement placée n'ait pas augmenté de valeur ? Il faut être bien aveugle, ou vouloir l'être à toute force, pour persister dans la négative !

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

DESCRIPTION PHYSIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Cartes marines et terrestres de l'île. — Situation géographique. Superficies et contours. — Ports. — Montagnes. — Plaines.

La position géographique de l'île de Sardaigne n'a pas encore été déterminée avec une précision aussi rigoureuse que le ferait supposer l'état actuel de la science. On peut en attribuer la principale cause à la configuration de la mer Méditerranée et au peu d'espace qu'elle occupe. En effet, on ne peut naviguer long-temps sur cette mer sans découvrir les côtes que leur aspect fait facilement reconnaître; ainsi les marins n'ont pas été suffisamment excités à donner à leurs opérations cette attention scrupuleuse qui est un garant de l'exactitude indispensable pour dresser de bonnes cartes marines et rédiger des descriptions hydrographiques propres à diriger la marche des navigateurs.

Le premier travail de ce genre qui mérite le nom de carte hydrographique de la Sardaigne est celui qui a été exécuté, il y a quelques années, par M. le capitaine W. H. Smyth, de la marine britannique. Cet habile et infatigable hydrographe, auquel on doit tant de belles cartes marines, en publia quatre qui concernent la Sardaigne : une comprend le pourtour entier de l'île, avec ses sondes; les trois autres, dressées sur de plus grandes échelles, sont des cartes de détail; on lui doit également plusieurs autres petits plans des principaux golfes et ports de la Sardaigne. Si le peu de temps que M. Smyth a pu consacrer à de semblables relèvements, en proportion de l'étendue

Cartes marines.

Celle du capitaine Smyth.

considérable du littoral de l'île, a été cause que son travail laisse quelque chose à désirer sur tel et tel point de la côte, et si les déterminations des positions géographiques qu'il a données dans ses cartes et dans sa notice sur l'île en question (1), diffèrent quelquefois de celles que nous venons de déduire de nos opérations géodésiques, il n'en aura pas moins bien mérité de la marine en général et de l'île de Sardaigne en particulier, en remplissant le premier une grande lacune. Je me plais d'autant plus à lui rendre ce témoignage que M. Smyth, avec lequel j'ai l'honneur d'être en correspondance depuis plusieurs années, a toujours agi à mon égard avec la plus parfaite et franche cordialité.

Carte du P. Napoli.

Les cartes de la partie terrestre de l'île qui ont paru jusqu'ici sont loin de présenter le même degré d'exactitude que celles dont nous avons parlé. Sans entrer ici dans une énumération superflue de ces cartes, nous ne parlerons que de la dernière, celle du *P. Tommaso Napoli delle scuole pie*, publiée en 1811 à Naples, par les soins de Ricci Zannoni, puisque malgré ses nombreuses et grandes imperfections elle n'en a pas moins été reconnue jusqu'à ce jour comme ayant une grande supériorité sur toutes les autres. On doit dire cependant que le bon père dont elle porte le nom avait une vue extrêmement mauvaise, au point qu'on s'est plû à lui faire prendre pour des clochers du pays des arbres ou des hommes à cheval. Les instruments dont il s'est servi, je ne dis pas pour mesurer des angles, mais pour prendre des directions, consistaient 1°. en une boussole commune, fixée ordinairement au pommeau de la selle de son cheval; 2°. en une espèce de cercle en bois et en carton divisé par lui-même, et auquel il avait

(1) *Sketch. of the present state of the island of Sardinia.* (W. H. Smyth. London, John. Murray, 1828.

adapté un porte-vue très ordinaire à tube en carton ; on m'a assuré plusieurs fois que pour la mesure des distances il n'employait pas d'autre moyen que celui de compter avec une montre les pas de son cheval, dont il avait calculé l'allure. J'indique ces circonstances non pour jeter du ridicule sur un homme très simple, animé du désir du bien, et qui, avec les moyens indiqués ci-dessus, a su mieux faire que ses devanciers, mais pour démontrer la nécessité dans laquelle je me suis trouvé, celle de ne devoir tenir aucun compte de ses travaux.

Malgré cela, cette carte vient d'être reproduite sur une moindre échelle (1), mais avec un titre pompeux, par un M. Maggi, marchand d'estampes et de cartes à Turin : à la première inspection de cette feuille, on voit qu'il n'a été tenu aucun compte des travaux hydrographiques de M. Smyth, et qu'on a pris pour bon le littoral très fautif du P. Napoli, sauf en ce qui regarde la côte tout-à-fait septentrionale, puisée dans la belle carte de Corse, publiée à Paris dans ces derniers temps. L'intérieur de cette nouvelle carte est également du P. Napoli, surtout en ce qui regarde le cours des eaux ; et si l'éditeur, ou plutôt l'arrangeur, est parvenu par un moyen quelconque à se procurer des données qui me sont propres et à les insérer dans son travail, il n'en résulte pas moins que ce qui a été puisé à mon insu dans mes cartons, formant la partie réellement nouvelle de cette carte, a été intercalé d'une manière si inexacte que toute la composition n'en est pas restée meilleure (2). Quoi qu'il en soit, c'est encore la carte Carte de Maggi.

(1) En septembre 1838.

(2) Je n'entends pas certainement ôter à cette carte le mérite de la gravure, qui est passablement bonne ; mais ce mérite est tout-à-fait secondaire. La première condition de ces sortes d'ouvrages est qu'ils soient *vrais*, et le plus habile burin du monde ne saurait leur

du P. Napoli, construite de la manière dont nous avons parlé ci-dessus, qui a fait les principaux frais de la spéculation du marchand d'estampes de Turin.

En signalant les défauts des ouvrages qui ont précédé celui que j'ose présenter au public, je suis bien loin de vouloir en relever le mérite; il me sera cependant permis de dire qu'il est le fruit de quatorze années de fatigues et de sacrifices, et que j'ai tâché de l'exécuter avec tous les moyens que la science fournit de nos jours pour des opérations géodésiques.

Carte construite par l'auteur.

Mon travail fut commencé en 1825, dans l'unique but de donner une carte géologique de la Sardaigne, que je me proposais de construire en corrigeant la carte du P. Napoli; mais au bout de deux ou trois campagnes (1) je m'aperçus que celle-ci était entièrement à refaire, et que je ne pourrais obtenir un résultat passable qu'en faisant abstraction de toute donnée antérieure et en formant un canevas de bons triangles. Tout seul, comme j'étais alors,

---

donner de prix si la première condition n'est pas remplie. Parmi les observations curieuses que m'a présentées cette carte de M. Maggi, je citerai la grande quantité de montagnes à cratère dont il l'a parsemée, et quoique l'île de Sardaigne abonde en bouches volcaniques, par une fatalité assez singulière, ou, pour mieux dire, par l'ignorance totale des localités, l'éditeur n'en a pas deviné une seule, de façon que le géologue qui, sur la foi de M. Maggi, irait sur telle et telle montagne pour y chercher des laves, des scories, ou des pouzzolanes, serait bien surpris de ne rencontrer en leur place que des schistes, des grauwaches et des mollasses coquillières. Voilà comme on fabrique des cartes assis paisiblement dans une boutique ou dans un cabinet!!

(1) Ces campagnes ne peuvent avoir lieu en Sardaigne qu'au printemps; les journées trop courtes et souvent brumeuses de l'hiver, le soleil brûlant de l'été et les dangers bien réels de la maladie en automne, rendent toute opération géodésique impossible pendant ces trois parties de l'année.

je ne reculai pas devant une semblable entreprise, et muni d'assez bons instruments je passai plusieurs printemps à confectionner un réseau de triangles, et à figurer les accidents de terrains qui me parurent plus dignes d'être levés en détail pour la description géologique que j'avais en vue de faire; mais le dérangement de ma santé et mon retour sur le continent, où m'appelèrent de nouveaux devoirs, suspendirent ces travaux pendant quelques années. Ayant depuis, vers la fin de 1834, eu l'autorisation de me rendre annuellement en Sardaigne pendant la saison favorable pour y reprendre mes opérations, et ayant également obtenu un collaborateur dans la personne de M. le capitaine chevalier de Candia, ce travail reprit une nouvelle activité, et il aurait été achevé une année plus tôt sans une constante série de contrariétés atmosphériques qui ne cessèrent de l'entraver.

Collaborateur.

Les personnes qui pourront prendre quelque intérêt à ces travaux, et qui désireront connaître nos principaux points géographiques et les bases d'après lesquelles nous les avons déterminés, trouveront à la fin de ce volume une notice destinée à cet objet; je m'abstiens par conséquent d'entrer ici dans ces détails, et je me bornerai à témoigner toute ma gratitude à M. le chevalier de Candia pour son efficace et constante coopération. Né dans l'île même, officier d'état-major général très distingué, et lié depuis long-temps avec moi de l'amitié la plus étroite, il n'avait aucun noviciat à faire pour vaquer avec moi aux opérations géodésiques de la Sardaigne; en consentant à s'allier tout seul à moi pour un si rude travail, mon collaborateur a payé une dette à son pays natal, et il a acquis de nouveaux et de plus amples droits à mon attachement et à ma reconnaissance à son égard.

La carte dont nous venons de terminer la seconde et dernière feuille, en décembre 1838, est actuellement entre

les mains d'un habile graveur de Paris ; elle paraîtra tout entière dans le courant de 1840. En attendant la publication de cette nouvelle carte, à l'échelle de $\frac{1}{250000}$ (1), nous en donnons, en tête de l'atlas joint à ce volume, une réduction au $\frac{1}{4}$, c'est-à-dire dans la proportion d'un millionième ; je l'ai réduite moi-même et dessinée avec beaucoup de soin ; toutes les communes s'y trouvent sans exception, ainsi que les tours du littoral ; enfin, j'ai tâché d'y insérer tous les détails que la petitesse de l'échelle pouvait me permettre.

Situation géographique. Voici les principales données qui résultent de nos travaux sur la position géographique de la Sardaigne :

Points extrêmes. Extrémité nord : P. del Falcone, latit. 41° 15′ 42″ 10.
Extrémité sud : cap Teulada, latit. 38° 51′ 52″ 58.
Extrémité est : cap Comino.
Long. de Cagliari, — 0° 42′ 42″ 10.
Long. orient. de Paris, 7° 30′ 06″ 20.
Extrémité ouest : cap de l'Argentiera.
Long. de Cagliari, + 0° 59′ 08″ 30.
Long. orient. de Paris, 5° 48′ 15″ 62

La distance en ligne droite de ces points extrêmes est ainsi qu'il suit :

De la P. del Falcone au cap Teulada, 268,228 mètres environ, soit 144 $\frac{1}{4}$ milles géogr. (2)

Du cap Comino au cap de l'Argentiera, 144,170 mètres, soit 77 $\frac{4}{5}$ milles géogr.

Le plus court espace de terre compris entre la mer Méditerranée et la mer Tyrrhénienne, c'est-à-dire entre la Torre-Grande d'Oristano et la tour de Barì, en ligne droite, peut être évalué à 100,800 mètres, soit 53 $\frac{14}{16}$ milles géogr.

---

(1) On trouvera dans la notice à la fin de ce volume la raison qui nous a déterminé à adopter cette échelle.

(2) De 60 au degré.

La circonférence en milles géographiques résulte comme ci-dessous : Circonférence.

L'île de Sardaigne proprement dite............	793,00
L'Asinara.............................	39,30
S.-Antioco............................	37,25
S.-Pietro.............................	28,10
La Caprera............................	22,20
La Madalena...........................	20,30
Tavolara..............................	12,30
Sparagi...............................	6,10
S.-Stefano............................	6,00
I Razzoli.............................	5,25
Molara................................	5,00
S.-Maria..............................	4,50
Il Budello............................	4,10
Mal-di-Ventre.........................	4,10
Isola Piana (de l'Asinara)............	3,60
Serpentara............................	2,10
Cavoli................................	2,00
Isola Piana (de S.-Pietro)............	1,35
Il Toro...............................	1,30
La Vacca..............................	1,20
Catalano, o Coscia-di-Donna...........	0,40
Total des îles adjacentes, sans compter les petits îlots.......................	206,35
Île de Sardaigne proprement dite............	793,00
Total général du littoral.............	999,35

TABLEAU des superficies de la Sardaigne et de ses îles environnantes, en mètres, myriamètres et milles géographiques carrés.

SUPERFICIE.	EN MÈTRES CARRÉS.	EN MYRIAM. CARRÉS.	EN MILLES GÉOG. CARR.
De l'île principale.......	23,667,340,000	236,6734	6901,41
De S.-Antioco...........	100,000,000	1,0000	29,16
De S.-Pietro............	52,000,000	0,5200	15,10
De l'Asinara............	42,000,000	0,4200	12,20
De la Madalena........	19,000,000	0,1900	5,54
De la Caprera...........	14,000,000	0,1400	4,08
De Tavolara...	6,000,000	0,0600	1,74
De Molara..............	3,000,000	0,0300	0,87
De l'isola Piana (Asinara).	1,500,000	0,0150	0,43
Des autres îlots réunis....	15,500,000	0,1550	4,65
TOTAL des îles adjacentes.	253,000,000	2,5300	73,77
TOTAL GÉNÉRAL.........	23,920,340,000	239,2034	6975,18

Sa situation pour le commerce.

Située au midi de la Corse, dont elle suit la direction du nord au sud, et dont elle ne fut probablement séparée qu'à une époque assez récente (1), la Sardaigne est une des îles de la Méditerranée dont la situation est le plus favorable pour les relations commerciales : elle peut servir d'entrepôt aux différents pays dont la partie occidentale de cette mer baigne les côtes. En effet, l'Italie, la Sicile, la Barbarie (2), l'Espagne et la France, peuvent

(1) Il est ici question des époques que fait connaître la géologie.

(2) Qui sait si un jour, par suite des progrès que fait depuis quelque temps l'Egypte moderne, le commerce des Indes orientales ne prendra pas la route de la mer Rouge et de Suez ? La Sardaigne alors ne pourrait-elle pas devenir la plus belle et la plus commode

être considérées comme autant de points placés à l'extrémité de différents rayons à peu près égaux, tirés vers une circonférence dont cette île serait le centre.

Aux avantages d'une pareille position, la Sardaigne joint celui d'avoir des côtes découpées par un grand nombre de baies et de golfes, presque tous à l'abri des vents du Nord. Parmi les principaux golfes figure celui de Cagliari, qui, indépendamment de son étendue et de sa sûreté, se trouve placé sur la route de presque tous les vaisseaux qui, du Levant, vont dans l'ouest et dans le nord de la Méditerranée. Golfes et ports.

Les ports de Palmas, de Porto-Conte et de Terranova, quoique moins considérables que le golfe de Cagliari, sont cependant remarquables; on peut citer encore ceux d'Alghero, de Porto-Torres et de Tortoli, qui sont très utiles au commerce particulier de l'île.

Il n'existe pas, à proprement parler, en Sardaigne une véritable chaîne de montagnes: on ne saurait donner ce nom à l'arête centrale de l'île, qui offre, il est vrai, dans son ensemble un relief de terrain assez élevé, mais ce terrain élevé étant interrompu à plusieurs reprises par de profondes coupures transversales, par de grands plateaux, et même par de larges plaines basses et étendues, ne saurait constituer ce qu'on nomme proprement une *chaîne*. Coup d'œil général sur la configuration du terrain.

La cause en doit être attribuée aux perturbations qu'a dû essuyer cette île, perturbations indiquées d'ailleurs par la grande masse de roches d'éruption qui composent une partie du sol de la Sardaigne: aussi y rencontre-t-on fréquemment de grandes nappes trachytiques ou basal-

---

échelle du commerce de la Méditerranée? (*Cette note appartient à la première édition de 1826, et par conséquent avant l'émancipation de la Grèce et les conquêtes des Français en Afrique.*) *Voyez* ce qui a été dit page 89, note 1re.

tiques, et de longues traînées de laves, qui donnent au figuré de ce pays un aspect tout particulier.

Directions principales imprimées au relief.

Malgré le désordre apparent que présente au premier abord la carte qui accompagne ce volume, il sera facile de remarquer une espèce d'accord dans l'allure de plusieurs groupes de montagnes, mais cet accord n'est pas uniforme dans toute l'île: dans la partie septentrionale, la direction est du nord-est au sud-ouest, ou à peu près; dans la partie sud, elle est absolument inverse, c'est-à-dire elle va environ du nord-ouest au sud-est; une troisième direction paraît suivre à peu près la ligne nord-sud. Nous nous réservons d'entrer dans de plus amples détails au sujet de ces trois directions bien distinctes, lorsque nous nous occuperons de la description géologique de la Sardaigne. Nous ferons observer toutefois que celle nord-est sud-ouest se rencontre également dans l'île de Corse, où elle a déjà été observée par les géologues; la seconde pourrait se rattacher à la Sicile, du moins à sa côte occidentale; la troisième enfin serait due à une cause qui aurait imprimé à l'île la forme qu'elle a actuellement.

Principaux groupes de montagnes.

Le groupe de monts le plus élevé de l'île et le plus central, sous le rapport de la latitude, est celui qu'on nomme le *Gennargentu* (janua argenti). Il est divisé en deux parties à peu près égales par le quarantième degré de latitude, qui passe entre ses deux pointes culminantes: ces pointes, dites pointes *Bruncu de Spina* et *Su Sciusciu* (1), sont, selon l'expression des pâtres du pays, *les premières colorées par les rayons de l'astre du jour*. Les roches schisteuses forment la plus grande partie de ce groupe. La pointe la plus élevée après la cime du Gennargentu est

(1) D'après mes observations barométriques, on peut assigner à la première 1917^{m}72, et à la seconde 1864^{m}70. *Voyez* le tableau des hauteurs à la fin de ce volume.

celle d'une haute montagne calcaire qui domine à l'est le village d'Oliena : elle atteint 1338 mètres au-dessus du niveau de la mer. Malgré cela, comme cette montagne fait en quelque sorte partie du Gennargentu, avec lequel elle va pour ainsi dire se lier, nous conserverons la seconde place dans la série au groupe suivant.

Celui-ci est connu dans le pays sous le nom de *monte Limbara*; ses cimes les plus élevées arrivent à 1320 mètres environ. On peut considérer cet ensemble presque isolé de montagnes comme formant un massif entièrement granitique, dont la pente est très abrupte vers le sud (1), tandis que vers le nord on le voit descendre graduellement par des contre-forts successifs jusque dans la mer de Corse, où il se perd.

Viennent ensuite deux masses de montagnes assez éloignées l'une de l'autre, mais dont la hauteur est égale (2). La première porte le nom de monte di Gocceano et de monte Razu : cette montagne est composée en grande partie de roches schisteuses et granitiques; on voit près

---

(1) L'élévation rapide du Limbara, observée de la partie intérieure de l'île, et comparée à celle qui a lieu progressivement pour le Gennargentu, a fait croire dans le pays que les hauteurs de ces deux groupes de monts étaient entre elles dans une proportion tout-à-fait inverse de celle qui a été démontrée depuis par mes observations barométriques et géodésiques : il arrive en petit au mont Limbara ce qui a lieu pour les Alpes relativement aux Andes et à l'Himalaïa, c'est-à-dire que les Alpes frappent bien plus les regards et paraissent proportionnellement plus hautes, parce que leur élévation est beaucoup moins graduelle que celle des deux grandes masses de l'Amérique et de l'Asie, dont la base est infiniment plus étendue que celle des Alpes. Les anciens ont cru que les monts *Limbara*, appelés alors *Insani montes*, étaient cause de l'insalubrité de la Sardaigne, parce que, disaient-ils, ils privaient l'île de l'influence du vent du nord. *Voyez* ci-après *Vent du nord*.

(2) 1229 mètres.

de sa cime, et au-dessus du village de Bono, un très ancien couvent de la règle de saint François, qui avait jadis une grande réputation dans le pays. La seconde se trouve au sud-ouest de la ville d'Oristano ; sa cime la plus élevée se nomme monte Linas : on y jouit, par les temps clairs, de la vue la plus belle et la plus variée (1). Ce groupe constitue une espèce de chaîne à laquelle se rattache un autre groupe plus méridional, dont la pointe *Severa,* de 983 mètres, forme le point culminant. Toutes ces montagnes sont en grande partie schisteuses et granitiques.

Une autre montagne remarquable est le monte Ferro ou Verro, dont la pointe, dite monte Urticu, a 1049 mètres de hauteur : cette montagne, par sa forme et par sa nature, a une grande analogie avec celle qui près de Rome sépare Velletri d'Albano ; elle est exclusivement volcanique ; le village de Santu-Lussurgiu, qui se trouve sur son versant oriental, est bâti dans un grand cratère, et celui de Cuglieri, sur son flanc N-O, paraît avoir un gisement analogue ; le cratère de Santu-Lussurgiu est cependant mieux caractérisé.

On voit encore une montagne volcanique entre la ville d'Oristano et le village d'Ales : cette montagne est connue dans le pays sous le nom de monte *Arci.* La pointe, dite *Trebina Lada,* élevée de 838 mètres, est un des trois pitons basaltiques qui forment la *trebina* (le trépied), et qui couronnent cette singulière montagne, formée par de grandes coulées étagées et presque horizontales.

---

(1) Dans une de mes stations sur cette cime, il m'est arrivé de voir simultanément un bâtiment paraître à la tour dei Cavoli, près du cap de Corbonara, et un autre à l'ancre dans le Porto-Conte-d'Alghero, tandis que d'un côté se déroulait à mes pieds la vaste plaine du Campidano, de Cagliari à Oristano, et de l'autre, les îles de San-Pietro et de Sant-Antioco.

Les autres montagnes les plus remarquables de la Sardaigne sont le monte Santo de Baonei, vers la côte orientale : il est exclusivement calcaire, ainsi que le Mont-Alvo de Siniscola ; le monte Lerno de Pattada, et le monte Nieddu, vers la côte orientale : ces deux montagnes sont granitiques, ainsi que les *Sette Fratelli*, près de Cagliari, et la *Serra de Mare* de Tertenia ; enfin, on peut compter le monte-d'Oglia d'Alghero, et les montagnes du Capo della Caccia et de la Nurra.

Les plateaux dignes de fixer l'attention par leur étendue et leur élévation sont : 1°. le grand plateau granitique de Buddusò, où le Tirse prend sa source ; 2°. ceux bien remarquables de Monte-Cardiga, de Silius, de l'Arcidano et de Sadali : ils sont presque tous calcaires ; 3°. ceux de la *Giara di Genone*, de *Padru Mannu*, du *Monte-Arci*, etc., qui sont volcaniques ; enfin le *Sasu* et le *Sassittu*, et autres plateaux sur la route de Bosa à Alghero, qui appartiennent aux terrains de trachyte. Plateaux.

Le terrain tertiaire n'atteint guère en Sardaigne une élévation au-dessus de 200 à 400 mètres ; et comme cette formation est assez abondante dans la partie centrale, au pied des hautes montagnes, il en résulte une suite de collines et de plateaux qui se rencontrent principalement le long de la grande route de Cagliari à Sassari : ces deux villes sont bâties sur un pareil terrain, qui s'élève à 470 mètres à Mandas, à Isili, à Osilo et en quelques autres lieux. Mais en général il ne dépasse guère la moitié de cette élévation : il forme alors une longue suite de petites collines. Collines.

Malgré cette quantité de montagnes, la Sardaigne a, dans son intérieur et sur ses côtes, des plaines assez grandes. La plus considérable, connue sous le nom de *Campidano*, et renommée par son étendue et sa fertilité, commence près de Cagliari ; elle n'est d'abord qu'un simple Plaines. Campidano.

vallon, qui, en s'élargissant, se dirige d'un côté vers le sud-ouest jusqu'au golfe d'Oristano.

Il est très probable que ce riche pays est celui dont parle Diodore de Sicile, lorsqu'il dit qu'Iolas fit voile vers la Sardaigne, et qu'ayant vaincu les indigènes, il partagea par la voie du sort *la plus belle et la plus fertile* région de l'île, qui conservait encore le nom de son fondateur.

Quoique le Campidano soit une des parties les plus cultivées du royaume, et abonde surtout en productions céréales et en vins, il est loin d'atteindre le degré de culture dont il est susceptible, et auquel il fut probablement porté autrefois.

Autres plaines et plateaux.

Les autres plaines de l'île sont : celle de la Nurra, au pied des montagnes de ce nom : elle s'étend depuis Alghero jusqu'à Porto-Torres; le Campo-d'Ozieri, qui est compris entre les monts de Ploaghe, du Limbara et d'Ozieri; enfin, plusieurs autres plateaux ou petites plaines, telles que les Campi de S. Anna, Lazaro, Mela, Giavesu; les rivages de Tortoli, de Muravera, de Palmas; la vallée du Tirse, etc., etc.

On peut encore considérer comme plaine le Campidano de Quartu; mais on ne saurait donner ce nom au riche territoire de la Trejenta, composé d'une suite de petits vallons et de monticules, la plupart de formation calcaire et argileuse, dont la fertilité correspond à sa renommée.

Trejenta.

Iles environnantes.

La Sardaigne est environnée de plusieurs petites îles qui en sont séparées par des bras de mer étroits, et qui ont aussi leurs chaînes particulières. Les principales de ces îles sont : celles de l'Asinara, de Sant-Antioco et de San-Pietro, puis celles de la Caprera, de la Madalena, de San-Stefano et de Tavolara, qui sont de moindre importance (1). Cette dernière n'est qu'un bloc immense de

Tavolara.

(1) *Voyez*, pour leur circonférence, page 97.

chaux carbonatée appartenant à la formation secondaire. Son nom vient de la forme de sa sommité; ses flancs, ainsi qu'on le voit souvent aux roches du même genre, sont coupés à pic, et même en quelques endroits disposés en talus renversé, ce qui rend cette île inaccessible sur la plus grande partie de sa circonférence. Elle n'est habitée que par des chèvres sauvages ou pour mieux dire *devenues sauvages*, qu'on y va chasser quelquefois, non sans courir de grands dangers, à cause des précipices que l'on y rencontre à chaque pas. Les autres petites îles, telles que le Mal-di-ventre, *il Catalano* ou Coscia-di-donna, il Toro, la Vacca, i Cavoli, Molara, etc., ne sont que des écueils (1).

---

(1) Nous avons supprimé ici les considérations générales sur les montagnes vues physiquement et géologiquement, insérées jadis dans la première édition de cet ouvrage. Nous avons pensé que ces matières ne pouvant être traitées d'une manière succincte, elles le seront plus convenablement dans la partie de cet ouvrage qui est spécialement destinée à la description géologique de la Sardaigne.

CHAPITRE II.

Des Eaux.

Fleuves. Si le nom de fleuve peut être donné à quelques unes des rivières de la Sardaigne, le Tirse, ou Fiume d'Oristaño, est la seule qui puisse y prétendre, quoique les habitants

Tirse. du pays en comptent quatre. Le Tirse a sa source dans les montagnes granitiques de Buddusò, et coule au sud, au pied des monts du Gocceano, passe près de Sedilo, où il est considérablement augmenté par les eaux du Marghine et de la Barbagia-Belvì, puis, prenant sa direction vers l'ouest, il s'avance lentement par une pente extrêmement douce, partage dans cette partie la Sardaigne en deux portions à peu près égales, et se jette dans le golfe d'Oristano, après avoir arrosé le territoire de cette ville.

Ce fleuve était connu anciennement sous le nom de *Tirsus* ou *Torsus*. Pausanias, Diodore de Sicile, Ptolémée et d'autres écrivains en parlent.

Flumendosa. Le Flumendosa (*Sæprus*) est plus impétueux que le Tirse; il sort des montagnes de la Barbagia, appelées *Correboi* (corne de bœuf), et du territoire de S. Cosimo de Lanusei, coulant d'abord au sud, puis à l'est, dans une direction opposée à celle du Tirse; il traverse souvent d'étroits précipices et se jette près de Muravera dans la mer Tyrrhénienne. Dans le temps de ses crues, qui sont fréquentes, il cause de grands dommages, mais en revanche il dépose un limon d'une extrême fertilité.

Coghinas. La rivière la plus considérable est ensuite celle de Co-

ghinas, que l'on croit être le *Termus* de Ptolémée. Après avoir parcouru la partie septentrionale du centre de l'île, elle va se décharger dans la mer de Corse, non loin de Castel-Sardo. Quelques auteurs croient reconnaître dans cette rivière le Thermus de Ptolémée; ils pensent que ce nom provient des eaux thermales qui sortent sur ses bords et dans son lit même au pied du Castel-d'Oria; d'autres n'admettent aucune différence entre le Thermus et le Temus, qui est indubitablement le suivant.

Le Fiume di Bosa, ancien *Temus*, n'a pas un cours bien étendu : cette rivière est cependant assez considérable lorsqu'elle arrive à un mille au-dessus de la ville de Bosa; là, elle devient navigable jusqu'à la mer; ses bords sont couverts de la plus riche végétation et surtout d'une quantité d'oliviers. Fiume di Bosa.

Quoique la petite rivière qui débouche près de Porto Torres, sur la côte du nord, ne soit pas très forte, elle mérite pourtant d'être citée, soit à cause du pont romain qui la traverse près des ruines de l'ancienne *Turris Libissonis*, soit parce qu'elle conserve un filet d'eau pendant que la plus grande partie des autres sont déjà entièrement à sec. Fiume di Porto-Torres.

Il est bon d'observer que la plupart de ces fleuves ou rivières, mais le Tirse surtout, sont actuellement remarquables par une diminution bien constatée de leurs eaux dans les temps ordinaires et par des inondations jusqu'ici inconnues dans les temps d'orage; on doit en chercher la cause dans la continuelle destruction des lieux boisés faite par le moyen des incendies, et dans la cultivation toujours croissante de certains terrains à pente forte qu'un intérêt agricole bien entendu devait toujours laisser en friche. Les eaux pluviales n'étant plus retenues sur les montagnes et sur les lieux très inclinés, par les arbres, les arbustes et leurs racines, se précipitent par torrents, entraînant avec

elles les terres qui vont combler et exhausser graduellement le lit du fleuve. Le tarissement des sources étant une conséquence évidente de la dénudation des montagnes, il en résulte que les eaux des fleuves diminuent dans les temps ordinaires, et que, ne pouvant plus arriver à la mer avec une force suffisante pour y apporter leur limon, elles le déposent dans leur lit, qui s'exhausse ainsi dans la même proportion que les eaux diminuent et que les montagnes s'appauvrissent de végétation.

Quant aux torrents et aux ruisseaux qui descendent en grand nombre des montagnes centrales de l'île et, pendant sept à huit mois de l'année, portent leurs eaux à la mer ou les versent dans les rivières principales, il est inutile d'en parler ici.

Eaux thermales et minérales.

Les eaux thermales et minérales sont abondantes en Sardaigne, mais malheureusement les insulaires, loin d'imiter l'exemple des Romains, qui avaient formé plusieurs établissements de bains, ont laissé perdre une partie des sources, et à peine reste-t-il quelques vestiges des monuments antiques. On s'est fort peu occupé d'obtenir une analyse exacte des eaux minérales, quoique plusieurs sources soient assez fréquentées en été par les habitants des environs; mais l'affluence des malades est due plutôt à la célébrité ou à la tradition de quelque guérison accidentelle qu'aux conseils des gens de l'art. C'est pourquoi les opinions sur les vertus des diverses sources sont peu précises et même contradictoires, ce qui produit des résultats fâcheux.

On peut citer parmi les sources les plus remarquables celles de Sardara et de Fordungianus, qui sont chaudes et salines; celles de Villacidro ou de l'Acquacotta, qui contiennent de l'iode; celles de Benetutti, qui apparemment tirent leur nom de leurs propriétés bienfaisantes et variées; celles de Codrungianus, qui sont froides et aci-

dulées (1), et qui ont beaucoup d'analogie avec les eaux de Recoaro dans le Vicentin ; celles de Dorgali, de Castel-d'Oria et de Sant-Antioco, etc.

Je crois faire une chose agréable et utile aux habitants de la Sardaigne en présentant ici un aperçu des principales eaux minérales de leur île ; je le dois en grande partie à la complaisance de M. le docteur Cantu (2). J'ai pris moi-même sur les lieux, avec les précautions requises, les échantillons dont il s'est servi pour ses opérations analytiques (3).

Analyse des principales eaux thermales et minérales de l'île de Sardaigne, par M. le professeur Cantu et autres chimistes.

N. B. Les lettres T. A. expriment ici la température de l'eau en degrés de Réaumur, et celles T. B. la température de l'atmosphère pendant l'observation.

EAUX SALINES ET THERMALES.

1°. SARDARA.

T. A. 48°. — T. B. 15°.

1°. Gaz acide carbonique.
2°. Hydrogène sulfuré.
3°. Soude carbonatée.
4°. Soude sulfurée.
5°. Soude muriatée (hydrochloratée).
6°. Magnésie sulfatée.

2°. FORDUNGIANUS.

T. A. 55°. — T. B. 11°.

1°. Chaux sulfatée.
2°. Soude sulfatée.
3°. Magnésie sulfatée.
4°. Chaux muriatée (hydrochloratée).
5°. Magnésie muriatée (hydrochloratée.)

3°. CASTEL-D'ORIA.

T. A. 53°. — T. B. 11°.

1°. Chaux sulfatée.
2°. Magnésie sulfatée.
3°. Chaux muriatée.
4°. Soude muriatée.
5°. Silex.

(1) Le gouvernement s'est occupé, depuis quelques années, de faire bâtir une maison et un petit établissement dans cette localité intéressante, mais l'affluence des buveurs et des baigneurs n'a pas été considérable jusqu'ici.

(2) Mon collègue à l'Académie royale des Sciences de Turin, déjà très avantageusement connu par des travaux soignés en ce genre.

(3) Mr. Udda, habile et savant chimiste sarde, devait s'occuper sur les lieux d'une nouvelle analyse des eaux minérales de l'île : je regrette beaucoup que ce travail ne soit pas encore commencé, et je fais des vœux pour qu'il se fasse réellement.

4°. DORGALI.

T. A. 25°. — T. B. 13° 2'.

1°. Gaz acide carbonique.
2°. Magnésie carbonatée.
3°. Fer carbonatée.
4°. Chaux sulfatée.
5°. Soude sulfatée.
6°. Soude muriatée.
7°. Silex.

5°. ACQUACOTTA DE VILLACIDRO.

T. A. 32°. — T. B. 12°.

1°. Chaux sulfatée.
2°. Soude sulfatée.
3°. Magnésie sulfatée.
4°. Chaux muriatée.
5°. Soude muriatée.
6°. Iode.

SULFUREUSES ET THERMALES.

1° BENETUTTI.

T. A. 32°. — T. B. 18°.

1°. Gaz acide carbonique.
2°. Air atmosphérique.
3°. Fer carbonaté.
4°. Soude sulfatée.
5°. Chaux sulfatée.
6°. Chaux muriatée.
7°. Soude muriatée.
8°. Silex.

FROIDES ACIDULES LÉGÈREMENT FERRUGINEUSES.

1°. CODRUNGIANUS-S.-MARTINO.

T. A. 18°. — T. B. 18°.

1°. Gaz acide carbonique.
2°. Hydrogène sulfuré.
3°. Azote.
4°. Oxygène.
5°. Chaux carbonatée.
6°. Soude carbonatée.
7°. Magnésie carbonatée.
8°. Fer carbonaté.
9°. Soude sulfatée.
10°. Soude carbonatée.
11°. Silex.
12°. Matières végéto-animales (1).

En supposant même que la plupart des propriétés de ces eaux fussent déjà bien connues par les médecins sardes,

---

(1) A l'analyse de M. Cantu, faite il y a plusieurs années, nous ajouterons celle de cette même eau de San-Martino publiée en 1833 par M. le professeur Sachero, et due à feu M. Mojon, de Gênes.

Elle contiendrait, selon la nouvelle analyse, de l'acide carbonique en dissolution pour le tiers de son volume, et sur 1,000 parties de son poids :

1°. D'hydrochlorate de soude..................	000,42
2°. De sulfate de magnésie.....................	000,21
3°. De carbonate de chaux.....................	000,08
4°. D'eau.................................	999,25

Le résidu séché, qui se trouve au fond de la source, donne sur 100 parties :

1°. De carbonate de chaux.....................	0,36
2°. De peroxyde de fer.........................	0,24
3°. De carbonate de fer........................	0,22
4°. De carbonate de magnésie..................	0,18

(*Voyez* SACHERO, CARLO GIACINTO, *Dell' intemperie di Sardegna, e delle febbri periodiche perniciose*, février 1833, page 148).

leur usage a été jusqu'à présent très difficile, par le défaut d'habitations aux endroits où sont les sources.

Au mois de juin 1822, étant allé en Sardaigne pour la seconde fois, je visitai les sources de Sardara et de Benetutti. Le nombre des malades arrivés à ces dernières s'élevait à peu près à cent cinquante. Comme ils ne pouvaient tous être à l'abri sous le toit d'une petite église située dans ce lieu et sous celui d'une maison voisine, la plupart couchaient en plein air ou sous de misérables cabanes de branchages.

C'était dans ces demeures incommodes qu'ils restaient en sortant de ces cuves naturelles, dont la chaleur s'élève jusqu'à trente-deux degrés. Ils partaient souvent des eaux non seulement sans être guéris de la maladie qui les avait amenés, mais ils en rapportaient un surcroît de maux causés par l'excessive chaleur des jours et par la fraîcheur des nuits, dont les huttes de feuillage ne pouvaient les garantir.

La Providence semble avoir suppléé à l'imprévoyance des insulaires en faisant naître auprès du plus grand et du plus fréquenté de ces bassins un magnifique figuier dont le feuillage préserve les baigneurs des ardeurs du soleil (1).

Fontaines merveilleuses des anciens.

Les auteurs anciens ont souvent parlé des eaux de fontaines minérales de la Sardaigne, en ont vanté les propriétés merveilleuses et leur en ont même attribué de fabuleuses. Solin en cite deux, dont une avait, dit-il, la propriété de faire découvrir les voleurs et les parjures. Les accusés devaient bassiner leurs yeux avec l'eau de

(1) Un ingénieur a été expédié en 1838 sur les lieux pour faire le projet d'un établissement que le gouvernement se propose d'y faire construire : puisse-t-il avoir meilleure vogue que celui de San-Martino !

cette fontaine : s'ils étaient innocents, il ne leur arrivait rien de fâcheux; dans le cas contraire, ils étaient sur-le-champ frappés de cécité.

Sources d'eau douce.

Les sources d'eau douce sont assez fréquentes dans les montagnes et dans la partie septentrionale de l'île; mais dans les plaines, et notamment dans la partie méridionale, il est rare d'en rencontrer qui soit potable et totalement exempte de goût saumâtre.

En été, la plupart de ces sources tarissent ou bien se corrompent; c'est pourquoi dans les villes, et surtout à Cagliari, on a recours à l'eau de citerne, dont la qualité varie selon la nature et la construction des réservoirs, et suivant le degré de propreté des toits des maisons d'où l'eau de pluie coule dans les citernes.

Voici quelques analyses de ces eaux, que je dois au professeur sarde Salomon, chimiste habile, élève de M. Cantu. Ces analyses sont parfaitement d'accord avec quelques observations que j'avais faites antérieurement. Ces sources appartiennent à des terrains calcaires tertiaires.

Analyse des eaux de fontaine des terrains de Cagliari, par M. Salomon, professeur de chimie en cette ville.

EAU DE LA FONTAINE DE LA POUDRIÈRE.

Chaux carbonatée	1,50 gr.
Chaux muriatée	0,55
Chaux sulfatée	1,20
Magnésie muriatée	0,40
Magnésie sulfatée	0,30

EAU DITE DE SAINT-PANCRACE.

Chaux carbonatée	1,62 gr.
Chaux muriatée	1,00 gr.
Magnésie muriatée	1,87
Magnésie sulfatée	0,62

EAU DE SAINTE-LUCIE.

Chaux carbonatée	1,00
Chaux sulfatée	1,22
Chaux muriatée	1,77
Magnésie sulfatée	1,66

Les sources d'eau douce les plus renommées par leur fraîcheur et leur pureté sont : 1°. celle du Gennargentu. Le sommet de cette montagne étant élevé d'environ 1900 mètres au-dessus du niveau de la mer, c'est certai-

nement la plus haute de l'île. J'y ai trouvé, dans mes trois voyages consécutifs, la température de l'eau de 3° à 3° $\frac{1}{2}$ au-dessus de zéro, celle de l'atmosphère étant à 8° 5. On peut placer en seconde ligne la source qui coule du flanc septentrional du Limbara, et qu'on nomme *Fontana Franzoni*. Le 30 juillet 1823, à neuf heures du matin, sa température était à 7° 30, l'atmosphère étant à 19° 4. D'autres fontaines moins élevées que celles-ci et moins célèbres sont celles d'Aritzo, de Fonni, de Tonara : plus elles approchent de la partie centrale et élevée de l'île, plus leur fraîcheur et leur limpidité augmentent.

Étangs.

La Sardaigne n'offre pas une surface assez étendue pour qu'on y trouve, même dans les montagnes et au pied des grandes chaînes, des nappes d'eau qui, par leurs dimensions, méritent le nom de lacs; mais les étangs y sont nombreux (1). Je crois pouvoir les diviser en trois classes :

Première espèce d'étangs.

La première contient les étangs qui communiquent avec la mer, soit par des coupures pratiquées par l'art, soit par le moyen d'un ruisseau ou d'un canal quelconque. Ils sont en général très poissonneux; on y pêche surtout beaucoup d'anguilles, dont il se fait une grande consommation pendant le carême. Les principaux étangs de ce genre sont celui de Cagliari, appelé *de la Scaffa*, pour le distinguer d'un autre, situé à une distance presque égale de cette ville. Il peut avoir six milles de circonférence ; il est situé au fond du golfe de Cagliari, dont il n'est séparé que par une langue de terre longue d'environ deux milles, et dans laquelle on a fait plusieurs ouvertures pour établir une communication continuelle avec la mer. Des salines artificielles ont été établies sur cette langue de terre. C'est dans ces eaux que, dès le commencement de l'automne, des troupes innombrables d'oiseaux aquatiques,

(1) Solin et autres auteurs anciens en font souvent mention.

parmi lesquels on distingue des milliers de canards, de poules d'eau, de flamants, d'aigrettes, des cygnes, et quelquefois même des pélicans, se rassemblent pour hiverner.

Lorque les vents du nord dominent, les canots-plats les plus légers ne peuvent naviguer sur cet étang, dont les eaux, dans leur état ordinaire, ne s'élèvent guère au delà de 3 ou 4 pieds. C'est pourquoi les flamants, oiseaux qui ne nagent pas, mais qui posent seulement leurs longues pattes sur la vase, se tiennent au centre de l'étang, où ils ont encore plus de la moitié des cuisses à découvert (1).

On peut citer l'étang du Sassu, près d'Oristano, qui égale à peu près celui de la capitale par son étendue et par le produit de sa pêche; ceux d'Oristano, de Cabras, de Marceddi, de Palmas, d'Alghero, de Sorso, de Terranova, d'Orosei, de Tortolì, de Muravera, etc., etc., et plusieurs autres moins grands. Ceux-ci paraissent devoir leur origine aux terres apportées successivement par différents ruisseaux et arrêtées par le mouvement des eaux de la mer, qui les ont ainsi rejetées en arrière et entassées.

Je ne saurais passer sous silence une observation que j'ai faite en Corse et en Sardaigne, et que l'inspection des cartes de ces deux îles fera facilement reconnaître, je veux parler d'une particularité que présentent tout le long de la côte orientale de ces deux îles les étangs formés par le barrage des rivières à leur embouchure : ces étangs,

(1) Souvent j'ai traversé l'étang sans difficulté pour aller chasser sur la rive opposée; mais j'ai été quelquefois fort embarrassé au retour à cause de la diminution des eaux, quand le vent avait changé dans l'intervalle : alors les matelots sortaient du bâteau, et, plongés dans l'étang jusqu'à la ceinture, poussaient la barque avec leurs épaules et lui faisaient ainsi parcourir un chemin qu'elle avait fait à la voile quelques heures auparavant. Cet étang se comble tous les jours davantage, par les raisons dont nous parlerons ci-après.

toujours plus ou moins oblongs, et séparés de la mer par des dunes, courent parallèlement à la côte du nord au sud avant que leurs eaux entrent dans la mer, et cette embouchure se trouve presque toujours au bout méridional de l'étang, quelquefois au centre, mais jamais ou très rarement au bout septentrional.

Je ne serais pas éloigné de croire que cette particularité, qui est trop souvent reproduite sur les deux côtes en question pour être un effet du hasard, doit être attribuée à un mouvement constant de la mer qui raserait le littoral dans le sens nord-sud, et jamais dans le sens inverse : ce mouvement serait celui qu'on nomme dans l'Adriatique *moto radente* (1).

Les étangs que je place dans la seconde classe sont presque uniquement formés par les eaux de la mer, avec laquelle ils n'ont pourtant aucune communication apparente ; ils doivent probablement leur existence à leur voisinage de la côte, mais principalement à l'abaissement de leur niveau. Seconde espèce d'étangs.

Le plus important est l'étang de Quartu, dit de Molentargiu. En général, les eaux de quelques torrents voisins ne lui arrivent que pendant les grandes pluies et une partie du printemps ; mais pendant le reste de l'année il est formé uniquement par les eaux de la mer, dont il se remplit ou se dégage alternativement, selon que dominent les vents du nord ou du sud.

Cette communication réelle, mais non apparente, m'a souvent servi à reconnaître le vent qui régnait dans la journée. Cet étang dépose pendant l'été une quantité considérable de soude muriatée (sel commun) ; jusqu'à présent l'on n'a guère profité de ce sel ; on pourrait aussi recueillir

---

(1) *Idraulica pratica ragionata dell'Abbate Mari*, p. 99. Guastalla, 1784 ; é Crema, 1818.

avec avantage, sur le rivage de cet étang et dans les fossés voisins, la soude sulfatée qui s'y forme en très beaux cristaux et en assez grande abondance.

D'autres petits étangs de cette nature, mais de bien moindre étendue, se voient encore en différents endroits et présentent les mêmes phénomènes.

Troisième espèce d'étangs.

La troisième espèce d'étangs comprend ceux qui ne communiquent en aucune façon avec les eaux de la mer, et qui, placés dans l'intérieur des plaines, doivent leur origine et leur nature salée à des circonstances purement locales (1). Ils produisent également les deux sels dont il vient d'être question : quelques uns même doivent déposer de la soude carbonatée (natron). Ils sont presque tous formés dans des terrains d'alluvion ou calcaires argileux, au pied de grandes masses de trachyte.

Je citerai entre autres l'étang de Serrenti et celui de San-Luri, situé au centre de la grande vallée du Campidano, et qui, en été, ne présente qu'une surface couverte de sel.

Desséchement de ces étangs.

Le desséchement de l'étang de Serrenti a été commencé il y a quelques années, mais il n'est pas achevé. Le gouvernement vient d'accorder une large concession du terrain occupé par celui de S.-Luri à une compagnie qui se charge de son desséchement et de sa culture. Le premier résultat n'est guère douteux d'après les nivellements faits, quoiqu'il exige beaucoup de soin; mais on pourrait douter que ce terrain, une fois conquis sur l'eau, se trouvât assez privé du sel qu'il renferme en quantité pour être bientôt propre à la culture et à la production, si le promoteur et le directeur de cette importante opération n'était pas une personne qui offre des garanties par son

(1) *Voyez* la partie descriptive et géologique de ce voyage.

savoir, et qui a déjà su vaincre d'autres difficultés en Sardaigne (1).

En général, on n'a pas tiré un grand parti de ces étangs. Non seulement on néglige d'extraire le sel qu'ils produisent et dont l'exploitation ne paraît pas assez profitable à l'administration, mais on les fait même fouler aux pieds, tous les ans, en été, par les habitants des villages voisins, qui sont commandés à cet effet avec leurs bœufs, et auxquels il est défendu de toucher à la moindre parcelle de sel.

Si la Sardaigne avait des eaux stagnantes sous la domination romaine du temps de Solin et de Silius Italicus, époque de sa splendeur, elle a dû naturellement voir augmenter le nombre et l'étendue de ses marais depuis le dépérissement de sa population et de son agriculture dans le moyen âge. Marais.

Toutefois, il est bon de remarquer que, malgré la quantité considérable d'eaux qui manquent d'écoulement et qui croupissent pendant les chaleurs de l'été, on ne trouve dans l'île que peu de grands marais produits par l'encombrement des lits d'eaux courantes et par les inégalités des plaines; ils sont même généralement susceptibles d'être desséchés et peuvent cesser de nuire à la santé des habitants et être mis à profit pour l'agriculture, sans qu'il soit nécessaire d'entreprendre des travaux bien considérables.

Plusieurs de ces marais n'existent que pendant l'hiver et le printemps. On peut considérer les lieux où ils se trouvent comme insalubres, quoiqu'ils n'offrent dans la saison des fièvres que fort peu de traces de leur nature

---

(1) M. le chevalier Carbonazzi, ancien élève de l'école Polytechnique, inspecteur des routes, auquel on doit la construction de la nouvelle route Royale. *Voyez* ci-après ponts et chaussées.

marécageuse. Les plus considérables, que l'on peut appeler permanents, sont ceux de quelques vallons de la Nurra, ceux des environs de la Liscia, au nord de l'île, l'embouchure du Fiume d'Orosei, enfin ceux du bord occidental du grand étang de Cagliari, qui en cet endroit est couvert de roseaux, et qui, même pendant les chaleurs, reçoit de ce côté quelques filets d'eau.

CHAPITRE III.

Température.

Observations météorologiques.

N'AYANT dans ces dernières années jamais séjourné dans un lieu fixe de la Sardaigne pendant le temps qui aurait été nécessaire pour faire de nouvelles observations météorologiques, je reproduis dans ce chapitre les mêmes données qui ont déjà été insérées en 1826 dans la première édition de ce volume. J'aurais pu me prévaloir, il est vrai, des observations faites depuis cette époque, soit au bureau des ponts et chaussées de Cagliari, soit à l'université de cette ville; mais comme le dépouillement qu'on a bien voulu me permettre de faire de ces observations ne diffère pas essentiellement des données déjà publiées et dues au zèle éclairé et à la consciencieuse précision de M. le comte Greyffié de Bellecombe, ancien intendant général de Sardaigne, je n'ai pas eu de raisons suffisantes d'adopter les nouvelles et d'écarter les anciennes, d'autant plus que, quant à celles-ci, j'ai une entière confiance dans les instruments et dans l'observation. Je sens que ces observations, faites dans un seul lieu et sur un des points extrêmes de l'île, ne peuvent donner une idée exacte de sa température moyenne; toutefois celle de Cagliari ne doit pas essentiellement différer de celle du centre de la Sardaigne et même de sa partie septentrionale, car si une latitude plus élevée et la proximité des principales montagnes de l'île, ainsi que le voisinage de celles de la Corse, doivent procurer une température plus basse aux cantons montagneux et les plus septentrionaux de la Sardaigne, d'un autre

côté, Cagliari se trouvant plus exposé aux vents de mer qui y règnent, surtout en été, le thermomètre ne s'y élève pas autant que pourrait le faire supposer la position méridionale de cette ville.

Climat. On peut considérer le climat de la Sardaigne comme tempéré en proportion de sa latitude, et le nom de *climat insulaire* (1) lui est très applicable. En effet, l'étendue de cette île est trop peu considérable pour que les vents de mer qui rafraîchissent en été et réchauffent en hiver n'y exercent pas une grande influence.

Au reste, la température varie en Sardaigne ainsi que dans tous les autres pays, d'après l'élévation du sol et les autres circonstances locales. Si pendant les mois d'été une atmosphère assez échauffée pèse sur les régions basses et dénuées d'arbres de l'intérieur de l'île et y dessèche ou corrompt les sources; si alors la nature y languit, si de fréquents brouillards planent sur les vallons, les habitants des cantons montagneux jouissent, à cette époque, des bienfaits que leur procurent des fontaines glaciales, un air pur, un ciel serein. Mais, dès que les pluies d'automne arrivent, les exhalaisons malfaisantes cessent, les eaux se renouvellent, l'air se rafraîchit; enfin, la Sardaigne inférieure renaît, tandis que les montagnes se dépeuplent peu à peu.

Marche des saisons. La marche générale des saisons est assez régulière dans cette île. Dans les mois de décembre et janvier, mais principalement au solstice d'hiver, plusieurs semaines se passent ordinairement sans qu'il tombe une goutte de pluie; la température est douce et l'atmosphère très sereine : c'est ce que l'on nomme le *secche di gennajo* (2).

(1) M. de Humboldt, *Voyage aux régions équinoxiales*, t. II, chap. 3, p. 68, note 1re. Paris, 1815, édit. in-8°.

(2) Ce sont les jours alcyoniens des poètes, ἀλκυόνειοι, ou bien



Par une exception assez singulière, il n'en est pas ainsi en février : la température est inconstante (1), les pluies sont abondantes, ce qui fait de ce mois l'époque la plus désagréable de l'année. Souvent le mois de mars est aussi incommode, et l'on éprouve alors un degré de froid très sensible comparativement à celui des mois précédents.

C'est pourquoi, malgré la position beaucoup plus méridionale de la Sardaigne, la végétation n'y est pas plus précoce que sur les côtes de Gênes et de la Provence (2). Ses progrès sont arrêtés, dès le mois d'avril, par des vents violents et continus; en mai, seulement, elle commence à développer tout son éclat.

Mais cette riante époque est d'une bien courte durée. Dès la mi-juin, tous ceux qui étaient allés respirer l'air pur de la campagne rentrent dans les villes pour n'en sortir que l'année suivante, laissant les laboureurs occupés du travail des moissons.

Avec le mois d'octobre, qui suit immédiatement l'été, arrivent les vents de sud-ouest et nord-est, qui apportent des pluies abondantes : celles-ci sont assez régulières, mais elles cessent quelquefois en décembre pour faire place aux *secche* dont j'ai parlé. Ainsi, les Sardes terminent et recommencent leur année avec l'atmosphère la plus sereine

---

ἀλκυονίτιδες ἡμέραι, auxquels les mythologues donnèrent une origine merveilleuse.

(1) Un vieux proverbe sarde compare l'inconstance au mois de février : l'on dit encore *Fiargius*, *facies facies* (février à deux faces).

(2) Arrivé en Sardaigne en février 1819 et 1822, je remarquai à Cagliari, qui est dans la partie la plus méridionale de l'île, que la végétation des oliviers et des amandiers n'y était pas à beaucoup près aussi avancée qu'à Gênes à l'époque de mon embarquement, c'est-à-dire 6 ou 8 jours auparavant.

et la température la plus agréable dont ils jouissent dans la révolution des douze mois (1).

Telle est, en général, la marche des saisons en Sardaigne : je la donne, soit d'après mes propres observations, soit d'après celles qui m'ont été communiquées.

L'omission des observations hygrométriques vient de ce qu'il me fut impossible de me procurer un bon instrument avant le mois de juin de l'année 1824 ; ainsi, n'ayant pas eu assez de données, je me contenterai de parler de l'humidité de l'atmosphère lorsqu'il s'agira des vents et de leur nature. Quant à celles du cyanomètre, qui peut-être auraient été d'un certain intérêt, je n'ai pu m'y livrer, soit par la difficulté d'en avoir un, soit à cause du grand nombre d'autres recherches que je fus obligé de faire seul; il en est de même de ce qui regarde l'électricité.

Mouvements du baromètre.

Les observations dont il a été question ci-dessus furent faites pendant trois années consécutives et régulièrement deux fois par jour, au second étage du bureau de l'intendance générale à Cagliari, le 0° du baromètre se trouvant à 101,42 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La hauteur moyenne du baromètre, réduite toujours à 0° de température, fut reconnue ainsi qu'il suit :

		Moyenne.
Première année.	$0^m,7513$	
Deuxième année	$0^m,7511$	$0^m,75113$ (2).
Troisième année	$0^m,7516$	

(1) Voyez plus bas à l'article *Vent du nord.*

(2) Nous n'avons pas jugé à propos d'entrer ici dans tous les détails que renferme le tableau F de l'atlas de la première édition de ce volume : les personnes qui voudront y recourir y trouveront un rapprochement curieux fait du mouvement du baromètre à Cagliari, comparé à celui d'un semblable instrument observé sur le Saint-Bernard, depuis le 25 janvier, jusqu'au 24 février 1824. Nous ne l'avons pas reproduit ici, parce que la date de ces observations est déjà trop éloignée.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES TEMPÉRARURES DE TROIS ANNÉES, OBSERVÉES DANS LA VILLE DE CAGLIARI.

1822.	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYENNES PAR MOIS.	MOYENNES PAR SAISONS.	MOYENNES PAR ANNÉES.	MOYENNES DES TROIS ANNÉES.
Septembre......	27° 8	13° 8	10° 10			
Octobre.........	25 2	10 6	15 93	12° 92		
Novembre......	17 6	6 2	12 75			
Décembre......	13 3	2 8	9 19			
1823.				8 82		
Janvier..........	13 6	4 2	8 72		13° 24	
Février..........	14 3	4 7	8 55			
Mars...............	15 5	3	9 22			
Avril..............	18	5 6	12 32	12 29		
Mai................	20 3	10 8	15 32			
Juin...............	22 8	14 4	17 84			
Juillet............	23 5	14 8	18 85	18 93		
Août...............	26 3	13 6	20 10			
1823.						
Septembre......	22 7	11 4	18 05			
Octobre.........	19 5	9 7	14 23	14 26		
Novembre......	14	4 2	10 50			
Décembre......	14 4	4	8 50			
1824.				7 88		RÉAUM. CENTIG.
Janvier..........	11 5	2 4	6 28		13 01	13° 31 = 16° 63
Février..........	13 2	2 9	8 87			
Mars...............	12 9	4 3	6 53			
Avril..............	16 8	5 1	10 51	10 62		
Mai................	20	10 3	14 81			
Juin...............	21 8	12 3	16 65			
Juillet............	28 3	15	20 05	19 27		
Août...............	31 3	14 6	21 11			
1824.						
Septembre......	23 6	13	17 94			
Octobre.........	20 9	10 3	15 82	15 34		
Novembre......	17 2	7 2	12 28			
Décembre......	13 7	5 6	10 37			
1825.				8 36		
Janvier..........	11 6	2 5	6 96		13 68	
Février..........	12 3	1 6	7 75			
Mars...............	15 1	3 4	9 07			
Avril..............	19 6	6 2	12 16	12 03		
Mai................	21 6	9 8	14 87			
Juin...............	22 7	12 2	17 14			
Juillet............	26 4	15 2	20 12	18 96		
Août...............	21 3	14 3	19 63			

La température moyenne de Cagliari, peut-être même de la Sardaigne, comparée à celle de Pékin, qui est situé sous une latitude assez semblable, confirme ce que l'on a généralement remarqué, que les régions occidentales du globe sont plus chaudes que les orientales placées à une égale distance de l'équateur (1). Mais, d'un autre côté, si on met en parallèle la température de Cagliari avec celle de Naples, qui est sous une latitude plus élevée, on trouvera que la chaleur est moindre dans la capitale de la Sardaigne. J'attribue la cause de cette différence à la nature et à la force des vents de mer auxquels cette dernière ville se trouve plus exposée que l'autre.

LIEUX.	LATITUDE.	LONGITUDE.	Température moyenne de l'année.	OBSERVATIONS.
			Centigrade.	
Cagliari...	39° 12′ 27″	6° 45′ 15″ E.	16° 6	Exposé aux vents du N.-O., O., S. et S.-E.
Pékin.....	39° 54′ 13″	114° 7′ 30″ E.	12° 7	
Naples.....	40° 50′ 15″	11° 55′ 30″	17° 4	Exposé aux vents d'O. et S.-O.

(1) « Ainsi, en résumé, les côtes occidentales de l'ancien et du « nouveau monde jouissent, à parité de latitude, d'une température sensiblement plus élevée que les côtes orientales. » *Annuaire* du bureau des longitudes, p. 167. *Voyez* également M. de Humboldt sur les *Lignes Isothermes*, Mém. de la Société d'Arcueil, t. III; Kant, *Géographie physique*, vol. 4, sect 5.

TABLEAU

DES OBSERVATIONS SUR LES VENTS ET L'ÉTAT DU CIEL, FAITES A CAGLIARI PENDANT LES TROIS ANNÉES INDIQUÉES DANS LE TABLEAU PRÉCÉDENT.

MOIS.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Totaux.	moyenne pour l'année.
Vents de N.-O.	11	25	24	19	32	58	45	41	31	37	20	25	368	123
E.	18	6	13	17	15	6	22	7	14	14	22	13	167	55
S.-E.	1	4	1	16	18	20	18	22	22	9	14	10	155	51
O.-N.-O.	27	14	13	7	15	2	3	3	4	10	9	17	124	41
N.-N.-O.	28	4	26	19	5	7	3	4	4	5	3	8	116	38
E.-N.-E.	6	16	7	8	3	4	11	»	5	7	9	2	78	26
N.	9	7	5	11	3	»	»	1	9	7	11	9	72	24
O.-S.-O.	2	8	6	4	3	2	»	2	6	3	19	11	66	22
O.	4	7	4	2	2	3	2	5	4	7	1	9	50	18
S.-S.-E.	»	3	»	»	3	5	3	18	5	2	2	»	41	14
S.-O.	»	3	4	1	10	2	1	1	2	2	2	5	33	11
S.	1	»	3	7	1	1	3	2	1	5	3	1	28	9
N.-N.-E.	4	8	5	»	1	»	1	»	»	»	3	5	27	9
N.-E.	»	»	4	5	»	»	5	»	3	1	1	2	21	7
E.-S.-E.	»	»	1	»	3	3	»	3	2	2	»	3	17	6
S.-S.-O.	»	1	1	»	1	»	2	»	»	2	»	»	8	2
ÉTAT DU CIEL.														
Beau temps parfait.	7	7	3	6	»	»	»	»	»	2	5	2	32	10
Brouillard..........	»	4	1	4	1	1	1	1	»	2	2	2	19	6
Temps couvert.....	18	16	14	9	16	15	17	14	18	23	14	17	191	64
Grêle...............	»	1	2	1	1	»	»	»	»	»	»	1	6	2
Humidité extrême.	»	»	»	1	»	5	3	3	»	4	1	»	17	6
Neige...............	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	»
Orage...............	1	3	»	»	»	4	1	1	2	3	»	2	16	5
Pluie................	33	16	29	11	12	13	5	1	16	19	17	30	202	67

Vents. Maestrale. Les seuls vents dominants en Sardaigne sont : le Maestrale (nord-ouest) et le Levante (est). Le premier vient directement et sans rencontrer d'obstacles du golfe de Lyon jusqu'à la côte occidentale de l'île ; comme dans ce long trajet maritime il se charge de vapeurs aqueuses, il est assez humide en arrivant, mais il ne l'est jamais autant que les vents du sud, qui viennent frapper la côte opposée. Le Maestrale continue ensuite sa direction au sud-est, et, longeant la base de la grande chaîne centrale, il s'engage avec assez de violence dans la vallée du Campidano de Cagliari ; et dans l'été, lorsqu'il arrive à l'extrémité méridionale de l'île, il est sec et quelquefois d'une chaleur suffocante (1).

Ce vent a régné pendant les jours les plus chauds des étés 1822, 1823 et 1824, et particulièrement le 5 août (2) de cette dernière année.

Par sa force et sa continuité, le Maestrale produit un

(1) C'est le seul vent qui ait fait descendre mon hygromètre jusqu'au terme de l'extrême sécheresse. Pour mieux connaître l'activité avec laquelle il agit sur l'air atmosphérique, un jour que je venais d'observer mon instrument descendu à zéro, je le plaçai sous une cloche dont je saturai l'air intérieur au point de faire monter l'aiguille à 96°. Alors je le remis brusquement à l'air libre (et à l'ombre), et en moins de 30 secondes il marqua de nouveau l'extrême sécheresse.

(2) Le thermomètre marqua ce jour-là 31° 3'. C'est une idée assez commune en Sardaigne, que ces journées de chaleur sèche et étouffante sont dues en grande partie aux incendies nombreux et souvent funestes causés par l'imprudence des pâtres qui mettent le feu aux broussailles. Cette opinion me paraissait absurde ; mais, depuis la journée du 5 août, quoique je ne puisse me résoudre à regarder les incendies qui éclatèrent à cette époque à 5 ou 6 lieues autour de la capitale comme la cause de la chaleur extrême qu'on ressentit, il m'est impossible de ne point leur attribuer la couleur rougeâtre du soleil et de tout ce qui en était éclairé, comme aussi l'apparence opaque de l'atmosphère.

effet remarquable sur la forme de plusieurs arbres des contrées centrales et occidentales de l'île. Ceux de ces arbres qui, situés sur une crête ou sur un revers de montagne, sont exposés à son influence, présentent en général, dans la masse de leur branchage, une uniformité bizarre. On ne peut mieux la comparer qu'à une chevelure flottante dans une direction horizontale, et qui, arrêtée dans son mouvement, en aurait conservé la direction : l'extrémité des jeunes pousses, ainsi que les feuilles qui les couvrent, sont tournées vers le sud-est, tandis que du côté opposé les branches sont nues ; le tronc de l'arbre est tortu, rabougri, et également incliné dans la même direction (1).

L'olivier sauvage ou olivastro, abondamment répandu dans ces lieux, le poirier sauvage et le pin maritime sont les arbres qui, en résistant le mieux à l'impétuosité du Maestrale, prennent le plus facilement la forme singulière qu'il tend à leur donner. Plus d'une fois la direction uniforme des touffes de ces arbres m'a servi d'indication pour m'orienter et diriger mes pas, lorsque, pendant mes courses, je me trouvais seul et comme égaré au milieu de terrains vierges et sauvages, où l'on passe des journées entières sans rencontrer la moindre trace d'habitation.

Le Maestrale paraît venir des Pyrénées ; on le considère comme un des plus salutaires, et à Cagliari on le désire, surtout en été, malgré sa chaleur, parce qu'il ranime les forces abattues par les vents du sud (2).

Le Ponente, ou vent d'ouest, ne souffle pas souvent en Sardaigne et surtout à Cagliari, qui en est défendu par les Ponente.

(1) On voit le même phénomène à Bonifacio en Corse.

(2) Tous ceux qui ont habité Cagliari soutiennent que 30 degrés de chaleur avec le Maestrale sont moins insupportables que 25 par le Levante ou le Scirocco.

montagnes de Caputerra et de Villa-Massargia. Il apporte ordinairement la pluie; dans la saison de la pêche des thons, s'il n'est pas trop impétueux, il facilite l'arrivée de ces poissons sur la côte : ce bienfait, le seul qu'il procure à la Sardaigne, n'est pas moins d'une grande importance pour cette île.

Libeccio. Le vent du sud-ouest ou Libeccio, venant de la mer d'Espagne, et plus directement de Gibraltar, est, comme le précédent, accompagné de pluie; il ne souffle qu'à certaines saisons sur Cagliari, qui en est abrité par l'extrémité des montagnes de Pula. Il cause de grands ravages sur la côte occidentale, et principalement sur la plage d'Oristano et d'Alghero (1).

Mezzogiornale. Un des vents les plus rares en Sardaigne est celui du sud dit Mezzogiornale; mais quelquefois, et ordinairement après les longs calmes du solstice d'hiver, il y est très impétueux; c'est alors un véritable ouragan. A Cagliari il est assez humide, car il y arrive après avoir traversé une grande partie de la Méditerranée.

Levante. Après le Maestrale, le vent le plus fort et le plus constant est celui que les habitants appellent improprement Levante, mais qui est plutôt le sud-est, et par conséquent le Scirocco des Italiens et des Siciliens, ou le *Vulturnus* et l'*Euronotus* des anciens. Sa direction est diamétralement opposée à celle du Maestrale; aussi présente-t-il des phénomènes inverses, c'est-à-dire qu'il arrive humide là où l'autre se montre sec, *et vice versâ*.

---

(1) C'est le Libeccio (S.-O.) qui fit de si grands dégâts au port de Gênes dans la nuit du 24 au 25 décembre 1821, et sur la fin de novembre en 1824. Il fut aussi funeste à la côte occidentale de la Sardaigne; deux vaisseaux chargés de bois de construction se perdirent au mouillage de Bosa, et le port d'Alghero fut très endommagé.

Ce vent, qui vient du golfe de la Grande-Syrthe, arrive à Cagliari surchargé de vapeurs aqueuses : il est redouté par les Sardes méridionaux, qui l'appellent à juste titre *Maledetto Levante*.

Son influence est principalement à craindre dans les grandes chaleurs ; alors l'atmosphère est imprégnée d'une humidité qui pénètre tous les corps (1). La langueur est générale, le relâchement des fibres est complet; les hommes et les animaux, accablés d'une faiblesse insurmontable, éprouvent une lassitude extrême sans avoir fait le moindre mouvement, et transpirent, même en restant dans l'inaction. L'humidité pénètre jusque dans l'intérieur des maisons ; les degrés des escaliers, le pavé des rues, paraissent fraîchement arrosés. Les vapeurs salines (2) qui saturent

---

(1) Je crois pouvoir évaluer le degré d'humidité du Levante sarde à Cagliari entre 90° et 92°. Le 12 août 1824, l'hygromètre monta jusqu'à 94°. Je dois avertir que je parle des observations faites par moi dans la partie de la ville qu'on nomme le Château, et principalement au bastion Saint-Remi, qui sert de promenade, et qui, se trouvant à la distance de 800 mètres de la mer, et à une élévation de 600 mètres au-dessus de son niveau, est très exposé au vent dont il est question. Dans d'autres endroits, j'ai obtenu des résultats bien différents : l'humidité diminuait à mesure que je m'engageais dans les rues, et surtout lorsque je m'éloignais de la mer en distance et en élévation. Je regrette infiniment de n'avoir pu, dans ces journées où le Levante soufflait avec le plus de force, étendre mes expériences jusqu'au bord de la mer, pour voir si le signe de l'humidité se serait élevé dans la proportion du rapprochement du rivage, ou bien si en ce lieu une plus grande quantité de muriate probablement contenu dans l'atmosphère aurait, comme dans les expériences de M. Gay-Lussac, mis obstacle à la marche de l'hygromètre vers le point extrême de l'humidité.

(2) J'ai plusieurs fois, pendant le Levante, porté à la bouche soit des feuilles d'arbres exposés à ce vent, soit des cailloux alors très humides, et j'ai toujours eu lieu de reconnaître un goût plus ou moins marqué de muriate de soude. D'après les belles expériences

alors l'atmosphère, en causant d'assez grands dommages à la végétation, influent sur la nature des métaux, dont elles favorisent l'oxydation, et hâtent la décomposition des substances animales ou végétales. On peut assigner également à cette cause les changements qu'éprouvent, pendant l'été, quelques espèces de vins.

Malgré cette excessive chaleur apparente, la température du Levante n'est pas si élevée qu'elle le paraît réellement. Sous son influence, le thermomètre n'a jamais monté à plus de 29°7 à l'ombre et à l'air libre, et à plus de 20°, de nuit, dans une chambre ouverte et non habitée, tandis que le même instrument, dans une position semblable, indiquait des résultats plus considérables lorsque le Maestrale soufflait. Ces observations prouvent, ce me semble, que malgré les bouffées très chaudes qui accompagnent le Levante, les effets désagréables que produit ce vent doivent plutôt être attribués aux vapeurs aqueuses dont il se charge dans sa traversée maritime qu'à toute autre cause.

Il dure rarement moins de trois jours, et se prolonge quelquefois pendant une semaine entière. Il revient assez souvent pendant l'été, et se fait même sentir à Cagliari en hiver.

Ayant éprouvé les effets de cette funeste influence, je suis convaincu que les habitants du nord n'y résisteraient pas.

Levante vrai. Le vent d'est arrive à Cagliari accompagné des mêmes circonstances que le vent de sud-est; il règne assez souvent sur la côte orientale de l'île, exposée à son action dans la plus grande partie de son étendue.

---

de M. Vogel de Munich, et M. Dreissen de Groningue, il résulte que l'air de la mer contient réellement des muriates. Voy. *Journal de Pharmacie*, n° XI, an IX, novembre 1823, p. 501.

On donne le nom de *Gregale* au vent du nord-est : il est regardé comme pluvieux; ses effets ne se font guère sentir que sur quelques points de l'île. Ce vent vient de la Toscane : il est funeste aux navigateurs qui parcourent la mer Tyrrhénienne, qui l'appellent *faux* ou *à double face*, à cause de son extrême inconstance et de sa variabilité.

Plusieurs auteurs anciens, en parlant du peu d'influence des vents du nord sur la Sardaigne, ont attribué la principale cause de l'insalubrité de cette île à l'élévation des montagnes septentrionales; d'autres à celles de la Corse, prétendant que ces monts privaient le centre et le midi de la Sardaigne de la bienfaisante influence des aquilons. Claudien, organe des opinions de son temps, l'a exposée dans ces vers : Tramontana.

> .... *Quæ respicit Arcton*
> *Immitis, scopulosa, procax, subitisque sonora*
> *Fluctibus; Insanos infamat navita montes.*
> *Hinc hominum pecudumque lues, hinc pestifer aer*
> *Sævit, et exclusis regnant aquilonibus austri* (1).

Sans adopter ces idées, l'on ne peut disconvenir que les montagnes de la Corse gênent le cours du vent du nord ou Tramontana; cependant il parvient souvent jusqu'en Sardaigne, où on le regarde comme très salutaire.

Il n'y est pas trop violent et n'y cause pas de dégâts; au contraire, il n'y fait que du bien. Pendant les fortes chaleurs de l'été, comme pendant les tristes brumes de l'hiver, il chasse devant lui, vers les cantons méridionaux, les vapeurs qui sont apportées par les vents du sud et les brouillards épais qui se sont élevés pendant les temps froids et pluvieux; on doit à son influence les jours les plus clairs et les nuits les plus sereines.

---

(1) *De bello gildonico.*

La Tramontana souffle surtout aux belles époques de décembre et de janvier connues sous le nom de *Secche :* alors le ciel est des plus sereins, le froid de la saison est modéré et la température est vraiment délicieuse.

Le vent du nord se fait principalement sentir en Sardaigne lorsque les Alpes et l'Apennin de Gênes sont couverts d'une neige nouvelle ; mais si elle est plus abondante sur les Pyrénées, alors le Maestrale domine dans l'île.

Vents périodiques.

Tous les vents dont je viens de parler arrivent du dehors ; il en est d'autres qui sont propres à la Sardaigne, à laquelle ils sont utiles, soit pour l'arrivée ou le départ des navires, soit pour la santé des habitants. Ce sont les vents périodiques de terre et de mer qui ont lieu pendant les calmes de l'été, et qui se succèdent régulièrement à des heures à peu près fixes ; la plupart des navigateurs de la Méditerranée les connaissent et savent en profiter. Volney, qui les a observés pendant son séjour en Syrie, en donne une description détaillée (1), à laquelle il a joint ses propres observations. Je pense donc qu'il est superflu de m'étendre sur les causes qui les produisent : ces deux vents sont à peu près constants sur toute la côte de Sardaigne ; ils soufflent surtout dans le golfe de Cagliari.

Imbattu.

Le vent de mer y arrive ordinairement entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi. Il favorise l'arrivée du navigateur surpris par les calmes à trois ou quatre lieues des côtes, et, d'un autre côté, il modère les rigueurs d'un soleil brûlant. On lui donne en Sardaigne le nom d'*Imbattu* (2), et il est connu assez au loin dans l'in-

---

(1) Volney, *Voyage en Syrie et en Egypte*, tom. 1er, ch. 4.

(2) Mot espagnol qui paraît signifier *coup de mer :* l'application, dans ce cas, ne serait pas trop exacte, car l'Imbattu ne cause guère de grosses lames.

térieur de l'île, où il pénètre fort souvent jusqu'à la distance de dix à douze lieues (1).

Le vent de terre, qui lui succède, s'élève ordinairement au coucher du soleil, et dure toute la nuit; le lendemain matin il est remplacé par le vent de mer. On lui donne, à Cagliari, le nom de *Rampinu*, ou bien celui de *vent de l'étang* : en effet, pour entrer dans le golfe, il doit passer au-dessus de l'étang, et c'est probablement pour cette raison qu'il est relativement très froid durant les nuits d'été, ainsi que le rapportent les marins mouillés dans le golfe. Rampinu.

Les Grecs, qui ont connu ces vents, les ont appelés *ἐτησίαι*, ce qui veut dire *périodiques*. Les anciens navigateurs ont ensuite donné le nom de *Somniculosus* au vent de mer, pour faire allusion à l'heure à laquelle il commence ordinairement à souffler (2).

Après avoir considéré les vents sous le rapport physique, il est à propos de les examiner relativement à la navigation, et de signaler quelques faits généraux à ce sujet.

Le vent d'ouest, avec lequel on arrive à la côte occidentale, fait courir de grands dangers lorsqu'il souffle avec une certaine violence, car il rend la mer fort grosse. Dans les longues nuits d'hiver, il serait imprudent de se tenir à 30 ou 40 milles au large de cette côte. Il est

---

(1) J'ai souvent éprouvé sur terre la bienfaisante influence de l'Imbattu, à plusieurs lieues des côtes, lorsque j'arrivais de l'intérieur de l'île à la capitale, dans les mois de juin et de juillet. Le moment le plus pénible pour voyager était, à cause de la chaleur, depuis le lever du soleil jusqu'à 10 heures; alors un Imbattu opérait un changement de température agréable, et d'autant plus sensible que je marchais ordinairement à sa rencontre, et que je l'avais ainsi continuellement en face.

(1) *Etesiæ ab hoc somniculosi a nautis et delicati vocantur, quod mane nesciunt surgere*. Forcellini *Lexicon port*. 1805.

quelquefois très impétueux dans le canal de Bonifacio, qu'il enfile dans toute sa longueur.

Le vent d'est serait le vent traversier pour la côte orientale, si l'on n'avait pas la possibilité, en s'éloignant de 10 à 12 lieues, de la longer lorsque le vent n'est pas trop fort. Cette particularité compense un peu le défaut de ports sur ce côté de l'île.

En général, les bâtiments qui partent de Gênes passent à l'ouest pour venir à Cagliari; ils prennent au contraire à l'est, ou par la mer Tyrrhénienne, lorsqu'ils retournent chez eux. Dans le premier cas, ils profitent du Maestrale, qui est le vent dominant, et dans l'autre, ils cherchent à l'éviter, puisqu'il leur serait contraire, et, de plus, à profiter du Libeccio, qui leur devient favorable dès qu'ils ont doublé l'île.

Calmes. Dans les mois d'été et principalement en juin et juillet, on éprouve, dans les parages voisins de la Corse, des calmes qui durent quelquefois plusieurs jours et contrarient la navigation; mais ils sont utiles aux pêcheurs de corail et de sardines, qui se tiennent dans les eaux à l'ouest de la Sardaigne.

Brouillards. La quantité d'eau stagnante, le grand nombre d'étangs qui sont répandus sur la surface de l'île, ainsi que les eaux des rivières, causent des brouillards dans la Sardaigne méridionale et dans les plaines, pendant la saison pluvieuse et aussi durant la sécheresse. Ces brouillards sont assez fréquents à l'époque où le grain se forme dans l'épi : alors la récolte est perdue. Cet accident se renouvelle malheureusement depuis quelques années.

Au mois de juin 1822, je vis un brouillard épais s'élever, dans la matinée, le long du Tirse et dans le vallon de Bono, ainsi que sur toute la plaine au-dessous du Marghine, et s'étendre jusqu'à Oristano. Il dura plusieurs heures. Peu de jours après, le 19 juin, dans le vallon

situé entre le village d'Oliena et la fontaine du Cologone, j'en vis un autre plus dense et plus humide encore ; il venait du côté d'Orosei, où il y a un étang, et, poussé par un vent de mer léger, il remontait la petite rivière qui coule dans la vallée : ce brouillard était si épais que je ne pouvais rien distinguer au-delà de la portée de mes mains ; il cachait entièrement le soleil ; il ne se dissipa que vers midi.

J'ai également observé d'autres brouillards en plusieurs endroits de l'île, et même aux environs de la capitale. L'étang qui est à l'ouest de Cagliari en occasionne quelquefois de très épais, mais ils ne s'étendent presque jamais jusqu'à la ville, car ils n'y pourraient parvenir qu'à l'aide d'un vent d'ouest ou d'ouest-sud-ouest ; tous les autres vents, même d'Imbattu, chassent les brouillards de côté : c'est pourquoi on n'y fait pas grande attention dans la capitale, et ils y sont peu nuisibles. Les brouillards ont dominé d'une manière étonnante en Sardaigne pendant les printemps et les étés de ces quatre dernières années, au point qu'il m'est arrivé de passer quinze jours entiers à des stations trigonométriques, avant de pouvoir découvrir des signaux correspondants placés à 20 ou 30 mille mètres de distance.

Je n'ai pas assez de notions sur les rosées pour en faire l'objet d'un article particulier. Elle sont cependant assez fortes, pendant l'été, dans les plaines, où elles font souvent l'effet d'une petite pluie. C'est probablement à ces rosées que le vent Maestrale doit l'humidité qu'il apporte quelquefois à Cagliari dans les matinées d'été (1). Rosées.

---

(1) Dans les mêmes jours de juillet et d'août pendant lesquels l'hygromètre descendit au point de l'extrême sécheresse, cet instrument marquait souvent 45°—60° d'humidité, une heure après le lever du soleil ; le ciel était alors parfaitement serein ; il n'avait

Pluies. Le tableau précédent a pu donner une idée de la quantité des pluies et des époques auxquelles elles tombent ordinairement; elles sont souvent très fortes et soudaines; mais très rarement elles privent pendant une journée entière de la vue du soleil, même dans la saison où elles sont le plus fréquentes. On les voit arriver avec plaisir en automne, avant l'époque du labourage, et encore plus volontiers aux mois de mars et d'avril; mais on les redoute au moment de la moisson et pendant tout le temps que les grains restent sur les aires, c'est-à-dire jusqu'à la fin d'août.

Orages. Les pluies étant peu fréquentes pendant la saison des chaleurs, les orages, accompagnés de phénomènes électriques et de grêle, sont beaucoup moins communs en Sardaigne que dans plusieurs contrées du continent; quelquefois on en éprouve d'assez violents, surtout en automne et même en hiver. Au reste, ces grêles destructives qui ruinent ailleurs les campagnes, et qui réduisent en peu d'heures des cantons entiers à la misère, sont à peu près inconnues en Sardaigne.

Neiges. Les premières neiges tombent sur les montagnes centrales de l'île vers la fin d'octobre, et disparaissent ordinairement de la plus haute cime en juillet. Dans la partie septentrionale du pays, la neige est assez fréquente en hiver; mais elle ne reste pas long-temps sur le sol, à cause du peu d'élévation des montagnes. On en a vu quelquefois à Cagliari et aux environs, mais dans les vingt-quatre heures elle était fondue. Cependant les giboulées de mars ne sont pas rares. Lorsque je voyageais dans l'intérieur de l'île, en 1821, je vis tomber, près de Bonorva, qui n'est pas très élevé au-dessus du niveau de la mer, de la neige aussi abondamment que sur le Mont-Cenis en hiver; c'était

---

pas plu depuis très long-temps; ce qui me fit attribuer la cause de cette humidité à la rosée du matin.

le 24 mars : la chute de la neige, qui continua pendant toute la matinée, était accompagnée d'une espèce de tourmente; la route en était entièrement couverte et le froid était très vif. La même chose arriva dans les hivers de 1824 et de 1829, mais surtout en 1836 : le 6 avril de cette dernière année, me trouvant dans le port Tortoli, j'eus la barque couverte d'un demi-pied de neige pendant la nuit, et le 3 mai, les environs de Sassari étaient aussi blanchis par la neige.

Malgré son voisinage de la Sicile, des îles Lipari et de la partie de l'Italie continentale où est le Vésuve, et où si souvent la terre soulevée menace d'engloutir ses habitants, la Sardaigne n'est pas sujette aux tremblements de terre. Il est aisé de s'en convaincre en voyant quelques maisons de la capitale qui sont très anciennes, et dont les murs n'auraient certainement pu résister à une secousse même médiocre. Ce phénomène est d'autant plus digne de remarque que l'île étant couverte, sur plusieurs points, de produits volcaniques, on peut raisonnablement supposer que son sein renferme des cavités considérables. Tremblements de terre.

Une inscription lapidaire, grossièrement écrite et placée dans la sacristie de la cathédrale de Cagliari, est le plus ancien monument qui donne des indices sur un tremblement de terre; il fait mention de celui que l'on éprouva le 4 juin 1618; il n'en résulta pas d'accident fâcheux. Deux autres secousses légères furent senties depuis, mais elles n'eurent d'autre résultat que de produire le sentiment de terreur ordinaire en pareil cas.

La Sardaigne passe depuis long-temps pour un pays malsain; les anciens ont commencé à répandre cette opinion (1). Plusieurs auteurs modernes, qu'il est inutile de Salubrité.

---

(1) Cicéron écrivant à son frère Quintus, qui demeurait à Olbia, aujourd'hui Terranova (endroit très malsain), lui disait : *Cura*,

mentionner ici ont écrit à ce sujet; nous nous bornerons à dire que toutes les localités de la Sardaigne ne sont pas malsaines; il y en a même plusieurs qu'on peut parcourir et habiter impunément pendant toutes les époques de l'année. Ces localités sont presque toujours des points élevés et secs, tandis que celles qui sont réputées dangereuses sont au contraire le plus souvent basses et humides. Voici en général les lieux de la Sardaigne dits *intempérieux* (2).

Lieux réputés intempérieux.

Dans le cap méridional de l'île, on remarque principalement comme lieux intempérieux la campagne située entre Capu-Terra et les étangs de Cagliari. La plus grande partie de ce terrain consiste en marais qui, en se desséchant, laissent le sol entièrement découvert en quelques endroits.

La plaine très fertile de Pula est aussi intempérieuse; son sol argileux, et qui renferme divers enfoncements, est en grande partie inculte et submergé en plusieurs

---

mi frater, ut valeas, et quamquam est hiems, Sardiniam istam esse cogites. (*Epist.* 3 *ad Q. fratrem.*) (*Voy.* aussi *Epist.* 24 *ad fam. mil.* lib. VII.) Tacite, en parlant des Juifs relégués en Sardaigne, s'exprime ainsi : *Et si* ob gravitatem cœli *interiisent, vile damnum.* (*Annal.* lib. VII.) (*Voyez* aussi Pomponius Mela, *De Sit.* lib. II, cap. 7; Cornelius Nepos, *De Vir. ill.* cap. 65.) Silius Italicus attribue l'insalubrité de la Sardaigne à ses nombreux marais ou étangs :

Serpentum tellus pura ac viduata veneno,
Sed tristis cœlo ac multa vitiata palude.
(*Punic.* lib. XII.)

(2) Nous adoptons ici le mot *intempérie* dans le sens qui est employé en Sardaigne pour désigner la maladie qu'on y contracte ordinairement depuis le mois de juillet jusqu'après les pluies d'automne, et l'ouverture des terres par le labourage. Cette dernière époque passe pour la plus dangereuse, ce qui s'expliquerait par la plus grande exhalaison des principes délétères, dus à la putréfaction des matières végétales et animales contenues dans la terre : ces matières sont alors remuées pour le labour après une forte fermentation produite par le soleil brûlant de l'été, et par les premières pluies de l'automne.

lieux, pendant l'hiver, par les eaux qui coulent du monte Santo. Elle est exposée aux vents de sud et d'est; des montagnes l'abritant en grande partie contre les vents du nord, et surtout contre le nord-ouest.

Teulada peut être compris dans la même classe. Les eaux du torrent qui passe dans le voisinage croupissent en été dans des cavités, lorsque le reste de son lit est à sec. On doit en dire autant de Flumini-Major.

Les environs du golfe de Palmas présentent des étangs salés; une assez grande surface de terrain y est submergée pendant l'hiver et le printemps; c'est ce qui arrive aussi aux environs de Porto-Scuso et de Porto-Paglia.

Oristano est entouré de plusieurs étangs considérables.

A Bosa, les eaux de la mer remontent dans le lit du fleuve, qui déborde, et convertit ainsi une partie de ses rives en étangs.

Dans le cap septentrional, la plaine de la Nurra contient une portion de terrain inondée, au printemps et surtout en hiver, par les eaux qui viennent des montagnes voisines. On y voit aussi des étangs qui sèchent en grande partie en été.

Dans la plaine de Porto-Torres, presque entièrement inculte, on remarque plusieurs enfoncements remplis d'eau en hiver; et près de l'embouchure du fleuve de Torres il y a également des eaux stagnantes.

A Longo-Sardo, de petits étangs sont formés par les eaux que la mer y jette lorsqu'elle est orageuse, et qui ne trouvent pas d'écoulement.

Dans la campagne voisine de l'embouchure du Coghinas, dans celle de Val-de-Liscia, à côté du fleuve de ce nom et dans les champs qui entourent le golfe d'Arsachena, on rencontre des fonds remplis d'eau en hiver et au printemps, et marécageux en été.

Terranova est située au fond d'un vaste golfe et à l'ex-

trémité d'une plaine entourée d'étangs salés. Le sol en est très marécageux, surtout en hiver et au printemps.

Siniscola, Orosei, Muravera et autres points de la côte du levant, où les rivières débouchent dans la mer, présentent aussi des étangs ou une assez vaste surface marécageuse pendant une grande partie de l'année.

Dans l'intérieur de l'île, on remarque parmi les lieux intempérieux le Campidano de Samassi, qui est très argileux; le terrain y est, en plusieurs endroits, inculte, et dans d'autres submergé pendant assez long-temps. Il en est à peu près de même du Campidano d'Ales.

Le Campo di Sant' Anna, au pied du monte Arci, depuis Uras jusqu'à Fordungianus, est une plaine de surface inégale, où les eaux des pluies s'arrêtent long-temps dans des espèces de bassins, que les ruisseaux ou torrents achèvent de remplir, et qui forment autant d'étangs en été, quand l'écoulement cesse et que le dessèchement est tardif.

On peut en dire autant de la plaine de Ghilarza, de Pauli-Latino et de la Tanca.

Le Campo Giavesu, près de Bonorva, est une plaine en grande partie inculte, où l'eau, faute d'issue, devient stagnante.

Campo-Lazzaro et Campo-d'Ozieri, à peine cultivés dans quelques lieux, sont aussi marécageux.

Il existe encore sur d'autres points de l'île des enfoncements et des terrains incultes, ou submergés en hiver et au printemps : la plupart des lieux intempérieux manquent d'arbres et même d'arbrisseaux.

La surface du sol, le long du littoral surtout, est à peine élevée au-dessus du niveau de la mer; il y a même des fonds qui sont plus bas. Dans plusieurs de ces endroits, l'inclinaison du terrain est presque nulle.

Ces traits et les particularités que l'on vient de rappor-

ter distinguent les régions intempérieuses de celles qui ne le sont pas.

L'intempérie de la Sardaigne n'est au reste pas autre chose que la *malaria* de la Campagne de Rome, des marais de la Toscane (1) et des plaines marécageuses de la Corse, de la Calabre, de la Grèce et des îles Baléares, etc., et d'autres pays méridionaux peu cultivés et peu peuplés en proportion de leur étendue. Il est bon d'observer toutefois que l'intempérie sarde, comme fort probablement la maladie des lieux que nous venons de citer, paraît devoir être attribuée à deux causes bien distintes : 1°. aux miasmes qui s'exhalent de la surface d'une terre marécageuse ou qui a été inondée pendant l'hiver et le printemps ; 2°. à la grande différence qui s'établit entre le maximum de la température diurne et celui de la nocturne. La première de ces deux causes est suffisamment démontrée par la condition même des lieux dits intempérieux (2), par l'époque à laquelle l'intempérie commence à se développer et celle où elle cesse ; enfin par le caractère même de la maladie. Il n'en est pas moins vrai cependant que cette dernière frappe souvent des personnes qui voyagent, en été et en automne, dans des endroits très secs de l'île, si elles n'ont pas la précaution de se bien couvrir le corps avec des vêtements de laine, ou si elles passent la nuit, à ciel ouvert, dans des chambres basses, humides et mal réparées. L'intempérie gagnée de la sorte

Intempérie.

---

(1) On trouve déjà ce rapprochement fait par le Dante, *Inferno*, c. XXIX.

Qual dolor fora, se degli spedali
Di Valdichiana tra luglio e settembre,
E di Sardigna e di maremma i mali
Fossero in una fossa tutti in sembre;
Talera quivi. . . . .

(2) *Voy.* ce qui a été dit ci-dessus.

ne saurait être attribuée à d'autre cause qu'à la grande disproportion de la température entre le jour et la nuit; tous ceux qui ont dû parcourir la Sardaigne pendant l'époque en question ont pu reconnaître comment une journée d'une chaleur accablante et sèche est souvent suivie d'une nuit très froide, accompagnée d'une rosée si abondante qu'elle traverse les habits les plus épais, et que la terre paraît arrosée par une forte pluie.

Au reste, il résulte du récit des voyageurs dans les pays chauds que le danger de tomber malade est toujours plus grand à mesure qu'on approche de l'équateur, et qu'il doit être en grande partie attribué à la grande différence entre la température du jour et celle de la nuit, d'où vient que l'on voit en général les peuples indigènes se couvrir davantage dans la même proportion. Le desséchement des marais et l'écoulement des eaux stagnantes seraient sans doute d'un grand avantage pour la Sardaigne, mais il serait indispensable que les grandes plaines incultes fussent cultivées et qu'on y plantât une quantité d'arbres et d'arbrisseaux : par ce moyen, la température de la surface de la terre serait abaissée, et les principes *végétaux-animaux*, en filtrant avec l'eau à travers le sol, seraient absorbés par les plantes mêmes, et ne s'exhaleraient pas dans l'atmosphère comme ils le font aujourd'hui.

CHAPITRE IV.

Règne minéral.

Ne voulant pas anticiper sur la description géologique de la Sardaigne, que nous nous réservons de traiter à part, nous allons donner ici des détails sommaires sur le gisement des roches de cette île, sur celui des métaux et des autres substances minérales.

On trouve principalement le granit dans la grande masse centrale, dont il forme pour ainsi dire le noyau; il se montre à découvert en plusieurs endroits, soit au pied des montagnes elles-mêmes, soit sur quelques sommités, où il perce à travers les roches qui lui sont superposées. Granits.

Les granits les plus beaux sont ceux de Gallura et surtout de Tempio, de Terranova et du monte Nieddu; ils se font remarquer par la grosseur des cristaux de feldspath rose et incarnat et par la blancheur du quartz qu'ils renferment. Ce granit peut rivaliser avec celui d'Égypte; on en trouve d'assez semblable à celui de Baveno dans les montagnes des Sept-Frères; enfin, il en existe de gris dans les monts de Bono, de Nuoro, de l'Asinara, de la Nurra, etc., etc. Plusieurs de ces granits, et principalement ceux de l'Ogliastra, renferment des couches subordonnées et même des filons de grünstein, de syénite, de porphyre et de quartz.

On peut distinguer deux sortes de porphyres en Sardaigne : 1°. celui qui a à peu près les éléments du granit, avec lequel il semble se lier quelquefois et qu'il traverse presque toujours en manière de filon : il est ordinairement Porphyres.

rouge; 2°. celui qui appartient aux terrains de trachyte : sa base est ordinairement une eurite violacée; il contient souvent du feldspath vitreux et du mica bronzé. Ce porphyre est en masse ou en espèces de coulées; il n'est presque jamais en filon, et se lie avec la rétinite.

Schistes. Le schiste, mais principalement le schiste micacé, joue un grand rôle dans les principales montagnes de l'île; il recouvre souvent le granit en guise de *manteau* (c'est ce que j'ai remarqué fort distinctement dans les montagnes de Gennargentu), et passe insensiblement au schiste talqueux et même au phillade.

On trouve du schiste tégulaire en plusieurs endroits, mais jusqu'à présent on n'en a tiré aucun parti, sauf celui de la Nurra près du cap Negretto, dont on a entrepris l'exploitation il y a quelques années : cette carrière est presque abandonnée aujourd'hui.

Plusieurs schistes sont très carburés et contiennent de l'anthracite : tels sont ceux de Silanus, de Pauli-Gerrei, de Balau, de Villa-Puzzu, etc.; ou bien ils passent à la grauwacke, dont j'ai recueilli de très beaux échantillons, surtout près de Balau, à Domus-Novas et ailleurs.

Calcaires. Les calcaires les plus anciens de l'île paraissent devoir être rapportés aux différentes époques des terrains de transition : tels sont les marbres saccharoïdes de Nughedu, près d'Ozieri, de Perdasterri, de Teulada, du château de Samugheo, dit de *Medusa,* du château de Chirra et de Mandas et de Silanus (1). Ces marbres, quoique d'un beau grain,

(1) Les marbres de Silanus ont eu jadis un commencement d'exploitation; elle a fini par la mort des ouvriers qui avaient été s'établir dans le village de ce nom; le *bardiglio* de Mandas vient d'éprouver le même sort depuis la perte récente du digne et respectable recteur Gessa, qui l'avait fait travailler avec succès pour l'ornement de son église paroissiale; maintenant, cette carrière n'est plus exploitée que pour la pierre à chaux, ou pour le pavé de Mandas.

ont cependant le défaut d'être souvent traversés par des fissures qui vont en plusieurs sens et empêchent de les employer en grosses masses.

À *Corr-e-Boi*, à Silana près de *Dorgali*, et en d'autres localités, j'ai vu d'assez beau cipollino verdâtre.

Dans le territoire de Flumini-Maggiore, on voit un marbre noir avec des orthocères et des encrines; il serait employé avec avantage pour les meubles. Dans les environs d'Iglésias, se trouve un calcaire plus compacte que ceux indiqués ci-dessus; il paraît appartenir aussi aux terrains de transition. Les calcaires secondaires, qui sont assez développés, ne donnent pas beaucoup de marbres; on peut compter parmi eux quelques bancs de marbre noir de l'île de Sant-Antioco, près Canaï, où le terrain semble appartenir au calcaire à hippurites; la plus grande partie de ce terrain secondaire paraît devoir être rapportée au terrain jurassique supérieur et à celui de la craie; en plusieurs endroits, il est surperposé à une mince couche de lignite, et passe, dans sa partie inférieure, au calcaire magnésien. Tels sont les grands plateaux de l'Arcidano et de Sadali, et les lambeaux de Tonara, du Tessili d'Aritzo, la *Perda Liana*, et en général tous les monts calcaires de l'Ogliastra. On voit encore la dolomie, sous les grandes masses calcaires de Baonei (1), de Mont-Alvo, de Tavolara et de Capo-Figari, dont la partie supérieure peut être rangée parmi les calcaires à *dicérates* et à *hippurites*; on peut regarder encore comme analogue à ces derniers la montagne calcaire du Capo della Caccia, ainsi que le monte d'Oglia, le monte Aivaru de la Nurra, enfin les terrains calcaires de l'île de Sant-Antioco et du monte Zari, qui est en face. Le grand et remarquable plateau

(1) A monte Santo de Baonei, à Orosei et dans les montagnes de la Nurra, vers Alghero, ce calcaire prend une structure oolitique.

de monte Cardiga, vers la côte orientale, est formé en partie de calcaires à nummulites.

Il existe ensuite dans la partie centrale une longue bande calcaire tertiaire, qui se rapporte presque entièrement à la formation dite du *terrain tertiaire supérieur*, qu'on retrouve dans la France méridionale, dans l'Italie centrale et inférieure, en Sicile, à Malte, en Corse, aux îles Baléares et en Afrique; le sol des villes de Cagliari et de Sassari, ainsi que celui des villages de Tiesi, de Sorso, d'Isili, de Mandas, appartiennent à cette classe de terrain.

Trachytes. Les terrains de trachyte occupent le centre et surtout l'occident de la Sardaigne : les plus remarquables sont les îles de San-Pietro et de Sant-Antioco, qui en sont presque entièrement formées. Les montagnes du Marghine, celles de Bosa à Alghero, et une partie de celles de l'Anglona et de Castelsardo, doivent être rangées dans cette catégorie.

Phonolithes. Les montagnes coniques d'Osilo et de Monastir, mais surtout ces dernières, riches en plusieurs substances zéolitiques, paraissent devoir être distinguées des précédentes; elles appartiennent probablement au groupe des phonolithes.

Basaltes. Les basaltes se trouvent quelquefois en grandes nappes fracturées, souvent interrompues par des coupures verticales et sans indication de cratères; en quelques lieux ils forment des colonnades verticales de prismes d'une certaine régularité, en d'autres ils se présentent en *dikes* ou murs verticaux formés d'une quantité de prismes entassés les uns sur les autres; on les dirait des murs cyclopéens sur une petite échelle : tels sont les dikes qui traversent en plusieurs sens les montagnes de l'*Arcuentu* au S.-O. d'Oristano. Il y en a encore près de Bosa.

Volcans anciens. On voit aussi de grandes coulées de basanite avec des restes de cratères : les plus remarquables sont ceux de *Santu-Lussurgiu*, de *Cuglieri*, et ceux du monte *Saucca*

au-dessus de *Padru-Mannu*, celui de *Planu-e-Murtas*, ceux d'*Orosei*, de *Dorgali*, de *Bari*, de *Nurri*, d'*Escolca*, de monte *Arci*, de la *Giarra*, etc. Les coulées qui sont sorties de ces cratères se sont répandues sur les terrains tertiaires qui leur sont antérieurs; mais elles annoncent que la formation des vallées actuelles leur est postérieure: plusieurs de ces nappes se correspondent entre elles d'une manière remarquable d'un côté à l'autre d'une grande vallée, ou d'un sommet à l'autre de deux points élevés.

Il existe enfin en Sardaigne des volcans plus récents qui ont répandu leur lave dans les vallées actuelles; ils paraissent cependant antérieurs à toute donnée historique, et ils supportent des monuments réputés de la plus haute antiquité: ils ont le plus grand rapport de forme et de composition avec ceux de l'Auvergne, et se présentent, comme ces derniers, en espèce de traînées; leurs cônes, formés en grande partie de scories noires et légères, ont souvent un air de fraîcheur qui contraste avec la date assez éloignée des éruptions de ces petites bouches ignivomes. Les plus remarquables de ces cratères sont ceux de *Kerémule* (1), de monte *Mannu*, de *Ploaghe*, de monte *Ruiu*, et de monte *Austidu* près de *Giave*, etc. Volcans plus récents.

Les substances les plus dignes de remarque parmi les produits pyrogènes sont les prismes semi-vitreux de l'île de San-Pietro, les obsidiennes vitreuses de Sant-Antioco, celles très noires de Pau, de Siamanna et de monte Arci; les obsidiennes perlées de Sant-Antioco, les stilbites de Pula (2), les stilbites, les analcimes, les chabasies et les

(1) M. le professeur Keyser, de Christiania, est le premier qui, à ma connaissance, se soit occupé de la géologie de la Sardaigne; j'ai eu l'avantage de l'accompagner dans la plus grande partie de son voyage, qui eut lieu pendant le printemps de l'année 1819.

(2) J'ai trouvé en cet endroit de la stilbite compacte, substance qui est assez rare.

mésotypes de Monastir; enfin les olivines d'un vert brillant du monte Ruju, près de Giave. Je ne parle pas des scories légères et noires dont on se sert pour faire les voûtes, et qu'on a fort mal à propos nommées ponces : elles appartiennent presque toutes aux derniers volcans, et se trouvent au pied des cratères qui les ont vomies.

On trouve également de la pouzzolane dans plusieurs cantons de la contrée volcanique, presque toujours sous la nappe de basanite, mais on n'en tire presque aucun parti. Quant aux pierres ponces, il n'en existe dans le sol de l'île que dans quelques tufas trachytiques des environs de Martis et de Tiesi; on en trouve cependant une grande quantité sur la plage orientale et dans celle qui est mouillée par le canal de Bonifacio : aussi, je suis fort porté à croire que celles que M. Reynaud a trouvées en Corse, et dont il parle dans son intéressant Mémoire géologique sur cette île (1), proviennent, comme celles de la plage de Sardaigne, des îles de Lipari, et non du sol du pays.

Métaux. Les métaux de la Sardaigne sont connus depuis longtemps : la plupart des auteurs anciens et modernes qui se sont occupés de cette contrée en ont fait mention; mais si d'un côté les traces des nombreuses excavations faites par les Romains et les Pisans donnent une idée de leurs travaux en ce genre, d'un autre les notions qu'on a eues jusqu'ici sur le véritable état des mines de l'île laissent beaucoup à désirer.

Il en est des richesses minérales de la Sardaigne comme de celles de beaucoup d'autres pays, où l'on a souvent cru voir un métal précieux, de l'or par exemple, dans du mica jaune, dans une pyrite de même couleur, et où une

(1) *Mémoire de la société géologique de France*, vol. 1, ann. 1833, page 1.

seule veine, un seul filon observé sur plusieurs points est indiqué plusieurs fois sous des noms différents (1).

Les détails sommaires que je vais donner sont tirés en partie d'un rapport de M. Despines, inspecteur des mines, et des communications qu'a bien voulu me faire tout récemment M. le chevalier Mameli, ingénieur des mines de l'île de Sardaigne; quelques autres sont le fruit de mes propres observations.

L'existence de l'or en Sardaigne est encore très problématique, à moins qu'on ne le reconnaisse dans quelques pyrites, dont les principales se trouvent à monte Ferru, près de la mine de fer, à Flumini-Maggiore, à Saverda dell'Olio dans l'Ogliastra, près de Villagrande, et à Seddidai, près de Talana, etc. Or.

La plupart des mines de plomb contiennent de l'argent. Voici l'indication des principaux gîtes du minerai argentifère : Argent.

1°. Barì, près du village : pyrite argentifère donnant 15 livres d'argent pour chaque quintal de minéral travaillé;

2°. Villagrande-Strizaile : indices de plomb argentifère.

3°. Nurri : sulfure de plomb donnant 9 à 10 livres d'argent par quintal;

4°. Monte-Narba dans le Sarrabus : MM. Belly et Saint-Réal y ont trouvé de l'argent natif et de l'argent muriaté très riche. Cette mine paraît considérable : elle a 30 à 60 centimètres de puissance. Les travaux faits anciennement sont noyés et comblés; la localité offre des eaux et des bois en abondance.

(1) Il arrive souvent dans les descriptions des mines d'une contrée, comme dans les relations historiques des événements militaires, où chaque parti, donnant des noms différents au même combat, multiplie les choses, quoiqu'elles soient les mêmes sous des noms divers.

5°. Monte-Rubiu, à vingt minutes de l'église de Talana, le long du ruisseau de ce nom : on y voit un filon de pyrite argentifère très riche (1).

6°. Su Leonargiu, à une heure au sud de Talana : on y a trouvé du minerai de plomb très riche en argent dans une matrice de grenats et d'épidote ; mais des recherches récentes, faites dans une espèce d'excavation ancienne, n'ont fait découvrir aucune trace de filon : cette localité est encore une de celles désignées dans le pays pour avoir enrichi le *vicaire Pisano* et le *P. Pacifico*.

7°. Su Zippiri-de-Cardargiu, à une demi-heure à l'est du Leonargiu, autre localité où l'on prétend que s'enrichirent les deux individus ci-dessus : on y voit un petit filon pyriteux avec des indices de pyrites de cuivre contenant de l'argent.

8°. Au monte Orcesia, lieu dit *Sorberino*, à deux heures S.-O. de Talana, filon de sulfure de plomb argentifère avec de la blende et de l'arsenic dans une gangue de grenats et d'épidote. Le filon a à peu près deux mètres de puissance ; on trouve au-dessous de cette localité l'eau et le bois en abondance.

9°. Dans les montagnes de la Nurra, lieu dit *Rocca de sa-Plata*, on voit des indices de minerai de plomb riche en argent.

10°. A l'Argentiera, un filon de plomb très argentifère exploité par les anciens : on voit près de là, au port Saint-Nicolas, les restes d'un four où l'on traitait ce minerai.

11°. Arbus et Guspini : filon de plomb argentifère avec de la pyrite cuivreuse, de la blende, du quartz et de la

(1) Il y a lieu de croire que cet endroit a été déjà exploité par plusieurs personnes, entre autres le *P. Pacifico* et le *recteur d'Ilbono*, qui passent dans l'île pour avoir tiré beaucoup de richesses des substances minérales de cette contrée.

baryte. Ce filon, qui a déjà été exploité il y a quelques années, doit se prolonger à plusieurs milles de longueur dans la direction E. N.-E. O. S.-O.; sa puissance varie de 1 à 7 mètres (1).

12°. Dans les environs de Flumini-Maggiore, on trouve des indices de minerais de plomb souvent argentifère.

L'existence du mercure dans une couche d'argile au-dessous du sol même d'Oristano est constatée par les registres de l'hôtel-de-ville de l'endroit. Ce mercure fut trouvé, il y aura une soixantaine d'années, lorsqu'on fit les fondements du couvent des carmes : il était à l'état de fluidité, et plusieurs personnes en recueillirent ; mais on s'empressa de combler cette localité, et le couvent fut bâti par-dessus. Il est à désirer qu'on fasse quelques recherches de sonde dans l'endroit même bien désigné dans les régistres en question ; une pareille recherche intéresse également la science et l'administration. Mercure.

On a cru rencontrer du mercure près de Cagliari, au bord de la mer ; cependant, je crois que l'histoire du soldat suisse qui chaque jour allait en cachette en ce lieu, et en rapportait une petite bouteille pleine de ce métal, est une fable, ou peut-être était-ce une imposture dont ce soldat se servait pour cacher un véritable vol, et pour vendre chaque jour au même marchand ce qu'il lui avait dérobé la veille.

Le plomb, et surtout le plomb sulfuré (galène du commerce), est la substance minérale la plus généralement répandue en Sardaigne dans les schistes micacés ou talqueux et dans les calcaires de transition. Plomb.

---

(1) On traitait jadis ce minerai à la fonderie de Villa-Cidro; cependant on n'en eut pas un grand profit, car il paraît que, de 1741 à 1790, M. Mandell n'en tira que pour 800,000 fr., et M. Belli pour 600,000 fr.; total, 1,400,000 fr.

Les principales mines de plomb, outre celles que nous avons indiquées ci-dessus comme argentifères, sont :

1°. Quelques veines de galène dans les montagnes de Carbonara et de Sinnai, non loin de Cagliari.

2°. Dans l'Ogliastra, à un lieu dit *Ercurai*, territoire de *Niddai* : le plomb y est accompagné d'un peu de blende et même d'argent; on trouve encore de la galène dans plusieurs autres localités de cette province, parmi lesquelles nous citerons le filon de *Corr-e-Boi*, également un peu argentifère, contenu dans un schiste talqueux avec de la baryte et du spath fluor (1).

3°. Près de Dorgali, lieu dit *Littu*, dans la roche granitique.

4°. Dans une montagne calcaire près de Lula : on y voit des traces d'anciens travaux d'exploitation.

5°. A Nughedu, près d'Ozieri, plomb sulfuré légèrement argentifère.

6°. Près de Bosa, vers le N.-O., non loin de la mer, deux filons de galène un peu argentifère.

7°. Dans les environs de Villa-Cidro, surtout au lieu dit *San-Giuseppe-di-Villa-Scema*, à *San-Sisinio* et à l'*Argentiera dell' Acquacotta*, la galène de ce dernier endroit paraît devoir être riche en argent.

8°. Dans le territoire de Domus-Novas à *Valle-di-Oridda*.

9°. Les environs de la ville d'Iglésias sont très riches en plomb; toutes les montagnes voisines sont criblées d'excavations anciennes qui remontent à l'époque des Romains, et surtout au temps de la domination des Pisans et des Génois; les localités les plus remarquables à ce sujet sont les monts de *Marganai*, *Agruxiau*, de *San-Pietro*, de *Fontana-e-Mari*, de *Spirito-Santo*, vers Flu-

(1) On a fait des travaux de recherche en cet endroit depuis quelques années.

mini, avec des vestiges de fonderies dans la *valle Canonica*; on voit encore une quantité de puits et des traces d'anciennes excavations très étendues dans le monte di *San-Giovanni* de Gonnesa, au monte *Oro* et monte *Prammai*. Le minerai de ces localités est de la galène souvent argentifère, ayant presque toujours de la baryte sulfatée pour gangue; elle est souvent accompagnée de plomb carbonaté et de minium natif; ces montagnes sont presque toutes calcaires.

10°. La mine de *monte-Poni*, seul endroit de l'île où les travaux soient en activité : le plomb sulfuré légèrement argentifère qu'elle renferme occupe en ce moment quatre-vingts personnes, et depuis 1832 jusqu'à la fin de 1838, elle a produit en plomb 250,000 francs. La richesse de cette mine est considérable; elle fut attaquée en 1791, et depuis lors elle n'a cessé d'être exploitée presque toujours pour le compte du gouvernement. Les substances qui accompagnent cette galène sont : le plomb carbonaté (1) et sulfo-carbonaté, le minium natif, la blende, le carbonate de zinc, celui de fer, l'antimoine, la baryte, et fort rarement le fer sulfuré (2).

11°. Dans les environs de Villa-Massargia, où se trouvent aussi des traces d'anciennes exploitations de plomb sulfuré, on voit également des restes de fonderies, surtout dans les territoires de San-Pietro-di-Nuxis, à Narcao,

(1) On trouve quelquefois dans cette mine des cristaux de plomb carbonaté fort remarquables.

(2) Les filons de M. Poni sont extrêmement curieux par leur allure; ils sont là en deux systèmes de filons parallèles dont un va de l'ouest nord-ouest à l'est sud-est, et l'autre du nord nord-est au sud sud-ouest; ils inclinent vers le sud, c'est-à-dire vers l'ouest sud-ouest et le sud sud-est. Il est curieux de voir dans cette localité la réunion des deux directions dont nous avons parlé ci-dessus, p. 100.

à Terr-e-Seu : la plus grande partie de ces mines sont dans la roche calcaire ; elles sont pauvres en argent.

12°. A l'île de Sant-Antioco, dans le calcaire, ainsi qu'aux environs de Teulada.

Enfin, dans les environs de Pula, près de la cime de monte Santo, et non loin de Sarroc, lieu dit *Sa Stidiosa*.

Fer. Les mines de fer de la Sardaigne méritent une mention toute particulière à cause de l'abondance et de la qualité du minerai, et du métal excellent qu'elles peuvent produire. Les principales sont :

1°. A *S' Acqua-Arruinosa*, près de San-Vito, fer oxydulé dans du grenat en masse, avec de l'épidote et de l'idrocrase.

2°. A monte *Ferrù*, près du Capo-Ferrato ; le métal doit y être en abondance et tout-à-fait près du rivage de la mer.

3°. Dans le mont au-dessus de Jersu, fer oxydulé en couches sous le calcaire ; on en trouve également au-dessus de Gairo et près de Lanusei, au sud du village. Le minerai de fer oxydulé y est accompagné d'épidote et de grenat en masse.

4°. On trouve plusieurs indices de fer oxydulé magnétique sur le chemin de Lanusei à Arzana, sur celui d'Ilbono et d'Elini ; mais la localité la plus importante est celle du lieu dit *Arredabba*, à une heure de chemin à l'est d'Arzana ; elle est assez proche des forêts, d'un chemin praticable aux chariots dit *cammino dei Maltesi*, et du lieu dit *Musuleu*, où l'on tenta, en 1755, d'établir une fonderie qui n'a pas été achevée. Tout autour de la mine en question, on voit une quantité de minerai gisant sur le sol et employé dans les murs qui bordent la route. On fit, en 1838, dans les environs de Gênes, l'essai de ce minerai traité à la manière dite *ligurienne*, et il en est résulté un produit de 54 à 61 pour 100 de fer, égal et

même supérieur à celui de l'île d'Elbe : il y a trois heures de chemin de la mine au port de Tortoli ; le chariot peut facilement y aller par une descente presque continuelle.

5°. Dans le territoire de Villanova-Strizaile, lieu dit *Sos Fraïles*, minerai de fer oxydulé magnétique, avec de l'épidote manganésifère et du grenat.

6°. Territoire de Talana, lieu dit *Perd-e-Mengia*, minerai de fer oxydulé également accompagné de grenat et d'épidote ; on en voit aussi près du village d'Ursulei, à la montée de *Genna-e-Cruxi*.

7°. Près d'Orani, un petit filon de fer oligiste.

8°. A Pattada, dans le pays même, une couche assez puissante de fer oxydulé magnétique.

9°. Près de Méana, une quantité d'indices de fer oxydulé ; on en voit partout dans la montagne vers Laconi. Les murs d'enceinte de plusieurs propriétés de cette région sont en grande partie formés de cailloux ou de blocs de ce minerai.

10°. Près de Gadoni, autre minerai de fer hydroxydé dans la roche schisteuse.

11°. A Monte-Ferru-de-Seneghe, fer oligiste micacé assez abondant : les essais qu'on a faits à Turin de ce minerai ont donné des indices d'argent ; on voit non loin de là, vers la mer, des restes de fonderie ; les environs sont abondamment pourvus de bois et d'eaux courantes (1).

12°. A Gonnos-Fanadiga, fer hydroxydé, à l'entrée même du village, lieu dit *Gibb-e-Ferru :* on voit des restes de fonderies dits *Scalladroxius* (lieux où l'on fait fondre), soit à Guspini, soit à Gonnos-Fanadiga.

13°. Dans la vallée d'Oridda, on voit une quantité de fer oxydulé magnétique près du *monte Arenas :* ces localités

(1) On trouve assez près de là, à l'ermitage d'Ermanu-Matteu, un filon assez considérable de pyrite martiale.

abondent en bois et en eaux courantes; on y trouve des restes d'anciennes fonderies.

14°. Entre Arbus et Flumini-Maggiore, fer oxydé formant un banc de trois pieds de puissance; j'en ai également vu en quantité considérable non loin de la cime de Monte-Linas; en un mot, le fer est répandu dans ces montagnes avec une profusion étonnante.

On trouve encore du fer en une multitude d'autres localités que nous n'avons pas jugé à propos de nommer ici, et la Sardaigne importe chaque année pour 339,000 fr. de fer!

Cuivre. Les mines de cuivre, bien moins abondantes que celles dont nous venons de parler, ne laissent pas d'être d'une certaine importance; les gîtes où l'on a remarqué ce minéral sont les suivants :

1°. Dans le territoire d'Arzana, sous le monte *Idolo*, à monte *Oro*, lieu dit *Nardalé*, se trouve du cuivre uni à du plomb et du zinc dans une roche de grenats et d'épidote (1).

2°. Près de Talana, lieu dit *Corona-de-sa-Pruna*, sur le chemin de *Fennau* : on y voit une mine de cuivre pyriteux avec du plomb sulfuré et de l'argent; le filon est assez puissant; il se trouve entre le schiste talqueux et une roche de quartz.

3°. On voit des traces de cuivre dans le lieu dit *Su Zippiri-de-Cardargiu*, près du Leonargiu, dont il a été parlé page 150 : c'est un petit filon de pyrite de cuivre contenant un peu d'argent, dans une roche quartzeuse, en contact avec du schiste talqueux et du porphyre rouge.

4°. Territoire de Baonei, lieu dit *Frundiu*, filon de cuivre pyriteux et carbonaté argentifère : on en voit

(1) On y a également trouvé du fer oxydulé, contenant une quantité considérable d'argent, et même des indices d'or.

d'autres indices à Ertili, à une demi-heure au nord de Frundin; près de ce dernier endroit, on a établi, en 1833, un fourneau d'essai.

5°. Près de Bari : ce n'est qu'une veine de peu d'épaisseur dans un granit porphyrique rouge; elle contient un mélange de fer oxydé, de pyrite et de cuivre carbonaté.

Je ne doute pas que le cuivre ne soit bien plus répandu en Sardaigne, surtout dans la province de l'Ogliastra, où l'on découvre journellement une quantité d'objets anciens qui ont le cachet de la localité, et qui ne peuvent être venus du dehors (1).

On trouve des traces de mines d'antimoine dans les montagnes de *Burcei*, non loin de Cagliari; j'en ai également observé un filon assez remarquable dans les environs de *Ballao*. Antimoine.

On trouve l'île de San-Pietro, à l'ouest de Carloforte, à une heure de chemin environ, un filon assez considérable de manganèse à l'état de tritoxyde, dans un terrain de trachyte. J'en ai également remarqué dans le territoire de Villa-Massargia, au pied oriental du château de ce nom. Manganèse.

Le combustible fossile le plus remarquable de la Sardaigne est jusqu'à présent l'anthracite de Séui; il s'y trouve en couches alternatives de quelques mètres, enclavées dans un bassin de granit et de schiste, accompagné de roches porphyriques et amphiboliques. Ce dépôt, qui offre d'assez belles impressions végétales, paraît appartenir à l'époque des terrains houilliers; le combustible est de très bonne qualité, et il n'attend qu'une route accessible aux chariots pour être utilisé; il est assez étendu Combustibles fossiles.

(1) Nous nous réservons de traiter, dans la partie de cet ouvrage qui regarde les antiquités de la Sardaigne, ce qui a rapport à la composition de ces bronzes anciens.

pour suffire à une consommation considérable. On trouve encore de l'anthracite à Silanus, à Villa-Puzzo, dans les schistes et les grauwakes, mais il n'est pas susceptible comme le précédent d'être employé dans les forges et les foyers; on n'y voit point d'impressions végétales.

Lignite. On trouve dans les terrains secondaires et surtout à la partie inférieure du calcaire magnésien des couches plus ou moins étendues de lignite; quoique les essais qu'on a faits partiellement de ce combustible l'aient fait juger de bonne qualité (1), mais il ne saurait être l'objet d'une spéculation par le peu d'épaisseur des couches, qui n'ont pas en général plus de deux ou trois pouces d'épaisseur; par la quantité de sulfure de fer dont il est presque toujours accompagné, et enfin par la forte odeur qu'il exhale. Ce lignite passe souvent au jayet. Les principales localités où l'on rencontre ce combustible sont au *Tessili*, en face d'Aritzo, au Toneri de Tonara, au Toneri de Séui, à Perdaliana, près d'Isili, et enfin dans des localités semblables, toujours dans la même position géologique, c'est-à-dire à la partie inférieure du calcaire magnésien; il est souvent accompagné de fer hydraté.

Les terrains tertiaires de la Sardaigne sont très pauvres de lignite, encore n'est-ce pour la plupart que du bois bituminisé, en couches très minces et répandant une odeur insupportable. La localité la plus remarquable est dans un lieu dit Fontanaccia, où les terrains tertiaires sont traversés par des dikes basaltiques; on en voit aussi dans un grès tertiaire de Gonnos-Tramazza, sous les terrains tertiaires de Martis, près d'Oschiri et de Ploaghe, où il est plutôt siliceux que bitumineux; aucune de ces localité ne présente une ressource pour l'économie domestique o pour les arts.

(1) Il colle assez bien, et peut être réduit en coke.

Les jaspes abondent dans les terrains de trachyte et de domite de la Sardaigne; on en trouve des blocs même considérables à l'île de San-Pietro, dans les environs de Scanu et de Cuglieri, près de Bosa, à Itiri, à Martis, à Osilo, on en voit de différentes couleurs; les plus communs sont les rouges pourprés et les jaunes; il y en a même de rubanés qui sont fort beaux. Jaspes.

Le silex-agate est aussi très commun dans ces mêmes terrains ou à leur limite; les plus remarquables sont les belles calcédoines de la *Speranza*, près d'Alghero, et celles de *Masullas;* j'en ai vu qui avaient jusqu'à six couches de différentes nuances entre le blanc parfait et le brun foncé, et qui étaient très propres pour le travail des grands camées; bien souvent la calcédoine passe à la sardoine ou à la cornaline. J'ai vu, près de Bosa et de Cuglieri, des blocs de cette dernière plus gros que la tête; on trouve du quartz-améthiste dans les géodes de calcédoine de la Speranza et de Masullas; on en trouve des cristaux isolés et assez volumineux près de Pitinnuri, de Samugheo, d'Osilo et de Martis. Agates et améthystes.

Dans cette dernière localité, on trouve en abondance le silex pyromaque en filon dans le tufa ponceux, ou en couche à la partie inférieure du terrain tertiaire; c'est le seul endroit de l'île où l'on exploite et où l'on taille les pierres à feu; on en voit souvent avec de brillantes couleurs d'un rose vif et tachetées de noir, qui surpassent en éclat les pierre d'Hoberstein. Silex pyromaque.

La pierre volcanique celluleuse est celle que les Sardes emploient de préférence pour la confection de leurs petites meules; on la tire ordinairement des plateaux de basanite qui couronnent et couvrent les terrains tertiaires. Les principales carrières de ces pierres à moulin sont à Bari, à Orosei, à Nurri, à Serri, à Gesturi, à Santu-Lussurgiu, toutes les localités où se voient des restes d'an- Pierre volcanique.

ciens cratères et de coulées interrompues par les vallées actuelles. On se sert du porphyre trachytique pour les grandes meules des moulins à eau ; les basanites ne servent que pour les meules à ânes et celles à bras, dont nous parlerons dans le courant de cet ouvrage.

Marbres. Nous avons déjà dit que les marbres ne sont pas nombreux ni bien remarquables ; nous citerons pourtant une brèche très brillante qu'on trouve dans les environs d'Iglésias, lieu dit *Terra-Segada*, et près de Gonnesa. J'ai encore observé dans la même province, surtout près de *Perdagius*, des fragments de très beaux marbres rouges et jaunes roulés dans le ruisseau, et provenant indubitablement des montagnes calcaires voisines, qui se trouvent au contact de différentes roches plutoniques.

Gypses. On ne trouve de gypse en Sardaigne que dans deux localités voisines l'une de l'autre : la plus importante est au nord-ouest d'Alghero, près de la pointe dite *le Gessiere*. Ce gypse est d'assez bonne qualité, mais il est coloré de rouge ; on n'en trouve guère de tout-à-fait blanc. La seconde localité est dans les collines de la Nurra, au sud d'une montagne dite Santa-Giusta : ces deux carrières de gypse appartiennent au terrain secondaire supérieur.

Albâtre. L'albâtre le plus beau, pour la variété de ses veines et de ses couleurs, est celui de Bonaria, près de Cagliari, où l'on voit une espèce de lumachelle d'un effet agréable à la vue ; on trouve encore de l'albâtre dans l'Arcidano, à Laconi, à Tonara et dans la magnifique vallée de *Tacquisara*, près de Lanusei, ce dernier est encore formé de nos jours par les dépôts continuels du torrent qui traverse cette vallée ; j'en ai vu d'une épaisseur considérable ; on voit enfin de l'albâtre dans toutes les grandes grottes, dont je ne citerai ici que celles de Porto-Conte d'Alghero, de Domus-Novas et de Monte-Maggiore de Tiesi.

Tuf calcaire. Le tuf calcaire des environs de Laconi est très propre

à la construction des voûtes; il est d'une légèreté étonnante à cause de sa grande porosité, due aux tiges des plantes incrustées dans ce tuf; on trouve aussi ailleurs de ce travertino, surtout à *Tacquisara*, avec l'albâtre.

On conçoit que dans un pays où la nature des roches est si variée, celle des argiles, qui ne sont pour ainsi dire que le résultat de leur décomposition, doit l'être également : les plus remarquables sont l'argile lithomarge de Laconi, celle de Nurri et de Nurallao, dont on se sert pour le vernissage de la poterie grossière du pays. Il s'en faut cependant que l'on connaisse ces argiles, qui sans doute ont été employées du temps des Romains, et peut-être à une époque plus lointaine, pour faire cette belle terraille que l'on trouve en abondance dans les tombeaux anciens, et dont il existe une si grande quantité de débris auprès des ruines des villes anciennes. La recherche des argiles est une chose à faire en Sardaigne, et j'engage ceux qui voudront s'en occuper à visiter les montagnes qui dominent le village de Cuglieri, où la domite blanche en décomposition m'a semblé devoir donner une terre excellente pour la terraille fine. A l'île de San-Pietro, on exploite des terres colorantes et du *bol*. Les argiles employées actuellement à la confection de la poterie grossière et des vases destinés à recevoir l'eau sont presque toutes tirées des terrains d'alluvion de la grande vallée du Campidano. Argile.

Je citerai comme appartenant aux substances minérales de l'île le nitre, qu'on retire des grottes calcaires, où le bétail séjourne quelquefois, et qui sert à la fabrication des poudres royales; et l'alun, ou plutôt l'alumine sulfatée, connue sous le nom d'*alun de plume* et de *beurre de montagne*. J'en ai vu à la mine de fer de Seneghe, et surtout dans les montagnes de Segariu et de Furtei. Cette substance s'y rencontre en concrétions considérables, qui ta- Nitre et alun.

pissent l'intérieur d'un grand nombre de grottes dont l'origine ignée n'est pas douteuse. La pierre de Segariu a beaucoup de rapport avec celle du monte Tolfa, près de Civita-Vecchia, célèbre pour ses produits en alun : elle mériterait l'attention du gouvernement si dans le moment actuel l'industrie n'était parvenue à produire de l'alun par des moyens chimiques, et à le donner à un si bas prix que l'exploitation de l'alun naturel est devenue impraticable. Les anciens ont connu l'alun de la Sardaigne; ils en exportaient même dans le moyen âge.

CHAPITRE V.

Règne végétal.

LA végétation change tellement en Sardaigne, selon les localités et les saisons, qu'elle se montre sous un aspect totalement dissemblable aux voyageurs arrivant dans l'île à différentes époques de l'année, ou sur des points opposés. Il n'est donc pas possible d'en donner une idée précise sous un point de vue général; les phénomènes et les variations qu'elle offre ne sont d'ailleurs qu'une conséquence de la situation géographique et de la constitution physique des divers cantons. Végétation.

Mais on peut, d'après les différentes parties de l'île, diviser la végétation en trois régions qui offrent un caractère assez constant : savoir, celle de la partie centrale et montueuse; celle des côtes et de quelques régions septentrionales, et celle des côtes et des plaines méridionales. La végétation, dans la première, peut se comparer à celle de la Corse; dans la seconde, à celle de la Provence et d'une partie de l'Italie; et dans la troisième, à celle de l'Afrique septentrionale. J'ajouterai à cet exposé que la végétation de la seconde région, caractérisée par la culture de l'olivier, est celle où, dans le courant de l'année, on remarque le moins de changements et de variations considérables; mais il n'en est pas ainsi des deux autres régions, qui sont alternativement riantes et tristes, avec cette différence pourtant, que les régions de l'intérieur, étant boisées, ne présentent pas durant l'hiver cet aspect de nudité dont on Divisée en trois régions.

est frappé en été dans les plaines et sur les côtes du midi de l'île : car celles-ci sont en général dénuées d'arbres, et ne produisent que des broussailles ou des herbes.

Au reste, la végétation de la Sardaigne ne peut manquer d'intéresser le naturaliste, tant par la variété des espèces que par la puissance de leur développement : c'est principalement sur les montagnes du centre qu'il pourra observer de combien la croissance des arbres et des arbrisseaux y est plus forte que dans beaucoup d'autres pays.

Distribution des plantes.

Le pin croît surtout dans la partie occidentale de la Sardaigne et dans le voisinage de l'île San-Pietro ; le châtaignier et le noyer sont cultivés de préférence dans les hautes montagnes du centre ; le cyprès cultivé est rare ; on voit beaucoup de lauriers. On rencontre fréquemment l'érable trilobé dans les fôrets ; dans quelques endroits il est mêlé au charme. Le liége et le chêne vert sont nombreux ; le genévrier-oxycèdre (1) et le houx les égalent en grosseur ; l'if s'élève à une hauteur prodigieuse ; celle de l'arbousier est souvent de six à sept mètres ; le *phillyrea latifolia* acquiert une si grande dimension qu'on peut l'employer dans les constructions ; le myrte, qu'on ne connaît que comme un arbrisseau dans des contrées plus septentrionales, est en Sardaigne d'une grosseur extraordinaire ; le poirier à feuille d'amande et surtout l'olivier sauvage couvrent des espaces immenses sur les collines, et celui-ci n'attend que la greffe pour porter d'excellents fruits ; l'alaterne, le genêt d'Espagne, le genêt de Corse (*genista corsica*), le *genista ephedroïdes* et le *genista as-*

(1) Le genévrier acquiert une si grande puissance qu'il est employé en Sardaigne comme poutre dans les planchers des appartements. J'ai vu des planches de ce bois ayant plus de 60 centimètres de largeur : on en fait de beaux meubles, très odoriférants.

palathoïdes sont mêlés aux bruyères de différentes espèces, toutes également belles, et parmi lesquelles l'*erica arborea* s'élance à une hauteur peu commune; on voit dans quelques vallées arrosées par des fleuves ou des ruisseaux périodiques l'élégant *genista ætnensis,* avec ses magnifiques fleurs d'un jaune brillant; les cistes, les lentisques, les térebinthes, croissent sur tous les emplacements que la culture néglige. Au niveau des plaines, il n'est pas un vallon, pas un ruisseau qui ne soit ombragé par le brillant laurier-rose; à côté de ce bel arbrisseau, et plus près des bords de la mer, on rencontre fréquemment le tamarix. C'est aussi vers les côtes que le palmite (*chamærops humilis*), le plus petit des palmiers, et le dattier apporté d'Afrique deviennent plus fréquents. Le *cactus opuntia,* originaire de l'Amérique équinoxiale, a trouvé en Sardaigne un sol et un climat si analogues à sa nature qu'il y occupe de vastes terrains, soit poussant spontanément, soit formant des haies. L'agavé, qui vient des mêmes climats, est bien moins commun, quoiqu'il réussisse également.

Le figuier, le grenadier, la vigne, donnent de bons fruits, lors même que l'homme ne les soigne pas. Le terrain et la température de la Sardaigne conviennent si bien au citronnier et à l'oranger que ces deux arbres forment un objet de culture important. On rencontre dans les vergers et les jardins l'amandier, le cerisier, le prunier, le pommier, le poirier et autres arbres fruitiers de l'Europe tempérée; enfin, le caroubier, l'azerolier et le jujubier, qui ont besoin d'un degré de chaleur plus élevé pour que leurs fruits mûrissent bien. Aucun des végétaux qui font l'ornement utile des tables ne manque à la Sardaigne. Arbres fruitiers.

Beaucoup de belles plantes sont naturelles à cette île: je me contenterai de dire qu'elle a une grande diversité Plantes naturelles à l'île.

d'espèces de légumineuses qui méritent de fixer l'attention : on en voit de fort jolies, de superbes ombellifères, et entre autres la férule, l'opopanax et le fenouil, de grandes molènes (*verbascum*), qui s'élèvent sur les endroits arides ; de magnifiques digitales pourprées, qui tapissent les montagnes ; un grand nombre de malvacées, dont les fleurs agréables produisent un effet enchanteur dans les paysages ; on est émerveillé, dans les lieux frais et ombragés, de la quantité d'orchidées qui étalent leurs fleurs singulières ; les liliacées ne sont ni moins fréquentes, ni moins remarquables par leurs fleurs ; l'ail est très commun ; les solanées offrent plusieurs belles espèces. Parmi les plantes à fleurs composées, je citerai des centaurées, qui font l'ornement des campagnes où elles croissent ; des chardons qui ont la tige remplie d'une chair si appétissante que les paysans la mangent crue, et que souvent elle forme leur nourriture.

Les bords de la mer et les terrains imprégnés d'eau salée sont couverts d'arroches-halimes, de salicornes, de soudes, de statices et d'autres plantes qui aiment ces localités.

Flore de Sardaigne.

Les personnes auxquelles cet aperçu des produits végétaux de la Sardaigne pourra paraître trop court en seront amplement dédommagées en consultant l'ouvrage bien remarquable de M. le chevalier Moris, dont le second volume est sur le point de paraître (1).

---

(1) *Flora sardoa, seu historia plantarum in Sardinia et adjacentibus insulis, vel sponte nascentium, vel ad utilitatem*, etc., etc., *auctore* J. HYACINTHO MORIS. Taurini, 1837. M. Moris fut envoyé en Sardaigne en 1822 en qualité de professeur de clinique à l'université de Cagliari, et il y resta jusqu'en 1828 : à cette époque, il fut appelé à Turin, où il est actuellement directeur du jardin botanique, et professeur de botanique à l'université de cette ville. M. Bertero ne passa que deux ou trois mois dans l'île.

Ayant eu l'avantage de l'accompagner dans une grande partie de ses excursions dans l'île, y compris la première, qu'il fit avec l'infatigable et infortuné Bertero, je puis attester que mon savant et consciencieux confrère a mis autant de soin et de persévérance dans ses recherches locales qu'il en a employé depuis à en publier les résultats; je dois à sa franche et loyale amitié les principales notions que j'ai exposées ci-dessus, ainsi que la liste des arbres et arbrisseaux de la Sardaigne, par laquelle je termine ce chapitre.

Arbres et Arbrisseaux de la Sardaigne (1).

Acer monspessulanum LINN.	Érable trilobé.
Alnus glutinosa WILLD.	Aulne.
Anagyris fœtida LINN.	Bois puant.
Amelanchier vulgaris MOENCH.	Amélanchier.
* *Amygdalus communis* LINN.	Amandier commun.
* ——— *persica* LINN.	Pêcher commun.
Arbutus Unedo LINN.	Fraisier en arbre.
Arundo Donax LINN.	Roseau à quenouilles.
——— *Phragmites* LINN.	Roseau à balais.
Atriplex Halimus LINN.	Arroche-halime.
Berberis ætnensis PRESL.	Epine-vinette de l'Etna.
Bupleurum fruticosum LINN.	Bupleure ligneux.
Calycotome spinosa LINK.	Calicotome *ou* cytise épineux.
——— *villosa* LINK.	Calicotome *ou* cytise laineux.
* *Castanea vesca* GÆRTN.	Châtaignier.
Celtis australis LINN.	Micocoulier.
Ceratonia siliqua LINN.	Caroubier.
Chamærops humilis LINN	Palmier-éventail.
Cistus albidus LINN.	Ciste cotonneux.
——— *monspeliensis* LINN.	Ciste de Montpellier.
——— *salvifolius* LINN.	Ciste à feuilles de sauge.

(1) L'astérisque * indique les espèces introduites dans l'île, et que l'on y cultive, parmi lesquelles sont l'olivier sauvage, la vigne sauvage, et le figuier d'Inde; elles se sont propagées et disséminées comme des plantes indigènes.

Auteurs cités. Ait. (Aiton), Ard. (Arduin), Bertol. (Bertoloni), Bill. (Labillardière), DC. (De Candolle), Desf. (Desfontaines), Duh. (Duhamel), Ehrh. (Ehrhart), Gærtn. (Gærtner), Haw. (Haworth), Hérit. (L'Héritier), Linn. (Linnée), Pers. (Persoon), Riss. (Risso), Roz. (Rozier), Sm. (Smith), Vill. (Villars), Willd. (Willdenow).

Cistus villosus Linn.	Ciste laineux.
* *Citrus Aurantium* Riss.	Oranger.
* —— *Bigaradia* Duh.	Bigaradier.
* —— *limonum* Riss.	Limonier.
* —— *medica* Riss.	Citronnier.
Colutea arborescens Linn.	Baguenaudier arbrisseau.
* *Corylus Avellana* Linn.	Noisetier.
* *Cornus Mas* Linn.	Cornouiller mâle.
——— *sanguinea* Linn.	Cornouiller sanguin.
* *Cupressus sempervirens* Linn.	Cyprès.
Cydonia vulgaris Pers.	Coignassier.
Cytisus triflorus Herit.	Cytise à fleurs ternées.
Daphne Gnidium Linn.	Daphné-garou.
Erica arborea Linn.	Bruyère en arbre.
—— *corsica* D. C.	Bruyère de Corse.
—— *scoparia* Linn.	Bruyère à balais.
Euphorbia dendroides Linn.	Euphorbe arbrisseau.
Evonymus europæus Linn.	Fusain commun.
* *Ficus Carica* Linn.	Figuier commun.
Fraxinus excelsior Linn.	Frêne élevé.
——— *Ornus* Linn.	Frêne à la manne.
Genista ætnensis D. C.	Genêt de l'Etna.
——— *candicans* Linn.	Genêt blanchâtre.
Hedera Helix Linn.	Lierre grimpant.
Hypericum hircinum Linn.	Millepertuis puant.
Ilex Aquifolium Linn.	Houx.
Juniperus nana Willd.	Genévrier nain.
——— *Oxycedrus* Linn.	Oxycèdre.
——— *phœnicea* Linn.	Genévrier de Phénicie.
* *Juglans regia* Linn.	Noyer commun.
Lavatera maritima Gouan.	Lavatère maritime.
——— *Olbia* Linn.	Lavatère d'Hyères.
Laurus nobilis Linn.	Laurier.
Lonicera implexa Ait.	Chèvrefeuille entrelacé.
Lycium europæum Linn.	Liciet d'Europe.
* *Medicago arborea* Linn.	Luzerne arborescente.
* *Mespilus Azarolus* Willd.	Azerolier blanc.
* ——— *Aronia* Willd.	Azerolier rouge.
———— *germanica* Linn.	Néflier.
———— *monogyna* Ehrh.	Aubépine, épine blanche.
Myrtus communis Linn.	Myrte commun.
Nerium Oleander Linn.	Laurier-rose.
Ostrya vulgaris Willd.	Ostrya commun.
Osyris alba Linn.	Rouvet à feuilles blanches.
* *Olea europæa* Linn.	Olivier.
* *Opuntia vulgaris* Haw.	Raquette.
Phillyrea angustifolia Linn.	Philaria à feuille étroite.
——— *media* Linn.	Philaria à feuille moyenne.

Phillyrea latifolia Linn.	Philaria à large feuille.
——— *stricta* Bertol.	Philaria étroite.
* *Phœnix dactylifera* Linn.	Dattier.
Pinus halepensis Ait.	Pin d'Alep.
* ——— *pinea* Linn.	Pin pinier.
Pistacia Lentiscus Linn.	Lentisque.
——— *Terebinthus* Linn.	Térébinthe.
* ——— *vera* Linn.	Pistachier commun.
Populus alba Linn.	Peuplier blanc.
——— *nigra* Linn.	Peuplier noir.
——— *canescens* Sm.	Peuplier grisâtre.
* ——— *pyramidalis* Roz.	Peuplier d'Italie.
——— *tremula* Linn.	Tremble.
* *Prunus Armeniaca* Linn.	Abricotier.
——— *Avium* Linn.	Merisier.
* ——— *Cerasus* Linn.	Griottier.
* ——— *domestica* Linn.	Prunier.
* ——— duracina.	Bigarreautier.
* ——— juliana.	Guignier.
——— *prostrata* Bill.	Prunier couché.
——— *spinosa* Linn.	Prunellier, épine noire.
Pyrus amygdaliformis Willd.	Poirier à feuille d'amande.
——— *aria* Ehrh.	Drouiller, Alisier commun.
* ——— *communis* Linn.	Poirier commun.
——— *Malus* Linn.	Pommier commun.
* ——— *Sorbus* Gærtn.	Sorbier, Cormier.
——— *torminalis* Ehrh.	Poirier antidyssentérique.
Quercus Ilex Linn.	Chêne vert.
——— *pseudococcifera* Desf.	Chêne faux-kermès.
——— *Robur* Linn.	Chêne-rouvre.
——— *Suber* Linn.	Chêne-liége.
Rhamnus Alaternus Linn.	Alaterne.
——— *alpinus* Linn.	Nerprun des Alpes.
——— *oleoides* Linn.	Nerprun à feuille d'olivier.
——— *persicæfolia* Moris.	Nerprun à feuilles de pêcher.
* *Ribes Grossularia* Linn.	Groseillier piquant.
——— *petræum* Linn.	Groseillier de roche.
* ——— *rubrum* Linn.	Groseillier rouge.
* *Robinia Pseudacacia* Linn.	Robinier faux-acacia.
Rosa canina Linn.	Rosier des chiens.
——— *rubiginosa* Linn.	Rosier rouillé.
——— *sempervirens* Linn.	Rosier toujours vert.
Rosmarinus officinalis Linn.	Romarin.
* *Rubus Idæus* Linn.	Framboisier.
——— *fruticosus* Linn.	Ronce arbrisseau.
Salix acuminata Willd.	Saule pointu.
——— *alba* Linn.	Saule blanc.
——— *babylonica* Linn.	Saule pleureur.

Salix monandra ARD.	Saule à une étamine.
Sambucus nigra LINN.	Sureau noir.
Spartium junceum LINN.	Genêt d'Espagne.
Tamarix africana DESF.	Tamarix d'Afrique.
——— *gallica* LINN.	Tamarix de France.
Taxus baccata LINN.	If.
Ulmus campestris LINN.	Orme.
* *Vitis vinifera* LINN.	Vigne.
Viburnum Tinus LINN.	Laurier-tin.
Vitex Agnus castus LINN.	Gattilier commun.
* *Zizyphus vulgaris* LINN.	Jujubier.

CHAPITRE VI.

Règne animal.

Quadrupèdes.

Relativement à son étendue, la Sardaigne renferme de nombreuses espèces de quadrupèdes : je ne parlerai ici que de celles que l'on y trouve sauvages.

Mouflon.

Le mouflon (*ovis ammon*), qu'on peut considérer comme l'animal caractéristique de cette île, y est aujourd'hui aussi commun qu'il l'était du temps de Pline et de Strabon : il habite les hautes montagnes centrales. Je l'y ai souvent vu formant des troupeaux de cinquante individus ; je l'ai trouvé encore dans celles de la Nurra, et même dans les environs d'Iglésias.

On a cru que le mouflon de Sardaigne différait de celui de la Corse et des îles de l'archipel grec ; mais cette opinion n'est pas fondée, car il n'existe d'autre dissemblance entre ces animaux que dans la forme des cornes : celles des mouflons de Sardaigne paraissent se rapprocher de celles des béliers, et se développer davantage en volutes.

Chèvres sauvages.

Les chèvres de l'île de Tavolara ne sont nullement une espèce différente de celles qui vivent en domesticité. Ayant fait deux voyages consécutifs dans cette petite île pour examiner ces animaux de près, je suis parvenu, non sans beaucoup de peines et de périls, à en tuer quelques uns. Alors je me suis convaincu qu'elles sont de la même espèce que les chèvres domestiques. Il y en a de toutes blanches, de noires, de brunes, de rousses, de pies, etc.

Enfin, la variété de couleurs et la nature de leur poil ne me laissent aucun doute sur la véritable origine de ces chèvres, qui descendent d'animaux domestiques abandonnés jadis sur cette petite île. Elles sont remarquables par la longueur démesurée de leurs cornes (1).

Les autres gros quadrupèdes de la Sardaigne sont le cerf, le daim, appelé improprement *capriolo* (chevreuil), et le sanglier. Ces trois espèces ne diffèrent de celles du continent européen que par la petitesse de la taille. C'est une anomalie constante dans la plupart des quadrupèdes de l'île. Le sanglier de Sardaigne est très estimé pour la bonté de sa chair.

On a parlé des chevaux sauvages de Sant-Antioco, mais cette race, qui existait encore il y a soixante-quatre ans (2), est maintenant tout-à-fait perdue.

Renard, chat sauvage, lièvre, lapin, martre.

Le renard, le chat sauvage, le lièvre, le lapin, la martre, sont, de même que les animaux que je viens de nommer, beaucoup plus petits que ceux du continent; le renard appartient à l'espèce que le prince de Musignano a désignée sous le nom de *canis melanogaster,* dans son *Iconographie de la Faune italienne;* la belette, appelée *boccamele* par les habitants de l'île, est de même regardée par le prince de Musignano comme une espèce particulière et distincte de la belette vulgaire. Les autres quadrupèdes sauvages sont le hérisson, le lérot, une musaraigne et quelques espèces de rats et de chauves-souris, parmi les-

(1) Quant à la *moustache dorée* que leur donne M. Valery, voyez ce qui a été dit ci-dessus, p. 75, note 1re.

(2) Un de mes grands-oncles, qui fut vice-roi de Sardaigne, de 1773 à 1775, reçut en présent un de ces chevaux sauvages pris à Canai dans l'île de Sant-Antioco. Cet animal était très petit, mais svelte; il avait le poil long et roux; il était méchant et indomptable; il mourut de chagrin peu de temps après sa captivité. Je crois que c'est le dernier cheval sauvage que l'on ait pris dans l'île.

quelles M. le professeur Géné en a découvert une dont les membranes sont bordées de blanc. Le loup manque en Sardaigne de temps immémorial, ainsi que le blaireau, la taupe et plusieurs autres animaux nuisibles.

Les oiseaux les plus remarquables sont les vautours, dont on compte trois espèces, le *fulvus*, le *cinereus* et le *barbatus*; le petit vautour, si commun en Égypte (*percnopterus*), paraît ne pas se rencontrer en Sardaigne (1). Oiseaux.

Parmi les aigles, on en voit en Sardaigne un d'une grande espèce; comme elle a échappé long-temps à mes poursuites, je me suis toujours flatté de rencontrer en elle l'*aigle impérial* (*falco imperialis*), qu'on m'a dit avoir été trouvé en Corse, et que je pouvais par conséquent espérer de trouver en Sardaigne; mais cette belle espèce ne s'est pas encore vue en cette île; j'eus en revanche quelques individus de l'*aigle royal*, dont un jeune, qui mourut dans le transport des montagnes du Gennargentu à Cagliari. Les pâtres de ces régions élevées le distinguent des autres oiseaux de proie. Aigles.

Il existe en Sardaigne un petit aigle, mais ce n'est pas le *falco nævius* (aigle criard), c'est une espèce tout-à-fait nouvelle, connue depuis peu sous le nom de *falco Bonelli*. Aigle Bonelli.

Ayant disséqué moi-même à Cagliari, en 1823, les deux individus qui servirent à la description de cette espèce, qui fut si justement dédiée par M. Temminck à mon savant ami, le professeur Bonelli, j'ai trouvé dans

(1) J'ai eu occasion de remarquer, pendant différents voyages que j'ai faits dans les îles de la Méditerranée, que les grandes espèces de vautours et les petites s'excluent réciproquement. En Sardaigne, où les trois grandes espèces de vautours dominent, on ne voit pas le percnoptère; je crois qu'il en est de même en Sicile; à Malte et aux îles Baléares, je n'ai vu que ce dernier, et j'ai en vain cherché les grandes espèces.

l'estomac de chacun d'eux des restes de foulques ; j'ai ensuite découvert le nid de cet aigle, et j'ai reconnu qu'il aime le voisinage des marais et qu'il a d'autres habitudes particulières (1). On trouve en Sardaigne l'aigle pygargue, qui niche dans les rochers de la Nurra ; le jean-le-blanc, qu'on voit à l'île de San-Pietro et le long des côtes ; enfin le milan et plusieurs petites espèces du genre *falco*. La cresserellette, qui est commune en Sicile et en Calabre, a échappé jusqu'à présent à mes recherches. Mais en revanche la Sardaigne paraît posséder un oiseau de proie propre à la fauconnerie, dont j'ai pris dernièrement deux individus et des œufs sur l'écueil dit le *Toro*. Cette espèce paraît nouvelle pour la science ; mon confrère M. le professeur Géné, auquel je remis ces oiseaux, vient de lire à l'Académie des Sciences de Turin (2) la première description de ce faucon (3), pour lequel je propose le nom de *falco Eleonoræ*, en l'honneur de la législatrice d'Arborée, qui fait, dans sa

Nouvelle espèce de faucon.

(1) De nouvelles observations que j'ai faites sur un grand nombre d'individus de cette espèce depuis que j'ai publié, dans le 27e vol. de l'Académie des Sciences de Turin, un Mémoire sur les habitudes et le changement de plumage de cet oiseau, m'ont confirmé dans mon opinion à cet égard. M. Barthélemy, directeur du musée de Marseille, a eu occasion de faire les mêmes observations sur plusieurs individus de cette espèce, qui habite aussi la France méridionale; j'en ai vu un vivant dans le jardin public de Barcelone; on l'a trouvé aussi dans l'Afrique française; mais il n'a jamais été observé en aussi grand nombre qu'en Sardaigne, d'où, à ma connaissance, il en est déjà sorti plus de cent individus depuis que je l'y ai observé pour la première fois en 1823.

(2) Séance du 5 mars 1839.

(3) Au dire du visitateur Carillo, les rois d'Aragon estimaient beaucoup les faucons de la Sardaigne, surtout de l'Asinara; on voit près de là le Capo-Falcone; l'île de San-Pietro, qui est près du lieu où j'ai trouvé ce oiseau, était nommée par les anciens : *Insula Accipitrum* ou *Hyeracon*.

Carta de Logu, défense de dénicher cet oiseau, sous peine de la prison ou de trois écus d'amende.

Les autres oiseaux les plus remarquables sont *l'étourneau unicolore,* qui est pour ainsi dire particulier à la Sardaigne, et les fauvettes (*sylviæ Cetti*) (1) (*sardoa* et *conspicillata*), que j'ai découverts en 1819, et que M. Temminck a bien voulu consigner dans la seconde édition de son excellent *Manuel ornithologique.* Le merle et la grive sont extrêmement communs, ainsi que le pigeon ramier et le biset (2). Étourneau unicolore.

On fait une chasse et une consommation surprenantes de ces quatre sortes de gibier.

La canne petière, ou petite outarde, et l'œdicnème, habitent les plaines et principalement le Campidano d'Oristano, tandis que la perdrix de roche, *perdix gambra,* se trouve partout : cette espèce, que l'on a fort mal à propos confondue avec la perdrix rouge, est la seule de ce genre en Sardaigne ; on y trouve la caille commune, qui y est stationnaire ; mais la caille tridactyle, le ganga et le francolin n'y ont point encore paru, quoique le climat leur soit très favorable. Gallinacés.

(1) Le P. Cetti ayant parlé le premier de l'*usignolo di fiume,* qu'il n'a pas décrit, mais que j'ai reconnu bien distinctement comme une espèce différente du rossignol ordinaire, j'ai cru m'acquitter d'un devoir bien juste envers ce naturaliste en lui dédiant cette espèce ; je l'ai fait d'autant plus volontiers que la distinction qu'il a faite des deux rossignols, dans son ouvrage intitulé *Uccelli di Sardegna,* lui a valu d'injustes reproches de la part d'un auteur qui l'avait suivi, et même un peu trop fidèlement, dans tout le reste de son ouvrage.

(2) M. Mimaut a été induit en erreur sur le nom de *tidus* ou *tidoni,* qui serait donné en Sardaigne aux variétés de biset, de ramier et de palombe ; les Sardes, qui connaissent le biset sous le nom de *columba aresti* (pigeon sauvage), ne donnent celui de *tidoni* qu'au vrai ramier.

Flamants. Parmi les nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques que possède la Sardaigne, le flamant (*phœnicopterus ruber*) mérite certainement une mention particulière. Il émigre en grande partie vers la fin de mars, pour reparaître constamment dès la moitié d'août : c'est alors que, du haut du bastion qui sert de promenade aux habitants de Cagliari, on voit arriver d'Afrique des volées de ces magnifiques oiseaux. Disposées comme celles des canards sauvages, en bandes triangulaires, elles se montrent d'abord comme une ligne de feu dans le ciel; elles s'avancent dans l'ordre le plus régulier; à la vue de l'étang voisin, qu'elles reconnaissent pour leur ancien domaine, elles ralentissent leur marche et paraissent un instant immobiles dans les airs; puis, traçant, par un mouvement lent et circulaire, une spirale conique renversée, elles atteignent le terme de leur émigration. Brillants alors de tout l'éclat de leur parure flamboyante, et rangés sur une même ligne, ces oiseaux offrent un nouveau spectacle et représentent très bien une petite armée en ordre de bataille, qui ne laisse rien à désirer pour l'uniformité et la symétrie; mais le spectateur doit se contenter, pour le moment, de contempler de loin cette colonie paisible : malheur à lui s'il ose aborder l'étang dans cette saison funeste!

Autres oiseaux aquatiques. Par un contraste aussi singulier que constant, aux flamants, venus des régions australes, succèdent de fort près les oiseaux du Nord : le mois d'octobre est à peine commencé que les cygnes, les oies et des milliers de canards arrivent en Sardaigne comme à un rendez-vous général. On distingue surtout le cygne sauvage, l'oie sauvage, les canards siffleur, siffleur huppé, couronné, etc. : tous viennent peupler les étangs salés de l'île et animer leurs ondes. (1).

(1) Le canard couronné, quoique peu commun, niche dans l'île, ainsi que le canard tadorne.

C'est également à la même époque que paraissent en plus grand nombre les différentes espèces de hérons, parmi lesquelles on distingue la grande et la petite aigrette, le héron cendré, le pourpré, le crabier de Mahon, le blongios, le butor et le bihoreau; les grèbes, les cormorans et les foulques sont également très nombreux en hiver; on trouve encore dans les roseaux qui bordent les marais la brillante poule sultane (le *porphyrion* des anciens); j'en ai chassé plusieurs et même possédé une en vie.

La Sardaigne ne connaît pas les vipères ni les autres serpents venimeux; on y trouve seulement les *coluber viridi-flavus*, *flavescens* et *hippocrepis*, ainsi que les *natrix viperina* et *cetti* : cette dernière espèce, qui paraît très rare, n'y a été trouvée que dans ces dernières années par M. le professeur Géné, qui en a donné une description dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin (1). La grenouille comestible, très commune en Corse, manque entièrement à la Sardaigne, elle y est remplacée par un discoglosse que les Sardes redoutent beaucoup. Un phyllodactyle, une notopholis, une espèce de lézard du genre *Podacris*, le *gongyle ocellé*, connu des indigènes sous le nom de *tiligugu*; le gecko des murailles, l'hémidactyle verruculeux, le crapeau vert, la rainette, deux salamandres aquatiques et trois tortues composent jusqu'à présent le reste de l'Erpétologie de l'île. Reptiles.

La tortue de mer se rencontre surtout le long des côtes baignées par la mer Tyrrhénienne; la tortue de terre est très abondante dans l'île de l'Asinara; j'en ai vu d'une grosseur remarquable dans la presqu'île de Figari.

Parmi les amphibies les plus remarquables, nous citerons les deux espèces de phoques *monaca* et *vitulina*, qui habitent principalement les cavernes marines des en-

(1) 2e série, t. I, p. 272.

virons de Dorgali et d'Orosei. On en voit quelquefois à Sant-Elia, près de Cagliari, à l'île de San-Pietro et sur les rochers de la Nurra, qui sont battus par les vagues. Les îlots du Catalano, ou Coscia-di-Donna, et ceux du Toro et de la Vacca sont presque toujours habités par ces animaux.

Poissons. Parmi les poissons d'eau douce, on remarque la truite, qui y est très estimée; l'alose, qui remonte le Tirse jusqu'à Fordungianus, où elle est connue sous le nom de *saboga*, et l'anguille, qu'on pêche en quantité dans les rivières, mais surtout dans les étangs salés. On trouve encore dans ces derniers plusieurs poissons fort délicats, dont les plus estimés sont les muges.

La mer de Sardaigne est également très poissonneuse, surtout dans les parages de l'île de la Madalena, où le fond, qui est granitique et exempt de vase, paraît attirer de préférence une grande quantité d'espèces, telles que les murènes, les soles, les spares, les loups et autres. Le golfe de Cagliari est également riche en poissons. Le thon, l'anchois et la sardine sont l'objet de pêches particulières.

Mollusques. Les mollusques et les coquillages de terre, d'eau douce et de mer, s'y trouvent en très grande abondance; plusieurs espèces de ces animaux sont nouvelles pour la science et particulières à l'île.

Insectes. Nous diviserons ici les insectes de la Sardaigne en *nuisibles*, *incommodes*, et *inoffensifs*.

Scorpion. Parmi les premiers, nous citerons le *scorpion* : il ne diffère en rien de ceux que l'on trouve en Italie ; il ne paraît pas cependant bien dangereux. La tarentule de la Sardaigne y porte le nom d'*argia* ou *arza;* mais ce nom est appliqué non seulement à la plupart des grosses araignées, et principalement à la *mygale fodiens* (Walck.), à la *lycosa tarantola* et au *theridion* 13-*guttatum* (Lat.), mais encore

Tarentule.

aux *mutilles* femelles. Quant aux distinctions que les Sardes font entre l'*argia bagadia* (vierge), l'*argia cojada* (mariée), et l'*argia viuda* (veuve), elles paraissent se fonder sur la différence des espèces plutôt que sur les différences d'âge du même insecte, ainsi qu'on a la simplicité de le croire. Les paysans d'Iglésias appellent *argia bagadia* toute femelle du genre *Mutille, argia cojada* le *theridion* 13-*guttatum, argia viuda* la *mygale fodiens*, et parfois la *lycosa tarantola*; mais dans d'autres parties de l'île, ces noms, à l'exception du premier, qui paraît constamment désigner un mutille, sont appliqués tantôt à l'une, tantôt à l'autre des espèces que nous venons de citer.

On exagère d'une manière étrange dans l'île les conséquences de la morsure ou de la piqûre de ces insectes, surtout en ce qui regarde les *mutilles* et les *théridions*; cependant l'on y croit opiniâtrement, et parmi les différents remèdes que l'on est en usage de faire à ceux qui en sont mordus ou piqués, on compte celui de les mettre dans un four passablement chaud, de les enfoncer dans le fumier, ou de les faire danser jusqu'à épuisement de forces, remèdes dont il sera parlé ci-après.

La *sauterelle*, dévastatrice des moissons, fait souvent de grands ravages dans l'île, surtout dans la province d'Iglésias et de Gallura. J'ai eu occasion de voir des étendues de plusieurs lieues où les champs en maturité étaient tellement dévastés qu'on ne voyait plus que les tiges des céréales : les feuilles et les épis avaient entièrement disparu sous la dent vorace de ces animaux, réunis par myriades. Sauterelles.

Les lieux proches de la côte et des marais abondent en cousins; mais de tous les fléaux de ce genre, celui qui m'a paru le plus insupportable, c'est l'énorme quantité de puces dont les habitations et les rues fourmillent pendant Cousins et puces.

plusieurs mois de l'année : aussi, dans la plus grande partie de mes courses, j'ai toujours préféré coucher en pleine campagne que d'entrer dans les habitations et même dans les cabanes des bergers.

Abeille et papillons.

Parmi les insectes non nuisibles, nous distinguerons d'abord l'*abeille*, qui est assez répandue : elle paraît devoir être rapportée à l'*apis ligustica* de M. Spinola ; on trouve dans les montagnes des papillons assez rares et curieux, tels que le *jasius* et quelques espèces décrites par M. Bonelli, d'après les envois que je lui avais faits (1), auxquelles il faudra en ajouter une nouvelle récemment trouvée par M. le professeur Géné, et décrite par lui sous le nom d'*hospiton*. Plusieurs autres coléoptères et hémiptères de l'île ne paraissent pas avoir été jusqu'à présent trouvés ailleurs.

Observations générales.

M. le professeur Géné a cru pouvoir observer, à la suite de quatre voyages consécutifs qu'il a faits en Sardaigne, que l'entomologie de cette île, quoique riche dans son ensemble, présente des lacunes qui méritent d'être signalées. Le genre *Mylabris* paraît y manquer entièrement, où s'il existe il est bien peu répandu, puisqu'il a échappé jusqu'ici aux recherches de tous les naturalistes qui ont visité l'île à différentes saisons. Le groupe des leucoméliens et le genre *Melitaea* n'y paraissent pas exister non plus. M. Géné pense qu'on peut en attribuer la cause à la marche tardive de la végétation et au dessèchement subit de la plus grande partie des graminées, des solanées et des plantaginées, dont la plupart de ces

---

(1) Sous les noms de *vanessa ichnusa*, *argynis cyrene*, *satyrus aristæus*, *S. Jolaus*, *S. tigellius*, *S. norax*. (*Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Turin pour l'année* 1824.) *Voyez*, pour ces noms, comme pour celui d'*hospiton*, l'Aperçu historique en tête de ce volume.

insectes se nourrissent : ce desséchement a lieu bien souvent dès la moitié de juillet, et il est alors complet. En revanche, la Sardaigne est très riche en insectes qui témoignent de la présence des plantes légumineuses, des composées, des éricinées, des tamariscinées, etc., etc., Il faut encore ajouter à ceux-là les insectes qui aiment les sables du littoral et les terrains salés.

Les coraux, les polypiers et autres productions marines sont en assez grande abondance dans les parages de la Sardaigne; je ne m'étendrai pas cependant sur ce sujet, n'ayant pu en faire l'objet de recherches spéciales : au reste, les indications que je viens de donner sur ce qui appartient au règne animal en Sardaigne sont suffisantes pour ce volume. Zoophytes.

Je ne m'occuperai pas d'avantage de la zoologie sarde dans mes autres publications sur l'île en question, et si quelques personnes sont tentées de voir en cette détermination l'intention de manquer aux engagements que j'ai pris il y a quelques années (1) de consacrer un volume aux animaux de la Sardaigne, je les prie de considérer que je cède la plume à une personne plus compétente que moi en pareille matière. Mon savant confrère M. le professeur Géné étant sur le point de publier une faune complète de l'île, fruit de quatre voyages consécutifs qu'il y fit par ordre du roi, et de ses laborieuses recherches, la science gagnera sous tous les rapports à cette renonciation, que je fais avec le plus grand plaisir en faveur d'un collègue dont j'ai pu apprécier le mérite.

---

(1) *Voyez* p. 4 de l'Introduction de la première édition de ce même volume, faite en 1826.

FIN DU LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

POPULATION.

CHAPITRE PREMIER.

Population en général.

Il est très difficile de déterminer d'une manière précise la population de la Sardaigne d'après les notices fournies jusqu'ici par les autorités civiles et ecclésiastiques, tant ces renseignements offrent de différence. J'ai espéré dernièrement d'en avoir de plus positifs, et j'ai à cet effet combiné, de concert avec un de mes frères qui se trouve momentanément en Sardaigne en qualité de sous-intendant général, différents tableaux que M. l'intendant général (1) a bien voulu adresser à MM. les intendants des différentes provinces pour les faire remplir partiellement par chaque conseil de commune. Quoique ces tableaux aient été distribués dès l'année 1837, et que l'intendance générale de Cagliari ait vivement sollicité ce travail, deux provinces n'ont pas encore complété leur envoi, et dans le moment où ces pages se composent, je me trouve privé des moyens d'insérer dans ce chapitre, comme je l'avais désiré, les détails numériques de la population actuelle distribuée par sexe, par classe et par communes; je con-

---

(1) M. le chevalier de Juge de Pieuillet, auquel je me plais à témoigner toute ma gratitude pour l'empressement qu'il a mis à seconder mes vues.

serve cependant l'espoir qu'ils pourront paraître à la fin de ce volume.

Les renseignements qui méritent le plus de confiance (1) portent la population des deux dernières années de 515,962 à 509,829 habitants. Le chiffre donné en 1826 dans la première édition de cet ouvrage est, pour l'année 1824, de 412,357 habitants. J'ai eu occasion de faire remarquer alors deux mouvements bien distincts dans la population de l'île, qui correspondent aux circonstances politiques où s'est trouvée la Sardaigne. Le premier mouvement, qui est rétrograde, date de la mort du roi Charles-Emmanuel, en 1775, et finit en 1816. Depuis cette époque, de nouvelles communications ayant été ouvertes au dehors, le mouvement a été progressif.

Mouvements de la population de la Sardaigne, de 1775 à 1824.

ANNÉES.	POPULATION.
1775	426,375.
1779	392,966.
1801	361,445.
1802	387,832.
1803	364,702.
1808	368,853.
1809	359,344.
1811	387,067.
1815	362,405.
1816	351,867.
1817	366,994.
1818	392,244.
1819	375,490.
1820	396,013.

(1) *Calendario generale del regno di Sardegna*, 1838, 1839.

ANNÉES.	POPULATION.
1821	395,806.
1822	400,545.
1823	401,714.
1824	412,357.

Voici ce que nous avons publié à ladite époque de 1826 sur les différentes classes des habitants :

Nobles, 1,600 familles	6,200 âmes.
Bergers, 16,500.	85,000
Ecclésiastiques.	1,857
Moines	1,125
Habitants des villes	65,200

Cause du décroissement.

Parmi les causes du décroissement extraordinaire de la population qui eut lieu dans l'île pendant les trente dernières années du siècle passé et les dix premières de celui-ci, on peut certainement compter la multiplication des crimes de vengeance, commis pendant cette même époque, et qui ne furent jamais aussi nombreux qu'alors. En effet, si l'on réfléchit : 1°. que, sur six personnes victimes de ces sortes de délits, on peut sans risque en compter quatre au-dessous de leur quarantième année, et par conséquent dans la force de l'âge; 2°. qu'un assassinat occasionne pour le moins la perte de deux individus, l'attaqué qui meurt et l'agresseur qui est également perdu pour sa famille; 3°. que celle-ci est presque toujours ruinée de fond en comble par de semblables événements, on pourra comprendre alors quelle influence a pu exercer sur une aussi faible population que celle de la Sardaigne une série effrayante d'homicides qui furent si fréquents pendant une quarantaine d'années. On en compta jusqu'à mille dans le seul cours de douze mois.

Cette influence paraît encore démontrée par un effet tout-à-fait inverse, et qu'il est bien facile de reconnaître

aujourd'hui dans l'augmentation réelle de la population sarde, puisque cette augmentation marche visiblement de pair avec la diminution très considérable des crimes, et la tendance de plusieurs pâtres à quitter peu à peu la vie pastorale pour s'occuper d'agriculture.

Le manque de médecins dans les campagnes peut également avoir influé sur le décroissement de population dont nous avons parlé. Cette raison, au reste, ne sera pas trouvée très bonne par ceux qui ont peu de confiance dans les enfants d'Esculape.

CHAPITRE II.

Caractère physique et moral des Sardes.

Caractère physique. L'ESPÈCE humaine ne semble pas avoir échappé en Sardaigne à la loi du rapetissement qui, dans cette île, pèse sur la plupart des êtres animés; mais cette particularité, qui souffre plusieurs exceptions, est compensée par une beauté de formes et surtout par une force musculaire très remarquables.

Hommes. Le Sarde est en général d'une stature médiocre; il a le corps svelte et bien proportionné, la taille très fine, les jambes fortes et bien droites, le teint un peu bronzé, les cheveux noirs, la physionomie spirituelle, beaucoup de vivacité et de souplesse dans les mouvements et dans les gestes.

Ce caractère, commun aux Sardes des deux sexes, subit des modifications dans les diverses régions de l'île, et surtout à ses deux extrémités : les habitants du cap méridional ont le visage plus coloré et plus arrondi, et surtout les pommettes très saillantes, tandis que ceux des environs de Sassari ont en général la figure plus alongée et le nez plus aquilin.

Femmes. Les femmes sardes sont surtout remarquables par leurs grands yeux noirs et par la finesse de leur taille, avantages qui les dédommagent de leur teint un peu rembruni, résultat naturel du climat; elles sont formées à l'âge de quatorze à seize ans; elles sont assez fécondes et conservent long-temps leur fraîcheur.

Il est bien rare de voir en Sardaigne des gens contre-

faits ; et si l'on excepte les habitants des villes, chez lesquels un genre de vie tout-à-fait différent de celui des campagnards opère un changement désavantageux, on remarque dans la figure des Sardes un air de santé qui se retrouve même chez ceux qui vivent dans les lieux réputés les plus insalubres (1).

---

(1) Nous allons donner ici un aperçu des maladies principales remarquées en Sardaigne; nous l'avons extrait d'une notice insérée dans la première édition de cet ouvrage. Ces maladies sont : Maladies.

1°. L'*intempérie* : elle se présente sous l'aspect d'une *fièvre intermittente*, ou *rémittente simple*, ou *pernicieuse*, le plus souvent sous celui d'une *fièvre continue* ;

2°. Les *inflammations* du *tube intestinal*, du *foie* et de la *rate* : ces maladies sont les plus communes; cependant en été, époque à laquelle elles sont plus fréquentes, on remarque aussi des *encéphalites primitives*, dues souvent à l'insolation ;

3°. Les *angines*, les *bronchites*, les *inflammations des poumons* et de la *plèvre*, les *rhumatismes* et l'*arthritis* : ces maladies viennent en automne et en hiver, et sont causées par les changements brusques de température ;

4°. La *dyssenterie* : elle se manifeste dans les plaines, lorsque l'humidité augmente et que les nuits commencent à devenir plus fraîches ;

5°. La *phthisie pulmonaire* n'est pas rare : elle est ordinairement causée par les maladies des voies aériennes de l'hiver ;

6°. La *petite vérole* et la *fièvre scarlatine* y ont fait des apparitions et des ravages : la vaccine, introduite depuis quelques années, contribuera progressivement à arrêter la première ;

7°. Parmi les maladies épidémiques, le *typhus contagieux* fit de grands ravages en 1806 et en 1816 ; les épidémies de *rougeole* n'ont pas été observées depuis bon nombre d'années ; la *peste* n'a pas paru en Sardaigne depuis l'an 1528, si l'on ne veut compter pour telle une maladie épidémique qui a ravagé l'île en 1708 ; la *fièvre jaune* n'y a jamais paru, quoique la chaleur, l'humidité et les émanations propres à quelques cantons semblent aussi fortes que dans certaines régions de l'Amérique équinoxiale ; le *choléra*, qui vient de désoler l'Europe et la Sicile, n'a pas pénétré en Sar-

Faute de notions positives, je ne puis donner le moindre détail sur la longévité et sur le nombre des naissances et des décès par classes, par sexe et par âge ; je

---

daigne ni en Corse ; la *coqueluche* n'a plus régné épidémiquement depuis 1811 ; quoique le *croup* ne soit pas rare en Sardaigne, on ne l'a cependant jamais vu être épidémique ;

8°. Les *hémorrhagies* auxquelles on est le plus sujet dans toute l'île sont les *hémoptysies* et celles occasionnées par les *hémorrhoïdes* ;

9°. Les maladies rapportées par les nosologistes aux névroses sont en général peu fréquentes en Sardaigne ; on y observe rarement l'*épilepsie ;* c'est à la *gastro-entérite* qu'il faut ordinairement rapporter la cause des *apoplexies* qui arrivent de temps en temps ;

10°. Le *tétanos traumatique* est extrêmement rare, malgré la fréquence et la variété des blessures : tous les professeurs de chirurgie ont fait cette observation ;

11°. L'*hydrophobie* est également très rare, tant parmi les hommes que parmi les animaux, malgré le grand nombre de chiens errants, les chaleurs de l'été, et souvent le défaut d'eau dans les plaines (*) : mais la fréquence des maladies des viscères abdominaux donne lieu bien souvent à l'*hypocondrie ;*

12°. Les *aliénations mentales :* elles sont extrêmement rares en Sardaigne ; elles se réduisent à la *mélancolie* et à la *manie :* doit-on attribuer l'extrême rareté de ces infirmités, dans un pays aussi méridional, à la vie champêtre, aux désirs limités et à la facilité de les satisfaire chez la plupart des habitants ?

13°. La *démence* et l'*idiotisme* sont également très rares : j'ai vu, il y a quelques années, en compagnie de M. le ch. Moris, un *crétin* dans le village d'*Aritzo ;* sa sœur, qui ne vivait plus, l'était aussi. Aritzo est situé dans une gorge de montagnes semblables à celle des Alpes, où le *crétinisme* est commun : c'est le pays qui *fournit la neige* à toute l'île. On n'a pas vu de *crétins* dans les autres lieux de la Sardaigne. Il en est du *goître* comme du *crétinisme :* ils sont tout-à-fait étrangers à ce pays ; il n'y a pas de données sur l'existence de la *pelagre ;*

(*) On attribue à l'absence du loup dans l'île l'extrême rareté de l'hydrophobie.

puis dire, d'après ce que j'ai observé, que l'on voit très fréquemment, soit dans les villes, soit dans les campagnes, des octogénaires marchant sans l'aide d'un bâton.

14°. La *tarentule* (*) : lorsque quelqu'un est affecté du *tarentisme*, l'opinion commune est qu'on obtient la guérison de la maladie en jouant de quelque instrument qui porte le malade à danser jusqu'à ce que son corps soit inondé de sueur : dans certains endroits, les paysans piqués par la tarentule (**) se font enterrer dans le fumier, et y restent pendant cinq à six heures exposés aux rayons du soleil, à dessein d'exciter une sueur abondante, qui produit, selon eux, ainsi que doit faire la danse, la guérison du *tarentisme*; en d'autres endroits, on a vu mettre le malade dans un four passablement chaud. Cependant, malgré l'opinion généralement répandue parmi le peuple à ce sujet, aucun des médecins qui ont été dernièrement consultés n'a pu certifier d'avoir observé rien de ce genre; peut-être n'existe-t-il pas de fait bien avéré, et le *tarentisme* de Sardaigne se réduit probablement, ainsi que dans la Pouille, à un préjugé populaire;

15°. L'*ascite* est la plus commune des *hydropisies*, par suite des fréquentes inflammations des viscères abdominaux et des vices organiques qui en résultent;

16°. Le *scorbut* n'est pas rare chez les pauvres mal vêtus, et habitant les lieux humides;

17°. Les *écrouelles* sont assez communes;

18°. Le *rachitis* et les *vices de conformation* sont, comme nous l'avons dit, assez rares : un médecin digne de confiance, feu le professeur Pitalis, de Sassari, assurait que le *rachitis* n'était autrefois presque pas connu en Sardaigne, et qu'il n'avait observé d'enfants atteints de cette affection, ainsi qu'un plus grand nombre de *scrofuleux*, que lorsque la maladie *vénérienne* y fut répandue; [illegible] *hernies* sont rares dans les villes; elles sont plus fréquentes dans [illegible] villages;

[illegible]9°. Les *maladies de peau*, parmi lesquelles la *gale* et les *dartres*, [illegible]t assez répandues en quelques régions;

(*) *Voyez* page 178.

(**) La piqûre de cette araignée a lieu ordinairement pendant le travail de [illegible]sson, lorsque les moissonneurs et les glaneuses ramassent par inadver[tance ce]t animal avec leurs épis.

Caractère moral. Les Sardes peuvent passer pour les véritables descendants de ces insulaires qui offrirent jadis de bon gré à Caius Gracchus ce qu'ils avaient refusé de fournir de force au consul Oreste (1).

On peut dire aussi que l'esprit national dont furent enflammés les Arsicoras et les Hiostus (2) fait encore

---

20°. Les *ophthalmies* : on rencontre un assez grand nombre de maladies des yeux, qui consistent pour l'ordinaire en des *ophthalmies*, des *staphylomes* et des *nubécules*; les *amauroses* et les *cataractes* sont moins fréquentes : la lumière excessive, la nudité des plaines, peut-être la poussière soulevée par les vents, sont les causes plus particulières de ces affections;

21°. On voit très peu d'*anévrismes spontanés*; mais on observe fréquemment des *ulcères* très rebelles aux jambes, et souvent accompagnés d'*affection chronique des viscères abdominaux*;

22°. Le *squirre* et ses causes sont peut-être généralement moins fréquents que sur le continent; la *pourriture d'hôpital* n'a pas encore été observée dans l'île;

23°. Les *calculs urinaires* sont très rares;

24°. La *gastro-entérite* survient dans différentes maladies : c'est ce qui doit rendre en Sardaigne les médecins circonspects dans le choix des médicaments à administrer intérieurement, et qu'on emploie si avantageusement dans les pays septentrionaux; souvent aussi c'est par la *gastro-entérite* que débutent la plupart des maladies indiquées ci-dessus.

Des médecins qui ne sont pas étrangers aux progrès de la science ont reconnu que cette maladie est celle qui domine dans l'île, et ils proclament en même temps l'avantage de la méthode qui l'attaque de près : c'est celle qu'ils ont adoptée, mais généralement avec cette sage réserve qui apprécie les faits nouveaux appuyés sur l'observation et sur l'expérience; je ne parle pas de ceux qui se font une gloire bien singulière de ne pas avoir ouvert un livre de médecine depuis qu'ils ont pris dans le siècle dernier, ou dans les premières années de celui-ci, leurs grades dans une des universités d'Italie.

(1) *Voyez* page 20.

(2) *Voyez* page 17.

battre, de nos jours, le cœur de plusieurs habitants de l'île; mais on ne saurait se dissimuler en même temps, qu'en exagérant à leurs propres yeux les devoirs de bon patriote, ils ne soient quelquefois injustes envers les étrangers (1), et surtout envers ceux que le désir de leur être utiles ou leur service conduisent dans leur pays. Au reste, ce défaut, qui a aussi son bon côté, souffre d'heureuses exceptions.

Les Sardes sont doués d'une grande activité d'esprit: c'est apparemment ce qui a fait penser qu'ils avaient bien plus d'aptitude pour l'étude des lettres que pour celle des sciences mathématiques et physiques. Effectivement, la poésie (2), la controverse et les disputes scolastiques ont pour eux un attrait particulier; mais doit-on en induire qu'ils ne sont pas propres aux sciences exactes? S'ils ont montré peu de dispositions pour ces branches des connaissances humaines, il faut en attribuer la cause à ce

---

(1) Je préviens ici que je n'entends, ni directement, ni indirectement, signaler un fait qui me soit personnel, puisque au contraire je me fais un devoir de témoigner publiquement aux Sardes ma reconnaissance pour la manière dont ils m'ont constamment accueilli chaque fois que je fus dans leur patrie; mais, comme je dois dire la vérité, je n'ai pu passer sous silence un trait de caractère dont j'ai cru reconaître une origine assez reculée. *Voyez* page 68.

(2) Le goût de la poésie est inné chez les Sardes, et surtout chez les gens de la campagne, qui charment le temps de leurs travaux ou de leurs voyages à cheval avec des chants continuels; bien souvent leurs chansons sont improvisées, elles roulent alors sur les événements récents du pays ou du canton, et même sur l'étranger qu'ils accompagnent si le chanteur est un guide ou un *cavalcante*; les femmes, dans la Gallura, prennent part contre les hommes dans une lutte galante en chansons improvisées, qui sont remarquables par la finesse des allégories. *Voyez* ci-après, chapitre 7, *raminatorgiu*.

que l'enseignement de celles-ci est, pour ainsi dire, nul dans l'île.

Reproches faits aux Sardes.

On a de plus reproché aux Sardes d'être rusés; mais la ruse, comme on l'a fort bien dit (1), n'étant qu'une conséquence très naturelle de l'état d'une nation tout à la fois pauvre et douée d'une grande vivacité d'esprit, on ne saurait faire aux Sardes de reproches fondés à cet égard.

Hospitalité.

Le Sarde est hospitalier par nature et laborieux par boutades. La chasse, la danse et les plaisirs de la table sont ses principaux délassements; il aime le luxe dans les habillements, et ne sait ce que c'est que de thésauriser, ce qui l'a fait accuser de ne pas s'occuper de l'avenir.

Sa piété, quoique mêlée d'une sorte de démonstration bruyante et dramatique, n'en est pas moins sincère; en cela, comme en plusieurs autres points, il a beaucoup de ressemblance avec l'Espagnol et le Sicilien.

Aussi constant dans ses haines que dans ses affections, s'il se sépare rarement de la personne à laquelle il s'est uni par les liens du mariage, il ne saurait pardonner la moindre injure faite à son honneur; c'est ce qui a fait qualifier de jalousie son extrême délicatesse sur ce point. Les hommes, en effet, ne sont pas plus jaloux en Sardaigne que dans d'autres contrées; leurs femmes, d'ailleurs, ne leur donnent pas en général raison de l'être.

La paix est rarement troublée dans les ménages, et les rapports mutuels entre les différents membres d'une famille ont quelque chose de vraiment patriarcal.

---

(1) « On leur reproche la ruse et l'intrigue, conséquence naturelle et générale chez toutes les nations pauvres et douées d'une « grande activité d'esprit. En cela, les Croates, les Illyriens, ne « diffèrent pas des Écossais et des Irlandais, auxquels on fait le « même reproche. » ZACH., *Corresp. astronom.*, année 1818, mois d'octobre, p. 284, note sur les Croates et sur les Dalmates.

S'il existe dans l'île de malheureuses divisions, du genre de celles qui ont lieu en Corse, il est bien difficile qu'elles aient lieu entre parents; l'intérêt n'arme pas un frère contre l'autre, à moins que ce ne soit dans les villes, où quelquefois ce sentiment prévaut sur les liens du sang; car là, comme en bien d'autres pays civilisés, parmi le grand nombre de gens de loi, on en trouve toujours quelques uns qui cherchent moins à arrêter les discordes qu'à les susciter. Le Sarde, comme le dit fort bien M. Mimaut, n'ôte la vie qu'à son ennemi personnel. L'assassinat est l'effet d'une animosité individuelle ou de l'envie; la victime est rarement dépouillée. Vengeances.

Un manque de foi pour une promesse de mariage, le vol d'une pièce de bétail, sont, en Sardaigne, les causes ordinaires de querelles entre les habitants de la campagne, et surtout les pâtres. Ceux-ci, sous le prétexte vrai ou faux de déni de justice, prétendent avoir le droit de se la faire eux-mêmes, et le plus promptement possible. S'abandonnant alors graduellement à une longue suite de meurtres et de représailles, l'assassin est forcé d'aller cacher dans les forêts les plus sombres, au milieu des rochers les plus arides et les plus inaccessibles, une vie pleine d'alarmes, que le besoin de sa propre conservation rend de plus en plus criminelle : heureux lorsque, par le sacrifice de toute sa fortune et de celle de ses parents, il parvient à prolonger pendant quelque temps une aussi misérable existence! Mais les ressources s'épuisent et finissent, les poursuites se renouvellent avec plus d'ardeur, et le malheureux qui n'a songé qu'à sauver sa vie aux dépens de celle de tant d'autres, et qui a fait répandre tant de larmes, va enfin terminer ses jours sur un gibet, ou bien il les finit dans le dénûment le plus complet, au milieu des angoises de l'abandon et du désespoir.

Malgré ces terribles exemples, qui, à la vérité, sont au-

jourd'hui bien moins fréquents qu'ils ne l'étaient il y a une quarantaine d'années, les paysans sardes, et surtout ceux qui habitent les montagnes de la Barbargia et de la Gallura, ont beaucoup de peine à laisser au gouvernement le soin de venger une injure qui leur est particulière. Cette obligation de l'ordre social, base de la tranquillité publique et privée, est encore au-dessus de la portée de leur intelligence. A la vérité, ils conçoivent qu'en sévissant contre un de leurs semblables, ils seront poursuivis par la justice, mais ils ne sauraient concevoir quel intérêt le gouvernement peut avoir dans leurs querelles.

« L'injure, le tort, ont été faits à moi seul, donc c'est « à moi seul qu'il appartient de les venger. » Tel est le raisonnement que j'ai bien souvent entendu faire par ces fiers descendants des Iliens et des Corses, que je me suis occupé à étudier de près pendant mes courses dans leur pays (1).

Caractère des montagnards.

Le caractère de ces montagnards, et même des bandits, n'est pas cependant aussi féroce qu'on pourrait le supposer, car, indépendamment de l'hospitalité, qui est chez eux une vertu naturelle, et qu'ils exercent même envers leurs plus cruels ennemis, on leur trouve souvent une espèce de délicatesse généreuse qui les porte à ne pas abuser de la supériorité du nombre et de l'avantage de la position. En effet, il est bien rare qu'ils attaquent les militaires, même ceux qui les ont poursuivis, lorsque ceux-ci,

(1) Le langage, les mœurs, le costume même de ces peuples, m'ont souvent porté à faire des rapprochements fort piquants entre ces montagnards de la Sardaigne et les habitants de l'Italie méridionale dans le moyen âge, ou du moins ceux qui vivaient du temps de Benvenuto Cellini, qui nous a transmis dans l'histoire de sa vie une peinture si naïve et si originale des mœurs de cette époque.

voyageant pour leur service, ne leur montrent aucune disposition hostile, ou lorsque le hasard les fait tomber entre leurs mains, chose d'autant plus digne de remarque qu'il n'en arrive jamais ainsi quand les bandits sont surpris par les militaires (1).

Habitués, dès leur enfance, au maniement de leurs fusils de chasse et aux exercices du corps les plus rudes, les montagnards sardes ne jugent du mérite d'un homme que d'après ses forces physiques, son adresse et son agilité : aussi, lorsqu'un militaire est nouvellement arrivé dans un poste, ils s'occupent d'abord de l'éprouver sous ce rapport, en l'invitant à chasser ou en lui proposant un défi à la course ou au tir. Connaissant alors *ce que cet homme vaut* (c'est leur expression), ils se règlent là-dessus au besoin.

Le duel, qui, dans le fond, n'est qu'un reste de barbarie, une manière assez illégale de se faire justice soi-même, ou, si l'on veut, *de s'entr'égorger honnêtement,* est très rare en Sardaigne, à moins que ce ne soit dans la haute classe de la société; mais, en revanche, on remarque parmi les habitants des villes et les riches propriétaires des villages une tendance assez générale pour les procès, qui

(1) J'ai, au reste, sur la masse des Sardes, une opinion différente de celle qu'on paraît avoir communément. Mes courses et mes relations dans leur pays m'ont donné la certitude que tout autre peuple qui se fût trouvé aussi long-temps dans les circonstances négatives qui ont pesé depuis tant de siècles sur cette nation ne serait ni aussi patient ni aussi docile. Justice pour tous, exercée avec une sévérité bien entendue; propriété, sûreté personnelle et des choses, et garantie contre les abus et l'oppression des employés subalternes, voilà ce que les campagnards sardes demandent à leur gouvernement; ils ont le plus grand respect pour son autorité, surtout si elle est exercée au nom du souverain : ce nom seul est pour eux un *talisman*.

sont très fréquents, toujours longs, et souvent entamés pour les causes les plus futiles.

Education des hommes.

La haute noblesse sarde, soit par les emplois qu'elle occupe à la cour, soit par ses liaisons de parenté, a beaucoup de rapport avec celle du Piémont, tandis que la moyenne noblesse ressemble davantage à celle de cette catégorie en Espagne; elle offre même quelques rapprochements avec celle de Pologne.

Les Sardes qui ont fréquenté les universités parlent et écrivent la langue italienne avec facilité et avec assez de correction; mais on les réconnaît souvent à quelques inversions qui leur sont particulières, et qui tiennent de leur langue maternelle, et à un style un peu ampoulé, qui provient principalement de l'abondance de leurs idées (1): c'est pourquoi plusieurs d'entre eux ont bien de la peine à se conformer aux réformes nouvellement introduites dans la correspondance des bureaux, réformes qui portent principalement sur les préambules et les longues finales des lettres d'affaires, et qui substituent des tableaux clairs et précis aux rapports longs et verbeux.

Éducation des femmes.

Les dames sardes qui appartiennent à la haute société reçoivent la même éducation que les nobles piémontaises; mais les femmes des autres classes de la noblesse et même celles de la bourgeoisie pourraient recevoir une instruction plus soignée et apprendre à mieux employer leur temps. Les unes et les autres se font remarquer par une

(1) Il est bien entendu que je ne veux parler ici qu'en général, car il y a eu, et il y a maintenant des Sardes qui parlent et écrivent la langue italienne avec goût et perfection, comme en font foi les opuscules du chevalier D.-L. Baïle, l'histoire de M. le baron Manno, citée plusieurs fois; les deux récentes biographies sardes publiées par M. Martini et par M. le chevalier Tola, quelqnes articles du P. V. Angius, et autres ouvrages remarquables.

grande vivacité d'esprit; elles sont, en général, très bonnes mères de famille, et leur conduite dans leur ménage est exemplaire.

Elles ont un goût décidé pour la danse et les modes françaises : elles dansent à merveille; quant aux modes, elles les suivent avec une recherche qui, peut-être, n'est pas toujours en harmonie avec leur fortune.

Les femmes de la dernière classe, dans les villes et les campagnes, ne savent ni lire, ni écrire; confectionner du pain est leur occupation principale. Dans les cantons où elles sont laborieuses, elles filent et tissent la toile et la laine dont elles s'habillent. En général, elle ne travaillent pas à la terre; leurs occupations sont presque toujours circonscrites dans l'enceinte de leurs habitations. Comme celles des classes plus élevées, elles ont également un goût excessif pour la danse et pour la parure. La danse nationale est pour elles le plus agréable des passe-temps.

Celles qui habitent des villages isolés se cachent à l'approche des étrangers; mais les femmes des cantons plus fréquentés, sans rien perdre de leur modestie, sont devenues bien moins farouches.

N. B. Plusieurs parties de ce chapitre et des suivants se trouvant mot à mot identiques avec certains articles insérés dans le texte de l'*Italie Pittoresque* de M. Audot (article *Sardaigne*, p. 115 et suivantes), l'auteur se croit en droit de repousser l'accusation de *plagiat*, qu'on serait peut-être tenté de lui faire, en exposant que les articles en question sont reproduits *tels qu'ils étaient* dans la première édition de ce volume, c'est-à-dire dès l'année 1826, un an avant l'apparition de l'opuscule de M. de Saint-Séverin, où paraît avoir été puisée une partie du texte de l'Italie Pittoresque en ce qui est relatif à la Sardaigne.

CHAPITRE III.

Langue.

Origine de la langue.

La langue sarde est composée de différents dialectes qui peuvent se réduire à deux, celui de Cagliari et celui de Logudoro. Appartenant incontestablement à la grande famille des *langues* romanes, cet idiome peut même, sous quelques rapports, prendre place parmi *les dialectes italiens*.

Il est bien plus harmonieux que le piémontais, le génois, le milanais, et que les autres dialectes du nord de la Péninsule, et se rapproche davantage du sicilien, du napolitain et du romain.

Caractère de la langue.

Tous les mots de la langue sarde finissent par des voyelles ou bien par une des deux consonnes *s* et *t*, caractère qu'elle tient du latin, dont elle a retranché les autres terminaisons moins agréables; mais si elle a conservé une grande quantité de mots de cette langue (1), et peut-être plus que tous les autres dialectes qui en sont dérivés,

---

(1) Parmi les phrases et les mots de la langue latine qui n'ont pour ainsi dire souffert aucune altération dans le sarde, nous citerons : *Da mihi duos panes; Columba mea est in domu tua; cras*, *Deus*, *mensa*, etc.; d'autres mots n'ont perdu que la finale *m* au singulier, mais ils prennent une *s* au pluriel : tels sont *domu*, *centu*, *pagu*, *tantu*, *loru*; plusieurs enfin n'ont subi que le changement des lettres *v* en *b*, et *l* en *d* : au lieu de *villa* on dit *bidda*; au lieu de *venire*, on dit *beniri*; de sorte qu'on peut également appliquer aux Sardes ce bon mot de Scaliger si connu :

Felices quibus vivere est bibere.

elle en a, moins que tout autre, conservé les caractères grammaticaux.

Elle n'a de temps simples que le présent et l'imparfait; tous les autres sont composés à l'aide des verbes auxiliaires. Elle manque de parfait défini, auquel elle supplée par le plus-que-parfait, qui par conséquent joue deux rôles dans cette langue.

Le futur se compose du verbe auxiliaire *avoir* avec l'infinitif, précédé de la préposition *à :* l'on dit *hap' a scrivi*, *hap' a liggiri;* littéralement, *j'ai à écrire*, *j'ai à lire*, pour *j'écrirai*, *je lirai*. Futur.

Cette particularité, dont on trouve les analogues dans l'allemand, l'anglais, le grec moderne et dans d'autres langues, paraîtra moins singulière à ceux qui pensent que le futur des Italiens et des Français a passé par la même forme pour arriver à celle qu'il a maintenant. Selon cette opinion, on aurait d'abord dit : en italien, *amar ho*, *amar hai*, *amar ha*, *amar avemo*, ensuite *amarò*, *amarai*, *amarà*, *amaremo*, et enfin *amerò*, *amerai*, *amerà*, *ameremo*, et en français *aimer ai*, *aimer as*, *aimer a*, *aimer avons*, ou *ons*, etc., avant que de dire *aimerai*, *aimeras*, *aimera*, *aimerons*, etc.

Quelques écrivains ont cru reconnaître dans la langue sarde une grande quantité de mots dérivés du grec. Quoique la plupart de ces étymologies soient forcées et quelquefois absurdes, il reste pourtant une quantité suffisante de ces mots (1) pour faire conjecturer que le grec a

(1)

SARDE.	GREC.
Aithe,	αἴθε (plût à Dieu que.....).
Ammacchiaisi (devenir fou),	μακκοάω.
Aso (je salue),	ἄζω (j'embrasse, je révère).
Badalocai (parler à tort et à travers),	βαττολογεῖν.
Cascai (bâiller),	χάσκειν (rester bouche béante)
Conca (tête),	κόγχος (l'occiput).

exercé sur le sarde le même genre d'influence secondaire que l'allemand sur l'italien, avec cette différence cependant, que l'influence des Allemands n'a pas été pacifique, et que celle des Grecs ne put avoir lieu que par la voie du commerce (1).

Mots particuliers.

Parmi les mots sardes qui paraissent dignes de fixer l'attention de l'observateur, on peut compter ceux par lesquels la Carta de Logu et aujourd'hui encore plusieurs habitants de la Sardaigne désignent quelques uns des mois de l'année et des jours de la semaine : par exemple, on appelle *Lampadas* (2), le mois de juin ; *Treulas* ou *Argiolas* (3), juillet ; *Capudanni* (4), septembre ; *Mes'e-La-*

SARDE.	GREC.
Cricca (le bouton du pêne),	κρίκος (anneau pour fermer la porte).
Gana (désir),	γάνος (plaisir).
Icona,	εἰκὼν (image).
Ido,	εἴδω (je vois).
Ingroghirisi (jaunir),	κροκίζειν.
Lampat (il fait des éclairs),	λάμπειν (briller).
Orizo (j'ourle),	ὁρίζω (je limite).
Oru (bord),	ὅρος (terme, limite).
Te (prends),	τῆ.
Teracu,	θεράπων (serviteur).
Thiu,	θεῖος (oncle).
Tittha,	τίτθη (mamelle).

(1) *Voyez* ce qui a été dit page 8.

(2) Le P. Vidal croit pouvoir faire dériver ce nom de la grande illumination qui eut lieu à Rome sous l'empereur Philippe, au mois de juin 248. M. Mamelli, dans sa note 34 de la *Carta de Logu*, combat cette opinion, et le fait venir du mot sarde *lampos*, à cause des éclairs plus fréquents dans le mois de juin que pendant le reste de l'année.

(3) On donne en Sardaigne le nom d'*argiolas* aux aires sur lesquelles on bat le blé, et on nomme *treula* ou *triula* le battage : ainsi, cette dénomination n'a besoin d'aucune explication.

(4) On sait que les anciens Grecs commençaient leur année au mois de septembre.

daminis (1), octobre ; *Mes'e-Idas* (2), décembre ; *Cena' bara* (3), le vendredi.

A ces noms, sur l'origine desquels nous n'émettrons aucune opinion, nous ajouterons celui de *Cama*, qui, dans plusieurs régions de l'île, et surtout dans les environs de Santu-Lussurgiu, près de l'ancienne *Cornus*, ville phénicienne ou carthaginoise, sert à exprimer la chaleur suffocante du milieu d'une journée d'été.

On dit, par exemple, *ita cama!* quelle chaleur suffocante! *à mei cama*; à moitié de la chaleur, pour dire le milieu de la journée (en été); lorsqu'on voit un chien qui a bien chaud, on dit encore *su cani esti camoladu*, ce chien a bien chaud ; enfin, on emploie également ce mot lorsqu'on plaisante quelqu'un qui, ayant un peu bu, fait les petits yeux.

Cum oghixeddus pitius, pitius,
O tenis cama, o tenis frius.

Je serais tenté de voir dans ce mot de *cama* du langage sarde une faible trace laissée par la domination africaine (4).

On rencontre encore, dans le dialecte sarde, plusieurs mots qui appartiennent à des langues étrangères ou du moins qui s'en rapprochent : tels sont celui de *setzesi* (asseyez-vous), pour *setzensie* (allemand), et autres ; mais le plus grand nombre peut avoir été laissé dans cette Mots étrangers.

(1) Les commentateurs sardes prétendent que ce mot signifie : *mois dans lequel on fume les terres*.

(2) L'interprétation la moins forcée fait rapporter ce nom aux ides de décembre.

(3) C'est, dit-on, le jour de la Cène, *cœna parata*.

(4) Le mot dont il est question viendrait-il du *hami* punique, qui veut également dire *chaud*?

langue par les Espagnols : tels sont, *vostei*, votre seigneurie; *aggradèssiri*, agréer; *origas*, oreille; *bonas dies*, bonjour; *bonas tardas*, bon soir, etc.

On remarque en Sardaigne un rapprochement singulier dans la manière dont les paysans de cette île et ceux de certains cantons de la Russie tronquent les mots *oui*, ou *non*, *monsieur*, lorsqu'ils parlent à un supérieur : par exemple, au lieu de prononcer toute la phrase et de dire en langue sarde *si*, *signori* (oui, monsieur), les paysans disent simplement *si si*, prononcé comme *sis*... au lieu de dire *no*, *segnori*, ils disent *no si*, prononcé comme *nos*... de la même façon qu'un paysan russe dit : *da s*... pour *da soudar*, *karakho s*... pour *karakho soudar*.

Cantons où le langage est presque latin.

Les cantons de Bitti et de Budusò, qui appartiennent aux montagnes où le Tirse prend sa source, sont ceux dans lesquels le dialecte national paraît avoir conservé non seulement une plus grande quantité de mots latins, mais encore des traces de l'ancienne langue des Romains, et même, dit-on, de celles que les insulaires parlaient avant la domination de ce peuple.

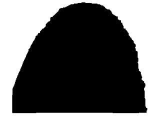
Les deux dialectes.

On a vu plus haut que la langue sarde comprend plusieurs dialectes, surtout ceux de Cagliari et du Logudoro : le premier se parle dans la partie méridionale de l'île, et forme, pour ainsi dire, après l'italien, la langue noble du pays; le logudorais est le dialecte de la partie septentrionale, mais il est regardé comme le plus ancien et le plus pur.

On pourra voir la différence qui existe entre ces deux dialectes en comparant l'Oraison Dominicale écrite dans chacun des deux; je l'ai tirée de l'ouvrage du P. Madao :

Oraison dominicale en dialecte logudorais.

« Babbu nostru, qui stas in sos chelos. Sanctificadu siat « su nomen tou. Benzat a nois su regnu tou. Facta siat sa



« voluntade tua, comente in su chelu, asi in sa terra. Su « pane nostru de ogni die donanoslu hoê, et perdònanos « sos peccados nostros, comente nos ateros perdonamus « sos inimigos nostros. Et nè nos lasses ruere in sa tenta- « tione; sinò liberanos de male. Amen ».

Oraison dominicale en dialecte cagliaritain.

« Babbu nostu, qui ses in celu. Siat sanctificadu su « nomini tuu. Bengiat a nos su regnu tuu. Siat facta sa « voluntadi tua, comenti in celu, et aici in terra. Su pani « nostu de ogni dì dainos-iddu hoi, et perdonanos is pec- « cadus nostus, comenti nos aterus perdonaus a is depi- « doris nostus. Et nè nos lassis arruiri in sa tentationi; « sinò liberanos de mali. Amen ».

Le P. Madao, qui s'est beaucoup occupé de la langue sarde, et qui a écrit différents ouvrages sur ce sujet (1), a composé plusieurs pièces de poésie dans lesquelles il n'a fait entrer que des mots communs aux langues sarde et latine. Nous en donnerons un fragment ci-après :

Voici d'abord une chanson qui m'a été remise par un habitant des environs d'Oliena, elle vient par conséquent de la partie centrale et montueuse de la Sardaigne.

---

(1) *Le Armonie dei Sardi; Ripulimento della lingua sarda; Dissertazione delle sarde antichità.* Dans ce dernier ouvrage, dissertation 1re, page 106, cet auteur exalte la haute antiquité de plusieurs mots de la langue sarde, avec le même enthousiasme qu'un ancien baron allemand aurait mis à expliquer et à défendre ses quartiers de noblesse; le P. Madao croit pouvoir reconnaître dans les articles sardes *su*, *sa*, *sos* et *sas*, qui précèdent les noms dans la langue du pays, et qui correspondent aux *le*, *la* et *les* des Français, les anciens pronoms de la langue romaine. Il cite à ce propos plusieurs vers d'Ennius.

CHANSON EN DIALECTE SARDE.

Poésie sarde.

Cando a sos pes de una roca umbrosa
M'incontresi unu die appoggiadu,
Tand' ido una Ae chi lesta e fastosa
Su olu in una valle hat ispiccadu.
Si parat poi in sa silva orrorosa
Ue su tilibricu est preparadu,
Ispettende s' allegra congiuntura
Pro fagher d' issa una grata pastura.

Non pius t' avanzes in sa silva oscura
Firma li nesi, o bella cardeglina,
Vides chi cue est fattende congiura
Contra de te cussa Ae de rapina;
Ama su padru, e i sa pianura
Sa fecunda campagna, sa collina,
E non cherzas incaut' abitare
In ue podes vittima restare.

Non des a cussas alas libertade;
Pro t' acostare a boscu, o a malesa
Non podes tener nò securitade
Cum aes de rapina e de fieresa.
Ne pius t' avanzes chi est temeridade,
Già chi finzai como ses illesa.
Una Ae che a tie delicada
In ogni logu amenu est disigiada.

Bae mira, et osserva in sa campagna;
Ispiega sas plumas a su olu,
Rivos currentes l' irrigan e bagnan,
De sas aes chi tue pro consolu
In ie podes tenner pro compangias,
Sa Filomela e i su rosignolu.
Ne non li hat terrore ne bisbigliu
Ne tenet logu su rapace artigliu.

Eccu fattu datteglia Ae dechida,
Eligi sa campagna o sa foresta,
In custas tristas aes bi annidan;
In cudda rosignolos faghen festa.
Ola a su campu proue ses naschida
Et abbandona sa silva molesta.
Non deghen sas auzones paurosas
In mesu de sas tigres coragiosas.

TRADUCTION.

Assis un jour au pied d'un noir rocher, je vis un léger et brillant oiseau s'élancer dans la vallée. Bientôt après il s'abattit vers l'effroyable forêt où le rapace épervier guette l'occasion favorable de s'en repaître avec délice.

Ne t'avance pas davantage dans la forêt obscure ; arrête-toi, lui dis-je, ô beau chardonneret! Ne vois-tu pas cet oiseau de proie qui conspire ta perte? Cherche la plaine et la prairie, la campagne et la colline, et garde-toi, imprudent, d'habiter des lieux où tu serais dévoré.

Réprime l'essor de ton vol rapide ; fuis le bois et ses dangers; tout est à craindre pour toi près de ces oiseaux cruels et rapaces. Trop heureux de leur avoir échappé jusqu'ici, ne va pas plus loin; ce serait téméraire. C'est dans un lieu plus agréable qu'on aime à voir un gentil oiseau comme toi.

Va, regarde, considère cette fertile campagne; dirige ton vol vers les fleuves qui la baignent, vers les ruisseaux qui l'arrosent. Là, parmi ces oiseaux dont tu n'auras que du contentement, tu pourras choisir pour compagnon la fauvette (1) et le rossignol. Là, point de terreurs, point de querelles, point de serres cruelles à redouter.

Voilà ce que j'avais à te dire, ô bel oiseau ! choisis entre la plaine et la forêt : l'une est peuplée d'oiseaux perfides; les rossignols s'ébattent gaîment dans l'autre. Vole aux champs qui t'ont vu naître. Les timides brebis ne fraient point avec les tigres féroces.

---

(1) C'est la fauvette à tête noire, que les Sardes désignent sous le nom de *filomela ;* le *tilibricu* est la cresserelle.

FRAGMENT

DE LA POÉSIE SARDO-LATINE DU P. MADAO,

INTITULÉE :

LA DIVINA PROVIDENZA E LA MISERIA UMANA.

Deus, qui cum potentia irresistibile
Nos creas, et conservas cum amore,
Nos sustentas cum gratia indefectibile,
Nos refrenas cum pena, et cum dolore,
Cum fide nos illustras infallibile,
Et nos visitas cum dulce terrore,
Cum gloria premias bonos inefabile,
Malos punis cum pena interminabile.

Die et nocte suspiramus impatientes.
In terra valle misera imploramus
Misericordias tuas, penitentes
De tanta culpa nostra. Si mundamus
Animas et conscientias delinquentes,
In gratia tua nos justificamus,
Cum dolore, et perfecta contritione,
Et umile et sincera confessione.

O fragiles creaturas, et errantes!
O tempus breve! o humanas mutationes!
Bene et male operamus inconstantes.
Ruimus, et vitamus occasiones,
Teneros nos sentimus, et amantes :
Duros etiam ingratos. O passiones!
Libera-nos, o Deus, cum clementia,
Ft clamores intende cum patientia.

De vile terra factos nos toléra.
Et supporta, et procura-nos salvare :
Salva-nos, Deus, nostra gloria vera,
Eterna vita nostra, beatu mare,

In die tua terribile, et severa
Facturas tuas non cures damnare;
Ne nos condemnes creaturas tuas,
Una anima est (si perit, non das duas) (1)...

Indépendamment de la langue italienne, qui est employée dans les affaires, et des dialectes sardes dont il a été fait mention, on parle aussi d'autres langues en Sardaigne : par exemple, le génois dans l'île de San-Pietro, le corse corrompu dans l'île de la Madalena, et le catalan dans la ville d'Alghero. L'usage de ces idiomes tient à l'origine des populations qui les emploient.

N. B. Les personnes qui désirent avoir une connaissance plus étendue de ce qui concerne la langue sarde peuvent consulter les ouvrages du P. Madao, dont nous avons déjà fait mention, ainsi que la grammaire sarde de l'abbé Porru, publiée à Cagliari en 1811. On peut également voir la dissertation XXXII de l'ouvrage de Muratori, *Antiq. ital. med. ævi.*, et un article très intéressant de M. François Chérubini, dans le vol. 83 de la *Biblioteca Italiana*, mois d'août 1836, page 161.

---

(1) Cette composition, insérée dans l'ouvrage intitulé *le Armonie dei Sardi*, a été reproduite tout entière ou par fragments par MM. Mimaut et Valery; mais comme ces deux auteurs, et surtout le premier, lui ont fait subir des altérations assez considérables, nous nous sommes déterminé à en publier de nouveau quelques strophes, que nous avons extraites avec la plus scrupuleuse attention de la première publication du P. Madao. On trouvera un certain nombre d'autres poésies sardes dans l'appendice du Voyage de M. Valery, p. 387 et suivantes.

CHAPITRE IV.

Habillement.

Le Collettu. L'HABILLEMENT des Sardes offre plusieurs singularités et quelques rapprochements curieux avec les costumes anciens. La forme de leur *collettu*, par exemple, est vraiment bizarre. C'est une espèce de *justaucorps* sans manches, très serré surtout vers les hanches, et formant, en se croisant par le bas, comme un tablier double qui descend jusqu'aux genoux.

Fait de cuir tanné et ras, ce vêtement s'endosse de la même manière que nos gilets; mais il ne saurait se passer d'une ceinture, qui est nécessaire pour tenir les pans à leur place. La partie qui pose sur la poitrine est plus ou moins échancrée, selon les différents cantons: du reste, la forme du collettu est la même partout. Quant à sa couleur, elle est assez ordinairement la même dans chaque région, et elle ne varie que par de faibles nuances, qui, d'ailleurs, sont toujours entre le jaune et le jaune roussâtre (1).

Ce collettu, qui est l'habit ordinaire et journalier des principaux cultivateurs, et surtout de ceux des plaines et des cantons méridionaux, est, pour les Sardes, le monument le plus utile qui leur soit resté de leurs ancêtres.

---

(1) Voyez *Pl.* III, *fig.* 2 et 13; *Pl.* IV, deux paysans qui ont ce vêtement sous la capote à capuchon, et dont un est vu de côté; *Pl.* V, un homme vu par-derrière, tenant par la main une petite fille et ayant une double ceinture; *Pl.* X, *fig.* 1 et 4.

uir autant d'avan-
- lieux réputés mal-
ıfluences, souvent fu-
· température et contre
; il présente aux brû-
·ntrées, ainsi qu'à l'humi-
ıne surface impénétrable; il
ı tout temps et en toute saison;
·uisses des épines et des ronces
rains peu cultivés; il se prête fa-
ıvements, résiste aux fatigues de
une longue durée : voilà, je pense,
ıement le seul défaut qu'on puisse
. qui est sa forme, totalement dépour-

ıiqu'il ne soit destiné qu'à être un habit
luxe n'a pas moins trouvé le moyen d'en
ıois un objet d'une valeur assez considérable.
ılletti d'un prix très élevé, soit à cause de la
peaux dont ils sont faits, soit par la manière
- sont cousues, soit enfin à cause des agrafes et
:ıons précieux que l'on y attache. Les plus beaux
ıi sont ceux des bouchers et des revendeurs de Ca-
. i.

On a beaucoup disputé sur le collettu : quelques personnes ont cru y reconnaître la *mastruca* des auteurs latins; mais cette opinion est vivement contestée par d'autres, qui pensent que la mastruca est plutôt la pelisse. Cette dernière opinion a été partagée par le P. Madao, dans son ouvrage sur les antiquités sardes. Il voit dans le collettu le *colobium* (1) et le *thorax* des anciens, et fait,

(1) Colobium *dictum, quia longum est, et mutilum, sine manicis;*

CHAPITRE IV.

Habillement.

Le Collettu. L'HABILLEMENT des Sardes offre
et quelques rapprochements curie
anciens. La forme de leur *collettu*
ment bizarre. C'est une espèce d
ches, très serré surtout vers les
se croisant par le bas, comme
cend jusqu'aux genoux.

Fait de cuir tanné et ras,
même manière que nos gile
d'une ceinture, qui est néc
place. La partie qui pose
échancrée, selon les diff
du collettu est la même
est assez ordinairemen vert
elle ne varie que par mment
sont toujours entre sur l'autre

Ce collettu, qui
principaux cultiv même; quoi-
des cantons méri et à demi barbare,
ment le plus u car, de même que le
, du froid et de la pluie.
de la porter est avec le poil
met en sens contraire, suivant

---

(1) Voyez
ce vêtement
Pl. V, un
fille et aya

truncatus est à κολοβόω, *mutilo*, *brevio*,
Orig., c. 22.) *Voyez* aussi FORCELLINI.



Quel vêtement, en effet, pourrait réunir autant d'avantages que celui-ci, surtout dans les lieux réputés malsains? Il défend le corps contre les influences, souvent funestes, d'un changement subit de température et contre les intempéries de l'atmosphère; il présente aux brûlants rayons du soleil de ces contrées, ainsi qu'à l'humidité du matin et à la pluie, une surface impénétrable; il conserve une chaleur égale en tout temps et en toute saison; il garantit l'estomac et les cuisses des épines et des ronces si communes dans les terrains peu cultivés; il se prête facilement à tous les mouvements, résiste aux fatigues de toute espèce, et il est d'une longue durée : voilà, je pense, ce qui rachète amplement le seul défaut qu'on puisse trouver au collettu, qui est sa forme, totalement dépourvue d'élégance.

Au reste, quoiqu'il ne soit destiné qu'à être un habit de fatigue, le luxe n'a pas moins trouvé le moyen d'en faire quelquefois un objet d'une valeur assez considérable. Il y a des colletti d'un prix très élevé, soit à cause de la nature des peaux dont ils sont faits, soit par la manière dont elles sont cousues, soit enfin à cause des agrafes et des boutons précieux que l'on y attache. Les plus beaux colletti sont ceux des bouchers et des revendeurs de Cagliari.

On a beaucoup disputé sur le collettu : quelques personnes ont cru y reconnaître la *mastruca* des auteurs latins; mais cette opinion est vivement contestée par d'autres, qui pensent que la mastruca est plutôt la pelisse. Cette dernière opinion a été partagée par le P. Madao, dans son ouvrage sur les antiquités sardes. Il voit dans le collettu le *colobium* (1) et le *thorax* des anciens, et fait,

(1) Colobium *dictum, quia longum est, et mutilum, sine manicis;*

avec beaucoup de vraisemblance, dériver le nom moderne de cet habit du verbe latin *colligere*.

Pelisse. Comme il est probable que les hommes se sont d'abord vêtus de peaux dans leur état naturel avant de penser à les tondre et à les tanner, on peut croire qu'un vêtement semblable à celui qui est représenté dans la *fig.* 3, *pl.* III est en effet le plus ancien de tous, ou du moins qu'il est, en Sardaigne, antérieur au collettu. Cette considération m'avait d'abord engagé à le placer le premier; mais l'usage du collettu étant particulier à l'île, tandis que la pelisse est connue dans plusieurs autres contrées, j'ai cru devoir préférer l'ordre dans lequel je parle de ces habits.

Cette pelisse, que l'on retrouve également chez les pâtres de la Campagne de Rome, du royaume de Naples, de la Grèce, de la Dalmatie, et je crois même de l'Espagne, est encore, dans la Sardaigne méridionale et occidentale, le vêtement ordinaire des gens de la campagne et principalement des bergers.

Il est fait de quatre peaux de moutons ou de chèvres, employées souvent dans leur état naturel; il couvre le corps comme le collettu, avec cette différence pourtant qu'il n'est pas serré par une ceinture, et qu'il reste ouvert par le devant. Les agriculteurs le mettent fréquemment par-dessus le collettu, mais jamais ce dernier sur l'autre quand on les porte tous les deux ensemble.

La forme de cette pelisse est partout la même; quoiqu'elle ait quelque chose de sauvage et à demi barbare, elle est très utile et très commode, car, de même que le collettu, elle préserve du soleil, du froid et de la pluie. La manière la plus ordinaire de la porter est avec le poil en dehors; cependant on la met en sens contraire, suivant

---

nam κολοβὸς, *mutilus et truncatus est à* κολοβόω, *mutilo, brevio, trunco.* (Isid., l. xix; Orig., c. 22.) *Voyez* aussi Forcellini.

le temps et les saisons, principalement lorsque les peaux sont bien préparées et bien blanches.

Les habitants du Campidano de Quartu ont surtout adopté ce dernier usage, et grâces à des raffinements successifs, introduits par le goût de la parure, la pelisse a perdu dans ce canton son aspect grossier; elle compose présentement une partie fort élégante de l'habillement de ces campagnards (1).

On ne saurait révoquer en doute la haute antiquité de cet habit et de l'usage de le retourner, puisque Elien en parle fort clairement (lib. XVI, cap. XXXV *de Naturâ animalium*): « La Sardaigne, dit-il, est, selon Nymphodore, « très riche en brebis et en chèvres, dont les peaux ser- « vent à l'habillement des indigènes..... De façon que « l'homme qui en est vêtu peut les mettre à son gré avec « le poil en dedans pour se réchauffer en hiver, et en « dehors pendant le fort de la chaleur. »

On a long-temps agité la question de savoir lequel du collettu ou de la pelisse est la *mastruca* que Cicéron et d'autres auteurs latins désignent comme un vêtement en usage parmi les Sardes. Lequel des deux vêtements est la *mastruca*.

Le P. Cetti, dont l'érudition et le jugement sont assez connus, penche en faveur de la pelisse : les raisons qu'il allègue à l'appui de son opinion sont très plausibles, et ses citations induisent à croire que les anciens comprenaient sous le nom de *mastruca* une casaque de peau à longs poils, et non un vêtement de cuir.

Le P. Gemelli, auteur contemporain du P. Cetti, et comme lui homme de mérite, soutient une opinion contraire; mais il est combattu par le P. Cetti, qui, dans son supplément à l'histoire naturelle de la Sardaigne, se sert des armes de son adversaire pour le réfuter. Le P. Madao,

(1) *Pl.* II, *fig.* 3 et 5, et *Pl.* III, *fig.* 12.

que nous avons cité plus haut, ainsi que le chevalier Mamelli, se sont rangés du parti du P. Cetti : M. Mamelli a consigné, sur cet objet, dans la *Carta de Logu*, une note qui, à mon avis, est très judicieuse (1).

Les bornes que je me suis prescrites dans ce volume ne me permettant pas de m'engager dans des discussions d'autant plus inutiles, pour le moment, que le fond de la question doit naturellement faire partie de mon travail sur les antiquités sardes, je renvoie à cet endroit de mon ouvrage les personnes que de pareilles matières peuvent intéresser ; je me bornerai à dire ici que la pelisse, appelée dans le pays *bestepeddi* (habit de peau), est encore l'habit d'une grande partie des bergers, chez lesquels l'usage du collettu est très rare ; quant aux laboureurs des plaines et des pays agrestes, ils ne portent pas exclusivement ce dernier vêtement ; ils y ajoutent bien souvent la pelisse et même quelquefois la portent seule. J'en conclus donc que l'usage de cette dernière doit être plus répandu, puisque les bergers sont proportionnellement les plus nombreux.

D'ailleurs, les épithètes de *mastrucati* et de *pelliti* paraissent s'appliquer de préférence à ces tribus sardes que les anciens nous représentent comme menant une vie inquiète, se nourrissant de la chair de leurs moutons, et se couvrant de leurs peaux (2). Enfin, l'expression de *latrunculi*, par laquelle Cicéron désigne ces peuplades indépendantes, donne une nouvelle force à cette opinion : en effet, les excursions de ces tribus, qui n'étaient que des bergers pillards et nomades, ont continuellement inquiété les Romains et leurs colonies.

Il est d'ailleurs très probable que ces *mastrucati* la-

---

(1) *Voyez* p. 58, note 83, de la *Carta de Logu*.

(2) *Voyez* ci-dessus liv. I, chap. 2.

trunculi de Cicéron et les *pelliti* vaincus par Manlius, et qui étaient indubitablement vêtus des peaux de leurs moutons, les employaient sans se donner la peine de les tanner; peut-être même ignoraient-ils l'art d'en faire du cuir pour en façonner des colletti?

En faisant allusion à l'habillement des Sardes, quelques auteurs ont dit qu'il *sentait mauvais*. Cette expression ne désigne-t-elle pas plutôt la pelisse de ces insulaires que le collettu, dont le cuir est bien apprêté?

Il n'est nullement démontré que l'on ait voulu entendre par *mastruca* un habillement exclusivement propre aux Sardes. En effet, saint Isidore ne dit-il pas (1) : *Mastruca est vestis germanica ex pellibus ferarum, de quâ Cicero, prò Scauro*. Le savant Muratori, parlant dans le même sens, dit également, en citant Isidore, Cicéron, Prudence, etc. : *Mastruca est vestis genus ex pellibus ferarum quo septentrionales utuntur, et olim Sardi utebantur*.

Il est d'ailleurs aussi déraisonnable de regarder la *mastruca* comme ayant été d'un usage particulier à la Sardaigne que de penser que la toge a été le vêtement particulier des habitants de la *Gallia togata*. Parce que la *mastruca* et la *toga* furent communes aux Sardes et aux Gaulois, s'ensuit-il que ces peuples aient seuls connu ces deux sortes de vêtements? Or, puisqu'il est avéré que d'autres peuples, tels que les Germains, se servaient de la *mastruca*, il est bien plus naturel de la chercher en Sardaigne dans la partie du vêtement qui se rapporte davantage à ceux de ces peuples.

Toutefois, je regarde le collettu comme un habit très ancien, et bien plus particulier à la Sardaigne. C'était peut-être cette casaque des soldats sardes dont parle Stra-

(1) Isid., *De vestib. quarumdam gentium*, lib. XIX, cap. 23.

bon, quand il dit qu'ils se faisaient des cuirasses avec la peau des mouflons (1). Je suis d'autant plus porté à le croire que cet habile géographe, qui a si bien décrit l'habillement et les armes des peuples de son temps, se serait servi du mot *mastruca,* bien connu alors, pour désigner cette espèce de cuirasse de peau de mouflon employée par les guerriers sardes, si elle eût porté ce nom.

Je pense, par conséquent, que l'habillement des bandes nomades et indépendantes était la *mastruca*, pelisse à longs poils, tandis que les insulaires plus civilisés et les soldats sardes portaient le collettu.

Quoi qu'il en soit, j'espère faire une chose agréable aux amateurs d'antiquités, en leur offrant d'avance, dans ce premier volume (2), le dessin d'une idole sarde qui se trouve présentement dans le cabinet de la ville de Cagliari, et que j'ai copié sur l'original. Cette figure, que le savant Münter, évêque de Séeland, croit être celle d'un dieu kabire sarde, et dont il a donné une très intéressante description (3), m'a paru offrir trop d'analogie avec l'habillement des Sardes pour ne pas la placer en tête de la série des costumes de l'île.

Je ne parle pas seulement du bonnet de cette statue, qui est exactement tel qu'on le porte encore dans plusieurs cantons; mais je prie le lecteur de bien considérer l'habit dont elle est vêtue et de le comparer avec celui des deux personnages (4) qui sont à côté : l'un a le collettu et l'autre la *bestepeddi*. Je ne doute nullement que l'on n'ait voulu donner à cette figure l'un de ces deux habits; mais lequel? c'est assez difficile à décider.

---

(1) Strabon, liv. xv.

(2) *Pl.* III, *fig.* 1.

(3) *Voyez* p. 7, note 5.

(4) *Pl.* ci-dessus, *fig.* 2 et 3.

S'il m'est permis d'énoncer mon sentiment sur ce sujet, je dirai que j'incline à voir dans ce vêtement la véritable *mastruca* retournée les poils en dedans, comme cela s'est pratiqué anciennement, aussi bien que de nos jours; peut-être aussi l'artiste, qui assurément n'était pas très habile, n'a-t-il pu parvenir à marquer les poils supposés être en dehors. La forme lâche de cet habit, une certaine apparence bouffie, et surtout l'absence de la ceinture, qui, dans le collettu, est une pièce indispensable, me portent à considérer cette idole comme vêtue de la pelisse et non du collettu.

Je sens bien que le manque d'ouverture par-devant, caractère de la pelisse, qui ne croise pas, contre-balançant en quelque sorte l'absence de la ceinture, on pourra employer les mêmes raisons pour soutenir l'opinion contraire; mais je ferai remarquer que la figure de l'idole exclut toute idée d'un homme de guerre : elle paraît plutôt représenter un berger. Du reste, on peut concilier les deux sentiments en reconnaissant, avec M. Münter, dans la figure en question, *deux habillements placés l'un sur l'autre*, dont celui de dessus est plus court. Or, cet usage étant encore très commun en Sardaigne, où les cultivateurs mettent souvent la *bestepeddi* par-dessus le collettu, on pourrait regarder la veste de dessous comme le collettu, et l'autre habit comme la pelisse, puisque, comme je l'ai déjà dit, ces deux vêtements ne se mettent jamais dans un ordre inverse.

D'ailleurs, quel que soit le système que l'on adopte à cet égard, cette idole présente un des deux vêtements actuels de la Sardaigne, qui remontent par conséquent à une très haute antiquité, et l'un d'eux doit être nécessairement la *mastruca*.

Une autre pièce de l'habillement sarde, que les étrangers auront peut-être fort peu remarquée, et qui est éga- Sacca da coperri.

lement un reste d'antiquité très reculée, un vêtement très utile, est le *saccu da coperri* (*sagum* à couvrir). Il est encore en usage chez les campagnards, notamment parmi les pâtres nomades (1).

Ce n'est qu'une pièce d'étoffe de laine noire, large d'une demi-aune et longue d'une aune et demie, assez semblable à un de ces châles longs que les dames ont porté pendant quelque temps; elle n'a ni ouverture ni fente quelconque. Le saccu se place quelquefois sur la tête, quand celui qui le porte n'est pas pourvu d'un autre habit à capuchon : dans ce cas, le saccu couvre à la fois les épaules, une partie du dos et tout le devant du corps jusqu'à la moitié des jambes; il sert alors de capuchon pour la tête; mais quand le paysan est déjà muni de ce dernier, il met simplement son saccu sur les épaules, de la même manière qu'un châle oblong, et alors il l'agrafe sur la poitrine.

Ce vêtement, formé ordinairement de deux toiles de *furesi* noir, appliquées l'une contre l'autre et cousues dans leur longueur, est encore très commode pour voyager à cheval, lorsqu'il est un peu ample, car alors il couvre le corps par-derrière jusqu'au-dessous des reins; et, par-devant, les cuisses et même les jambes. Ce n'est qu'un vêtement pour la pluie et pour l'hiver; mais il est d'autant plus utile qu'il tient peu de place, et qu'en voyage il sert de lit, de couverture et même de tapis pour prendre ses repas au milieu de la campagne. Tels sont du moins les services que j'en ai tirés, et qu'il rend journellement aux bergers sardes.

J'en ai vu de très élégants, faits d'étoffe assez fine, avec des franges aux deux extrémités et des glands de couleur

---

(1) *Pl.* III, *fig.* 4.



aux quatre coins. L'on y adapte ordinairement des agrafes d'une valeur analogue à la fortune du propriétaire, et que l'on place de façon à bien serrer les deux parties de devant.

Quand même le nom moderne de *saccu da coperri* (nom qui ne signifie pas un *sac*) ne décèlerait pas la véritable origine de cette espèce de manteau, il est difficile de n'y pas reconnaître le *sagum* des anciens?

« Le *sagum*, dit Facciolati, était une espèce d'habit « militaire, plus court que la robe, fait avec de la laine « grossière et rude, couvrant les épaules, descendant jus- « qu'aux cuisses, et assez semblable au *pallium* des Grecs. « Il ne servait cependant qu'aux soldats et aux habitants « de la campagne, pour les garantir du froid et de la « pluie (1) »

Le P. Madao, qui, le premier, nous a fait connaître le rapport du saccu sarde avec le *sagum* des anciens, nous fait également observer, d'après l'autorité de Jules-Capitolin (2), que les Romains se servaient aussi de ce vêtement comme de tapis et de couverture.

Le *sagum* des soldats romains a dû, à la vérité, être quelquefois plus ample que celui des Sardes d'aujourd'hui, puisqu'ils s'en servaient pour berner leurs camarades; je ne pense pas cependant qu'il en différât dans la forme, qui était également celle d'un carré long; le *sagulum* n'aurait pu être employé à un tel office.

Quant à l'antiquité du *sagum* en Sardaigne, je serais assez enclin à faire remonter son usage à un temps antérieur à l'arrivée des Romains, et j'en attribuerais l'introduction aux Ibériens. En effet, c'est d'un surtout de ce

---

(1) Facciolati, *in Lex.* V°. Sagum, *ex Liv.*, l. vii, c. 34, et Cato, de R. R. c. 59.

(2) Jul. Capitol., *in Vero*, c. 6, *de Equo*.

genre que veut parler Appien, lorsqu'il nous apprend que les Ibériens, au lieu de casaques (*chlamys*), se servaient de vêtements doubles et grossiers, qu'ils agrafaient, et qu'on nommait *saga*. *Utuntur autem* (Iberi) *duplicibus vestimentis crassis, chlamydum vice, et infibulatis : ea saga appellant* (1).

Je fonde mon opinion sur l'existence de plusieurs idoles sardes vêtues d'un *sagum*, et dont je donnerai la description quand je traiterai des antiquités de l'île. Ces idoles pourraient bien dater d'une époque antérieure à la domination romaine.

Du reste, le saccu sarde n'est maintenant porté que par la dernière classe du peuple, et il n'est même guère connu dans la partie septentrionale, où pourtant les pâtres sont très nombreux.

Surtouts à capuchon.

Je distingue en Sardaigne trois surtouts à capuchon, qu'il ne faut pas confondre les uns avec les autres : les deux premiers sont, à mon avis, un reste du costume romain, tandis que le troisième est un habillement grec moderne.

Cabanu.

Le premier de ces surtouts est celui que le P. Madao a mal à propos nommé *toge*, et comparé au *cinctus gabinus*. C'est une grande et large redingote à manches, faite de furesi noir; elle descend jusqu'aux talons, et est un peu fendue par-derrière, pour ne pas gêner quand on est à cheval; mais elle n'est ni assez longue ni assez ample pour qu'une partie puisse, comme le dit le P. Madao, être jetée sur les épaules et envelopper le corps et la tête.

J'ai cherché inutilement un cabanu tel que le décrit ce bon père, et je me suis convaincu qu'il n'en existe pas en Sardaigne. Cette grande ampleur, qui était propre au *cinctus gabinus*, n'est pas nécessaire au cabanu sarde, qui

---

(1) FERRARIUS, de R. V. GRÆVIUS, *Ant.* vol. VI, p. 854.

est toujours garni d'un capuchon à peu près pareil à celui des moines (1).

Ce vêtement est en usage dans la province d'Iglésias et dans presque toute la partie septentrionale de l'île. La couleur en est constamment noire; il n'est ni doublé ni garni d'étoffe d'une autre couleur, comme le surtout grec.

J'ignore si le mot sarde *cabanu* peut dériver du mot *gabinus*, comme le prétend le P. Madao. Je crois cependant que le cabanu est un habillement romain, car il ne me paraît être que la *lacerna* avec son *cucullus*, à laquelle on aurait dans la suite, pour plus grande commodité, ajouté les manches (2).

Les habitants du nord de l'île, et notamment ceux qui ne portent pas la pelisse et qui ne mettent que rarement le collettu, ont en général, par-dessous le cabanu, une autre petite casaque courte qui ne va pas jusqu'aux genoux: on l'appelle *cabanella*. Je regarde ce vêtement, également fait de furesi noir et muni d'un capuchon, non comme la *chlamys* des Romains, qui n'avait pas de *cucullus*, mais comme leur *bardo-cucullus*, qui était un surtout Cabanella.

---

(1) *Pl.* III, *fig.* 5.

(2) La *lacerna* éprouva souvent des modifications sous les Romains; on y ajoutait quelquefois le *cucullus*, et peut-être encore les manches, que l'on portait avec la tunique, lorsqu'on sortait de Rome, et que l'on habitait la campagne; peut-être les Romains ont-ils pris cette mode dans la Gaule. On peut voir dans le Recueil d'antiquités du C. Caylus, t. IV, p. 399, la description de la *pl.* 122, représentant un bas-relief trouvé à Langres, où est sculpté un jeune Gaulois qui, assis sur un chariot, conduit trois chevaux. Il est revêtu d'un surtout à manches et à capuchon, qui n'offre d'autres différences avec le cabanu des Sardes qu'en ce que ce dernier est ordinairement un peu fendu par-derrière, et que celui du bas-relief l'est par le côté. *Voyez* encore, pour le mot *lacerna*, FORCELLINI, *Lexicon latinitatis*; FERRARIUS, *loc. cit.*, et autres.

d'origine gauloise et fort court; Martial l'appelle également *palla gallica*. (*Epig*. XCIII.)

Cerea si pendet lumbis et trita lacerna,
Dimidiasque nates gallica palla tegit.

Nous savons d'ailleurs que ce *bardo-cucullus* n'était alors à Rome, comme il l'est encore en Sardaigne, en usage que dans la classe inférieure, et qu'on le regardait comme un vêtement vil et grossier.

Capottu serenicu.

Le troisième surtout à capuchon est celui qu'on nomme dans le pays *capottu serenicu* (1), et qui, tenant en quelque sorte le milieu entre les deux précédents, en diffère cependant par des caractères très distincts, et principalement par son origine.

Ce vêtement n'est pas fait de furesi noir, comme les autres, il est d'un gros drap de couleur chocolat, que l'on tire du Levant et du royaume de Naples. Il n'est ni trop long, comme le cabanu, ni trop court, comme la cabanella; il vient à peu près jusqu'à mi-jambe et couvre le devant du corps, sans croiser entièrement. Il est toujours garni d'une bande de drap de couleur, piquée et placée en dedans vers les bords en forme de doublure, ainsi que d'autres pièces également de couleur différente, cousues aux coudes, à côté des poches et sur chaque angle des pans.

Chez les gens aisés, ces pièces de rapport sont en velours ordinairement vert; l'on y ajoute aussi une quantité de petits boutons et des cordons avec des glands rouges ou jaunes. Les gens de la classe inférieure portent ces

---

(1) Ce mot est une corruption de *Salonicu*, et veut dire *capote de Salonique*. Je tiens cet éclaircissement de bonne source.

garnitures en drap; la doublure est communément de couleur écarlate (1).

Ce surtout remplace, dans le Campidano et dans l'intérieur de l'île, le cabanu, qui n'est guère connu que dans la Sardaigne septentrionale; c'est aussi l'habillement ordinaire d'une grande partie des chevaliers, des notaires et des propriétaires qui habitent les villages, principalement vers le cap de Cagliari; mais ce vêtement est alors garni en velours, bien piqué et fait avec plus de soin.

C'est, dans le Campidano de Quartu et dans les villages près de la capitale, l'habit de parure du propriétaire campagnard, qui le met souvent par-dessus son collettu ou sa *bestèpeddi*, et même quelquefois par-dessus tous les deux ensemble. Les jeunes gens qui veulent se distinguer placent encore, sous un riche et élégant capottu-serenicu, un gilet de velours cramoisi, garni de tresses en or et de petits boutons à la hussarde; alors l'ensemble du costume a un caractère vraiment oriental (2).

L'étoffe de ce vêtement se tire, comme je l'ai déjà dit, du Levant ou du royaume de Naples; les ouvriers qui le font sont tous des Grecs établis dans l'île, qui n'ont pas d'autre commerce (3). C'est absolument un vêtement levantin assez connu en Italie et dans plusieurs ports de la Méditerranée, où il est en usage parmi les marins et les pêcheurs. Je ne pense pas qu'il soit d'une bien haute antiquité en Sardaigne, où, comme dans le royaume de

(1) Voyez *Pl.* III, *fig.* 10; et l'époux de la *Pl.* VI.

(2) *Voyez* également l'époux, *Pl.* VI.

(3) Quelquefois mes moustaches m'ont fait prendre pour un Grec *capotier*, et j'ai eu beaucoup de peine à persuader aux paysans qui me recevaient chez eux que je n'étais point un de ces tailleurs étrangers, et que je ne savais nullement tailler ni coudre des capotes de Salonique.

Naples et ailleurs, il aura peut-être été apporté de l'Orient vers la fin du moyen âge.

Veste ronde. On porte dans plusieurs cantons de l'île une espèce de veste ronde sans capuchon, qui est assez semblable à un spenser, et qui descend jusqu'à la ceinture. Cet habillement n'offre rien de particulier et se met ordinairement sous la pelisse.

Justaucorps. Parmi les vêtements des Sardes que je crois pouvoir rapporter à ceux qui étaient en usage dans une grande partie de l'Europe du temps de François I[er], je citerai une espèce de justaucorps très serré, dont les manches sont fendues par-devant dans presque toute leur longueur.

Cet habit se rencontre encore assez fréquemment dans plusieurs cantons de l'intérieur, et surtout vers la partie septentrionale de l'île : il est presque toujours en velours bleu ou en drap écarlate, dont l'éclat est relevé par une quantité de gros boutons d'argent et par la blancheur et la finesse du linge, que l'ouverture des manches laisse passer.

Ce costume, qui ne laisse pas d'avoir beaucoup de grâce, était en usage sur le continent il y a trois ou quatre siècles, si l'on en juge par divers tableaux de cette époque. Je ne pense pas qu'il puisse appartenir aux Espagnols, mais plutôt à l'ancienne Italie (1).

Dans quelques lieux de la Sardaigne méridionale, et surtout parmi les cultivateurs des environs de Cagliari, cet habit offre des différences assez notables ; il est presque toujours de drap bleu-clair ou écarlate, mais il se distingue surtout par ses manches, qui sont fermées d'un bout à

---

(1) *Voyez* ce vêtement vu de flanc, *Pl.* I, *fig.* 1, et vu de face, *Pl.* III, *fig.* 7.

l'autre, et par les galons blancs ou noirs dont sont recouvertes toutes les coutures (1).

Les deux vêtements dont il est question se portent seuls, ou bien on les met sous une pelisse très propre et même sous un collettu bien tanné, d'où sortent les manches, qui sont garnies d'une grande quantité de boutons d'argent.

Culottes dites *ragas* ou *carzones*.

Si toutes les pièces de l'habillement des paysans sardes, dont il a été question jusqu'ici, varient assez selon les différents cantons de l'île, il n'en est pas ainsi de leurs *ragas* (2), ou culottes, qui sont d'un usage général dans la classe du peuple, et qui n'offrent que de légères modifications.

Quoique ces ragas présentent quelques ressemblance avec les culottes que portent encore, de nos jours, les habitants de la Basse-Bretagne, elles en diffèrent cependant sous plusieurs rapports essentiels ; 1°. les culottes des paysans sardes ne sont jamais fermées ni au-dessous du genou, comme celles des Bas-Bretons, ni au-dessus ; 2°. elles laissent toujours voir par-dessous un caleçon de toile qui peut être regardé comme une véritable culotte ; de sorte que, dans les lieux où les Sardes portent des ragas très courtes, celles-ci ne jouent, pour ainsi dire, que le rôle des trousses dans les costumes du XVIe siècle.

Ces culottes sont presque toutes faites de furesi noir ; l'on n'en voit guère d'autre couleur que chez les jardiniers des environs de Cagliari, qui ont adopté, pour cette partie de leur habillement, une couleur feuille-morte. Du reste, la forme de celles-ci ne varie pas. Les ragas sardes ne

(1) Les galons blancs se mettent sur l'étoffe bleue, et les noirs sur l'écarlate.

(2) Il est facile de reconnaître dans ce mot l'expression italienne *brache* ; les Sardes leur donnent encore le nom de *carzones*.

diffèrent entre elles que par leur longueur et leur ampleur relatives.

Caleçon de toile. Le caleçon de toile dont il vient d'être question est, en Sardaigne, une pièce très essentielle de l'habillement des hommes, comme il l'est en Hongrie, en Dalmatie et dans plusieurs autres contrées de l'Europe orientale.

Quant à la manière de le porter en dedans ou en dehors des chausses et des bottines, il suffira de dire qu'en général les Sardes méridionaux ont les caleçons ouverts par le bas comme les culottes (1), tandis que dans la Sardaigne septentrionale on les fait ordinairement entrer dans la chaussure (2).

Les pêcheurs de l'étang de Cagliari et quelques marins de ces parages sont, pour ainsi dire, les seuls, parmi les gens du peuple (3), qui portent un pantalon. Il est toujours d'une couleur garance (4).

Chaussure. Les paysans sardes couvrent leurs jambes avec des *borzeghinos* ou des *carzas*, qui sont des espèces de guêtres, plus ou moins approchantes, par la forme et par la matière, de celles dont on se sert sur le continent.

Les premières sont justes à la jambe; souvent elles sont ouvertes et lacées sur le mollet; dans quelques lieux on les fait en cuir, dans d'autres en furesi noir. Cette chaussure, qui est plus commune dans la partie septentrionale de l'île, se met ordinairement au-dessus du caleçon de toile dont il a déjà été question (5).

Dans le Campidano, au contraire, et dans les environs

(1) Voyez *Pl.* III, *fig.* 15, et *Pl.* IV, le boxeur qui élève la jambe.

(2) Voyez *Pl.* I, *fig.* 6, et *Pl.* III, *fig.* 2, 3, 6 et 7.

(3) J'en excepte les habitants des îles de San-Pietro et de la Madalena, que je ne considère pas comme Sardes.

(4) *Pl.* III, *fig.* 9.

(5) *Pl.* III et *Pl.* IX.

de la capitale, on se sert de préférence des *carzas*, qu'on peut regarder comme de grandes guêtres larges, sans lacets ni boutons; on les chausse en guise de bas; elles sont faites aussi avec du furesi noir, et quelquefois avec du cuir bien poli et très finement plissé. Elles ont alors une élégance remarquable. On met ordinairement ces carzas sur la jambe nue.

Les souliers des Sardes n'ont rien de particulier; les pêcheurs de Cagliari, plusieurs artisans et les riches cultivateurs y attachent quelquefois de grandes boucles d'argent; j'en ai vu qui étaient plus grandes que le soulier et qui touchaient le pavé à droite et à gauche du pied.

Je n'ai jamais remarqué dans l'île la chaussure ou l'espèce de cothurne que portent les Calabrois.

La ceinture de cuir, qui est d'un usage général parmi les campagnards de la Sardaigne, offre de grandes variations: c'est dans les environs d'Iglésias et dans le Campidano de Cagliari qu'on les porte le plus grandes; j'en ai vu qui avaient plus de huit pouces de largeur et qui formaient comme une espèce de cuirasse. La ceinture est une pièce de l'habillement indispensable pour ceux qui portent le collettu, puisque sans son aide ce vêtement ne pourrait s'ajuster au corps. Les Sardes qui ne portent pas le collettu mettent la ceinture sur le pourpoint de drap, et bien souvent ils y suppléent par une autre ceinture plus petite et double, qui forme une espèce de giberne. Ceinture.

Celle-ci, dont l'usage est assez général, sert également à ceindre les reins, à conserver des cartouches et à porter un grand couteau.

Les habitants des villes et la plupart des cultivateurs sardes se rasent, et réunissent leurs longs cheveux en tresses; mais les pâtres de plusieurs cantons, surtout ceux de la Barbargia et de la Gallura, laissent ordinairement croître leur barbe, et n'ont aucun soin de leur chevelure; Mode de porter la barbe et les cheveux.

elle est quelquefois dans le plus grand désordre, et correspond alors parfaitement à celle que Monti a si bien décrite dans sa *Basvilliana*.

E scomposte le chiome in sulla testa,
Come campo di biada già matura
Nel cui mezzo passata è la tempesta.

Bonnet. La coiffure la plus générale des paysans sardes est le bonnet conique ou phrygien, que les anciens ont connu sous le nom de *mitra*. On le porte avec la pointe recourbée et tombante en avant ou sur le côté, ou bien on en fait rentrer le bout par le moyen de plusieurs plis concentriques dans le bonnet, qui prend alors la forme d'un cône tronqué, ou, pour ainsi dire, d'une tour.

On adapte quelquefois à ce bonnet des rubans qui viennent se lier sous le menton, et qui répondent aux *redimicula* des Latins; fort souvent, c'est la tresse qui en tient lieu, et elle est alors placée en spirale tout autour du bonnet (1).

La coiffure dont il est question semble dater de la plus haute antiquité, si l'on en juge par celle que porte l'idole sarde dont j'ai parlé (2), et par une médaille d'Espagne insérée dans le recueil de Flores (3).

Je pense, au reste, que cette manière d'arranger le bonnet phrygien peut avoir été mise en usage à des époques bien différentes par les gens qui portaient, comme à présent, des paniers sur leur tête.

Le bonnet sarde est presque toujours de laine rouge

---

(1) *Pl.* III, *fig.* 2 et 3; *Pl.* IV et VII.
(2) *Pl.* III.
(3) Flores, *Medallas de las colon. de Espana*, vol. II, p. 554, *Pl.* LIV, *fig.* 13.

ou noire. On lui donne dans le pays le nom de *berritta* ou *verritta*, qui correspond au mot *berretta* des Italiens.

En été, les habitants de la Sardaigne méridionale mettent par-dessus leur bonnet un chapeau de toile cirée, de cuir et même de feutre; il est bas et à larges bords, ce qui donne parfois à ceux qui le portent un aspect fort singulier. Le chapeau n'est guère connu des montagnards, chez lesquels je n'ai pas non plus rencontré le *galerus* conique des Calabrois. Chapeau.

Un usage bien singulier, qui ne doit pas être très ancien, est celui qu'ont adopté les paysans de plusieurs cantons de l'île, et principalement ceux des provinces de Cagliari et d'Iglésias, qui se coiffent la tête d'un mouchoir de femme : ils le nouent sous le cou (1). Cette manière de se couvrir la tête m'a souvent fait prendre des hommes pour des femmes, lorsque, passant dans un chemin creux et les voyant travailler dans les champs voisins, je ne pouvais distinguer que la partie supérieure de leur corps. Par-dessous ce mouchoir, les paysans de ces mêmes cantons s'enveloppent la tête d'une espèce de filet à l'espagnole, dans lequel ils renferment leurs cheveux et qu'ils nouent sur le front. Les habitants de la province d'Iglésias, nommés *Maureddos*, en ont de très larges (2). Ces filets sont ordinairement noirs pour les hommes et cramoisis pour les femmes (3).

Quelques habitants du Campidano, près de Samassi, renferment leurs cheveux dans une bourse de toile, sur laquelle ils placent une espèce de calotte de drap; mais cet usage se perd, on ne le remarque plus que chez les vieillards.

---

(1) *Pl.* II, *fig.* 5.
(2) Voyez *Pl.* IV, l'homme qui tient un fusil.
(3) Voyez *Pl.* VI, la femme aux pieds nus.

Les paysans sardes ne portent jamais de cravate; le col de leur chemise est ordinairement serré par deux gros boutons d'or ou d'argent, ou par deux longs rubans rouges ou noirs. Ils attachent beaucoup de prix à la finesse et à la beauté du linge qu'ils mettent les jours de fête : c'est pour eux un objet de luxe.

En résumant ce qui vient d'être dit, on peut considérer comme vêtements particuliers aux paysans sardes le collettu, le cabanu, le saccu, les carzones ou ragas, et enfin les carzas et les borzechinos; les autres parties de leur habillement sont communes aux peuples de l'Europe méridionale.

Usage de se couvrir le corps et la tête.

En Sardaigne, le besoin de se couvrir le corps, et surtout la tête, semble en quelque sorte se faire bien plus sentir en été qu'en hiver; les gens de campagne augmentent le nombre et le volume de leurs vêtements en raison de l'accroissement de la chaleur.

Cet usage ne doit pas surprendre les personnes qui ont visité l'Égypte et la côte de Barbarie; il explique assez pourquoi les paysans sardes sont, bien moins que les gens aisés, frappés des coups de soleil et de l'intempérie. J'ai, durant tous mes voyages, tâché de les imiter, vêtu de mes habits d'hiver, et bien souvent couvert d'un grand manteau : j'ai constamment été préservé de la maladie d'intempérie chaque fois que j'ai voyagé ainsi habillé, même dans les mois de juillet et d'août.

L'habillement des Sardes perd quelque chose de son caractère à mesure qu'ils sortent de la classe des gens de campagne. La première réforme tombe sur les carzones. Les gens aisés et non titrés qui habitent les villages, et qui sont connus dans l'île sous le nom de *mussara* (*messire* français, *messere* ital.), mettent quelquefois un habit *habillé* sur leur collettu, ce qui m'a rappelé le singulier

mélange d'habillement que font encore certains rois nègres de l'Afrique (1).

Les gens titrés des villages (*cavalieri dei villaggi*) ne se distinguent guère des paysans que par leurs pantalons et par un plus grand nombre de glands et de boutons à leur serenicu ou à leur cabanu; en général ils font, comme les campagnards, usage du bonnet (2). Les habitants des villes suivent exactement les modes françaises, ou pour mieux dire celles du continent.

L'habillement des femmes sardes est en général plus riche que celui des hommes; mais il varie tellement d'un canton à l'autre que nous ne pouvons en donner ici qu'une description fort vague. Habillement des femmes.

Les paysannes de la partie méridionale de l'île, et surtout celles des environs de Quartu (3), portent un corset sans manches, court, très juste et très échancré; leur chemise est de toile très fine, bien plissée et attachée comme celle des hommes, avec des rubans ou de gros boutons. Ce corset est serré, dans sa partie inférieure, par une ceinture de toile assez large, qui fait plusieurs fois le tour des reins, pour rendre la taille le plus fine possible. Paysannes de Quartu.

Le jupon est noué autour de cette ceinture : il est ordinairement en drap, à plis très fins et très nombreux, et garni dans sa partie inférieure d'une bordure de couleur tranchante, très large et quelquefois double.

Un petit tablier carré, légèrement échancré dans le haut et garni, comme le jupon, d'une large bordure, descend de la ceinture en bas.

Les cheveux, tressés, sont renfermés dans un filet à l'espagnole en soie amarante, attaché sur le front par deux

(1) *Pl.* III, *fig.* 13, et *Pl.* X, *fig.* 1 et 3.
(2) *Pl.* III, *fig.* 14 des hommes.
(3) *Voyez* plusieurs figures de la *Pl.* VI.

gros rubans de même couleur, qui tombent sur les côtés. Ce filet est caché sous un mouchoir carré de mousseline blanche ou de couleur, qui se lie sous le menton, et couvre par conséquent presque toute la tête.

L'habillement de parure ne diffère de celui-ci que par la qualité de l'étoffe, et ordinairement le jupon et le tablier sont en velours cramoisi ou vert, ou bien en drap écarlate très fin. Alors le corset et les garnitures du tablier et du bas du jupon sont en satin broché en or et en argent.

Dans les jours de fête, ces femmes ajoutent à leur corset des manches garnies sur les coutures et au poignet d'un riche galon en or; de ces manches pendent plusieurs boutons en grelots : ces boutons sont presque toujours en argent, et quelquefois en or. Elles mettent par-dessus le corset une espèce de veste à manches courtes, qui est ordinairement en velours noir, et ornée également d'un riche galon en or sur les coutures et sur les poches.

Elles cachent la ceinture qui lie leur corset sous un galon en or large de trois doigts, serré sur le devant par une boucle d'argent. Elles décorent leur cou d'un collier en or et d'une quantité de petites chaînes et de colifichets de même métal.

Enfin, elles se parent de bagues, parmi lesquelles se trouvent souvent de très belles antiques et de magnifiques camées (1); elles ont fréquemment trois anneaux au moins à chaque doigt, et quelquefois elles attachent des franges en or à quelques uns de ces anneaux.

---

(1) Parmi le grand nombre d'antiques que les paysans sardes découvrent en labourant au milieu des ruines des anciennes villes, celles qui ont été trouvées à Terranova (ancienne Olbia) et à Sant-Antioco (ancienne Sulcis) se font remarquer par la pureté du dessin et du travail.

Dans la province d'Iglésias, les femmes ont un corset très serré à la ceinture et à manches très étroites, mais courtes : ce corset est souvent en étoffe de soie amarante. Leur jupon, ordinairement blanc, est à très petits plis ; elles renferment leurs cheveux comme celles des environs de Cagliari, dans une bourse amarante, à grands rubans flottants sur les côtés, mais elles se couvrent la tête d'une pièce de drap blanc bordée d'un large ruban bleu-clair, qui donne à ce costume une physionomie toute particulière. Femmes d'Iglésias.

Les femmes de l'intérieur et des cantons septentrionaux de l'île se distinguent de celles du cap méridional par leurs manches fendues, et surtout par la manière dont plusieurs d'entre elles s'enveloppent la tête avec un linge blanc (1). Cet usage, qui remonte également au moyen âge, ne se retrouve plus de nos jours sur le continent que dans le costume des religieuses (2) et dans quelques tableaux des anciens peintres de l'école italienne (3). Femmes de l'intérieur et du cap de Sassari.

Ces femmes mettent par-dessus ce linge une espèce de voile carré en drap, ordinairement de couleur écarlate dans les jours de fête, et noir dans les jours de deuil ; ce qui me les a souvent fait prendre pour des religieuses.

---

(1) *Pl.* III, V et VII.

(2) On sait que le costume actuel des religieuses est celui que portaient les femmes à une certaine époque du moyen âge ; les règles monastiques s'étant toujours opposées aux réformes, il s'est conservé de nos jours tel qu'il était anciennement. Le défaut de communication a exercé en Sardaigne la même influence pour la conservation de ce costume.

(3) On peut citer principalement plusieurs tableaux de Leonardo da Vinci ; d'ailleurs, ce costume était déjà en usage à une époque bien antérieure à ce peintre, puisque sainte Bathilde (ou Badour), épouse de Clovis II, le portait déjà vers l'an 644. *Voyez* MALLIOT, *Costumes anciens*, tom. III, p. 30, édit. 1804.

Femmes d'Osilo. Le plus beau costume en ce genre est celui que portent les femmes du village d'Osilo dans les jours de fête : qu'on se figure un habillement complet, en drap écarlate, des manches fendues intérieurement dans presque toute leur longueur, laissant apercevoir une chemise bien blanche, bien fine et bien plissée : ces manches sont garnies, tout le long de l'avant-bras, d'une suite de boutonnières en galon d'argent fin, avec de gros boutons à grelots du même métal; une robe à petits plis très multipliés, qui serre une taille élancée, et qui est garnie au bas d'un large ruban rose; un voile en batiste enveloppant avec grâce les deux côtés, la moitié inférieure du visage, et toute la gorge : sur ce voile transparent est placée une pièce d'étoffe triangulaire en écarlate, comme le justaucorps et la robe, et garni également d'un ruban rose, qui en fait tout le tour (1). Lorsque ces femmes vont à l'église, elles retroussent leur jupon sur leur tête (2).

Femmes de Tempio. Les femmes de Tempio, dont la beauté des traits, et surtout des yeux, est généralement remarquable, avaient naguères un costume qui leur était particulier, mais depuis quelques années, et surtout depuis que Tempio a pris rang parmi les villes de Sardaigne, ce costume se perd graduellement. Dans les jours de fête les Tempiaises et la plupart des femmes de la Gallura portent le justaucorps écarlate à manches fendues et garnies de boutons et de boutonnières en argent; quelques unes ont encore le jupon écarlate, mais aujourd'hui elles paraissent adopter la couleur verte pour le jupon de drap : ce jupon est alors garni d'un large bord très tranchant en écarlate; pour les étoffes d'été, la couleur est insignifiante : ce qu'elles ont de remarquable, c'est le mouchoir de soie dit *cencio*,

---

(1) *Pl.* III, *fig.* 10 et 11, et *Pl.* V.
(2) *Pl.* III, *fig.* 11 et 11 *bis*.

dont elles s'enveloppent la tête. Cette mode m'a semblé arriver de Bonifacio en Corse par la Madalena et Longo-Sardo. Le nom de *cencio* paraît venir d'Italie.

Quoique l'usage de ce mouchoir soit particulier en Sardaigne aux femmes de la Gallura, la mode de le placer a tellement varié que le dessin que j'en pris lorsque je traçai, en 1822, la scène du *Graminatorgiu*, qui forme le sujet de la planche IX, n'a plus rien à faire avec celui que je fis l'année dernière, c'est-à-dire en 1838, du cencio nouvellement adopté (on peut le voir *Planche* III, *figures* 11 *bis* et 12). Lorsque les Tempiaises vont à l'église elles se couvrent la tête en retroussant leur jupon comme dans les figures 11 et 11 *bis* de ladite planche; mais quand elles vont à l'eau ou qu'elles veulent se préserver du froid, elles posent sur leur tête et sur leurs épaules une autre jupe, ordinairement d'étoffe grossière et garnie d'une large bande de couleur tranchante : ce jupon n'est pas ceint et relevé comme dans l'autre cas, il est entièrement libre; on lui donne le nom *suncurinu* ou *zuncurinu* (1).

Dans les grands deuils et à l'occasion d'un *attito* de conséquence, elles sont absolument vêtues comme des religieuses; les veuves portent des bandelettes blanches au front comme au temps de Dante et Nin de Gallura (2).

Les femmes d'Oristano se distinguent par un immense mouchoir carré, ordinairement de soie, à couleur tranchante et à larges palmes, qu'elles placent sur la tête et qui leur tombe par-derrière jusqu'auprès des talons; il ne couvre pas moins la plus grande partie de la figure, Femmes d'Oristano.

---

(1) Voyez *Pl.* IX, une femme debout allant à l'eau avec le *suncurinu* sur la tête; elle porte par-dessus une espèce de baquet ou seau dit *gaggina*.

(2) Voyez le texte ci-après, chapitre 7, article *Deuil*; et *Pl.* VII.

dont bien souvent on ne voit que les yeux; elles portent ordinairement un jupon rouge à petits plis, garni d'un bord blanc; elles marchent bien souvent les pieds nus (1).

Il nous reste à parler de deux modes d'habillements de femme que nous sommes tenté d'envisager comme très anciens, et que pour cette raison nous avons placé en tête de la série des costumes de femme de la planche III.

Femmes de Baonei.

Celui du n° 1 représente une femme du village de Baonei dans l'Ogliastra, dont nous parlerons dans le chapitre suivant, article *pain de glands*. Quoique le costume en question ne soit pas même plus général dans le pays, il n'en est pas moins porté encore par plusieurs personnes, surtout par celles d'un certain âge; leur jupon consiste en un seul coupon de drap, qu'elles entortillent autour de leur ceinture et qu'elles fixent sur le côté par le moyen d'une grosse épingle, et souvent par une cheville de bois; elles ont une espèce de corset un peu évasé sur le devant; leurs cheveux sont enfermés dans une bourse en maille; et elles portent sur la tête une petite pièce d'étoffe rouge, souvent d'écarlate, bordée d'un ruban bleu.

Femmes d'Aritzo.

Celles qui habitent les contrées montueuses d'Aritzo et de Tonara portent un grand capuchon en drap, d'une forme très remarquable : il leur couvre en même temps la tête, les épaules, une grande partie des reins, toute la poitrine, et il ne laisse voir que le visage par le moyen d'une échancrure ovale. Cependant la jupe de ces femmes est tellement étroite et serrée qu'elle gêne leur marche, au point que cet habillement serait assez indécent, si la grossièreté de l'étoffe dont il est fait n'empêchait la jupe de s'adapter exactement aux formes du corps (2).

(1) *Pl.* III, *fig.* 13 des femmes.
(2) *Pl.* III, *fig.* 2 des femmes.

Celles de Nuoro, représentées au nº 14 de la même planche, n'ont rien de remarquable que la couleur et la grossièreté de leur jupon gris, fait de laine blanche et noire, sans teinture; elles portent une espèce de casaque rouge; leur tête est enveloppée avec beaucoup de grâce par un mouchoir de lin blanc (1). Femmes de Nuoro.

Les femmes de plusieurs cavalieri qui habitent les villages ne se distinguent de celles de la classe inférieure que par la qualité de l'étoffe de leurs habillements: ceux-ci sont presque toujours en soie noire, et portent souvent les marques évidentes d'un long service. Femmes des cavalieri.

Les dames des autres classes, ainsi que celles qui habitent les villes, sont en général habillées comme celles de tous les autres pays de l'Europe. L'usage des modes françaises a prévalu presque partout, et a remplacé chez elles la mante ou *cappa* espagnole, qui ne se rencontre guère que chez les dévotes. Dames.

Les jeunes dames semblent vouloir adopter le *pezzotto* ou *mezaro* blanc des Génoises; elles font dans ce cas preuve de bon goût, car il n'est, à mon avis, aucun costume qui réunisse en même temps autant de simplicité et d'élégance que le pezzotto des dames génoises.

(1) *Pl.* III, *fig.* 3 des femmes.

CHAPITRE V.

Habitations. — Meubles. — Nourriture.

Habitations. En Sardaigne, les habitations des gens de la campagne sont, dans les plaines, ordinairement bâties en briques cuites ou crues, ou bien en une espèce de piset; elles ont alors un soubassement en cailloux ou en pierres grossièrement taillées, qu'on lie avec de la chaux ou de la terre glaise.

Dans les cantons montagneux, on emploie les pierres brutes, unies par un ciment quelconque, mais non recrépies en dehors, ce qui met souvent le voyageur en état de connaître assez exactement la nature des roches de la contrée sans sortir du village.

Dans les gros bourgs et les villes, on se sert de briques cuites ou de pierres de taille, que l'on nomme dans le pays *cantone*. Ces cantoni sont presque tous coupés à la hache, dans les roches de calcaire tertiaire ou dans les tufs trachytique et volcanique.

Les villages de Tempio, de Terranova et les autres de la Gallura, qui n'ont pas de chaux à leur portée, sont entièrement bâtis en pierre de taille consistant en un granit très dur et très beau, que l'on fend avec assez de facilité par le moyen de coins en fer ou en bois que l'on humecte.

Distribution. Les maisons des paysans n'ont, en général, rien de remarquable dans leur structure ni dans leur distribution intérieure, excepté celles de la partie méridionale de l'île, qui offrent un rapprochement assez singulier avec celles

des Arabes modernes et des Égyptiens, ou peut-être même avec celles des anciens campagnards romains; elles n'ont, en général ni porte ni fenêtre sur la rue; on y entre ordinairement par une cour qu'il faut traverser dans toute sa longueur pour arriver à la véritable habitation.

Celle-ci se compose presque toujours d'un seul étage, et elle a par-devant un péristyle formé d'un toit soutenu par plusieurs piliers en bois (1), qui occupe la longueur d'une des quatre faces de la cour.

Ce péristyle donne passage dans quatre ou cinq chambres de grandeur égale, sans communication entre elles : lorsqu'une de ces chambres ne sert pas de cuisine, celle-ci se trouve formée à l'extrémité du péristyle par une simple cloison. Cette cuisine n'a pas de cheminée, le foyer est presque toujours à terre au centre de la pièce, et la fumée, après avoir long-temps tournoyé contre les parois intérieures, sort par quelques ouvertures pratiquées dans le toit.

Les habitations des paysans offrent, en général, et proportion gardée, beaucoup plus de propreté et d'ordre dans l'intérieur que plusieurs maisons des villes : celles des pâtres de la Nurra, de la Gallura et des insulaires de Sant-Pietro et de la Madalena, se font principalement remarquer sous ce rapport. Meubles.

Les agriculteurs sardes, et surtout ceux du Campidano, décorent leurs chambres avec des pièces carrées de papier peint, comme cela se pratique également en Italie. Le miroir est chez eux un pur ornement, puisqu'ils le placent presque toujours à une élévation qui en rend l'usage impossible. Dans plusieurs endroits, on garnit la muraille avec des assiettes de faïence ou de porcelaine peintes, ce qui ne laisse pas de produire un effet assez agréable. Décors.

---

(1) *Pl.* VI.

Chaises. Le nombre des chaises rangées autour des parois de la chambre de cérémonie est quelquefois de vingt-quatre, ce qui est très considérable pour la grandeur de la pièce ; on les place alors sur deux rangs. Ces chaises sont d'un goût assez antique, elles ont le dossier très élevé, et sont presque toujours peintes en rouge avec de grands bouquets en couleur ou en faux or.

Tables. Une table ordinairement très basse (1), et sur laquelle on étend un tapis en drap ou en toile peinte, occupe le centre de la pièce; un grand coffre en noyer, sculpté assez grossièrement, sert à renfermer les habillements et le petit trésor du maître; souvent il est placé près d'un angle, de manière à y laisser un petit espace où sont entassés les fusils : c'est là par conséquent l'arsenal de la maison.

Lits. Les lits sont presque tous garnis de rideaux, et ils ont plusieurs matelas, qui, n'étant en général formés que d'étoupes, ne sont jamais bien mous et toujours très courts. Chaque lit est souvent pourvu d'un nombre prodigieux d'oreillers de toutes les dimensions.

Nattes. Quoique les maisons des paysans sardes renferment plusieurs lits, l'usage en est réservé aux personnes mariées, aux malades et aux étrangers auxquels on donne l'hospitalité (2); les garçons, les filles et les domestiques couchent toujours sur des nattes de jonc, de sorte qu'on peut, sans se tromper, avancer que plus de la moitié de la population de l'île n'a pas d'autre lit que ces nattes.

Cuisine. La cuisine est ordinairement la pièce de la maison qui,

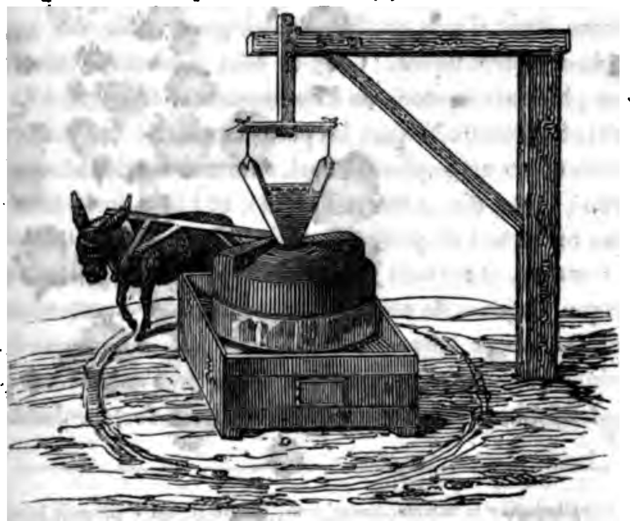
---

(1) Quelquefois, dans le Sulcis, les tables n'atteignent pas la hauteur d'un mètre, de façon qu'elles sont très incommodes pour manger ou pour écrire ; autant vaudrait ne pas en avoir.

(2) Le lit nuptial est toujours conservé pour les grandes occasions; on ne le dérange presque jamais dans le cours de l'année.

pendant la nuit, est transformée en dortoir; le souper fini et la prière achevée, on déroule les nattes (1) autour du foyer, de manière à ce que la plupart des personnes qui doivent reposer dans ce lieu aient les pieds tournés contre le feu; tout le monde y est couché pêle-mêle. Les Sardes ne se couvrent guère pendant la nuit, mais ils aiment beaucoup à tenir leurs pieds près de la braise.

Au point du jour, chacun se lève, roule sa natte et la place dans un coin de la chambre, qui redevient une cuisine. C'est alors que le modeste et patient *molenti*, poussé la veille hors de la chambre, y est reconduit par la maîtresse du logis. Elle lui met autour de la tête un linge nommé dans le pays *faccili*, le rattache à la petite meule qu'il est condamné à mouvoir pendant toute la journée, avec moins de plaisir sans doute que Pittacus de Mitylène n'en prenait à un pareil exercice (2). Moulin.



Le dessin que je joins ici donnant une idée suffisante

(1) Ces nattes n'ont, le plus souvent, que deux pouces d'épaisseur.

(2) « Pittacus, un des sept sages de la Grèce, aimait, selon Elien,

du moulin de Sardaigne, je ne le décrirai pas en détail; j'engage seulement les amateurs d'antiquités à le comparer avec la *mola asinaria* des Romains.

Les deux meules sont enclavées l'une dans l'autre; celle de dessus est concave et l'autre convexe, de façon que les grains vont du *majolu* (1) dans le trou conique de la pierre supérieure, et passent ensuite entre les deux meules; la farine tombe peu à peu dans un réceptacle carré ou rond.

Forme et matières des meules. Ces meules sont presque toutes de la même dimension, qui n'excède guère 8 décimètres; elles sont, comme nous l'avons dit, faites d'une roche volcanique noirâtre, quelquefois compacte et souvent poreuse; on en fait également avec du porphyre trachytique, mais cette pierre est trop dure pour les petites meules.

Chaque ménage a son petit moulin, qui ne procure qu'une assez faible quantité de farine, mais on la regarde comme étant d'une qualité supérieure à celle des gros moulins hydrauliques. Ceux-ci sont également connus dans plusieurs cantons de l'île, surtout à Sassari, à Cuglieri et à Domus-Novas; les petits moulins à âne sont cependant d'un usage plus général. A Castel-Sardo, à Lungo-Sardo (c'est-à-dire à Santa-Teresa), et à l'île de la Madalena, on se sert de petites meules à bras que font tourner les femmes, et surtout les jeunes filles; le travail se fait presque toujours de nuit, et accompagné de chants continuels, ce qui ne laisse pas d'être très incommode pour les voisins. Ces meules se trouvent aussi de l'autre côté du canal de Bonifaccio, d'où elles viennent fort probable-

Moulin à bras.

« à faire tourner la meule, parce que, disait-il, on y prenait beau-« coup d'exercice dans un petit espace. » (MONGEZ, *Mémoires de l'Institut de France*, année 1818, t. III, p. 445.)

(1) C'est ainsi que l'on nomme la trémie, où l'on met le blé. *Voyez* dans le livre suivant l'article *Majolu* (écolier).

ment; elles n'ont pas été introduites en Sardaigne ailleurs que dans les trois localités citées ci-dessus. On a fait à Cagliari il y a plusieurs années, et à Sassari dernièrement, des essais infructueux sur les moulins à vent.

On pense dans l'île que le mouvement lent et continu des meules à ânes, qui ne s'échauffent pas comme celles des moulins mus par l'eau, exerce une influence avantageuse sur la qualité de la farine,

Farine. Celle-ci est travaillée avec le plus grand soin par les femmes, qui la passent successivement à sept tamis différents, et lui font subir plusieurs préparations (1). Parmi ces qualités de farine, on compte la *simbula*, le *poddini* et le *furfaru*, qui correspondent à la *simila*, au *pollen* et au *furfur* des Latins. Chaque sorte de farine est destinée ordinairement à une espèce particulière de pain : celui qui est fait avec la simbula est le plus blanc et le plus recherché; il a beaucoup de rapport avec le *semel* des Allemands. Pain.

Rien n'égale la blancheur du pain de Cagliari, même de celui dont se nourrit la dernière classe du peuple. A Oristano il est également bon, mais non à Sassari. On est souvent frappé du contraste offert par la couleur des mains et du visage de quelques uns des Sardes et celle du pain qu'ils portent à leur bouche. On peut faire une remarque absolument contraire dans le nord de l'Europe.

Le pain que l'on mange dans la capitale et dans la plus grande partie de l'île (2) ressemble assez, par la forme et par la préparation, à celui qu'on connaît en Italie sous le nom de *pane di pasta dura*; mais dans plusieurs cantons

(1) *Voyez*, pour plus de détails, la traduction de la *Carta de Logu* du chevalier Mamelli, p. 226, note 388.

(2) On fait, dans les villes, du pain à la française qui est très bon.

de l'intérieur, et surtout dans le Marghine, le Goceano et les environs d'Oziéri, il a une forme particulière.

C'est un véritable gâteau rond et plat, ayant à peu près dix pouces de diamètre et quatre lignes d'épaisseur; on le cuit sous la cendre ou sur une espèce de palette, et souvent au four. Plusieurs auteurs ont cru lui reconnaître une origine grecque; comme la discussion d'une semblable question ne présente pas un grand intérêt, je me contenterai de remarquer que rarement ce pain est assez cuit, à moins qu'on ne le mette une seconde fois au four, ainsi que cela se pratique à Bolotana et dans plusieurs autres villages : alors il devient croquant et a l'avantage de se conserver, de même que tous les biscuits.

Pain de gland. On mange du pain d'orge dans plusieurs cantons de la Sardaigne centrale, mais le plus singulier de tous est celui qu'on fait encore dans quatre ou cinq villages de l'Ogliastra (1) : ce pain ne consiste qu'en une pâte de glands bien cuits et réduits en bouillie. On y mêle de l'eau imbibée d'une argile onctueuse qu'on tire du canton (2). On en forme des gâteaux plats et minces que l'on saupoudre d'un peu de cendre, afin qu'ils ne se collent pas contre la table. Pour les rendre un peu plus mangeables, on les humecte avec du lard fondu.

Si le P. Madao eût, comme moi, vu préparer ce détestable aliment, et en eût mangé, il n'eût pas témoigné tant de vénération pour cet usage, qui produit évidemment des effets nuisibles à la santé des hommes de ces cantons.

---

(1) Baonei, Triei, Ursulei, Arzana et Gairo.

(2) Cette terre provient de la décomposition des schistes talqueux de cette contrée. On sait que certains peuples d'Asie et d'Amérique se servent également d'une pierre talqueuse pour aliment.

Le chêne dont on tire ces glands n'est pas, comme on l'a cru, d'une espèce particulière; ce n'est pas le *quercus ballotta*, qui donne des fruits doux, et qui a été si utile aux armées d'Espagne; c'est tout simplement le *quercus ilex*, dont l'espèce est très répandue dans ces contrées, et qui offre souvent, sur un même individu, des anomalies singulières entre les feuilles de ses différents rameaux.

La viande est, après le pain, un des principaux aliments des Sardes; on mange dans les villes du bœuf et de la vache, mais jamais on ne tue de veaux; dans les villages, on mange du mouton et du chevreau, et du bouc coupé. On fait également une grande consommation de porcs : le cochon de lait peut être considéré comme le mets national. Viande.

Les Sardes, mais principalement les pâtres et en général tous les campagnards, excellent dans l'art de rôtir les viandes à la broche, et de les faire cuire sous les cendres chaudes (1). Pour la première opération, ils se servent d'une longue broche de bois ou de fer qu'ils tournent en se tenant accroupis auprès d'un feu très ardent; pour la seconde, ils creusent un trou en terre : après l'avoir bien uni et nettoyé, et l'avoir tapissé de branches et de feuilles, ils y placent la viande, et même l'animal entier tel qu'il a Rôtis.

---

(1) Cette viande aura sans doute un meilleur goût que celle que j'ai vu cuire à l'occasion de certaines fêtes rurales de l'Ogliastra et de la Barbargia, où existe l'usage de régaler tous ceux qui assistent à la fête, de pain, de vin et de rôti : ce rôti consiste dans de la viande de bouc, souvent coupé. On tue ces animaux par centaines, on les partage en quatre, et les quartiers sont jetés pêle-mêle et entassés dans un four bien chauffé, destiné à la cuisson de cette masse de viande encore toute palpitante. J'ai vu le suif ruisseler des ouvertures pratiquées à cette fin dans le four. Quant au goût que pouvait avoir un semblable rôti, je ne saurais rien dire de positif, n'ayant pas eu le courage d'y toucher.

été tué, sans être écorché; ils le recouvrent ensuite d'une légère couche de terre, sur laquelle ils font un très grand feu pendant plusieurs heures. Cette manière de faire cuire la viande doit son origine à la nécessité dans laquelle se sont souvent trouvés les voleurs de bétail de cacher leur larcin en même temps qu'ils le faisaient cuire. Aussi, plus d'une fois le propriétaire d'un animal qu'on venait de voler, et qui allait à sa recherche, s'est assis autour du feu où cuisait son mouton, sans se douter que les gens qui l'invitaient à se placer près d'eux étaient précisément les mêmes qui l'avaient dérobé.

Manière curieuse de cuire la viande.

On m'a assuré que l'on cuit de cette manière, non seulement des moutons et des cochons entiers, mais encore des veaux et des génisses, et que rien n'égale la bonté de leur chair ainsi préparée. On prétend même que, dans les grandes occasions, les pâtres des montagnes prennent quelquefois un cochon de lait et le renferment dans un mouton éventré, et celui-ci, à son tour, dans un veau, et qu'ils font cuire ensuite le tout de la manière que nous venons d'indiquer, ce qui dure une journée entière : ces différentes viandes cuisent, dit-on, également, et acquièrent un goût exquis.

Viande de gros gibier.

Le cerf, le daim, le mouflon et le sanglier, dont on fait dans l'île une consommation immense, sont presque toujours rôtis à la broche, et bien souvent sur le lieu même où ils ont été tués.

Chardon sauvage.

Les pauvres, et surtout les femmes, se nourrissent, au printemps et pendant une partie de l'été, de tiges de chardon sauvage (1), de fenouil et d'autres plantes également substantielles, ainsi que de la pulpe du margallon (*chamærops humilis*); le fruit du cactus, connu sous le

(1) *Voyez* p. 166.

nom de *fico morisco*, fournit également à la subsistance des pauvres pendant tout le mois de septembre.

La cuisine de la classe aisée tient le milieu entre l'espagnole et l'italienne ; on aime à couvrir la table d'un grand nombre de plats, et surtout de viandes. Les Sardes sont en général très friands de poisson et de gibier : ils peuvent aisément satisfaire ce goût, puisque les marchés des villes, et surtout de la capitale, en sont toujours très bien fournis.

Les plaisirs de la table sont, comme nous l'avons dit, ceux auxquels les Sardes s'adonnent de préférence : l'arrivée d'un étranger, une fête, le moindre événement heureux dans une famille, une belle journée d'hiver, sont autant d'occasions que l'on saisit avec empressement pour faire une plus grosse dépense en bonne chère.

Rarement, en sortant de table, les Sardes sont pris de vin ; mais, soit par la qualité des aliments, assez difficiles à la digestion, soit par l'effet du climat, il est assez rare qu'ils ne se reposent pas après dîné ; plusieurs même se mettent tout-à-fait au lit.

CHAPITRE VI.

Armes et exercices des Sardes.

Fusil. Le fusil sarde (1) est remarquable par la longueur excessive du canon et la petitesse de son calibre, qui excède de fort peu la grosseur d'un pois ordinaire. La monture en bois tient presque toute la longueur du canon, et la crosse est très courte et plate, ce qui force le tireur de mettre en joue d'une façon particulière.

Ces fusils ont la batterie à l'italienne ou à l'espagnole, c'est-à-dire avec le grand ressort en dehors; mais ce qu'ils offrent de plus singulier, et de bien defectueux en même temps, c'est la baguette, qui n'est qu'un long morceau de fil de fer, épais d'une ligne et demie, et au bout duquel on adapte une tête également en fer et faite comme un bouton. Ce fil de fer plie toutes les fois que l'on s'en sert; et il en résulte, par conséquent, une difficulté extrême et une perte de temps considérable pour charger l'arme.

Les Sardes, comme nous l'avons dit, se servent de leur fusil avec une adresse surprenante; plusieurs le courbent légèrement en appuyant le genou contre le canon, et ils en règlent la courbure d'après la distance où est l'objet qu'ils veulent atteindre.

J'ai vainement cherché à faire des rapprochements entre ce fusil et ceux des autres contrées de l'Europe. Quoiqu'il ait, par la forme de sa crosse, beaucoup d'analogie avec l'ancienne *arquebuse* d'Italie, il en differe cependant assez

---

(1) *Pl.* I, III et IV.

pour lui chercher une autre origine. Je serais tenté de le comparer aux armes des Dalmates, des Arabes et des habitants de la Barbarie.

Les canons des fusils sardes viennent presque tous de la manufacture d'armes de Brescia; le reste est fait dans l'île, mais principalement à Tempio, où l'on excelle dans la fabrication des batteries et dans la ciselure des garnitures. Quelques uns de ces fusils ont une assez grande valeur; leur prix commun est généralement de plus de 100 fr. (1).

Pistolet.

Le pistolet n'est pas d'un usage bien fréquent en Sardaigne, à moins que ce ne soit parmi les bandits, qui s'arment, à la mode des Bachkirs, de tout ce qui leur tombe sous la main.

Couteau de chasse ou daghan.

Lorsque le Sarde est armé complétement, il porte à sa ceinture un grand couteau de chasse qui tient le milieu entre le sabre et le poignard; on lui donne le nom de *daghan* ou *daga*; j'ai cru reconnaître dans ce daghan une arme dont l'origine est due aux Maures, plutôt que de la regarder, avec le P. Madao, comme le poignard que Strabon (2) donne aux Sardes.

Berudu.

Dans plusieurs cantons de l'île, mais surtout dans le Campidano d'Oristano et dans les environs de Quartu, on voit quelquefois les paysans armés d'une espèce de lance dont le fer, long de dix pouces environ, est fixé à une perche de quatre ou cinq pieds (3). Le nom de *berudu*, que cette arme porte encore en Sardaigne, et sa forme, la font facilement reconnaître pour le *verutum* des Romains (4); on ne s'en sert guère que lorsqu'on va en pa-

---

(1) Les bandits commencent à avoir des fusils à piston et à double canon.

(2) STRABON, liv. V, déjà cité.

(3) *Pl.* I, *fig.* 2.

(4) Il paraît que le *verutum* des Romains avait une hampe un peu

trouille : ce n'est réellement qu'une arme défensive, que l'on garde à tout événement dans un coin.

Un décret de 1819 défend en Sardaigne le port des armes, qui n'est légalement accordé qu'aux *miliciens* et aux *barracelli*; on le permet aussi, sous certaines conditions, aux chasseurs et aux voyageurs; mais il s'en faut que cette loi soit exécutée avec rigueur : les bandits et les pâtres des lieux sauvages ne sont pas les seuls à l'éluder.

Chasse. La chasse que les Sardes préfèrent est celle des bêtes fauves; on l'appelle dans le pays *caccia grossa*. Celle du lièvre et de la perdrix est moins du goût des campagnards, et n'est guère pratiquée que par les personnes aisées ou par les braconniers, qui en font un véritable métier.

Chasse du prédicateur. La chasse aux bêtes fauves a lieu de plusieurs manières et pour plusieurs motifs : nous citerons, entre autres, celle qu'on fait dans presque tous les villages dès les premiers jours de Pâques, et que l'on nomme *chasse du prédicateur* : en effet, le produit en est offert à l'ecclésiastique qui a prêché pendant le carême, et qui, à Pâques, se dispose à partir. C'est une marque d'estime que lui donnent les habitants du village.

Chasse d'obligation. Dans certains fiefs, il y avait des chasses d'obligation, auxquelles les vassaux étaient tenus de se trouver pour chasser ou pour traquer : elles étaient toujours très nombreuses et les rangs de la société s'y trouvaient confondus. Cette corvée arrivait rarement et les paysans s'en acquittaient avec plaisir, d'autant plus que les provisions n'y manquaient pas. Un des usages des chasseurs sardes est de

---

plus courte que celle de la lance actuelle des Sardes; c'est apparemment parce qu'on le lançait en guise de javelot. *Missile minus ferro triangulo unciarum quinque, hastili trium pedum semis, quod tunc* vericulum, *nunc* verutum *dicitur*. (Vegetius, *De re militari*, lib. II, c. 15.) *Voyez* Virg., *Géorg.*, II, v. 168; et Silius Ital., liv. II, v. 363.

comprendre, dans le partage de la proie, toute personne qu'un simple hasard amène au rendez-vous de chasse au moment de la curée: cette coutume est si bien établie que les chasseurs s'offenseraient si cette personne faisait la moindre difficulté d'accepter sa part, qui est égale à celle des autres, souvent meilleure, et qui lui est offerte avec la plus franche cordialité. J'eus plusieurs fois, dans mes excursions, occasion d'en profiter. Partage de la chasse.

Les chasses dont il vient d'être question ne se font pas toutes à la traque ni à l'embuscade, quelquefois on force le gibier à la course à cheval, et c'est ordinairement le sanglier que l'on poursuit de cette manière. Chasse à la course.

Rien n'égale l'adresse, on peut même dire l'audace, que le cavalier déploie en cette occasion dans le maniement de son cheval, au milieu des rochers et des broussailles. Plein de confiance dans l'extrême sagacité de cet animal, le Sarde voit rarement les dangers fréquents qui se présentent devant lui, et il parcourt à la course des lieux qui seraient regardés partout ailleurs comme absolument impraticables.

Quoique les paysans sardes aient tous des étriers (1), il est cependant assez rare qu'ils en profitent pour monter à cheval; ils préfèrent généralement se servir d'une grosse pierre ou d'un banc sur lequel ils se placent pour s'élancer sur leur monture. Manière de monter à cheval.

C'est apparemment une habitude routinière transmise de père en fils dès les temps les plus reculés (2), car je

---

(1) Les étriers des paysans du cap septentrional sont assez remarquables par leur forme, qui se rapproche de celle de la moitié antérieure d'un soulier. (*Pl.* I, *fig.* 1.) Ils sont en tôle et faits de cette façon pour garantir le bout du pied des coups qu'il pourrait recevoir des branches d'arbres, lorsque le cavalier traverse à la hâte une forêt ou des broussailles.

(2) Les Romains montaient de la même manière. On sait que

ne conçois pas pourquoi des gens aussi agiles que le sont en général ces insulaires ne pourraient pas monter à cheval de la même manière que les peuples auxquels l'usage des étriers est connu.

J'ai eu des guides qui pour rien au monde n'auraient consenti à monter à cheval autrement qu'en s'aidant d'une pierre ou d'un banc ; j'en ai même vu qui, descendus de cheval dans une plaine, ont souvent parcouru près de quatre cents pas à pied avant de trouver ce qui leur convenait pour se remettre en selle.

Besaces. L'usage du porte-manteau est inconnu en Sardaigne ; on y supplée par une grande besace nommée *bertola*, que l'on place sur la selle, de manière que les deux poches pendent de chaque côté du cheval (1) et à côté des jambes du cavalier.

Quoique ces besaces paraissent au premier abord incommodes, et qu'elles soient peu agréables à la vue, elles ne laissent pas d'offrir de grands avantages lorsqu'on voyage dans un pays où il n'y a pas d'auberges, et dans lequel il faut transporter avec soi jusqu'à la nourriture de son cheval.

Ces bertoles sont faites d'une étoffe de laine, tissue pour ce seul emploi, et presque toujours rayée transversalement de bandes de couleurs différentes ; elles m'ont rendu les plus grands services dans toutes mes tournées (2).

Caius Gracchus fit placer tout le long des voies romaines des cippes pour aider les voyageurs à monter à cheval.

(1) *Voyez* les quatre figures de la planche I.

(2) Je croirais assez que ces besaces, souvent très volumineuses, et qui par conséquent gênent le cavalier pour monter étant pied à terre, sont la véritable cause de l'usage que j'ai indiqué ci-dessus, de monter à cheval par le moyen d'un banc ou d'une pierre.

On pense bien qu'aimant passionnément la chasse et les chevaux, les Sardes doivent également prendre beaucoup de plaisir à l'exercice de la course ; aussi à toutes les fêtes, n'importe leur nature, y a-t-il une course de chevaux, qui naturellement attire un grand nombre de spectateurs. Courses.

Avant de parler de ces courses, nous décrirons celle qui a lieu à Cagliari, et qui en est très différente.

La course de Cagliari, dite de *Saint-Michel,* dont on trouvera une représentation dans notre planche VIII, a lieu dans le carnaval pendant l'après-dînée, c'est-à-dire de trois à cinq heures du soir : elle ne consiste pas à obtenir un prix au cheval ou au cavalier qui arrive le premier au bout de la carrière, puisqu'il n'y a pas de prix ; le principal mérite de ceux qui partent simultanément est au contraire d'arriver ensemble et en bon ordre. Courses de Cagliari.

La rue de Saint-Michel, où a lieu cette course, a 240 mètres de longueur, à peu près en ligne droite, à partir du perron de l'église de ce nom, où est le point de départ de la course, pour arriver à la petite place de Sainte-Claire, où elle finit ; mais cette carrière est formée de deux pentes, dont une, descendante, assez rapide, occupe la moitié (1), l'autre a une ascension plus douce. La rue forme un dos d'âne, pavé en cailloux de grosseur inégale ; elle a environ 6 mètres de largeur, à partir d'une rigole latérale à l'autre.

La course se fait par quadrilles de gens toujours masqués, dont le mérite, ou plutôt la sûreté personnelle, dépend de la force ou de la dextérité du cavalier à se tenir en selle et de la bonté du cheval. Les coureurs, au nombre de trois et jusqu'à six par quadrille, se tenant embrassés les uns les autres sur une même ligne, doivent partir ainsi à la grande course, et arriver à l'autre bout de la rue sans

(1) Voyez *Pl.* VIII, le profil et le plan de la rue.

avoir ralenti leur vélocité ni s'être écartés de leur position respective. Plusieurs quadrilles se succèdent ainsi et reviennent par d'autres rues au point de départ, pour recommencer de nouveau jusqu'à la nuit. Comme le peuple s'intéresse beaucoup à ce spectacle, et qu'il encombre la rue, des tambours placés de distance en distance l'avertissent par des roulements successifs du départ des cavaliers : les spectateurs alors se rangent d'eux-mêmes pour le passage des coureurs, qu'ils animent par des gestes, des cris ou des applaudissements.

Cette rue, ordinairement déserte, offre en cette circonstance le spectacle le plus bruyant et le plus animé : les fenêtres et les terrasses des toits, ornées de tapis, fourmillent de spectateurs et surtout de dames; tous prennent une vive part aux difficultés surmontées par les cavaliers et à leurs dangers, qu'ils partagent en quelque sorte, car, sans parler des spectateurs de la rue, qui sont exposés aux plus graves accidents, ceux des fenêtres ne sont pas exempts de recevoir quelquefois les fers des chevaux; on en a vu arriver au second et au troisième étage des maisons avec une violence incroyable, tant ils étaient lancés avec force par les chevaux partis au grand galop sur ce pavé courbe, et fortement incliné. Un pareil spectacle, qui n'est réellement animé que dans les derniers jours du carnaval, fait sur les étrangers qui y assistent pour la première fois une impression de terreur : quoiqu'il offre actuellement moins de danger qu'il n'y en avait avant qu'on régularisât la pente de la rue, il est vrai de dire que si l'ancienne irrégularité du terrain, l'état de l'ancien pavé et l'existence d'une cunette transversale, qui partageait jadis la rue dans la moitié de sa longueur, étaient autrefois les causes principales d'accidents les plus déplorables, la forme actuelle du nouveau pavé en dos d'âne rend l'union des coureurs beaucoup plus difficile : cette diffi-

culté augmente en raison du nombre des cavaliers composant chaque quadrille. On peut dire en deux mots que si le danger personnel des cavaliers a diminué, celui des spectateurs a augmenté. Cette course a beaucoup perdu depuis le dépérissement de la race des chevaux dans l'île; car on sent bien qu'on ne se livre pas aux dangers d'un semblable exercice sans être sûr de sa monture. Il faut croire qu'en donnant de nouveaux soins à la propagation du cheval sarde, on rendra son ancienne vigueur à la course en question, qui influe plus qu'on ne le pense sur la dextérité et la hardiesse des jeunes gens à monter un cheval, et sur la manière de le nourrir et de le traiter.

La plus belle course de Saint-Michel à laquelle j'aie assisté depuis que je fréquente la Sardaigne eut lieu en mai 1829, par-devant S. M. le roi actuel : on vit alors plusieurs quadrilles de cinq et même six cavaliers se succéder les uns aux autres; les gens âgés y reconnurent les courses de leur jeunesse; il n'y en eut plus de semblable depuis.

M. Mamelli fait remarquer qu'en Sardaigne les courses de village offrent une certaine ressemblance avec celles de l'ancienne Grèce, sauf cette différence cependant, que dans cette île les juments ne sont pas admises à courir. Course des villages.

Ces courses se font ordinairement tous les ans dans chaque village à deux époques fixes; les chevaux qui doivent courir sont divisés en deux classes, celle des chevaux et celle des poulains. Ces derniers parcourent une carrière de moitié plus courte que celle des autres. La longueur de la course à fournir varie considérablement selon les cantons; elle est quelquefois de quatre à cinq milles, distance qui très souvent est franchie en moins d'un quart d'heure.

Les chevaux de course, nommés *corridori*, sont généralement choisis parmi les mieux faits et ceux qui montrent le plus de feu; on les nourrit avec plus de soin que Chevaux de course.

les autres chevaux et d'une manière différente. Quand ils courent, ils ne peuvent être montés que par des jeunes gens de dix à quinze ans : ceux-ci n'ont ni selle ni étriers; ils ont des éperons à leurs souliers, et dans chaque main une cravache ou un bâton à gros bout, dont quelquefois ils se sanglent mutuellement des coups très violents lorsqu'ils peuvent passer l'un près de l'autre. Le cheval qui, ayant désarçonné son cavalier, arrive le premier au but, est néanmoins déclaré vainqueur.

Les prix consistent presque toujours en un ou deux coupons de drap ou de velours, qui sont promenés plusieurs fois en pompe avant la fête, et qui sont exposés ensuite, au moment de la course, dans un lieu élevé, de manière à être vus des spectateurs (1).

Autres courses. Indépendamment de ces courses, qui sont les plus générales, il s'en fait aussi d'un autre genre : souvent les paysans se réunissent et se proposent un défi avec leurs propres chevaux; ils choisissent communément pour carrière un chemin difficile et très rocailleux. Un des grands mérites, dans ces sortes de courses, est de tenir le fusil absolument immobile, la crosse sous l'aisselle, le bout du canon en avant et un peu incliné vers la terre; le paysan qui, dans les environs de Tempio et d'Orgosolo, s'éloigne le moins de cette règle, est regardé comme le plus adroit.

En général, les Sardes renversent leur corps en arrière quand ils courent à cheval; leur tête touche presque la croupe, et ils tirent si fort les rênes qu'ils gâteraient entièrement la bouche de leur cheval, s'il était bridé à notre manière (2).

Au nombre des tours de force que j'ai vu exécuter par les cavaliers sardes, je ne dois pas oublier celui du porte-

---

(1) Voyez *Pl.* IV, ces prix placés sur le toit de l'église.
(2) *Voyez* livre V, art. *Cheval.*

bannière à la procession du patron dans quelques villages. Comme il doit toujours précéder la statue du saint, il faut, pour ne pas être irrévérent, qu'il fasse marcher son cheval à reculons pendant tout le temps de la cérémonie, et qu'il parcoure ainsi un espace de chemin considérable en conservant cette allure singulière (1).

Parmi les exercices remarquables des Sardes, je citerai une lutte *à coups de pieds*, qui est réellement d'un genre original. Elle est usitée parmi les campagnards de la Sardaigne méridionale, et principalement dans les villages de Quartu et de Selargius (2). Lutte de pieds.

Voici la description qu'en a donnée M. Mamelli, et que j'ai trouvée très exacte :

« Chaussés de leurs *borzechinos* de cuir (3), les deux « lutteurs s'appuient chacun sur les épaules (4) de deux « autres jeunes gens qui leur servent de parrains; élevant « un de leurs pieds, ils commencent à lancer des coups « dans l'air, puis ils se battent en accompagnant les mou- « vements de leurs pieds et les coups qu'ils se portent de « l'exclamation *ah!* (5); ils la répètent d'un ton tantôt « plus faible, tantôt plus fort, et se battent jusqu'à ce que « la lassitude ou la douleur des coups reçus, et même « souvent la rupture de la jambe, contraigne un des deux « champions à s'avouer vaincu : souvent, fatigués de se

(1) Voyez *Pl.* IV.

(2) *Voyez* également *Pl.* IV.

(3) Bien souvent ils n'ont que la carza de furesi.

(4) Ils ne s'appuient pas toujours sur les épaules de leurs parrains; mais ceux-ci soutiennent quelquefois le lutteur en croisant leurs bras et en entrelaçant leurs doigts avec les siens, ainsi qu'on le voit dans la *Pl.* IV.

(5) Ils rendent exactement le même son que l'on entend ordinairement dans les salles d'armes.

« battre du pied droit, les deux antagonistes recommen-
« cent la lutte avec le pied gauche (1). »

Je n'ai pas été plus heureux que M. Mamelli dans mes recherches pour retrouver cet usage chez quelque peuple ancien ; il est d'ailleurs assez rare, et commence même à tomber en désuétude.

Danse. Les Sardes ont diverses sortes de danses, mais la vraie danse nationale est celle qu'on nomme dans le pays *ballo tondo* (2).

Ballo tondo. Elle s'exécute par des personnes des deux sexes qui, se tenant par la main, forment un cercle autour des musiciens. Quoique cette danse paraisse, au premier coup d'œil, très simple et très facile, elle n'en offre pas moins des difficultés à ceux qui ne l'ont pas apprise dès leur enfance ; les étrangers, qui n'y voient d'abord qu'une simple ronde, croient pouvoir y prendre part, mais ils sont bientôt forcés de se retirer s'ils ne veulent amuser la compagnie à leurs dépens, et même faire manquer le divertissement ; car un seul danseur qui n'observe pas la mesure et la cadence suffit pour tout déranger.

Les difficultés dont il s'agit consistent non seulement dans la manière de former le pas, mais encore dans celle d'effectuer divers mouvements du corps, et certaines secousses de bras et de mains données en cadence de bas en haut.

Rien n'égale la gravité avec laquelle les Sardes méridionaux exécutent cette danse : on dirait souvent qu'ils n'y prennent aucun plaisir ; c'est pourtant le contraire, puisque dans tous les villages du Campidano les jeunes gens se cotisent pour salarier un joueur de flûte, afin de danser le dimanche.

(1) Mamelli, *Carta de Logu*, note 83.
(2) *Pl.* V de l'atlas.

'ans les parties centrales et septentrionales
est beaucoup plus animée ; on l'égaie
's et des gambades que font les plus
out par des cris de joie que l'on

éridional, on danse ordinai-
nt quelquefois à celui du
accompagnement est
tandis que la lau-
l'instrument particulier
bitants de la Sardaigne méri-

partie opposée règlent au contraire leur
au son de la voix humaine, et dansent autour
un chœur de chanteurs (1).

La manière dont les danseurs et les danseuses se tiennent par la main est d'une telle importance qu'une simple transgression des règles établies à cet égard a bien souvent occasionné les querelles les plus sanglantes. Les personnes mariées ou engagées par promesses de mariage peuvent placer leurs mains paume contre paume, et entrelacer leurs doigts ; mais malheur à l'homme qui en agirait ainsi avec une fille qu'il ne serait pas disposé à épouser, ou avec la femme d'autrui ! Règles de la danse.

Les auteurs sardes qui ont parlé du ballo tondo le considèrent comme la danse des anciens Grecs ; je ne saurais entrer dans une semblable discussion, qui m'entraînerait trop loin ; je ferai seulement remarquer qu'il offre réellement des rapprochements assez curieux avec la description qu'Homère et d'autres auteurs font des danses de leur

(1) *Pl.* V. On sait que cet usage était déjà connu dès le temps d'Homère.

« battre du pied droit, les deux antagonistes recommen-
« cent la lutte avec le pied gauche (1). »

Je n'ai pas été plus heureux que M. Mamelli dans mes recherches pour retrouver cet usage chez quelque peuple ancien; il est d'ailleurs assez rare, et commence même à tomber en désuétude.

Danse. Les Sardes ont diverses sortes de danses, mais la vraie danse nationale est celle qu'on nomme dans le pays *ballo tondo* (2).

Ballo tondo. Elle s'exécute par des personnes des deux sexes qui, se tenant par la main, forment un cercle autour des musiciens. Quoique cette danse paraisse, au premier coup d'œil, très simple et très facile, elle n'en offre pas moins des difficultés à ceux qui ne l'ont pas apprise dès leur enfance; les étrangers, qui n'y voient d'abord qu'une simple ronde, croient pouvoir y prendre part, mais ils sont bientôt forcés de se retirer s'ils ne veulent amuser la compagnie à leurs dépens, et même faire manquer le divertissement; car un seul danseur qui n'observe pas la mesure et la cadence suffit pour tout déranger.

Les difficultés dont il s'agit consistent non seulement dans la manière de former le pas, mais encore dans celle d'effectuer divers mouvements du corps, et certaines secousses de bras et de mains données en cadence de bas en haut.

Rien n'égale la gravité avec laquelle les Sardes méridionaux exécutent cette danse : on dirait souvent qu'ils n'y prennent aucun plaisir; c'est pourtant le contraire, puisque dans tous les villages du Campidano les jeunes gens se cotisent pour salarier un joueur de flûte, afin de danser le dimanche.

---

(1) Mamelli, *Carta de Logu*, note 83.
(2) *Pl.* V de l'atlas.

La danse, dans les parties centrales et septentrionales de la Sardaigne, est beaucoup plus animée; on l'égaie souvent par des sauts et des gambades que font les plus agiles danseurs, et surtout par des cris de joie que l'on pousse de temps en temps.

Dans les cantons du cap méridional, on danse ordinairement au son de la *launedda*, et quelquefois à celui du fifre et du tambourin : ce dernier accompagnement est plus en usage dans l'intérieur de l'île, tandis que la launedda peut être regardée comme l'instrument particulier des Campidanais et des habitants de la Sardaigne méridionale.

Ceux de la partie opposée règlent au contraire leur cadence au son de la voix humaine, et dansent autour d'un chœur de chanteurs (1).

La manière dont les danseurs et les danseuses se tiennent par la main est d'une telle importance qu'une simple transgression des règles établies à cet égard a bien souvent occasionné les querelles les plus sanglantes. Les personnes mariées ou engagées par promesses de mariage peuvent placer leurs mains paume contre paume, et entrelacer leurs doigts; mais malheur à l'homme qui en agirait ainsi avec une fille qu'il ne serait pas disposé à épouser, ou avec la femme d'autrui! Règles de la danse.

Les auteurs sardes qui ont parlé du ballo tondo le considèrent comme la danse des anciens Grecs; je ne saurais entrer dans une semblable discussion, qui m'entraînerait trop loin; je ferai seulement remarquer qu'il offre réellement des rapprochements assez curieux avec la description qu'Homère et d'autres auteurs font des danses de leur

---

(1) *Pl.* V. On sait que cet usage était déjà connu dès le temps d'Homère.

temps, et qu'il correspond même avec celle qui est actuellement en usage chez les Grecs modernes.

Musique. Launedda.

La launedda, dont nous venons de faire mention comme d'un instrument principalement en usage chez les Sardes du Campidano, est encore un monument de la plus haute antiquité, qui a survécu en Sardaigne à toutes les révolutions que ce pays a éprouvées depuis la domination romaine jusqu'à nos jours.

Cet instrument, représenté dans la scène de la noce (1), est composé de deux, souvent de trois, et même quelquefois de quatre roseaux de longueur et de grosseur différentes, et percés de plusieurs trous comme les flûtes ordinaires. Le musicien les place tous à la bouche, et en joue en même temps.

Chaque roseau est muni d'une anche dans le genre de celle des hautbois modernes, mais bien plus grossièrement faite, et dont les parties sont jointes avec de la cire. Quand cet instrument a trois tuyaux, deux sont à peu près égaux, mais le troisième, qui est toujours placé à l'un des côtés extérieurs, varie considérablement en longueur et en grosseur; il n'a qu'un trou, et remplit constamment l'emploi de la basse. Les autres tuyaux exécutent des airs d'accompagnement, premier, second, etc.

Son de la launedda.

Le son de la launedda paraît d'abord étrange et sauvage, mais l'oreille finit par s'y accoutumer, et y trouve même une harmonie toute particulière.

L'orgue est l'instrument auquel on peut comparer la launedda pour l'effet du son, avec cette différence que l'orgue, ainsi que la cornemuse, a toujours dans les finales quelque chose de traînant, qui est peu harmonieux, et qui ne se trouve pas dans la launedda.

(1) Voyez *Pl.* VI, les deux joueurs qui précèdent les époux.

Les airs exécutés par ces instruments sont généralement des pastorales que l'on joue dans les églises pendant l'office divin, aux processions et même dans les fêtes profanes; la danse à des airs qui lui sont propres.

Les ménétriers sardes sont ordinairement victimes de leur profession : elle les fatigue beaucoup, et même les épuise. J'en ai vu qui jouaient pendant deux heures entières sans ôter un seul instant les chalumeaux de leur bouche. On conçoit que de semblables tours de force ne peuvent se renouveler souvent sans causer un grand préjudice à la santé. Des innovations commencent déjà à s'introduire dans ces instruments : il y a maintenant des joueurs de launedda qui, tout en conservant les trois et même les quatre tuyaux, se sont fait une embouchure commune à tous ces tubes, ce qui leur épargne un gonflement de joue superflu, et rend l'usage de l'instrument plus facile.

Origine de cet instrument.

Quoique je ne partage pas l'opinion de quelques auteurs sardes qui ont cru reconnaître la flûte de Pan dans la launedda (1), je ne balance pas cependant à regarder cet instrument comme les véritables *tibiæ pares* et *impares* des anciens, ou, si l'on veut, comme leurs *tibiæ dextræ* et *tibiæ sinistræ*.

Ces flûtes, comme celles des Sardes, étaient faites avec des roseaux; celles de droite étaient formées avec la partie supérieure, et celles de gauche avec la partie inférieure du chalumeau, de façon que les premières donnaient un son plus aigu que les autres, la tige du roseau étant toujours plus grosse vers la racine. La distinction de *pares* ou *im-*

---

(1) J'ai cherché en vain à connaître l'origine de ce nom : les étymologies données jusqu'à présent par les écrivains sardes ne me semblent pas admissibles.

pares venait de la quantité paire ou impaire des trous de chaque flûte (1).

Les launeddas des Sardes n'ayant, depuis tant de siècles, subi que de légères modifications, il serait curieux de savoir si l'air que l'on joue actuellement dans l'île avec cet instrument est encore le même que les musiciens romains tiraient de leurs *tibiæ*?

Musique vocale. Les Sardes, et surtout ceux de la partie septentrionale de l'île, ont beaucoup de goût pour la musique vocale exécutée en chœur : celle-ci a un caractère tellement particulier que nous ne pourrons en donner qu'une idée bien imparfaite.

Lorsque trois ou quatre jeunes gens se réunissent pour chanter, quelques uns seulement prononcent les mots de la chanson, les autres ne font que les accompagner en voix de basse-taille avec des sons inarticulés tirés de la gorge : plus il y a de chanteurs, plus le nombre des basses augmente; on les voit alors tordre la bouche dans tous les sens et moduler leur voix à l'aide des mains, pour rendre chacun un bruit différent (2).

Les étrangers ont bien de la peine à se faire à cette musique bizarre; les gens du peuple au contraire y prennent beaucoup de plaisir : j'ai entendu quelques accords passables qui m'ont rappelé assez bien la musique vocale des Cosaques; mais, je dois l'avouer, cette musique sera toujours détestable pour des oreilles italiennes. Les jeunes gens exécutent des symphonies semblables sous les croisées de leurs belles.

Guitare. Dans les environs de Tempio, on fait également de la

(1) *Voyez* la description exacte des *tibiæ* faite par FORCELLINI, dans son excellent *Lexicon latinitatis*, art. *Tibia*.

(2) *Voyez* le groupe de chanteurs de la *Pl.* V.

musique avec une guitare : celle-ci sert d'accompagnement aux improvisations que les jeunes gens de ce canton ont coutume de faire dans certaines circonstances (1). Cette guitare se rapproche maintenant de la guitare française ; elle a cependant conservé les cordes en métal des anciennes.

Tambour de basque.

Les femmes de la Sardaigne méridionale jouent du tambour de basque pour danser en famille ; elles chantent également en chœur, d'une façon analogue à celle des hommes, mais leur musique n'a pas la même expression rude et sauvage.

---

(1) *Voyez* ci-après *Graminatorgiu*.

CHAPITRE VII.

Usages.

Parmi les usages qu'on trouve chez les campagnards de la Sardaigne, il y en a qui méritent d'être remarqués et qui paraissent remonter à la plus haute antiquité : nous citerons les suivants.

Ponidura ou paradura.

Lorsqu'un berger a éprouvé des pertes et qu'il veut remonter son troupeau, l'usage l'autorise à faire ce que l'on nomme la *ponidura* ou *paradura*. C'est une véritable quête de bétail que cet homme fait dans son canton, et même dans les cantons voisins. Chaque berger lui donne au moins une jeune bête, de sorte qu'il a bientôt un troupeau d'une certaine valeur, sans contracter d'autre obligation que celle de rendre le même service à quiconque pourra venir le réclamer de lui.

Cet usage, qui paraît être très ancien, et qui semble se rattacher aux premiers temps de la vie pastorale, était sans doute très louable dans son principe; mais de nos jours il a dégénéré en abus, et il n'a réellement d'autre résultat que d'encourager la fainéantise et la négligence. La plupart des propriétaires de bétail s'en plaignent beaucoup, le désapprouvent et désirent qu'il soit aboli.

Graminatorgiu.

Lorsque dans la province de Gallura on vient d'achever la tonte, et qu'on se dispose à éplucher la laine brute, on fait ce travail en commun par le moyen d'une invitation aux parents, aux voisins et aux amis convoqués à cet effet : les femmes, et surtout les jeunes filles, y intervien-

nent en nombre ; souvent elles sont richement costumées ; elles s'asseyent en cercle, et les hommes se placent à volonté en dehors, ou rôdent autour d'elles. Pendant le travail, qui dure plusieurs heures, ce n'est que chants ou succession de strophes chantées au son d'une guitare à cordes métalliques.

Ces strophes sont quelquefois improvisées, et il s'établit entre les individus des deux sexes des dialogues inspirés et rimés au sujet d'une fleur offerte et souvent refusée, d'une déclaration, etc., etc. Ce passe-temps, auquel prennent une part plus ou moins active toutes les personnes de la réunion, charme ainsi l'ennui du travail des mains, qui d'objet principal finit par devenir secondaire ; et lorsqu'il n'y a plus de laine à éplucher, on rompt le cercle et on se met à danser pendant des heures entières. On donne à cette réunion le nom de *graminatorgiu,* mot dérivé du verbe sarde *graminare* (éplucher, carder). C'est le sujet de notre planche VIII.

Compérage de Saint-Jean.

Outre le compérage pour un enfant tenu au baptême ou à la confirmation, il en existe en Sardaigne un troisième qui n'a lieu que parmi les campagnards : on le nomme le *compérage de Saint-Jean.* Les liens de ce compérage ne durent qu'un an ; ils ne répandent pas le moindre nuage dans les familles, et ils sont très respectés. Voici comment il a lieu en quelques cantons.

Deux personnes de sexe différent, et en général mariées, se choisissent réciproquement comme compère et commère de Saint-Jean ; l'arrangement se conclut à peu près deux mois à l'avance. A la fin du mois de mai, la future commère prend un grand morceau d'écorce de liége, le roule en forme de vase, le remplit de terre et y sème une grosse pincée de froment de la plus belle qualité. La terre étant arrosée de temps en temps et avec le plus grand soin, le froment germe rapidement, de sorte

qu'au bout d'une vingtaine de jours on voit une belle touffe, qui prend alors le nom d'*erme* ou de *nenneri* (1).

Le jour de la Saint-Jean, le compère et la commère prennent ce vase, et, accompagnés d'un cortége nombreux, s'acheminent vers une petite église des environs. Dès que l'on y est arrivé, un des deux jette le vase contre la porte; puis tout le monde mange ensemble une omelette aux herbes; ensuite chacun, plaçant ses mains sur celles de son voisin ou de sa voisine, répète en chantant à haute voix et à plusieurs reprises ces mots : *Compère et commère de Saint-Jean;* on danse pendant plusieurs heures, et la fête est terminée.

Fête de l'Hermès.

En d'autres endroits, à Ozieri par exemple, ce compérage a lieu de la manière suivante : le jour de la Fête-Dieu, qui tombe ordinairement vers la fin de mai, on plante du blé dans un muid de liége rempli de terre; ce blé doit être en pleine végétation pour la nuit qui précède la Saint-Jean, c'est-à-dire pour celle du 23 juin; on garnit alors la fenêtre d'un tapis de soie, sur lequel on place le vase en question nommé *erme;* ce vase, tout revêtu d'étoffes en soie, est orné de rubans de toutes les couleurs, de petits pavillons et d'autres colifichets; on y ajoute quelquefois une espèce de poupée habillée en femme; en d'autres cantons, m'a-t-on assuré, cette poupée était remplacée par un simulacre fait en pâte de farine : c'est le même dont les anciens se servaient dans les fêtes d'Hermès, mais l'autorité ecclésiastique a défendu ces simulacres et même les poupées. Le vase hermès, étant ordinairement préparé par les jeunes filles, la jeunesse mâle est naturellement attirée : on danse pendant une partie de

(1) C'est ce qui a donné lieu à ce proverbe sarde : *Voilà un erme, un nenneri*, lorsqu'on voit un champ semé inégalement, qui présente çà et là de trop grosses touffes de froment.

la nuit, puis on descend autour d'un grand feu de joie allumé devant la porte de la maison, et ceux qui désirent devenir entre eux compère et commère de Saint-Jean, se tenant par la main droite d'un côté à l'autre du feu par le moyen d'un long bâton, dont ils empoignent chacun une extrémité, font avancer et reculer trois fois ce bâton, de manière que leur main droite passe ainsi trois fois sur le feu : ils sont alors compère et commère de Saint-Jean.

Sans entrer ici en des détails qui ne sont pas du ressort de ce volume, nous ferons observer que l'*erme* ou *nenneri* de la Sardaigne rappelle d'une manière frappante les fameux *jardins d'Adonis*, fête également solsticiale, où l'on portait du blé semé dans un vase qu'on jetait ensuite à la fin de la fête; les Athéniens avaient également un vase où ils avaient semé du blé lorsqu'ils célébraient la fête de l'Hermès *Æthonius*; la cérémonie de passer trois fois la main sur la flamme est également un usage bien antique (1); en un mot, celui dont nous avons parlé ci-dessus paraît se rattacher au culte de l'Adonis phénicien et à celui de l'Hermès hellénique; il a lieu le jour de la Saint-Jean, par la seule raison que cette fête chrétienne tombe à l'époque où se célébrait la fête païenne; il ne saurait, je pense, y avoir d'autres rapports.

Premier jour de mai.

Un autre usage remarquable, qui n'a subi que de très petites modifications, et qui date pour le moins de l'époque romaine, est celui qui a lieu le premier jour de mai en quelques cantons de l'île; voici comment cela se pratique à Ozieri et dans les environs, le jour en question : les hommes et les femmes se réunissent, ce sont ordinaire-

(1) Elle rappelle les cérémonies idolâtres des rois de Juda, qui faisaient passer leurs enfants par le feu.

ment des jeunes gens des deux sexes non mariés; l'on s'assied en cercle devant la porte de la maison, et l'on se couvre d'un drap de lit blanc; au milieu du cercle est un panier dans lequel chacun des assistants dépose un objet qui lui est propre, tel qu'un couteau, un bouton, une monnaie, etc., enfin une chose quelconque; on recouvre le panier, et auprès de lui s'assied un jeune enfant (le plus souvent une fille) destiné à tirer ces objets au hasard : tout étant ainsi préparé, une des femmes qui composent le cercle entonne une strophe ainsi conçue :

Maju, maju beni venga
Cun totu su sole e amore,
Cun s'arma e cun su fiore,
E cun sa margaritina.

Mai, mai, sois le bien-venu
Avec tout le soleil et l'amour,
Avec l'arme, et la fleur,
Et avec la marguerite.

A cette strophe en succède une autre de bon augure ou de compliments; alors l'enfant tire du panier couvert un gage, et la personne à qui il appartient et qu'il représente est désignée par le sort pour recevoir l'augure ou le compliment en question; on reprend de nouveau la première strophe d'invocation au mois de mai (ou à *Maia*), mais elle est suivie cette fois d'une strophe de mauvais augure ou d'imprécations, après quoi la personne à qui elle est destinée est de nouveau désignée par le sort : on répète ainsi en alternant les strophes bonnes et mauvaises, toujours précédées de celle d'invocation, et l'on continue tant qu'il y a des gages dans le panier. De cette façon, la moitié des personnes de la réunion est bien traitée dans les couplets des chanteuses et l'autre l'est assez mal, sans que pour cela on ait le droit de se fâcher, ni de voir des

personnalités, puisque le sort seul décide, et que le panier duquel l'enfant tire les gages est toujours couvert; cela fini, on se lève gaiement, et on commence les danses, qui durent toute la journée.

Lorsqu'un jeune paysan du Campidano, riche et propriétaire, désire épouser une fille d'un village voisin, d'une condition égale à la sienne, il tâche d'abord d'obtenir le consentement de son père ou de son tuteur; celui-ci, après le lui avoir accordé, va tout seul chez les parents de la jeune fille, et leur annonce les intentions de son fils ou de son pupille. Quelquefois il s'exprime en langage figuré : « Je viens, dit-il, chercher une génisse blanche « et d'une beauté parfaite que vous possédez, et qui pour- « rait faire la gloire de mon troupeau et la consolation de « mes vieux ans. » Mariages. Demande de la fille.

Les hôtes, qui comprennent ce dont il s'agit, répondent dans le même style, et il s'établit entre eux un dialogue extrêmement bizarre. Feignant assez souvent de ne pas bien saisir l'objet de la proposition, les parents de la fille vont chercher tour à tour leurs enfants, qu'ils présentent l'un après l'autre à l'étranger, en lui disant : « Est-ce là ce que vous venez demander ? » Enfin, après avoir eu l'air de chercher long-temps ce que le messager désire, ils reviennent amenant comme par force la jeune fille. Alors l'étranger se lève de son siége, et, frappant des mains, il s'écrie : « C'est ce que je souhaite. »

Si la demande est favorablement accueillie, on règle sur-le-champ les affaires d'intérêt; on fixe même la valeur des cadeaux réciproques et le jour auquel on en fera l'échange. Ces cadeaux s'appellent *segnali* (signes, gages).

Le jour des échanges arrivé, le père ou le tuteur de l'époux, ainsi que plusieurs de ses parents et de ses amis, qui, dans cette circonstance, portent le nom de *paralym-* Échange des cadeaux.

phos (1), vont en grande pompe à la maison de la future, où l'on a eu soin de fermer la porte.

Ce n'est ordinairement qu'après les avoir laissés frapper à la porte à plusieurs reprises, et lorsqu'ils feignent de s'impatienter, que, de l'intérieur de la maison, on commence à leur répondre. On leur demande ce qu'ils veulent et ce qu'ils apportent : *honneur et vertu,* s'écrient les paranymphes. A ces mots, la porte s'ouvre, et le maître de la maison, qui fait semblant de s'être caché et d'ignorer qu'on les ait fait attendre, va au-devant d'eux, les accueille avec cordialité, et les introduit dans la chambre de réception, où toute la famille, en habits de fête, se trouve rassemblée.

C'est alors que se font les échanges des présents : le père de l'époux remet les siens et reçoit des mains de la future ceux qui sont destinés à son fils; chaque paranymphe donne également celui qu'il a apporté; l'épouse lui offre en échange un petit cadeau. Ensuite on sert un repas, ou même de simples rafraîchissements, puis la compagnie se sépare.

Le mariage ne suit pas toujours immédiatement cette cérémonie; souvent on attend, pour le contracter définitivement, que les époux aient réuni ce qui leur est nécessaire pour monter leur ménage (2). Quand tout est prêt,

---

(1) On voit que ce nom n'a souffert qu'un léger changement de l'*n* en *l*, et qu'il correspond parfaitement aux paranymphes des anciens.

(2) Les habitants des villes, et surtout les gens vivant de petits emplois, n'ont pas généralement la même prévoyance que les campagnards. Chez ceux-ci, la maison des époux doit être entièrement montée à neuf; on fait en sorte que rien de ce qu'on y apporte n'ait servi auparavant. Tout le mobilier est fourni par l'épouse; l'époux se charge de la maison proprement dite, qui, si elle n'est pas neuve, est au moins soigneusement blanchie et nettoyée. L'époux

le mariage est annoncé à l'église pendant trois dimanches consécutifs, mais huit jours avant la bénédiction nuptiale on procède à la cérémonie nommée *su portu de sa robba* (le transport du trousseau). Elle a toujours lieu avec beaucoup de solennité.

Transport du trousseau.

L'époux, accompagné de ses parents et de ses amis, tous à cheval, part de la maison paternelle; une quantité de chariots proportionnée à celle des objets qu'on doit transporter suit la troupe. Quand on est arrivé à la demeure de la future, les parents de celle-ci remettent le trousseau à l'époux : il vérifie tout pièce par pièce, et fait successivement charger chaque objet sur ces chariots; ensuite on retourne à la maison de l'époux.

Deux joueurs de *launedda*, choisis parmi les plus habiles, ouvrent la marche en exécutant des airs champêtres. De jeunes garçons, des filles et même des femmes, viennent ensuite; tous sont parés de leurs plus beaux habits, et portent sur leurs têtes ou sur leurs épaules les objets fragiles que l'on n'a pas cru pouvoir placer sans risque sur les chariots. Par exemple, un garçon tient sur son épaule un grand miroir à large corniche dorée; un autre a de chaque côté un tableau de saint, peint avec des couleurs bien vives et bien tranchantes (1); un troisième est chargé d'un grand panier plein de tasses de faïence ou de porcelaine, de pots à fleurs en verre bleu, et d'autres choses semblables; un quatrième enfin transporte sur

---

pourvoit à tout ce qui a rapport à l'agriculture ou à sa profession. En cas de décès de la femme, tout ce qu'elle a apporté étant considéré comme sa dot, doit être rendu à sa famille, à moins qu'il n'y ait eu donation réciproque.

(1) Ce sont ordinairement des tableaux venus de la ville voisine, et souvent de Naples : ils représentent pour la plupart les patrons des deux époux, et sont destinés à orner le lit nuptial.

son bonnet aplati une corbeille remplie de verres, de carafes, etc.

Immédiatement après, marchent de front quatre ou six jeunes filles ou femmes, ayant chacune sur leur tête plusieurs oreillers tous plus ou moins garnis de rubans couleur de rose, et ornés de fleurs et de feuilles de myrte. La cruche de bronze ou de terre dont la mariée doit se servir pour aller puiser de l'eau à la fontaine repose ce jour-là sur un bourrelet écarlate, placé sur la tête de la plus belle fille du lieu; ce vase a presque toujours une forme antique très élégante (1) : alors il est décoré de rubans et rempli de fleurs naturelles. Plusieurs enfants portent ensuite divers petits ustensiles de ménage; en un mot, on fait parade de tout ce qui doit meubler la maison.

A cette avant-garde, qui est naturellement assez bruyante, succède en silence une nombreuse cavalcade, au milieu de laquelle l'époux se fait distinguer par l'éclat de son habillement, qui est tout neuf, et par le riche équipement de son cheval (2).

Bientôt après le cri perçant des essieux et le son des nombreux grelots annoncent le départ des chariots; ils sont traînés par des bœufs dont l'extrémité de chaque corne, entourée de bandelettes, porte une orange.

Tous ces chariots marchent à la file; les deux premiers portent plusieurs matelas tout neufs entassés avec soin l'un sur l'autre, et formant, sur chaque char, une pile

(1) On peut voir un de ces vases en terre dans la belle collection des terrailles étrangères réunies à la manufacture royale de Sèvres par les soins de son illustre directeur M. Alexandre Brongniart, auquel j'ai, à sa prière, apporté ce vase en 1839.

(2) On se sert ordinairement, dans ces occasions, de harnais fort riches, que les grands seigneurs se font un plaisir de prêter aux époux.

carrée; les deux suivants sont chargés des bois de lits et de tous leurs accessoires; dans une demi-douzaine d'autres, on voit les chaises rangées en pyramides et garnies de laurier et de myrte; ensuite, les tables et les bancs, et puis deux immenses commodes, dont une contient le linge du ménage et l'autre les habillements de l'épouse; deux chariots sont occupés par l'attirail de la cuisine et plusieurs ustensiles, au nombre desquels on remarque une ample provision de fuseaux et de quenouilles; parmi ces dernières, il en est une qui est dressée et garnie de sa touffe de lin, comme prête à être filée.

Trois ou quatre chariots chargés de blé composent la première provision du nouveau ménage; après le blé vient naturellement la meule et tout ce qu'exige, en Sardaigne, la fabrication du pain.

Enfin le patient *molenti*, attaché par une longue corde à la meule qui le précède et qu'il doit bientôt faire mouvoir pour la première fois, ferme la marche d'une manière assez plaisante. La queue et les oreilles ornées de myrte et de rubans, ce pacifique animal attire sur lui les derniers regards d'une multitude déjà fatiguée du spectacle qu'elle vient de contempler; l'hilarité qu'il excite fait alors une agréable diversion à la pompe sérieuse qui l'a précédé.

Le cortége est ordinairement suivi de près par trois ou quatre *tracche* (1) qui transportent plusieurs jeunes filles, amies ou parentes de l'épouse : elles sont chargées de meubler la maison et de mettre en ordre le trousseau de la

---

(1) Voyez *Pl.* VI, le chariot couvert. M. Mimaut a été induit en erreur; la *tracca* n'est qu'un chariot ordinaire (un *plaustrum*), sur lequel on met des matelas, et que l'on couvre d'une toile, c'est la voiture commune des femmes dans la Sardaigne méridionale. Je pense que le nom de *tracca* vient du latin *trahere*.

future. Leur costume, dans ce jour de fête, est extrêmement brillant.

Tout le monde étant arrivé à la maison de l'époux, on procède au déchargement des chariots, qui s'opère dans l'ordre suivi pendant la marche. L'époux donne bien souvent l'exemple en chargeant le premier sur ses épaules un des matelas du lit nuptial; alors les autres jeunes gens lui barrent le chemin de la chambre, et il s'établit entre eux une lutte; quelquefois ces derniers, ayant chacun un matelas, le jettent sur l'époux et l'en accablent, pour faire allusion sans doute au fardeau qu'il va s'imposer; enfin celui-ci entre et place son matelas; la maison est successivement meublée et arrangée par les filles qui sont venues exprès de l'autre village.

Alors tout est disposé avec le plus grand soin et dans le meilleur ordre : chaque meuble, chaque chaise, chaque pilier (1) est garni de bouquets de fleurs et de verdure, qui sont scrupuleusement conservés; on ne l'arrache jamais, et on la laisse sécher et tomber d'elle-même, de sorte que souvent on en voit encore les lambeaux plusieurs mois après la noce, lors même que les autres souvenirs de ce beau jour sont tous évanouis.

Cérémonie du mariage.

Arrive enfin le jour du mariage, dont la célébration a lieu à la paroisse de la fiancée. L'époux, accompagné d'un ecclésiastique de son village, de ses plus proches parents et des paranymphes, va en grand cortége à la maison de sa future; dès qu'ils paraissent sur le seuil de la porte, la jeune fille se lève et se précipite à genoux aux pieds de sa mère, lui demandant sa bénédiction; ses paroles sont accompagnées de pleurs et de sanglots. Sa mère la fait relever et la confie au prêtre de l'autre village, tandis que l'époux est remis à un ecclésiastique de celui où l'on est

(1) *Pl.* VI, *fig.* 10.

alors. La troupe se partage en deux cortéges séparés, et s'achemine ensuite vers la paroisse au son des doubles flûtes et au bruit du carillon des cloches. La cérémonie du mariage achevée, la compagnie se réunit et revient à la maison de la nouvelle mariée, où l'on sert à la hâte une espèce de déjeûner. C'est alors que les époux, assis pour la première fois à table, l'un à côté de l'autre, doivent manger un potage dans la même écuelle et avec la même cuiller (1).

Départ de la mariée.

Bientôt un signal est donné, on arrache l'épouse des bras de ses parents pour l'asseoir sur un cheval richement enharnaché, qui doit la porter en pompe à sa nouvelle habitation (2).

Le cortége est souvent nombreux et très brillant. Les joueurs de flûte ou, pour mieux dire, de launedda, marchent à leur ordinaire en tête de la cavalcade (3), et précèdent la mariée de quelque pas. Celle-ci, dont un homme marchant à pied tient le cheval par la bride, occupe la place d'honneur à droite de l'époux, qui l'accompagne constamment en se tenant sur la même ligne. Les parents et les amis, formant une longue file, marchent aussi deux à deux, les femmes à droite et derrière l'épouse, et les hommes à gauche. Si le mariage a lieu dans une saison durant laquelle on redoute l'influence fâcheuse des rayons du soleil, les femmes, dans quelques cantons, ajoutent à leur riche costume un chapeau rond de feutre qu'elles em-

(1) Cette cérémonie se renouvelle dans d'autres circonstances. *Voyez* ci-après.

(2) L'épouse ne peut guère revoir ses parents durant les trois premiers jours de son mariage; on lui donne, pendant ce temps, une fille de compagnie, nommée dans le pays [illegible] *e angulis*.

(3) *Pl.* VI. Ce usage remonte au temps d'Homère. *Voyez* la description du bouclier d'Achille.

pruntent ordinairement pour cette seule occasion, et qu'elles ornent de plumes, de galons, de rubans et de fleurs.

Réception. Aussitôt que le son des flûtes et le tumulte du peuple annoncent l'arrivée de la troupe, la mère de l'épouse, ou sa plus proche parente, se prépare à la recevoir, tenant à la main un plat contenant du blé, du sel, et souvent même des dragées, ce qui se nomme dans le pays *sa grazia* (la grâce); elle va à la rencontre des époux jusqu'à l'entrée de la cour, et dès qu'elle les aperçoit, elle leur jette de grosses poignées de grazia.

L'épouse est alors conduite près d'une table couverte d'un riche tapis, que l'on a placée à l'entrée du vestibule, et auprès de laquelle est également posé un petit tabouret servant de marche-pied. C'est là que, selon l'étiquette, l'épouse doit descendre de cheval; arrivée, ou pour mieux dire transportée sous le péristyle, elle baise la main de ses nouveaux parents, en signe de respect et de soumission, et elle est ensuite introduite dans la chambre nuptiale nommée *sa domu e lettu* : la maison (chambre) du lit. Dans quelques cantons de l'île, la belle-mère reçoit l'épouse avec un verre d'eau et un plat contenant la *grazia*; elle verse l'eau à terre devant la mariée au moment où celle-ci franchit le seuil de la chambre nuptiale, et lui jette la grazia (1).

Autres usages. Les cérémonies qui suivent cette réception n'offrent rien de particulier. En certains endroits cependant, surtout dans l'intérieur de l'île, l'épouse ne doit pas bouger, pas même remuer les mains, ni parler, le jour des noces. Vêtue de ses plus beaux habits et immobile sur une chaise,

---

(1) La *grazia* rappelle les noix que les Romains jetaient en pareille occasion; quant au verre d'eau, je le crois un reste de rite hébreu. Voyez *Storia degli riti ebraici*, de Leon Modena. *Paris*, 1657, p. 80.

elle doit recevoir, pendant toute la journée, les visites des gens qui viennent la féliciter, et il ne lui est pas permis de proférer un seul mot; usage qui, sans doute, sera regardé comme bien barbare par plus d'une femme vivant dans les pays de l'Europe les plus civilisés.

La réception de la jeune femme est ordinairement suivie d'un festin, pendant lequel les deux époux mangent de nouveau dans le même plat et avec la même cuiller; enfin un bal termine la journée.

On a prétendu que dans certains cantons de la Sar- Naissance
daigne régnait encore l'usage que Strabon attribue aux peuples de l'Ibérie, et qui, suivant le rapport de divers voyageurs, existe chez plusieurs peuples sauvages de l'Amérique. Quand une femme accouche, son mari, dit-on, se met au lit et reçoit les compliments de ses voisins, tandis que l'accouchée s'occupe du ménage, et donne à son mari tout ce qui lui est nécessaire pour réparer ses forces.

On conçoit que j'ai dû faire les recherches les plus exactes pour découvrir la vérité; elles m'ont convaincu que cet usage n'existe pas plus en Sardaigne que dans le Béarn, où on avait dit qu'on l'avait aussi remarqué. Le fait est d'ailleurs si bizarre et si ridicule que je serais même tenté de douter qu'on l'ait trouvé chez les sauvages de l'Amérique.

Voici ce qui, en Sardaigne, aura apparemment donné lieu à une pareille fable. L'usage d'après lequel les deux époux, en signe d'affection réciproque, mangent dans une même assiette et avec une seule cuiller, n'est pas limité au jour des noces : il se renouvelle à tous les événements heureux de la vie conjugale; or, comme la naissance d'un enfant, et surtout d'un fils aîné, est certainement du nombre de ces derniers, plusieurs habitants de la Sardaigne renouvellent en cette occasion la même cérémonie

qui eut lieu entre eux le jour de leurs noces ; et la femme étant couchée, il est tout naturel que l'époux se place dans le lit à côté d'elle. Voilà sans doute ce qui, dès les temps les plus anciens, aura fait supposer l'existence de cette coutume que l'on a successivement attribuée à tant de peuples différents.

Cérémonies funèbres.

Les montagnards de la Sardaigne ayant conservé plusieurs usages anciens, et particulièrement ceux qui sont relatifs aux principaux événements de la vie, il est tout simple que nous retrouvions dans leurs cérémonies funèbres une grande analogie avec les *neniæ* des *præficæ* romaines.

Attito.

Lorsque quelqu'un meurt, on place son corps au milieu d'une chambre, le visage découvert et tourné vers la porte. Alors des parentes ou des amies du défunt, souvent même des femmes salariées, vêtues de leurs habits de deuil et tenant à la main un mouchoir blanc, entrent dans cette chambre en gardant le plus profond silence; elles ont même l'air d'ignorer le décès de la personne qu'elles viennent pleurer (1).

Tout à coup elles poussent un cri de surprise et de douleur qui est suivi de pleurs, de sanglots et de gémissements; elles donnent des marques du plus violent désespoir; les unes s'arrachent les cheveux, les autres se roulent à terre, d'autres enfin semblent même par leurs gestes menacer le ciel.

Mais bientôt un calme momentané succède à ces démonstrations bruyantes d'affliction ; une de ces femmes se lève comme inspirée, son visage se colore, elle improvise en vers un long éloge du défunt; elle le déclame en cadence, et finit chaque strophe par ces cris : ahi! ahi! ahi! qui sont répétés par toutes ses compagnes.

(1) *Pl.* VII.

Le discours, le ton dont il est prononcé, les cris et les gestes qui l'accompagnent, varient suivant la qualité de la personne que l'on pleure.

Pour une jeune fille, la déclamation de la *præfica* et les cris de ses compagnes ont quelque chose de tendre et de mélancolique qui excite la sensibilité.

Le chant funèbre devient plus animé et les cris d'accompagnement plus forts, si l'on déplore la perte d'une jeune femme enlevée à sa famille par une mort prématurée, ou celle d'un homme qui jouit d'une grande considération parmi ses parents : son jugement, sa prudence, son courage, le désespoir de sa veuve, sont retracés avec les couleurs les plus vives, etc.

Mais rien n'égale les hurlements qui se font entendre aux funérailles d'un homme tué par son ennemi ; ce n'est plus cet accompagnement triste et lugubre qui fait couler les larmes, c'est un cri de rage et de désespoir ; ce n'est pas la douleur qu'on veut exciter dans le cœur des assistants, ce sont les sentiments de haine et de vengeance dont la famille du mort est agitée. Soit qu'elle les éprouve, soit qu'elle feigne de les éprouver, la femme qui déclame fait tous ses efforts pour les inspirer à toutes les personnes qui l'écoutent.

Pour y parvenir elle a recours aux métaphores : « C'est « un lion, s'écrie-t-elle, terrassé par un renard, un héros « tué en trahison par un lâche. » Alors elle fait la longue énumération des meurtres nombreux dont les membres des deux familles ont été victimes ; elle ranime les anciennes inimitiés, et rappelle toutes les vengeances qui les ont suivies.

Quoique cet usage, dont les funestes conséquences sont évidentes, soit défendu par le gouvernement et par l'église, les montagnards trouvent toujours le moyen d'éluder la vigilance de l'autorité ; ils se croiraient désho-

norés si, avant de descendre au tombeau, un mort ne recevait pas cette marque authentique d'estime de ses proches et de ses amis (1).

Dans plusieurs cantons de la Sardaigne, la veuve d'un homme tué par son ennemi se pare de ses plus beaux habits, et défait sa chevelure, qui retombe sur ses épaules; ensuite, accompagnée de ses principaux parents, elle va chez le juge du lieu et lui demande publiquement vengeance du meurtre de son époux; on la reconduit chez elle, où elle dépose ses habits de couleur, qu'elle ne reprend plus pendant tout le temps de son veuvage.

Deuil. Les règles du deuil sont rigoureusement observées en Sardaigne : il est bien rare qu'une femme convole à de secondes noces. La couleur ordinaire du deuil est le noir; dans quelques cantons, les veuves s'enveloppent la tête d'un voile en drap jaune, qui leur cache les trois quarts de la figure (2).

---

(1) L'ensemble de toutes ces cérémonies porte dans l'île le nom d'*attito*. Je pense que ce mot peut provenir de quelques uns des cris à peine articulés que l'on pousse dans la douleur et la surprise, comme *atat* dans ce vers de Plaute :

Atat perii Hercle ego miser !

(*Aulular.*, III, 1, 8.)

ou comme ὀτοτοτοῖ, prononcé *otototi*, exclamation commune aux tragiques grecs.

(ESCHYL., *Agamemnon*, v. 1072—1076.)

(2) A Busachi, le voile jaune est un signe de petit deuil (*Pl.* III, *fig.* 5); dans le grand deuil, les femmes couvrent ce voile jaune d'un grand crêpe noir dont les deux extrémités retombent de chaque côté (même *Pl. fig.* 6). En d'autres lieux, comme à Tissi, près de Sassari, elles ajoutent pour le petit deuil un voile noir en tafetas, sur lequel elles en placent un autre en drap jaune (même *Pl. fig.* 7).

A Tempio, on voit encore des femmes porter dans le grand deuil des bandelettes blanches sur le front comme certaines religieuses :

On a prétendu que les Sardes avaient anciennement la coutume de tuer les vieillards, mais la fausseté de cette assertion a déjà été démontrée par quelques écrivains.

Quant à l'usage de hâter la fin des moribonds, qu'on a prétendu exister jadis dans l'île, et dont se seraient chargées des femmes dites pour cela *accabadure* (1), a-t-il réellement existé? ou n'est-ce, comme il est très probable, qu'une simple tradition populaire? Je ne saurais le décider, malgré la vive polémique que ce sujet a éveillé dernièrement dans le pays; le fait est que de nos jours il n'en existe aucune trace.

---

cet usage remonte en Gallura, à l'époque de Dante, puisque ce poète fait ainsi parler *Nin*, juge de Gallura, dans son huitième chant du Purgatoire. v. 70.

Quando sarai di là dalle larghe onde,
Dì a Giovanna mia (*) *che per me chiami*
Là dove agli innocenti si risponde.
Non credo che la sua madre (**) *più m'ami,*
Poscia che trasmutò le bianche bende
Le quai convien che misera ancor brami.
Per lei assai di lieve si comprende
Quanto in femina fuoco d'amor dura,
Se l'occhio o'l tatto spesso nol raccende:
Non le farà sì bella sepoltura
La vipera che i Milanesi accampa,
Come avria fatto il gallo di Gallura.
Così dicea. . . . .

(1) Nom qui provient d'*accabare*, achever, finir.

(*) Jeanne sa fille. *Voy.* le tableau des juges de Gallura, pag. 43.

(**) Béatrix d'Este sa femme, qui à sa mort épousa Galéas Visconti de Milan, dont la famille portait pour armoirie un serpent: voyez également le tableau en question, pag. 43.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

ADMINISTRATION.

CHAPITRE PREMIER.

Division. — Vice-roi. — Tribunaux. — Lois.

Division. Après avoir soumis la Sardaigne à leur sceptre, les rois d'Aragon, auxquels il importait de détruire jusqu'à la moindre trace du gouvernement des juges, divisèrent l'île en deux caps, le cap de Cagliari au sud, et le cap de Sassari au nord, division qui subsiste encore de nos jours (1). Le premier fut composé du judicat de Cagliari, d'une partie de celui d'Arborée et de l'Ogliastra; l'autre comprit le judicat de Logudoro, le reste de celui d'Arborée, et celui de Gallura, qui néanmoins resta longtemps uni à celui de Cagliari.

En détruisant l'ouvrage des Pisans, les Aragonais suivirent cependant le principe qui avait donné lieu à l'organisation des judicats. C'était de semer la division entre les habitants : ils y réussirent tellement que, sous la domination espagnole, un écrivain appartenant à un cap regardait comme une obligation de ne parler, dans son ouvrage, des citoyens de l'autre cap qu'en termes de mépris.

(1) On nomme quelquefois le cap de Cagliari, *Capo di Sotto*, et le cap de Sassari, *Capo di Sopra*; mais ces dénominations ne sont pas admises dans les actes publics.

Il est évident que cette inimitié était fomentée par le gouvernement : déplorable politique qui ne tendait qu'à entretenir la haine et la discorde parmi les habitants d'un même pays, afin de les mieux asservir.

C'est à cette animosité qu'on doit attribuer le manque total de relations qui eut lieu entre les habitants des deux caps : désunis entre eux, pouvaient-ils penser aux moyens d'établir des communications et des échanges réciproques? Forcés déjà par la nature à un isolement toujours funeste aux petits états circonscrits par la mer, ils empiraient eux-mêmes leur position par leurs dissensions intestines et par les barrières qu'ils élevaient entre eux, tandis qu'ils auraient dû les abattre s'il en eût existé de véritables.

Rivalité entre les habitants.

Cette rivalité n'est pas entièrement éteinte de nos jours, et elle s'est transformée en antipathie. Les Sardes des deux caps, quoique professant la même religion, obéissant aux mêmes lois, sont aussi peu unis entre eux que le sont les Anglais et les Irlandais.

Les habitants du cap septentrional regardent ceux du cap méridional comme moins civilisés qu'eux, et quelquefois ils leur donnent le nom de *Sardes*, qui leur paraît injurieux, et qui cependant est le nom commun des habitants de l'île.

Les Sardes du cap méridional, tout en reconnaissant la supériorité de leurs compatriotes dans quelques branches d'agriculture et de commerce, ne les regardent que comme des hommes cruels et sanguinaires. On doit espérer qu'à mesure que les routes que le gouvernement a fait percer d'une extrémité de l'île à l'autre seront plus fréquentées, les habitants de la Sardaigne pourront établir entre eux d'utiles communications, et que, s'entendant mieux désormais sur leurs véritables intérêts, ils mettront

un terme à cette rivalité ridicule qui ne peut que leur être désavantageuse.

Indépendamment de la division en caps, il y en a une autre en provinces : pour la partie administrative, elles sont au nombre de onze; pour le judiciaire, elles ne sont proprement que sept, en raison des six tribunaux de *préfecture* et de la *royale governation*; les préfectures sont subdivisées en *mandements* (1) ou districts, qui comprennent chacun un certain nombre de communes formées d'une ville ou de plusieurs villages.

Vice-roi. La Sardaigne est gouvernée par un vice-roi qui est lieutenant-général du roi et capitaine-général : ces deux qualités, quoique toujours réunies sur la même tête, n'en sont pas moins très distinctes. Comme lieutenant-général, le vice-roi est le chef des administrations civiles et judiciaires; comme capitaine-général, il commande la force armée de terre et de mer. L'autorité du vice-roi serait, en quelque sorte, sans bornes, si elle n'était pas restreinte par de sages institutions.

Le vice-roi a auprès de lui un secrétaire d'état, qui, avec ses adjoints, sont nommés par le roi. En sa qualité de chef de la magistrature, le vice-roi a le droit de présider les tribunaux; mais, quoique les jugements soient toujours rendus en son nom, il n'intervient que rarement et dans les affaires de grande importance.

Ses prérogatives. Parmi ses prérogatives, la plus belle, sans doute, est le droit de faire grâce; il est tenu de l'exercer à deux époques fixes de l'année; mais il peut à son tour, et sous certaines conditions, en user dans toutes les circonstances.

Son titre. Il est qualifié d'Excellence; on lui rend les mêmes honneurs qu'au roi; mais les personnes de sa famille n'y par-

(1) Nous traduisons ici le mot *mandamento*, qui correspond à peu près à celui de *district*.

ticipent pas. C'est pourquoi le gouvernement choisit de préférence, pour cette place éminente, des hommes non mariés. Le vice-roi perd son titre et ses prérogatives en cessant ses fonctions; leur durée ordinaire est de trois ans; avant son départ pour l'île, le nouveau vice-roi prête serment entre les mains du roi, et il ne prend le titre de sa dignité que lorsque son prédécesseur quitte la capitale de l'île, ce qui n'a lieu ordinairement que trois jours après son arrivée. Dès ce moment, le précédent vice-roi ne peut plus habiter la ville de Cagliari; quelquefois, lorsque le mauvais temps l'a empêché de partir, il a été obligé de chercher un asile dans un des couvents situés hors des murs.

Sous les Espagnols, les deux vice-rois ne pouvaient ni s'entretenir sur les affaires du gouvernement ni se voir en particulier : ainsi, celui qui arrivait était forcé de faire un apprentissage complet, toujours pénible pour lui et souvent funeste à ses administrés; mais telle était la règle invariable de l'étiquette catalane.

Son entrée en fonctions.

Le vice-roi n'entre réellement en fonctions que le jour où il prête serment dans l'église métropolitaine, en présence des trois ordres du royaume ou de leurs représentants. Après que les lettres-patentes ont été lues à hautte voix, et après que des anathèmes et des imprécations, dans le cas où il contreviendrait à ses devoirs, ont été fulminées contre lui, il jure solennellement l'observation des lois, des statuts et des priviléges du royaume. Il ne doit jamais sortir de l'île; il ne lui est pas même permis de voyager dans l'intérieur sans une autorisation expresse de la cour de Turin. Quand il part de cette ville, il emporte avec lui une lettre close contenant le nom de la personne chargée de lui succéder en cas de décès; c'est ordinairement le général des armes.

Ses émoluments.

Les revenus du vice-roi consistaient autrefois en une

quantité de petites contributions que lui payaient annuellement les différentes administrations de l'île, et en certains droits, dons et tributs, qu'il percevait en nature ou en argent. Un tel ordre de choses, peu séant pour une si haute dignité, a été abrogé par le roi Charles-Félix. Ce prince, par un décret du 23 novembre 1821, a assigné au vice-roi des appointements convenables à son rang et à ses fonctions, et a, en même temps, aboli tous les autres émoluments, de quelque nature qu'ils fussent.

Pendant assez long-temps, cette charge fut presque exclusivement confiée à des militaires (1); cependant elle a été exercée par d'autres personnes. On a quelquefois choisi les vice-rois parmi les diplomates, et même, quoique rarement, parmi les ecclésiastiques.

Ordre judiciaire. Audience-royale.

L'audience-royale, premier tribunal dans l'île, a conservé le nom qu'elle portait sous la domination espagnole; elle est qualifiée d'Excellence, d'Excellentissime, à cause du vice-roi, qui en est le chef. Créée en 1661, elle a éprouvé des réformes et des améliorations successives jusqu'en 1838, date de sa dernière organisation. L'audience-royale, indépendamment de ses fonctions de cour judiciaire suprême, participe au pouvoir législatif : les *pregoni* (décrets) du vice-roi rendus avec le concours de l'audience royale ont force de loi. Elle est le conseil d'état de l'île; ses membres prennent le titre de conseillers du roi. Entre autres droits, ce corps jouit de celui de proposer, par le moyen de lettres closes, les candidats aux places de magistrature et même aux évêchés de l'île.

Régent.

Le chef de ce corps est le régent de la grande-chancellerie, qui est également le premier fonctionnaire du royaume après le vice-roi; il a le pas sur tout le monde;

(1) Cette place est occupée en ce moment par S. E. le lieutenant-général comte de Montiglio, vice-roi dès l'an 1831.

fonctions de grand-chancelier et de préteur.
masse et le bâton de justice sont déposés

le, pour le vice-roi, la capitainerie
les attributions des amirautés, en a
les que le tribunal de *santé*, etc.;
l'absence de l'archevêque, le
usieurs autres commissions.
i, qui peut lui demander
elles que soient leur im-
tenu de s'adresser à
oit surveiller l'ad-
laces de notaire
appartenant à
qui occupent des
rment entre ses mains.
les pièces de théâtre, et, con-
archevêque, celle des livres et des es-
, il y a peu d'affaires concernant le mili-
les finances dans lesquelles il n'ait quelque in-
fluence.

Le régent correspond dans le royaume avec tous les fonctionnaires publics, et, hors de l'île, avec les ministres et le conseil suprême de Turin, avec les magistrats de santé des états du continent, et avec tous les consuls sardes. Son titre est *régent de la chancellerie royale*; le roi le qualifie de noble, magnifique, fidèle et amé.

L'audience-royale est composée de dix-huit juges et de deux présidents; elle est divisée en trois chambres, dont deux civiles et une criminelle (1); six membres siégent dans chacune. Ces trois chambres se réunissent pour Juges de l'audience-royale.

(1) La chambre criminelle prend le nom de conseil royal, *regio consiglio*.

quantité de petites contributions que lui payaient annuellement les différentes administrations de l'île, et en certains droits, dons et tributs, qu'il percevait en nature ou en argent. Un tel ordre de choses, peu séant pour une si haute dignité, a été abrogé par le roi Charles-Félix. Ce prince, par un décret du 23 novembre 1821, a assigné au vice-roi des appointements convenables à son rang et à ses fonctions, et a, en même temps, aboli tous les autres émoluments, de quelque nature qu'ils fussent.

Pendant assez long-temps, cette charge fut presque exclusivement confiée à des militaires (1); cependant elle a été exercée par d'autres personnes. On a quelquefois choisi les vice-rois parmi les diplomates, et même, quoique rarement, parmi les ecclésiastiques.

Ordre judiciaire. Audience-royale. L'audience-royale, premier tribunal dans l'île, a conservé le nom qu'elle portait sous la domination espagnole; elle est qualifiée d'Excellence, d'Excellentissime, à cause du vice-roi, qui en est le chef. Créée en 1661, elle a éprouvé des réformes et des améliorations successives jusqu'en 1838, date de sa dernière organisation. L'audience-royale, indépendamment de ses fonctions de cour judiciaire suprême, participe au pouvoir législatif : les *pregoni* (décrets) du vice-roi rendus avec le concours de l'audience royale ont force de loi. Elle est le conseil d'état de l'île; ses membres prennent le titre de conseillers du roi. Entre autres droits, ce corps jouit de celui de proposer, par le moyen de lettres closes, les candidats aux places de magistrature et même aux évêchés de l'île.

Régent. Le chef de ce corps est le régent de la grande-chancellerie, qui est également le premier fonctionnaire du royaume après le vice-roi; il a le pas sur tout le monde;

(1) Cette place est occupée en ce moment par S. E. le lieutenant-général comte de Montiglio, vice-roi dès l'an 1831.

il exerce les fonctions de grand-chancelier et de préteur. Les sceaux, la masse et le bâton de justice sont déposés chez lui.

Le régent préside, pour le vice-roi, la capitainerie générale, qui, outre les attributions des amirautés, en a de particulières à l'île, telles que le tribunal de *santé*, etc.; il préside également, en l'absence de l'archevêque, le *magistrato sopra i studi* et plusieurs autres commissions.

Il est conseiller né du vice-roi, qui peut lui demander son avis sur toutes les affaires, quelles que soient leur importance et leur nature, mais qui est tenu de s'adresser à lui sur beaucoup d'autres. Le régent doit surveiller l'administration de la justice; il nomme aux places de notaire et reçoit les avocats. Toutes les personnes appartenant à l'ordre judiciaire, et la plupart de celles qui occupent des emplois administratifs, prêtent serment entre ses mains. Il a la censure exclusive des pièces de théâtre, et, concurremment avec l'archevêque, celle des livres et des estampes. Enfin, il y a peu d'affaires concernant le militaire ou les finances dans lesquelles il n'ait quelque influence.

Le régent correspond dans le royaume avec tous les fonctionnaires publics, et, hors de l'île, avec les ministres et le conseil suprême de Turin, avec les magistrats de santé des états du continent, et avec tous les consuls sardes. Son titre est *régent de la chancellerie royale*; le roi le qualifie de noble, magnifique, fidèle et amé.

L'audience-royale est composée de dix-huit juges et de deux présidents; elle est divisée en trois chambres, dont deux civiles et une criminelle (1); six membres siégent dans chacune. Ces trois chambres se réunissent pour Juges de l'audience-royale.

(1) La chambre criminelle prend le nom de conseil royal, *regio consiglio*.

traiter des affaires du gouvernement et pour enregistrer lès ordonnances royales, sur lesquelles elles ont le droit de faire des représentations préalables. Elles se réunissent également pour rendre exécutoires tous les décrets envoyés par le roi, pour lui adresser les recours contre les abus de l'autorité ecclésiastique, pour s'occuper des causes civiles et criminelles confiées spécialement par le roi ou par le vice-roi au corps entier; enfin, pour prononcer sur les appels.

Le titre de juge de l'audience-royale donne la noblesse et le titre de *don*. Les appointements sont peu considérables, mais les émoluments de *sportule* (épices, vacations) s'élèvent assez haut.

Les séances des chambres ne sont point publiques, excepté celles du samedi et celles des causes criminelles; toutefois l'entrée est accordée à qui la demande.

Dans les causes criminelles, le prévenu n'est pas présent à l'instruction, de sorte que c'est ordinairement à l'improviste qu'il apprend la décision de son sort.

Siziata. Deux fois par an, aux fêtes de Pâques et de la Noël, cette cour suprême prend part à une cérémonie fort remarquable qu'on nomme *Siziata* (1).

Le vice-roi, entouré de son état-major et de ses hallebardiers, se rend, avec l'audience-royale en corps, dans une salle des prisons de la capitale. Il prend place sous un dais où est le portrait du roi, et à l'extrémité d'une grande table couverte d'écritoires, de dossiers, d'oranges et de vases contenant des bouquets de fleurs. Les juges, en grand costume (2), s'asseyent de chaque côté. Les prison-

---

(1) Ce mot dérive, je pense, de l'espagnol *sitiada*, qui veut dire rassemblement, réunion; *conventus*, séance, et peut-être mieux assise.

(2) Ces magistrats portaient, il y a bien peu d'années encore,

niers sont introduits l'un après l'autre, sans fers ni liens. Ils ont le droit d'adresser au vice-roi leurs plaintes et leurs réclamations, soit sur la manière dont ils sont traités, soit sur le retard apporté à leur jugement. Cette journée est une véritable fête pour ces infortunés : pendant quelques heures ils jouissent d'un air pur, de la faculté de parler de leurs maux à l'autorité qui peut les adoucir, et de l'espoir d'être compris dans le nombre de ceux qui obtiennent leur grâce du vice-roi.

Au reste, dans cette séance, dont les formes sont toutes populaires, l'appareil de l'autorité, mêlé aux objets les plus gracieux, ne fut peut-être dans l'origine qu'une allégorie tendant à rappeler aux accusés que la justice peut quelquefois adoucir ses rigueurs, et que, si elle punit, elle sait aussi récompenser.

En prenant l'avis de l'audience-royale, le vice-roi fait grâce à quelques détenus accusés de légers délits. Il peut encore, le vendredi saint, accorder la remise entière d'une peine quelconque à trois condamnés. La lettre qui la contient est déposée par le secrétaire de l'audience-royale, au pied de la croix, au moment de l'adoration. Le cachet est rompu par le sacristain de la cathédrale, qui envoie annoncer l'heureuse nouvelle à ceux qu'elle intéresse.

La charge d'avocat fiscal général, qui correspond au procureur-général du roi en France, est confiée à un juge de l'audience-royale, choisi ordinairement parmi les étrangers. Sa principale fonction est de découvrir les délits de tout genre et d'en poursuivre la punition. Il a quatre substituts. Avocat fiscal général.

Il vient d'être créé, par décret du 27 juillet 1838, un Avocat général.

---

d'énormes perruques, ce qui rendait cette séance beaucoup plus imposante, ou, si l'on veut, plus singulière qu'à présent.

avocat général près de l'audience-royale : ses principales attributions consistent à intervenir, soit en personne, soit par le moyen de ses substituts, aux séances des deux chambres civiles, à donner ses conclusions sur les affaires de compétence du domaine royal, des bénéfices ecclésiastiques, de nullité, de fidéi-commis ou de primogéniture, d'interprétation des lois, statuts ou priviléges, et enfin sur toutes les questions d'intérêt public, ainsi que sur celles dans lesquelles l'audience-royale croit nécessaire d'avoir son avis par écrit. Le nombre de ses substituts n'est pas encore fixé.

Avocat fiscal patrimonial.

Le décret énoncé ci-dessus, ayant aboli le tribunal du *Patrimoine* et porté par-devant les tribunaux ordinaires les causes civiles et criminelles qui appartiennent à ce tribunal, a conservé la charge d'avocat fiscal général patrimonial, qui exerce ses fonctions auprès de l'audience-royale; il réunit également celles qui appartenaient à l'avocat fiscal patrimonal du mont de *rachat* et de l'avocat fiscal du *tabellion*. Il a quatre substituts.

Avocat des pauvres.

Un autre emploi, dépendant également de l'audience-royale, est celui de l'avocat des pauvres. Ses fonctions consistent dans la défense gratuite des prisonniers, quels que soient les motifs d'accusation. Les prévenus peuvent cependant se pourvoir à leurs frais d'un autre avocat, qui, dans ce cas, doit se concerter pour la défense avec celui des pauvres. Il a deux substituts.

Procureur des pauvres.

Il y a aussi un procureur des pauvres avec un substitut.

Tribunal de Sassari.

Le tribunal de la ville de Sassari, organisé en petit comme l'audience-royale, a pour chef le gouverneur; il est composé d'un régent, de quatre assesseurs et d'un avocat fiscal. On l'appelle la *reale governazione,* et on lui donne les titres de très illustre (illustrissima), très respectable, qui sont aussi ceux de son chef. Cette cour com-

pose une seule chambre et juge en seconde instance : on appelle de ce tribunal à l'audience-royale, à laquelle il est subordonné. Indépendamment de l'avocat fiscal, la royale gouvernation a aussi un avocat des pauvres et ses substituts respectifs.

Tribunal du consulat.

Les deux villes principales ont un consulat ou tribunal de commerce, composé d'un président, de deux juges, de deux consuls et d'un secrétaire; il juge les affaires commerciales, qui ne sont pas nombreuses en Sardaigne.

Conseil suprême de Sardaigne.

J'aurais dû, en ne considérant que ses attributions, parler du conseil suprême de Sardaigne avant de m'occuper des autres corps judiciaires de l'île; mais je le place le dernier parce qu'il a son siége à Turin. Il est composé d'un président, avec le titre d'excellence, d'un régent et de cinq conseillers-sénateurs. Il répond à l'ancien conseil suprême d'Aragon : c'est à ce tribunal qu'on appelle en dernier ressort des causes portées à l'audience-royale; comme conseil suprême, il donne son avis sur toutes les affaires qui lui sont transmises par le gouvernement de l'île pour être communiquées au roi : il a, comme les autres cours, un avocat fiscal général.

Avocats.

On compte cent trois avocats dans la ville de Cagliari, et quarante-cinq environ à Sassari, nombre réellement effrayant : en effet, vivant le plus souvent des dissensions entre les particuliers, plusieurs d'entre eux s'occupent uniquement de susciter des procès et de les éterniser. Cependant, il est juste de dire que l'on en trouve beaucoup parmi eux qui unissent la probité au talent, et qu'en général ils ont de l'instruction.

Cette profession est très honorée en Sardaigne, car la classe des avocats suit immédiatement celle des nobles; elle jouit même de plusieurs des priviléges de ceux-ci.

Les avocats plaident devant la cour suprême assis sur un banc couvert d'un tapis. La loi leur accorde la faculté

de régler leurs honoraires d'avance avec leurs parties; s'il n'existe pas de convention à cet égard, elle leur fixe pour salaire la moitié des émoluments (sportule) dus au tribunal.

Procureurs. Les procureurs forment un corps (*collegio*) depuis 1822. Il y en a vingt à Cagliari et treize à Sassari.

Notaires. Les notaires se divisent en deux classes, notaires publics et notaires aux causes. Les premiers ont, ainsi que partout ailleurs, le droit de rédiger en actes authentiques les contrats entre les particuliers et les dernières volontés des mourants; les autres remplissent les fonctions de greffiers dans les procès civils et criminels, et sont de plus chargés des notifications officielles des ordres de l'autorité supérieure. Personne ne peut être greffier des juges subalternes (*scrivano di curia*) sans avoir au moins le diplôme de notaire aux causes.

Le nombre des notaires est très considérable en Sardaigne, parce que la plupart des jeunes gens qui ont reçu quelque instruction dans les écoles, et qui, par défaut de capacité ou par quelque autre motif, n'ont pu suivre entièrement le cours des études, ne veulent pas rentrer dans leurs foyers sans avoir une qualité. La charge de notaire, assez facile à obtenir, la leur donne et leur procure en même temps des priviléges et des exemptions. Leur grand nombre provient aussi de ce que les anciens régents tiraient un profit des nominations de notaire. On prétend que lorsqu'un régent était sur le point de quitter le pays, il se montrait d'une indulgence extrême dans l'examen des candidats, et admettait quiconque se présentait (1).

(1) M. le comte de Maistre, si connu dans la république des lettres, ayant exercé en Sardaigne la charge de régent, se garda de faire de pareilles nominations lorsqu'il apprit l'usage de ses prédé-

Une disposition récente vient de mettre un peu plus de rigueur dans ces examens.

J'ai dit plus haut qu'en général les gens de loi ne manquaient pas d'instruction : une certaine vivacité d'esprit et les ressources offertes à la jeunesse par cette profession, qui, après la carrière ecclésiastique, est la plus lucrative, font que les études en ce genre sont ordinairement suivies avec ardeur. Instruction des gens de loi.

Les gens de loi connaissent très bien le droit romain et les lois du pays; ils étudient même un peu trop les commentateurs. Ils contractent par là un fort attachement aux opinions des auteurs accrédités, ce qui souvent devient funeste aux jeunes gens, en les habituant à ne pas exercer leur jugement et à suivre machinalement une opinion étrangère, souvent peu applicable au fait dont il s'agit.

La justice s'administre dans les provinces par six tribunaux de préfecture outre la royale governation de Sassari, qui dans le fond, d'après la nouvelle loi organique de 1838, n'est plus qu'un vrai tribunal de préfecture, quoique le roi lui ait conservé par égard pour son ancienneté les honneurs et prééminences qu'elle avait auparavant. Ces tribunaux, qui correspondent aux tribunaux de première instance des Français, et dont la composition et les attributions sont à peu près les mêmes, siégent dans le chef-lieu de province (1); on peut appeler de leurs jugements à l'audience-royale lorsque la somme dépasse Juges inférieurs. Tribunaux de préfecture.

cesseurs à cet égard; son exemple fut suivi par quelques uns des régents qui lui succédèrent : voilà pourquoi l'on trouve encore assez de personnes distinguées parmi les notaires sardes.

(1) A l'exception de celui de la province de Busachi, qui siége à Oristano; les autres résidences sont Nuoro, Isili, Lanusei, et Tempio.

300 livres sardes (576 francs), pour le civil, et un an de prison, ou une amende de 300 livres en matière criminelle : voici la composition de ces tribunaux :

Un préfet ;

Trois ou quatre assesseurs (1) ;

Des assesseurs adjoints (2) ;

Un avocat fiscal, avec un ou deux substituts ;

Un procureur fiscal ;

Un avocat des pauvres ;

Un procureur des pauvres ;

Un secrétaire, avec des substituts.

Délégués ou juges ordinaires des villes et villages, dits encore *juges de mandement*.

Chaque district, qui renferme tantôt un, tantôt plusieurs villages, a son délégué qu'on désigne aussi sous le nom de *juge de mandement*, et de deux greffiers ; le délégué y administre la justice avec les mêmes attributions, à quelque chose près, que les juges de paix, et leurs jugements peuvent être portés en appel aux tribunaux de préfecture toutes les fois qu'ils dépassent en matière civile 10 écus (48 liv.), et pour le criminel cinq jours de prison, ou l'amende de 10 écus.

Le décret royal de 1838, en réduisant le nombre des délégués à ceux des mandements, prescrit qu'ils doivent dorénavant avoir pris leur doctorat, avoir fait leur stage (*pratica*), et avoir subi un examen sur les lois du royaume ; le nombre des chefs-lieux de cantons, pour le judiciaire, est actuellement porté à quatre-vingt-cinq.

Lois en vigueur.

Les lois en vigueur en Sardaigne sont : la *Carta de Logu*, les *Capitoli di Corte*, les *Regie Pragmatiche* et les *Editti* et *Pregoni*, et une espèce de code publié en

(1) Ce nombre varie suivant les localités.

(2) Destinés à compléter le nombre des votants en cas d'absence de l'assesseur.

janvier 1827, qui n'est guère que la réunion et la compilation des lois déjà existantes.

On a fait mention des trois premières dans le livre 1er de cet ouvrage, et il en sera encore question dans le chapitre des *Stamenti* (1). Quant aux *Editti* et aux *Pregoni*, les premiers sont des décrets émanés de l'autorité royale, depuis la domination de la maison de Savoie, et les seconds sont ceux des vice-rois : ces derniers ne sont valables que pendant le gouvernement de celui qui les a promulgués; ils peuvent être abrogés par son successeur; mais lorsqu'ils ont été revêtus de la sanction de l'audience-royale, ils acquièrent force de loi, et un vice-roi ne peut les annuler sans le consentement de ce tribunal suprême.

Ce mot *pregone* peut être regardé comme synonyme de *manifeste, édit*; il dérive de *præco*, crieur public. Origine du mot *pregone*.

D'après ce qui précède, il est facile de voir que les lois de la Sardaigne offrent une grande incohérence, puisque la plupart des décrets des vice-rois n'ont qu'une autorité éventuelle, et que indépendamment des lois qui ne furent jamais réunies en corps, un grand nombre de ces décrets qui avaient force de loi ont été changés ou abrogés.

Il n'est donc pas surprenant que cette île soit une mine inépuisable pour la chicane. Dans les procès, on a aussi recours au droit romain, qui, à l'exception de quelques parties, peut être regardé comme en pleine vigueur; il en résulte que la Sardaigne, pour les lois comme pour les costumes, offre un mélange bizarre de l'antiquité la plus reculée et des temps modernes.

Le nouveau code donné récemment aux états du con-

(1) Le chevalier Mamelli a publié, en 1805, une nouvelle édition de la *Carta de Logu*, avec la traduction italienne en regard, qui offre beaucoup d'intérêt, principalement par les notes dont ce livre est enrichi.

tinent n'est pas en vigueur pour la Sardaigne; il ne tardera pas long-temps peut-être, puisque la nouvelle organisation des tribunaux de l'île, faite à peu près sur le modèle de celle des tribunaux des états du continent, semble avoir préparé la Sardaigne à cette nouvelle réforme.

Peines. Les peines sont en Sardaigne les mêmes que dans les autres états de la monarchie sarde. Depuis 1821, un décret royal a aboli la torture.

Bagnes et prisons. A Cagliari, à Sassari, à Alghero et à Porto-Torres, il y a des bagnes. Les forçats sont transportés partout où l'on en a besoin pour les travaux publics, principalement aux salines. Les prisons sont en très mauvais état, étroites et très malsaines; les détenus y sont entassés; elles sont d'ailleurs peu sûres et donnent lieu par conséquent à des évasions fréquentes. On s'occupe en ce moment d'améliorer les prisons et le sort des détenus : déjà celle de la capitale est agrandie par des constructions nouvelles qui l'ont rendue plus salubre. On pense aussi, à l'exemple de ce qui se pratique avec tant d'avantages dans quelques pays, à donner du travail aux prisonniers.

CHAPITRE II.

Finances.

Depuis le retour de la cour à Turin, et surtout depuis l'édit royal du 27 décembre 1821, l'administration locale et la perception des revenus de l'état ont fait constamment quelques progrès vers la régularité.

Après plusieurs variations dans la division du royaume en préfectures ou provinces, le nombre de celles-ci a été fixé par cet édit à onze; voici leurs noms, tirés de celui de la ville ou du village qui en est le chef-lieu : Division en provinces.

1°. Province de Cagliari;
2°. — de Busachi (qui comprend la ville d'Oristano);
3°. — d'Iglésias;
4°. — d'Isili;
5°. — de Lanusei;
6°. — de Nuoro;
7°. — de Sassari (qui comprend les villes de Sassari et de Castel-Sardo);
8°. — d'Alghero;
9°. — de Cuglieri (qui comprend la ville de Bosa);
10°. — d'Ozieri;
11°. — de Gallura (l'intendant de cette province prend le titre de délégué économique; il siége à Tempio.

Ces onze provinces se subdivisent, pour la partie administrative, en trente-deux districts.

Les villes sont administrées par des corps municipaux, dont nous traiterons ci-après. Administration des villes.

Administration des communes. La Sardaigne, en y comprenant le bourg de Carloforte (île de San-Pietro) et la Madalena, est subdivisée en trois cent soixante-huit communes, qui ont chacune un conseil municipal, composé de trois, cinq ou sept membres, suivant la population. Le chef a le titre de syndic.

Intendant général. L'administration des finances est entièrement entre les mains de l'intendant général du royaume; il ne dépend dans l'île que du vice-roi, et à Turin du seul ministère des affaires de Sardaigne, depuis la création de ce dernier en 1833.

Cette place fut fondée en 1721, lorsque la Sardaigne passa sous la domination des ducs de Savoie; l'intendant remplaça le procureur royal du régime espagnol : on la confie ordinairement à une personne des états du continent. La durée de ses fonctions était jadis triennale; il paraît qu'elle durera davantage dorénavant. Le décret du 10 août 1838, par la suppression du tribunal du patrimoine, a déchargé l'intendant général des fonctions qu'il exerçait comme juge de ce tribunal : indépendamment de ses autres attributions, il est conservateur général du *tabellion;* il a la surintendance des bâtiments civils et militaires, de l'artillerie, des fortifications; enfin, il est membre du *magistrato* de l'université, de la *giunta d'annona,* de la congrégation des hospices royaux, du magistrat de santé, etc., etc. Il a auprès de lui deux sous-intendants généraux.

Vice-intendant de Sassari. Le vice-intendant général de Sassari est aussi vice-conservateur du tabellion. L'édit du 27 décembre 1821 lui attribue, outre l'administration immédiate de sa province, la direction des provinces d'Alghero, Cuglieri, Ozieri et Gallura, qu'il régit sous la dépendance de l'intendant général du royaume. Il a auprès de lui un sous-intendant.

Intendants des provinces. Chacune des autres provinces a un intendant et un secrétaire, sous les ordres immédiats de l'intendant général

pour les provinces de Busachi, Iglésias, Isili, Lanusei et Nuoro; et sous ceux du vice-intendant général de Sassari pour les trois autres.

Trésoriers.

Il y a à Cagliari un trésorier général, et dans chaque chef-lieu de province un trésorier des finances royales; ils perçoivent les revenus et acquittent les dépenses; ce service est organisé aujourd'hui à peu près comme dans les états du continent, et de manière à introduire dans les recettes et les dépenses de l'île l'ordre et la régularité qui lui ont manqué pendant long-temps.

Le trésorier général est sous les ordres de l'intendant général; les autres dépendent immédiatement de l'intendant de leurs provinces. Celui de Sassari a un traitement un peu plus fort que les autres.

Revenus publics.

Les revenus publics se composent en Sardaigne, comme ailleurs, de contributions directes et indirectes, et de rentes diverses.

Les contributions directes se divisent en *donatifs*, parce qu'en vertu des lois fondamentales elles sont votées librement par les trois ordres (1), et en contributions proprement dites, c'est-à-dire établies et réglées par le roi.

Le tableau suivant fera suffisamment connaître l'état financier de l'île à l'époque actuelle; je le dois à l'obligeance de M. l'intendant général.

---

(1) *Voyez* art. *Stamenti*.

PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES DE L'ÎLE [en livres neuves de Piémont (1)], PENDANT LES DIX ANNÉES ÉCOULÉES DE 1827 A 1838.

CATÉGORIES DU BILAN GÉNÉRAL.	PRODUIT DES DIX ANNÉES.		MOYENNE POUR UN AN.	
	l.	c.	l.	c.
Donatif ordinaire	2,627,931	60	262,793	16
Id. extraordinaire	2,712,164	60	271,216	46
Subside ecclésiastique	169,430	60	16,943	06
Contribution dite ponts et routes	719,993	»	71,999	30
Id. de la paille	543,282	30	54,328	23
Id. de la poste (2)	409,699	48	40,969	94
Id. pour l'administration provinciale.	255,177	40	25,517	74
Id. de barracellerie	991,393	61	99,139	36
Douane	13,921,911	84	1,392,191	18
Sels	4,189,555	46	418,955	54
Tabacs	4,761,372	30	476,137	23
Poudre	135,729	03	13,572	90
Neige ou glace	21,039	98	2,103	99
Enregistrement (*insinuazione*)	331,010	45	33,101	04
Mines	171,769	50	17,176	95
Pêches et tonnares	650,607	20	65,060	72
Cens et redevances emphitéotiques	26,707	48	2,670	74
Compositions et amendes	4,054	85	405	48
Revenus divers de l'état	759,371	80	75,937	18
Casuels	453,548	53	45,354	85
	33,855,751	01	3,385,575	10

(1) La livre neuve de Piémont équivaut au franc.

(2) On a compris dans cette somme 64,675 l. 48 c. qui sont le produit des lettres du continent, et on en a exclu celle de 21,387 l. 94 c., qui est un surcroît de dépense depuis l'établissement du nouveau service de poste.

Les huit premières contributions sont payées par quart : au commencement de chaque année, des rôles dressés par les conseils des villes et ceux des villages, d'après leur cadastre, sont envoyés aux receveurs des districts chargés du recouvrement.

Les quartiers dus par les évêques et les barons sont fixés, comme ceux des villes ou des communes, par les stamenti : les premiers les versent directement à la trésorerie.

La contribution nommée de la *barracelleria* se paie par les capitaines de la compagnie de chaque village soumis à cet impôt. Elle est exigible en août ou septembre, suivant la liste des déclarations individuelles.

L'administration des douanes, sels et tabacs, dépend d'un directeur établi à Cagliari sous l'autorité de l'intendant général : il a sous ses ordres les inspecteurs, sous-inspecteurs et tous les autres employés. Ce service est organisé à peu près de la même manière que dans les autres pays. Cette administration est créée depuis plusieurs années. Douanes.

Il y a dans la capitale, pour le contrôle des recettes et des dépenses, un bureau central qui est comme une branche du contrôle général de Turin. La place de contrôleur général était ordinairement une espèce de retraite pour un homme de robe, ou un administrateur qui avait de longs et honorables services. Ce fonctionnaire a des subordonnés près du trésorier de Sassari et près de la manufacture royale de tabac. Contrôle.

Le mont de rachat fut fondé par édit royal du 9 juin 1807, pour l'extinction progressive du papier-monnaie créé en 1780 et dans les années suivantes; on en mit en circulation pour 3,840,000 francs, ou 800,000 écus sardes. Mont de rachat.

Le fonds net, disponible, du produit de deux années

des bénéfices ecclésiastiques vacants, devait être employé au rachat de ces billets.

D'après un calcul fait assez récemment, on aurait brûlé pour 471,725 livres sardes de ces billets, et il en resterait encore de légitimement émis (1) pour la valeur de 228,275 livres sardes, qui équivalent à 426,288 fr.

Papier-monnaie. Le papier-monnaie de la Sardaigne, qui n'a aucun cours hors de l'île, n'étant que dans la proportion d'un quart ou d'un tiers au plus avec le numéraire en circulation, et étant reçu pour moitié dans les caisses publiques, ne perd que 5 ou 6 pour 100 contre la monnaie métallique du pays. Par l'usage continuel que l'on en fait, une grande quantité de ces billets est mise chaque jour hors de service : il serait peut-être à désirer que le mont de rachat pût reprendre l'opération pour laquelle il a été institué, et que la position critique des finances a fait suspendre depuis quelques années.

Dette publique. Le gouvernement voulant, en 1825, pourvoir au paiement des dettes des finances royales pour les années antérieures à 1809, ordonna la création d'une *dette publique* avec amortissement : il lui assigna une rente annuelle de 60,000 livres sardes, pour le paiement des intérêts des *cédules* inscrites sur le registre général de la dette publique, et lui assura pendant quatorze années un fonds annuel de 30,000 livres pour l'amortissement suc-

---

(1) Par suite du désordre inévitable qui eut lieu dans les premiers temps de l'occupation du Piémont par les Français en 1798, on eut moyen de se procurer des billets sardes que le gouvernement piémontais tenait tout prêts pour l'émission, et qu'il n'avait pas encore jugé à propos de mettre en circulation. Plusieurs de ces billets furent introduits en Sardaigne, et quoiqu'ils ne soient pas très nombreux, et que dans le fond ils ne soient pas faux, ils ne doivent pas moins être considérés comme tels, ou du moins comme ayant été émis illégitimement.

cessif de la dette. Une administration fut à cet effet établie à Cagliari, sous le nom de *debito pubblico* (dette publique); elle se compose :

D'un directeur général, qui est également intendant général du mont de rachat;

D'un vice-directeur général, sous-intendent du mont de rachat;

D'un trésorier, qui l'est également du mont de rachat;

D'un secrétaire (*idem*), et d'autres employés subalternes.

Un décret du 14 décembre 1815 approuve le règlement de cette administration; et un autre plus récent, sous la date du 21 août 1838, établit une nouvelle rente de 250,000 livres sardes, et une somme annuelle de 50,000 pour l'amortissement successif de cette dette, destinée à instituer des rentes en faveur des feudataires qui, dans le rachat de leurs droits féodaux, n'auront pas été compensés en biens ou en numéraire.

CHAPITRE III.

Administration des villes.

Les villes, qui sont maintenant au nombre de dix (1), sont administrées par des conseillers : le décret royal du 16 août 1836 a changé la forme de leur administration, qui datait de la domination espagnole, et en substitua une analogue à celle des villes des autres provinces de l'état sur le continent ; on donne à cette administration le nom de *conseil civique* (consiglio civico) ; ses membres se divisent en deux classes : les individus de la première classe sont presque exclusivement choisis parmi la noblesse ; les autres parmi la haute bourgeoisie, les citoyens vivant de leurs rentes, ou exerçant des arts libéraux, les officiers retraités ou les négociants aisés. Les deux classes des villes de Cagliari et de Sassari ont chacune un syndic pris dans leur sein ; les autres n'en ont qu'un ; les fonctions des syndics sont annuelles.

Le tableau suivant fait connaître le nombre de ces conseillers dans chacune des villes de la Sardaigne et leur répartition par classe : nous l'avons extrait du décret cité ci-dessus.

---

(1) Un décret royal du 15 novembre 1836 a élevé au rang de villes les villages de Tempio, Ozieri et Nuoro.

RÉPARTITION DE CONSEILLERS.

VILLES.	SYNDICS. 1re CLASSE.	SYNDICS. 2e CLASSE.	CONSEILLERS. 1re CLASSE.	CONSEILLERS. 2e CLASSE.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Cagliari....	1	1	18	18	36	N. B. Les syndics comptent dans le total des conseillers.
Sassari.....	1	1	12	12	24	
Alghero....	1	»	9	7	16	
Bosa.......	1	»	9	7	16	Il y a en outre, dans chaque conseil civique, un trésorier et un secrétaire.
Iglésias.....	1	»	9	7	16	
Oristano....	1	»	9	7	16	
Ozieri......	1	»	9	7	16	
Tempio.....	1	»	9	7	16	
Nuoro......	1	»	7	5	12	
Castel-Sardo.	1	»	6	4	10	

Chaque ville a un conseil général et un particulier : le conseil général est composé de tout le corps des conseillers avec les syndics ; il doit se réunir quatre fois dans l'année, et même extraordinairement par ordre de l'autorité supérieure. Il s'occupe de l'administration des fonds, des propositions de nouveaux membres, de celle du syndic, de la destination des conseillers aux différentes charges du corps, de la nomination ou de la destitution des employés subalternes, de l'examen du budget, des projets de travaux d'utilité publique, des règlements qui concernent la ville, etc., etc. Conseil général.

Les membres du conseil particulier sont pris dans ceux du conseil général : ils sont spécialement chargés de l'exercice des affaires économiques de la ville. Ils doivent se réunir une fois par semaine ; leur nombre varie comme celui des membres des conseils généraux. A Cagliari, ils Conseil particulier.

sont douze, à Sassari dix, dans les autres villes six, hors à Castel-Sardo, où ils sont réduits à quatre ; ils sont toujours pris en égal nombre parmi les conseillers des deux classes. Les fonctions de *provveditore*, d'*edile*, de *raggioniere* et de *padre degli orfani*, sont remplies par des membres du conseil particulier.

Les *provveditori* (pourvoyeurs) ont l'inspection sur les comestibles, les boissons et les droits de ces objets ; les *ragionieri* s'occupent de la comptabilité ; et les *edili* veillent aux édifices, et surtout aux constructions ; le *padre degli orfani* (père des orphelins), est spécialement chargé des enfants de ce nom et des enfants trouvés. Le corps des conseillers fournit aussi un *vicaire*, dont les fonctions sont triennales : il s'occupe de la police de la ville, et veille sur les poids et les mesures, sur la qualité des aliments, etc.

Chaque conseil de ville a son ingénieur ou architecte, ou du moins un maître maçon ; il a aussi une petite force de quelques hommes dits *gardes civiques*, qui sont tirés des militaires en retraite, et choisis ordinairement parmi les gradés et les plus dispos. Le renouvellement du syndic se fait chaque année à la réunion du conseil général, convoqué à cet effet le 15 décembre ; il entre en fonction le 1er janvier ; la première nomination des conseillers fut faite par le roi à l'époque de l'organisation : les remplacements successifs en cas de décès ou de démission ont lieu par le moyen d'une liste de trois candidats, dite *rose*, présentée par le conseil particulier ; la nomination appartient au conseil général moyennant l'approbation du vice-roi.

CHAPITRE IV.

Stamenti.

On a vu que, pendant la domination espagnole, le roi D. Pierre étant venu à Cagliari, en 1355, y convoqua la première assemblée des états-généraux, sous le nom de *stamenti*. Les stamenti sont la réunion des trois ordres ou états du royaume : ecclésiastique, militaire et royal.

Le stamento ecclésiastique est composé des archevêqués, évêques, abbés et procureurs des chapitres du royaume; il est présidé par l'archevêque de Cagliari, comme première voix (*prima voce*), et en son absence par le prélat le plus ancien.

Le stamento militaire comprend tous les nobles et chevaliers du royaume âgés de vingt ans accomplis. Ils peuvent se faire représenter par des procureurs choisis dans leur stamento.

Les procureurs des barons espagnols qui demeurent hors du royaume peuvent seuls être admis quand même ils ne seraient pas nobles : chaque membre ne peut avoir plus de quatre voix, y compris la sienne. Ce stamento est présidé par le titré le plus élevé, ou à titres égaux par le plus ancien titré, et au défaut de celui-ci par le plus ancien noble. On l'appelle *première voix* du stamento militaire.

Le stamento royal est formé par les députés des villes élus parmi les matriculés : le syndic de Cagliari, qui en est la première voix, le préside, et a pour marque distinctive une grande médaille d'or pendue au cou. C'est

par cette même raison que le conseil civique de Cagliari se fait précéder par deux masses, dont une pour le syndic, comme première voix du stamento royal.

Le stamento militaire a le droit de se réunir par la volonté de tous ses membres ou d'une partie d'entre eux; mais il doit alors tenir ses séances dans un des quartiers du Château de Cagliari (1) et en plein jour, avec la permission du représentant du roi et l'intervention d'un délégué du prince.

Différence entre les cortès et les parlements.

Les cortès et les parlements ont souvent été confondus; mais ils diffèrent en ce que les premières embrassent tous les objets relatifs à l'administration de l'état; les autres ne sont convoqués que pour des affaires spéciales.

Mode de convocation.

Lorsque les cortès sont rassemblées, ce qui ne peut avoir lieu sans un ordre exprès du souverain, les stamenti prennent le nom de *bras* (bracchi), comme faisant partie d'un même corps; hors de ce cas, ils conservent le nom de stamenti.

Les trois stamenti ne sont réunis que le jour de l'ouverture (*apertura del soglio*) et celui de la clôture des cortès; chaque stamento tient ses séances à part : l'ecclésiastique dans la sacristie de la cathédrale, le militaire dans une église quelconque, le royal dans la maison de ville. Ainsi, chaque stamento délibère isolément sur les affaires publiques ou sur celles particulières à son ordre; ils communiquent entre eux par le moyen de deux députés pris dans leur propre sein, qui vont à l'autre bras en cérémonie, et précédés de leurs masses. Par un usage singulier, celui des députés qui est chargé de porter la parole dans cette occasion ne peut répondre; cette faculté

(1) Le Château est la portion de la ville bâtie sur la partie la plus élevée de la colline, et qui est habitée par les autorités, la noblesse et les gens aisés.

est réservée à son collègue : on les appelle ambassadeurs.

Les demandes adressées au roi par les stamenti sont faites au nom des trois ordres ou d'un seul : si elles sont favorablement accueillies, elles acquièrent force de loi, et, selon l'expression usitée, de *lois passionnées*. Celles-ci ne duraient anciennement que d'une convocation des cortès à l'autre; mais dans la suite elles furent déclarées valables pour toujours (*in viridi observantia*).

On donnait à ces lois le nom de passionnées parce que, Donatifs.
dans ces séances, les cortès offraient ou confirmaient le tribut que le royaume paie au souverain; on le considérait ainsi comme un échange de graces accordées, ce qui a fait donner à ce tribut, offert comme spontanément, le nom de *donatif*.

Les premières cortès furent tenues par le roi D. Pierre en 1355, et les dernières, proprement dites, en 1699 : les actes de celles-ci et des deux précédentes, ainsi que de celles du roi Pierre (1), ne furent pas publiés; les actes des autres sont rassemblés dans un ouvrage qui parut d'abord en 1572, et qui fut réimprimé en 1641, par D.-J. Dexart (2), avec de très bons commentaires.

La maison de Savoie n'a jamais convoqué les cortès. Les stamenti pourtant ont été réunis plusieurs fois, surtout à l'époque de l'attaque des Français en 1793; à celle de l'arrivée de la famille royale; dernièrement à l'occasion de l'avénement de Charles-Félix au trône, et dans toutes les occasions où il a été question de renouveler,

(1) Elles se réunirent dans l'hôtel-de-ville de la capitale; c'est alors que le roi tint un discours très singulier, et qui apparemment fut la principale cause pour laquelle les actes de ces cortès ne furent pas publiés.

(2) Dexart, *Capit. curiar. regni Sard.*

d'accroître les donatifs (1) offerts par le royaume ou d'y faire quelques changements.

On voit que la représentation nationale de Sardaigne est fondée sur le système féodal, et ne peut se conserver que dans les pays où ce régime se soutient encore dans toute sa vigueur. Cette représentation n'est d'ailleurs qu'un reste ou une modification de l'ancienne constitution aragonaise et catalane.

---

(1) Les donatifs du *stamento* ecclésiastique doivent être soumis à l'approbation du pape.

CHAPITRE V.

Féodalité et Noblesse.

Le régime féodal remonte pour la Sardaigne à l'époque de la première invasion des Aragonais ; toutefois, dès la domination des Pisans, c'est-à-dire avant 1325, il y avait dans l'île plusieurs seigneurs italiens, tels que les d'Oria, les Malaspina, les Donoratico; mais ceux-ci ayant été successivement dépouillés de leurs fiefs par les rois d'Aragon, qui en investirent leurs créatures, ils finirent par disparaître tout-à-fait. On peut en dire autant des familles indigènes, de sorte que celles qui possèdent des fiefs et qui remontent à une certaine antiquité sont toutes, deux ou trois exceptées, d'origine aragonaise, catalane ou castillane : les unes se fixèrent dans l'île et y formèrent la haute noblesse ; les autres y conservèrent seulement leurs fiefs sans cependant cesser d'appartenir à la nation espagnole, et continuèrent d'habiter la Péninsule. Régime féodal.

Quant au système féodal de la Sardaigne, il n'était pas entièrement conforme à l'idée qu'on serait porté à y attacher : il ne ressemblait nullement à celui de quelques pays du nord de l'Europe. La différence qui existe entre les fiefs institués jadis en Sardaigne et ceux des Francs et des Germains provient de la date de leur établissement, qui, pour la Sardaigne, comme nous l'avons déjà dit, ne remonte pas au delà du XIIIe siècle. Quoique les judicats existants antérieurement puissent être considérés comme des institutions approchantes du système féodal, et qu'ils aient constitué une espèce de vasselage, il n'en est pas Système féodal.

moins certain que, par le témoignage de l'histoire, ces judicats, de simples gouvernements qu'ils étaient, se changèrent en principautés, et le vasselage y fit bien souvent place à l'indépendance : aussi avons-nous vu des juges se déclarer tout-à-fait indépendants, et non seulement refuser la protection de Gênes ou de Pise, mais leur faire la guerre.

Nature des fiefs. Dans le XIII[e] siècle, les fiefs avaient déjà éprouvé plusieurs changements et reçu de grandes améliorations, entre autres celle d'être devenus héréditaires, au grand soulagement des vassaux, car l'homme est naturellement porté à ménager un héritage qu'il sait devoir passer à ses enfants, et il n'a pas la même sollicitude le cas étant contraire. A cette époque l'aristocratie commençait à se courber sous l'obéissance du prince, et par conséquent sous l'empire des lois conservatrices et tutélaires; on voyait naître aussi un nouvel ordre judiciaire, et l'on avait déjà adopté des mœurs plus douces et plus sociales qui mitigeaient la barbarie de l'ancienne féodalité : ce n'est pas cependant que les feudataires sardes, revêtus de la juridiction par suite du pouvoir civil et militaire dont ils étaient doublement investis, n'abusassent pas de leur position et ne fissent pas éprouver à leurs vassaux ces calamités qui pesèrent ailleurs sur les peuples soumis à un pareil système. Deux dispositions des rois de Barcelone, une de D. Pierre, en date du 11 novembre 1361, et l'autre du roi Jean, du 8 janvier 1459 (1), prouvent assez à quel

---

(1) Le roi D. Pierre écrivait ainsi à ses gouverneurs en Sardaigne :

Nostro auditui noveritis pervenisse quod aliqui hereditati, in Capite Carali et Gallure correctionis aculeum non deventes imponunt et exigunt, ac exigere seu extorquere conantur in eorum

point le peuple sarde était opprimé par ses seigneurs; mais il faut dire, en l'honneur de la vérité, que ces avanies étaient moins dans le caractère des choses que dans celui des personnes : c'était là un abus et non un droit.

Le paysan était libre.

En Sardaigne, le paysan naissait toujours libre, et il ne commençait à payer une redevance au baron que lorsqu'il avait atteint l'âge de pourvoir à sa subsistance par son travail; il avait toujours la faculté de se transporter d'un lieu dans un autre lorsqu'il était mécontent de son seigneur; mais si le vassal sarde ne fut jamais soumis à la condition déplorable des serfs de la Pologne et de la Russie, le régime féodal de Sardaigne, qui à l'époque où je trace ces lignes touche aux derniers moments de son existence, n'en fut pas moins, surtout dans ces derniers siècles, une véritable calamité pour l'île. Toutes les personnes qui raisonnent sans prévention, et qui ont été à même d'étudier l'état et les besoins du pays, reconnaîtront avec moi que ce régime a fait son temps, et qu'une réforme à cet égard était urgente, indispensable; en vain, ce système, fortement ébranlé pendant les troubles qui eurent lieu dans l'île à la fin du siècle dernier (1), a-t-il été remis en vi-

---

villis et locis jus passaggii et extraditionis et alia vectigalia et jura nova et illicita bestiariis, rebus et mercibus.

Le roi D. Jean, déplorant le sort des vassaux sardes opprimés par les barons, *que la continuelle absence du souverain laissait sans frein*, s'exprimait ainsi : *Quod a curia nostra feuda tenentes non audeant vel presumant a vassallis baroniarum alia jura, alia dacia exigere preter ipsis debita et pertinentia, neque vassallis onera alia vel servitutes imponere.* (Dexart, *De Gravaminibus.*)

(1) Surtout en 1795, à l'époque de la révolution dite d'*Angioi*, le peuple sarde, et principalement celui du cap de Sassari, se révolta contre ses *feudataires*, qui virent leurs palais féodaux rasés de fond en comble, et qui eurent eux-mêmes bien de la peine à se soustraire aux fureurs de leurs vassaux : c'est alors que fut fait l'acte

gueur à l'arrivée de la famille régnante en Sardaigne, la masse de la nation sarde le repoussa toujours depuis. Cet arbre colossal était déjà tombé par sa propre décrépitude : on voulut le replanter ; mais pouvait-il prospérer de nouveau? Quel fruit pouvait-on en attendre? Honneur soit au souverain qui, en comprenant par lui-même le besoin d'une réforme féodale dans l'île, sut la vouloir efficacement, malgré l'opposition qui naturellement s'était groupée autour de lui! honneur lui soit rendu pour les sentiments d'équité et d'impartialité qui ont dicté ses dernières dispositions à cet égard : nous allons en donner un résumé.

Mesures récentes.

Un décret daté du 19 décembre 1835, publié le 5 janvier 1836, créa à Cagliari une délégation présidée par le vice-roi, chargée de vérifier les déclarations des feudataires et les informations analogues des communes ; on y prescrit le mode dont doivent être faites les déclarations des terrains possédés par les seigneurs, qui sont tenus d'indiquer les différents droits qu'ils sont en usage d'exiger des vassaux, d'après les concessions faites par le domaine royal, soit à titre de *fief*, soit à celui d'*allodialité juridictionnelle*, comme aussi de consigner approximativement leur revenu annuel par chaque commune ; il y est également ordonné que ces déclarations soient transmises par l'autorité administrative de la province aux communes pour avoir leurs observations, le gouvernement se réservant la faculté de pourvoir dans la suite à ce que *la raison des temps* et les circonstances pourront suggérer comme plus conforme à la justice et à l'avantage des sujets. Trois mois étaient accordés pour transmettre ces pièces ; il y eut une prorogation jusqu'à la fin de l'année 1836, en faveur des feudataires domiciliés en Espagne.

---

de *confédération* contre le système féodal. *Voyez*, pour ces détails, *la Sardaigne ancienne et moderne* de MIMAUT, vol. Ier, p. 232.

Un autre décret du 21 mai 1836, publié en Sardaigne le 1er juin de la même année, ordonne, à dater de ce dernier jour, la *suppression de la juridiction féodale, civile* et *criminelle*, et sa réunion à la juridiction royale. Suppression de la juridiction féodale.

Un autre décret du 3 juin 1837, publié dans l'île le 10 juillet de la même année, crée une délégation présidée par le vice-roi, chargée de liquider et de déterminer, selon les règles établies à cet effet, le mode et la quantité des prestations féodales que les différents habitants de l'île étaient en usage de servir aux *feudataires;* cette commission a la faculté de décider sur les questions et les différends qui peuvent s'élever en semblable matière. Délégation.

Un autre décret du 2 septembre 1837, publié à Cagliari le 18 du même mois, abolit, à dater de ce dernier jour, les *corvées* connues sous le nom de *commandamenti dominicali,* y compris ceux du transport des grains. Abolition des corvées.

Un autre décret en date du 12 mai 1838, publié le 21 du même mois, ordonne que les terrains appartenant aux fiefs du marquisat *Arcaïs* (1), ainsi que ceux du domaine royal qui ne sont pas encore passés légitimement en possession des particuliers ou des communes, seront répartis et distribués dans le mode et selon les formes qui seront établis à cet effet : ces dispositions auront également lieu relativement aux autres fiefs, à mesure que par dévolution ou par rachat ils seront successivement rentrés au domaine royal. Fiefs rachetés et répartis.

Un autre décret du 30 juin de la même année, publié le 18 juillet, établit que si les parties intéressées (2) se Appel au conseil suprême.

---

(1) D'après un arrangement contracté avec le feudataire de ce nom.

(2) Ce décret entend par parties intéressées autant les seigneurs que les communes.

croyaient lésées par les sentences de la délégation, il leur soit facultatif, dans un délai fixé, d'*interposer appel* auprès du conseil suprême de Sardaigne, siégeant à Turin, qui est autorisé à reprendre à l'amiable la question (1) sur les différends relatifs à la certification des *prestations* féodales, et à décider définitivement sur ces mêmes différends, dans le cas qu'un arrangement à l'amiable ne puisse avoir lieu.

Compensations en rentes.

Un autre décret du 21 août 1838, publié à Cagliari le 15 septembre, établit que les compensations qui ne pourront pas être assignées aux feudataires en biens-fonds ou en espèces le seront en rentes sur l'administration de la dette publique; il institue, à cet effet, une nouvelle rente de 250,000 livres sardes avec amortissement (2).

Droits seigneuriaux.

Il est, je pense, superflu d'entrer actuellement dans les détails qui regardent les droits seigneuriaux de la Sardaigne, sur lesquels je me suis étendu dans la première édition de cet ouvrage; je reproduirai seulement ci-après le tableau de la répartition des fiefs tel que je l'ai donné en 1826, puisqu'il n'a souffert depuis lors que bien peu de changements (3).

Priviléges des seigneurs.

Le principal privilége des seigneurs est de fournir la première voix au stamento militaire, car elle ne peut être prise parmi les autres nobles qui n'ont pas de titre féodal.

Titres des seigneurs.

Quoique en Sardaigne il y ait, comme ailleurs, des barons, des comtes, des marquis et des ducs, lorsque l'on considère un seigneur sous le rapport de la juridiction,

---

(1) *Intraprendere la trattativa amichevole sulle controversie*, etc.

(2) *Voyez* ci-dessus, chap. 2, p. 301.

(3) Le tableau que je pourrais en donner à l'heure que j'écris ne saurait être exact, puisque la question du rachat de plusieurs de ces fiefs est actuellement pendante à Turin et en Sardaigne, dont je suis absent depuis quelques mois.

on le nomme simplement baron : c'est pourquoi on dit droit baronnal, maison baronnale, prison baronnale, pour désigner le droit, la maison, la prison d'un fief. Cet usage aurait-il été apporté de Sicile, où les Normands avaient établi les premiers fiefs sous ce nom ?...

Seigneurs divisés en deux classes.

Les seigneurs se divisent en deux classes : les résidants et les non résidants : les premiers représentent leurs vassaux et leurs villages dans le stamento militaire, et siégent dans cette assemblée en qualité de dignitaires de leur ordre. Ils sont presque tous fixés dans les deux princicipales villes de l'île ; mais plus particulièrement dans celle de Cagliari, où le siége du gouvernement les a attirés de préférence. Leur nombre est cependant diminué depuis les derniers événements, car une grande partie de ceux qui avaient des emplois à la cour ayant passé sur le continent pour y suivre la famille royale, ils semblent avoir l'intention d'y prolonger leur séjour, et quelques uns même comptent s'y établir, puisqu'ils ont acheté des terrains et placé des fonds hors de l'île.

Podataires et régidors.

Les seigneurs espagnols qui habitent la Péninsule sont représentés dans l'île par deux agents, dont l'un a l'administration du fief et l'autre celle de la justice. On nomme le premier *podataire*, et l'autre *régidor*. Ces deux emplois, quoique distincts, sont quelquefois réunis sur la même tête, et confiés à un simple chevalier, qui doit être docteur en droit, pour remplir les fonctions de régidor. En cas de convocation des stamenti, le podataire y représente le seigneur.

Les autres membres de la noblesse sont :

1°. Les personnes titrées sans fiefs ni juridiction.

Titre de *don*.

2°. Les chevaliers ou nobles qui prennent le titre de *don* : ceux-ci sont extrêmement nombreux, et peuvent, sous bien des rapports, être comparés à la noblesse inférieure de Pologne. Ils habitent de préférence les villes, où

ils forment une partie considérable de la population, et où il remplissent les principaux emplois du barreau et de la magistrature; on en trouve également un grand nombre dans tous les villages de l'île.

Cavalieri di spada. La dernière classe de nobles est celle des *cavalieri di spada* (chevaliers d'épée): ceux-ci ne peuvent se servir du titre de *don* ni placer celui de *chevalier* avant leur nom propre. Par exemple, il n'est pas permis à quelqu'un de cette classe de se qualifier de chevalier *Giovanni*, il doit s'appeler *Giovanni* chevalier. C'est ordinairement le premier pas de la roture à la noblesse : aussi ces hommes éprouvent-ils le sort de tous les amphibies, qui ne sont bien à leur place nulle part.

Carrières. Deux carrières sont ouvertes à la noblesse sarde : la carrière militaire pour la première classe, celle de la jurisprudence pour les autres.

Priviléges. Les nobles de toutes les classes jouissent des mêmes priviléges qui leur furent accordés en masse comme membres du stamento militaire; ceux qui sont propriétaires de fiefs ont des priviléges particuliers (1).

Parmi les priviléges communs à tous les nobles, le principal est celui qui les rend indépendants de la juridiction des tribunaux ordinaires (*curie*); ils ne sont sujets qu'à celle du vice-roi ou de l'audience-royale. Ils sont exempts de toute espèce de corvée personnelle, et peuvent prendre un délai de vingt-six jours pour répondre, lorsqu'ils sont cités en justice; dans les causes criminelles, ils sont jugés par leurs pairs, et s'ils encourent la peine capitale, ils ont la tête tranchée, au lieu de subir le supplice de la potence, qui est en usage pour le reste de la population.

(1) *Voyez* DEXART dans son ouvrage sur les Cortès, §. 2, liv. II.

Répartition des fiefs sardes, comme ils étaient dans ces dernières années.

Le roi, avec juridiction	32
Quatre seigneurs sardes sans juridiction	42
Trente-deux seigneurs sardes avec juridiction	114
Total des fiefs appartenant aux seigneurs sardes	188
Marquis de Quirra, Espagnol	76
Marquis de Villa-Sor, *id.*	33
Duc de Mandas, *id.*	55
Marquis de Villa-Cidro, *id.*	12
Comte de Montalvo, *id.*	9
Marquis de Val de Calzana, *id.*	3
Total des fiefs appartenant aux étrangers	188
Report d'autre part	188
Total général	376

CHAPITRE VI.

Administration religieuse.

Religion. La religion catholique, apostolique et romaine, est, comme sous le gouvernement espagnol, la seule permise en Sardaigne. Si l'on en croit certains auteurs, elle y fut prêchée par les apôtres. Cette opinion a été révoquée en doute par le savant Matteï, dans sa *Sardinia sacra* (1).

Saints. Quoi qu'il en soit, la Sardaigne se glorifie d'avoir donné naissance ou offert un asile à plusieurs saints personnages : parmi ceux qu'on révère comme y ayant souffert le martyre à diverses époques, notamment sous Dioclétien, je nommerai les saints Gavinus, Ephysius, Antiochus, Luxorius, Simplicius, Saturninus, Pontianus (2), Protus, Januarius, et les saintes Restituta et Justa, etc. Quant à ceux de temps plus modernes, je citerai : Eusèbe, évêque de Verceil, et Lucifer, évêque de Cagliari, tous deux Sardes et contemporains. Les personnes qui connaissent les vicissitudes de l'église à l'époque du schisme des ariens n'ignorent certainement pas ce qui concerne ces deux évêques : unis entre eux par les liens de l'amitié, par une

---

(1) Mattæi, *Sardinia sacra*. Romæ, 1761, ch. 3, p. 40. Cet ouvrage est très estimé.

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur la petite île dépendante de la Sardaigne dans laquelle fut relégué ce saint pontife. La tradition du pays désigne l'île de Molara vers la côte orientale, dite aussi dans ces contrées *Isola di Salzai*.

égale ardeur à combattre les hérétiques, et par les persécutions qui leur furent communes, ils finirent par se brouiller ; c'est pourquoi la sainteté de Lucifer est vivement contestée par plusieurs auteurs ; cependant il est révéré dans la capitale de l'île, où existe une église très ancienne bâtie en son honneur.

La Sardaigne se vante également d'avoir donné naissance à deux papes : saint Hilaire, qui vécut en 467, et encouragea l'instruction du clergé, et saint Symmaque, élu en 498. Enfin, un grand nombre de prélats de cette île se sont distingués aux différents synodes et conciles, et particulièrement à celui de Trente. Papes sardes.

Quant aux événements relatifs à la religion chrétienne, la Sardaigne n'offre de remarquable que la conversion d'Hospiton et de ses Barbaricini à la foi catholique, qui eut lieu sous le pontificat de saint Grégoire, et l'enlèvement du corps de saint Augustin par les Sarrasins. Division en diocèses.

Les évêchés furent autrefois plus nombreux qu'ils ne le sont aujourd'hui, car on en comptait vingt-trois et trois archevêchés : ceux-ci existent encore, et les évêchés sont au nombre de huit. (*Voyez* le tableau ci-après.) Anciens évêchés.

Indépendamment des titres, soit ecclésiastiques, soit féodaux, provenant des abbayes, baronnies et autres, qui appartiennent à leurs diocèses, les archevêques et évêques de Sardaigne ont celui de conseillers du roi, de chefs de la junte diocésaine, des monts de secours et des congrégations des hospices de charité. Ceux de chanceliers de l'université et de gonfaloniers de l'église romaine n'appartiennent qu'aux archevêques de Cagliari et de Sassari. Titres des évêques.

Ces deux prélats prennent également le titre de primat de Corse et de Sardaigne, et l'archevêque d'Oristano y a aussi des prétentions. Ce titre excita jadis de vives querelles entre les deux premiers ; la contestation, portée à la cour de Rome, fut décidée en faveur de l'archevêque de Primatie de Corse et de Sardaigne.

Cagliari, si l'on en croit ses partisans, et selon les autres elle resta indécise. Chacun d'eux se qualifie de primat sans en exercer les fonctions.

Si jamais il prend envie à ces prélats de renouveler la discussion, ils devront prendre garde que l'archevêque de Pise n'en soit informé, car alors il pourrait bien les mettre d'accord en revendiquant pour lui un titre auquel il paraît avoir des droits mieux fondés. C'est l'opinion des personnes les plus instruites en matières ecclésiastiques : la primatie fut accordée aux archevêques de Pise, en 1132, par Innocent II ; elle leur fut confirmée en 1155, par Adrien, et surtout en 1198, par Innocent III. Ils la conservèrent sans contestation jusqu'en 1241, époque à laquelle les Pisans, ayant fait prisonniers sur mer plusieurs prélats, se brouillèrent avec la cour de Rome.

L'archevêque de Cagliari est encore de droit première voix du stamento ecclésiastique.

Nomination aux évêchés. Le roi de Sardaigne, ayant succédé aux rois d'Espagne dans les priviléges apostoliques, est protecteur né de toutes les églises cathédrales de l'île, et, en cette qualité, il a le droit de nommer aux siéges vacants et de proposer les sujets au pape. Mais, d'après les statuts du royaume, confirmés en 1795 par Amédée III, il doit le faire sur une liste de candidats que l'on appelle la *rosa*, et qui est présentée par l'audience-royale.

Chapitres. Les chapitres sont au nombre de onze. Le plus considérable est le chapitre de Cagliari. Les chanoines ont, non seulement le privilége de la *cappa magna*, qui leur a été accordé depuis long-temps, mais encore celui du *protonotariat apostolique*, dont ils sont redevables aux bons offices du roi défunt.

DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES DE LA SARDAIGNE,

POUR L'ANNÉE 1838.

NOMS DES DIOCÈSES.		SIÉGES ÉPISCOPAUX, ET RÉSIDENCES DES CHAPITRES et DES COLLÉGIALES.	CHAPITRES ET COLLÉGIALES.		
ARCHEVÊQUES.	ÉVÊQUES SUFFRAG.		Chanoines.	Bénéficiers.	Totaux.
CAGLIARI..	»	Cagliari, cathédrale...	30[1]	30	60
—	»	*Idem*, Ste-Anne....	»	20	20
—	»	*Idem*, Ste-Eulalie..	»	29	29
—	»	*Idem*, St-Jacques..	»	16	16
—	Galtelli[2]........	Nuoro..............	11	7	18
—	Iglésias..........	Iglésias............	17	10	27
—	Ogliastra.........	Tortoli.............	7	3	10
SASSARI...	»	Sassari.............	22	13	35
—	»	Basilique de S.-Gavino.	»	7	7
—	»	Collégiale d'Osilo.....	12	7	19
—	Alghero..........	Alghero.............	18	14	32
—	Ampurias et Civita.	Castel-Sardo[3].......	12	6	18
—	»	Collégiale de Tempio..	12	17	29
—	»	Collégiale de Nulvi...	9	6	15
—	Bosa............	Bosa...............	14	15	29
—	»	Collégiale de Cuglieri.	8	8	16
—	Bisarcio..........	Ozieri..............	9	7	16
ORISTANO.	»	Oristano............	20	14	34
—	Ales............	Ales[4]..............	18	10	28
3	8	Chapitres....... 11 Collégiales...... 4 TOTAL.... 15	219	239	458

[1] Les chanoines de Cagliari ont le titre de protonotaires apostoliques.
[2] Cet évêché est actuellement administré par l'archevêque d'Oristano.
[3] L'évêque d'Ampurias partage sa résidence entre Castel-Sardo et Tempio.
[4] Vacant; administré par l'archevêque de Cagliari.

La nomination aux canonicats appartient aux familles qui jouissent du patronage ; les charges de pénitencier et Canonicats.

de chanoine-curé sont ordinairement données au concours; quant aux autres places, c'est le mois dans lequel la vacance a lieu qui règle le droit d'y pourvoir. Sur les douze mois de l'année, huit sont réservés à la cour de Rome, et les quatre autres (mars, juin, septembre et décembre) à l'évêque, à moins que celui-ci, à son avénement à l'épiscopat, ne demande au saint-siége l'alternative des six mois. Les bulles des chanoines sont par conséquent expédiées par la cour de Rome ou par l'évêque, selon l'époque des vacances.

Abbayes. L'on ne compte que trois abbayes en Sardaigne : celle de Saint-Jean de Sinis et de Saint-Nicolas, diocèse d'Oristano; celle de Santa-Maria de Saccargia, même diocèse, et celle de Santa-Maria di San-Venero et de Cea, diocèse de Sassari. Ces abbayes, dont les revenus ne sont pas considérables, sont quelquefois accordées comme une espèce de retraite à des ecclésiastiques qui ont parcouru la carrière de l'enseignement.

Recteurs, curés, prévôts et vicaires. Les ecclésiastiques qui ont charge d'âmes en Sardaigne sont désignés, suivant leurs fonctions, par les noms de recteurs, curés, prévôts et vicaires : les trois premiers sont de véritables curés; quant aux vicaires, ils ne sont réellement que les représentants de l'ecclésiastique occupant le bénéfice paroissial : celui-ci habite presque toujours une ville, où souvent il siége dans un chapitre. Les vicaires doivent remplacer les titulaires dans toutes les fonctions pastorales, mais ils n'ont que le quart dans le partage des revenus, c'est pourquoi ils sont en général assez pauvres; ils ont à peine de quoi vivre honnêtement, et néanmoins ils sont tenus de donner l'hospitalité; la plupart l'exercent avec une cordialité qui souvent est en raison inverse de leurs moyens, et qui ne laisse pas de causer du dérangement dans leurs affaires.

La nomination aux rectorats et aux cures appartient à

l'évêque ou au saint-siége, à moins qu'elle ne soit un patronage de famille ; elle est sujette aux mêmes règles que celle des canonicats. Les vicaires sont proposés par leurs titulaires bénéficiers, et subissent, pour être confirmés dans leur place, un examen qui doit être répété chaque année.

D'après ce qui vient d'être exposé, on conçoit aisément que les ecclésiastiques qui habitent les villes sont nombreux, et en général riches, tandis que dans les campagnes, c'est tout le contraire. Aussi les récits des étrangers qui ont cru pouvoir juger la masse du clergé sarde sur ce qu'ils ont observé dans les villes ou dans les villages où résident les évêques manquent d'exactitude. Nombre des prêtres.

PAROISSES DE LA SARDAIGNE EN 1838.

DIOCÈSES.	PAROISSES. Dans les villes.	Dans les villages.	Dans les campagnes	TOTAUX.
Cagliari	5	74	»	79
Galtelli	1	24	»	25
Iglésias	1	9	7 [1]	17
Ogliastra	1	27	»	28
Sassari	6 [2]	26	2 [3]	34
Alghero	1	26	»	27
Ampurias et Civita	2	14	5	21
Bosa	1	19	1 [4]	21
Bisarcio	1	21	»	22
Oristano	2	73	»	75
Ales	1	41	»	42
	22	354	15	391

[1] Dans le Sulcis. — [2] Y compris la paroisse de San-Gavino. — [3] Celles de San-Lorenzo et Santa-Vittoria d'Osilo. — [4] San-Leonardo.

Séminaires tridentins.

L'on entend par séminaire tridentin un collége pour les clercs et les jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique. Ils tirent leur nom d'une décision du concile de Trente, qui a ordonné qu'un de ces séminaires fût établi dans chaque diocèse. Excepté ceux des deux principales villes de l'île et du diocèse d'Oristano, les autres n'ont que des revenus médiocres et n'offrent que peu de ressources pour l'instruction. Les universités de Cagliari et de Sassari donnent aux séminaires de ces deux villes un grand avantage sur les autres, d'où il ne sort guère que des ecclésiastiques de second ordre.

Instruction du clergé sarde.

Inhabile à porter par moi-même un jugement sur l'instruction du clergé sarde en théologie, je dois m'en rapporter à l'opinion du public, et principalement des étrangers versés dans cette matière : or, elle est très favorable aux ecclésiastiques de l'île. Je me permettrai seulement d'exprimer le désir que d'autres objets d'instruction soient à l'avenir moins négligés dans le cours des études des séminaristes. Ceux-ci devant, pour la plupart, être disséminés dans les villages sur toute la surface de l'île, et réunir aux fonctions ecclésiastiques celles que le public ou le gouvernement leur confient, devant par conséquent siéger dans les assemblées communales, s'occuper des progrès et de l'encouragement de l'agriculture (1), combattre des préjugés superstitieux ou des pratiques ridicules chez des campagnards ignorants, auxquels la plus simple explication des moindres phénomènes physiques suffit quelquefois pour dessiller les yeux, n'est-il pas de la plus haute importance qu'ils arrivent dans leurs cures assez instruits pour s'acquitter convenablement de cette partie de leur ministère ?

---

(1) *Voyez* ci-après, ch. 7, art. *Monts de secours.*

Ceci est d'autant plus désirable que les curés sont presque les seules personnes qui, dans les villages, exercent une influence réelle sur l'opinion; et comme une explication inexacte d'un phénomène ou d'un accident, ainsi qu'un mauvais raisonnement sur des mesures prescrites par le gouvernement, ou en matière d'économie publique ou d'agriculture, ont en Sardaigne une bien autre conséquence qu'ailleurs, à cause de la disposition des habitants à adopter aveuglément les idées et à répéter les arguments des hommes d'une condition supérieure à la leur, et surtout des ecclésiastiques, il importe beaucoup, sous le double rapport de la morale et de la politique, que l'éducation des jeunes ecclésiastiques destinés aux cures se perfectionne et embrasse même des notions qui, bien qu'étrangères au sacerdoce, ne sont cependant pas incompatibles avec l'exercice de ses fonctions.

Quoiqu'en général un esprit vif et une intelligence prompte rendent les Sardes propres à l'étude de certaines sciences, l'on remarque que ceux qui habitent le cap septentrional et les pays montueux du centre de l'île fréquentent davantage et avec plus de succès les universités et surtout les séminaires que ceux du cap méridional. Ils se répandent ensuite dans toute l'île en qualité de vicaires ou de curés : aussi la plupart de ceux de la plaine du Campidano viennent de l'autre cap. Ce fait de la plus grande fréquentation des écoles ecclésiastiques par les montagnards, et surtout de leur plus grande aptitude à étudier, est trop généralement reconnu dans l'île pour que je m'attache à le prouver.

On compte en Sardaigne quatre-vingt-neuf communautés ou couvents d'hommes, dont nous donnons ci-après l'énumération, selon les différents ordres auxquels ils appartiennent. Clergé régulier.

CONGRÉGATIONS ET COUVENTS D'HOMMES

(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE).

ORDRES.	NOMBRE DES COUVENTS.	RELIGIEUX: Revêtus du sacerdoce.	RELIGIEUX: Clercs ou étudiants.	RELIGIEUX: Laïques profès.	RELIGIEUX: Laïques non profès ou tertiaires.	TOTAL.
Augustins	5	18	»	14	1	33
Capucins, provce de Cagliari.	9	42	20	43	»	105
——— provce de Sassari	13	87	5	54	»	146
Carmes	8	42	14	31	3	90
Conventuels	8	33	20	25	10	88
Dominicains	5	32	6	26	6	70
Frères de la Charité ou de St.-Jean-de-Dieu	4	3	»	23	»	26
Frères des écoles *pies*, ou scolopes	6	35	19	26	»	80
Jésuites	3	16	»	22	22	60
Minimes	2	8	»	7	2	17
Observants, provce de Cagliari.	9	38	22	23	38	121
——— provce de Sassari	12	81	20	61	39	201
Pères de la Merci	3	26	8	14	»	48
Servites	2	14	»	6	»	20
TOTAUX	89	475	134	375	121	1,105

On n'a pas compris dans ce tableau MM. de la Mission, établis depuis peu à Oristano par les soins de Mgr l'archevêque Bua; ils sont spécialement chargés de l'instruction des jeunes ecclésiastiques : ils assistent également les malades et les prisonniers.

Jésuites. Les jésuites sont nouvellement rétablis en Sardaigne. Quoiqu'ils n'aient pas encore pu recouvrer tout ce qu'ils possédaient autrefois, on leur en a rendu une portion con-

sidérable, y compris la plupart des maisons et des églises dont ils étaient propriétaires dans les différentes villes.

Scolopes.

Les frères des écoles *pies*, ou scolopes, qui se sont toujours occupés de l'instruction des enfants de la classe inférieure, sont assez bien dotés; ils ont formé beaucoup de sujets capables.

Autres religieux.

Quant aux autres moines, excepté les frères de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, qui sont chargés du service des hôpitaux, ils se bornent à célébrer l'office divin dans leurs propres églises; quelques uns se vouent à la prédication et vont dans les villages de l'intérieur prononcer des panégyriques ou des sermons de carême, qui leur sont payés exactement par les communes. Les religieux de l'ordre de Saint-François et de Saint-Dominique fournissent les sujets les plus renommés.

Richesse des couvents.

Toutes ces communautés sont en général peu riches; les bâtiments des couvents sont chétifs, plusieurs sont totalement dépourvus de bibliothèques, les autres n'en ont que de médiocres.

Couvents de femmes.

Les couvents de femmes ne se rencontrent que dans les villes et dans deux ou trois villages ou bourgs : on confie généralement aux religieuses l'éducation de quelques demoiselles des premières classes de la société. C'est principalement parmi elles qu'elles se recrutent.

Leur mode de vivre.

Les capucines sont assez nombreuses et mènent une vie très austère, dormant sur la dure et ne vivant en commun que d'aumônes. Les autres couvents ont en général de très modiques revenus : les religieuses vivent séparément de petites rentes, ou des secours qu'elles reçoivent de leurs familles et d'autres personnes; souvent on leur envoie leur repas (1), de sorte que la réunion au réfec-

(1) La communauté fournit cependant la soupe, que chacune reçoit dans sa chambre.

toire et la distribution uniforme des heures, qui, dans les couvents, forment une des principales bases de la discipline claustrale, ne sont point observées dans la plupart des monastères de femmes.

Le changement de domination, opéré il y a plus d'un siècle en Sardaigne, n'a pu encore influer sur la langue dont se servent la plupart des religieuses. Les capucines ne parlent entre elles que le pur castillan, et les autres le catalan. Cependant l'usage de cette dernière langue commence à se perdre, et l'italien devient déjà assez familier. Il ne s'agit pas ici de l'idiome national, dont elles font usage au parloir avec leurs parents.

Mères pieuses. La ville d'Oristano doit à son digne archevêque, mentionné ci-dessus, l'établissement tout récent (1838) des mères-pieuses (*madri-pie*), vouées à l'instruction publique et à l'éducation des jeunes filles.

Les sœurs hospitalières, si connues sur le continent par les grands services qu'elles rendent aux malades, sont encore inconnues dans l'île, quoiqu'elles soient établies depuis quelques années dans les hôpitaux militaires des provinces sardes du continent (1).

Dîme. La dîme subsiste en Sardaigne dans toute sa vigueur; elle sert à l'entretien des églises, et particulièrement à celui des ecclésiastiques. Le mode de la répartir et de la percevoir varie selon les localités, les usages des cantons et d'autres circonstances. En général, elle revient pour le moins au dixième du produit brut, surtout pour les grains, le vin et le bétail; pour d'autres denrées, elle excède même cette proportion, puisque dans le village de B....., qui

(1) Nous ne donnons pas ici le tableau des couvents et congrégations de femmes, que nous n'avons pas pu compléter faute de documents : si ces derniers nous arrivent en temps convenable, nous réparerons notre omission involontaire en plaçant ce tableau à la fin de ce volume.

abonde en lin, la dîme de cette production se paie en nature, mais seulement lorsqu'elle a subi toutes les préparations qu'elle exige avant d'être filée. Il en est de même de quelques autres objets.

L'île ne connaissant la fabrication de l'huile que depuis peu de temps, cette denrée n'est pas sujette à la dîme dans tous les cantons ; dans quelques endroits, elle se monte à quatre pour cent ; le maïs est à peu près dans le même cas. Quant au bétail, chaque *segno* (marque) donne une pièce ; le segno ne doit pas être moindre de dix pièces, il peut en comprendre jusqu'à mille.

Dans la plupart des diocèses, la dîme est apportée au magasin du décimateur par les personnes mêmes qui doivent la payer, et en d'autres endroits, tels que Castel-Sardo, celle du blé se perçoit aux portes de la ville : on suit le même usage à Alghero ; mais pour la dîme du vin, on la paie en raisin et de la manière suivante : celui qui doit donner la dixième partie du produit de sa vigne n'en vendange que les neuf dixièmes et laisse au décimateur le soin de cueillir lui-même la portion qui lui revient. Dans le diocèse de Nuoro, l'on ne peut enlever un grain de l'aire avant que la dîme ait été prélevée pour l'évêque. Mode de la payer et de la percevoir.

La perception des dîmes est poussée avec d'autant plus d'activité qu'elles sont presque toujours cédées à un fermier, naturellement intéressé à tout percevoir ; aussi leur paiement est-il en général plus sévèrement exigé que celui des droits féodaux, au recouvrement desquels les barons apportaient quelquefois beaucoup d'indulgence.

La répartition de la dîme entre les ecclésiastiques se fait suivant leurs qualités. Le curé ou le recteur ne partage avec personne, à moins qu'il ne doive donner le tiers ou le quart à l'évêque. Répartition.

S'il s'agit d'une paroisse-prébende, le prébendé doit en abandonner le quart au vicaire ; les chapitres suivent

pour ce partage des statuts particuliers. En certains lieux, le bénéficiaire n'a que la moitié de la dîme : il n'y a pas de règle générale; mais il est bien certain que la dîme coûte aux contribuables un sacrifice de plus du dixième des produits bruts à cause de tous les frais qu'ils sont obligés de faire pour les transporter, et dont on ne leur tient pas compte (1), de façon que si le mot *dîme* est justement appliqué à l'égard de la quantité des denrées reçues par les ecclésiastiques sardes, l'on pourrait peut-être proposer une autre dénomination pour exprimer avec plus de précision la quotité de ce que paie le cultivateur.

Bénéfices vacants. En vertu d'un concordat conclu en 1807 entre le roi de Sardaigne et le saint-père, à l'époque de la création du mont de rachat (*monte di riscatto*), il fut convenu que tous les revenus des bénéfices ecclésiastiques qui viendraient à vaquer, y compris les évêchés, seraient pendant l'espace de deux ans versés dans la caisse de ce mont, destiné, comme nous l'avons dit plus haut, à l'extinction des dettes de l'état; mais comme le terme de deux années, dans les vacances aux cures et autres bénéfices, pourrait être nuisible au service de l'église, le saint-siége ordonna de pourvoir au remplacement des sujets manquants le plus tôt possible, permettant au nouvel élu de verser au trésor, dans le terme de quatre ou six ans, la somme équivalente au total de celle que le mont est en droit d'exiger pour la vacance biennale.

Revenus ecclésiastiques en général. Les revenus ecclésiastiques s'élèvent en Sardaigne à 200,000 écus (960,000 f.), dont 55,000 écus (264,000 f.)

---

(1) Le P. Gemelli, dans son *Rifiorimento della Sardegna*, t. I, p. 146, admet un cinquième en sus de la dîme pour les frais de transport du champ au magasin du décimateur; mais il pense que ce calcul est sujet à de nombreuses exceptions.

appartiennent aux évêchés; mais ces derniers sont pour la plupart chargés de fortes pensions, que le gouvernement est autorisé à leur imposer jusqu'à la concurrence du tiers de leur revenu : toutefois, l'on peut assurer que le stamento ecclésiastique forme la classe la plus aisée de l'île, et que, dans l'état actuel des choses, il est plus riche que la noblesse. Cette dernière, ne fournissant présentement qu'un nombre bien faible de sujets à l'église, semble vouloir laisser à la noblesse inférieure et aux autres classes l'avantage de profiter des dignités ecclésiastiques; la masse du peuple doit en être d'autant plus satisfaite que la carrière ecclésiastique est, pour ainsi dire, la seule qui lui soit ouverte et qui puisse lui fournir l'occasion de s'élever au-dessus de sa sphère, en procurant une honnête existence à des familles pauvres et dépourvues de toute autre ressource.

D'après les notions puisées dans le pays et tirées de bonnes sources, on peut dire que les trois quarts des familles sardes qui, proportionnellement à leur rang, jouissent d'une certaine aisance, la doivent principalement à la fortune de quelques uns de leurs membres qui étaient ecclésiastiques : ceci s'applique principalement aux évêchés et aux riches canonicats pour la moyenne noblesse et la bourgeoisie, et aux rectorats pour le peuple. L'on ne saurait en dire autant des couvents, qui ne sont utiles qu'aux individus, et reçoivent toujours plus qu'ils ne donnent.

La Sardaigne, n'ayant participé qu'indirectement aux événements politiques qui ont causé tant de changements en Europe depuis la fin du XVIIIe siècle, n'a pas subi de grandes réformes dans le régime ecclésiastique.

Le calendrier sarde est encore chargé d'une quantité de fêtes du second ordre, dont la suppression fut, *bien avant la révolution française,* réclamée et obtenue par la plu- Fêtes.

part des princes catholiques, en faveur des étudiants, des cultivateurs et des artisans, auxquels elles enlevaient près d'un tiers de l'année.

Droit d'asile. Le *droit d'asile* des églises et autres édifices sacrés est également conservé en Sardaigne; mais depuis quelques années il est extrêmement restreint, d'après les conventions conclues entre les cours de Rome et de Turin. Cette immunité ne peut plus être profitable qu'aux personnes dont les délits portent une peine moindre que celle de deux années de réclusion; pour les autres, l'autorité civile est en droit de les réclamer de l'autorité ecclésiastique, et de les prendre de force en cas de refus de les livrer.

Quant aux déserteurs, pour remédier aux abus sans nombre auxquels ce droit d'asile donnait lieu, on leur a ôté également le privilége de l'immunité : si dans trois jours ils ne se présentent pas d'eux-mêmes au corps, ils sont extraits par la force, après la formalité préalable de la demande.

N. B. Je ne saurais terminer ce chapitre sans exposer ce qu'une connaissance intime des lieux, des personnes et des choses, m'a clairement démontré depuis que je parcours la Sardaigne, sur l'importance dans le choix des ecclésiastiques appelés aux évêchés de l'île : sans vouloir établir des parallèles statistiques, toujours odieux, je rappellerai ce qui a été dit pages 324, 325, et je me contenterai de dire *qu'en Sardaigne plus qu'ailleurs les bons évêques font les bons curés, et les bons curés les bonnes populations.* Un homme dans la force de l'âge, qui ait parcouru la carrière des cures, et qui associe à de l'instruction une fermeté éclairée, devrait toujours être préféré dans le choix à ceux qui ne remplissent pas ces conditions.

CHAPITRE VII.

Instruction.

Sous un prince éclairé, secondé par un ministre digne de lui (1), les progrès des Sardes dans les sciences et les lettres prouvent incontestablement que cette nation, défavorablement jugée par les Espagnols, intéressés à la déprécier, n'est pas, comme on l'a dit, incapable de s'illustrer. Mais il faut avouer, d'un autre côté, que ces progrès, si beaux et si rapides, ayant devancé la marche des autres améliorations, devaient être regardés comme des fruits prématurés. Progrès.

C'est ce que l'expérience a démontré : à peine la main souveraine, et pour ainsi dire magique, qui avait glorieusement élevé et soutenu ce fanal au milieu des ténèbres, disparut-elle, que ce foyer, privé de soins et d'aliments étrangers, ne lança plus que de bien faibles lumières, et parut même s'éteindre tout-à-fait.

La jeunesse sarde, pauvre et sans appui, négligea dès lors l'étude des lettres et des sciences mathématiques pour ne s'occuper exclusivement que de la théologie, de la jurisprudence et de la médecine, qui seules pouvaient lui procurer en peu de temps des moyens d'existence. Marche rétrograde.

Les sciences de la théologie et du droit romain, ne pouvant agrandir leur domaine, se sont soutenues et ne se sont nullement ressenties de l'état d'isolement dans lequel l'île se trouva pendant long-temps; mais il n'en a pas été

---

(1) *Voyez* ce qui a été dit pages 73 et 81.

ainsi de la médecine : étrangers aux progrès rapides que cette science a faits sur le continent depuis une quarantaine d'années, les Sardes restèrent en arrière, et semblent même avoir rétrogradé.

Marche progressive. Enfin, une époque plus favorable a commencé, de nouvelles communications se sont établies avec le continent, et des ressources plus nombreuses ouvrent une carrière plus vaste à la jeunesse sarde.

Université. On compte dans l'île deux universités, qui sont indépendantes l'une de l'autre; elles sont établies dans les villes de Cagliari et de Sassari. Leur organisation n'a éprouvé depuis quelques années que de légers changements. On verra par les tableaux annexés ci-après qu'elles ne diffèrent pas essentiellement entre elles.

Les deux universités sont formées d'un corps dirigeant, dit *magistrato*, et du corps enseignant. Le *magistrato* de Cagliari se compose de l'archevêque, qui en est le chef, avec titre de chancelier de l'université; du régent de la R. chancellerie, de l'intendant général des finances, du syndic de première classe, de quatre membres adjoints, qui composent en outre la commission R. des études; des préfets des cinq facultés, d'un censeur, d'un assesseur, d'un secrétaire et d'un assistant à la secrétairerie. Le magistrato de Sassari est présidé par son archevêque; il se compose du régent de la *R. governazione*, du vice-intendant général, du syndic de la ville, des préfets des cinq facultés, d'un censeur, d'un assesseur et d'un secrétaire.

UNIVERSITÉ DE CAGLIARI.

ENSEIGNEMENT ET ÉLÈVES
PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1837—1838.

FACULTÉS.	CHAIRES.	Professeurs.	Docteurs de Colléges.	Étudiants.
THÉOLOGIE	Morale 1 Ecriture-Sainte et langues orientales 1 Dogmatique et hist. ecclésiastiq. 1	3	9	50
DROIT	Droit canon 1 Lois civiles 2 Institutions canonicales 1 Institutions civiles 1	5	12	66
MÉDECINE	Anatomie 1 Matière médicale 1 Médecine théorico-pratique 1 Clinique médicale 1 Institutions médicales 1	5	8	10
CHIRURGIE	Chirurgie théorico-pratique 1 ——— opérative et obstétrice 1	2	7	22
PHILOSOPHIE	Mathématiques 1 Physique expérimentale 1 Logique et métaphysique 1 Ethique 1	4	8	60 110
	Chimie gén. et pharmaceutique 1 Histoire naturelle 1 Eloquence latine 1 Eloquence italienne »	3	»	»
PROFESSEURS EXTRAORDINAIRES.	Médecine 3 Philosophie 1 Chirurgie 1	5	»	»
TOTAUX		27	44	318

Les établissements attachés à l'université, sont:

1°. La Bibliothèque, qui a un président, un assistant et un distributeur;

2°. Le Musée royal d'histoire naturelle et d'antiquités, ayant un directeur et un préparateur;

3°. Le Cabinet de physique, avec un directeur et un mécanicien;

4°. Le Laboratoire de Chimie, ayant un directeur et un préparateur.

On peut encore compter comme dépendances de l'université le protomédicat et la chapelle de l'université.

UNIVERSITÉ DE SASSARI.

ENSEIGNEMENT ET ÉLÈVES.

FACULTÉS.	CHAIRES.	Professeurs.	Docteurs de Collége.	Étudiants.
Théologie	Morale 1; Écriture-Sainte et langues orientales 1; Dogmatique et histoire ecclésiastique 1	3	16	48
Droit	Droit canon 1; Lois civiles 2; Institutions canonicales 1; Institutions civiles 1	5	13	68
Médecine	Matière médicale et botanique 1; Institutions médicales 1; Médecine théorico-pratique 1	3	12	21
Chirurgie	Chirurgie théorico-pratique et anatomie	1	7	22
Philosophie	Mathématiques 1; Physique 1; Logique et métaphysique 1; Éthique »	3	9	113
Professeurs extraordinaires.	Chimie générale et pharmaceutique	1	»	»
	Éloquence latine	1	»	7
	Éloquence italienne	1	»	»
	Droit	1	»	»
	Médecine	1	»	»
Total		20	57	279

Les établissements attachés à l'université de Sassari, sont :

1°. Une bibliotbèque, qui a un bibliothécaire et un assistant;

2°. Un cabinet de physique avec un directeur et un mécanicien;

3°. Un laboratoire de chimie avec un directeur.

Le vice-protomédicat dépend aussi de l'université, qui a également une chapelle.

Nous avons déjà dit que les deux conseils respectifs sont appelés *magistrati*; ceux-ci sont spécialement chargés de faire observer exactement les statuts de l'université et d'informer le gouvernement de la marche des études et des abus qui peuvent s'y introduire, etc. Magistrat des études.

La commission royale des études, instituée par un *billet* royal de 1824, est composée de quatre adjoints au *magistrato*, qui doivent assister à toutes les séances de ce dernier, et y ont voix délibérative. Ces quatre adjoints doivent aussi, dans certains cas, se réunir séparément; ils constituent alors une commission spéciale chargée, soit de préparer les matériaux pour les discussions à porter aux séances générales, soit de traiter divers points qui leur sont particulièrement confiés : par exemple, ce qui regarde les écoles normales, etc. Commission royale des études.

La commission des études a de plus le pouvoir de prendre des décisions dans les affaires qui exigent une détermination prompte, et dans tout ce qui concerne la discipline et la convocation des écoles inférieures. Elle doit cependant en référer à la première assemblée générale du magistrato, et lui communiquer même les délibérations qu'elle a prises.

Les préfets des facultés sont nommés ou confirmés tous les six ans par le roi, et choisis parmi les membres de leurs colléges, d'après les informations du magistrato. Ils président à tous les examens, soit publics, soit privés, et soumettent au magistrato les objets qui exigent des décisions supérieures. Pour tout le reste, leurs attributions et leurs devoirs se rapportent aux diverses branches des sciences auxquelles ils sont attachés. Préfets des études.

Le censeur, qui est également nommé par le roi pour six ans, doit particulièrement surveiller l'exécution des statuts et règlements de l'université. Censeur des études.

L'assesseur a la connaissance de tous les différends qui Assesseur.

peuvent s'élever entre les élèves, ou bien entre ceux-ci et les personnes qui leur louent des chambres, les libraires, etc. : il est élu, tous les trois ans, parmi les membres du collége de Droit, et confirmé par le roi.

Chaque faculté a son *collége*, qui, d'accord avec les professeurs, confère les grades publics; les docteurs de collége proposent des difficultés sur les thèses que les candidats présentent; elles sont fournies à ceux-ci par les professeurs, qui les ont tirées de leurs cahiers.

Pour être reçu dans un collége de faculté, excepté ceux de Chirurgie et des Arts, il faut subir un examen public d'agrégation, après lequel le candidat est admis avec l'agrément du collége et la permission du magistrato.

Langue scolastique. La langue latine est la langue scolastique des deux universités; l'italienne est cependant employée dans les leçons de médecine et de chirurgie.

Grades. Les grades sont donnés au nom de l'archevêque, qui est chef de l'université : ce sont, pour la théologie, la jurisprudence et la médecine : le baccalauréat, la licence et le doctorat (*laurea*). Pour les arts, c'est encore le grade de bachelier. Les étudiants en chirurgie doivent subir des examens, au bout desquels ils sont qualifiés maîtres en chirurgie.

Carrière ecclésiastique. La carrière ecclésiastique étant jusqu'à présent celle qui offre à la jeunesse sarde les résultats les plus prompts, les plus lucratifs et les plus faciles à obtenir, est naturellement la plus suivie; le nombre des élèves en théologie surpasse ordinairement celui des autres. J'ai déjà parlé du degré d'instruction auquel ils parviennent.

Barreau. Les ressources que les légistes trouvent en Sardaigne et la considération dont ils jouissent font que le nombre des étudiants en droit est le plus fort après celui des théologiens : il sera bon d'ajouter à ce qui a été dit des jurisconsultes qu'en donnant de justes éloges à leur savoir, on

n'a entendu parler que de ce qui regarde le droit romain, les lois du pays et les décrets de la cour de Rome.

Si le nombre des élèves en droit est considérable et même prodigieux, par des raisons tout-à-fait inverses celui des élèves en médecine et en chirurgie est très borné. Médecins.

Peu de villages en Sardaigne ont des médecins; dans quelques uns, on trouve des chirurgiens, et la plupart n'ont que des officiers de santé, dont les connaissances ne s'étendent guère qu'à la saignée et aux petites opérations chirurgicales. Ils sont pour l'ordinaire salariés par les communes, et s'ils se rabaissent à faire, dans leurs villages, l'office de barbier, ils n'ont pas moins la prétention de s'élever à la profession de médecin, qu'ils exercent impunément, en dépit des lois et au grand préjudice des habitants. Leur arrogance (1) est en raison directe de leur ignorance et de leur misère : aussi, lorsqu'un médecin se présente dans un gros village pour y exercer sa profession, il a bientôt à combattre ces barbiers et ces chirurgiens, qui lui déclarent une guerre opiniâtre, et qui finissent bien souvent par le menacer d'un coup de fusil; de sorte que le docteur est alors contraint d'abandonner la campagne et de rentrer dans la ville. Voilà pourquoi les cités abondent en jeunes médecins qui restent oisifs, tandis que les campagnes en sont dépourvues.

Depuis quelques années cependant, le gouvernement a cherché à remédier à ces désordres par l'institution des médecins de district. On a formé dans l'île un certain Médecins de *condotta*.

(1) A l'appui de cette opinion, je citerai seulement ce qui est arrivé à M. le professeur Moris, auteur de la *Flore de Sardaigne*. Voyageant dans l'intérieur de l'île, il s'arrêta dans un des principaux villages, où il eut besoin du ministère d'un de ces barbiers : celui-ci, l'ayant reconnu pour médecin, ne voulut recevoir aucun salaire, disant qu'entre confrères les services doivent être réciproques et gratuits.

nombre de districts composés de plusieurs communes, et à chaque district on a alloué un médecin dit *medico di condotta :* il a un salaire fixe payé par les communes de son district, et il est tenu de s'y rendre au besoin, et de faire en outre des tournées fixes; il est également chargé du vaccin. Chaque province a sa *junte*, qui dépend de la junte primaire établie à Cagliari, ou de la junte supérieure de Sassari, pour le cap de ce nom (1).

Chirurgie. La chirurgie a été jusqu'à présent si peu considérée en Sardaigne qu'un jeune homme d'une famille honnête se croirait déshonoré de s'y adonner, de sorte que sa vocation n'était déterminée que par le défaut de moyens pécuniaires ou intellectuels. Le soin qu'a pris le gouvernement d'envoyer du continent de bons professeurs de chirurgie et d'encourager cette branche *positive* de l'art de guérir semble déjà porter des fruits.

Pharmacie. La pharmacie n'est pas en Sardaigne dans un état bien prospère : une grande partie des médicaments, même les plus simples, sont encore tirés de l'étranger, et les principales pharmacies de l'île se fournissent à Gênes, à Livourne et à Naples. Cependant, depuis quelque temps, on commence à mettre à profit diverses productions du sol, telles que la graine de ricin, la digitale pourprée, la gentiane, etc.

Ce n'est pas absolument la capacité et la bonne volonté qui, jusqu'ici, ont manqué aux pharmaciens sardes, puisque plusieurs d'entre eux ont fait de très bonnes études sur le continent; mais, rentrés dans leur patrie épuisés par des sacrifices pécuniaires, dépourvus des moyens nécessaires pour y monter un petit laboratoire, et enfin privés pendant long-temps d'encouragement, la

---

(1) *Voyez* ci-après, chap. 8, *Junte primaire pour le vaccin*, et *Condotte mediche*.

plupart ont été forcés de renoncer à faire des préparations qui devenaient ruineuses pour eux, et de se borner, comme de simples marchands, à la vente des drogues.

Le protomédicat, composé d'un premier médecin et de cinq autres, choisis parmi les professeurs ou les membres des colléges de médecine et de chirurgie, siége à Cagliari; il rédige, avec l'approbation du magistrato des études, les règlements qui concernent l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie; il fixe, avec l'intervention des syndics des apothicaires, les taxes des médicaments; il est également chargé de l'inspection des pharmacies, drogueries, etc. Protomédicat.

Les drogues et les médicaments qu'on introduit dans l'île ne peuvent être admis ni exposés en vente sans la visite préalable et la permission du protomédicat : dans le cas où ces objets sont de mauvaise qualité, on les brûle publiquement.

Sassari a un vice-protomédicat, qui dépend de Cagliari; plusieurs autres lieux de l'île ont des établissements subalternes chargés des mêmes fonctions, et qui relèvent également du protomédicat de la capitale.

Les chaires de chimie instituées depuis peu dans les deux universités doivent apporter de grands changements à l'état de la pharmacie; il serait pourtant à désirer que les personnes chargées de les pourvoir de ce qui leur est nécessaire pussent se pénétrer de l'importance de cette science, que plusieurs Sardes confondent encore avec l'alchimie, tandis qu'elle exerce ailleurs une si heureuse influence sur la médecine, l'agriculture et les arts. Il est temps que l'on se dépouille en Sardaigne d'une quantité de vieux et funestes préjugés, et que l'on y considère les sciences comme étant toutes utiles et également recommandables. Chimie.

Les cabinets de physique de Cagliari et de Sassari com- Physique.

mencent à être mieux pourvus qu'ils ne l'étaient dernièrement; ils ont cependant un besoin urgent de voir leur dotation augmentée et d'être fournis de ce qui leur est encore indispensable pour que les élèves puissent profiter des découvertes les plus importantes dont cette belle science a été enrichie dans ces derniers temps.

Histoire naturelle.

La chaire d'histoire naturelle de l'université de Cagliari ne date que de deux ou trois années; le professeur auquel elle est confiée est également directeur du musée royal d'histoire naturelle et d'antiquités. Cet établissement, assez riche en minéralogie, en zoologie et en objets antiques, est dû à la munificence du roi Charles-Félix, mais surtout au zèle infatigable de son premier créateur et directeur, feu M. le major chevalier de Pruner, qui y sacrifia son avancement militaire, et on peut dire toutes ses ressources et celles de sa famille.

Bibliothèques.

Il y a une bibliothèque publique à Cagliari et une autre à Sassari : ce sont des établissements particuliers à ces deux villes. Dans leur état actuel, ils ne peuvent être utiles qu'aux personnes qui étudient la théologie et l'ancienne jurisprudence; mais quiconque cultive les sciences modernes ne peut y trouver de grands secours.

Colléges des jésuites.

Il n'existe actuellement en Sardaigne que deux colléges proprement dits, qui sont tous les deux entre les mains des PP. jésuites : un est à Cagliari sous le nom de *Colleggio Reale*, l'autre à Sassari sous celui de *Colleggio Canopoleno*. Il est superflu de parler du genre d'instruction et du mode d'éducation qu'on y reçoit, puisque tous les colléges des jésuites sont organisés d'après le même mode, qui est assez connu. Ils sont indépendants du magistrat des études, et n'admettent, comme ailleurs, que les enfants qui ont atteint l'âge de dix ans accomplis.

Écoles pies.

Les pères des écoles *pies*, établis dans les villes de Sardaigne, et principalement à Cagliari et à Sassari, y en-

seignent les humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement ; de là, les jeunes gens passent aux universités.

Un décret du 24 juin 1824 établit dans toutes les villes et villages de Sardaigne des écoles élémentaires sous le nom d'*écoles normales* (scuole normali) : d'après l'institution, on doit enseigner dans ces écoles la lecture et l'écriture, le catéchisme de l'église romaine, les premiers principes d'agriculture et d'économie rurale, également en forme de catéchisme. Les maîtres, qui doivent être choisis de préférence parmi les ecclésiastiques des villages, et, s'il se peut, parmi les vicaires (*vice parrochi*), sont nommés par l'intendant de la province, sur la proposition du curé et du syndic du lieu. Ils sont salariés par les communes, ou bien on leur alloue un terrain dont le produit puisse équivaloir aux appointements assignés. Ecoles normales.

Si les personnes chargées de veiller sur l'enseignement de ces écoles eussent fait rigoureusement observer ce qui est prescrit, et si les maîtres se fussent bornés à l'enseignement de la langue italienne, les avantages d'une semblable institution toute philanthropique ne seraient pas douteux, puisqu'elle répandrait dans la classe inférieure l'instruction qui lui est nécessaire, sans la détourner des occupations agricoles et manuelles ; mais par la manie qu'on a laissée prévaloir d'y enseigner le latin, il en résulte que les parents, qui préfèrent voir leurs fils les aider dans les travaux des champs que de les perdre pour toujours (car un jeune paysan qui *dit du latin* ne reste plus à la charrue), ne les envoient pas à l'école ; et dans le cas contraire le but n'est pas atteint, car les campagnes, au lieu de s'instruire, se dépeuplent de jeunes gens qui, grâce à des éléments bien imparfaits et souvent faux de la langue de Cicéron, sont envoyés, non sans de graves sacrifices pécuniaires, dans les villes, où ils vont grossir le nombre

des étudiants des écoles publiques, pour en sortir ordinairement plus vicieux qu'instruits.

Il est à désirer qu'on rappelle les maîtres des écoles normales à l'esprit d'une institution dont les avantages doivent être d'apprendre à lire et à écrire à la classe du peuple (1), et d'épargner à ceux qui sont destinés aux universités la perte de temps et les difficultés que leur faisait éprouver leur ignorance de la langue italienne. Comme les rudiments de la langue latine sont écrits en italien, ces jeunes gens étaient obligés de ralentir leurs études pour se familiariser avec cette dernière langue, ou d'employer beaucoup de temps pour les étudier toutes deux à la fois, ou enfin d'apprendre l'une par l'autre ces deux langues également étrangères pour eux. Les écoles normales aplaniraient ces difficultés, puisque les jeunes gens devraient sortir de leurs villages avec une connaissance de la langue italienne suffisante pour comprendre leurs livres de classe.

Majoli. Il me reste à parler d'une classe d'étudiants sur laquelle l'opinion publique est partagée, et que les étrangers jugent en général bien plus défavorablement qu'elle ne le mérite peut-être : il est question des *majoli*. On désigne à Cagliari sous ce nom les jeunes gens venus des villages de l'intérieur qui, n'ayant pas les moyens de subsister dans la capitale, où ils font leurs études, entrent

---

(1) Les principaux villages de Sardaigne ayant jusqu'ici été privés de toute instruction primaire, l'on peut aisément s'imaginer que le nombre des habitants qui savent lire est très borné : aussi toutes les affaires qui doivent se traiter par voie de correspondance sont-elles entièrement entre les mains de deux ou trois individus : ceux-ci, abusant souvent de la confiance des pauvres ignorants qui ont recours à eux, brouillent tout, fomentent les discordes, et enfin sont une des principales causes des dissensions dont l'île est depuis si long-temps le malheureux théâtre.

chez des particuliers de la classe moyenne, où ils sont en quelque sorte domestiques. Ils ne reçoivent aucun salaire en argent, mais ils sont nourris et logés, et n'ont d'autres dépenses à faire que celles de leur habillement. Le maître de la maison est tenu de laisser aller le majolu à l'école, et de lui accorder le temps nécessaire pour étudier. Quoique ce dernier fasse réellement un véritable service ménial, il est cependant d'une condition bien différente que les domestiques salariés: aussi le public établit-il une grande distinction entre eux et le majolu. Le vol qu'il commettrait dans la maison ne serait pas considéré comme vol domestique.

Les principales fonctions de ces majoli sont d'aller au marché le matin, de faire quelques commissions dans la journée, et de porter la lanterne le soir, lorsque les maîtres vont en soirée ou au théâtre : ils ont le milieu du jour à peu près entièrement à eux; ils l'emploient à suivre les leçons de l'école, et à les repasser lorsqu'ils rentrent au logis.

Comme le logement qui leur est assigné dans les maisons où ils sont reçus n'est pas toujours le plus clair ni le plus commode pour étudier, ils vont bien souvent s'établir sous le vestibule : aussi rien n'est plus singulier pour un étranger à qui cet usage est inconnu et qui passe dans la rue, que de voir ces jeunes gens se promener en long et en large sous les entrées des maisons, ou bien plantés derrière la porte, y repasser leurs leçons pendant des heures entières. Quelquefois, lorsque les majoli accompagnent leurs maîtresses à l'église ou en visite, ils les attendent paisiblement, assis sur le seuil de la porte, leur livre ou leur cahier à la main, charmant ainsi leur ennui avec la grammaire, et régalant les oreilles des passants de l'harmonie des conjugaisons latines, qu'ils répètent à haute voix.

L'on n'est pas d'accord sur la véritable origine du mot *majolu* : quelques personnes le font dériver de l'épithète *mariolu*, mot napolitain dont le sens n'est pas très flatteur; pourtant il serait quelquefois assez applicable à certains écoliers de cette espèce. D'autres pensent qu'il est tiré de leur vêtement, dont la partie principale est un surtout, plus ou moins long, mais presque toujours muni d'un capuchon : or, selon la dernière opinion, ce capuchon est leur caractère distinctif, et on le compare à la trémie de forme conique nommée *majolu* (1), que l'on place en Sardaigne au-dessus des petites meules à âne, et d'où tombe graine à graine le blé à moudre.

Les majoli peuvent fréquenter les écoles inférieures dans leur costume ordinaire; mais ils doivent le déposer pour prendre la soutane ou l'habit bourgeois sitôt qu'ils entrent à l'université. Alors commence pour eux un service plus relevé, puisqu'ils se placent dans les maisons en qualité de précepteurs, pour enseigner les éléments d'arithmétique ou des langues latine et italienne. Ils ont dans ce cas la nourriture et le logement, et de plus le temps nécessaire pour étudier. Étant ainsi à même de continuer leurs études et de suivre les cours académiques, ils embrassent la carrière ecclésiastique ou prennent leurs grades dans quelque faculté; et, comme leur ancien état n'apporte aucun obstacle à leur avancement, il leur est permis d'aspirer à toutes les places et à tous les honneurs auxquels l'étude et le mérite peuvent conduire.

Plusieurs de ces majoli sont, de nos jours, recteurs, chanoines, avocats, médecins, notaires, etc.; quelques uns même sont parvenus jusqu'aux premières charges de la finance et de la magistrature : dans cette dernière car-

---

(1) *Voyez* page 239, le moulin qui se trouve dans le texte. *Voyez* aussi un majolu écolier, *Pl.* III, *fig.* 15.

rière surtout, les hommes qui ont le plus brillé et joui de la plus grande considération par leur savoir ont presque tous commencé par être majoli.

Du reste, abstraction faite du premier période de service, qui n'est réellement pas brillant, les majoli ne sont là que ce qu'ailleurs sont les pédagogues qui, désirant suivre leurs études dans une grande ville, se placent dans les maisons aisées, y sont nourris et logés, et donnent également des répétitions aux enfants. D'ailleurs, il est bon de faire observer que la pauvreté seule oblige les habitants des villages à recourir à une telle ressource, sans laquelle plusieurs personnes de talent et de mérite auraient été complétement ignorées.

Projet de réunion des deux universités.

L'isolement de la Sardaigne, sa faible population, l'état peu florissant des deux universités, et le peu d'espoir qu'elles prospèrent à l'avenir à cause de l'insuffisance de leurs revenus, ont depuis long-temps suggéré l'idée de les réunir; mais des raisons également puissantes (1) se sont jusqu'à présent opposées à ce projet, et paraissent y mettre un obstacle difficile à surmonter. Étranger à cet esprit de parti qui divise les habitants des deux caps, je m'abstiendrai d'entamer une semblable question, qui d'ailleurs m'entraînerait dans des digressions inutiles; cependant je crois qu'il est bon de faire observer que la théologie et le droit peuvent être étudiés avec fruit partout où les écoles ont un nombre suffisant de professeurs et de bibliothèques bien fournies, mais qu'il n'en est pas ainsi de la médecine et de la chirurgie, parce que ces deux sciences font constamment des progrès. Or, comme

(1) Celle qui semble la meilleure est le droit de propriété de la ville de Sassari, qui, avec ses propres fonds, a fondé son université, et qui a toujours fait des sacrifices considérables pour la soutenir et améliorer sa position.

on ne peut se flatter en Sardaigne de pouvoir fournir également les deux universités de tout ce que l'étude de ces deux sciences exige de nos jours, il en résulte que la réunion des deux écoles en une seule université est inévitable, ou que, faute de moyens nécessaires, l'étude des deux branches de l'art de guérir laissera toujours beaucoup à désirer.

On se convaincra surtout de la nécessité de cette réunion si l'on considère le petit nombre d'élèves que ces deux facultés fournissent dans chaque université, et si on le compare aux dépenses que doit exiger la fondation des écoles et des laboratoires de chimie, des cabinets de physique, d'un théâtre anatomique, qu'il faudrait créer et entretenir dans chacune des deux villes pour l'instruction préliminaire et accessoire de ce petit nombre d'élèves.

La formation d'une seule école de médecine, dans la capitale de l'île, offrirait de grands avantages sans nuire beaucoup à l'université de Sassari, dont les revenus seront toujours insuffisants pour qu'elle se pourvoie de tout ce qui est nécessaire à l'étude de l'art de guérir. Les fonds de cette université, qui jusqu'à ce jour ont été appliqués à l'enseignement de la médecine et de la chirurgie, serviraient à former des bourses en faveur des Sardes du nord qui se disposeraient à suivre ces études. L'augmentation des revenus, employés à un seul établissement; le séjour de l'école dans le lieu le plus peuplé de l'île, et qui par conséquent offrirait plus d'occasions de faire des observations cliniques et de disséquer des cadavres, présentent plusieurs avantages qui ne pourraient être mis en balance avec quelques intérêts locaux.

Arpenteurs. Je ne saurais terminer ce chapitre sans témoigner le désir qu'on établisse en Sardaigne la classe des *arpenteurs*, qui lui manque entièrement, et qui deviendra tous les jours plus nécessaire à mesure que la *véritable pro-*

priété se formera et qu'on pourvoira d'une manière quelconque au besoin d'avoir un cadastre.

La classe des arpenteurs offrirait aussi aux familles des campagnes l'avantage de conserver leurs enfants, car, loin de faire comme les théologiens, les avocats et les médecins, qui, sortis de leurs hameaux enfants ou écoliers, n'y retournent plus que pour visiter leurs parents (si par suite de leur nouvelle position ils ne les ont pas déjà reniés ou abandonnés), les jeunes arpenteurs rentreraient au contraire dans leurs foyers pour y mettre à profit les connaissances positives en mathématiques et en hydrostatique qu'ils auraient puisées aux universités, et ils les tourneraient immanquablement au profit de l'agriculture.

L'espace nous le permettant, nous insérons ici le nombre des écoliers qui ont fréquenté les écoles publiques de Cagliari et de Sassari pendant l'année scolastique de 1837-1838.

Cagliari.	Collége	de Sainte-Thérèse (jésuites).	250 écoliers.
—	—	de Saint-Joseph (scolopes).	850
Sassari...	—	de Jésus-Marie (jésuites).	222
—	—	des scolopes...........	473
		Total...........	1,795 écoliers.

CHAPITRE VIII.

Établissements d'utilité publique. — Société agraire. — Chambre de commerce. — Monts de secours. — Barracelli.

Hôpitaux. On ne compte en Sardaigne que quatre hôpitaux publics, savoir : à Cagliari, à Sassari, à Oristano et à Alghero; les autres villes n'en ont pas encore. Ils sont desservis par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu ou de la Charité.

Il y a à Cagliari un conseil général de charité présidé par l'archevêque de cette ville, et des conseils particuliers dans chaque diocèse, qui sont présidés par leurs prélats respectifs. Il existe depuis peu dans cette ville un hôpital des femmes incurables dirigé par trois dames, sous la présidence du chanoine curé de la cathédrale.

Enfants trouvés. Quoique à proprement parler il n'y ait pas d'hospice pour les enfans trouvés, il existe néanmoins des règlemens très sages à leur égard. Les frais de leur nourriture et de leur entretien durant leur bas âge sont supportés en tiers par le seigneur (1), le curé et les habitants de la commune.

Orphelines. Il y a à Cagliari et à Sassari un établissement des orphelines sous le nom d'*Opera pia delle Orfanelle;* celui de Cagliari est plus nombreux et dans un état beaucoup plus prospère : il doit cette prospérité aux soins et au zèle de son infatigable directeur, M. l'abbé Frazetto.

(1) Aujourd'hui par le gouvernement.

Ces deux établissements sont administrés par la Congrégation des Orphelines, présidée par le vice-roi à Cagliari, et par le gouverneur à Sassari.

Il existe à Cagliari un hospice à peu près analogue pour les garçons, dit de *Saint-Lucifer*, parce qu'il est établi dans l'ancien couvent de ce nom; il est dû au zèle de M. le chanoine Manunta, qui en a quitté la direction depuis quelque temps. Cet établissement ne prospère pas comme celui mentionné ci-dessus : il est aussi administré par une congrégation présidée par le vice-roi. Orphelins.

Le vice-roi préside également le *magistrat* général de santé, dont les autres membres sont, le régent, le premier des présidents de l'audience-royale, l'intendant général des finances, le chanoine doyen de la cathédrale, l'avocat fiscal général, le capitaine du port, le colonel des tours, le commandant de la marine militaire, le commissaire général de santé, le proto-médecin général, le préfet du collége de médecine, un conseiller de première classe de la ville de Cagliari, un secrétaire : ce dernier est choisi dans la personne du secrétaire de l'audience-royale. C'est à la sévérité de ce conseil, à l'exactitude et à l'activité de ses agents au dehors, que l'on doit attribuer la grande considération dont il jouit; car les navires venant de Sardaigne ne sont nulle part regardés comme suspects pour la santé. Ses règlements sont très sages; ils ont été composés d'après ceux dont l'application dans d'autres pays avait démontré le mérite. Les tours bâties tout le long de la côte, les rondes de barracelli et de miliciens contribuent à faciliter la surveillance si nécessaire pour rendre l'action de ce conseil plus efficace. Santé publique.

Il y a un conseil de santé à Alghero présidé par le gouverneur de cette ville, et composé du préfet et de l'intendant de la province, du *vicaire royal*, du capitaine du Conseils de santé.

port, du lieutenant des tours, du lieutenant du proto-médecin, et d'un secrétaire.

Chaque ville ou commune où existe un port ou une plage accessible a son conseil de santé, composé du préfet et de l'intendant de la province (si c'est un lieu de résidence, sans cela c'est le *vicaire royal* ou le ministre de la justice), du capitaine ou lieutenant du port ou de la plage, du lieutenant des tours, du médecin *di condotta* (1), ou en son absence d'un autre médecin, ou, à défaut des deux, d'un chirurgien : dans les lieux où il existe un commandant de place, il a le droit de convoquer et de présider le conseil.

Il y a à Cagliari un commissaire général de santé, qui a sous lui un commissaire, un sous-commissaire et deux greffiers (*scrivani*), résidant à Cagliari, et un commissaire résidant à Alghero.

Lazaret. Il existe un lazaret à Cagliari (2) pour les contumaces et les quarantaines ordinaires, et un autre à Alghero ; on doit en établir un troisième pour les arrivages de Porto-Torres : le dernier projet était de le fixer à l'*Isola-Piana*, près de l'Asinara.

On trouve encore des députés de santé des ports ou des plages dans les endroits suivants : Bosa, Carlo-Forte, Castel-Sardo, Lungo-Sardo, la Madalena, Muravera, Oristano, Orosei, Porto-Torres, Sant-Antioco, Santa-Teresa, Siniscola, Tempio, Terralba, Terra-Nova, Tortolì.

Vaccin. Il y a à Cagliari une junte primaire pour le vaccin et pour les *condotte* médico-chirurgicales, présidé par l'archevê-

---

(1) *Voyez* ci-dessus page 339.

(2) Ce lazaret est placé dans la presqu'île de S.-Elia, au sud de la ville; depuis quelques années on l'a considérablement agrandi.

que, et composé du régent, de l'avocat fiscal général, du syndic de première classe de la ville, du censeur général des monts de secours, d'un sous-intendant général des finances, du proto-médecin général, d'un conseiller du protomédicat, enfin du directeur général et du conservateur général du vaccin.

L'archevêque de Sassari préside la *junte* supérieure du vaccin de cette ville : cette junte se compose du vice-intendant général des finances, du syndic de première classe de la ville, du censeur *diocésain*, du lieutenant proto-médecin, du vice-directeur général et du vice-conservateur général du vaccin.

Les juntes provinciales du vaccin sont établies dans le chef-lieu de chaque province; elles sont présidées par le supérieur ecclésiastique local, qui réunit l'intendant de la province, un noble ou un simple propriétaire nommé à cet effet par le vice-roi, et un médecin ou chirurgien, également choisi par le même.

Il y a encore à Cagliari, sous la présidence du vice-roi, une junte générale d'*annona*, celle des ponts et routes, celle sur les enclos, celle des monts de secours, celle de la liquidation des droits féodaux, enfin d'autres dont il est inutile de faire ici l'énumération.

Société agraire et économique de Cagliari.

La société agraire et économique de Cagliari fut fondée en 1804 par les soins du roi Charles-Félix, alors vice-roi, qui en fut toujours le chef et le protecteur. Elle compte parmi ses membres nationaux et étrangers des personnes distinguées par leur savoir; elle est affiliée à plusieurs académies de l'Europe, et surtout d'Italie. Elle a pour chef et protecteur :

Le roi;

Un président perpétuel (1);

(1) Le président actuel est monseigneur Tore, archevêque de

Un vice-président annuel;
Un secrétaire perpétuel;
Un vice-secrétaire;
Un secrétaire adjoint;
Un trésorier;
Un vice-trésorier;
Deux censeurs.

TABLEAU DES MEMBRES AU 1er JANVIER 1839.

MEMBRES.	RÉSIDANTS.		CORRESPONDANTS.		TOTAL.
	Élus.	Nés.	Nationaux.	Étrangers.	
Ordinaires......	40	7	13 [1]	3 [2]	63
Honoraires......	»	12	22	13	47
	40	19	35	16	110

[1] Tous les membres de la Chambre d'Agriculture de Sassari.
[2] Tous les membres de la Soc. Imp. des *Georgofili* de Florence.

Les sept membres ordinaires nés sont : l'archevêque de Cagliari, le régent de la chancellerie, l'intendant général des finances, l'avocat fiscal général, le régent du consulat, le censeur général des monts de secours, le secrétaire d'état et de guerre. Les membres nés de la classe

Cagliari; il vient de remplacer S. E. le marquis de Villermosa, qui a été président perpétuel depuis la création de la société, dont il avait été le principal promoteur, jusqu'à sa mort, survenue en juillet 1838.

des honoraires sont les censeurs diocésains des monts de secours, demeurant dans leurs diocèses respectifs; quant aux correspondants nationaux et étrangers, ordinaires et honoraires, leur nombre est indéterminé : la société a en outre un membre *calculateur expert*, le seul qui ne soit pas compris dans le tableau ci-dessus.

Les séances de la société sont tantôt publiques, tantôt particulières. Le nombre des premières est fixé à quatre : elles se tiennent dans la grande salle de l'université; les secondes, auxquelles assistent seulement le président, ou en son absence le vice-président, et douze membres ordinaires, ont lieu tous les jeudis.

A l'ouverture de l'année agricole, qui est fixée au premier dimanche du mois de septembre, la société commence également son année académique, et tient à cette occasion une séance publique extraordinaire, à laquelle sont invités le vice-roi et les principaux personnages de la ville.

Les objets dont la société doit principalement s'occuper étant ceux qui regardent l'agriculture et l'encouragement de l'industrie nationale, l'on peut facilement apprécier le bien que cette institution peut faire espérer à la Sardaigne. La société a déjà publié depuis ces dernières années quelques volumes de ses Mémoires.

Chambre d'agriculture, etc., de Sassari.

Il existe depuis peu d'années à Sassari une société approuvée par le gouvernement, sous le nom de *Chambre d'Agriculture, de Commerce et des Arts*, dont voici la composition :

Un président (*le gouverneur de la ville et du cap*);
Un vice-président;
Trois assesseurs (*dont un pour chaque comité*);
Un secrétaire;
Un vice-secrétaire;
Un caissier.

Les membres ordinaires nés sont :

Comité d'agriculture. Comité de commerce. Comité des arts.

Le censeur diocésain ;

Le capitaine du port de Porto-Torres ;

Le vice-consul du même lieu ;

Les officiers du génie civil, militaire et maritime ;

Le préfet du collége de philosophie et beaux-arts ;

Les professeurs de mathématiques et de physique de l'université royale de Sassari.

Les membres extraordinaires nés sont :

L'archevêque de Sassari ;

Le régent de la *reale governazione* ;

Le syndic de première classe.

La chambre est partagée en trois comités ; voici sa composition en 1838 :

	Membres ordinaires.
Comité d'agriculture.	9
— de commerce, y compris 4 adjoints. . .	14
— des arts.	9
Total.	32

Monts de secours.

On appelle en Sardaigne, *monte di soccorso* (mont de secours) un établissement uniquement destiné à encourager et soutenir l'agriculture ; il a des succursales nommées *giunte locali*. Chaque ville ou village a une de ces juntes, composée du chanoine prébendé ou du recteur, du curé le plus ancien, du baron ou de son représentant (régidor), et en leur place, du major de justice, d'un censeur, qui est secrétaire de l'administration, et enfin d'un dépositaire.

Juntes diocésaines.

Ces juntes sont subordonnées à une *giunta diocesana*, qui est présidée par l'évêque et composée de plusieurs conseillers, parmi lesquels il y a un censeur diocésain ; elles communiquent par son intermédiaire avec la *giunta generale* établie à Cagliari.

[redacted] présidée par le vice-roi et composée Junte générale.
[redacted] premières voix des *stamenti*, de l'in-
[redacted] royaume, du président de la société
[redacted] autres personnages désignés par le
nfin, d'un censeur général, qui siége à
plit les fonctions de secrétaire.

li ne peuvent, sous aucun prétexte, ap- Juntes locales.
des monts à un autre objet qu'à celui
destinés : c'est de fournir aux agricul-
préférence aux indigents, à l'époque des
grains nécessaires pour ensemencer les
ou l'argent indispensable pour l'achat de
ur et d'instruments aratoires, ou bien en-
mettre à même, à l'approche du printemps,
aux dépenses qu'exigent l'extirpation des
ibles, le travail des champs, la mois-
te.

ans, à l'époque de la mi-septembre, on publie Secours en nature.
llages une proclamation par laquelle toutes les
qui ont des terrains préparés pour les semailles,
charrue, soit à la bêche, sont invitées à se pré-
un jour fixé devant l'administration du lieu
locale), pour y demander la quantité de grains
les croient avoir besoin, et déclarer le nombre de
de labour, la qualité et l'étendue des terrains qu'elles
préparés, etc. Les besoins de chacun constatés par
visite faite sur les lieux par le censeur local, assisté
cinq prud'hommes (*probi uomini*) de l'endroit, les
mandes sont soumises à la junte diocésaine. Lorsque
lle-ci les approuve, les cultivateurs reçoivent, au jour
xé pour la distribution, le blé ou l'orge, qui est de la
meilleure qualité possible, et qu'ils s'obligent à rendre à
l'époque de la moisson, moyennant un intérêt d'un demi-
imbut ... rello, c'est-à-dire d'un seizième. Dans le

cas où la quantité des grains distribués à titre d'emprunt serait moindre que celle qui existe dans les magasins, et où ce qui reste dans ces derniers courrait risque de se gâter, l'administration doit le distribuer par égales portions à tous les habitants du village, de quelque condition qu'ils soient; mais ceux-ci ne sont tenus à restituer, à l'époque de la récolte, que la quantité reçue. Cette restitution est, ainsi que la première, sous la responsabilité du censeur local, qui doit prélever les grains sur l'aire même.

Secours en argent.

Quant aux secours en argent, ils sont divisés en deux classes : une moitié est destinée à subvenir à l'achat des bœufs et instruments de labourage, et l'autre aux dépenses des moissons, etc., etc. Il est expressément défendu aux employés de l'administration du mont de participer à ces emprunts; les bœufs et instruments achetés par ce moyen servent toujours de garantie à l'établissement pour la somme qu'il a prêtée, et l'intérêt est réglé au taux modique d'un et demi pour cent, d'un mois de septembre à l'autre : ce terme est de rigueur; les grains récoltés et rassemblés sur l'aire doivent répondre des sommes prêtées pour les frais de la moisson.

Les secours étant ainsi donnés, soit en nature, soit en argent, il en résulte que le mont de secours est naturellement divisé en deux parties, qui, bien qu'elles tendent au même but, celui d'aider et de favoriser l'agriculture, sont cependant administrées séparément. On distingue par conséquent le *monte granatico* (des grains) du *monte nummario* (du numéraire); leur réunion forme le *monte di soccorso*.

Les fonds du monte granatico, consistant exclusivement en grains, sont prêtés et remboursés en nature, tandis que ceux du monte nummario, quoique dérivant de la vente des céréales obtenues par *roadia* ou autrement,

doivent toujours être réduits en argent, à quoi on ajoute le produit de la vente du blé excédant la dotation du monte granatico, ainsi que les legs qui peuvent être faits à l'établissement, ou les amendes payées en sa faveur.

Chaque junte doit annuellement prendre une certaine quantité de blé et d'orge pour la semence par *roadia*, ainsi qu'un terrain destiné à la recevoir. Cette roadia consiste dans le labourage et l'ensemencement gratuits de ce terrain, par tous les habitants du village, tenus d'y concourir chacun par une journée de travail avec leurs bœufs ou autrement, sous peine d'une amende proportionnée; les bergers seuls sont exempts de cette corvée. Ces travaux gratuits, par tour de rôle, se bornent à ceux qui précèdent la récolte, puisque la moisson, le battage, le vannage des grains et leur transport dans le magasin sont payés par l'administration du mont; mais si des laboureurs n'ont pas été compris dans les corvées précédentes, ces derniers travaux tombent à leur charge. Roadia.

Les magasins des monts de secours sont munis de trois serrures différentes, dont les clefs respectives sont déposées, l'une chez le recteur ou vicaire ou bien chez le vice-curé de l'endroit, l'autre chez le censeur local, et la troisième chez le dépositaire; la même chose a lieu pour la caisse qui contient le numéraire et celle qui renferme les papiers relatifs à l'administration. En cas de maladie ou d'absence de l'une de ces trois personnes, les clefs qui lui sont confiées ne doivent pas être remises à l'une des deux autres : on les porte chez un habitant du pays dont la probité est bien reconnue. Magasins des monts.

Si, après avoir soldé toutes les dettes, porté au complet ses deux dotations en grains et en numéraire, et s'être pourvue d'un bon magasin, l'administration d'un canton jugeait à propos de destiner une partie des sommes restantes à des dépenses d'utilité publique, comme, par Emploi des fonds.

exemple, à la réparation des chemins communaux, à la construction d'une fontaine ou d'une digue, au desséchement d'un marais, à la subsistance et à l'éducation des enfans trouvés ou des orphelins, ainsi qu'à la dot de pauvres filles, elle doit s'adresser au vice-roi, qui est autorisé à prendre en considération de si justes demandes.

Nominations. Le censeur et le dépositaire, qui sont à proprement parler les principaux fonctionnaires de chaque junte locale, sont nommés tous les trois ans, sur la proposition des autres membres réunis, du syndic et du conseil de la commune (1). Le premier est principalement chargé de l'observance des règlements, et remplit aussi les fonctions de secrétaire; le second, qui doit également être choisi parmi des personnes d'une probité et d'une capacité reconnues, ajoute à ses fonetions de membre de l'administration celle que le nom de sa qualité indique : il administre les fonds des deux monts, qui lui sont particulièrement confiés, et dont il est responsable. Les personnes revêtues de ces deux emplois peuvent y être confirmées, si elles s'en sont bien acquittées; de même le conseil peut, dans le cas contraire, les remplacer. Enfin, les fonds des monts sont réputés patrimoine public de la ville ou du village où ces établissements se trouvent, et jouissent en cette qualité de plusieurs priviléges. D'après ce qui vient d'être exposé sur l'institution des monts de secours, il est facile de juger quelle influence ils devaient exercer sur les progrès de l'agriculture et sur le bien-être des agriculteurs; malheureusement il s'est glissé plusieurs abus dans l'application des mesures prescrites, et bien souvent ceux qui ont réellement besoin de secours ne sont pas les pré-

(1) Le règlement prescrit d'éviter que le changement de ces deux employés s'effectue dans la même année, afin qu'il y en ait toujours un au courant des affaires.

férés ; une si belle institution réclame l'attention du gouvernement pour que son application remplisse le but qu'on s'est proposé en la créant, et en la perfectionnant dans la suite.

Le *barracellat*, qui est également établi en faveur de l'agriculture, date en Sardaigne du temps du gouvernement espagnol ; modifié, étendu, aboli et rétabli à maintes reprises, il a survécu à toutes ces variations. Barracellat.

On désigne sous le nom de *barracellat*, ou, pour mieux dire, sous celui de corps de *barracelli*, une compagnie d'assurance armée, dont l'objet est non seulement de préserver les campagnes des dégâts et des vols de toute espèce, mais aussi d'assurer une indemnité aux propriétaires, dans le cas où les coupables ne pourraient être arrêtés. Chaque particulier paie annuellement une somme proportionnée à ses facultés, d'après sa déclaration formelle ; il peut ensuite laisser librement ses bœufs et ses récoltes en pleine campagne, sans avoir la moindre inquiétude à leur sujet.

Une telle institution, qui peut-être ne serait pas déplacée dans plusieurs contrées les plus civilisées de l'Europe, est d'autant plus utile en Sardaigne que les champs, ainsi que les bestiaux y sont en quelque sorte abandonnés au hasard, et que la distance qui sépare les territoires cultivés et les villages, ainsi que l'éloignement des habitations entre elles, ne permettent pas aux habitants d'avoir constamment l'œil sur leurs propriétés.

Le service des *barracelli* avait été réuni à celui des *miliciens* : un décret du 22 décembre 1836 vient de le séparer de nouveau, et de rendre aux barracelli leur première organisation, ou à peu près. Chaque population de l'île a sa compagnie de barracelli limitée à son propre territoire. La force de cette compagnie est réglée d'après les besoins de la population, et à l'arbitrage du capitaine et Barracelli.

de la compagnie, tous y ayant un égal intérêt : cette compagnie est commandée par un capitaine et un lieutenant; le capitaine est nommé par le vice-roi d'après une *terna* (1) faite par le conseil de la commune; le lieutenant est choisi par le capitaine, dont il doit avoir l'entière confiance : ce choix est soumis à l'approbation du vice-roi; le capitaine forme également toute sa compagnie : il la choisit à son gré, moyennant l'approbation du magistrat local, parmi les personnes honnêtes et qui, possédant quelque chose, puissent à l'occasion supporter les frais du remboursement des objets volés. Un quart des individus de ces compagnies peut être tiré des compagnies des miliciens de la même commune, à l'exception des compagnies de chasseurs; les miliciens doivent être remplacés immédiatement.

Leur service. Le service des barracelli dure un an; il commence le 1er août, époque du renouvellement total de la compagnie, y compris celui du capitaine et du lieutenant : la compagnie entière nomme un greffier (*attuario*) et lui assigne des appointements proportionnés à ses travaux; elle nomme également deux dépositaires ou espèces de caissiers. Le jour d'entrée en fonctions, le capitaine, à la tête de toute sa compagnie, prête, entre les mains de l'autorité judiciaire locale, serment de bien servir et d'observer les lois et statuts; dans la même journée, on fait connaître à toute la population l'habitation du greffier, et l'*obligation générale* pour toutes les personnes de tout grade et de toute condition, aucune exceptée, y compris les corps séculiers et ecclésiastiques, et même les capitaines, lieutenants et barracelli, de déclarer leurs biens meubles et immeubles, et *se mouvant d'eux-mêmes;* enfin, ce qui n'est pas sujet à exception, d'après accord fait avec la compagnie, et légitimement approuvé. Ces déclarations se font par-

(1) Proposition de trois individus.

devant le capitaine et les individus de la compagnie qui, pendant les quinze jours qu'elles durent, ne peuvent s'absenter durant les heures fixées pour cette formalité. Les barracelli ont intérêt à connaître la nature des déclarations; ils ont un terme pour faire leurs observations et prendre les renseignements nécessaires sur les objets qu'ils ne croiraient pas exactement déclarés. Chaque propriétaire est tenu de payer à la caisse de la compagnie une somme en raison des objets déclarés. Le barracellat à son tour est responsable de tous les objets volés, qui doivent être déclarés dans le terme de trois jours, si le vol a lieu dans la population même, et de huit jours pour ceux faits en campagne; passé ces termes, la responsabilité cesse. Les dommages qui peuvent survenir aux vignes et aux champs sont à la charge de la masse entière des barracelli; les vols de poules et d'autres objets qui se tiennent à l'abandon dans les cours des maisons, ne sont pas sous leur responsabilité, ainsi que les instruments d'agriculture qu'on laisserait dans les champs et dans les maisons isolées et ouvertes. Le barracellat est tenu de payer ses remboursements dans le terme de quinze jours, après lequel on lui impute les dommages et intérêts.

Responsabilité.

A l'expiration de l'année barracellaire, après avoir préalablement prélevé la cinquième partie du produit, qui entre dans les caisses royales, et les appointements des capitaines des milices de la commune, ceux du greffier, etc., et avoir satisfait au paiement des objets volés, le capitaine réunit sa compagnie, règle ses comptes avec elle, et partage entre elle et avec elle le restant des fonds s'il y en a, ou bien, dans le cas contraire, il fixe d'un commun accord la somme qui doit être payée par chaque barracello.

Règlement des comptes.

Les barracelli ont le droit de porter les armes pendant la durée de leurs fonctions; ils n'ont aucun costume particulier.

CHAPITRE IX.

Organisation militaire.

Le vice-roi, en sa qualité de capitaine général, a le commandement suprême de toute la force armée; il a sous lui le général commandant des troupes et le gouverneur de Sassari.

Général commandant des troupes.

Le premier, ordinairement élu parmi les majors généraux étrangers à l'île, est l'officier le plus élevé en grade dont les fonctions soient purement militaires; il prend le pas sur tout le monde, et prétend même, en quelques circonstances, pouvoir le disputer au régent de la chancellerie royale : ordinairement il est choisi par le roi, pour remplacer le vice-roi en cas de mort ou d'absence de ce dernier. Ses titres actuels (depuis 1839), sont : commandant général des troupes dans le royaume de Sardaigne, faisant fonction de gouverneur du cap et de la ville de Cagliari (1).

Gouverneur de Sassari, et autres.

Le gouverneur de Sassari, qui est également chef de la royale gouvernation, mais que nous considérons ici sous le seul rapport militaire, s'intitule gouverneur de la ville de Sassari et de son cap. Il est choisi parmi les colonels ou les majors-généraux, et a sous lui le gouverneur d'Alghero; viennent ensuite treize commandants de place, y compris ceux des îles de San-Pietro et de la Madalena, et celui de la presqu'île de Sant-Antioco.

Force armée de terre.

La force armée de terre peut se diviser en troupes ré-

(1) Cet officier général a porté jusqu'ici le titre de général des armes.

gulières et troupes irrégulières : les premières constituent la garnison proprement dite de l'île ; dans le moment actuel, cette garnison est composée ainsi qu'il suit :

CORPS.	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	TOTAL.	OBSERVAT.
Régiment des chasseurs-gardes	47	934	981	
Brigade d'artillerie de Sardaigne	14	308	322	
Bataillon de chasseurs francs	40	1128	1168	
Régiment des chevau-légers	30	645*	675	* Dont 273 à pied, et 372 à cheval.
Compagnie de halebardiers	2	18	20	
Deux compagnies d'invalides	7	145	152	
Totaux	140	3178	3318	

Le régiment des chasseurs-gardes, exclusivement formé de Sardes (1), est en Sardaigne depuis quelques années ; il fournit cependant un bataillon à la brigade des gardes actuellement à Turin, composée d'un autre régiment de grenadiers qui se recrute sur le continent et y tient garnison. Ces deux régiments forment une brigade dite des *gardes*, et sont commandés par un seul général-major. Chasseurs-gardes.

L'artillerie se compose de deux compagnies tirées Artillerie.

(1) Le régiment de chasseurs-gardes se fit connaître avantageusement pendant les guerres de 1793 à 1798 en Savoie et dans le comté de Nice, sous le nom de *régiment de Sardaigne*.

tous les deux ans du continent, et d'une compagnie d'ouvriers recrutée dans l'île et résidant à Cagliari.

Chasseurs francs. Les chasseurs francs sont un corps de discipline fourni par toute l'armée ; le colonel est à Sassari.

Chevau-légers. Les chevau-légers de Sardaigne, dont une partie est à pied, font le service de la police ; ils ont remplacé les carabiniers royaux, dont ils ont une partie du service et des attributions. (*Voyez* ci-dessus, page 88.)

Hallebardiers. Les hallebardiers sont choisis parmi les vieux sergents ; ils ne font que le service intérieur du palais du vice-roi, et ils sont commandés par un capitaine ayant un rang supérieur dans l'armée : autrefois, cette place était une honorable retraite pour un officier supérieur qui comptait de longs et de bons services.

Garnisons. La troupe de ligne est répartie entre Cagliari, Sassari, et quelques détachements dans les autres villes ou dans trois ou quatre villages : les canonniers fournissent quelques détachements à Alghero, Castel-Sardo et Carloforte : le reste est à Cagliari ; les chevau-légers sont répartis dans toute l'île par stations ; ils ont entre eux des correspondances régulières. La garnison de l'île de la Madalena, composée d'une compagnie de soldats de marine, *real navi,* ne compte pas parmi les troupes de la Sardaigne : cette compagnie dépend de l'amirauté ; elle est tirée directement de Gênes.

Les ordres sont transmis aux troupes régulières par un bureau d'état-major composé d'un colonel et d'autres officiers, tous résidant à Cagliari.

Troupes irrégulières, milices. Les milices existaient en Sardaigne dès le XVe siècle ; à cette époque, tous les habitants étaient tenus de prendre les armes, soit pour s'opposer aux fréquentes invasions des Africains, soit pour repousser les attaques des ennemis des rois d'Aragon, car ceux-ci étaient trop éloignés

et trop occupés ailleurs pour envoyer des troupes en Sardaigne.

Vers le commencement du XVII[e] siècle, elles commencèrent à être un peu organisées et réglées sur un pied uniforme, quoique elles fussent déjà auparavant formées en compagnie, comme on peut le voir par le *pregone* du duc d'Oria-Melfi, en 1639. Leur organisation définitive eut lieu en 1799, sous Charles Emmanuel IV, et depuis elle a subi divers changements.

Les milices sont établies en Sardaigne comme force auxiliaire, à la disposition du gouvernement pour tous les besoins d'ordre public; elles sont réparties en douze bataillons ayant chacun une dénomination spéciale et une force déterminée : ces bataillons sont composés des trois cinquièmes d'hommes à pied et des deux autres cinquièmes de gens à cheval. Dans tous les bataillons, les hommes appartenant à la catégorie des cavaliers, mais désignés par le nom de *chasseurs*, sont compris dans ces deux cinquièmes: ces chasseurs sont répartis dans les compagnies, en raison d'un cinquième par compagnie. Lorsque la compagnie est formée par des individus de plusieurs villages, les officiers et les sous-officiers sont répartis avec les contingents de leurs communes respectives.

Voici l'organisation des milices d'après le décret du 22 décembre 1836.

GRAND ÉTAT-MAJOR.

Capitaine général	1
Inspecteur général	1
Adjudant général du cap de Cagliari	1
Idem du cap de Sassari	1
Adjudant-major	1
TOTAL	5

ÉTAT-MAJOR DE CHAQUE BATAILLON.

Commandant	1	6
Adjudant-major	1	
Fourrier-major	1	
Caporal-major	1	
Capitaine des chasseurs	1	
Lieutenant des chasseurs	1	

COMPOSITION DE CHAQUE COMPAGNIE.

Capitaine	1	16
Lieutenant	1	
Sous-lieutenant	1	
Fourrier-major	1	
Sergents	4	
Caporaux	8	

Soldats, selon les bataillons, de 100 à 150.

BATAILLONS.

	Force.
De Cagliari	1,520
De Busachi	960
D'Oristano	960
D'Iglésias	600
De Laconi	1,200
D'Ogliastra	720
De Nuoro	1,200
De Sassari	800
D'Alghero	480
De Bosa	640
D'Ozieri	420
De Tempio	420
TOTAL GÉNÉRAL	9,920

Le capitaine général est chargé de veiller à l'exécution du service des miliciens; il reçoit directement les ordres du vice-roi, avec lequel il correspond; il est nommé par le roi, ainsi que l'inspecteur général, les adjudants généraux et les commandants des bataillons; les autres officiers sont nommés par le vice-roi. La nomination des sous-officiers et soldats appartient au capitaine général, mais la proposition en est faite par le commandant du bataillon, avec l'intervention de l'autorité judiciaire locale et du syndic : cette proposition est transmise au capitaine général par l'intermédiaire hiérarchique de l'adjudant général du cap respectif et de l'inspecteur général.

Le choix des miliciens doit tomber sur des personnes dont les bonnes qualités résultent des pièces délivrées par l'autorité de la commune. Choix.

Tous les sujets sardes dans l'île ayant atteint leur vingtième année sont tenus de prêter leur service dans les milices de quelque grade et de quelque condition qu'ils soient : il y a exception pour les sexagénaires, pour ceux qui ont eu des grades universitaires, les étudiants des universités, les chirurgiens-fraters et pharmaciens, les artisans qui exercent un métier, ceux qui ont un emploi public à vie, les pères de cinq enfants, et autres.

Les soldats n'ont d'autres signes distinctifs qu'une cocarde, qu'ils ne portent que dans les grandes occasions; ils sont habillés chacun à leur manière; cependant on trouve assez d'uniformité sous ce rapport parmi les soldats d'un même canton, tandis qu'une réunion de milices de différentes régions offre une bigarrure très remarquable (1). Les officiers seuls ont un uniforme bleu, brodé sur le collet et les parements, qui sont cramoisis, ainsi que les revers. Signes distinctifs.

(1) *Voyez* la *Pl.* I, qui représente des prisonniers conduits par des miliciens.

Priviléges. Les miliciens sont exempts de la plupart des corvées personnelles exigées des paysans; mais dans beaucoup de villages ils ne jouissent que très imparfaitement de cette exèmption. Le seul moyen de s'affranchir des corvées et des autres charges, telles que le logement militaire, la conduite des chariots, etc., étant d'obtenir un brevet de milicien, de barracello, de ministre patrimonial, etc., il en résulte que le nombre de ceux qui sont exempts est quelquefois si grand dans un village que les autres sont dans l'impossibilité de supporter le poids énorme de toutes les corvées : ainsi, quoiqu'on n'épargne point ceux que leur dénûment met hors d'état de se procurer l'exemption, ceux-là mêmes qui y ont droit se voient forcés d'ajouter aux charges qu'ils ont contractées pour en jouir celles qu'ils espéraient éviter en se faisant nommer miliciens, barracelli, etc. (1).

Service. Extraordinaire. Le service des miliciens se distinguait jadis en service ordinaire et extraordinaire, mais depuis quelques années ils ne sont plus obligés à faire que des patrouilles extraordinaires lorsqu'ils en sont requis. Ces patrouilles régulières et périodiques se faisaient par la cavalerie et par l'infanterie, sur les chemins publics et sur les territoires distants des habitations, dans l'intérieur et autour des villages.

Ordinaire. Le service ordinaire des milices est requis en cas d'invasion des Barbaresques ou d'autres agressions; tous les miliciens sont alors tenus de s'armer et de marcher à la

(1) Ceci peut donner une idée du nombre et de la nature des clameurs que l'on entend à chaque instant et de toute part, en Sardaigne, contre la violation des priviléges, clameurs d'autant plus injustes, en général, que les circonstances qui les occasionnent ne sont souvent que l'effet inévitable de l'existence et de l'accroissement de ces mêmes priviléges.

défense de la patrie ; la cavalerie surtout doit être prête à se mettre en mouvement au premier signal des gardes des tours ou d'autres personnes auxquelles la surveillance du littoral est confiée. Elle doit s'opposer au débarquement des navires soupçonnés d'avoir la peste, et concourir avec l'infanterie à la formation d'un cordon sanitaire, si la conjoncture l'exige.

Les miliciens doivent également s'armer et prêter main-forte à la troupe régulière pour arrêter ou poursuivre les malfaiteurs et les bandits ; on les emploie ordinairement à conduire de village en village les prisonniers jusqu'au chef-lieu d'un district de la province et même à la capitale. C'est un service dont ils s'acquittent avec la plus scrupuleuse exactitude ; jamais un détenu ne s'est échappé de leurs mains après leur avoir été consigné : circonstance d'autant plus digne de remarque que souvent les liens les plus étroits d'amitié et de parenté les unissent les uns aux autres.

Les chasseurs peuvent être réunis à part et former un corps isolé réservé pour les services les plus importants ; ils doivent être tirés des familles les plus nombreuses, et par conséquent de celles où ils sont moins nécessaires ; et de plus être choisis parmi les hommes les plus lestes, les plus hardis et les plus adroits au maniement des armes. Étant plus souvent que les autres miliciens obligés à marcher, lorsque le gouvernement a besoin de force armée, ils jouissent de plus d'avantages que les autres. Chasseurs.

Depuis sa formation, le corps des miliciens s'est distingué par plusieurs faits d'armes contre les Barbaresques, notamment en 1809, sur les rivages de l'Ogliastra, d'où ils repoussèrent ces ennemis du nom chrétien. Toutes les milices de l'intérieur accoururent à la défense de la capitale, quand les Français l'attaquèrent en 1792. Alors, l'on remarqua parmi les campagnards sardes, et princi- Services rendus par ce corps.

palement parmi ceux de la Gallura, ce que peut l'enthousiasme et l'amour de la patrie à l'approche d'un danger commun : on vit les ennemis les plus irréconciliables et même des hommes déjà teints du sang de leurs parents respectifs sortir de leurs embuscades et de leurs retraites, se rapprocher, se tendre la main, et se jurer réconciliation, ou du moins une trêve sincère.

Toute haine et toute idée de vengeance furent suspendues : ces montagnards farouches, qu'un front ridé, des yeux étincelants et une longue barbe faisaient distinguer au milieu des escadrons, marchaient à côté l'un de l'autre, sous la même enseigne, pour défendre cette ville dont ils avaient naguère méconnu et bravé l'autorité, et d'où un arrêt de mort avait été lancé contre eux.

Armes des milices.

Les armes des miliciens sont le fusil, le sabre, la baïonnette et le couteau. Les chasseurs étant commandés et en service à cheval, doivent faire usage d'un sabre et d'un pistolet : tous les miliciens ne peuvent cependant porter les armes que lorsqu'ils sont en activité de service. Dans le Campidano d'Oristano, et même vers Quartu, on voit quelquefois des miliciens armés du *berudu*, ce qui, joint à certains habillements, leurs bonnets et les peaux de mouton, leur donne une tournure qui rappelle assez les troupes irrégulières de la Russie (1).

---

(1) M'étant trouvé en plusieurs occasions avec des troupes miliciennes, surtout à l'époque du voyage que fit en Sardaigne Sa Majesté le roi actuel, je fus toujours frappé des scènes qui me rappelaient d'une manière singulière celles dont j'ai été bien souvent témoin au commencement de ma carrière militaire : ces scènes auraient été dignes du pinceau de M. H. Vernet; elles avaient le plus grand rapport avec celles des Cosaques. Les longs fusils des miliciens sardes peuvent être facilement pris pour des lances; la plupart ont une barbe épaisse et des cheveux pendants sur les épaules; tous montent très

L'écu de l'île de Sardaigne est actuellement une croix de gueules (rouge) sur un champ d'argent (blanc), avec quatre têtes de sable (noir), ayant un bandeau blanc noué autour de la tête, de manière à leur couvrir les yeux. Armoiries sardes.

Ce sont là, selon quelques auteurs, les anciennes armes des princes d'Aragon, que ceux-ci avaient quittées dès l'an 1150, ensuite du mariage de Pétronille, fille de D. Ramire d'Aragon avec Raimond-Berenger, comte de Barcelone. Elles auront probablement passé à la Sardaigne quelque temps après, lors de la première expédition des Aragonais dans cette île. Leur origine.

Ces armoiries ont néanmoins éprouvé des changements bien remarquables; les têtes qu'elles renferment n'étaient pas dans leur origine telles qu'elles sont aujourd'hui. D'abord elles étaient blanches (ou couleur de chair), et elles avaient une couronne sous laquelle on voyait un bandeau blanc, noué sur les tempes et non sur les yeux; c'était le diadème oriental. Elles furent sans doute noircies dans la suite par quelque mauvais peintre de blason qui, dans son ignorance, confondit les *rois maures* avec des *rois nègres*; mais, pendant tout le temps de la domination espagnole en Sardaigne, elles conservèrent leur couronne, et le bandeau resta sur les tempes. Le changement que ces pauvres têtes subirent en troisième lieu provient apparemment d'une autre erreur ou d'un oubli. Leur altération.

---

hardiment de petits chevaux mal soignés dont la tournure n'indique pas certainement les bonnes qualités; quelquefois ces miliciens, lorsqu'ils accompagnent quelque personnage, lui donnent chemin faisant le spectacle d'une course à grande carrière à travers les rochers, ou bien d'un défi à franchir des fossés ou des murs d'enclos, ou à escalader une butte rocailleuse. Dans tous ces exercices on ne sait si on doit admirer davantage l'adresse du cavalier ou son extrême témérité.

Opinions variées. Les auteurs espagnols et autres écrivains qui parlent des anciennes armoiries d'Aragon et de ses quatre têtes en font remonter l'origine aux quatre rois maures qui furent tués à la fameuse bataille d'Alcoraz (1).

Les Sardes, au contraire, l'attribuent à une circonstance semblable à celle que racontent les auteurs espagnols : ils disent que les quatre têtes en question indiquent quatre batailles qu'ils gagnèrent sur le Sarrasin Muset. A les en croire, ces têtes auraient été unies à l'étendard papal donné par le cardinal d'Ostie ; mais cet étendard portant une croix rouge en champ d'or, elle ne pouvait pas être celle de leurs armoiries, qui, bien que rouge, était sur un champ d'argent (2).

Quelques autres personnes enfin, ainsi que le peuple, auquel on fait croire tout ce qu'on veut, ne voient dans ces quatre têtes que la division de l'île en quatre judicats, sans penser que chaque juge avait ses armoiries particulières.

Forteresses. La Sardaigne compte trois villes fortifiées, qui sont :

---

(1) Ici sont forgées les anciennes armoiries d'Aragon, sur une vision que les Espagnols escrivains disent estre apparue à plusieurs Arragonois durant le combat : assauoir S. George à cheual auec vn escu d'acier, à vne croix de gueules, combattant pour les Chrestiens : et qu'après la desfaicte des Maures furent trouuées quatre testes de princes maures fort remarquables : à raison de quoy, disent, le roi D. Pierre (premier du nom) prit pour armoirier d'Arragon la croix rouge en champ d'argent, auec quatre testes de Maures, de mesme couleur, aux quatre quarts de l'escu. En ceste journée d'Alcoraz, furent renommez, etc., etc. (*Histoire générale d'Espagne*, par Louys de Mayenne Turquet. Paris, mdcviii. *Voyez* également Blanca, année 1056; Zurita, Manno, *loc. cit.*, vol. 1, p. 281-282.

(2) Je dois la plupart de ces notions à M. le chevalier D. L. Baïlle de Cagliari, savant littérateur et antiquaire distingué, dont la mort toute récente vient de m'être annoncée au moment où je reçois les épreuves de cette feuille.

Cagliari, Alghero et Castel-Sardo; celles d'Iglésias, de Sassari et d'Oristano, quoique ceintes de murailles, ne sauraient être comprises parmi les places de guerre. Les autres forts, tels que ceux de la Madalena et de Santo-Stefano, dans l'archipel du canal de Bonifacio, et ceux des îles de San-Pietro et de Sant-Antioco sont de peu d'importance; les autres fortifications consistent en tours bâties le long de la côte, dont la construction remonte au temps du gouvernement espagnol (1).

Le nombre de ces tours est porté à 94 dans les anciens tableaux; on y a, sans aucun doute, compris celles dont la construction fut décrétée, mais jamais effectuée, et plusieurs autres qui sont maintenant ruinées et abandonnées. On en compte présentement 67, dont quelques unes servent uniquement à observer ce qui se passe à la mer. Ces dernières ne sont occupées que par deux hommes, dont les fonctions se réduisent à veiller à l'arrivage des bâtiments, et à en donner avis par des signaux convenus. Tours.

Les tours de défense, qui sont en plus grand nombre, sont gardées par une escouade composée d'un chef nommé *alcaide* et d'un ou deux canonniers de tours. Quelques unes ont en outre des soldats d'artillerie de terre. Elles sont munies de canons et d'autres armes, selon que l'importance du poste paraît l'exiger.

Les alcaides et les *torrari* (c'est ainsi que l'on nomme les soldats des tours) sont chargés de la défense de la côte et de tout ce qui concerne l'exécution du règlement sanitaire. Ils ne doivent pas abandonner leurs tours sans permission, ni surtout laisser pendre en dehors l'échelle de corde avec laquelle ils descendent à terre; Garnison.

---

(1) *Voyez* à l'art. du *Gouvernement espagnol*, liv. 1er, chap. 4, p. 60, 61.

ils doivent toujours, et dans tous les cas, la retirer en dedans, de crainte de surprise.

Officiers. Ces soldats sont sous la direction d'un colonel et de plusieurs officiers divisionnaires, chargés de la surveillance de leurs cantons respectifs.

Administration. L'administration de ces tours est confiée à un conseil composé de trois personnes choisies dans chaque stamento, et présidé par le vice-roi, en sa qualité de capitaine général; celui-ci change ces administrateurs tous les trois ans, et les remplace par la voie du sort. Les autres employés, tels que le *contador*, qui est une espèce de contrôleur, le *clavario* ou gardien des clefs, et le secrétaire, sont permanents.

Revenus. Jadis les revenus de cette administration consistaient principalement dans le produit des droits d'exportation sur les laines, les cuirs, les fromages et autres produits du bétail : ceux-ci étant maintenant perçus par les douanes, le gouvernement donne annuellement une somme de. . . . . 40,000 l. s.

On peut y ajouter le donatif de *scala guardia*, qui monte a. 9,000

Plus, d'autres petites rentes de l'administration. 1,000

Total disponible annuellement. . . . 50,000 liv.

sardes, qui équivalent à 96,000 francs.

Ces fonds sont principalement destinés à l'entretien des tours et de leurs gardiens.

Utilité. Quoique dans l'état actuel des choses, et surtout depuis la paix avec les puissances barbaresques, l'utilité de ces tours ne soit plus en proportion avec les sommes destinées à leur entretien, l'on ne saurait nier qu'elles n'aient rendu dans le temps de très grands services à l'île.

Les commandants de plusieurs de ces postes se sont

même distingués dans différentes occasions par des faits d'armes très remarquables (1); au reste, on doit bien penser que sur une plage aussi inhabitée que l'est en général toute la côte de l'île, et surtout l'orientale, l'existence d'une tour peut être très utile pour engager un bâtiment qui aurait besoin de secours à y aborder, ou du moins à s'approcher de terre (2).

La force maritime, ou plutôt les bâtiments de guerre attachés au service de l'île de Sardaigne, sont un brick et deux *lancioni*. Le premier, qui est détaché de l'escadre de Gênes, fait tous les trois mois un voyage vers le continent; il est spécialement chargé du transport du numéraire que la Sardaigne reçoit des états de terre ferme à la fin de chaque trimestre. Il est armé de vingt-quatre canons, et commandé par un lieutenant de vaisseau qui, Marine militaire.

(1) Je citerai seulement ici la belle conduite de l'alcaide Sébastien Melis, en 1812. Se trouvant seul avec son fils et un simple canonnier à la défense de la tour de S.-Jean de Salarà, sur la côte de l'est, un détachement nombreux de Turcs vint l'attaquer par terre et par mer. Ni la perte de son fils, tombé mort à ses côtés, ni les blessures du seul compagnon qui lui restât, ni celles qu'il avait reçues lui-même, rien ne put abattre son courage; malgré le feu continuel de l'ennemi, qui tenta vainement de rompre la porte, et qui même avait déjà réussi à y mettre le feu, ce brave militaire soutint vigoureusement l'attaque pendant plus de dix heures, et se serait battu jusqu'à la mort, s'il n'eût pas été secouru par les habitants des villages voisins, qui arrivèrent enfin et forcèrent les Turcs à prendre la fuite : ceux-ci perdirent beaucoup de monde dans cette affaire, qui fit beaucoup d'honneur à l'alcaide Melis, et lui valut une médaille en or et une augmentation de paie.

(2) Il serait cependant à désirer que l'autorité veillât un peu sur les *alcaidi* et autres préposés de ces tours, qui se permettent de rançonner arbitrairement les petits bâtiments, sous le prétexte d'un droit d'ancrage; j'en ai fait moi-même l'expérience pendant mes travaux géodésiques de la côte.

pendant tout le temps de son séjour dans les eaux de l'île, ne dépend que du vice-roi.

Les lancioni sont deux espèces de chaloupes munies d'une seule pièce d'artillerie, et montées par quatorze hommes d'équipage. Ils sont spécialement chargés de la police de la côte, et sont stationnés, celui du cap méridional à Cagliari ou à San-Pietro, et l'autre à la Madalena ou à Porto-Torres.

Personnel.

Le personnel de la marine militaire de l'île forme le troisième département de la marine de l'état, dont le premier est à Gênes et le second à Villefranche de Nice. Il y a à Cagliari un commandant de la marine, et un quartier-maître caissier ; le premier est capitaine de frégate, l'autre lieutenant de vaisseau. Il y a en outre dans l'île un état-major des ports et des capitaines de plages.

Officiers des ports.

Les ports sont divisés en trois classes : le port de Cagliari, qui est de première classe, est sous la direction d'un capitaine du port de la première classe (1), qui a sous lui deux officiers ou lieutenants du port.

Ceux d'Alghero, de la Madalena, de Porto-Torres et de Carlo-Forte, qui sont ports de deuxième classe, ont des capitaines ou des lieutenants du port de différentes catégories.

Les ports de troisième classe sont Oristano, Sant-Antioco, Longo-Sardo et Terranova; ils ont des capitaines de quatrième classe.

On trouve des capitaines de plages à Bosa, Castel-Sardo, Muravera, Orosei, Siniscola et Terralba.

Marine marchande.

La marine marchande propre à l'île est en ce moment-ci bien peu de chose, quoiqu'elle ait augmenté depuis

(1) Cette place est occupée dans ce moment par un officier général.

quelques années. Voici la note tiré des registres du consulat général pour l'année 1838.

DIRECTION DE	BATIMENTS carrés.	BATIMENTS latins.	TOTAL.	OBSERVAT.
Cagliari...........	6	14	20	
La Madalena.......	»	16	16	
Porto-Torres.......	1	3	4	
Carlo-Forte........	»	3	3	
Alghero...........	1	2	3	Sans compter les *corallines*.
TOTAUX......	8	38	46	

Les huit bâtiments carrés sont des bricks, les latins sont des *mistici*, des *bovi* ou des *cutters* : ces bâtiments commercent avec Gênes, Marseille, Livourne, Naples et Bone. Il y a en outre une quantité de barques qui font le petit cabotage de l'île, et plusieurs autres destinées aux pêches des sardines et du corail, qui ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus.

L'administration des douanes a aussi quelques petits bâtiments armés, parmi lesquels on peut compter deux *bovi* et trois ou quatre *lancioni*.

On voit, par ce qui vient d'être exposé, que la Sardaigne, quoique riche en bois et en moyens de commerce, est encore bien pauvre en marine propre ; aussi la plupart des importations et des exportations se fait par des bâtiments étrangers à l'île, en grande partie génois.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

AGRICULTURE.

CHAPITRE PREMIER.

Agriculture proprement dite.

Agriculture. L'AGRICULTURE a eu jadis chez les anciens Sardes un développement qui pourrait nous paraître incroyable, si nous n'avions à ce sujet le témoignage unanime des auteurs anciens les plus accrédités. Ils nous apprennent que cette île partageait avec la Sicile l'avantage d'être nommée le grenier de la république romaine; mais, d'après ces mêmes auteurs, il est constant que la Sardaigne était alors bien plus peuplée qu'elle ne l'est à présent. On peut donc supposer que cette immense quantité de blé que les Romains tirèrent de la Sardaigne était le résultat du travail d'un nombre considérable de cultivateurs, et par conséquent le produit d'une nombreuse population et d'une grande étendue de terrains cultivés.

Son état ancien. Toutefois, on ne peut croire que les Sardes actuels aient moins de connaissances en agriculture que n'en avaient leurs pères sous les Romains, ni que leurs instruments actuels soient plus imparfaits encore que ceux de ce temps. Si donc il existe une différence notable dans la quantité des récoltes, elle doit principalement être attribuée à la grande disproportion qui existe entre les populations des deux époques, et non à la différence du mode de culture ou des instruments aratoires qu'on pourrait supposer plus défectueux aujourd'hui qu'autrefois.

Cependant, il s'en faut que, de nos jours, l'agriculture soit en Sardaigne au niveau de ce qu'elle est dans les autres états de l'Europe. On doit même convenir que, proportion gardée, c'est peut-être la chose qui y soit le plus arriérée; mais peut-il en être autrement dans un pays où le cultivateur est obligé de lutter continuellement contre la misère et de supporter des charges énormes comparativement à ce qu'il récolte; où les débouchés et les moyens de communications ont été jusqu'à présent difficiles et même à peu près nuls; dans un pays enfin où tant de propriétés sont précaires ou conventionnelles, et où les baux n'ont qu'une durée fort courte? Son état actuel

Les agriculteurs sont partout, on le sait, exposés à des vicissitudes sans nombre; mais en Sardaigne d'autres calamités produites par les circonstances et les institutions locales ont jusqu'à présent pesé sur eux. Qu'on se figure un payan dénué de tout, empruntant pour ensemencer, labourant un terrain qu'il loue pour une seule saison, et souvent éloigné de plusieurs heures de chemin de son habitation; se trouvant fort heureux quand la dîme et les autres redevances ne lui enlèvent pas, à l'instant même de la moisson, la moitié ou plus de sa récolte; enfin, exposé chaque jour à des corvées sans nombre : tel fut jusqu'ici l'agriculteur en Sardaigne. Agriculteurs.

On y trouve aussi quelques hommes qui, sortis de la classe commune par leur industrie ou par celle de leurs aïeux, labourent leur propre champ et vivent dans une honnête aisance, sous leur propre toit; mais cette classe de laboureurs est bien moins nombreuse qu'ailleurs. En général, elle n'existe presque pas dans le pays plat, consacré exclusivement à la culture des grains et de la vigne, et où les terres sont peu subdivisées : c'est pourquoi les hommes de cette classe sont bien plus misérables que ceux qui habitent les pays un peu montueux, où plus de variété

dans les cultures, une distribution de propriétés moins inégale, et la facilité de faire de petits enclos particuliers, doivent donner une plus grande aisance aux cultivateurs.

Aussi les habitants de la plaine sont-ils regardés dans le pays comme des gens lourds, stupides et abrutis, tandis que les autres, plus indépendants sous tous les rapports, ne manquent ni d'intelligence ni de capacité. De plus, ces derniers sont, à l'exception de quelques habits de parure, presque tous vêtus d'étoffes qu'ils ont fabriquées dans leur ménage. Les premiers, au contraire, sont uniquement agriculteurs; n'ayant presque point de laine, ni le loisir de la mettre en œuvre, ils sont forcés de se pourvoir chez le marchand, et sont placés ainsi continuellement entre la nécessité de se vêtir et l'insuffisance de leurs moyens pour y satisfaire.

Laboureurs propriétaires.

Les laboureurs propriétaires ne sont pas nombreux; ils paient le droit de fief, la dîme et les autres charges; en général, ils n'ont qu'une fortune très médiocre.

Classes des agriculteurs.

La masse des agriculteurs se divise en deux : les uns travaillent moyennant un salaire fixe, et alors ils rentrent dans la classe des domestiques; les autres font avec le propriétaire un bail qui ne dure ordinairement qu'un an. A l'expiration de ce terme, il est annulé ou renouvelé suivant les convenances réciproques des deux parties. Mais quelle sorte de marché peut conclure un misérable qui, pour se procurer les avances indispensables, est forcé de commencer par contracter envers le propriétaire une dette toujours trop forte, et dont il lui est souvent très difficile de se libérer avec le prix du travail de l'année entière?

En quelques endroits, le laboureur donne au propriétaire la moitié du produit; il s'oblige à fournir son travail, ses bœufs, ses instruments; et le propriétaire la semence, le terrain et le logis. Quoiqu'un pareil contrat paraisse, de tous ceux qui se font dans l'île, le plus favo-

rable aux cultivateurs, ceux-ci ont encore bien de la peine à vivre : ils changent très fréquemment de métairie, mais ce n'est ordinairement que pour passer d'un état misérable à un autre qui ne l'est pas moins.

Les propriétaires qui font labourer leurs terres par des hommes à gages (1) tirent un bien mince profit de cet arrangement s'ils n'habitent sur leurs propriétés, ou s'ils n'y tiennent pas une personne de confiance qui, à cause des qualités requises pour un tel emploi, est très difficile à trouver. Quand le cultivateur n'a que peu ou point d'intérêt dans le produit, l'œil du maître peut seul donner l'activité nécessaire au travail. Les dépenses réellement indispensables pour l'entretien des gens et du bétail, pour celui des instruments, des maisons, etc., n'étant nullement compensées par le travail de ces hommes indifférents à la quotité du produit, puisqu'ils sont toujours également payés, il en résulte de la perte pour le propriétaire. Laboureurs à gages.

Une autre circonstance très nuisible à la prospérité de l'agriculture en Sardaigne est le manque total ou presque total d'habitations sur les terres cultivées. Il en résulte pour lui la perte de temps considérable qu'il emploie à aller du village au champ, trajet que le laboureur est obligé de faire plusieurs fois chaque jour, et qui souvent lui prend des heures entières. D'un autre côté, on conçoit que s'il parcourt ce chemin à pied, il épuise ses Défauts essentiels.

---

(1) J'entends par gens à gages, non seulement les laboureurs à salaire fixe, mais aussi ceux que le P. Gemelli, liv. III, ch. 6, p. 149, comprend sous la dénomination de *società maggiore e minore*. Dans ces deux cas, quoique le propriétaire remette au laboureur, outre une certaine somme en argent, le produit d'une quantité déterminée de semence, ce produit doit être regardé comme salaire du laboureur, et non comme partage de société, d'autant plus que le laboureur n'apporte rien et ne fournit que son travail.

forces, et se trouve moins propre au travail, tandis que s'il veut se ménager, il est obligé d'entretenir un cheval.

Division des terres.

En Sardaigne, les terres étaient féodales ou non féodales. Les premières étaient celles qui se trouvaient enclavées dans des territoires soumis à un seigneur, n'importe son titre. Dans tous les fiefs, la propriété directe appartenait au seigneur; mais il n'en était pas ainsi de la propriété partielle ou utile (1). Souvent celle-ci n'était pas à lui, ayant passé à une commune, ou bien à un particulier qui la reçut du seigneur par donation, par vente ou par tout autre contrat; mais dans ce cas, le seigneur ne pouvait en aucune façon être frustré du droit de fief; c'était une sorte d'exercice de sa suzeraineté directe, qui variait selon la différence des investitures.

Les terres non féodales se divisent en plusieurs classes : 1°. celles qui appartiennent à des particuliers, et qui, étant entièrement libres, sont possédées sans aucune charge par un seul propriétaire; 2°. celles dont la possession directe appartient à une commune, mais qui, dans le fond, sont allouées à des particuliers sous certaines conditions; 3°. celles enfin qui appartiennent directement ou indirectement aux communes, qui les font exploiter pour leur compte.

Les terrains qui appartiennent à la couronne ont été également considérés comme féodaux, et soumis aux mêmes règles.

Voyons maintenant quelle proportion existe entre les terres qui sont cultivées et celles qui, pouvant l'être facilement et avantageusement, se trouvent depuis un temps immémorial entièrement abandonnées, et attendent vainement la main du laboureur.

---

(1) On entend par propriété *utile* celle qui n'a que le seul usufruit.

Il est impossible qu'un étranger voyage dans les campagnes de la Sardaigne sans être vivement frappé du spectacle pénible que lui offre à chaque pas une quantité immense de bruyères et de terrains incultes, spectacle rendu plus attristant encore par le contraste de quelques champs couverts de riches récoltes, mais dont le nombre et l'étendue ne sont pas comparables à ceux de tant de friches : à peine la quatrième partie de la surface agricole de la Sardaigne est-elle cultivée. C'est ce dont j'ai pu me convaincre pendant mes courses dans cette île : aussi combien de fois, en parcourant le Campidano et les cantons qui lui ressemblent, et rencontrant quelques groupes de paysans épars qui traçaient des sillons isolés dans ces vastes plaines, n'ai-je pas regretté que tant de terrains fussent abandonnés !

On nomme *vidazzone* une portion de terrain qui est cultivée en céréales pendant une année. On divise à cet effet le territoire d'un village en deux ou trois parties, et tous les ans une de celles-ci est désignée pour la culture, tandis que les autres restent scrupuleusement livrées au pâturage commun. Il résulte de cet arrangement que les particuliers qui possèdent des terres comprises dans le rayon des vidazzoni doivent, pour se conformer à l'obligation générale imposée à tout le canton, les soumettre à la répartition fixée : c'est pourquoi, sur trois années, n'en ayant souvent qu'une, pendant laquelle ils peuvent réellement profiter de leur bien, ils ne prennent nul intérêt à l'amélioration du fonds, et négligent totalement les plantations d'arbres, qui, leur devenant inutiles, n'offriraient même aucun résultat dans des champs livrés à la pâture pendant leurs années de repos. Vidazzoni.

Ces vidazzoni se composent en partie des terrains alloués aux particuliers qui se présentent pour les ensemencer, et qui n'ont également après la récolte aucun intérêt

à ce que les champs qu'ils ont cultivés soient en bon état, puisqu'ils n'y ont plus aucun droit, et qu'il est rare que la même pièce de terre puisse leur échoir à l'époque du nouveau partage périodique pour la culture du canton; ce partage a ordinairement lieu par la voie du sort.

Le nom de vidazzone se donne spécialement à la partie du terrain qui est ensemencée ou en pleine végétation; l'autre ou plutôt les autres qui sont en repos se nomment *pabarili*, c'est-à-dire pâturages, du mot latin *pabulum*.

Le principal motif des Sardes pour rester attachés à ce mode de culture paraît être la facilité qu'il leur donne de clore avec une seule haie toute la portion cultivée, afin de la garantir des dommages que le bétail y occasionnerait, car on le laisse librement pâturer partout ailleurs. L'entrée du terrain ensemencé est fermée par une espèce de herse, qui se transporte chaque année, et qui, s'ouvrant facilement pour les gens qui sortent du clos, se referme pour tout ce qui vient du dehors. Cet endroit se nomme *aidazzone*, du mot *aidu*, dérivé du latin *aditus* (passage).

Tanche. Dans les lieux où il n'y a pas de vidazzoni, on trouve quelquefois de grands enclos qui appartiennent à des seigneurs ou même à de simples propriétaires. On les nomme *tanche*, du mot sarde *tancare*, qui veut dire clore. On les appelle aussi *serrati*: ce sont, dit Gemelli, les seuls terrains en Sardaigne dont le propriétaire ait la jouissance exclusive; mais leur nombre est encore bien faible en comparaison des vidazzoni et des autres terres communales. Il y a de ces tanches qui sont d'une étendue considérable. Dans la partie méridionale de l'île, elles sont presque toutes fermées par une haie vive (1), et dans

(1) Celle-ci est ordinairement formée de figuier d'Inde (*cactus opuntia*), qui, outre l'avantage de former une défense impéné-

l'autre par un mur brut (1). Le propriétaire fait exploiter ces terres à son gré; c'est principalement dans les propriétés de ce genre que sont établis les haras, et que l'on commence à voir des prairies artificielles. Les vignes et les plantations d'oliviers et d'amandiers sont pour la plupart closes et distribuées en tanche, tandis que les portions des mêmes terres destinées aux céréales sont encore bien souvent soumises au régime des vidazzoni.

Quoique cette singulière obligation imposée aux propriétaires, de laisser, même contre leur volonté, leurs terrains en friche et à la merci des bergers, soit déjà reconnue en Sardaigne comme très contraire à tout principe de bonne agriculture et très préjudiciable à la masse totale des habitants, il se trouve néanmoins dans l'île plusieurs personnes qui, par un attachement aveugle pour les usages anciens et absurdes, ou par esprit d'opposition aux intentions bienveillantes du gouvernement, ou enfin par des motifs d'égoïsme et d'intérêt, embrassent avec chaleur la défense d'un système aussi vicieux.

On a vu, en 1817, certains hommes, se targuant de la pureté de leurs principes, de leur excellente façon de penser, et de leur haine pour toutes les innovations, soutenir avec un incroyable acharnement des doctrines qui (selon l'expression d'un homme d'état) étaient cent fois plus déraisonnables que la loi agraire, prônée par les démagogues les plus furieux. « Les derniers (dit le personnage que nous « citons) voulaient que ceux qui ne possédaient rien de-

---

trable, a encore celui de donner une abondante récolte de fruits. Ces figues servent de nourriture à la classe indigente; elles sont aussi employées à engraisser les porcs.

(1) C'est ce qu'on appelle *muro barbaro*, composé de pierres sans ciment; il faut bien se garder de le confondre avec les murs des noraghes, avec lesquels il n'a rien de commun.

« vinssent propriétaires; en Sardaigne, au contraire, l'on « ne veut pas de propriété. Les démagogues demandaient « la division des terres, et dans cette île on exige une « communauté entière des biens. Il faut, ajoute-t-il iro- « niquement, que l'âge d'or, jusqu'ici connu des seuls « poètes, soit arrivé pour cette île. »

Faculté de clore.

Le gouvernement actuel, convaincu depuis long-temps de l'utilité de fixer les propriétés d'une manière positive et durable, de permettre et d'encourager les clôtures, n'a pas cessé de s'occuper de ces objets importants : en effet, deux décrets promulgués, l'un le 6 octobre 1820, et l'autre le 4 avril 1823, donnent aux propriétaires des terrains libres la faculté de les clore et de les cultiver à leur gré, et même les engagent à le faire. Pendant quelque temps, on tarda à profiter de cet avantage, soit par attachement aux usages anciens, soit par faute de moyens, soit enfin par la crainte qu'inspiraient les personnes intéressées à conserver l'ancienne méthode; mais depuis dix années environ les enclos sont considérablement plus nombreux dans l'île, surtout dans quelques cantons; on doit dire cependant que cette augmentation, toute au préjudice des bergers et de la classe pauvre des campagnes, n'a pas toujours eu lieu selon l'esprit de la loi.

Abus survenus.

Des abus très graves sont survenus et la faculté de clore de grands espaces de terrain fut donnée à de grands propriétaires qui, ayant eux seuls dans leur commune les moyens de subvenir aux frais que nécessite la formation d'une immense muraille, ont fermé et usurpé des territoires entiers, se souciant fort peu de les cultiver, mais les louant ensuite partiellement à ces mêmes bergers auxquels ils en avaient enlevé la libre jouissance; on obstrua des routes, on ferma des fontaines publiques, enfin on abusa d'une loi faite dans l'intérêt de l'agriculture et non dans celui du monopole.

Ce n'est pas que le gouvernement ne soit pas intervenu plusieurs fois pour réprimer ces abus, mais il n'en est pas moins vrai de dire que l'exécution de cette loi très sage et très prévoyante exige une grande surveillance de la part de l'autorité, pour qu'elle ne change pas entièrement de nature et qu'elle ne devienne oppressive et nuisible à la masse des campagnards.

Lutte entre les bergers et les agriculteurs.

Au reste, la Sardaigne paraît être arrivée à la grande période qui décide de la lutte entre les agriculteurs et les bergers, période par laquelle ont passé toutes les nations civilisées, avec cette différence seulement que dans la plupart des autres contrées, elle a eu lieu il y a plusieurs siècles.

Je remarquerai à l'appui de mon assertion que dans la Gallura et même dans la Nurra, dont les habitants étaient naguère considérés comme étant uniquement des bergers, on aperçoit depuis quelques années une augmentation frappante dans la quantité des grains semés autour des bergeries. Ces nouvelles cultures surpassent déjà de beaucoup les besoins de la consommation; aussi voit-on les propriétaires de ces habitations isolées attacher aujourd'hui autant d'importance aux produits de leurs champs qu'à ceux de leurs troupeaux.

C'est là sans doute un commencement de civilisation sociale pour toutes ces familles éparses et en partie nomades, qui jusqu'à présent semblaient regarder le travail des champs comme une occupation dégradante, et qui se faisaient une gloire d'une indépendance trop souvent analogue à une oisiveté complète. Découragés par la diminution du débit de leurs fromages et entraînés graduellement par des besoins nouveaux, on les verra bientôt se rapprocher de plus en plus les uns des autres pour s'aider mutuellement dans leurs nouvelles occupations agricoles. Avec le temps, la population s'accroîtra, comme cela est

arrivé ailleurs quand les mêmes circonstances se sont rencontrées. Les crimes occasionnés par la vengeance, résultats ordinaires de la vie pastorale, et les vols de bestiaux, diminueront en proportion de l'augmentation du nombre des cultivateurs, qui sont paisibles par instinct et par intérêt.

Distribution et vente des terrains féodaux.

Parmi les mesures qui promettent d'être profitables à l'agriculture de l'île, on doit certainement compter la *création de la propriété* que le gouvernement se propose d'obtenir par la distribution ou par la vente des terrains féodaux qui lui appartiennent, et de ceux qui lui seront successivement dévolus par le rachat.

CHAPITRE II.

Instruments ruraux.

Avant de traiter du mode de culture pratiqué en Sardaigne, il convient de parler des instruments aratoires, et principalement de la charrue et du chariot. Ces instruments, qui donnent une idée exacte de l'état actuel de l'agriculture dans l'île, intéresseront probablement les amateurs de l'antiquité par les rapprochements auxquels ils peuvent conduire. Instruments de labourage.

La charrue sarde, qui n'est qu'un araire, offre assez de différences d'un canton à l'autre, pour que l'on distingue celle du cap méridional de celle du cap septentrional (1). Charrue.

Voici les noms des différentes pièces qui composent ces charrues :

(Le tableau ci-après les présente au lecteur avec leurs dénominations respectives anciennes et nouvelles.)

---

(1) Voyez-en les dessins, *Pl.* II de l'atlas. Le n° 1 représente la charrue employée dans les terrains plats des parties méridionales de l'île : elle est remarquable par sa grande simplicité et par son excessive légèreté, ce qui fait que les laboureurs la transportent souvent sur leurs épaules, de leurs habitations au champ qu'ils vont labourer. Celle du n° 2 est la charrue du cap de Sassari : elle est munie de deux espèces d'oreilles, et elle annonce déjà une espèce de perfectionnement; on ne connaît pas d'autres charrues en Sardaigne, où l'introduction de celles du continent a jusqu'à ce jour été tentée sans succès.

NOMS COMPARÉS DES DEUX CHARRUES DE SARDAIGNE

REPRÉSENTÉES DANS LA *Pl.* II, *Fig.* 1 *et* 2.

LETTRES d'indication.	FIGURE 1re. — CHARRUE du cap de Cagliari.	FIG. 2. — CHARRUE du cap de Sassari.	NOMS LATINS.	NOMS GRECS.	NOMS FRANÇAIS DE L'ARAIRE.
a	Orbada	Albada..	Vomer....	ὕννις ου ὕννη..	Soc.
b	Dentale......	Testa...	Dentale ...	ἔλυμα.......	Sep.
c	....	Arecci...	Binæ aures.	....	Oreilles.
d	Pei d'aratru...	....	Buris	γύης........	Age.
d'	Agudu.......	Timona.	Temo.....	ἱστοβοεύς ou ῥυμός......	Candelle, flèche, timon.
e	Nervu	Spada...	....	....	Montant.
f	Temperadroxu.	Cozzu...	Cuneus....	....	Coin.
g	....	Cozzu...			
h	Stiva	Stiva ...	Stiva.. ...	ἐχέτλη.......	Manche.
i	Manuzza	Manile..	Manicula, capulus...	χειρολαβίς...	

A la simple inspection de la planche II, que nous venons d'indiquer, il est facile de juger que, par rapport à sa plus grande simplicité et à sa forme, en quelque sorte primitive, l'araire du cap méridional doit être beaucoup plus ancien que l'autre. C'est pourquoi je suis tenté de voir dans le premier, sinon l'*aratrum simplex* des anciens (qui, d'après les notions modernes, était formé d'une seule pièce), du moins la charrue composée la plus antique, et précisément celle que Suidas nomme *charrue fabriquée*, *τὸ κατασκευαστόν*. Je croirais même y trouver la véritable charrue romaine, telle qu'elle était avant qu'on y ajoutât les deux oreilles, *binæ aures*. Si l'on a cru

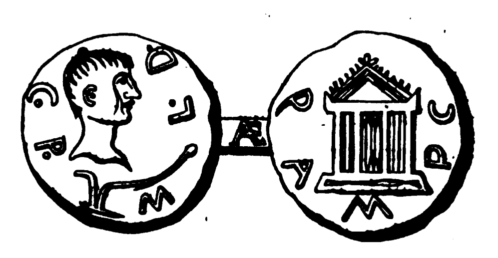
pouvoir la reconnaître dans la France méridionale, ne doit-on pas la chercher avec d'autant plus de raison en Sardaigne? En effet, existe-t-il dans toute l'Europe un pays où la langue, les usages et les vêtements des anciens Romains se soient conservés plus long-temps et aussi parfaitement que dans cette île?

Instruments ruraux des anciens Romains.

Puisque vraisemblablement ce furent les Romains qui introduisirent l'agriculture en Sardaigne, et qui la portèrent au plus haut point où elle y soit jamais parvenue, on doit croire que les instruments aratoires dont se servirent les insulaires à cette époque furent ceux du peuple dominateur. Si l'on considère ensuite que depuis la chute de l'empire jusqu'à une époque très récente, la culture des terres ne put faire et ne fit plus de progrès dans cette île, on supposera, non sans raison, que les instruments de labourage et de charroi restèrent au point où ils se trouvaient à l'époque de la décadence de l'agriculture et de la cessation des communications par la destruction des routes.

Si l'on réfléchit de plus que la classe des habitants de la campagne est dans tous les temps et dans tous les lieux celle qui se prête le plus difficilement aux innovations, et que même l'on a trouvé dans quelques contrées du continent des traces très remarquables d'instruments ruraux en usage chez les Romains, faut-il donc s'étonner de voir la charrue de Virgile, ou peut-être même celle de ses pères, tracer encore des sillons sous la main de ces paysans qui, de nos jours, portent, avec la *mastruca* nationale, le *sagum* des maîtres du monde; qui emploient le *plaustrum* pour chariot, et le *verutum* pour arme; qui conservent les *paranymphes* à leurs mariages et les *præficæ* à leurs enterrements; qui célèbrent annuellement les fêtes d'*Hermès* et de *Maïa;* enfin, qui prononcent encore dans leur langage familier, les mots *lorum*, *domus*,

mensa, *cras*, etc., pour exprimer *courroie*, *maison*, *table*, *demain*? A l'appui de cette opinion, j'offre ici le dessin que j'ai exécuté moi-même d'une médaille romaine inédite, d'un travail très barbare, trouvée dans les ruines de la ville de Cornus, et fort probablement frappée en Sardaigne (1). On y voit une charrue telle que la représente notre *fig.* 1 de la *Pl.* II de notre atlas. La séparation de l'age et du timon y est très marquée.



L'âge. Qui ne reconnaîtrait dans la pièce *d*, *fig.* 1, celle qu'Hésiode (2) nommé γύης, et qu'il décrit comme un bois recourbé que l'on enfonçait (3) dans le sep, ἔλυμα (*b*)? Ce bois était fixé au timon, ἱστοβοεύς (*d'*), par le moyen de clous ou de chevilles.

---

(1) Nous reviendrons sur cette médaille dans la deuxième partie de cet ouvrage. Feu le chevalier D. L. Baïlle en possédait deux autres semblables, également trouvées en Sardaigne, et moins gâtées par le temps ; j'ai cependant préféré donner le dessin de celle-ci, parce que sa provenance des ruines de l'ancienne ville de *Cornus* est positive.

(2) Hésiode, v. 427 et suivants.

(3) Les personnes qui s'occupent de ce sujet doivent faire attention à l'expression d'Hésiode :

...... γύην.... ἐν ἐλύματι πήξας,

qui convient très bien à l'age (*d*), et qui ne saurait se rapporter au sep (*b*).

C'est également le *buria* de Virgile :

Continuo in silvis magna vi flexa domatur
In burim, *et curvi formam accipit ulmus aratri.*
(*Georg.*, l. I, v. 169.)

La pièce *d'* est indubitablement l'*ἱστοβοεύς* des Grecs, et le *temo* des Romains. On l'attache ordinairement au joug, par le moyen d'une longue courroie qui fait plusieurs tours, et qui correspond très bien au *μέσαβον* des Grecs : cette courroie porte en Sardaigne le nom de *loru*, dont l'origine n'est pas douteuse (1).

Le dentale sarde (*b*) ne saurait être méconnu pour l'ἔλυμα d'Hésiode, quoiqu'on l'ait souvent confondu avec l'age *γύης*. J'ai lieu de croire que les personnes qui partagent l'opinion de Heyne sur l'interprétation du passage de Virgile : Le sep.

Binæ aures, duplici *aptantur dentalia dorso*,
(*Georg.*, ibid., v. 172.)

ne verront pas sans intérêt ce dentale.

La *stiva* (*h*), qui a également conservé son nom latin, est certainement l'*ἐχέτλη* des Grecs. Manche.

La pièce *i* appelée *manuzza* et *manile* correspond par son nom et par son emploi à la *manicula* des Romains. M. Mongez, à qui l'on doit une très savante dissertation sur les charrues anciennes, fait observer que c'est apparemment de cette *manicula*, nommée aussi *capulus*, que veut parler saint Justin dans son discours à l'empereur Antonin-le-Pieux, lorsqu'il signale une croix dans la charrue aussi bien que dans le gouvernail des vaisseaux (2).

---

(1) *Voyez* le joug attaché au timon du chariot, *Fig.* 4 et 5, même *Planche*.

(2) Voyez *Mémoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-*

En résumé, nous retrouvons ici dans tout son ensemble la charrue que les Romains employaient dans les terrains pierreux et légers. (*Voyez* Columelle, Palladius, etc.)

Mode de porter l'araire.

Je ferai encore observer que, jusque dans la manière de transporter l'araire sur le lieu du travail, et de le rapporter le soir au logis, nous trouvons la même ressemblance entre les coutumes du Sarde actuel et celles des anciens Romains. Le laboureur le porte lui-même sur ses épaules (1), ou bien, et c'est le cas le plus ordinaire, il le pose sur le joug des bœufs en sens inverse, de façon que le timon traîne à terre (2) : allusion frappante au passage d'Ovide, qui, voulant parler de l'entrée de la nuit, s'exprime ainsi :

Tempus erat, quo versa jugo referuntur aratra.
(FAST., lib. v, v. 497.)

Lettres, année 1815, t. II, p. 616. Ce mémoire ne saurait assez être consulté par ceux qui désirent connaître les instruments ruraux des anciens. J'engage également le lecteur à lire une très savante dissertation de feu M. le professeur Giobert de Turin, insérée dans le vol. XXIII des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Turin*, p. 52. Si je ne suis pas toujours de l'opinion de mon savant compatriote, qui retrouvait la charrue des Géorgiens dans celle de notre pays, c'est que nous partons de deux points différents.

(1) Si les roues et le train qu'on voit sur la tête du guerrier sarde, représenté par MM. Winckelman et Barthélemy, et dont nous donnerons un dessin réduit, dans l'atlas de la partie des antiquités, n'étaient pas regardés comme des pièces ajoutées dans les temps modernes, ne pourrait-on pas voir, chez les agriculteurs sardes d'aujourd'hui, un usage analogue à celui de leurs pères?

(2) *Pl.* n° II, *fig.* 3.

ou bien à ces autres vers plus connus encore :

Videre fessos vomerem inversum boves
Collo trahentes languido.
(Horat., *od.* 2 lib. *Epod.* v. 63, 64.)

Aspice, aratra jugo referunt suspensa juvenci,
Et sol crescentes decedens duplicat umbras.
(Virg., *ecl.* ii, v. 66.

Je termine ici cette comparaison, qui m'éloigne trop des bornes que je me suis prescrites dans cet ouvrage. Je laisse donc aux lecteurs curieux de l'antiquité le soin de rapprocher l'araire de la *fig.* 2 de l'*aratrum auritum* des anciens, persuadé que des dessins tels que ceux que je présente dans l'atlas expliqueront ce sujet plus clairement que ne le feraient toutes les dissertations possibles.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ces instruments, on ne peut nier qu'ils ne laissent beaucoup à désirer dans l'état actuel de l'agriculture. Au reste, je ne prétends pas, à l'exemple de quelques uns de mes compatriotes, vouloir imposer au laboureur sarde une de nos immenses charrues piémontaises, et exiger sous le 40° d. de latitude, dans un sol de la nature de celui de la Sardaigne, un genre de culture pratiqué sur les bords du Pô et de l'Adige.

Utilité de l'araire.

L'araire, qu'on trouve aussi en usage dans les provinces méridionales de la France et dans plusieurs autres contrées, a des avantages qui méritent d'être appréciés, principalement en Sardaigne. Mais les deux charrues de cette île ont le soc trop petit, et n'ont pas de coutre. Celles de Cagliari manquent d'oreilles; le manche n'est pas assez long, sa forme est incommode, et il n'est pas convenablement placé par rapport au sep.

Défauts de l'araire sarde.

Les pièces *e* et *f*, donnant quelque facilité pour changer l'angle que forme le soc avec l'âge, permettent au cultivateur de fouiller la terre un peu plus profondément;

mais il n'en est pas ainsi de la *stiva*, qui n'est pas mobile, et qui se trouve dans une position peu favorable au maniement de l'instrument. C'est pourquoi je pense que les Sardes feraient bien d'adopter la stiva de la charrue piémontaise et lombarde, qui est fixée obliquement, et qui forme avec le sep un angle de 20 à 25°. La stiva ainsi placée leur offrirait le grand avantage de rendre l'instrument d'autant plus maniable qu'elle serait plus longue, et, de plus, elle permettrait au cultivateur, alors plus éloigné de ses bœufs, de mieux découvrir le terrain qu'il doit parcourir.

Je ne saurais finir cet article sans faire remarquer que la *stiva* sarde, avec la *manicula*, formant la *longue épée* de la charrue, paraît expliquer d'une manière assez satisfaisante le passage de Columelle qui prescrit de choisir des laboureurs de haute taille, *quia in arando stivæ pene rectus innititur* (1).

En effet, la charrue sarde est très difficile à mouvoir et à soulever, à cause de la hauteur du manche qui se trouve à l'extrémité de la stiva, et qui est le seul point par lequel on puisse la saisir. La stiva placée obliquement n'offre pas, à beaucoup près, le même inconvénient, car, faisant alors fonction de levier, le cultivateur ne la saisit pas toujours à son extrémité, mais bien là où il le juge plus commode, et il fait un moindre effort, en sens inverse, pour soulever la charrue.

Animaux employés.

Les animaux employés à la culture de la terre sont les bœufs, les vaches, et quelquefois les jeunes taureaux; l'on attache ordinairement à la charrue une seule paire de ces animaux, et très rarement deux paires. Les chevaux

---

(1) Col., lib. 1, cap. 9.

et les ânes n'y sont presque jamais attelés (1), et les mulets encore moins.

Le laboureur fixe ordinairement les rênes au sommet du manche de sa charrue, qu'il tient d'une main, et même souvent des deux lorsqu'il la soulève. Il est de plus armé d'un bâton, dont un bout est muni d'un aiguillon, tandis que l'autre est garni d'une petite palette de fer, destinée à découper les racines et à rompre les mottes de terre (2). Cette palette correspond exactement à la *ralla* de Pline (3) : *Purget vomerem subinde stimulus cuspidatus ralla.*

Les autres instruments agricoles sont la pioche, le pic, la bêche et la houe non dentée. Celle-ci a retenu son ancien nom de *marra, marrone* (4); la bêche n'est guère connue que dans les environs d'Oristano; les habitants s'en servent avec assez d'adresse pour creuser des fossés de clôture qui, dans ce canton humide et argileux, tiennent lieu de haies.

Le chariot des Sardes (5) est au moins aussi ancien que leur charrue; il est divisé en deux parties (6), qui sont simplement posées l'une sur l'autre. Les roues sont fixées à l'axe, qui roule entre deux pièces échancrées; elles sont pleines, et formées de trois morceaux de bois joints en- Chariot.

---

(1) Depuis quelques années, on attelle quelquefois des chevaux à la charrue dans les environs d'Oristano, mais ce n'est là encore qu'un simple essai venu naturellement du besoin d'utiliser ces animaux destinés au charroi, et devenus momentanément oisifs par la stagnation qui eut lieu pendant quelque temps dans le commerce des grains. Les chevaux ont repris maintenant leurs anciennes fonctions, et les bœufs sont retournés à la charrue.

(2) *Pl.* II, *fig.* 3, *a.*

(3) *Hist. nat.*, lib. XVIII, cap. 19.

(4) *Pl.* III, *fig.* 3.

(5) *Pl.* II, *fig.* 4 et 5.

(6) Même *Pl.*, *fig.* 5. *a* et *b*,

semble; elles sont garnies, dans toute leur épaisseur, de grands clous de fer qui tiennent lieu de bande (1).

Tel est le chariot dont se servent encore les habitants des villages de la Sardaigne; cependant depuis quelques années, et surtout depuis que l'on a commencé les travaux des routes, son usage commence à être moins commun; il est restreint au service des campagnes, puisqu'il n'est plus permis de passer sur le chemin royal, ni même d'entrer dans les deux villes principales, avec des chars à axe mobile et à roues garnies de grands clous de fer. Cette mesure peut paraître un peu trop sévère, si l'on considère que la pauvreté du cultivateur l'empêche de se procurer promptement de nouveaux chariots, ou de faire aux anciens les changements nécessaires; elle est cependant la seule qui puisse amener un résultat essentiel pour la conservation des routes.

Modifications qu'il a subies. Jusqu'à présent les modifications les plus importantes que ce chariot ait subies se réduisent à avoir l'axe fixe, et par conséquent les roues à trou cylindrique : celles-ci sont ou pleines selon l'ancienne méthode, ou à rais.

Les premières, que les habitants des campagnes affectionnent particulièrement (2), n'ayant qu'un moyeu très peu épais, ont l'inconvénient de se mouvoir à droite et à gauche en roulant, ce qui détériore l'essieu en peu de temps et gêne la marche du chariot. Les secondes sont bien préférables, mais leur prix n'est pas à la portée de tous les laboureurs.

---

(1) Même *Pl.*, *fig* 4.

(2) Les paysans sardes s'imaginent que les roues à rais sont moins convenables que les roues pleines pour les terrains boueux; ils ne font pas réflexion que plus la surface est grande, plus il y a de frottement, et que d'ailleurs leurs roues sont beaucoup plus lourdes que les autres.

Sa comparaison avec le *plaustrum*.

Le chariot sarde ressemble parfaitement au *plaustrum* des Romains, et peut être même à l'ἄμαξα des Grecs. En effet, il suffira, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les ouvrages des auteurs qui ont décrit le *plaustrum* et principalement sur celui de Scheffer, *De re vehicularia*.

Les roues pleines, formées de trois pièces de bois liées ensemble par deux traverses, et fixées à un axe mobile, par un trou carré, sont exactement conformes à celles que les Romains appelaient *tympana* (1); elles étaient presque toujours unies au *plaustrum*.

Hinc radios trivere rotis, hinc tympana plaustris.
(Virg., *Georg.* II, v. 444.)

Le chevalier Mamelli, dans sa très intéressante note (233) sur la Carta de Logu, fait le rapprochement des chars de son pays avec l'ἄμαξα et le *plaustrum*. Cet auteur cite notamment un passage de Jules Pollux (2), que je me contente par conséquent d'indiquer ici. La seule différence que je me permette de signaler entre l'opinion de M. Mamelli et celle de Scheffer est dans l'application du

---

(1) *Fuerunt autem rotæ apud veteres non ejusdem omnes generis, aliæ simpliciores, elaboratiores aliæ. Simpliciores erant factæ simplicibus tabulis, neque radios habebant ullos; Latini tympana vocabant.*

Habes hic (parlant de la roue figurée page 1079) *primum axem plane quadratum quem circumagi cum rota utique necesse est. Deinde circum axem canthum ferreum, quo axi jungitur. De cætero tympanum est planum, e tribus tabulis conjunctum, asseribus transversis firmatum. Nec modiolus in eo ullus, quod notandum... atque tympanis hujusmodi instructa rustica pleraque vehicula fuere.* (Scheffer, p. 1079, *in Polen. Supplem. ant. græc. et rom. Venetiis*, 1737, tom. V.)

(2) Pollux, *Onomast.*, lib. 1, c. 14.

mot *scala*. Le premier s'en sert pour désigner l'échelle triangulaire de notre *figure* 4, avec d'autant plus de raison que cette pièce conserve encore le même nom; tandis que le second, qui ne connaissait pas le chariot sarde, paraît entendre par le mot *scala* la pièce *c*, si l'on en juge par l'explication qu'il donne (1).

Son usage. Ce chariot sert à tous les travaux des agriculteurs: quand ils veulent transporter de la paille, de la terre, ou tout autre objet qui a besoin d'être contenu, ils placent contre l'intérieur des parois une espèce de natte haute de deux ou trois pieds, assez longue pour se croiser vers les deux extrémités; elle forme comme un grand panier, auquel le plancher du chariot sert de fond. Cette natte, qu'on nomme *cerda* (peut-être par corruption du latin *cernere*), est ordinairement faite avec des bouts d'osier ou d'halime cousus ensemble; elle se roule et se déroule comme une pièce de toile, et occupe par conséquent un fort petit espace lorsqu'elle n'est pas déployée.

Au reste, ce chariot n'est pas particulier à la Sardaigne, on le trouve dans quelques provinces de l'Espagne et en Calabre (2); je crois même l'avoir vu dans une partie de la Hongrie; mais je ne pourrais l'affirmer, n'ayant point habité ce pays en observateur.

Cette voiture marche assez difficilement; le frottement de l'essieu produit un bruit souvent perçant et très dés-

---

(1) *Voyez* dans SCHEFFER, p. 1401, *fig.* représentant un *plaustrum* avec ses *tympana*, et sur lequel est chargé un grand sac.

(2) Si ma mémoire ne me trompe pas, il me semble qu'en Calabre le chariot a l'axe fixe et des roues pleines à trou cylindrique. Je crois du moins me rappeler que tels étaient les chariots des environs de Maida, de Nicastro et de Monte-Leone, où je me trouvais en 1807, à l'escorte d'un convoi militaire de plusieurs voitures.

agréable, dont les poètes latins donnent une idée exacte par l'expression de *stridula plaustra* (1).

........Montesque per altos
Contenta cervice trahunt stridentia plaustra.
(VIRG., *Georg.* III, v. 536.)

Ce chariot, d'une origine certainement antique, est un très mauvais moyen de transport; on doit souhaiter que le gouvernement continue à faire exécuter les mesures qui tendent à le proscrire entièrement de l'île, s'il ne veut perdre le fruit des sacrifices qu'il fait pour l'établissement des routes.

On attelle des bœufs au chariot comme à la charrue; on n'en emploie qu'une seule paire dans la Sardaigne méridionale, où la race de ces animaux est plus belle et mieux soignée; dans les environs de Sassari, où les bœufs sont petits et chétifs, par le peu de soin qu'on en a, on en met ordinairement deux paires, et près d'Oristano, à cause du sol boueux, il y en a presque toujours trois: aussi faut-il en cet endroit des routes très larges, et les accidents y sont-ils très fréquents par la difficulté de bien conduire cet attelage, qui marche toujours en serpentant. **Mode d'atteler les bœufs.**

Les bœufs sont attelés par les cornes (2); le joug, appuyé sur le haut de la tête, tient fortement à leur racine, par le moyen d'une longue lanière de cuir, qui fait deux ou trois tours en se croisant sur le front. Les paysans

(1) On prétend que les jeunes paysans sardes qui veulent se marier ou donner à leurs maîtresses une preuve de leur diligence à se rendre de grand matin au travail des champs tiennent à ce que leur chariot fasse le plus de bruit possible. Aussi, lorsqu'on rencontre un de ces plaustrum très bruyant, conduit par un jeune homme, on dit en plaisantant : *Voilà un jeune homme qui veut se marier.*

(2) *Pl.* II, *fig.* 7.

sardes la nomment *loru*, du *lorum* latin ; il ne faut pas la confondre avec une autre courroie qui correspond au μέσαβον des Grecs, et dont nous avons déjà fait mention en parlant de la charrue.

Sans vouloir renouveler la discussion sur le mode le plus convenable de placer le joug (1), j'observerai qu'en tirant par les cornes, ou si l'on veut par le front, les bœufs emploient une force bien plus considérable que s'ils tiraient autrement, parce qu'ils sont obligés de tendre le cou, et de le tenir constamment dans la direction de la force, position qui doit les fatiguer bien plus que s'ils tiraient par le poitrail et s'ils avaient la tête libre.

Indépendamment de cet emploi superflu de la force, qui ne peut avoir lieu qu'aux dépens de celle que l'animal doit employer pour tirer, il ne peut manquer de sentir de vives douleurs quand le chariot éprouve quelque accident ; la rencontre d'une pierre, le choc causé par la moindre inégalité du terrain, occasionnent une violente secousse aux parties cérébrales du bœuf.

Il suffit d'examiner ces malheureux animaux qui transportent l'eau dans les rues de Cagliari, pour se convaincre que le pavé seul de la ville leur fait ressentir, surtout lorsqu'ils montent, des souffrances terribles ; leur tête, rudement secouée, toucherait presque à terre s'ils ne faisaient un effort continuel pour la relever ; leur respiration est précipitée, leurs yeux étincellent et semblent vouloir sortir de leurs orbites ; leur langue est pendante ; enfin, toute leur attitude indique les tourments qu'ils endurent.

Entre les raisons alléguées pour attacher les bœufs par les cornes, on fait surtout valoir la nécessité de contenir plus fortement ces animaux, qui dans l'île sont à demi-

(1) *Voyez* Columelle, lib. ii, cap. 2; M. Mongez, *Mémoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, 1815, vol. II, p. 662.

sauvages et très difficiles à dompter, suite de l'habitude de les tenir toujours en plein air et souvent même de les laisser libres dans les campagnes.

Mais si l'on soignait davantage cet utile animal, si on lui donnait des étables, si on le nourrissait mieux et avec plus de régularité, serait-il aussi intraitable?

Mode de les diriger.

La manière de diriger les bœufs, attachés au chariot ou à la charrue, est également vicieuse. Le bouvier, armé ordinairement d'un fouet à manche, muni d'un aiguillon, se tient derrière ou à côté; il a dans les mains les rênes, qu'on nomme *ordinagus :* celles-ci consistent en une corde dont le bout est fixé à la corne extérieure de l'animal, elle passe ensuite sur le front et vient faire de l'autre côté de la tête un tour entier au bas de l'oreille, qui est par ce moyen fortement serrée toutes les fois qu'on tire la corde. Cette méthode, que je n'ai vue pratiquée ni décrite nulle part, doit être très douloureuse pour l'animal : aussi les bœufs de travail ont-ils fréquemment les oreilles toutes déformées, de façon qu'au premier coup d'œil ils offrent les signes de la servitude, comme le chien de La Fontaine. Cet indice sert aussi à faire connaître la place qu'un bœuf occupe au chariot, l'oreille écorchée étant toujours du côté du timon (1).

Manière de labourer.

Le mode de labourage le plus commun en Sardaigne est celui que l'on nomme *à plat.* On creuse rarement des sillons, puisque les terrains en culture sont en général plutôt secs qu'humides; par conséquent, il n'est pas nécessaire de procurer de l'écoulement aux eaux, et il convient même de présenter au soleil brûlant de ces contrées la moindre surface possible de terrain : or, cet avantage ne peut résulter que du labour à plat et sans sillons.

---

(1) *Pl.* II, *fig.* 7.

Il serait à désirer cependant que le cultivateur sarde travaillât la terre plus souvent, et qu'il la creusât plus profondément.

Quant aux engrais, si les avantages qu'ils procurent ne sont point encore généralement appréciés dans l'île, on commence du moins à secouer graduellement les anciens préjugés à cet égard, et à sortir de l'insouciance avec laquelle on s'en rapportait uniquement à la fertilité naturelle des terres; le laboureur commence déjà à croire qu'il n'y va ni de son honneur ni de sa ruine s'il fume convenablement le champ qu'il veut ensemencer.

Prairies. Excepté quelques essais faits avec beaucoup de succès par des seigneurs du pays, on n'a pu encore engager les paysans à se procurer les moyens d'avoir des fourrages secs pour leurs bestiaux.

Les herbes qui forment les pâturages croissent en assez grande abondance et sans aucune culture; elles sèchent sur pied, dès le mois de juillet, sous l'influence d'un soleil brûlant; aussi les animaux ruminants ne peuvent guère s'en nourrir que durant cinq mois.

Quoique les eaux et les sources ne soient pas aussi abondantes dans les environs de Cagliari que dans plusieurs cantons du cap septentrional, on vient cependant d'y faire des essais de prairies cultivées qui ont obtenu le succès le plus satisfaisant (1); sans doute des tentatives semblables donneraient des résultats encore plus avantageux dans

(1) Feu M. le marquis de Villermosa, président perpétuel de la Société d'agriculture de Cagliari, a réussi dernièrement, par divers travaux, à réunir un cours d'eau assez considérable qui coule dans une de ses propriétés, ce qui lui a procuré le double avantage de dessécher complétement des terrains submergés et marécageux, et de se procurer en abondance, pendant la mauvaise saison, de très bons fourrages pour les animaux de labour.

le nord de l'île, où la terre est mieux arrosée et par conséquent plus convenable aux prairies artificielles. On est d'ailleurs d'autant mieux fondé à regarder la Sardaigne comme éminemment propre à ce genre de culture que toutes les plantes qui donnent le meilleur fourrage y naissent presque partout et y sont très abondantes.

CHAPITRE III.

Végétaux.

Froment.

Le froment que l'on cultive en Sardaigne est connu sous le nom de *trigu,* qui diffère fort peu du mot latin *triticum.*

On en compte plusieurs variétés, qui toutes se rapportent au *triticum vulgare.* Leurs différences consistent principalement dans la couleur, la forme et la longueur des épis et des barbes ; elles passent graduellement du blé à *tige creuse* au blé à *tige pleine.*

Les agriculteurs sardes cultivent certaines variétés de froment, et paraissent généralement préférer celles qui ont la tige pleine, parce qu'ils en tirent une plus grande quantité de grain et de paille, qui fournit une nourriture excellente aux chevaux et au bétail.

Lorsque ces variétés de froment sont semées dans un même terrain et sous le même climat, elles conservent constamment leurs différences. On remarque surtout que le grain est d'autant plus abondant en *gluten* qu'il croît dans des cantons plus méridionaux.

Époque des semailles.

Le froment ne se sème guère qu'en novembre et en décembre, c'est-à-dire après que les pluies d'automne ont amolli la terre et que l'herbe a déjà poussé dans les champs. Les charrues étant très défectueuses, le labourage se fait alors avec plus de facilité : l'on ne connaît pas encore l'usage de la herse ni des autres instruments dont on se sert ailleurs pour briser les mottes de terre.

Comme le labourage se fait à plat dans la plus grande partie de l'île, la semence tombe comme une petite pluie; ensuite on la recouvre ordinairement avec la houe; aussi en perd-on beaucoup, et les champs sont quelquefois trop clair-semés. Labourage.

Dans quelques endroits, on creuse des fossés ou des espèces de sillons avec la houe, et on y jette la semence, que l'on recouvre. Cette méthode se nomme *semer le blé à sillon* (arare trigu à sulcu). Mais j'en ai observé une plus singulière encore dans plusieurs terrains un peu humides, par exemple, près de Caputerra et d'Oristano. Elle consiste à planter le blé avec une petite cheville de bois que l'on enfonce dans la terre à deux ou trois pouces de profondeur, et à une distance d'un pied de largeur, sur neuf pouces en longueur. On dépose dans ce trou trois ou quatre grains bien choisis, et on les recouvre de terre. Ce genre de plantation donne, dit-on, un produit très considérable; mais comme il exige beaucoup de travail, il ne peut être mis en pratique que dans des champs peu étendus; on l'appelle semer le blé à *roccu*.

Parmi les fléaux auxquels le blé est sujet en Sardaigne, l'on doit compter les brouillards qui viennent assez fréquemment vers la fin du printemps, et qui sont souvent très froids; mais leurs dégâts ne peuvent se comparer aux ravages que causent des myriades de sauterelles, que l'on nomme dans l'île *filibricu*. Fléaux des grains.

Cet insecte est d'autant plus funeste que son apparition paraît se renouveler régulièrement pendant plusieurs années, et qu'elle arrive au moment même où le cultivateur voit ses guérets couverts d'une moisson presque mûre, lui présageant une abondante récolte.

La Sardaigne fut désolée, en 1825, par ce fléau, qui parut cependant n'affliger que la partie occidentale de

l'île, tandis que celle qui regarde l'est en fut garantie. Les plus grands dégâts eurent lieu dans la Nurra, dans les environs d'Oristano, près d'Iglésias, et dans le Sulcis (1).

La moisson ne se fait pas plus tôt en Sardaigne que dans la plupart des contrées méridionales de l'Europe, car elle ne commence guère avant la Saint-Jean (2). On coupe les blés assez près de terre, et on les assemble en petites gerbes, qui, liées ensemble au nombre de onze, en forment une grosse, nommée *manna* (la grande). Neuf de ces dernières composent la charge d'un cheval.

Battage. Dans la plupart des villages sardes, les aires à battre le blé sont communes. On choisit pour les établir l'endroit le plus découvert, afin de profiter de la plus légère brise pour vanner le blé; la manière le plus généralement usitée de le battre est de le faire fouler par des bœufs ou plutôt par des juments (3). On attache plusieurs de ces animaux de front et sur une même ligne, et après avoir fixé à un pieu enfoncé dans le milieu de l'aire, ou à un anneau, la corde qui les tient, on les fait courir en décrivant un cercle autour de ce centre fixe. J'ai vu jusqu'à vingt juments attelées de front tourner ainsi des heures entières pendant les plus fortes chaleurs des mois de juillet et d'août. On a soin de les faire reposer de temps en temps, et de changer l'ordre dans lequel elles sont placées relativement au pivot, afin que la fatigue soit également partagée entre elles.

---

(1) *Voyez* ce qui a été dit page 179.

(2) Voyez *Température*, page 121.

(3) On se sert aussi quelquefois de perches, et même d'espèce de fléaux, ainsi que de grosses pierres qu'on fait traîner par des bœufs; mais le foulage par le moyen des bœufs ou des chevaux est plus général.

Comme on ne se sert d'aucun instrument pour vanner les grains, et que la saison du battage arrive précisément dans le temps des grands calmes atmosphériques, on serait souvent très embarrassé pour nettoyer le blé si la brise périodique de mer, qui arrive vers dix heures du matin, ne soufflait pas dans cette saison brûlante, et ne pénétrait pas dans la plupart des régions agricoles.

La pluie, ordinairement désirée avec ardeur pendant presque toute l'année, est alors redoutée à cause des récoltes; car si elle tombait à cette époque, les gerbes que l'on tient entassées sur les aires, sans aucun abri, seraient exposées à de grands dommages.

Après le partage du grain et le paiement de la dîme et des autres redevances, le blé est transporté de l'aire dans les greniers; les paysans le gardent dans de grands cylindres faits avec des nattes de roseaux fendus et entrelacés; on leur donne le nom d'*orria*, qui paraît une corruption d'*horrea;* ils sont aussi appelés *luxa*. Cette méthode de conserver le blé est regardée comme la meilleure; mais elle ne peut être employée que par les petits propriétaires.

La paille, que l'on retire toute brisée, est rassemblée à part, elle sert à la nourriture des animaux de labour, surtout à celle des chevaux. On la mêle avec l'orge pour ces derniers, et avec des fèves concassées pour les bœufs.

La culture de l'orge n'est pas en Sardaigne d'une moindre importance que celle du froment, puisque cette céréale sert d'aliment à une partie des populations des cantons montagneux, et qu'elle forme la principale nourriture des chevaux. Orge.

On la sème en même temps que le froment : la récolte s'en fait vers la fin de mai; mais on doit bien se garder de la donner trop tôt aux chevaux, ou du moins on doit prendre la précaution de la mouiller auparavant. Le véri-

table temps de se servir de l'orge nouvelle pour la nourriture des animaux domestiques est au bout d'un an. On fauche l'orge et on la fait manger aux chevaux en herbe ; il faut alors la semer beaucoup plus épais.

Les paysannes sardes, et surtout celles du Campidano, emploient la paille d'orge à faire des tamis, des paniers à pétrir le pain, et d'autres ustensiles domestiques. J'ai vu de ces sortes de corbeilles qui ressemblaient d'une manière frappante à celles qui ont été tirées des tombeaux d'Égypte, et que l'on remarque dans différentes collections.

Autres grains. Le blé sarrasin et même le maïs ne sont pas encore cultivés en grand ; la culture de ce dernier paraît cependant s'étendre journellement dans quelques cantons, surtout dans les terrains un peu humides. J'en ai souvent vu des champs qui annonçaient les plus belles récoltes.

Riz. On a fait des essais sur la culture du riz, et principalement de l'espèce nommée *riz sec*, mais il paraît que jusqu'à présent ils n'ont pas réussi. Au reste, la qualité du blé sarde, qui est excellente, fera toujours préférer la culture du froment à celle des autres grains.

Il serait cependant à désirer que les Sardes fussent bien pénétrés de l'importance de varier la nature des produits agricoles ; mais les avantages qui résultent de cette méthode ne sont, pour l'ordinaire, appréciés que dans les années de disette, et à la première récolte de froment, fût-elle médiocre, le fléau qui l'a précédée est oublié.

Légumes. Parmi les légumes, les fèves sont ceux à la culture desquels les Sardes attachent le plus d'importance, parce que la classe indigente et les animaux de trait en font une grande consommation. On les sème ordinairement en novembre et en décembre, dans les cantons méridionaux ; mais dans les lieux montueux ce n'est qu'en mars et même plus tard.

Comme la fève est la plus précoce parmi les plantes cultivées, elle est aussi la plus exposée à souffrir, pour peu que l'hiver se prolonge; les mauvais temps de février et de mars lui sont très nuisibles. C'est pourquoi, sur deux récoltes de fèves, il est assez rare d'en compter une bonne, et souvent les Sardes sont obligés d'en faire venir de la Sicile et même de l'Égypte. On préfère cependant celles du pays; les pauvres gens les mangent bouillies, les cultivateurs et les conducteurs de chariots les cassent ordinairement entre deux cailloux, pour les donner à leurs bœufs.

A l'exception des lentilles, qui sont assez communes dans la partie méridionale, les autres légumes sont peu cultivés. On cultive les haricots à Posada.

La vigne a été pendant quelques années l'objet d'une culture étendue; mais celle-ci tend déjà à diminuer depuis une mesure assez récente, qui a *doublé* le droit d'introduction des vins de l'île dans les états sardes du continent (1). Vigne.

Les Sardes ont deux manières principales de planter la vigne, à la *sardisca* et à la *catalana*. Mode de la planter.

On plante à la sardisca dans les terrains forts et humides : on y tient la vigne à une certaine hauteur par le moyen d'échalas; les ceps sont placés à neuf ou dix pieds de distance l'un de l'autre; les sarments sont fixés aux échalas de différentes façons, distinguées chacune par un nom. Tantôt les vignes forment une espèce de treille carrée, tantôt des allées parallèles; ailleurs, deux échalas plantés de chaque côté du cep sont réunis à leurs extrémités, et supportent ainsi la plante en forme de pyramide. A la sardisca.

---

(1) Avant cette mesure, les vins sardes ne payaient d'entrée que le quart des droits qui pèsent sur les vins étrangers; dans le moment actuel, c'est la moitié, et par conséquent *le droit fut doublé*.

A la catalane. La vigne plantée à la catalane est au contraire sans support; on n'espace alors les ceps que de quatre à cinq pieds, et on laisse croître la plante près du sol, en ayant soin pourtant de lui conserver de grosses branches un peu élevées, pour que les raisins ne touchent pas la terre. Ce mode de culture est assez commun, et il convient surtout aux endroits où le terrain est sec et léger.

Les instruments dont on fait usage pour tailler et pour cultiver les vignes n'offrent rien de particulier. Celui qu'on emploie le plus communément est une espèce de serpe dont on se sert diversement, suivant les différentes formes de ses tranchants; elle paraît répondre assez exactement à la *falx vinatoria* dont parle Columelle (1).

Variétés de raisins. Voici les noms qu'on donne aux principales races ou variétés de raisins, c'est-à-dire de la *vitis vinifera*, extrait du premier volume de la *Flore Sarde* de M. le chevalier Moris.

Raisins rouges et noirs à grains ronds.

Nascu, nuragus, rosa, girò, monica, bovàli, nieddamoddi, cannonàu, niedda-era (ou *vera*), zinzillosu, merdulinu.

Raisins noirs et rouges à grains oblongs.

Axina de tres bìas (*de tres bortas*), apesorgia niedda, axina de Gerusalem.

Raisins blancs à grains oblongs.

Corniòla, cucumerina, *cornichon blanc*, tita de bacca,

---

(1) Je ne la décrirai pas ici, parce qu'elle s'accorde parfaitement avec la description que M. Mongez a faite d'un semblable instrument, qu'il a représenté sous le n° 41, dans la *Pl.* VII du IIIe vol. des *Mémoires de l'Institut*, année 1818.

axina de Angiulus, galoppu, apesorgia bianca, muscatellò (muscateglio), *muscat d'Alexandrie, passe-longue musquée.*

Raisins blancs à grains ronds.

Muscadeddu (*muscat blanc*), malvasìa, varnaccia, carnaccia (ou *guarnaccia*), semidànu, manzèsu, arremungiàu, sarravèsa, arbumannu, bianchedda, arrettallàu (*variété sauvage*).

On cultive rarement le muscat noir, connu sous le nom de *muscadeddu nieddu*.

Les variétés qui servent au dessert sont : apesorgia niedda, axina de tres bìas, A. de Gerusalem, merdulinu, rosa, galòppu, apesorgia bianca, muscadeddu, muscatellò, arrettallàu, arbumannu, bariadorgia (1).

Les vins sardes qui approchent de ceux d'Espagne sont : canonnàu, monica, girò, nascu, muscàu, malvasìa et varnaccia : ce dernier, qui est blanc et très clair, a quelque chose des vins du Rhin. Vins.

Ces vins sont les plus estimés dans l'île ; la malvasìa de *Bosa* et celle de *Pirri* et de *Quartu* passent pour les meilleurs vins et les plus salutaires. Le mélange de plusieurs espèces de raisin blanc et rouge forme un vin d'excellente qualité, qui est plus ou moins coloré, suivant la quantité des raisins qui le composent. Cependant, lorsque le raisin blanc domine, le vin acquiert beaucoup plus de force.

La malvasìa, le muscatellò, la bianchedda et l'occhio di rana, qui mûrissent les premiers, sont cueillis dès la mi-septembre. Quinze jours après, on vendange les autres

(1) Variété particulière à Sassari.

raisins de choix, principalement le girò, ensuite tous ceux qui restent.

Le mode de cuvage varie considérablement dans chaque canton, et on peut même dire dans chaque propriété.

Les vins sardes se conservent assez bien, et acquièrent même, avec le temps, un goût aromatique qui leur donne de la similitude avec ceux d'Espagne et de Sicile. En général, les vins fins soutiennent bien la mer, et gagnent beaucoup à être transportés sur le continent; on les met dans de grandes bouteilles qui contiennent quinze litres environ. Six de ces bouteilles forment une caisse dont le prix commun est de 60 francs, tous frais compris. Les vins plus communs sont transportés en futailles.

Oliviers. Peu de contrées en Europe conviennent autant que la Sardaigne à la culture de l'olivier, si l'on en juge du moins par les progrès rapides qu'elle a faits depuis quelques années (1), et par la quantité prodigieuse d'oliviers sauvages qui croissent dans toutes les parties de l'île.

Les environs de Sassari et de Bosa sont maintenant renommés par l'abondance et la bonne qualité de leurs huiles, qui peuvent soutenir la concurrence avec celles de la Provence et de la Calabre.

Tous les terrains ne sont pas cependant propres à ce genre de culture, et toutes les espèces d'oliviers ne prospèrent pas également dans le même lieu : c'est pourquoi

---

(1) Le gouvernement actuel a singulièrement encouragé cette culture. Un décret royal, promulgué pendant le séjour de la famille régnante dans l'île, accorde des titres de noblesse à tout particulier qui aurait planté et cultivé une quantité déterminée de ces arbres.

Feu S. E. le marquis de Villermosa a fait, il y a une vingtaine d'années, une plantation de dix mille oliviers et amandiers dans sa campagne d'Orri, et ces arbres ont parfaitement réussi.

l'on a soin, quand on fait une plantation de ces arbres utiles, de tirer les jeunes plants de lieux analogues, par leur position et leur nature, à ceux où l'on veut les placer. Cette attention est principalement nécessaire pour les cantons voisins de la mer.

Jusqu'à présent, il ne m'a pas été possible de me procurer des renseignements satisfaisants sur la quantité d'huile que l'on fait chaque année dans tout le pays. Je sais seulement que la récolte des environs de Sassari est évaluée annuellement à 800,000 francs.

Les amandiers sont aussi l'objet d'une culture spéciale. On en voit souvent des plantations très considérables dans plusieurs vergers; mais on les plante de préférence dans les vignes. Ils fleurissent assez tard, et sont sujets à souffrir, lorsque les mois de mars et d'avril ont des journées froides ou brumeuses. **Amandiers.**

On compte plusieurs variétés d'amandes. Celles qui ont l'écorce friable sont les plus estimées; elles sont expédiées en France ou en Italie pour l'usage de la table; on les mesure à starelli et à imbutti, comme le blé, et leur prix se règle sur celui du grain. Les autres qualités d'amandes sont également vendues, la plupart pour l'étranger; les confiseurs en font une grande consommation. Elles servent aussi à faire de l'huile.

Les espèces du genre *citrus* ne croissent pas naturellement en Sardaigne, comme l'ont cru quelques personnes qui ont pris le houx pour un oranger sauvage. Cependant cette île est une des contrées les plus favorables à ces deux arbres, car ils y deviennent très grands et très vigoureux, et leurs fruits sont remarquables par leur excellente qualité. J'ai vu des orangers qui s'élevaient à plus de six mètres, et qui étaient chargés de fruits exquis. **Citronniers; limoniers; bigaradiers; orangers.**

Voici la liste des espèces du genre *citrus* cultivées dans l'île, extraite de la *Flore Sarde* citée ci-dessus.

Citrus medica.

Vulgaris. *Cidru, sidru, cirdu* (en sarde).
Monstruosa. *Spompia.*
Limonifolia. *Sidru piticu.*
Et autres espèces cultivées en Sardaigne sous le nom de *Cedràu.*

Citrus limonum.

Vulgaris. *Limoni naturali.*
Nitida. *Limoni fini, L. de Croxiu suttili.*
Dulcis. *Limoni durci, dulci.*
Pyriformis. *Peroto.*
Citrata. *L. de santu Giròni.*
Paradisi. *Lima.*
Bergamia. *Bergamotta.*

Citrus bigaradia.

Vulgaris. *Arangiu agru.*
Sinensis. *Chinottu.*

Citrus aurantium.

Vulgaris. *Arangiu, Portugali, Arangiu de Croxiu grussu.*
Sinensis. *Arangiu de Croxiu suttili.*
Sanguinea. *Arangiu sanguignu.*

Orangers. Le territoire le plus renommé pour les oranges est la vallée de Milis, que le P. Cetti, dans son enthousiasme, a comparée au jardin des Hespérides. On y voit en effet une étendue considérable de terrain couverte presque exclusivement de citronniers et d'orangers, qui forment un véritable bosquet, tant ces arbres y sont touffus et forts; ils sont si hauts qu'on peut très aisément passer sous leurs branches à cheval, sans risquer d'en être froissé.

Les oranges de Milis sont les plus estimées ; après elles viennent par ordre de bonté celles de Muravera et Villa-Puzzu, de Tortolì, de Flumini-Maggiore, de Domus-Novas, de Teulada, d'Orri, d'Iglésias et de Sassari ; dans ce dernier endroit, elles ne viennent pas à bonne maturité, aussi on y consomme beaucoup d'oranges de Milis, qui sont portées dans toute l'île. Oranges.

Les Sardes n'ont pas encore appris des habitants de la Provence et des Siciliens à distiller les fleurs des orangers ; ils les laissent tomber et pourrir au pied de l'arbre.

Le commerce des oranges et des citrons a beaucoup diminué depuis que les bâtiments suédois, qui venaient chercher du sel en Sardaigne, ne fréquentent plus ses parages. Il faut espérer que les difficultés qui ont suspendu les relations commerciales entre ces deux pays seront bientôt aplanies, et que les cultivateurs d'orangers pourront encore profiter de ce débouché.

Le tabac, dont l'introduction en Sardaigne ne remonte guère au delà des premières années du XVIII[e] siècle, s'y est naturalisé ; et on l'y cultive à présent avec le plus grand succès, surtout dans les environs de Sassari. Il est d'une excellente qualité, et ne le cède en rien à ceux d'Espagne et de Turquie. Tabac.

On le prépare dans la manufacture royale de Cagliari, et il forme une branche essentielle des revenus royaux dans l'île. La qualité que l'on nomme zenziglio (1) est la plus estimée : c'est une poudre finement broyée et d'une couleur jaune fauve, ayant, selon les connaisseurs, un parfum particulier. On doit la laisser fermenter deux ans, et même davantage, pour qu'elle acquière sa perfection.

---

(1) Les meilleures qualités de tabac sarde sont : le zenziglio, le manocco, regalia albaccio, scaglia bianca, mezza grana, etc.

Ce tabac se vend très cher sur le lieu même, et son introduction dans les états du continent est frappée d'un droit exorbitant qui équivaut à peu près à une prohibition.

Coton. On a depuis long-temps cherché à introduire dans l'île la culture du coton; mais les préjugés des paysans, qui s'y sont obstinément refusés, ainsi que la mauvaise volonté de plusieurs propriétaires, ont toujours rendu infructueux les essais que l'on a tentés, et fait considérer ce genre de culture comme ne donnant pas de profit.

On commence cependant, depuis deux ou trois ans, à revenir de cette erreur, et les nombreuses plantations que M. le comte Roero de Monticelli a faites dans les environs de la capitale ont donné par leur succès un démenti formel aux incrédules.

La Sardaigne, surtout dans sa partie méridionale, est très favorable à cette plante; elle doit d'autant mieux convenir aux Sardes qu'elle ne nuit en rien aux grands travaux agricoles, car on ne la sème guère que dans les mois de mars et d'avril, et la récolte se fait depuis septembre jusqu'en novembre. Les femmes et les enfants peuvent suffire à cette dernière. Le coton est d'une excellente qualité.

La manufacture de coton qui est établie dans la ville de Cagliari va sans doute encourager cette culture.

Soie. Quoique le mûrier croisse très bien dans plusieurs cantons, on ne le trouve que dans quelques jardins; aussi le produit de la soie est regardé jusqu'à présent comme à peu près nul. Le village de Dorgali est peut-être le seul où l'on fasse des étoffes avec la soie de l'île. On pourra juger de la qualité de ces étoffes quand on saura qu'elles sont ourdies sur des métiers semblables à ceux qu'on emploie pour la toile, et que la soie est filée au fuseau.

Les deux espèces de mûriers que l'on cultive en Sar-

daigne sont le blanc, qui est le plus estimé, et le noir, dont on mange les fruits en été.

Le lin est assez généralement cultivé. Il vient très bien; cependant sa récolte ne suffit point aux besoins des habitants : chaque année, il entre dans l'île une grande quantité de toiles étrangères; d'un autre côté, l'on expédie de la graine de lin pour le continent. Le lin de Busachi passe pour le meilleur. Lin.

Le chanvre est encore très peu connu des Sardes, quoique plusieurs cantons de l'île soient très propres à cette plante. Sa culture a grand besoin d'encouragement, car la seule pêche du thon exige annuellement l'emploi d'une très grande quantité de fils de chanvre. Je ne l'ai vu cultiver dans l'île que dans les environs d'Illorai et de Bottidda. Chanvre.

Dans le temps où la Sardaigne était privée de tout commerce avec la plupart des états continentaux, on a fait divers essais pour se servir du chanvre du pays; tous ont très bien réussi. La culture de cette plante n'a pas cependant augmenté, ce qu'on attribue au défaut de population.

Le safran (*zafferano*) croît à merveille dans les environs de Sardara et de Sanluri, où il est l'objet d'une culture spéciale. Il est très estimé à l'étranger, et il passe pour être de meilleure qualité que celui du royaume de Naples; cependant son produit n'a guère dépassé jusqu'à présent les besoins de la consommation. Safran.

Parmi les plantes qui servent à la teinture, on peut compter les garances, *rubia lucida* et *rubia peregrina*, qui croissent naturellement dans plusieurs cantons de l'île, ce qui fait présumer que la culture de la *rubia tinctoria*, limitée maintenant à quelques jardins, serait très avantageuse si on suivait la méthode usitée en Barbarie et en Orient. Jusqu'à présent, les garances indigènes de l'île Garance.

n'ont servi qu'à teindre les robes rouges des paysannes; j'en ai vu dont les nuances étaient très brillantes, et qui se rapprochaient beaucoup de l'écarlate.

Lichens. Dans le nombre de lichens qu'on a recueillis dernièrement pour le compte d'une maison de commerce écossaise (1), on remarque les lichens *tartareus*, *parellus*, *roccella* et *lacteus*. M. Craig, agent de cette compagnie, qui habita long-temps la Sardaigne pour la récolte de ces lichens, faisait cueillir aussi le *lichen pustulatus*. Ces lichens poussent sur les rochers les plus inaccessibles, surtout sur les granits qui couronnent les principales cimes des Sept-Frères et du Limbara (2).

La gaude et le tournesol sont aussi très communs dans presque tous les cantons de l'île, et y croissent spontanément sans culture; l'orcanette est très abondante dans les parages maritimes.

Soude. La soude ordinaire (*salsola soda*) a été cultivée avec beaucoup de succès depuis quelques années. Il paraît cependant que son exportation diminue considérablement, ce qui doit en grande partie être attribué aux droits énormes dont on a chargé l'introduction de la soude sur le continent, et surtout en France, ainsi qu'à sa préparation, qui a été perfectionnée dans plusieurs autres pays (3).

Pour que ce commerce reprît sa première activité, il faudrait que les Sardes fissent subir à leurs soudes une légère opération pour en retirer le sous-carbonate de soude; réduites alors à un très petit volume, elles seraient plus

(1) La maison Mackintosh et compagnie, de Glascow.

(2) On peut évaluer à 100,000 fr. par an la somme que cette récolte des lichens a procurée à la Sardaigne pendant les trois ou quatre premières années que cette branche de commerce fut exploitée.

(3) *Voyez* ce qui sera dit ci-après dans le chapitre *Industrie et Commerce*.



faciles à transporter; et, par ce moyen, l'on conserverait une ressource qui est prête à échapper, si l'on s'obstine à suivre aveuglément la routine.

Les environs de Quartu et d'Oristano sont les lieux où l'on cultive le plus la soude. On la brûle ordinairement dans le champ même qui l'a produite, et l'on y joint les deux autres espèces de soude épineuse, la *salsola tragus* et la *salsola kali*, qui croissent naturellement près des étangs salés et dans le voisinage de la mer.

Au commerce de la soude, les Sardes pourraient ajouter celui des sels alkalins et surtout celui de la potasse, que leur procurerait bien facilement la combustion des fougères et des arbustes dont leur sol est couvert en grande partie. J'ai toujours été surpris qu'à si peu de distance de la France et des autres états européens qui reçoivent beaucoup de potasse, personne n'ait encore pensé à en fabriquer en Sardaigne, où certainement on pourrait l'obtenir à peu de frais. Potasse.

La combustion des végétaux dont il vient d'être question et la lixiviation de leurs cendres sont des opérations trop aisées et trop peu dispendieuses pour que quelqu'un ne soit pas tenté d'introduire dans l'île ce nouveau genre d'industrie. On pourrait alors tirer un parti également avantageux de cette énorme quantité de branches et même de troncs entiers, qui, tombés naturellement ou abattus par la main de l'homme, pourrissent sans profit dans les forêts du centre de l'île.

Un objet dont l'exploitation commence à devenir d'une certaine importance pour la Sardaigne, et qui doit attirer l'attention du gouvernement et des particuliers, c'est le liége, dont l'île abonde, et qu'on commence à exploiter d'une manière régulière depuis quelques années. Le liége est de tous les produits celui qui exige le moins de soin; il n'en demande qu'à l'époque de la récolte, et celle-ci Liége.

n'ont serv
j'en ai vu
se rappro
Lichens. Dans l
ment po
saise (1).
roccella
qui habit
lichens.
chens p
tout sur
des Sep
La g
presqu
ment s
parage
Soude. La
beau
pend
ce q
mes
con
qui
l
fau
gè
ré

ties de l'île; mais, je le répète, il faut que le gouvernement veille sur l'époque de la récolte, et que la propriété des arbres soit garantie.

Les forêts occupent une sixième partie de la surface de la Sardaigne; elles sont presque entièrement composées de quatre espèces de chênes, mais principalement de rouvre, de chêne vert et de liége; plusieurs d'entre elles offrent à celui qui ose s'enfoncer dans leurs sombres profondeurs le spectacle en même temps imposant et pénible d'une nature vierge et entièrement livrée à elle-même. Forêts.

On y remarque tout à la fois des arbres superbes, âgés de plusieurs siècles, et d'autres mal faits et difformes, que la main de l'homme aurait abattus, si elle eût pu pénétrer jusque-là. Les arbres, trop nombreux pour l'espace très resserré qu'ils occupent, se gênent réciproquement; ils étouffent les jeunes pousses, qui, trop faibles pour s'élever d'elles-mêmes à travers des obstacles innombrables, périssent dès leurs premières années ou du moins restent faibles et rabougries.

Mais si le paysan sarde n'a rien fait pour améliorer les forêts qui l'environnent, en revanche il ne néglige rien de ce qui peut tendre à leur dévastation. Les habitants des villages voisins des forêts ayant le droit d'en tirer le bois dont ils ont besoin, et pouvant à peu près arbitrairement choisir les pièces qu'ils veulent abattre, la hache frappe bien souvent les arbres les plus beaux, parce qu'ils sont le plus à la portée de ses coups. D'ailleurs, jamais on ne pense à remplacer l'arbre qu'on a coupé. Dégâts.

Ainsi, chaque jour les forêts s'éloignent des villages, dans la même proportion que la quantité des grands arbres diminue; chaque année on s'en aperçoit davantage; voilà pourquoi, dans un pays où le bois est aussi abondant, il est cependant très cher, surtout dans la capitale.

A ces dégâts, on doit encore ajouter ceux qui arrivent Incendies.

fréquemment pendant la saison des sécheresses : presque tous les ans les incendies détruisent, dans l'espace de quelques heures, des forêts considérables. Ils sont ordinairement la suite de l'imprudence ou, pour mieux dire, de l'insouciance de quelques pâtres de chèvres, que la loi autorise, bien mal à propos, sous certaines conditions, à mettre le feu aux broussailles, pour se procurer un peu d'herbe fraîche quand les pluies arrivent.

Comme ces feux sont très communs pendant l'été (1), on ne parvient jamais à les tenir tous dans les limites où ils devraient être restreints. L'incendie se communique aisément aux forêts, dont on le laisse trop approcher; il est rare qu'une année se passe sans que, pour une cause aussi petite que celle de faire naître un peu d'herbe, une grande étendue de bois soit entièrement dévorée.

Les choses sont arrivées à un tel point qu'elles réclament toute la sollicitude du gouvernement, sans quoi peu d'années suffiront pour enlever à la Sardaigne une richesse qui lui est propre. Plusieurs lois ont bien été rendues à ce sujet, mais non seulement elles n'ont pas été appliquées avec sévérité, elles sont encore très insuffisantes aujourd'hui : la disposition qui affecte au profit du *monte granatico* la culture du terrain incendié est elle-même une incitation en faveur des incendies, car bien souvent ceux-ci ont lieu par l'appât du profit qu'on peut tirer du fermage du terrain vierge incendié, concédé par l'administration du mont. Une loi bien plus rigoureuse est urgente, indispensable : le terrain incendié doit être interdit à la culture et au pâturage pendant dix années au

(1) La même chose a lieu en Corse et en Barbarie; j'ai vu en Sardaigne d'un même coup d'œil, durant l'été de 1825, plusieurs de ces feux, brûlant comme simultanément dans douze endroits différents des montagnes qui entourent Cagliari.

moins, et tout bétail qu'on y trouverait devrait être confiqué pour la première fois, et abattu sans pitié en cas de récidive. Ce que je propose paraîtra barbare à quelques personnes, mais il faut que les paysans sardes apprennent à connaître la valeur réelle des dégâts de ces incendies, qui sont toujours plus nombreux, et qui augmentent dans une proportion bien supérieure au renouvellement naturel des bois.

Le revenu des forêts consiste principalement dans le droit que paient les porchers pour y amener leurs nombreux troupeaux pendant la saison des glands : il ne laisse pas d'être considérable pour les grands propriétaires ; mais il ne saurait être mis en parallèle avec celui que produirait une exploitation sage et bien entendue des bois de construction.

D'après les essais faits récemment dans les forêts de Scano et de San-Leonardo, où l'on a abattu quelques milliers d'arbres, on a reconnu que le chêne de Sardaigne réunit au plus haut degré toutes les qualités nécessaires pour les constructions navales. La plupart des pièces qui résultèrent de cette coupe furent transportées à Toulon pour le service des chantiers de la France. Bois de construction.

Il faut espérer qu'on ne s'en tiendra pas à ces essais, et qu'en les appliquant sur une plus grande échelle, on saura désormais éviter un dégât inexcusable ; il importe extrêmement de conserver les forêts quand même on voudrait se borner au seul produit du gland, qui, dans cette île, est de la plus grande conséquence.

On a fait en Sardaigne divers essais sur la culture de plusieurs plantes des pays chauds : suivant le témoignage du visitateur Carillo, celle de l'indigo semble avoir réussi autrefois.

CHAPITRE IV.

Animaux.

Abeilles. QUOIQUE la Sardaigne n'ait pas été jadis aussi renommée pour les abeilles que la Corse, cependant les Romains en tiraient une quantité assez considérable de cire et de miel; ce qui probablement était dû à la plus grande extension donnée alors à cette branche de l'industrie agricole. Aujourd'hui on ne récolte pas dans l'île une quantité de cire et de miel suffisante pour fournir à la consommation annuelle.

Miel amer. Il existe en Sardaigne deux qualités de miel : le doux, semblable à celui de tous les autres pays, et l'amer, qui ne se recueille que dans quelques cantons de l'île, et surtout pendant une seule saison. Il a réellement une amertume qui n'est pourtant pas désagréable, ce qui le fait préférer par plusieurs personnes au miel doux.

Les recherches que j'ai faites pour découvrir la cause de cette singularité, qui n'avait pas échappé aux anciens, m'ont fait penser qu'elle provenait des fleurs de l'arbousier, et peut-être même de ses fruits, que les abeilles sardes semblent fréquenter en automne; on ne recueille de miel amer que dans cette saison et dans les régions où cet arbre est très commun. Je tiens ces renseignements de plusieurs propriétaires de ruches que j'ai consultés, et tous sont tombés d'accord sur ce point; du reste, ce goût accidentel n'est pas particulier à la Sardaigne, les Romains l'avaient également reconnu dans le miel de

quelques cantons de la Corse. Virgile en attribuait la cause aux ifs qui se trouvaient dans le voisinage des abeilles :

Sic tua cyrneas fugiant examina taxos.
(*Ecl.* 9, v. 30.)

On distingue en Sardaigne deux espèces d'abeilles, la sauvage et la domestique, mais comme je n'en ai encore rencontré qu'une seule espèce, je suspends mon jugement sur ce point jusqu'à ce que l'expérience m'ait appris si cette opinion est fondée.

L'espèce que j'ai reconnue paraît être l'abeille ligurienne, *apis ligustica* de Spinola (1).

Le sol et l'exposition étant presque partout très favorables aux abeilles, il est étonnant que les Sardes n'aient point cherché a multiplier davantage ces utiles insectes.

Il existe en Sardaigne trois sortes de chevaux, 1°. le cheval sarde; 2°. *l'achetone* ou *quartaglio*; 3°. *l'achetta*. Chevaux.

Le cheval sarde proprement dit est de race espagnole. On le distingue cependant à des caractères particuliers qui l'en éloignent un peu sous le rapport des proportions, et ne lui sont pas moins très favorables, puisqu'il est plus vigoureux, qu'il résiste mieux à la fatigue et dure plus long-temps que le cheval espagnol. Cheval sarde proprement dit.

Voici ses principaux caractères :

Taille du cheval andaloux,

Tête un peu longue et busquée,

Oreilles un peu longues,

Encolure recourbée et bien arrondie,

Poitrine large,

Épaules un peu chargées,

---

(1) *Voyez* le *Mém.* de M. Latreille, *sur les abeilles*, p. 28, *Pl.* XIX, *fig.* 4 et 5, année 1811.

Corps bien fait,
Croupe un peu trop courte,
La queue plantée un peu trop bas,
Jambes très robustes, et surtout très nerveuses.

On peut dire enfin que si cet animal a quelques légers défauts, ils sont amplement compensés par la force, la sobriété, et principalement par une sûreté de jambes à toute épreuve. Cette dernière qualité est tellement reconnue que l'on voit la plupart des cavaliers sardes se lancer au galop dans les descentes les plus rapides avec une sécurité qu'on pourrait ailleurs qualifier de témérité.

Le cheval sarde est très intelligent; il aime son maître d'une manière toute particulière. Il n'a pas en général de grands vices, car on ne doit pas réputer comme tels ceux de mordre et de s'effaroucher parfois, ce qui ne tient qu'à l'éducation. Son principal défaut est d'être rétif; on y obvie par plusieurs moyens.

Les Sardes considèrent leurs chevaux comme très défectueux lorsque dans leur marche ils agitent leur queue de droite à gauche. J'ai vu donner pour un prix très modique de très beaux coursiers qui avaient cette allure.

Le cheval sarde est employé de préférence à la chasse, aux voyages, à la course. Les gens riches l'attellent à leurs voitures; depuis un très petit nombre d'années seulement, c'est-à-dire depuis la construction des nouvelles routes, on s'en sert pour les chariots. Ces chevaux ont eu jadis une réputation. Les rois d'Espagne en faisaient grand cas; on prétend que don Juan d'Autriche en possédait un supérieur à tous les chevaux andaloux. Le roi Charles-Emmanuel III en envoya dix magnifiques au roi de Portugal. (*Voyez* CETTI et MIMAUT.)

Cheval achettone.

Les chevaux achettoni ou quartagli sont ainsi nommés à cause de leur taille, qui ne dépasse guère 1 mètre 50 centimètres. Cette race, qui passe pour la plus an-

nne du pays, paraît dériver des chevaux arabes, avec lesquels elle a quelque ressemblance.

Les achettoni sont plus forts que les chevaux sardes; ils supportent les plus grandes fatigues. On les monte, ou on les emploie à transporter de très lourds fardeaux ou moudre les olives du matin au soir.

Ils sont excellents pour la cavalerie légère. Pendant plusieurs années, deux régiments de chevau-légers piémontais étaient entièrement montés sur des chevaux sardes; le voyage, la castration et le changement de nourriture leur faisaient, il est vrai, éprouver une petite maladie en arrivant sur le continent, mais ils se remettaient bientôt, s'accoutumaient facilement aux fourrages de la troupe, et reprenaient une grande partie de leur vivacité naturelle; s'ils paraissaient petits, c'était relativement à la taille de la plupart de leurs cavaliers, qui étaient cuirassiers dans l'origine, et dont on a fait des chevau-légers (1).

Je crois d'ailleurs qu'en prenant les soins convenables pour le renouvellement des étalons et des juments de race, on pourra en fort peu de temps parvenir à augmenter la taille des achettoni, qui peut-être un jour rivaliseront

(1) Ces chevaux sont tombés ensuite dans une défaveur non méritée. J'ai vu le reste de ces anciennes remontes faire le service d'ordonnances au camp d'instruction qui eut lieu près de Turin en 1834, où les fonctions de mon emploi me mirent à même de les observer de près, et je me suis convaincu de la supériorité de ces chevaux sur les autres, soit en souplesse, soit en résistance; ils appartenaient en partie à des remontes de douze ou quinze années de date. Le gouvernement français ayant fait, en 1837, l'acquisition de deux cents chevaux sardes pour remonter les chasseurs d'Afrique avant la prise de Constantine, ces chevaux, bien accueillis, furent d'un très bon usage.

avec les chevaux hongrois, dans le service des troupes légères.

Cheval achetta. La troisième espèce, celle des *achette*, vient de la dégénération de la précédente, dont elle ne diffère guère que par la taille, car elle conserve à peu près les mêmes proportions et les mêmes qualités. Cette dégradation n'est causée que par la négligence des habitants de la campagne, qui se servent pendant toute une journée de ces animaux sans leur donner rien à manger, et qui les lâchent ensuite pendant la nuit dans ce qu'ils appellent un pré, où l'on découvre à peine quelques brins d'herbe clairsemés et déjà foulés aux pieds. Des chevaux et des juments de toute taille s'y trouvent pêle-mêle, ce qui amène une dégénération progressive. Une autre cause de cette dégradation progressive de l'espèce consiste dans l'usage qu'on a dans l'île de se servir des juments aussitôt qu'elles ont mis bas, et de les faire suivre par leurs très jeunes poulains dans des voyages de plusieurs lieues, d'où il résulte que le lait dont se nourrit le poulain est échauffé, et que ses jeunes membres souffrent, comme de raison, de ces voyages si précoces. Cependant on trouve assez souvent parmi ces chevaux des individus fort bien faits qui ne s'élèvent guère au-dessus de la taille d'un gros dogue; on les réunit alors pour en former des attelages d'agrément, qui étaient jadis recherchés par les princes du continent : les Anglais surtout en achetaient avant la guerre une assez grande quantité. Toutefois, ces *achette* ne sont pas en général si petites qu'elles ne puissent être montées, et même porter des poids très lourds (1); le

---

(1) M. Mimaut a dit que ces chevaux sont si familiers et si faciles à loger que souvent ils n'ont pas d'autre écurie *que le dessous du lit de leurs maîtres*. M Valery a répété à peu près la même chose : le fait est que pendant mes dix-neuf voyages dans l'île, je n'ai rien

paysan sarde les emploie communément comme chevaux de selle, et il faut qu'il soit bien pauvre pour qu'il n'en ait pas au moins une.

Les services que ces chevaux rendent sont d'ailleurs si nombreux relativement à la modicité de leur prix (1), à leur nourriture fort peu coûteuse, et au peu de soins qu'on leur donne, que cette seule considération suffit pour expliquer la grande quantité qu'on en rencontre dans chaque village. Les gens aisés n'en font aucun cas; quant à moi, qui ne cherche que l'agrément, j'ai toujours préféré un de ces animaux, quand il est d'une certaine taille, aux chevaux des autres races.

La vie ordinaire des chevaux sardes est très longue dans leur pays natal, puisqu'on voit assez fréquemment plusieurs de ces animaux rendre encore de grands services à l'âge de vingt et même de trente ans. Elle devient plus courte, peut-être à cause du changement de nourriture et de climat, lorsqu'ils sont transportés sur un sol étranger.

Les maladies les plus communes auxquelles ils soient sujets sont : 1°. la fièvre charbonneuse, qui les attaque fréquemment en été. C'est la plus redoutable de toutes. Ce fléau, qui sur le continent se manifeste principalement parmi les bœufs, semble ici les respecter pour s'attacher de préférence aux chevaux, parmi lesquels il exerce souvent des ravages terribles. Maladies des chevaux.

2°. La colique accompagnée d'inflammation ;

3°. La pleurésie et la péripneumonie : elles se font prin-

observé qui puisse justifier une pareille assertion. Quelque petites que puissent être ces *achette*, elles ne le sont jamais assez pour se fourrer sous les lits ; d'ailleurs, les chevaux n'ont pas en Sardaigne le même privilége que les baudets, celui d'avoir accès dans l'intérieur des habitations.

(1) Le prix d'un cheval ordinaire de cette espèce ne dépasse guère la somme de 250 francs.

28

cipalement sentir en hiver, au commencement des pluies et du froid;

4°. La fourbure, qui paraît provenir de l'usage immodéré de l'orge : c'est peut-être la maladie la mieux traitée par les vétérinaires sardes.

Haras. Il n'existe plus pour le moment en Sardaigne de haras; on en comptait encore plusieurs il n'y a pas long-temps : les principaux étaient celui du roi, à la *Tanca-Regia*, près de Pauli-Latino; celui de *Padru-Mannu*, appartenant à un seigneur espagnol; celui de *Mores*, de M. le duc de Vallombrosa; celui de *Monte-Minerva*, propriété du comte de ce nom, etc. Le haras de la Tanca-Regia a succombé le dernier, et il pourra être rétabli assez promptement, si l'on transporte les habitations dans une localité différente de celle où était l'ancien bâtiment, actuellement tombé en ruine.

En choisissant un local plus salubre pour l'habitation des hommes, en donnant de l'écoulement aux eaux qui inondent les lieux destinés au séjour des chevaux, et en confiant la direction de cet établissement à une personne capable et consciencieuse, il sera bientôt dans un état satisfaisant de prospérité, surtout si l'on a soin de préférer dans le choix des étalons étrangers les chevaux andaloux. Quoique dans les dernières années de son existence le haras royal ait été fourni de bons étalons arabes et barbes, les chevaux qui en sont sortis n'ont pas répondu à ce qu'on s'était promis; l'étalon andaloux vaut mieux sans contredit que tous ceux des autres pays pour les races sardes (1).

(1) Il paraît que le gouvernement voit également la chose ainsi, car tous les étalons arabes qui restaient à la Tanca-Regia et à Sassari à l'époque de la suppression de cet établissement ont été vendus, et en revanche on vient d'envoyer depuis deux ans des chevaux entiers

Dans l'état actuel des choses, la race des chevaux sardes proprement dite est perdue; une disposition vigoureuse à cet égard est urgente; il ne s'agirait, au reste, que de donner quelques primes et des encouragements d'un côté, et de l'autre d'établir pendant quelques années une loi sévère qui mît tous les chevaux défectueux et manquant de la taille nécessaire hors de la possibilité de reproduire. Le mal actuel étant grand, il réclame un remède extrême, et ce remède ne pourrait manquer de porter de bons fruits au bout de bien peu de temps.

L'augmentation du charroi, par suite de la confection récente de nouvelles routes, a contribué aussi à la destruction des chevaux sardes d'une certaine taille (1); aussi l'établissement d'une race de chevaux de trait dans l'île serait non seulement un bienfait, mais une excellente spéculation.

Quand un jeune cheval a atteint sa deuxième année, on le juge capable de rendre déjà quelques services : alors, plusieurs hommes munis d'une longue corde, dont le bout forme un nœud coulant, vont chercher l'animal qu'ils veulent saisir, et la lui lancent de façon à l'arrêter par le cou dès le premier jet. Ils s'attachent tous à la corde et la

Méthode de dompter les jeunes chevaux.

andaloux, qu'on a distribués en différents points de l'île, et qui sont à la disposition des particuliers pour la monte de leurs juments. Par une ordonnance toute récente, le local de la *Tanca-Regia* vient d'être affecté à l'apanage de S. R. le prince royal, ce qui fait espérer qu'on veut s'occuper de nouveau d'un établissement dont l'utilité ne saurait être méconnue par personne.

(1) M'étant trouvé à Sassari en 1837 en compagnie de M. le commandant d'Aunassan, chargé de l'achat des deux cents chevaux sardes destinés à l'armée d'Afrique, dont nous avons fait mention ci-dessus, cet officier me fit plusieurs fois remarquer que sur plus de cent chevaux des campagnards qui séjournaient pendant quelques heures sur la grande place du marché, il n'y en avait bien souvent pas un seul qui eût la taille requise pour le service de la cavalerie légère!!

tirent de toute leur force, jusqu'à ce que le cheval, perdant halcine, tombe.

Alors les hommes se jettent sur lui, lui passent un licol attaché à une longue corde, puis le laissent se relever, et le font aller au trot et au galop, jusqu'à ce que ses forces soient totalement épuisées. Ensuite ils le mettent pour la première fois à l'écurie, ayant la précaution de l'y laisser long-temps sans manger.

Ce cruel exercice, renouvelé tous les jours, ne cesse que lorsque l'animal est habitué à la vue de l'homme; après, on l'attache à un cheval déjà dompté, qu'un cavalier monte et fait courir, en entraînant le malheureux poulain. Toutes les fois que celui-ci se refuse à marcher, on le force, à grands coups, à obéir. Quatre ou cinq jours suffisent ordinairement pour l'apprivoiser, et on finit par le monter en continuant à le tenir toujours attaché à un cheval âgé. On lui met la bride, sans cependant le séparer de son compagnon; et enfin on l'en écarte par degrés. On lui fait en même temps sentir la pression du mors en le tiraillant en mille façons, et en le faisant tourner en tout sens. Il en résulte que fort souvent le sang ruisselle de la bouche du pauvre animal; mais les paysans rient de nos craintes à cet égard, car ils prétendent qu'ils lui forment la bouche.

Mors sarde. Les jeunes chevaux ainsi domptés sont nourris avec de l'orge dans l'écurie; la ration ordinaire est de trois *imbutti* pour les chevaux de race, et de deux seulement pour les autres. L'orge est mêlée avec la paille brisée qu'on retire de l'aire après le battage du blé.

Le mors sarde est articulé dans le milieu, comme une espèce de filet; on le place très bas, de façon que plusieurs chevaux ont à peine atteint l'âge de sept ou huit ans que déjà leurs barres sont tout usées par le frottement continuel de ce mors. Il résulte de sa forme et de sa position

que; lorsque le cavalier tire les rênes pour arrêter le cheval ou pour le faire tourner, la compression a lieu sur les côtés des branches, et non sur les branches mêmes; c'est pourquoi les chevaux sardes, souvent menés par saccades, conservent pourtant une bouche fraîche, lorsqu'ils ont un mors semblable à celui des chevaux du continent.

Dans un pays où, faute de routes, les voyages ne se sont faits jusqu'à présent qu'à cheval, et où les femmes mêmes ne connaissent point d'autre moyen d'aller d'un lieu à un autre que celui de se placer en croupe, il est tout simple que l'allure du cheval la plus estimée soit la moins fatigante. Voilà pourquoi l'amble, regardé comme une marche vicieuse par les écuyers du continent, est au contraire très usité en Sardaigne, où il est appelé *portante*. Portante.

On dresse les chevaux à cette allure par le moyen de la bride et par celui des cordes. Quand on emploie le premier, l'animal conserve les jambes libres; le cavalier qui le monte élève la bride, qu'il secoue à droite et à gauche, pendant qu'il serre les jambes de manière à rompre le pas du cheval, et à lui faire poser en même temps les pieds qui, de droite et de gauche, se correspondent. Le cheval ainsi mené pendant quinze jours par un écuyer habile prend très bien l'habitude de l'amble et ne la perd plus, à moins qu'il n'y soit forcé par un autre maître. Amble naturel.

La seconde manière, qui n'est mise en usage que lorsqu'on désespère de réussir avec la première, consiste à lier ensemble, par le moyen de deux cordes, les deux jambes de l'animal qui se correspondent du même côté, de façon que le mouvement de l'une entraîne nécessairement celui de l'autre. Ces cordes sont passées dans deux poulies fixées à chaque bout d'une troisième corde qui, appuyée sur le dos de l'animal, ou sur la selle, fait fonction de support. Elle n'est ainsi placée que pour empêcher les cordes transversales de traîner par terre. Amble forcé.

J'ai vu des chevaux ainsi garrottés porter leurs cordes pendant plusieurs jours de suite, et faire avec ces entraves plusieurs lieues sans qu'on pensât à les en délivrer.

Quoique l'amble enseigné à un cheval à l'aide de cette dernière méthode ne soit jamais aussi doux que celui qu'il apprend par le seul moyen de la bride, j'ai trouvé le fait assez singulier pour en donner ici un petit dessin.



Anes. Le P. Cetti, qui a fait une description à la fois élégante et naïve des animaux de la Sardaigne, et surtout de ceux que l'on y tient en état de domesticité, s'est bien gardé d'oublier le modeste baudet, que l'on désigne en Sardaigne sous le nom de *molenti* (1), et qui est remarquable par la petitesse de sa taille et par la longueur de son poil.

Outre les divers travaux qu'on lui impose, et dont nous

---

(1) *Voyez* la gravure insérée page 235.

avons déjà parlé, on lui fait aussi tourner, en certains endroits, une espèce de moulin hydraulique d'origine mauresque, connu en Espagne sous le nom de *noria*, et en Sardaigne sous celui de *molinu de acqua*. Il n'est jamais employé au charroi, ni même à transporter des fardeaux, excepté dans la ville de Sassari, où on le charge de deux barriques d'eau; il est ainsi le principal pourvoyeur de cette substance de première nécessité, de sorte que, selon l'expression du père Cetti, « les services qu'il « rend à son pays n'ont pas moins d'importance que n'en « a l'eau qu'il procure dans les lieux où elle est indispen- « sable..... L'eau n'entre dans les habitations que par le « secours de forces vivantes; l'âne sarde est en partie « destiné à ce service; il a succédé aux anciens aqueducs, « comme il les a peut-être précédés. Le besoin qu'on a de « cet animal et le soin qu'on donne à sa multiplication « proviennent précisément de la rareté des eaux cou- « rantes (1). »

Cet animal est répandu dans l'île autant que son office est plus ou moins nécessaire; il abonde par conséquent dans une grande partie de la Sardaigne, et n'est plus rare que dans les lieux pourvus de moulins à eau. On peut dire par conséquent que la plupart des ménages ont leur *molenti*, et souvent deux: ceux-ci, pour remplir leurs

---

(1) *I suoi servigi al paese natale sono importanti, quanto è importante l'elemento dell' acqua, la quale esso provede dov' è indispensabile... L' acqua non entra nell' abitato se non trasportata col soccorso di potenze animate. A questo servigio è deputato in parte l'* asinello; *esso è succeduto agli antichi acquedotti, come forse gli aveva preceduti. Il maggior uso però dell' asino e la sua moltiplicazione provengono dalla scarsezza delle acque correnti.* (Cetti, *Quadrupedi di Sardegna.*) *Voyez* encore pour l'âne sarde Mimaut, tom. II, p. 554; et Valery, p. 67-68.

fonctions de meuniers (1), ont accès dans l'intérieur des habitations; voilà pourquoi on a dit qu'en Sardaigne chaque famille a son baudet, qui en fait pour ainsi dire partie intégrante, sans qu'on ait voulu donner à ces paroles une signification offensante. Les ânes, hors de leurs fonctions, n'ont ni écurie ni abri, ils couchent à ciel ouvert; dans la plupart des villages, ils paissent en troupe sous la garde d'un ânier, qui les réunit à des heures fixes avec un cornet à bouquin, ou avec une grosse coquille du genre des *buccins*.

Bœufs. Si, comme la plupart des autres quadrupèdes de l'île, le bœuf y a subi une diminution dans la taille, il compense ce défaut par une vivacité et une force de jarret remarquables; aussi les étrangers qui viennent de la Lombardie en Sardaigne sont vivement frappés de la différence des animaux de labour des deux pays, non seulement dans la taille, les formes et la longueur des cornes, mais surtout dans l'allure. Ici, ce ne sont pas ces énormes colosses dont le pas lent et pénible est à peine accéléré par l'aiguillon, ce sont des animaux fougueux et agiles, que la nécessité de contenir force à conduire par les rênes, et qui souvent, attelés aux voitures, rendent les mêmes services que les chevaux de trait.

Le bœuf sarde a beaucoup d'analogie avec celui de l'Italie méridionale et de la Hongrie (2). Souvent ses cornes atteignent une grandeur extraordinaire, et c'est une des beautés de l'espèce: aussi, de tous les taureaux introduits dans l'île pour relever la race, ceux de la Sicile

(1) Traduction littérale de *molenti*.

(2) J'ai vu, dans la belle collection d'antiquités égyptiennes apportée jadis à Paris par M. Passalacqua, une tête de bœuf tirée d'un tombeau, et dont les cornes offrent beaucoup d'analogie avec celles du bœuf de Sardaigne.

sont les seuls dont les paysans fassent quelque cas. Cette espèce, qui est plus rapprochée de celle de la Sardaigne sous plusieurs rapports, et qui est déjà habituée à un climat analogue, paraît effectivement la plus propre à fournir aux Sardes les taureaux de monte.

Quels que soient, au reste, les soins qu'on se donne à cet égard, les résultats en seront à peu près nuls tant que la négligence pour le bétail sera la même. On lui donne rarement un asile couvert pendant la nuit et la mauvaise saison; on ne lui procure pas non plus une nourriture uniforme et régulière pendant toute l'année. Or, si l'on continue à laisser les troupeaux en pleine campagne, exposés à toutes les intempéries de l'air, libres de se gorger d'herbes pendant quelques mois, et privés de nourriture dès que la sécheresse commence, on ne peut espérer d'améliorer leur race.

Les vaches, dont le plus grand nombre est, pour ainsi dire, abandonné en pleine campagne par troupeaux de plusieurs centaines (1), sont exposées aux mêmes inconvénients. Par conséquent elles peuvent à peine allaiter leurs veaux, et tout le lait que dix d'entre elles peuvent donner n'équivaut pas à ce qu'en fournirait une seule de la Suisse ou de la Haute-Lombardie : étonnante stérilité, qui n'en est pas moins réelle, mais qui doit plutôt être attribuée à l'insouciance et à l'incurie de l'homme qu'à un défaut de la nature !

Le lait de vache est principalement employé, dans la plus grande partie de l'île, à faire des fromages. Dans deux ou trois cantons seulement, et entre autres dans le *Marghine*, on en extrait le beurre qui se consomme dans les villes; les fromages de vache les plus estimés

(1) Un particulier possède souvent des troupeaux de trois cents vaches ou veaux, sans pour cela passer pour riche.

sont ceux de Sindia, de Macomer et d'Oschiri; avec un peu de soin, on pourrait en faire de très bons en plusieurs endroits.

Le travail des champs, fait exclusivement par les bœufs, n'est pas cependant le seul service auquel on les emploie; dans plusieurs cantons de l'intérieur de l'île, et surtout dans les environs de Macomer, de Bonorva et de Monte-Leone, où les chemins ont jusqu'à présent été impraticables, on se sert du bœuf comme bête de somme et comme monture, de préférence au cheval (1); on lui met un bât fait exprès pour lui, et il est forcé de porter une forte charge de bois ou de blé, indépendamment de son conducteur.

Celui-ci, perché souvent sur le haut de la charge, dirige l'animal par le moyen d'une corde passée autour de l'oreille. J'ai vu, en sortant du village de Macomer, un enfant qui, monté ainsi sur un bœuf de belle taille, chassait devant lui une vingtaine de juments.

Brebis et moutons.

Les brebis et les moutons ne sont pas mieux soignés que le gros bétail. Les troupeaux, bien plus remarquables par leur nombre que par la qualité de leur laine et par leurs produits en laitage, restent constamment exposés aux injures de l'air.

La brebis sarde n'a rien qui la distingue de celle des autres pays, si ce n'est sa dégénération. Les fromages qu'on fait de son lait, et qui sont d'une grande ressource pour l'île, ne donnent un produit considérable qu'à cause de la grande quantité de ces animaux (1). Quant à la

---

(1) C'est par suite de la persuasion où l'on est que le pas du bœuf est plus sûr que celui du cheval et de tout autre animal dans les descentes. *Voyez* un paysan monté sur un bœuf. (*Pl.* II, *fig.* 6.)

(2) Le produit tend à diminuer tous les jours, ce qui au reste n'est pas un grand mal, puisque le nombre des pâtres diminue dans

laine, elle n'est d'aucune valeur au dehors, et n'est employée que dans le pays. On en fait du *furesi* noir, que l'on appelle encore *orbace* et *orbace*, espèce d'étoffe grossière dont s'habillent les habitants de la campagne, et surtout les montagnards. Je ne doute pas que cette laine ne soit susceptible d'être considérablement améliorée, si l'on réforme la manière de tenir le bétail, et si l'on s'occupe de renouveler les races; mais, pour y parvenir, il faut combattre les vieux préjugés d'une population de bergers, en partie nomades et indépendants.

La chèvre seule s'est soustraite à cette singulière loi de dégradation, qui semble peser sur tous les autres quadrupèdes de l'île. Haute taille, belles formes, vivacité et embonpoint, tels sont les caractères qui distinguent avantageusement la chèvre de Sardaigne. Chèvres.

Les habitants des pays montueux, et surtout les bergers, se servent du poil de ces chèvres pour fabriquer des étoffes. On fait une assez grande consommation de la chair des jeunes chevreaux; mais le principal avantage qu'on retire des troupeaux de chèvres sont les peaux et les fromages.

S'il n'y a pas de données suffisantes pour entrer ici dans quelques détails sur la fécondité des chèvres sardes et sur leur produit annuel, il y en a malheureusement de trop positives pour attribuer à la trop grande multiplication de ces animaux la destruction toujours croissante des arbres

---

la même proportion que celui des agriculteurs tend à augmenter. Au reste, ces fromages de brebis et de chèvres sardes sont loin d'être parfaits; on en exportait beaucoup à Naples, où le peuple le préférait pour saupoudrer ses *macaroni*, à cause de son excessive salaison; il n'en entre plus guère dans ce pays, par suite d'un droit très fort dont il a été frappé dernièrement; ce droit équivaut maintenant à une prohibition.

et des arbustes : il est urgent que l'on donne sur ce sujet de nouvelles dispositions, ou du moins qu'on rappelle à l'observance des anciennes lois, qui pourvoyaient en partie à cette multiplication très nuisible des chèvres.

Porcs. Le porc, qu'on pourrait facilement confondre, en Sardaigne, avec le sanglier, dont il ne diffère que par de faibles nuances, est une des grandes richesses du pays, tant pour la consommation considérable qu'on fait de sa chair que pour la quantité qu'on en exporte.

On le divise en deux classes : le porc indompté et le porc dompté. Le premier est gardé dans les campagnes, où il se nourrit de racines, de grains et de reptiles, pendant une partie de l'année; il s'engraisse ensuite prodigieusement, dès que le mois d'octobre lui permet de trouver une nourriture abondante dans les forêts de chênes de l'intérieur. Rentré alors, pour ainsi dire, dans l'état primitif de nature, il prend non seulement les habitudes et l'extérieur du sanglier, avec lequel il se mêle fort souvent, mais sa chair même contracte un goût qu'on chercherait en vain dans celle des porcs élevés dans l'état de domesticité continuelle.

La seconde classe, qu'on nomme *manalitos* (1), c'est-à-dire *domptés*, est élevée dans les maisons, et nourrie à peu près comme partout ailleurs; elle devient plus grasse que la première, mais sa chair n'est pas aussi estimée, quoique très bonne.

La quantité de porcs que l'on consomme en Sardaigne est immense, soit qu'on les mange comme cochons de lait, soit qu'on les tue après leur entière croissance. Il s'en fait annuellement une grande exportation, surtout en Corse, mais cette exportation ne figure que faiblement dans les registres des douanes des deux pays.

(1) Mot qui s'accorde avec le mot italien *majale*.

Il existe en Sardaigne une variété singulière de porcs, dont le père Cetti a fait mention, et qui se distingue de la race ordinaire par la forme du pied : les ongles de cet animal sont remplacés par un sabot qui au dehors a l'apparence de celui des chevaux et des ânes.

Les bergers de l'île de l'Asinara, chez lesquels j'ai vu cette race de cochons, m'ont appris que cette conformation de leurs pieds était précisément le motif pour lequel ils les préféraient aux porcs de l'autre race, parce qu'étant plus gênés dans leur marche, ils en étaient d'autant moins vagabonds. J'en ai vu également dans quelques bergeries de la Nurra.

Parmi les animaux de basse-cour, les poulets sont les seuls qu'on nourrisse en grand nombre. Il en existe une race très remarquable par sa grandeur à San-Luri et à l'île de San-Pietro, venue très anciennement d'Afrique, et, dit-on, de Constantine : en général, la volaille est mal soignée et mauvaise. Volailles.

Les pigeons domestiques sont très rares, à cause de la facilité qu'on a de s'en procurer de sauvages en grande quantité. On doit en dire autant des canards; les dindons et les oies ne sont pas non plus très communs.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

CHAPITRE PREMIER.

Chasse et Pêche.

Chasse. On chasse en Sardaigne quelques animaux sauvages pour avoir leurs peaux : ce sont le lièvre, le renard, le chat sauvage et la martre. Le poil de cette dernière est cependant de peu de valeur, et ne saurait en aucune façon être comparé à la fourrure précieuse qui fait rechercher cet animal dans les climats septentrionaux.

On pourrait également tirer parti des cygnes et des vautours pour leur duvet et leurs plumes, du grèbe pour son plumage argenté, des aigrettes et des hérons pour leurs belles plumes.

Les aigrettes se trouvent en grand nombre sur les bords des étangs ; mais ces oiseaux sont très difficiles à approcher. On commence à connaître la valeur de leurs plumes, et par conséquent à les vendre assez cher.

Pêcheries. Je distingue deux sortes de pêches en Sardaigne : 1°. celle qui a lieu dans les eaux douces et les étangs salés ; 2° celle qui se fait dans la mer.

Le produit de la première, sauf quelques préparations d'œufs de mulets et d'autres poissons, connues sous le

nom de *bottarighe* (1), est consommé dans l'île, principalement en carême.

Les pêches qui se font dans la mer sont celles du thon, de l'anchois, de la sardine et du corail.

La pêche du thon, considérée sous le simple rapport statistique, paraît devoir figurer comme un revenu du gouvernement et de quelques riches seigneurs du pays, propriétaires des établissements et du droit de pêche; on ne saurait guère l'envisager comme une branche d'utilité pour l'île entière. Thons.

En effet, si l'on en excepte les avantages que la population de l'île de San-Pietro a tirés jusqu'à ces dernières années de plusieurs de ces tonnares, auxquelles elle fournit une partie des ouvriers et des pêcheurs, le reste des habitants de la Sardaigne est, pour ainsi dire, étranger aux travaux et aux profits de cette pêche. On peut même assurer que, si quelques familles sardes qui vivent dans l'aisance doivent leur fortune aux gains faits en prenant à bail ces tonnares, on en compte une quantité pour le moins double que cette même entreprise a ruinées complétement. Quelques pêches malheureuses qui se succèdent pendant deux ou trois années suffisent pour ébranler les fortunes les plus solides, à cause des avances considérables que les préparatifs exigent: en effet, il faut d'abord livrer chaque année des fonds immenses à la mer,

---

(1) Les bottarighe ou bottarghe ne sont pas, comme l'a dit M. Valery (page 139) probablement par inadvertance, des œufs de mulets *mis en bouteille*: ce sont tout simplement des œufs de ces poissons qu'on a salés et soumis à une forte pression, ce qui leur donne une forme aplatie; leur épaisseur n'excède guère le demi-pouce ou le pouce tout au plus; elles n'ont rien de commun avec des bouteilles : pour les manger, on les coupe en tranches très fines, comme le jambon et le saucisson, et on assaisonne ces tranches infiniment minces avec de l'huile d'olive.

avant de savoir si l'on en sera indemnisé par le produit en poisson.

Si l'on ajoute à ces dépenses, nommées *spese di calato*, les déboursés considérables du bail, on comprendra que des entrepreneurs doivent éprouver des pertes énormes quand la pêche n'est pas heureuse.

Ces pertes s'accumulent avec d'autant plus de facilité que l'espoir d'un meilleur succès entraîne presque toujours les spéculateurs malheureux à poursuivre, d'année en année, un gain fugitif, et à exposer souvent le reste de leur fortune jusqu'à ce qu'ils soient entièrement ruinés.

Les chances et les suites de ces sortes d'affaires peuvent, sous bien des rapports, être comparées à celles de certains jeux de hasard, qui parfois offrent des profits étonnants et rapides, mais qui sont presque toujours funestes aux personnes que l'avidité croissante du gain retient encore au jeu après un bénéfice même considérable, ou que l'espoir de recouvrer la somme perdue entraîne à une perte encore plus forte : or, les fonds qu'on aventure dans des spéculations aussi périlleuses ne seraient-ils pas mieux employés à une manufacture, à la culture de quelque plante utile ?

Le tableau suivant fait connaître les déboursés pour la pêche du thon, et les résultats qu'elle a donnés pendant les années 1823, 1824 et 1825 : nous l'avons extrait de notre première édition ; depuis lors les deux tonnares de *Cala-Sapone* et de *Cala-Vinagra* ont été abandonnées. La première se trouve sur la côte occidentale de l'île de Sant-Antioco, l'autre au nord-ouest de l'île de San-Pietro. On voit en beaucoup d'endroits des vestiges d'anciennes tonnares qui ont été abandonnées : parmi ces dernières, on peut compter celle de San-Macario près de Pula, celle de Pitinnuri, près de Cuglieri, et celle entre Sorso et Castel-Sardo. La côte orientale de l'île n'a jamais eu de tonnares.

NOMS DES TONNARES.	DÉPENSES FIXES ET FAITES D'AVANCE.			PRODUITS EN POISSONS.		
	CALATO.	FERMAGE.	TOTAL.	1823.	1824.	1825.
Porto-Paglia...	11,500 f.	21,540 f.	33,040 f.	1,815	1,526	906
Porto-Scuso...	21,250	38,750	60,000	1,977	1,262	790
Isola Piana...	16,500	27,500	44,000	1,053	371	430
Cala-Vinagra..	16,250	6,525	22,775	193	484	330
Cala-Sapone..	13,750	7 p. 100 du produit.	13,750 plus 7 p. 100 du produit.	536	451	369
Flumentorgiu.	17,500	10,000	27,500	1,206	1,240	683
Le Saline.....	15,625	15,625	31,250	3,680	1,559	411
TOTAUX....	112,375 f.	119,940 f.	232,315 f.	10,460	6,893	3,919

Thons pêchés pendant les dix dernières années.

Années.	Quantités.	Années.	Quantités.
1829. . . .	14,462.	1834. . . .	8,790.
1830. . . .	13,371.	1835. . . .	8,211.
1831. . . .	11,320.	1836. . . .	10,405.
1832. . . .	10,207.	1837. . . .	11,425.
1833. . . .	8,900.	1838. . . .	17,328.

Total général. . . . . 113,422.

Moyenne pour un an. . 11,342.

Le prix le plus élevé auquel on puisse vendre chaque poisson apporté sur la plage de la tonnara est de 9 à 10 écus sardes. On peut donc aisément calculer le produit annuel; il faut dire cependant que ces prix baissent Prix des thons.

continuellement, à mesure que le débit du thon diminue, ce qui a lieu depuis quelques années, surtout depuis l'invasion du choléra dans les états romains : les médecins ont alors défendu cet aliment comme très indigeste. On peut assigner encore plusieurs autres causes à la diminution du débit du thon de Sardaigne : 1°. à ce que le carême se faisant de nos jours bien moins rigoureusement qu'autrefois, la consommation qu'on fait de ce poisson pendant ce temps d'abstinence est actuellement bien modique ; 2°. les états de Naples, la France et l'Espagne, qui dans ce moment pêchent aussi le thon, n'admettent plus les thons de Sardaigne, qui sont taxés d'un droit très fort ; il ne lui reste actuellement d'autres débouchés que les provinces sardes du continent, la Lombardie, la Toscane et les États de l'Église.

Abondance et disette des thons. Cette pêche a eu des époques d'abondance et de disette remarquables ; telle tonnare qui a capturé jadis jusqu'à 10,000 poissons dans une *saison* est à peine arrivée à en prendre 300 dans une autre. On a observé que ces époques d'accroissement ou de diminution se suivaient pendant plusieurs années, mais les années de disette sont bien plus remarquées que les autres. On a cru que la pêche des anchois et des sardines établie depuis peu de temps sur les parages de l'île privait le thon d'une partie de sa nourriture ; des personnes ajoutaient qu'il était effrayé par l'aspect d'une nappe argentée que lui présentent les filets chargés de ces poissons ; d'autres enfin ont cru que cette diminution du thon dans les parages de la Sardaigne était causée par l'établissement de nouvelles tonnares en Espagne, en Portugal et sur les côtes de Barbarie. On a cru reconnaître en Sardaigne que les pêches des thons les plus abondantes eurent lieu à l'époque à laquelle les tonnares de ces pays furent détruites par le tremblement de terre qui désola Lisbonne, et que le nombre des pois-

sons capturés alla toujours en décroissant à mesure que ces tonnares étrangères étaient rétablies.

Des recherches sur la marche des thons, basées sur de nombreuses et de bonnes observations, présenteraient de l'intérêt, non seulement à l'administrateur, mais encore au naturaliste, je me contente de les signaler comme un travail à entreprendre ; je fais cependant observer que le mouvement actuel de ces poissons étant progressif, comme le démontre clairement la liste ci-dessus, et comme j'en ai été convaincu l'année dernière, 1838, pendant mon séjour à la tonnara de Flumentorgiu (1), je crois que les grandes variations signalées ci-dessus dans leurs passages tiennent à des causes bien différentes de celles qui ont été indiquées.

Anchois et sardines.

La pêche des anchois et des sardines est presque uniquement exploitée par des étrangers, et principalement par des Génois et des Siciliens. Elle ne rapporte à la Sardaigne qu'un très léger profit, qui se réduit au droit de pêche et de mouillage perçu pour l'état, et à la consommation des denrées faite par les pêcheurs. Cette pêche est très lucrative.

Corail.

La troisième grande pêche est celle du corail. A l'exception de quelques habitants de l'île de San-Pietro et d'Alghero qui y prennent part, elle est aussi entièrement exploitée par des Génois et des Siciliens. L'état perçoit un droit sur cette pêche.

Les coraux sont abondants et d'une très belle qualité. A la fin de chaque campagne, ils sont transportés à Gênes ou à Livourne pour y être façonnés.

---

(1) J'ai vu donner la liberté à un millier de thons qu'on tenait déjà dans les filets, pour n'avoir pas les moyens de les préparer, ou parce qu'on ne s'était pas attendu à une aussi grande abondance.

Gnacara. Les bas-fonds de la Sardaigne, surtout depuis l'île de l'Asinara jusqu'à la Madalena, et ceux de San-Pietro et de Sant-Antioco, fournissent la pinne-marine en assez grande quantité. La *gnacara* qu'on en tire est filée à Cagliari, où j'en ai vu une quantité suffisante pour en fabriquer des châles et des chapeaux; des gants faits de cette substance sont assez communs dans l'île.

CHAPITRE II.

Emploi de différentes substances.

Minerai de plomb.

Le seul minerai exploité en ce moment en Sardaigne est la galène de Monte-Poni, dont il a été fait mention ci-dessus (page 153); elle n'est plus fondue comme autrefois à la fonderie de Villacidro, qui est oisive et qui tombe en ruine : le minerai qu'on tire de Monte-Poni est vendu en grande partie à l'étranger, sans aucune espèce de main-d'œuvre; on en débite une bien faible quantité dans le pays, où il est vendu comme arquifoux aux fabricants de terraille.

Poterie.

Depuis quelques années on commence à fabriquer de la poterie grossière; les lieux où ce travail se fait sont Nurallao, autrement dit *Nuradda,* Oristano, Pabilonis, Decimo et Assemini : dans ces quatre dernières localités on se sert de la terre du Campidano, appartenant au terrain d'alluvion. Ces fabriques sont loin de suffire aux besoins de la population de l'île, qui continue à tirer de Naples et de la rivière de Gênes la plus grande partie des ustensiles de terre, même les plus grossiers. Cette industrie pourrait recevoir en Sardaigne un développement considérable, si on voulait mettre à profit les différentes qualités de terre dont cette île est abondamment fournie. Parmi les localités qui sont bien partagées sous ce rapport, on compte la région de la Nurra, près de Sassari et d'Alghero, et cependant ces deux villes tirent de Gênes et de Marseille jusqu'aux tuiles pour couvrir les maisons ! !

Sel. Il n'existe pas en Sardaigne de sel gemme; mais en revanche la côte offre une grande quantité de lieux propres à la formation du sel marin, qu'on retrouve même, comme nous l'avons dit, dans les étangs de l'intérieur. Depuis quelques années on a fait de grandes améliorations dans le système des salines artificielles (1); mais cette partie est susceptible d'un développement bien plus considérable qu'elle n'a aujourd'hui, surtout si on veut profiter des salines naturelles, dont on paraît faire peu de cas, et qui cependant ne laissent pas de fournir du sel de bonne qualité, sans exiger d'autre dépense que celle de la récolte.

Le commerce du sel marin était jadis considérable en Sardaigne, où il attirait une grande quantité de bâtiments suédois et danois; on doit regretter que ces nations aient perdu l'habitude de venir s'approvisionner dans cette île, qui peut en fournir trois fois plus qu'elle n'en exporte actuellement.

Safran et pâtes. Le safran récolté dans l'île est en grande partie employé dans les fabriques de pâtes; celles de Cagliari jouissent d'une grande réputation, qui paraît due à la manière dont elles sont préparées, et surtout à la qualité du blé que l'on y emploie; on y fabrique également beaucoup d'amidon.

Ouvrages en paille. Les paysannes des environs de Quartu et de Selargius vendent la plus grande partie des tamis dont on se sert pour passer les farines; elles les font avec des brins de paille d'orge posés parallèlement et soutenus à certains intervalles par des fils de lin. Ces tamis sont façonnés avec beaucoup d'adresse. Elles font aussi avec cette même paille des paniers pour les grains et les farines.

---

(1) La moyenne des produits du sel pendant quatre années, de 1821 à 1825, a donné pour chiffre 188,344 fr. 48 c.; celui des dix dernières monte déjà à 418,955 fr. 54 c.

Dans quelques lieux, et surtout dans le village de Sorso, on fait des cordages avec les feuilles du palmite. Les Sardes devraient aussi en fabriquer avec le sparte et le chanvre : cette branche d'industrie serait très avantageuse au développement de l'agriculture, et offrirait une grande ressource aux pêcheurs de thon, qui en font une consommation considérable.

Toile.

A l'exception de la toile de ménage, que les femmes sardes font avec des métiers bien imparfaits, celle que vendent les marchands a toujours été tirée de l'étranger. Depuis quelques années, on a commencé à introduire chez les femmes des villages quelques métiers du continent qui offrent de grands avantages sur les métiers sardes proprement dits; leur introduction est due en grande partie au zèle très actif de M. le chanoine Manunta, dont il a déjà été question ci-dessus (1). Cette industrie, comme tant d'autres, est susceptible d'un développement d'autant plus considérable que l'île produit du lin de très bonne qualité.

Coton.

Une manufacture d'étoffes de coton a été nouvellement établie à Cagliari; elle devrait prospérer, puisque le cotonnier peut se cultiver si facilement dans l'île.

Papier.

La Sardaigne n'a pas une seule papeterie. On avait jadis bâti un grand édifice près du rivage de Cagliari qu'on destinait à cet objet, mais il fut abandonné avant d'être en activité; on en établit une depuis, près de la grotte de Domus-Novas; mais les ouvriers étrangers qu'on y avait conduits étant tous tombés malades ou morts de l'intempérie, cette papeterie, la seule qu'il y eût dans l'île, est actuellement abandonnée comme la première. Le mauvais choix de la localité a été la principale cause de cet abandon.

---

(1) *Voyez* page 351.

Huile. La fabrication de l'huile a fait depuis plusieurs années de grands progrès, parce que l'on a introduit l'usage de presser le marc à deux reprises, et d'en extraire ainsi une huile de qualité inférieure à la vérité, mais qui autrefois était absolument perdue. On doit attribuer à l'application de ce procédé l'augmentation considérable du nombre des oliviers dans les environs de Sassari. Les paysans tirent en général leur huile à brûler de la graine de lentisque.

Savon. Cagliari et Sassari ont quelques fabriques de savon; la quantité que l'on en fait est pourtant bien loin de suffire à la consommation annuelle. L'extension de ce genre d'industrie serait très importante pour l'île, en offrant un débouché plus facile aux huiles et aux soudes.

Bois. On commence à tirer parti des bois du pays pour la construction des maisons et des navires, et pour la menuiserie. On fait actuellement des armoires, des commodes, des chaises et autres meubles, qui sont façonnés aussi bien à Cagliari qu'ils le seraient par les ouvriers du continent.

Liége et bouchons. L'exploitation toujours croissante du liége, qui a lieu dans l'île depuis quelques années, a naturellement introduit dans ce pays la confection des bouchons; on en fabrique maintenant à Nuoro, à Ozieri et à Tempio : cette industrie paraît devoir prendre un certain développement (1).

Tanneries. Les cuirs dont les campagnards font leurs chaussures sont généralement tannés à Cagliari ou à Sassari avec des feuilles de myrte : on a cependant établi dans ces deux villes des tanneries à l'instar de celles du continent, mais elles sont insuffisantes aux besoins de la population.

Maroquins. Il existe depuis peu d'années en Sardaigne de petites

---

(1) *Voyez* ce qui a été dit ci-dessus, p. 423.

maroquineries. Celle qui est établie à Sassari paraît assez florissante; on peut en dire autant des fabriques de chapeaux de feutre et de bonnets de laine qui sont nouvellement introduites dans la capitale de l'île.

Drap.

Les capucins et les paysans font le drap dont ils se vêtissent; il y a aussi de petits ateliers dans quelques villages de l'intérieur. A ces exceptions près, tout le drap qui est employé à l'habillement des habitants de l'île vient du dehors : le royaume de Naples fournit annuellement à la Sardaigne pour plus d'un demi-million dedraps grossiers. Le manque de manufactures de draps peut être attribué en partie à la mauvaise qualité de la laine des moutons sardes (1).

La province d'Iglésias et les villages de Santu-Lussurgiu, de Cuglieri et de Tempio font un commerce assez actif en furesi, en tapis de laine, et en besaces (bertole).

Il est superflu d'entrer dans de plus amples détails sur l'industrie et même sur l'état des arts en Sardaigne; c'est pourquoi je termine ici ce chapitre. J'y joins un tableau succinct des exportations et des importations des dix dernières années, que je dois à l'obligeance de M. l'intendant général.

Je préviens toutefois que je suis loin de considérer le résultat offert par les registres des douanes comme une donnée exacte pour connaître la richesse d'un pays; car, les marchandises étant toujours importées en raison du nombre et des facultés des consommateurs, ceux-ci doivent avoir d'autres moyens de satisfaire à leurs besoins.

---

(1) *Voyez* ce qui a été dit, page 442.

RÉSULTAT *du commerce d'importation et d'exportation fait en Sardaigne pendant dix années* (1836-1837), *tiré des registres de la Douane.*

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEUR DES MARCHANDISES. IMPORTATION. L. N.	C.	EXPORTATION. L. N.	C.
Armes	105,073	40	8,627	»
Bétail	1,370	30	435,857	36
Bois et ouvrages en menuiserie	2,731,061	75	962,413	16
Bonneterie	1,636,274	24	4,666	88
Chanvre, lin, fil et cordages	1,232,061	59	180,257	60
Chapeaux	417,102	26	807	70
Cotons, étoffes, et toiles de coton et de fil	22,717,760	43	15,854	01
Couvertures	266,304	67	510	22
Dentelles	194,680	65	385	»
Drogues, épiceries, médicaments, substances propres à la teinture	9,469,658	36	1,418,789	65
Eaux, boissons, essences, liqueurs, eaux-de-vie, vins et autres liqueurs	703,771	59	11,692,826	55
Grains, graines, légumes, farines et pâtes	1,534,256	19	35,445,978	85
Laines, draps, étoffes de laine et de poil	12,350,527	23	267,114	96
Marchandises diverses qui n'ont pas de catégorie particulière	5,246,396	19	1,444,744	99
Merceries, quincailleries, et objets de mode en ce genre	1,545,123	60	6,907	84
Métaux, fer, plomb, étain, cuivre, etc	4,824,604	16	146,948	60
Or, argent (faux ou bons), bijoux, étoffes et ouvrages dorés, pierres précieuses	99,151	08	2,889	»
Papier et livres	1,333,752	23	608,603	99
Passementerie	243,288	51	16,262	70
Peaux naturelles, tannées et ouvrées	3,645,701	94	5,757,210	07
Poissons frais, secs, salés, marinés et fumés	824,051	16	1,851,372	»
Soies, soieries et tissus de cette matière en tout genre	4,015,305	11	4,140	58
Sucreries, fruits verts et secs ou en compote	170,300	19	63,053	20
Tabacs	270	»	307	60
Toiles de lin et de chanvre	4,544,045	91	22,451	72
Viandes, gibier, volaille, herbages, fromages, fourrages et semences	109,897	39	10,247,239	25
TOTAL des dix années	79,961,790	13	70,606,220	23
MOYENNE pour chaque année	7,996,179	01	7,060,622	02

N. B. La perte annuelle qui résulte de ce Tableau est réparée jusqu'à présent par les 800,000 fr. du subside militaire.

C…	1832.				1836.				TOTAUX.			
	IMPORTATION.		EXPORTATION.		IMPORTATION.		EXPORTATION.		IMPORTATION.		EXPORTATION.	
	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
Huile d…	18,672	40	569,920	8	898	58	1,045,629	56	88,801	67	4,350,944	33
Vins…	1,675	40	860,547	»	1,004	»	942,426	35	6,696	15	7,315,050	14
Porcs…	»	»	244	»	»	»	8,843	40	»	»	145,115	40
Bœufs…	»	»	17,620	»	»	»	27,696	»	362	»	219,773	10
Chevau…	»	»	3,000	»	300	»	4,192	»	900	»	51,338	»
Bonnet…	70,408	»	»	»	91,873	20	4	»	946,717	06	4	»
Chanvr…	38,305	49	»	»	70,841	79	»	»	461,941	40	»	»
Corde…	5,201	08	3,075	6	33,304	48	7,348	86	112,471	78	130,418	34
Papier…	90,529	08	»	»	137,722	17	»	»	1,008,396	25	1,194	»
Livres…	11,289	85	2,812	5	15,991	72	1,072	50	230,159	62	13,041	60
Chiffon…	»	»	101,739	1	»	»	46,423	53	»	»	593,356	17
Orange…	»	»	44	4	5	11	3,759	57	5,909	61	8,583	35
Cire…	2,077	90	238	4	39	»	4,389	60	189,784	»	»	»
Café…	305,638	48	»	[illegible]	266,139	80	»	»	2,125,166	60	»	»
Cacao…	12,722	06	»	[illegible]	16,611	10	»	»	155,560	77	11,072	10
Herbe…	»	»	234	4	»	»	832	87	»	»	9,068	54
Corne…	»	»	1,600	5	3	20	234	90	342	90	12,833	53
Lichen…	5	04	56,610	5	43	60	7,255	80	420	45	520,968	66
Sucre…	428,292	71	»	[illegible]	689,874	40	»	»	4,891,665	79	»	»
Blé…	173,619	13	211,099	8	»	»	11,297,061	93	667,797	86	32,957,378	51
Orge…	»	»	»	[illegible]	»	»	1,229	20	»	»	5,839	79
Pâtes…	5,028	27	1,140	7	4,967	52	7,499	38	45,452	36	45,987	78
Froma…	9,898	20	600,942	3	12,138	60	886,857	29	55,402	20	8,923,856	71
Lard…	1,992	88	19,293	[illegible]	2,802	96	14,315	70	12,484	47	105,440	23
Draps…	915,953	50	89,599	4	1,436,050	54	6	40	12,357,301	84	256,840	24
Bois…	248,175	19	277,843	5	269,318	41	242,551	50	2,928,970	68	651,118	48
Liége…	2	78	5,512	6	62	74	66,720	37	281	83	310,890	01
Quinca…	64,286	75	6	[illegible]	158,006	42	1,434	10	1,545,123	60	2,317	60
Cristau…	91,469	88	193	5	160,026	51	»	»	871,806	72	1,137	12
Faïenc…	7,551	36	»	[illegible]	26,370	10	»	»	300,370	93	»	»
Savon…	122,464	64	»	[illegible]	105,621	57	»	»	722,523	51	»	»
Soude…	»	»	56,942	6	»	»	85,109	40	»	»	463,974	68
Fer…	103,693	»	396	4	320,444	51	»	»	3,394,854	74	396	45
Plomb…	11,282	80	5,498	4	9,803	99	22,683	15	1,834,413	19	91,513	55
Peaux…	»	»	482,630	7	»	»	586,058	50	27,052	97	5,520,251	82
Peaux…	325,280	60	9,434	7	473,786	72	2,078	»	3,547,105	07	84,545	30

CHAPITRE III.

Ponts et Chaussés.

Les Sardes, qui, avant la fin du XVIII[e] siècle, commençaient à sortir de l'état où les avait laissés le gouvernement espagnol, et à goûter les belles institutions que la maison de Savoie venait de créer chez eux, s'imposèrent volontairement, et selon toutes les formes voulues par les constitutions du pays, une contribution de 15,000 écus (72,000 fr.), pour l'établissement des routes dans l'île; car le besoin s'en faisait vivement sentir. On créa une junte générale, composée des trois premières voix des stamenti et de plusieurs fonctionnaires publics, et présidée par le vice-roi, pour veiller à l'administration des fonds; leur emploi fut placé sous la surveillance d'un censeur général. Routes.

Les premières années se passèrent en discussions sur le mode d'exécution; enfin, il fut décidé qu'il y aurait deux routes principales, l'une de l'est, l'autre de l'ouest, d'après la direction que chacune devait suivre en partant de Cagliari, pour se rejoindre à Sassari, après avoir pour ainsi dire formé une ceinture autour de l'île.

Un ingénieur piémontais fut chargé en 1780 de rédiger les détails du projet et d'en diriger l'exécution. Quelques ouvrages furent commencés du côté d'Oristano; mais les troubles qui survinrent en 1793 firent suspendre les travaux, et les fonds réunis dans la caisse particulière des ponts et chaussées reçurent une autre destination. Travaux commencés en 1780.

A l'époque du séjour de la cour en Sardaigne, l'on ne Repris en 1800.

manqua pas de faire revivre ces projets ou du moins celui d'ouvrir une communication entre les deux villes principales. On découvrit alors, ou pour mieux dire on reconnut avec plus d'attention les restes de l'ancienne voie romaine qui se montre encore par intervalles et d'une manière bien prononcée dans l'intérieur de la partie occidentale. On décida que l'on ferait renaître, s'il est permis de s'exprimer ainsi, cette ancienne route, en suivant scrupuleusement ses traces partout où elles étaient encore visibles, et en employant dans la construction la méthode dont les Romains s'étaient servis.

Le tracé de route qui résulta de ce plan n'eut pas beaucoup de rapport avec les besoins de la population actuelle; car il s'éloignait des villages et faisait des détours inutiles pour passer probablement sur les débris de pays anciennement habités. Quant au mode de construction en pavé, en gros galets ou en pierres carrées, il n'était pas le plus commode pour les voyageurs.

Travaux abandonnés en 1808.

Cependant les travaux furent exécutés avec une telle solidité (1) que l'on regretterait peut-être qu'ils n'aient pas été continués, si dans ces derniers temps on n'eût pas adopté un plan plus analogue aux besoins de l'île.

Projets repris en 1820.

Vers la fin de 1820, sous le ministère du comte Balbo, le marquis d'Yenne, alors lieutenant de S. A. R. le vice-roi, demanda avec instance que le gouvernement reprît ces constructions; il insista en même temps pour qu'on lui accordât quelques ingénieurs du corps du génie civil ou des ponts et chaussées. Un de ces ingénieurs (2), en-

(1) C'est feu M. le marquis Boyl, jadis colonel du corps royal du génie en Piémont, qui fit les projets et fut chargé des travaux.

(2) M. le chevalier Carbonazzi, ci-devant major-directeur des travaux des ponts et chaussées de l'île de Sardaigne, ancien élève de l'école Polytechnique, et actuellement inspecteur des ponts et

voyé dans l'île au mois de janvier 1821, fut chargé d'examiner l'état des choses et d'en référer au gouvernement. Après une longue reconnaissance dans l'intérieur, dirigée sur tous les points principaux, il proposa 1°. d'abandonner le projet de route autour de l'île, qui ne satisfaisait en aucune manière aux besoins du commerce et de l'agriculture; car il ne contribuait pas à ouvrir des communications avec l'intérieur; 2°. de ne pas s'asservir plus longtemps à suivre une trace ancienne qui n'avait plus aucune utilité pour les villages actuels, et qui n'offrait pas la facilité d'envoyer des troupes dans les lieux où leur présence pouvait être nécessaire; 3°. de reprendre le projet sur une plus grande échelle, en établissant un système de routes dont l'ensemble procurerait un débouché aux cantons les plus fertiles et les plus peuplés vers le port et la plage les plus rapprochés; 4°. enfin, de réunir toutes ces communications partielles par une grande route qui se dirigerait dans toute la longueur de l'île, entre Cagliari et Sassari.

Le gouvernement arrêta, en conséquence, 1°. que la ville de Sassari et ses environs, jusqu'au village d'Ozieri, auraient une communication directe avec le port d'Alghero.

2°. Que le Marghine inférieur, ou la partie centrale de l'ouest de l'île, aurait un débouché vers Oristano, et que le Gocéano en aurait un vers Orosei; enfin, que deux autres routes, se réunissant entre elles, ouvriraient une communication transversale vers la côte orientale jusqu'à Orosei.

3°. Que le canton d'Ozieri communiquerait avec la

---

routes dans les provinces sardes du continent; je dois à sa franche et loyale amitié une foule de petits services pour lesquels je me fais un devoir de lui témoigner toute ma reconnaissance.

ville de Bosa, et que celui de Tempio, capitale de la Gallura, aurait son débouché sur Castel-Sardo d'un côté, et de l'autre sur Ozieri, et par suite avec Bosa.

4°. Que la ville d'Iglésias communiquerait d'un côté avec Porto-Scuso, port le plus voisin, et de l'autre avec celui de Cagliari.

5°. Que l'Ogliastra aurait son débouché par la vallée de la Trexenta, en se dirigeant vers Cagliari d'un côté, et sur la plage de Tortolì de l'autre.

6°. Que le canton de la Marmilla, extrêmement fertile, serait ouvert du côté d'Oristano.

7°. Enfin, qu'une route principale, dirigée de Cagliari à Sassari, réunirait toutes les communications relatives seulement à un intérêt local.

L'exécution d'une partie de ce vaste projet fut adjugée, en 1822, pour quatre millions de francs; on appliqua au paiement des travaux le donatif ordinaire de 15,000 écus (72,000 fr.), et le donatif extraordinaire de 60,000 fr. que la Sardaigne payait au roi avant son avénement au trône. Plusieurs ingénieurs et employés subalternes furent chargés, sous la direction de l'auteur du projet, de diriger et de surveiller les travaux.

Un bureau central fut établi à Cagliari; deux capitaines ingénieurs, chacun avec deux lieutenants, et un nombre proportionné d'adjudants, furent placés à la tête des travaux des deux caps. L'intendant général des finances présida le conseil chargé du détail du service; cependant la junte générale eut la haute administration.

Route royale commencée en 1822, achevée en 1829.

Les travaux commencèrent au mois de novembre 1822, et dans l'intervalle de sept campagnes, qui eurent lieu seulement en hiver et au printemps, afin d'éviter les fortes chaleurs et la saison de l'intempérie, on ouvrit la grande route qui va de Cagliari à Porto-Torres, dans une direction longitudinale. Cet ouvrage, remarquable en matière

d'exécution, fut poussé de manière que l'on peut dire qu'il ne demanda que sept cents journées de travail, quoique la longueur totale de la route ouverte soit de 235 kilomètres; il fait beaucoup d'honneur à son ancien directeur, et peut être cité parmi ceux qui ont été exécutés avec la plus grande promptitude et une perfection remarquable. La route a 7 mètres de largeur; il y a un empierrement avec gravelage. Les ponts sont généralement construits en pierres piquées. La traverse des montagnes, dont le point culminant est à 650 mètres au-dessus du niveau de la mer, ne présente pas de pentes supérieures à 7 mètres sur 100, et même bien peu de rampes ont une inclinaison aussi forte (1).

En général, le terrain occupé par la route se compose de matières calcaires, volcaniques et trachytiques, ou de terres provenant de la décomposition de ces diverses roches; mais le terrain calcaire marneux domine.

Cette route, que l'on a d'abord nommée *centrale*, et à laquelle on a depuis donné plus convenablement le nom de *route royale*, est divisée en quatre districts, subdivisés en troncs. Voici ces divisions : Districts.

	Mètres.	Milles d'Italie.
District de Cagliari.		
De la capitale à la cantonnière de Sestu......	10,000	5,40
De la cantonnière de Sestu à Monastir........	10,500	5,67
De Monastir à Serrenti......................	12,500	6,75
De Serrenti à San-Luri......................	10,450	5,65
De San-Luri à Sardara......................	10,148	5,49
District d'Oristano.		
De Sardara à Uras..........................	14,000	7,57
D'Uras à l'*Albero del Fico* (Campo di S.-Anna).	14,275	7,70

(1) L'exécution de cette entreprise fut confiée à une société d'habiles entrepreneurs, connus pour la plupart fort avantageusement par les travaux des fameuses routes du Simplon et du Mont-Cenis.

	Mètres.	Milles d'Italie.
De l'Albero del Fico à la porte *Pontis* d'Oristano	10,466,50	5,65
De la porte *Pontis* au pont de Tramazza	12,700	6,85
De *Tramazza* au moulin de Pauli-Latino	13,805,30	7,45
District de Maromer.		
Du moulin de Pauli-Latino à Abba Santa	8,468	4,56
D'Abba-Santa à la route romaine	11,861	6,40
De la route romaine à Monte-Muradu	10,309	5,56
De Monte-Muradu au mont de Bonorva	11,176	6,03
Du mont de Bonorva au Campo-Giavesu	9,140	4,94
Du Campo-Giavesu à Toralba	8,429,40	4,55
District de Sassari.		
De Toralba à Monte-Santo	8,933	4,83
De Monte-Santo à Campo-Lazaro	10,000	5,40
De Campo-Lazaro à Ponte-Nuovo	9,549,20	5,16
De Ponte-Nuovo à Sassari	9,089	4,91
De Sassari au pont d'Ottava	8,585	4,64
Du pont d'Ottava à Porto-Torres	10,437,40	5,64
TOTAUX	234,821,40	126,826

Dépense. La dépense totale de cette route monta à 3,962,051 fr. 14 c. (1); son tracé fut l'objet de beaucoup de critiques; elles tombèrent principalement sur ce que cette route abandonne la direction de la *Marmilla*, région qui, se trouvant plus au centre de l'île, et qui étant très peuplée de villages, paraissait réclamer la préférence sur Oristano qu'on est forcé d'aller chercher en formant un grand coude et en traversant des espaces incultes et déshabités. Je ne saurais entrer ici en des considérations qui ne sont

(1) Les personnes qui désireront avoir de plus amples détails sur le travail de cette belle route pourront recourir à un compte rendu, par M. le chevalier Carbonazzi, ayant pour titre : *Sulle operazioni stradali di Sardegna, discorso del cavaliere Gio. Antonio Carbonazzi. Torino,* 1832, *presso Luigi, e Francesco Pic.*

pas de mon ressort; je me permettrai cependant de faire observer qu'on ne pouvait pas laisser sans communication avec les deux premières villes de la Sardaigne celle d'Oristano, qui est si bien placée. Au reste, si l'on met à exécution le nouveau projet de poursuivre la route dite de l'Ogliastra jusque dans la Gallura, en une direction parallèle à la route royale, il en résultera deux grandes routes longitudinales au lieu d'une purement centrale, et certes le pays n'y perdra pas; car, par le moyen de courtes routes transversales, on pourra facilement mettre toutes les populations de l'île en communication entre elles et avec les principaux points de la côte.

Routes provinciales.

Les routes provinciales commencées depuis l'achèvement de la route royale sont : 1°. celle qui part de cette dernière après le second pont de Monastir, et qui arrive jusqu'à Serri, en passant par Senorbì, Suelli et Mandas; elle est déjà battue et assez fréquentée, mais elle le sera bien davantage lorsqu'on l'aura prolongée au nord vers Laconi, et à l'est vers Lanusei et Tortolì : sa longueur actuelle est de 30,000 mètres; 2°. celle d'Alghero à Cabu-Abbas, près de Torralba, où elle rejoint la route royale : elle est presque entièrement achevée sur un espace de plus de 27,000 mètres; 3°. celle de Bosa à Macomer, en passant par Suni et par Sindia : l'espace compris entre Bosa et Suni est entièrement achevé et livré au charroi depuis deux ans.

Le projet de celle qui conduit d'Iglésias à la route royale, près de la cantonnière de Sestu, est sur le point d'être mis à exécution; peut-être l'est-il même au moment où ces lignes s'impriment (1).

(1) La petitesse de l'échelle de la carte de l'atlas joint à ce volume, et le désir de lui conserver de la clarté, m'ont interdit d'y insérer une quantité de routes : c'est pourquoi je me suis limité à

Les routes provinciales de Tempio, d'Ozieri, de Nuoro, d'Orosei, etc., etc., seront entreprises successivement : ainsi, on peut dire que, dans le cours de quelques années, la Sardaigne verra s'accomplir la mesure la plus utile et la plus importante qu'on ait entreprise dans cette île depuis la domination romaine, qui l'avait également couverte de routes (1).

Ponts. Nous venons de voir que si le besoin de routes tracées dans le sens des intérêts des populations et selon les connaissances actuelles, s'est fait sentir jusqu'à présent en Sardaigne, le gouvernement actuel ne néglige rien pour y satisfaire, autant que l'état financier du pays peut le permettre : il en résulte cependant que plusieurs des travaux projetés ne pouvant être tous mis à exécution que dans le cours de quelques années, plusieurs populations ne peuvent espérer de jouir de sitôt des avantages qui ont été accordés à des cantons plus heureusement placés qu'elles, quoique la contribution des ponts et routes pèse également sur toutes les communes de l'île. Il serait juste que les besoins les plus impérieux des populations dont il s'agit fussent pris en considération par l'autorité, et parmi ces besoins celui d'avoir quelques ponts indispensables doit être signalé de préférence.

Les provinces de Gallura et d'Ogliastra réclament à bon droit la construction de quelques ponts, dont le manque total les prive durant l'hiver des communications avec les

---

indiquer dans cette petite carte les routes achevéee ou commencées pai le corps des ponts et routes; celle d'Iglésias s'y trouve également.

(1) Nous donnerons une carte de la Sardaigne ancienne, avec ces routes, dans la seconde partie de cet ouvrage, qui traite des antiquités, et qui paraîtra, nous osons l'espérer, dans le courant de l'année.

autres provinces de l'île : la route de Sassari à Tempio est souvent interrompue pendant plusieurs jours par l'impossibilité de passer à gué le fleuve de Coghinas, sur lequel il n'existe aucun pont. L'Ogliastra ne communique avec Cagliari, pendant la mauvaise saison, que par le pont de Nurri, sur le *Flumendosa*, et ce pont, le seul que ce fleuve possède, tombe en ruine; les autres chemins qui aboutissent à cette province sont rendus impraticables par le Flumendosa et le *Flumineddu*. Depuis que le pont de *San-Giorgio* est tombé, les communications directes entre Sassari et Alghero sont souvent interrompues; il en est de même de celles des habitants d'Orosei et de Posada (1) avec la rive gauche de leurs rivières respectives; on peut dire enfin, qu'outre l'inconvénient grave d'interrompre souvent et pendant plusieurs jours les communications de provinces entières entre elles et avec la capitale, le défaut de ponts est la cause d'une perte annuelle de plus de cent personnes, qu'un besoin pressant ou l'imprudence fait aventurer dans les passages périlleux des torrents et des rivières de la Sardaigne : de pareils besoins sont trop pressants et trop graves pour que j'omette de les signaler.

Depuis que les travaux de la route royale ont cessé, le personnel des ponts et routes de Sardaigne a été considéblement réduit pour éviter un surcroît inutile de dépense. Voici sa composition actuelle : Personnel.

---

(1) Rien ne m'a paru plus déplorable que de voir pendant l'hiver, et même une grande partie du printemps, les femmes de ces deux villages, revenant tout en sueur du travail des champs, ou de faire du bois, traverser à pied ces rivières, dont les eaux conservent souvent une hauteur de plus d'un mètre : la santé des habitants et la décence demandent impérieusement que l'on pourvoie d'une manière quelconque à un semblable état de choses.

L'ingénieur chef du service de Sardaigne, directeur du district de Cagliari (1)	1
Ingénieurs de deuxième classe	3
Adjudants de première classe	1
Adjudants de deuxième classe	4
Assistants de deuxième classe	5
Assistants de troisième classe	1
Total	15

Le service est divisé par districts, dirigés par les ingénieurs; ces districts sont au nombre de quatre, savoir : Cagliari, Sassari, Oristano et Macomer.

Cantonniers. Il y a en outre un corps de cantonniers qui sont répartis le long des nouvelles routes; plusieurs d'entre eux sont établis avec leurs familles dans des maisons de *refuge* (*case di ricovero*) ou *cantonnières*, qui furent bâties au bord de ces routes lorsque la distance qu'elles parcourent entre un pays et un autre fut jugée trop grande. Ce corps de cantonniers avait été organisé dès l'ouverture de la route royale, et il avait rendu de grands services, non seulement sous le rapport de son entretien (2), mais encore sous celui de la commodité et de la sûreté des voya-

(1) Quoique depuis quelques années le corps royal des ponts et chaussées des états sardes ait subi une réorganisation, et soit devenu seulement *corps civil*, on a donné au directeur actuel du service de l'île de Sardaigne, M. Molinati, un grade supérieur dans l'armée.

(2) Les dégâts des routes, plus encore que ceux d'autre nature, sont facilement réparés, et à peu de frais, si on s'en occupe dès qu'ils commencent; le moindre retard à leur réparation en accroît la difficulté et la dépense, en raison du temps écoulé; un cantonnier placé sur les lieux, et auquel on a assigné un espace raisonnable de route à entretenir, pourra toujours prévenir de grands dégâts par de petites réparations faites à propos.

geurs, qui trouvaient dans les cantonnières de quoi se rafraîchir et même un refuge pour la nuit, et en cas de mauvais temps ou d'accident; mais ces services ne furent véritablement appréciés qu'à la suppression momentanée qui fut faite des cantonniers par un esprit d'économie mal entendue, sous lequel se cachait malheureusement une guerre de personnes; ils viennent d'être rétablis depuis quelques mois, mais ils ne sont pas assez nombreux, et le mal que leur suppression a fait relativement à l'entretien et à la commodité des routes ne sera réparé qu'avec le temps.

On a profité du séjour prolongé des ingénieurs dans l'île pour établir deux écoles de mathématiques élémentaires, l'une au cap méridional, l'autre au cap septentrional: on y instruisait les jeunes gens pour les mettre en état d'aider les ingénieurs des ponts et chaussées; l'étude du dessin, de l'architecture, de la géométrie descriptive et des diverses applications de ces sciences au service auquel on destinait les élèves, a été suivie conjointement avec celle des mathématiques pures. Écoles de mathématiques.

Ces écoles, ouvertes pendant la suspension des travaux, furent dirigées par les ingénieurs eux-mêmes; elles eurent le résultat le plus heureux pour l'île, car, à l'exception des officiers d'artillerie indigènes, qui, pendant le séjour de la cour dans l'île, mirent à profit leurs premières études pour acquérir des connaissances nouvelles et pour instruire leurs compatriotes, les Sardes ne connaissaient des mathématiques que les premières propositions d'Euclide, enseignées dans les deux universités avec le cours ordinaire de philosophie.

Par le moyen de ces écoles, qui furent suivies avec zèle, le corps des ponts et routes de l'île se pourvut de bons assistants nationaux; plusieurs d'entre eux passèrent

aux universités du continent et sont actuellement des architectes ou des ingénieurs parfaits, qui offrent pour le service de la Sardaigne le grand avantage d'y être acclimatés : ce fait prouve qu'il suffit de mettre la science en contact avec l'homme pour qu'il en saisisse les éléments, et qu'un peuple, distingué par sa vive et brillante imagination, peut aussi s'adonner avec fruit à l'étude des sciences rationnelles.

Poste aux lettres.

La poste aux lettres forme, dans tous les états de l'Europe, une branche du revenu public; en Sardaigne, c'est le contraire, car elle coûte plus qu'elle ne rend; elle doit donc être rangée simplement parmi les établissements d'utilité publique.

Elle fut fondée dans l'île, en 1739, sur les remontrances du *stamento militaire*. Ce service est placé sous la direction de l'intendant général des finances. Il y a un directeur général des postes à Cagliari et un autre à Sassari; ils sont indépendants l'un de l'autre, et seuls chargés de verser au trésor le produit de la taxe des lettres qui viennent du continent ou qui y vont. Celles de l'intérieur de l'île y circulent gratis, et *l'on use amplement de cet avantage*.

Lettres de l'intérieur.

Quoique la route royale soit, comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, ouverte depuis dix années, le service régulier de la poste aux lettres passant par cette route ne date que de 1837. Elle part deux fois par semaine et dans la même journée de Cagliari et de Sassari (1), par le moyen

---

(1) Cette entreprise est confiée à M. Salvan aîné, Français d'origine, qui s'est donné beaucoup de soins à cet égard : les voitures actuelles, quoique petites, à cause de la petitesse des chevaux sardes, sont bonnes, propres et commodes; elles contiennent neuf personnes.

d'une diligence périodique qui parcourt la route royale et qui fait le trajet en trente-six heures. Des employés aux postes, établis dans les villages qui se trouvent sur cette ligne, sont chargés de recevoir les paquets qui viennent des bureaux latéraux, et d'y diriger ceux qui leur sont destinés. Il paraît que ce système doit avoir quelque amélioration, et que la diligence devant bientôt faire trois voyages par semaine au lieu de deux, elle se chargera également des lettres adressées en plusieurs localités de l'île.

Les lettres du dehors arrivent dans l'île par le moyen de deux bateaux à vapeur destinés aux voyages de Sardaigne, et qui partent de Gênes et se dirigent tantôt sur Porto-Torres, tantôt sur Cagliari. Pour le voyage de Gênes à Porto-Torres, qui se fait plus fréquemment que l'autre, la durée ordinaire du trajet est de vingt heures; les lettres sont immédiatement dirigées sur Sassari, et de là expédiées à Cagliari et dans toute l'île : le trajet de Gênes à Cagliari est ordinairement de trente-huit heures. Les arrivages de Porto-Torres ont de graves inconvénients : 1°. à cause des difficultés que présente la mer du canal de Corse, si on vient par la route orientale, et par les gros temps que le golfe de Lyon cause sur la route opposée; 2°. par la petitesse et le peu de sûreté du port dans son état actuel; cependant, on ne peut nier que ces inconvénients ne soient balancés par l'avantage de diminuer de moitié le voyage de mer, d'utiliser la route royale en faveur de tous les insulaires, et de ne pas forcer les personnes qui habitent la Sardaigne septentrionale à se rendre à Cagliari pour faire le voyage du continent. Lettres du dehors. Bateaux à vapeur.

Les travaux qu'on exécute aujourd'hui dans le port de Porto-Torres semblent annoncer que le gouvernement a su apprécier l'avantage d'y aborder plus souvent qu'à Cagliari. Pour le moment actuel, les voyages de ces ba-

teaux à vapeur, qui sont très bons et très bien servis (1), n'ont lieu que chaque quinze jours ; il faut espérer qu'on ne s'en tiendra pas là, et que lorsque l'état financier de l'île pourra le permettre les voyages auront lieu tous les huit jours pour le moins (2). La Corse reçoit ses lettres du continent deux fois par semaine.

Compagnie des *trente-et-un.* Si les lettres arrivent à Porto-Torres trop tard pour être consignées à la diligence, qui elle-même ne peut ni retarder ni ajourner son départ de Sassari, on se sert pour les transporter à Cagliari d'un homme de la compagnie à cheval dite des *trente-et-un*, qui avait jadis été instituée pour le service de la poste du continent avant l'établissement des routes et de l'arrivage périodique des bateaux à vapeur. Cette compagnie est formée de trente-et-un individus que ce service exempte des corvées personnelles et autres auxquelles la classe inférieure est assujettie. Chacun d'eux a un numéro qui répond à un jour du mois ; il faut qu'il parte à l'instant, lorsque le quantième de l'arrivée de la poste coïncide avec son numéro. Une chose digne de remarque, c'est la vélocité avec laquelle ces hommes font le trajet de l'île ; souvent ils parcourent en deux jours la distance de cinquante-trois lieues qui sépare Porto-Torres de Cagliari. Ils ne changent pas de cheval en route, quoique l'animal soit ordinairement chargé d'un poids de 84 kilogrammes, sans compter le conducteur : celui-ci se fait porter pendant les trois quarts de la journée ; il ne met pied à terre que dans les montagnes.

---

(1) Ce sont des bâtiments de l'état, commandés par des officiers expérimentés.

(2) On prétend, peut-être à tort, en Sardaigne, que les commerçants génois ont intérêt à ce que les communications avec l'île soient moins fréquentes, pour conserver sur ce pays l'empire commercial qu'ils exercent réellement.

Indépendamment des deux bateaux à vapeur, le service de la poste se fait encore à des époques fixes et intermédiaires, entre les départs des bâtiments à vapeur, par des goëlettes qui continuent comme auparavant leur trajet de Gênes à Porto-Torres; mais on ne profite guère de ces occasions, dont l'arrivée est toujours incertaine : elles ne sont utiles qu'au transport des militaires isolés.

TABLEAU

DES POIDS ET MESURES EN USAGE DANS L'ÎLE DE SARDAIGNE, COMPARÉS AVEC LE SYSTÈME DÉCIMAL ET MÉTRIQUE.

POIDS.

		Kilogrammes.
	Once sarde	0,03387
	Livre de 12 onces	0,40650
	Cantaro de 100 livres	40,65000
	Cantaro de Cagliari de 104 livres	42,27600

MESURES.

		Mètres.
LINÉAIRES.	Palme sarde	0,26250
	Canne de 10 palmes	2,62500
	Trabuc sarde de 12 palmes	3,15000
	Trabuc de Piémont de 11 palmes $\frac{3}{4}$	3,08250
		Hectares.
AGRAIRES.	Imbutto (mesure de surface)	0,02491
	Corbula de Sassari	0,09966
	Starello de Sassari de 8 imbutti	0,19933
	Starello de Cagliari, ou muid (moggio)	0,39867
	Rasiere	1,39535
	Un millier de vignes en carré	0,17248
	Un millier d'oliviers en carré	11,05562
		Litres.
DE CAPACITÉ pour les liquides.	Quartuccio (quarteron)	0,35000
	Quartana de 12 quarterons	4,20000
	Pinte de 2 mezzette	1,00000
	Quartiere de 5 pintes	5,00000
	Tonne de vin (*botte*) de 500 pintes	500,00000
	Mesure d'huile d'Alghero	9,60000
	Barrique d'huile de 8 quartiers	33,60000
		Litres.
DE CAPACITÉ pour les grains.	Imbutto (mesure de capacité)	3,07500
	Corbula de Sassari	12,30000
	Starello de Sassari	24,60000
	Starello de Cagliari, ou muid (moggio)	49,20000
	Rasiere de 3 muids et demi	172,20000

TABLEAUX

DES MONNAIES QUI ONT COURS EN SARDAIGNE

A L'ÉPOQUE ACTUELLE DE 1839.

MONNAIES NATIONALES.

MÉTAL.		NOMS.	LIVRES sardes.	FRANCS, ou livres neuves de Piémont.	OBSERVATIONS.
			l. s. d.	l.	
Or		Carlin.....	26 5 0	50,40	La livre sarde n'existe pas en monnaie ; elle se compose de quatre *réaux*, et vaut par conséquent 1 fr. 92 c.
		½ carlin....	13 2 6	25,20	
		Doppietta..	5 5 0	10,08	
Argent		Ecu.......	2 10 0	4,80	
		½ écu......	1 5 0	2,40	
		¼ d'écu....	0 12 6	1,20	
Billon.	Cuivre argenté...	Réal......	0 5 0	0,48	
		½ réal.....	0 2 6	0,24	
	Cuivre...	Sou.......	0 1 0	0,096	
		½ sou......	0 0 6	0,048	
		Cagliarese..	0 0 2	0,016	
Papier-monnaie...		de 20 écus..	50 0 0	96,00	
		de 10 écus..	25 0 0	48,00	
		de 5 écus...	12 10 0	24,00	

MONNAIES ÉTRANGÈRES A L'ÎLE.

(Or.)

LIEUX.	NOMS.	LIVRES sardes. l.	s.	d.	FRANCS, ou livres neuves de Piémont. l.	OBSERVATIONS.
SAVOIE	Double neuve	15	3	0	29,88	
	Id. de 1816	10	12	6	20,400	
	Id. ½	7	11	6	14,540	
ALLEMAGNE	Ducat de Hongrie.	6	3	2	11,824	
ANGLETERRE	Guinée	13	15	0	26,400	
ESPAGNE	Doublon frappé	11	0	6	21,168	
	Id. de 1772	10	18	4	20,960	
	Id. frappé au mart.	10	17	2	20,848	
FRANCE	Louis	12	10	0	24,000	
	(*)					(*) Les pièces de 20 et de 40 f. de France ne sont pas comprises dans le tarif; on les reçoit cependant en raison des écus de 5 f. dont elles se composent.
GÊNES	Doublon	11	0	6	21,168	
	Sequin	6	5	3	11,124	
HOLLANDE	Ducat	6	3	8	11,872	
MILAN	Doublon (neuf)	10	6	6	19,824	
NAPLES	Once de 6 ducats.	13	13	4	26,240	
	Doubl. de 4 ducats.	9	2	2	17,488	
	Sequin de 2 ducats.	4	11	2	8,752	
PORTUGAL	Doublon (vieux)	17	14	4	34,016	
	Id. (neuf)	47	5	0	90,720	
	Id. ½	23	12	6	45,360	
ROME	Doublon	10	16	0	20,736	
	Sequin	6	3	0	11,808	
	Écu d'or	4	19	2	9,520	
SICILE	Once de 3 ducats.	6	16	8	13,720	
TOSCANE	Doublon	10	16	1	20,744	
	Sequin	6	5	9	12,040	
VENISE	Doublon	11	0	6	21,168	
	Sequin	6	5	9	12,072	
VIENNE	Ducat d'Autriche et de Cologne	6	0	4	11,904	
	Id. de Hongrie (Kemnitz)	6	4	5	11,944	

MONNAIES ÉTRANGÈRES A L'ÎLE.

(*Argent.*)

LIEUX.	NOMS.	LIVRES sardes.			FRANCS, ou livres neuves de Piémont.	OBSERVATIONS.
		l.	s.	d.	l.	
SAVOIE	Écu dit de 3 l. 12 s.	3	15	4	7,232	
	Id. $\frac{1}{2}$	1	17	8	3,616	
	Id. $\frac{1}{4}$	0	18	10	1,808	
	Id. neuf	2	13	0	5,088	
ESPAGNE	Piastre fr. au coin.	2	17	0	5,472	
	Id. au marteau	2	16	0	5,376	
	Id. nouvellement battue en 1771 avec les colonnes.	2	16	0	5,376	
	Id. sans colonnes.	2	16	6	5,424	
FRANCE	Écu de 6 fr.	2	11	4	4,928	
	Id. (vieux)	2	16	8	5,440	
	Id. avec 3 fl. de lis.	3	1	10	5,936	
	Id. avec 3 couronn. (*)	3	4	2	6,160	(*) Les écus de 5 fr. de France ne sont pas compris dans le tarif actuel, mais ils sont reçus en commerce pour 2 l. 10 s. 2 d. o. c. $\frac{1}{2}$ sardes, c'est-à-dire 2 s. 9 d. 5 c. de moins que l'écu neuf de Piémont.
GÊNES	Crosazzo	4	5	8	8,224	
	Écu de S.-Jean-B.	2	4	6	4,722	
MILAN	Duçat	3	10	6	6,768	
	Philippe	3	1	10	5,936	
NAPLES	Ecu de 13 carlins.	2	19	0	5,664	
	Id. de 12 carlins.	2	13	8	5,152	
	Id. de 10 carlins.	2	4	8	4,288	
ROME	Ducat	3	7	10	6,512	
	Ecu de 10 paoli	2	16	4	5,408	
	Teston (vieux)	0	17	10	1,712	
	Id. de 1740, et rétabli par Ben. XIV.	0	17	0	1,632	
SICILE	Ecu de 12 tarins.	2	13	8	5,152	
TOSCANE	Ducat	3	9	4	6,656	
	Francescone	2	18	2	5,584	
	Pièce de la Rose.	2	15	10	5,360	
VENISE	Ducat	3	10	6	6,768	
	Justine	3	1	10	5,936	

LISTE

Des principaux auteurs qui ont successivement parlé de la Sardaigne, ou des écrivains qui appartiennent à cette île.

N. B. Les dates indiquent généralement l'époque à laquelle les auteurs écrivaient.
Les noms italiques indiquent les auteurs sardes.

	An. av. J.-C.
Hérodote	450
Aristote	338
Eratosthènes	228
Polybe, Histoire	146
Cicéron, *pro Scauro*	106
Idem, Lettres familières	106
César, Guerre civile	100
Pansa (Hirtius), Guerre d'Afr.	96
Salluste	86
Varron	70
Tite-Live	59
Diodore de Sicile	45
Ovide, Fastes	43
Denys d'Halicarnasse	35
Velleius Paterculus	19
Strabon, Géographie	19
Horace	15
	Après J.-C.
Pomponius Mela	42
Lucain, Pharsale	57
Dioscorides, Plantes	50–64
Pline, Histoire naturelle	74
Silius Ital., Guerre punique	76
Martial, Epigrammes	83
Tacite, Annales	97
Plutarque, Vie de Tib. et de Cai. Gracchus	101
Florus, Histoire romaine	102
Suétone, Vie d'Octave	104
Appien, Guerre civile	130
Ptolémée, Géographie	140

	An. ap. J.-C.
Pausanias, Phocide	150
Solin, Histoire	194
(Tables Théodosiennes)	208
Elien	218
Dion Cassius	220
Justin	250
Aurelius Victor	347
Prudence, contre Symmaque	348
Lucifer, évêque de Cagliari	371
Eusèbe, évêque de Verceil	371
Claudien	440
Itin. d'Antonin	450
Martianus Capella	450
Salvianus	450
Simplicius, Commentaires sur Aristote	490
Cassiodore	500
Code Justinien	534
Procope, Guerre des Vandales et des Goths	555
S. Grégoire, Épîtres	594
S. Isidore, Origines	613
Bochart, Géographie sacrée	628
Anastase, Vie des Pontifes	869
Zonare, Annales	1120
Eustathe, *ad Dionys.*	1190
Innocent III, *ap. Baluzium*	1198
Dante, Enfer et Purgat.	1321–1336
Villani, Histoire de Florence	1348
Fazio degli Uberti	1356
Leonzio	1364

An. ap. J.-C.

Landini, Comment. du Dante. 1390
Benvenuto da Imola, Comment. du Dante 1473
Volterrano, Rafaello.. 1451-1522
Scaliger (Jules)........... 1528
Giustiniani (Agost.), Histoire de Gênes 1537
Salazar, Histoire d'Espagne. 1552
Mattioli, Commentaires sur Dioscorides............ 1544
Olives, Commentaires sur la Carta de Logu 1567
Blanca, Histoire d'Espagne.. 1588
Fara.................... 1580
Mercator, Tables 1580
Zurita, Annales d'Espagne. 1588
Mariana, *idem* 1592
Baronius, Annales ecclésiast. 1596
Gruter, Inscriptions....... 1601
Carillo, Relation au roi d'Espagne 1612
Esquivel, Relation des corps saints.................. 1617
Cluvier, Sardaigne ancienne. 1619
Porcacchi, Iles fameuses.... 1620
Bonfant, Triomphe des Saints. 1635
Tassoni, Secchia rapita..... 1635
Manca del Prado, Philosophie d'Aristote........... 1636
Dexart, Chapitre des Cortès. 1637
Salvator Vital, différents ouvrages................. 1639
Vico, Histoire générale de Sardaigne............... 1639
Farina, médecin sarde..... 1650
Majolini Bisaccioni, Description du monde.......... 1659
Aleo, capucin, Histoire du temps................. 1668
Tronci, Annales de Pise ... 1682
Brugnara, Poésies, écrivait avant.... 1683
Gronovius, Trésor d'Antiquités 1694-1695
Grævius, *idem*............ 1700

An. ap. J.-C.

Ferreras, Histoire générale d'Espagne............... 1700
S.-Philippe-Bacalar, différents ouvrages, entre autres la Sardaigne paranymphe de la paix......... 1700-1714
Aquenza, sur l'Intempérie.. 1702
Nurra. Paul............. 1708
Abella, géomètre.......... 1728
Muratori............. 1723-1738
Mattei, Sardaigne sacrée.... 1761
Robertson, Hist. de Charles-Quint 1769
Stefanini, Opuscules....... 1773
Germanes, Histoire de Corse. 1774
Cambiagi, Histoire de Sardaigne..................... 1775
Gemelli, sur l'Agriculture... 1776
Cetti, Histoire naturelle. 1774-1777
Gazzano, Hist. de Sardaigne. 1777
Manca dell'Arca, Agriculture sarde.............. 1780
Purcheddu, Trésor de la Sardaigne.................. 1779
Cossu, Notices sur Cagliari, Sassari, etc...... .. 1780-1783
Simon, Plantes, poëme.... 1785
Galanti, Descr. du royaume de Sardaigne............ 1782
Madao, plusieurs ouvrages. 1787
Dettori, Triomphe de la Sardaigne.................. 1793
Léo, sur l'Intempérie....... 1801
Azuni, différents ouvrages.. 1802
Valle Raimondo, les Thons, poëme.......... 1802
Mamelli, Traduction de la Carta de Logu........... 1805
Sismondi, Républ. italiennes. 1807
Masala, Sonnets sur la Sardaigne.................. 1808
Bossi, Histoire d'Espagne... 1810
Porru, Grammaire sarde... 1811
Galt, Voyages............. 1812
Tomaso Napoli, une Carte

An. ap. J.-C.

et plusieurs brochures sur la Sardaigne............. 1814
Raoul Rochette, Histoire des Colonies grecques........ 1815
Fois, des Délits et des Peines. 1816
Baïlle, Mémoires sur les Antiquités de la Sardaigne. 1810-1821
Llorente, Inquisition d'Espagne.................... 1818
Münter, Dissertation sur des idoles.................... 1822
Manno, Histoire de Sardaigne. 1825
Mimaut, Sardaigne ancienne et moderne.............. 1825
Petit-Radel, Notice sur les Nuraghes................ 1826
S.-Severin, Souvenirs sur la Sardaigne............... 1827
Smyth, État présent de la Sardaigne.................. 1828

An. ap. J.-C.

Carbonazzi, Discours sur les routes de la Sardaigne.... 1832
Porru, Dictionnaire sarde et italien.................. 1833
Caboni, Sonnets historiques. 1833?
Sachero, sur l'Intemp. sarde. 1833
Arri (l'abbé), sur l'inscription phénicienne de Pula.. 1834
Moris, Flore sarde......... 1837
Valery, Voyage en Corse et en Sardaigne............ 1837
Martini, Biographie sarde.. 1837
Tola (Chevalier), Dictionnaire biographique sarde.. 1838
Angius (P. Victor), scolope. Les articles concernant la Sardaigne du Dictionnaire géographique des États sardes, et plusieurs autres travaux sur l'île.......... 1839

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

NOTICE

SUR LES OPÉRATIONS GÉODÉSIQUES

FAITES EN SARDAIGNE

POUR LA CONSTRUCTION DE LA CARTE DE CETTE ILE,

PENDANT LES ANNÉES 1835-1838. (1)

Les travaux de la carte de l'île de Sardaigne, auxquels je m'étais consacré tout seul pendant les années antérieures à 1834, ne m'ayant pas semblé offrir ce degré d'exactitude que l'état actuel de la science exige de nos jours, je me décidai à retourner en ce pays, dans le but d'y opérer une vérification complète de tous les points de premier ordre, et même, si la chose était nécessaire, de faire de nouvelles combinaisons de triangles, comme aussi de lier entre eux d'une manière convenable les nombreux relevés de détail que j'avais déjà obtenus dans mes voyages précédents. Ayant, à cet effet, obtenu l'autorisation de me consacrer à ce travail, *sans que celui-ci cessât de m'être propre*, et celle d'avoir un collaborateur de mon choix dans la personne de M. le chevalier Charles de Candia, nous nous rendîmes dans l'île vers la fin de cette même année de 1834, munis de tout ce que nous jugeâmes devoir nous être nécessaire pour remplir le but proposé. Travaux repris. Collaborateur.

Tout en nous mettant à l'ouvrage, nous ne nous dissi- Difficultés.

---

(1) L'auteur croit devoir déclarer que le seul but qu'il se propose en publiant cette notice est celui de *justifier* les déterminations des points géographiques dont on trouvera la liste ci-après.

mulâmes pas les embarras que nous allions rencontrer dans un pays où ce genre de travail était neuf, où il fallait, pour ainsi dire, tout prévoir et tout créer, et où les opérations géodésiques ne pouvaient manquer d'être longues, fatigantes et pleines de ces difficultés qui exigent pour les surmonter le concours de plusieurs personnes et un emploi de temps considérable. Je n'entends pas faire ici l'apologie de nos travaux, je désire seulement les justifier auprès des hommes capables d'en juger, et indiquer les moyens que nous avons employés pour obtenir des résultats que nous nous faisons un devoir d'exposer dans cette notice, résultats qui, certes, ne pourront pas paraître parfaits aux yeux des savants scrupuleux, mais qui ouvriront, nous osons l'espérer, la voie à de nouvelles observations faites avec plus de moyens et en un plus long espace de temps; le champ est encore bien vaste, mais nous croirons avoir rempli notre tâche si, par le fruit de nos travaux, nous nous sommes rendus de quelque utilité au navigateur, au voyageur et à l'administration.

Besoin de nouvelles données.

Les voyages que j'avais faits précédemment en Sardaigne, ayant été entrepris sans un but de travail bien arrêté, devaient être regardés comme de simples essais; ils nous furent utiles pour faire un assez bon choix de nos nouveaux triangles, mais les données que j'en avais obtenues ne pouvaient servir de base à nos plus récentes opérations.

Abbé Lirelli.

Ne pouvant également compter pour bonnes celles commencées, en 1793, par feu l'abbé Lirelli, dont le but était peut-être de préparer un réseau de triangles pour la levée d'un cadastre, nous dûmes penser à nous appuyer sur des bases plus solides.

Capitaine Smyth.

Les travaux hydrographiques de M. le capitaine Smyth, quelques uns de la marine nationale, une ou deux observations astronomiques consignées dans la correspondance

du baron de Zach, et quelques déterminations géographiques insérées dans la *Connaissance des temps*, telles étaient les seules données que nous avions à notre disposition, lorsque nous nous déterminâmes à nous mettre à l'ouvrage. Nous ne prétendons pas jeter de la défaveur sur les travaux de ceux qui nous ont précédés, nous aimons au contraire à leur rendre toute la justice qu'ils méritent, surtout à ceux de M. le capitaine Smyth, qui nous ont procuré des connaissances précieuses sur la géographie de l'île de Sardaigne; mais ces connaissances étaient encore bien insuffisantes pour servir de point de départ aux nouvelles opérations que nous allions entreprendre : c'est pourquoi il ne nous restait d'autre parti à prendre que celui d'ériger un observatoire en Sardaigne, muni de tous les instruments nécessaires, ou celui de trouver le moyen de réunir par des opérations géodésiques nos travaux à ceux de nos voisins. Ce dernier parti nous parut le plus convenable sous bien des rapports, et nous l'adoptâmes de préférence. Parti arrêté.

Il s'agissait donc de nous réunir à la triangulation commencée par feu M. le colonel Tranchot, en Corse, et achevée par MM. les ingénieurs français : pour cela, il était indispensable d'en connaître, non seulement les résultats, mais d'en avoir les détails, et de pouvoir juger de leur valeur réelle. M. Tranchot.

Qu'il me soit permis de témoigner toute ma gratitude à M. le colonel Puissant (que je m'honore d'avoir eu jadis pour professeur à l'école spéciale militaire de Fontainebleau), pour l'empressement avec lequel cet illustre savant voulut bien accéder à mes désirs en me transmettant en janvier 1835, par le canal de M. l'astronome Plana, un extrait de la triangulation de la Corse, et les éléments des déterminations astronomiques de feu M. Tranchot.

Les ingénieurs français érigèrent un observatoire au

Opérations faites en Corse.

centre de la tour de *Tolara*, au nord de la Corse, et ils en déterminèrent astronomiquement la latitude à 43°. 00′.34″,40, et la longitude à 7°.02′.33″,60 : celle-ci, selon une correction récente (1), fut fixée à 7°.3′.2″,60 de Paris. L'azimut de la pyramide élevée sur la pointe de la *Torricella*, mesurée du sud à l'ouest sur l'horizon de la tour de *Tolara*, résulta de 3°.13′.34″.

Les mêmes ingénieurs ayant également érigé un observatoire sur la tour de la poudrière de Bonifacio, ils en déterminèrent la latitude par le moyen de trente-six hauteurs méridiennes d'étoiles passant au sud et au nord du zénith, et ils la fixèrent à 41°.23′.12″,70. L'azimut du signal d'*Ovace*, sur l'horizon de ladite tour, fut fixé à 16°.15′.52″,40, en comptant du nord à l'ouest.

Leur vérification.

Pour mieux nous assurer jusqu'à quel point les résultats astronomiques cadraient avec les géodésiques, nous avons soumis à un nouveau calcul toute la longue série des positions géographiques de la Corse, à partir de Tolara jusqu'à Bonifacio, et nous eûmes la satisfaction de reconnaître 1°. que la latitude de la tour de la poudrière de Bonifacio, déterminée par des moyens astronomiques, et fixée à 41°.23′.12″,70, était parfaitement d'accord avec celle obtenue par les opérations géodésiques qui donnèrent 41°.23′.13″; 2°. que l'azimut du signal d'*Ovace*, obtenu par des observations, et fixé à 16°.15′.52″,40, ne différait que de 15″,61 de celui obtenu par le calcul : ce dernier fut corrigé de la convergence des méridiens pour être réduit à la condition d'*azimut vrai*.

Pour ôter toute espèce de doute sur la détermination de longitude du signal de la tour de *Tolara*, nous cherchâmes les moyens de la comparer avec celle de *Monte-*

---

(1) *Voyez* la *table des positions géographiques*, par M. Daussy. *Connaissance des temps*, année 1836, p. 128.

Cinto (également en Corse), dont la position fut directement relevée des monts *Sauvette* et *Cheiron*, points de la grande triangulation de la France. M. Puissant (1) lui fixe pour latitude 47g,0880 = à 42°.22'.45",12, et pour longitude 7g,3436 = 6°.36'.33",26 E. de Paris. C'est pourquoi, ayant eu de nouveau recours à l'extrême obligeance dudit savant académicien, nous eûmes en 1837, du dépôt de la guerre, le réseau de triangles qui unit *Monte-Cinto* à la tour de *Tolara*.

Le calcul que nous refîmes de cette chaîne latérale de triangles nous donna pour résultat géodésique :

Latitude, 42°.22'.49",54,
Longitude, 6°.36'.35",86 E. de Paris.

Nous eûmes par conséquent une différence de 4",42 en latitude, et de 2",60 en longitude de la position déduite des monts *Sauvette* et *Cheiron*, différences comprises dans les limites au-dessus desquelles nous ne pouvions espérer d'arriver. Résultats satisfaisants.

Ces résultats nous mirent à même de faire dériver les calculs de nos positions de celles de la Corse indiquées ci-dessus, en nous réunissant à elles par une chaîne de triangles, comme il sera dit ci-après. On voit par là que les travaux géodésiques de la Sardaigne ne doivent pas rester isolés au centre de la Méditerranée, mais qu'on peut les envisager comme faisant corps avec la grande triangulation européenne, à laquelle ils se lient par le moyen de la Corse : et qui sait s'ils ne pourront pas à leur tour servir d'anneau pour rattacher cette même triangulation européenne aux possessions françaises en Afrique ?

Pour réunir notre triangulation de la Sardaigne à celle de la Corse, nous choisîmes des points communs et des Réunion de la triangulation de la Sardaigne à celle de la Corse.

(1) *Connaissance des temps pour l'année* 1832, p. 47.

côtés de vérification, comme par exemple ceux de *Bonifacio—Torre di S.-Reparata*, *Trinità—Torre di S.-Reparata*, *Roccapina—Asinara*, *Torre di S.-Manza—Tejalone* (île de Caprera) (1); nous eûmes soin cependant de faire dépendre les calculs de nos triangles de nos seules bases mesurées en Sardaigne, et nous n'empruntâmes à la Corse *que ses seules positions*. Ayant eu du gouvernement français l'autorisation de faire en cette dernière île des opérations géodésiques, je travaillai pendant l'été de l'année 1836, sur les quatre stations qui regardent la Sardaigne, c'est-à-dire *Torre di Roccapina*, *Torre di S.-Manza*, *Torre di Bonifacio* (la poudrière), et le signal de la *Trinità*. Je dois dire ici que, grâce aux bons offices de S. E. l'ambassadeur de France à la cour de Turin, je fus accueilli partout avec la plus grande bienveillance, et que j'obtins toutes les facilités possibles pour vaquer à mes opérations.

Mesure des bases. Pour la mesure des deux bases, dont il sera question ci-après, nous nous servîmes des trois mêmes perches qui

Perches. furent employées par la commission *austro-sarde* à la mesure de la base du *Valentin*, et qui furent décrites et figurées avec détail dans le tome II, page 361, de l'ouvrage intitulé : *Opérations géodésiques et astronomiques pour la mesure d'un arc parallèle moyen*, etc., etc. Ces mêmes perches, avec leurs six chevalets, avaient servi depuis (en 1824), pour la mesure d'une base le long du Var, à MM. Albert, actuellement major au corps royal d'état-major général piémontais, et à M. Coiffin, alors ingénieur géographe français, tous deux membres de la commission *gallo-sarde* des confins.

L'académie royale des sciences de Turin, à laquelle ces perches appartiennent, voulut bien les mettre à ma

(1) *Voyez* la *Pl.* de la triangulation de la Sardaigne, jointe à l'atlas de ce volume.

disposition ; je les fis transporter en Sardaigne, où, après une vérification exacte de leur condition, nous étant assurés qu'elles avaient souffert d'un séjour de dix années dans les magasins de l'académie, nous fûmes forcés de les restaurer en partie.

Il est superflu d'entrer ici en de minutieux détails sur l'emploi de ces trois perches dans la mesure de nos bases, puisque ces opérations et les précautions qu'elles exigent sont indiquées par la science ; nous nous y conformâmes avec la plus scrupuleuse attention. Il suffira de dire que nous nous servîmes pour l'étalonnage de nos perches d'un *mètre* indiqué sur deux boutons d'argent, enchâssés dans une barre de fer, et sur lesquels j'établis les deux points extrêmes de cette mesure d'après l'*étalon prototype* conservé à l'académie des sciences de Turin, en présence de deux de mes confrères et du mécanicien de l'observatoire, ayant eu soin de laisser pendant un assez long intervalle de temps les deux barres en contact l'une de l'autre pour les porter toutes les deux à la même température. Le mètre étalon de Turin ayant été déterminé à 0° de température, nous dûmes également rapporter le nôtre à la même condition, en nous servant pour la dilatation du fer, à chaque degré de Réaumur, des calculs de Borda, c'est-à-dire en la portant à $0^{m},00001445$ de dilatation, ainsi que le pratiquèrent MM. Plana et Carlini dans les opérations citées ci-dessus.

Leur emploi.

Mètre étalon.

Pour rapporter la mesure de notre mètre étalon sur les perches, nous nous servîmes d'un compas à verge, avec rosette et vis micrométrique, dont la révolution divisée en 25 parties donnait une longueur de $0^{m},00056397$.

Les trois perches réunies, et tenues toujours dans une position horizontale par le moyen des niveaux à bulle d'air, et dans une direction constante sur une ligne jalonnée, par le moyen d'une lunette à fil vertical, consti-

Emploi des perches.

tuaient une *portée*; la mesure de la base exprimée par un nombre N de portées, de mètres et de fractions de mètres, fut corrigée de la dilatation et réduite au niveau de la mer, et à la température de *zéro*.

Base d'Oristano. Le lieu où nous nous déterminâmes à mesurer notre principale base fut choisi dans une position à peu près centrale de notre chaîne occidentale de triangles, c'est-à-dire sur la nouvelle chaussée de 4,000 mètres et plus, alors en construction, et qui va d'*Oristano* à la *Torre-Grande*; elle s'étend en ligne droite sur un plan tout-à-fait horizontal, et à une élévation de 6 à 7 mètres au-dessus du niveau de la mer (1). Nos opérations commencèrent le 28 avril et se terminèrent le 6 mai 1835 : pendant cet intervalle, nous mesurâmes un espace de 2,603^{m},4349, compris entre deux piliers construits à cet effet en maçonnerie, non sans avoir éprouvé mille contrariétés atmosphériques.

Contrariétés. Mirage. Parmi ces contrariétés, nous devons signaler celle d'un *mirage* parfait, qui chaque jour commençait à dix heures du matin et même avant, et qui faisait paraître toute la chaussée inondée; cela avait lieu avec un tel degré de vérité que les jalons, les hommes qui pendant ce temps travaillaient à l'autre extrémité de la route, et la tour qui la termine vers l'ouest (2), étaient tous réfléchis dans une apparente nappe d'eau agitée et de couleur bleuâtre. Les fossés, tout fraîchement creusés dans cette nouvelle route, paraissaient pleins d'eau à une distance de soixante à quatre-vingts pas de nous, quoiqu'ils fussent pratiqués dans un sol très sablonneux et parfaitement sec; quelquefois nous croyions voir un incendie qui nous offrait l'illu-

(1) *Voyez* les deux cartes de l'atlas joint à ce volume.

(2) Ce phénomène n'avait lieu que lorsqu'on tournait son regard du côté du soleil, et non dans le sens contraire.

sion d'une fumée et même de flammes denses (1); enfin, nous avions devant nos yeux les phénomènes qui s'offrirent à l'armée française dans la mémorable campagne d'Égypte. Lors même que ces illusions n'étaient pas complètes, la réfraction était extrême dès que le soleil prenait un peu de force, et que les vapeurs commençaient à s'élever, c'est-à-dire dès huit heures du matin; tous les objets devenaient alors tremblottants dans le champ de la lunette, et les signaux, même les plus proches, nous paraissaient tantôt tordus, tantôt rapetissés, tantôt tronqués, et souvent même ils étaient totalement invisibles; ils ne reparaissaient dans leur état naturel qu'une demi-heure avant le coucher du soleil : pendant cet espace de temps, toute mesure de la base nous était interdite, parce qu'il nous était impossible de faire suivre à la direction de nos perches la ligne des jalons.

Ayant vu l'impossibilité de poursuivre nos opérations dans de semblables circonstances, et nous trouvant arrêtés par le travail de la route, dont on ouvrait l'extrémité occidentale, nous nous déterminâmes à prolonger jusqu'à la *Torre-Grande*, à l'extrémité de la chaussée, la base de 2603m,4349, que nous venions de mesurer depuis le pilier E. jusqu'à celui d'O.; nous nous servîmes pour cela de deux triangles latéraux, ayant leur sommet, le premier au nord sur le toit de l'église de *Cabras*, et l'autre au sud, tout près d'*Oristano*, lieu dit *Cuccuru de Santu-Perdu*. Prolongement de la base.

Le côté *Torre-Grande*, *pilier E.*, obtenu par le premier, résulta de. . . . . 4,350m,5400; et celui obtenu par le second, de. . . . . 4,350m,5310 : ce qui nous procura une moyenne de. . 4,350m,5355, que nous adoptâmes pour la base principale de notre triangulation. Base adoptée.

(1) Ce mirage avec illusion d'incendie fut aussi observé par M. le chevalier Carbonazzi, dans le *Campo di Sant-Anna*. (Voyez *Discorso sulle operazioni stradali*, p. 105.)

Base de Cagliari.

L'autre base avait été mesurée précédemment sur une promenade de la ville de Cagliari, dite *Buon-Cammino* (1), aux deux extrémités de laquelle je fis placer deux colonnes qui existent encore actuellement. Cette petite base, mesurée deux fois et réduite au *zéro* de température, et au niveau de la mer, fut trouvée de 521^{m},4347724; nous eûmes par là un moyen de vérifier les résultats de la base d'*Oristano*, et de reconnaître également celle mesurée en 1792 par l'abbé Lirelli entre le clocher du village d'*Assemini* et la cime du *Monte-Oladri* de *Monastir*.

Les mesures pratiquées par cet ecclésiastique, et consignées dans ses manuscrits, donnent 5212,01 trabucs = 10,158^{m},38, pour la longueur de cette base *Assemini*, *Oladri*; tandis que cette même distance déduite de notre petite base de Cagliari nous parut devoir résulter de 10,165^{m},13 : nous eûmes un moyen de vérification dans notre base d'Oristano citée ci-dessus. Au reste, eu égard au mode dont l'abbé Lirelli mesura cette très longue base avec des chaînes, à travers les maisons du village d'Assemini, les haies de *cactus* et les torrents qui l'environnent, on sera étonné que la différence de 6^{m},75 qu'elle présente avec la mesure déduite de nos opérations soit si modique.

J'aurais vivement désiré mesurer une troisième base au nord de la Sardaigne, pour donner à nos opérations une plus grande garantie, mais la saison était déjà trop avancée; nous dûmes y renoncer et nous contenter, pour points de comparaison, des côtés des triangles obtenus par la triangulation de la Corse.

Opérations et calculs.

Sans nous étendre au long sur les opérations d'observation et de calcul de nos triangles (2), nous nous bor-

(1) Au N.-O. du château.

(2) Toutes les pièces, soit des travaux de campagne, soit des

nerons à dire que l'instrument employé pour la mesure des triangles de premier ordre est un théodolite de dix pouces de diamètre, sortant des ateliers de Munich, pourvu de quatre verniers et donnant 10" (1). Les observations furent faites par séries de dix répétitions, et ces séries dépassèrent presque toujours le nombre de trois; bien souvent elles furent répétées sept à huit fois. Pour le choix des moyennes, pour les réductions et pour les corrections dans le calcul, nous suivîmes les méthodes employées au corps royal d'état-major général, et qui sont indiquées par la science dans son état actuel.

Les grands changements atmosphériques propres aux îles, les vents souvent furieux et les vapeurs mises en jeu par la chaleur, donnaient aux opérations d'observation une difficulté souvent désolante, qui doubla la fatigue attachée à ce genre de travail, surtout pour les côtés qui traversaient une grande surface d'eau, la réfraction occasionnée par les vapeurs contribuant en grande partie à fausser les angles (2); que l'on ajoute à tout cela la grande Difficultés.

---

calculs, sont déposés à Turin, aux archives du corps royal d'état-major général; elles seront soumises aux personnes qui désireront en avoir communication.

(1) Ayant eu depuis plusieurs années l'occasion de me familiariser avec cet instrument, et mes voyages précédents dans l'île m'ayant mis à même de bien connaître le pays, je me chargeai de toute la triangulation de premier ordre; M. le capitaine de Candia travaillait en campagne à celle de second ordre avec un bon théodolite de moindre dimension, sortant des ateliers de Reichembach; mais en revanche il vaqua, on peut dire tout seul, à la longue et pénible besogne des calculs.

(2) A la station de la tour de la *Testa* ou de *S.-Reparata*, je répétai jusqu'à dix fois les dix séries d'un même angle, dont un côté traversait le détroit de Bonifacio, sans obtenir ces accords satisfaisants que le même instrument dont je me servais alors me donnait à d'autres stations de l'intérieur, au bout de deux simples séries de

difficulté d'obtenir des signaux fixes dans un pays où le bétail erre en campagne, ce qui nous mit dans la nécéssité de les refaire ou de les réparer, pour ainsi dire, chaque année, et il fallait s'y transporter en personne et en être le principal constructeur (1). Que l'on observe combien le peu

---

dix répétitions. Là surtout et dans la plaine marécageuse d'Oristano, je pus me convaincre de l'*existence réelle de la réfraction latérale des signaux*, que je voyais souvent se transporter à droite ou à gauche; et même avec du vent ils disparaissaient *latéralement* du champ de la lunette.

(1) Quand je ne jugeais pas à propos de les faire en maçonnerie, ils étaient presque toujours formés d'une réunion de trois à quatre troncs d'arbres de la grosseur du bras ou de la cuisse, choisis bien droits et équarris, ayant trois ou quatre mètres de hauteur : je les plaçais bien verticalement sur le sol, en ayant grand soin de fixer préalablement un centre stable; je les entourais d'un mur circulaire d'un mètre d'épaisseur, ce qui donnait pour le diamètre total du signal deux mètres, plus la place occupée par les petites poutres : ce mur atteignait ordinairement une élévation de deux ou trois mètres, sans jamais dépasser la cime des troncs qui formaient le centre de mon signal; de pareils signaux étaient toujours visibles des autres points correspondants; je les distinguais parfaitement, quelquefois à une distance de *cinquante mille* mètres : Lorsque je voulais travailler à une station déjà établie, je démolissais la partie supérieure de mon signal jusqu'à la hauteur de ceinture d'homme, j'enlevais provisoirement les troncs, et je cherchais pour poser mon instrument le centre précis du signal, que j'avais toujours soin de déterminer d'avance. L'opération achevée, je remettais les arbres à leur place, ou je les remplaçais par d'autres plus neufs ou plus droits, et en près d'une heure de temps, avec l'aide de quelques hommes, mon signal était rétabli tel, et souvent mieux construit qu'auparavant; j'évitais par ce moyen les ennuis et les inconvénients d'une réduction au centre, et mon instrument toujours bien placé sous ce rapport l'était également sous celui de l'immobilité.

Ces signaux, malgré leur construction *à sec*, résistaient d'une manière étonnante à la violence du vent et aux autres causes atmosphériques de destruction, toutes les fois que je pouvais les

d'espace de temps qu'il est permis de consacrer aux travaux de campagne en Sardaigne, où l'on ne peut compter sur trois mois entiers, y compris les journées de pluies et

---

placer à l'abri de l'approche du gros bétail, qui erre jour et nuit dans les montagnes de l'île; mais à peine ces mêmes signaux duraient-ils quelques mois, quelques jours même, lorsqu'ils se trouvaient dans la condition opposée, à cause de l'habitude qu'ont les chevaux et les bœufs de se frotter contre les arbres ou les murailles. Quant aux chèvres, qui sont si abondantes, mon signal en était garanti toutes les fois que le mur qui le formait dépassait deux mètres de hauteur, et qu'il était intact à sa base.

Je dois dire qu'en général je n'ai jamais eu à me plaindre sous ce rapport des gens de la campagne; j'ai à la vérité éprouvé des contrariétés désolantes dans ma triangulation autour de la ville de ***, au point que les signaux (que je faisais construire en ces lieux en maçonnerie, et même en pierre de taille) n'ont eu quelquefois que bien peu d'heures d'existence. Il m'est arrivé d'être interrompu dans les séries que je prenais avec mon théodolite, par la disparition subite du signal sur lequel je pointais la lunette de mon instrument, et j'eus alors la douleur de le voir démolir sous mes yeux sans être assez près de l'endroit pour y aller porter remède, mais l'étant suffisamment pour reconnaître les personnes par le moyen de ma lunette, et pour me convaincre que les démolisseurs n'appartenaient pas à la classe des campagnards. Je n'accuse personne d'un pareil procédé, qui procura peut-être une jouissance passagère à ceux qui en furent les auteurs ou les instigateurs; mais je dois avouer que ma patience et ma discrétion furent mises à une rude épreuve tant que mes travaux me retinrent autour de la ville en question.

J'avais ordinairement soin de placer sur la cime ou contre mes signaux une croix en bois; mais cette précaution, qui en général m'a été très utile, n'empêcha pas que mon signal de la station de M. ***, fait solidement en maçonnerie, ne fût rasé jusqu'à la base par une troupe d'agriculteurs venus d'un village voisin à cet effet, et conduits, m'a-t-on dit, par un personnage dont le caractère social devait être garant de la conservation de mon signal, par cela même que j'avais eu soin de le surmonter d'un signe révéré, bien conditionné, et visible à plus de cinq cents pas de distance; mais il arriva tout le contraire, et cela fut opéré dans l'idée que la planta-

de brouillards (1), on pourra se faire une idée de la peine qu'à dû coûter un semblable travail, entrepris en 1835 et achevé en 1838. Les résultats en sont cependant tels que si la science est en droit d'en exiger de meilleurs, ils ne laissent pas de donner quelque confiance à tout l'ensemble de l'opération, puisque les distances, les positions et les surfaces sont suffisamment justifiées.

Marche des travaux. La base d'Oristano nous conduisit directement, par le moyen de cinq triangles, à un des grands triangles du réseau principal, *T. di S.-Giov. di Sinis, Punta-Urticu, Punta-Trebina*, et de là nous arrivâmes, par deux chaînes de triangles bien distinctes, à un côté commun *Punta-*

---

tion de cette croix, qui avait été improvisée, et qui par conséquent fut jugée une chose diabolique, un sortilége, avait provoqué la sécheresse dont venait d'être frappée la contrée en question ! !

Je le répète, je n'ai jamais eu à me plaindre sous ce rapport des nombreux pâtres oisifs qui errent dans les montagnes de la Sardaigne, ni même des bandits réputés les plus farouches et les plus sanguinaires, dont j'allais quelquefois troubler un repos chèrement acheté sur les cimes les plus inaccessibles, devenues le *palladium* de leur misérable liberté ; ceux-ci, au contraire, m'ont toujours bien accueilli après quelque démonstration de fuite ou de résistance de leur part, lorsque je parvenais à les convaincre de mes intentions pacifiques : ils m'ont bien souvent aidé dans la construction de mes signaux, et les ont pris sous leur protection spéciale.

(1) Il m'est arrivé de séjourner deux semaines entières à la station de l'Asinara, n'ayant d'autre abri qu'une cabane de feuillage, et attendant toujours, d'un instant à l'autre, que le brouillard me permît de pointer mon instrument sur un signal correspondant. Il n'est guère de station trigonométrique en Sardaigne où, après une ascension fatigante et souvent périlleuse, les contrariétés atmosphériques ne m'aient forcé de séjourner quatre à cinq jours de suite dans la plus parfaite inaction ; bien souvent, à cause de la pluie ou de la neige, je dus passer ce temps accroupi sous un rocher à portée de mon signal, forcé d'en descendre ensuite sans aucune espèce de résultat, par défaut total de provisions, pour y remonter le lendemain avec l'espoir de meilleure fortune.

Acuzza—Torre di S.-Pancrazio (de Cagliari). Par le moyen de la chaîne orientale nous eûmes pour la valeur de ce côté. 42,567m,21,
par l'occidentale. . 42,570m,04; la semi-différence étant de . . . . 1m,41, nous adoptâmes un côté moyen de 42,568m,62, log. 4,6290895. Ce même côté, obtenu en partant de la petite base mesurée à Cagliari, fut trouvé égal à 42,568m,20; ce qui s'accorde assez bien avec la valeur moyenne ci-dessus, n'y ayant qu'une différence de 0m,42.

En poussant notre triangulation vers le nord, nous nous rejoignîmes aux côtés communs de la triangulation corse et de la nôtre, et nous eûmes : Côtés communs aux deux triangulations.

Côté *Torre della Testa — Torre di S.-Manza.*

Déduit des bases corses	22,062,64
Déduit des bases sardes	22,055,69
Différence partagée.	3,47

Côté *Torre di Bonifacio — Torre della Testa.*

Déduit des bases corses.	16,696,79
Déduit des bases sardes.	1,6691,52
Différence partagée.	2,63 (1)

(1) Outre la part qu'il faut faire en ces localités des effets de la réfraction dont nous avons fait mention ci-dessus, on peut croire encore que les signaux ou les centres de stations placés par feu M. Tranchot en 1792, et les miens, qui ne datent que de 1836, ne sont pas rigoureusement au même point, car je n'ai pas trouvé de vestiges des signaux antérieurs aux miens. Je doute que M. Tranchot soit parvenu, comme je l'ai fait, à travailler sur la terrasse supérieure de la tour de la *Testa*, puisque je ne suis arrivé en cet endroit qu'en faisant ouvrir une brèche à la base de cette tour, et en me hissant sur la terrasse par le moyen de cordes et de chevilles plantées dans le mur.

Côté *Trinità* — *Torre di Santa-Manza.*

Déduit des bases corses.	11,463,24
Déduit des bases sardes.	11,462,78
Différence partagée	0,23

Ces différences auraient été moindres si la reconnaissance de ces points n'eût pas dû avoir lieu à travers les bouches de Bonifacio, et si par conséquent les observations faites des deux côtés de ce canal n'eussent pas dû être naturellement fautives par les raisons que nous avons indiquées ci-dessus. Une autre cause de ces disparités consiste probablement en ce que les angles mesurés par M. Tranchot, ayant été relevés par un instrument à réflexion, ont dû être soumis à des causes d'erreur plus grandes que ceux de notre triangulation faite avec un théodolite muni d'une très bonne lunette. Au reste, ces différences, nulles par elles-mêmes pour la partie graphique de notre carte, objet spécial de nos travaux, étant partagées, ne peuvent pas produire une erreur au-dessus ou au-dessous d'un *dixième de seconde*.

Nous étant ainsi réunis à la triangulation de la Corse, nous choisîmes la position astronomique de *Bonifacio* (1), et nous la prîmes pour point de départ de nos calculs de longitude, de latitude et d'azimut des positions de notre triangulation.

La tour de la poudrière de *Bonifacio* fut considérée comme étant placée à 41°.23'.12",70 de latitude, et à 6°.48'.28",43 de longitude E. du méridien de Paris, et l'azimut du signal d'*Ovace* sur son horizon à 163°.44'.07",60 du sud à l'ouest, en supposant l'aplatissement du sphéroïde terrestre à $\frac{1}{308,64}$; soit à 0,00324.

(1) Comme étant un des points marquants de la Corse vers la Sardaigne.

Nous descendîmes ensuite progressivement par toutes les positions de notre grand réseau de triangles jusqu'à Cagliari, et nous obtînmes, pour la position du signal placé au sommet de la tour de *San-Pancrazio*, point le plus élevé de la ville, les données suivantes :

LATITUDE.

De la position de *Monte-Linas*	39° 13′ 14″34
De celle de *Punta-Acuzza*	39.13.14,45
De celle de *Monte-Serpeddì*	39.13.14,54
Position moyenne de *San-Pancrazio*	39.13.14,44

Position de la tour de San-Pancrazio.

LONGITUDE OUEST DE BONIFACIO.

De la position de *Monte-Linas*	+0° 02′ 04″51
De celle de *Punta-Acuzza*	0.02.04,58
De celle de *Monte-Serpeddì*	0.02.04,43
Position moyenne de *San-Pancrazio*	+0.02.04,51

c'est-à-dire 6°.47′.23″,92 est de Paris.

AZIMUT GÉODÉSIQUE.

San-Pancrazio—Serpeddì	223° 43′ 05″78
San-Pancrazio—Punta-Acuzza (1)	223.43.05,64
San-Pancrazio—Linas (2)	223.43.05,35
Azimut moyen	223.43.05,59

Cet azimut moyen, corrigé de la convergence des méridiens pour être réduit à la condition d'*azimut vrai*, fut porté à 223°.43′.02″,74. Nous dûmes le considérer comme bon, n'ayant pu donner tout le degré de perfection que nous aurions désiré à des observations de soleil et d'étoiles que nous avons tenté de faire à Cagliari avec le

(1) En sommant l'angle *Punta-Acuzza—Serpeddì*.

(2) En sommant les angles *Linas—Punta-Acuzza*, *Punta-Acuzza—Serpeddì*.

théodolite, sur la terrasse de mon habitation, dans l'espoir d'obtenir un azimut mesuré directement; mais l'état toujours brumeux du ciel s'opposa à un bon résultat de semblables observations : nous devons dire cependant que ces mêmes observations, peu nombreuses et imparfaites, nous ayant donné une approximation de 2 minutes avec l'azimut géodésique, elles nous mirent à même d'ajouter de la confiance aux résultats de nos travaux.

Batterie de la darse de Cagliari.

M. Smyth, mentionné ci-dessus, détermina la position de la *batterie de la darse de Cagliari,* et la fixa à :

Latitude, 39°.12′.13″,00;
Longitude, 6°.46′.29″,00 E. de Paris.

Pour voir quel rapport pouvait avoir cette mesure avec les nôtres, nous réunîmes par le moyen d'une petite triangulation ce point à celui de la tour de San-Pancrazio, et nous eûmes :

Batterie de la darse :
Latitude, 39°.12′.34″,21;
Longitude, 6°.47′.12″,80; ce qui nous donna, avec les déterminations de M. Smyth, des différences de 21″,21 en latitude et de 43″,80 en longitude.

Position du centre de la ville.

Dans la *Connaissance des temps* pour l'année 1840 (1), nous trouvons la position géographique de Cagliari indiquée par M. Gautier, qui la porte à :

Latitude, 39°.12′.52″;
Longitude, 6°.46′.26″.

Si la latitude de M. Gautier fut observée au centre de la ville, qui se trouve à peu près à égale distance entre la tour de *S.-Pancrazio* et la batterie de la darse, elle con-

(1) Paris, 1837.

corde assez bien avec celle que nous pourrions obtenir d'une moyenne entre ces deux points, puisqu'elle nous donnerait 39°.12'.54",32. Dans la longitude, nous aurions une différence de 1'; mais la tour de San-Pancrazio se trouve plus à l'est que le centre de la ville.

Quoi qu'il en soit, jusqu'à ce qu'on fasse des mesures astronomiques directes de longitude, nous considérerons pour bonnes et préférables à toutes les autres, les déterminations que nous avons obtenues par les moyens géodésiques indiqués ci-dessus.

Levé et tracé de la carte.

Il ne nous reste plus qu'à parler du levé de la carte et de la manière dont elle fut tracée : pour commencer par le premier point, nous dirons qu'outre la triangulation principale, nous poussâmes des chaînes latérales de triangles en différentes directions pour déterminer les positions des points placés en dehors du grand réseau; et comme il était impossible à deux personnes seules, comme nous étions, de lever à la planchette une surface de 700 milles carrés en peu d'années, et d'avoir dans le plus court délai possible une carte dont le besoin se faisait trop vivement sentir, nous adoptâmes un procédé aussi expéditif que satisfaisant pour nous procurer, à une petite échelle, les accidents principaux du terrain, les habitations, les crêtes de monts, l'allure des vallées, les cours des eaux, et la configuration exacte des plateaux élevés, qui sont si nombreux en Sardaigne. Ce moyen consiste à dessiner à chaque station le *panorama* de tout le pays environnant, et de faire, comme on dit, un *tour d'horizon* avec le théodolite, en prenant une sphère de rayons tout autour de soi (1). Nous plaçâmes partout des signaux, ou nous nous servîmes de ceux que la nature offre tout faits. En multi-

(1) Nous avions soin de comprendre toujours dans cette sphère plusieurs stations de premier et de second ordre.

pliant ainsi les stations à l'infini, les intersections étaient multipliées, et le terrain sortait comme par enchantement sur le papier, à mesure que nous parcourions les stations.

Plusieurs détails essentiels furent levés à une plus grande échelle (1); mais si ce moyen était expéditif, nous ne devions pas moins, pour l'obtenir, gravir les cimes les plus élevées et les plus escarpées, que nous choisissions de préférence pour dessiner le pays et le conquérir pour ainsi à *vue d'oiseau*; à force de le considérer sous plusieurs points de vue. Par ce moyen, nous tâchâmes de donner à la carte physique de la Sardaigne sa véritable physionomie. Les personnes qui connaissent le pays, ou qui le parcourront un jour notre carte à la main, y trouveront, nous osons l'espérer, un caractère de vérité que nous croyons avoir atteint dans l'expression de l'ensemble des masses et même dans beaucoup de détails.

Projection. Le tracé de notre carte fut fait selon le système de Flamsteed, modifié sur l'hypothèse que la terre est un sphéroïde de révolution ayant 0,00324 d'aplatissement.

Nous avons préféré la projection terrestre à celle pratiquée pour les cartes marines, parce qu'elle n'altère en rien la véritable configuration de la région qu'on veut représenter. En faisant passer le méridien principal par un point à peu près central, comme se trouve la ville de Cagliari, nous avons obtenu dans les lignes méridiennes latérales une espèce de régularité qui rapproche autant qu'il est possible notre projection terrestre de la marine, de façon qu'on peut, sans erreur appréciable, se servir des sondes indiquées le long de notre côte. L'adoption du système de projection terrestre nous a encore offert l'avan-

(1) Les espaces occupés par les grandes routes furent réduits des plans communiqués par les ingénieurs des ponts et chaussées; ils furent toujours vérifiés.

tage de pouvoir joindre à notre carte des échelles des distances, ce qui nous aurait été interdit sur une carte à projection marine.

Le corps royal d'état-major général, auquel nous avons l'honneur d'appartenir, publiant en ce moment même une carte des états de S. M. sarde sur le continent à l'échelle de 250,000, nous avons cru devoir y rapporter notre nouvelle carte de la Sardaigne, qui en diffère cependant par l'indication des sondages dont nous avons jugé à propos de garnir tout le pourtour de l'île. Ces sondes sont tirées pour la plupart des cartes marines de M. le capitaine Smyth. Les côtes de ces cartes furent revues avec soin et corrigées lorsqu'elles nous parurent moins exactes. Échelle. Sondes.

Comme toute la marine portant pavillon sarde se sert de l'indication des sondes en pieds de France, nous avons dû nous conformer à cet usage, encore trop général; les cotes de nos sondes sont écrites en chiffres arabes penchés, tandis que celles des élévations du sol au-dessus du niveau de la mer le sont en chiffres arabes droits, et sont exprimées en mètres. Je m'empresse de signaler moi-même cette anomalie, pour laquelle j'ai eu pendant long-temps une répugnance extrême; je n'y ai accédé qu'en considération d'une utilité plus générale de notre carte. Ces élévations du sol furent déterminées par des observations barométriques faites avec soin, souvent répétées, et déduites par le moyen d'observations correspondantes; elles furent calculées d'après la méthode d'Oltmanns, et vérifiées par celle de Zach. Hauteurs barométriques.

Quant au système de dessin que nous avons cru devoir adopter, comme il s'agissait ici d'une échelle au 250,000, nous avons préféré celui qui, à notre avis, joint à l'exactitude géométrique l'effet le plus naturel des formes de perspective des terrains. Le mode d'éclairer les montagnes Système de dessin.

de côté à 45° (en indiquant toutefois par des hachures fines les parties éclairées) (1) nous a paru préférable au système ténébreux dit *allemand,* qui est loin d'offrir à l'échelle en question cette clarté, ce naturel dans l'ensemble des détails, et surtout dans l'allure des crêtes et des vallées, que nous donne le premier. Les deux cuivres de cette carte, ayant environ chacun $0^m,90$ de longueur sur $0^m,70$ de largeur, sont en ce moment dans les mains d'habiles graveurs de Paris; la petite carte jointe à l'atlas de ce volume, qui est une réduction au quart de la grande en question, étant gravée par les mêmes artistes, et dans le même genre, autant que la petitesse de l'échelle a pu le permettre, nous est un sûr garant de la bonne réussite de nos deux grandes feuilles, qui paraîtront, nous osons l'espérer, dans le courant de 1840.

---

(1) L'abus qu'on a fait de ce système en laissant en blanc les parties éclairées du terrain, *afin d'obtenir de l'effet,* est la principale cause des attaques dont il est l'objet depuis quelques années; mais parce qu'on a abusé de cette méthode, parce qu'on l'a forcée, s'ensuit-il qu'elle soit mauvaise? Non sans doute. Marquez par des hachures fines et espacées les parties éclairées; indiquez celles qui sont dans l'ombre par des traits plus rapprochés et plus forts, vous aurez un effet très naturel et bien clair des mouvements du sol, effet que vous ne pourrez jamais obtenir par un éclairage zénithal toutes les fois qu'il s'agira de cartes à petites échelles.

POSITIONS GÉOGRAPHIQUES

DES PRINCIPAUX POINTS DE LA TRIANGULATION DE LA SARDAIGNE.

N. B. **Les longitudes de la tour de San-Pancrazio marquées par le signe — sont à l'est; celles marquées par le signe + sont à l'ouest de ce méridien.**

La lettre S indique le *signal* trigonométrique, et la lettre C le *centre* de la tour ou du clocher.

POSITIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE	
		De la tour de San-Pancrazio de Cagliari.	A l'est de l'Observat. de Paris.
Cagliari. *Torre di San-Pancrazio* (*Signal de la*).................	39°13′ 14,44	—0°00′ 00″00	6°47′ 23″92
Torre della Testa (Santa-Reparata) Centre	41.14.12,03	—0.01.23,90	6.48.47,82
Fortezza-Vecchia (île de la Madalena). S.	41.13.23,73	—0.16.41,31	7.04.05,23
Tejalone (île de Caprera). S.......	41.12.51,72	—0.21.09,40	7.08.33,32
Punta della Scomunica (île de l'Asinara). S.....................	41.05.48,74	+0.49.37,36	5.57.46,56
Torre dell' Isola Rossa. C..........	41.00.51,71	+0.14.53,29	6.32.30,63
Capo Figari. S...................	40.59.55,03	—0.31.56,75	7.19.20,67
Torre del Falcone. C.............	40.57.16,72	+0.55.27,81	5.51.56,11
Castel-Sardo (demi-lune au sud)....	40.55.00,48	+0.24.28,58	6.22.55,34
Punta-Balestreri (du M. Limbara). S.	40.50.57,29	—0.03.15,69	6.50.39,61
Torre di Porto-Torres. C..........	40.50.13,83	+0.42.57,59	6.04.26,33
N.-S. di Bonaria (d'Osilo). S.......	40.43.43,41	+0.26.08,71	6.21.15,21
Sassari (tour N.-E. du château). S...	40.43.32,62	+0.23.27,71	6.13.56,21
Monte d'Oglia (près d'Alghero).S..	40.37.36,14	+0.52.35,23	5.54.48,69
Mont-Alvo (de Siniscola). S	40.33.56,29	—0.31.16,65	7.18.40,57
Capo della Caccia (pointe S.-O.)....	40.33.41,20	+0.57.29,50	5.59.54,42
V. N. Monte-Leone (Signal sur la cime du mont)................	40.29.17,02	+0.39.37,45	6.07.46,47
Monte-Razu (de Bono). S..........	40.25.16,21	+0.06.54,30	6.40.29,62
Monte-Urticu (de Santu-Lussurgiu).S.	40.08.33,82	+0.30.41,43	6.16.42,49
Monte-Santo (de Baonei). S........	40.03.17,07	—0.35.14,79	7.22.38,71
Bruncu-Spina (M. Gennargentu). S.	40.00.56,99	—0.11.00,54	6.58.24,46
Torre di Bellavista (Tortoli) C.....	39.55.49,77	—0.35.43,54	7.23.07;46
Torre-Grande (d'Oristano)........	39.54.19,30	+0.36.08,11	6.11.15,81
San-Nicoló (église près d'Oristano). Cupole	39.53.21,82	+0.31.33,98	6.15.49,94
Il Catalano (ou Coscia-di-Donna). S..	39.52.48,04	+0.50.34,77	5.56.49,15
Torre di San-Giovanni di Sinis. C...	39.52.18,21	+0.40.46,72	6.06.37,20
Punta-Tricoli (au-dessus de Lanusei).S.	39.51.33,13	—0.24.00,14	7.11.24,06
Torre di Bari. C.................	39.49.50,12	—0.33.55,29	7.21.19,21
Punta-Trebina (de Monte-Arci). S..	39.46.21,66	+0.22.21,33	6.25.02,59
Alghero (clocher de la cathédrale). C.	40.33.25,60	+ 0.48.27,10	5.58.56,82

POSITIONS.	LATITUDE.	LONGITUDE De la tour de San-Pancrazio de Cagliari.	LONGITUDE A l'est de l'Observat. de Paris.
Punta-S.-Vittoria (d'Esterzili). S...	39°45′30″90	—0°11′10″32	6°58′34″24
Punta-Acuzza (de Guasila). S......	39.36.05,54	+0.03.25,92	6.43.58,00
Monte-Arcuentu (doigt d'Oristano). S.	39.35.46,88	+0.34.17,41	6.13.06,51
Punta-Pianedda (Monte-Cardiga). S.	39.34.01,48	—0.23.01,40	7.10.25,32
Ile de Chirra (point culminant)....	39.31.25,18	—0.32.26,44	7.19.50,36
Torre di San-Lorenzo (côte orient.). C.	39.29.22,94	—0.31.25,91	7.18.49,83
Capo Pecora (côte occidentale). S...	39.27.08,26	+0.42.38,07	6.04.45,85
Monte-Linas. S................	39.26.48,83	+0.29.59,88	6.17.24,04
Punta-Genn-Argiolas (Sarrabus). S.	39.24.57,10	—0.22.43,21	7.10.07,13
Punta di Serpeddì (de Sinnai). S...	39.21.59,01	—0.10.46,89	6.58.10,81
Torre di Monte-Ferru. C..........	39.18.14,11	—0.29.09,81	7.16.33,73
Guardia Dei Mori (île de S.-Pietro). S.	39.09.40,04	+0.50.09,50	5.57.14,42
Punta San-Michele Narcao (Sulcis). S.	39.08.49,00	+0.32.12,41	6.15.11,51
Torre San-Vittorio (île de S.-Pietro). C.	39.08.07,48	+0.48.18,50	5.59.05,42
Torre dei Cavoli. C.............	39.05.17,80	—0.25.01,68	7.12.25,60
Punta-Severa. S................	39.02.46,46	+0.17.05,69	6.30.18,23
Torre del Coltellazzo (Sant-Effizio de Pula). C....................	38.58.59,85	+0.05.46,10	6.41.37,82
Torre di Malfatano. C............	38.53.06,60	+0.18.57,52	6.28.26,40
Cap Teulada. S.................	38.51.52,58	+0.28.30,14	6.18.53,78
Il Toro (point culminant). S.......	38.51.33,97	+0.42.26,41	6.04.57,51

Le point trigonométrique de la *Torre-Grande* d'Oristano est sur le sommet d'une guérite placée sur le bord oriental de la terrasse supérieure, vers la nouvelle route, qui servit à la mesure de la base; il se trouve à 3 mètres environ du centre de la tour.

N. B. Un accident survenu dès le commencemeut de mes travaux au cercle vertical de mon théodolite me priva de l'avantage de prendre des mesures de hauteur par le moyen de cet instrument; je dus me contenter des mesures barométriques, qui ne sont pas aussi nombreuses que je l'aurais désiré, par suite de plusieurs ruptures de mes baromètres, et de l'impossibilité dans laquelle je me trouvai de les remplacer.

LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE QUELQUES POINTS DE LA SARDAIGNE DONT L'ÉLÉVATION AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER A ÉTÉ DÉTERMINÉE JUSQU'A CE JOUR.

N. B. Les chiffres sans nom d'observateur ont été déterminés par l'auteur au moyen du baromètre.

NOMS DES POSITIONS.	Élévation en mètres.	OBSERVATEURS.
Abba-Santa, plan de la route.......	312,10	*Carbonazzi* (1).
Ales, maison épiscopale...........	213,45	
Aritzo, centre du village..........	817,20	
Arzana, maison rectorale..........	658,03	
Asinara (île de l'), punta della Scomunica, signal trig............	394,73	
Idem. *Idem?*............	457,24	*Smyth* (2).
Bauladu, plan de la route..........	21,45	*Carbonazzi.*
Belvì, rocher où est la croix, en face du village....................	878,16	
Bolotana, centre du pays..........	450,27	
Bunannaro, maison rectorale.......	443,66	
Bonaria (N.-S. di), église près d'Osilo, signal. trig..................	763,22	
Bono, centre du pays.............	580,18	
Bonorva, *idem*..................	476,55	
Idem, vallée au-dessous.........	351,22	
Burgos, au pied du château........	661,85	
Busachi, centre du village.........	353,15	
Cagliari, torre di S.-Pancrazio, signal trig.......................	129,92	
Idem, torre dell' Aquila.........	88,99	

(1) *Discorso sulle Operazioni Stradali.* Torino, 1833.

(2) *Sketch of the present state of the Island of Sardinia.* London, 1828.

NOMS DES POSITIONS.	Élévation en mètres.	OBSERVATEURS.
Cagliari, palais de l'intendance, au premier étage	101,42	
Idem, colonne miliaire	22,00	*Carbonazzi.*
Campo Giavesu, plan de la route	417,91	*Idem.*
Campo Lazaro, *idem*	322,01	*Idem.*
Campo di S.-Anna, albero del Fico	7,41	*Idem.*
Cantoniera di Giave	379,10	*Idem.*
Cantoniera di Monte-Santo	278,90	*Idem.*
Cantoniera di ponte d'Ottava	53,94	*Idem.*
Cantoniera di Sestu	45,52	*Idem.*
Capo dell' Argentiera	609,60	*Smyth.*
Capo della Caccia	175,26	*Idem.*
Castel-Sardo, bastione di S.-Barbara	97,58	
Chiaramonti, clocher	485,34	
Codrungianus, entrée du pays par la route royale	187,49	
Idem, au bas de la descente	147,15	*Carbonazzi.*
Colognone, fontaine près d'Oliena (au bord du ruisseau)	100,60	
Corr-e-Boi (col de), au point de partage des eaux sur le chemin	1273,73	
Cuglieri, centre du pays	409,64	
Desulo, maison rectorale	888,17	
Domus-de-Maria, centre du pays	96,07	
Domus-Novas, paroisse	155,70	
Donnigalla, près de Seurgus, centre du pays	472,25	
Dorgali, centre du pays	386,92	
Esterzili, centre du pays	716,74	
Figu-Ruiu, près de Monte-Santo de Torralba	309,23	*Carbonazzi.*
Fonni, porte du couvent de Saint-François	998,82	
Fontana-Congiada, près d'Aritzo, cime du mont	1507,57	

NOMS DES POSITIONS.	Élévation en mètres.	OBSERVATEURS.
Fontana-Congiada, fontaine dite *Fontana-Manna*	1427,81	
Fontana-Franzoni, du mont Limbara.	786,25	
Fordungianus, village	212,22	
Genoni (nuraghe de Sant-Antine)...	586,57	
Gennargentu, *Punta-Bruncu de Spina*, signal. trig	1917,72	
Idem, Punta de su Sciusciu	1864,70	
Idem, Punta-Florisa	1869,01	
Idem, flanc occidental, à la limite des arbres	1482,26	
Ghilarza, pays	271,14	
Giara de Gesturi, Zepera-Manna....	592,86	
Gonari (N.-S. di), à la porte de l'église	1115,92	
Gonnos-Tramatza	120,32	
Grotte *de l'alun*, près de Segariu....	274,52	
Grotte de *S.-Giovanni-d'Acquarutta*, de Domus-Novas, entrée sud.....	188,60	
Guardia dei Mori, de l'île de San-Pietro, signal. trig	214,76	
Idem	182,88	*Smyth.*
Guspini, village près de la paroisse..	114,33	
Idem, mine de *Safraiga*, ouverture supérieure	434,66	
Idem, idem, ouverture inférieure.	347,00	
Iersu, maison rectorale	470,42	
Iglésias, église de Buon-Cammino...	323,91	
Idem, mine de *Monte-Poni*, galerie supérieure	234,28	
Idem, idem, cime du mont.....	311,48	
Idem, mine de Martiada, vers Domus-Novas	227,80	
Illorai, maison rectorale	522,10	
Idem, pont d'*Illorai* ou de *S.-Luca*.	159,91	

NOMS DES POSITIONS.	Élévation en mètres.	OBSERVATEURS.
Isili, centre du pays..............	445,85	
Keremule, plateau basaltique ancien.	655,18	
Idem, cime du cratère..........	705,20	
Laconi, maison rectorale..........	524,28	
Idem, ruine du palais de l'évêque.	633,56	
Lanusei, centre du pays...........	627,13	
Macomer, maison du chevalier Pinna.	576,52	
Idem, place de la route.........	545,05	*Carbonazzi.*
Idem, descente près du pont....	399,72	*Idem.*
Mandas, centre du pays...........	476,20	
Mara-Arbarei, maison rectorale.....	102,33	
Martis, ancienne hôtellerie........	302,89	
Meana, *idem*...................	609,06	
Monastir, pavé de la route........	74,40	*Carbonazzi.*
Idem, à la descente du pont.....	66,39	
Monreale, château détruit, au pied de la tour......................	281,30	
Mont-Alvo de Siniscola *Punta-Cupetti*, signal. trig...................	706,22	*Smyth.*
Monte-Arana, près de Torralba.....	520,23	
Monte-Arbus, près de Canaï (île de Sant-Antioco).................	238,50	
Monte-Arci, *Punta-Trebina*, signal. trig.........................	838,22	
Monte-Arcuentu, château ruiné, signal. trig....................	827,25	
Idem......................	705,61	*Smyth.*
Monte-Brighini, ou Ghirghini, cime Cuccurumannu................	693,25	
Monte-Congianus de Terranova....	649,72	
Monte-Doglia près d'Alghero, signal. trig.........................	435,41	
Idem......................	426,71	*Smyth.*
Monte-Entu de Cuglieri...........	1015,44	
Monte-Lerno de Patada...........	1092,85	

NOMS DES POSITIONS.	Élévation en mètres.	OBSERVATEURS.
Monte-Limbara, Punta-Giugantinu, ancien signal	1310,51	
Idem, Punta-Balestreri	1319,81	
Monte-Linas de *Gonnos-Fanadiga*, signal. trig	1242,98	
Monte-Mannu de Serrenti, à la croix.	218,77	
Monte-Mannu de Tiesi, cime du cratère	740,34	
Idem, plateau basaltique	714,83	
Monte-Marganai, près d'Iglésias, chapelle ruinée	915,01	
Monte-Minerva	734,56	*Smyth.*
Monte-Muradu de Macomer, place de la route	645,68	*Carbonazzi.*
Monte-Narcao, cime du plateau	485,38	
Monte-Pertuso sur Santu-Lussurgiu	992,14	
Monte-Pino de Terranova	579,12	*Smyth.*
Monte-Pupurizu, près de Guspini	594,77	
Monte-Rasu, signal trigonométrique.	1247,59	
Idem, couvent	954,44	
Monte-San-Giovanni d'Iglésias, tour ruinée	392,75	
Monte-Santo de Baonei, signal. trig.	731,12	*Smyth.*
Monte-Santo de Torralba, église de Saint-Elia	752,63	
Monte-Santo de Pula, chapelle ruinée.	876,78	
Idem, excavation de plomb au bas de la cime	629,11	
Monte di Serpeddì, signal. trig	1075,73	
Monte-Sette-Fratelli, hospice	612,08	
Idem, cime nord-est	971,92	
Idem, cime ouest	957,26	
Même montagne	701,04	*Smyth.*
Monte-Spada de Fonni	1626,33	
Monte-Tarratta de Bosa punta Pittada.	779,46	

NOMS DES POSITIONS.	Élévation en mètres.	OBSERVATEURS.
Monte-Urticu, de Santu-Lussurgiu, signal trig.	1049,83	
Idem, mont sous le nom de *Monte-Ferru?*	852,21	*Smyth.*
Morgongiori, centre du village	354,58	
Nughedu, près de Sedilo	534,15	
Nuoro, centre de la ville	581,26	
Nuraghe Fioroso, sur Ploaghe	653,01	
Nurallao, maison rectorale	407,01	
Nuraminis, pavé de la route	79,55	*Carbonazzi.*
Nurri, paroisse	610,36	
Idem, cime du cratère	776,23	
Oliena, maison rectorale	423,82	
Idem, cime du mont sur le village	1338,46	
Orani, centre du village	526,85	
Oristano, pavé de la grande rue	4,80	*Carbonazzi.*
Orosei, centre du village	40,98	
Oschiri, *idem*	256,24	
Osilo, petite tour du château	650,92	
Osini, village d'Ogliastra	579,65	
Ozieri, centre de la ville	370,76	
Idem, église de Monserrato	615,58	
Patada, centre du village	780,13	
Pauli-Gerrei, *idem*	395,49	
Pauli-Latino, pavé de la route	272,98	*Carbonazzi.*
Perdas de Fogu, centre du village	636,48	
Perdasterri, sur Domus-de-Maria	629,90	
Point culminant de la route royale	686,60	
Idem, par les ingénieurs des routes	654,07	*Carbonazzi.*
Pont *del Fangario*, près de Cagliari	6,00	*Idem.*
Pont de Giave à Bonorva	385,20	*Idem.*
Pont de Mogoro	38,95	*Idem.*
Pont d'Ottava près de Sassari	65,40	*Idem.*
Ponte-Nuovo sous Canc-e-Chervu, près de Sassari	117,67	*Idem.*

NOMS DES POSITIONS.	Élévation en mètres.	OBSERVATEURS.
Porto-Torres	3,00	*Carbonazzi.*
Pula, centre du village	38,74	
Idem, butte du château	72,84	
Punta-Accia de Gallura	526,32	
Punta-Mugianedda de Tonara	1498,41	
Punta *de sa Muzere*, de Patada	1009,86	
Punta-Severa, sur Teulada, signal. trig	983,01	
Punta *di Santa-Vittoria* d'Esterzili	1234,71	
Riu de *Perda-e-Cuaddu*, dans l'Ogliastra	909,79	
Rocher du Sel, près d'Itiri	190,05	
Samassi, maison du baron	273,46	
Santadi, maison du curé (dans le Sulcis)	158,98	
Sant-Antioco, guérite du fort	56,03	
Idem, cime du M. Perdas-de-Fogu, près de Canaï	267,79	
Sant-Antonio d'Iersu (chemin de la *Serra* au-dessus de l'église)	798,52	
San-Basilio, village	386,15	
San-Gregorio *dei Sette-Fratelli*	237,02	
San-Luri, village, plan du pavé de la route	132,25	*Carbonazzi.*
Idem (pont de)	64,82	*Idem.*
Santu-Lussurgiu, paroisse du village	502,30	
Idem, chapelle de *San-Giuseppe*	575,50	
San-Michele, château ruiné, près de Cagliari	160,74	
San-Michele Narcao, chapelle détruite, signal. trig	509,35	
San-Simeone, chapelle sur le plateau de Bonorva	631,07	
Idem	632,13	*Carbonazzi.*
Santa-Soffia du Sarcidano	648,88	

NOMS DES POSITIONS.	Élévation en mètres.	OBSERVATEURS.
San-Pantaleo, village	215,95	
San-Pietro-di-Sorres	529,02	
San-Pietro de Puzzo-Maggiore	502,30	
Sarcidano, *fontana del Fico*	628,52	
Sardara, pavé de la route royale	142,45	*Carbonazzi.*
Sassari, tour du château, signal. trig.	220,12	
Idem, colonne hors de Porta-Castello.	216,19	*Carbonazzi.*
Scaffa (Bac) sur le Fl. Coghinas, route de Tempio	27,54	
Scala di Ciocca, pied méridional	101,97	*Carbonazzi.*
Idem, sommet de la route	306,25	*Idem.*
Scala *Donna*, entre Mores et Monte-Rasu	709,21	
Sedilo, maison rectorale	200,94	
Seneghe, église	346,86	
Serrenti, entrée du pays	97,84	
Idem, dans le village	108,76	*Carbonazzi.*
Seui, près de l'église	810,22	
Seurgus, dans le village	453,44	
Silanus, maison rectorale	431,47	
Siliqua, cime du château	278,38	?
Sindia, village	528,49	
Sinnai, maison Basalducco, hors du pays	211,76	
Tavolara (île de), sommet	457,19	*Smyth.*
Idem	510,13	*Cap. Robert.*
Tempio, caserne	576,68	
Tessili, rocher isolé en face d'Aritzo	934,02	
Teulada, maison du baron	64,65	
Tonara (bourgade de *Telesseri*)	815,61	
Idem (bourgade d'*Arasulé*)	956,12	
Idem, nuraghe *de su planu*	973,62	
Torralba, maison rectorale	426,88	
Idem	410,10	*Carbonazzi.*
Torre del *Coltellazzo*, de Pula, signal.	53,10	

NOMS DES POSITIONS.	Élévation en mètres.	OBSERVATEURS.
Torre del *Falcone* (au pied).........	178,81	
Tramazza.......................	9,56	*Carbonazzi.*
Uras...........................	13,70	*Idem.*
Villa-Grande-Strizaile.............	694,71	
Villa-Massargia, village...........	121,79	
Idem, château.................	417,79	
Villa-Nova-Monte-Leone, maison du comte........................	554,68	
Villa-Urbana, village....	190,24	

SUPPLÉMENT AU CHAPITRE VII
DU LIVRE IV,
SUR LES ÉCOLES PUBLIQUES.

(Ces renseignements sont arrivés après l'impression dudit chapitre.)

EXAMENS PRIS DANS LES DEUX UNIVERSITÉS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1837-38.

UNIVERSITÉS.	FACULTÉS.	DOCTORAT. Public.	DOCTORAT. Privé.	LICENCE. Publique.	LICENCE. Privée.	BACCALAURÉAT.	AUTRES EXAMENS.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL.
CAGLIARI.	Théologie.	3	4	3	5	9	Magistère.......	47	
	Droit....	9	9	13	10	24	Mtres chirurgiens.	2	
	Médecine.	2	1	3	2	4	Pharmacien.....	1	
	Chirurgie..	»	1	»	»	2	Sages-femmes....	2	
	TOTAL...	14	15	19	17	39		52	156
SASSARI..	Théologie.	10	11	10	10	4	Magistère.......	49	
	Droit....	9	7	11	10	21	Mtres chirurgiens.	4	
	Médecine.	3	3	1	»	7	Pharmaciens....	2	
	Chirurgie..	3	3	»	»	1	Sage-femme.....	1	
	TOTAL...	25	24	22	20	33		56	180
		TOTAL GÉNÉRAL DES EXAMENS...........							336

Étudiants intervenus aux Écoles supérieures *des deux universités de la Sardaigne, pendant l'année scolaire* 1837-38.

	CAGLIARI.	SASSARI.	*Totaux.*
Théologie..................	54	60	114
Droit.....................	128	76	204
Médecine..................	14	28	42
Chirurgie..................	28	25	53
Philosophie................	175	117	292
Chimie....................	3	12	15
TOTAL................	402	318	720

Étudiants intervenus aux Écoles inférieures.

	Cagliari.		Sassari.	
	Collége des Jésuites. 1837-38.	Écoles pies. 1838-39.	Collége des Jésuites. 1837-38.	Écoles pies.
Rhétorique.....	22	79	21	35
Humanités.....	23	88	22	50
Syntaxe.......	29	93	22	57
Quatrième.....	23	91	23	46
Cinquième.....	40	96	61 (Cinquième et Sixième)	97 (Cinquième et Sixième)
Sixième.......	60	116		
Septième......	170	180	73	188
Totaux......	367	743	222	473

Total général.............. 1805

SUPPLÉMENT AU CHAPITRE III
DU LIVRE V.

Article Légumes, *page* 412.

Les préjugés et la répugnance que les paysans sardes eurent jusqu'ici contre la pomme de terre ont notablement diminué depuis quelques années, dans les cantons montueux et granitiques de l'île, pauvres en céréales. La culture de cette plante dans ces régions, due principalement à la sollicitude et au zèle de monseigneur Bua, archevêque d'Oristano, a pris dans ces régions un développement considérable, au point que cette substance, qui y prospère à merveille et y vient de très bonne qualité, forme actuellement la principale nourriture des habitants, chez lesquels elle a remplacé le pain d'orge. Ils en exportent même dans le reste de la Sardaigne.

N. B. Les renseignements sur la population de l'île dont il a été fait mention page 182, ne m'ayant pas paru assez complets ni assez exacts pour les produire dans cette publication, je me réserve de les donner en tête de la partie de cet ouvrage intitulée *Itinéraire*, qui fait plus naturellement suite à celle-ci.

EXPLICATION DES PLANCHES

QUI ACCOMPAGNENT L'ATLAS JOINT A CE VOLUME.

Carte de l'île de Sardaigne à l'échelle d'un 1,000,000, réduite par l'auteur de sa carte au 250,000, composée de deux grandes feuilles, et qui paraîtra dans le courant de l'année 1840. *Voyez*, dans le texte, les pages 94-96 et 501, 502.

Carte démonstrative de la triangulation de premier ordre, pour servir à l'intelligence de la page 486 et suivantes.

PLANCHE I. — *Miliciens en service*, page 366 et suiv.

Fig. 1. Homme des environs de Sassari.
2. Homme du Campidano armé du berudu, p. 247.
3. Homme des environs de Cagliari.
4. Homme de la Gallura.
5 et 6. Criminels.

PLANCHE II. — *Charrues et Chariots de Sardaigne.*

Fig. 1. Charrue du cap de Cagliari, p. 392, 394 et suiv.
2. Charrue du cap de Sassari, p. 392, 397.
3. Homme revenant du labour, p. 396.
4. Chariot sarde (*plaustrum*), p. 399 et suiv.
5. Le même vu en détail.
6. Homme monté sur un bœuf, p. 442.
7. Mode de placer le joug et les rênes, p. 405.

PLANCHE III. — *Costumes sardes en série.*

Série des Hommes.

Costumes antérieurs aux Romains.....	N° 1. Idole en bronze du pays vêtue de la *mastruca*, page 214, note 2. 2. Homme vêtu du *collettu*, p. 208 et suiv. 3. Homme vêtu de la *bestepeddi*, p. 210 et suiv.
Restes de vêtements romains.........	N° 4. Berger couvert du *saccu da coperri* (sagum), p. 216 et suiv. 5. Homme vêtu du *cabanu* (lacerna), p. 218-219. 6. Homme vêtu de la *cabanella* (bardocucullus), p. 219.

Costumes du moyen âge	N° 7. Homme de l'intérieur, p. 222.
Costumes d'origine lévantine?	N°s 8 et 9. Pêcheurs de Cagliari, p. 224. 10. Homme vêtu du *capottu serenicu*, p. 220 et suiv.
Traces de costumes espagnols?	N° 11. Costumes de procession à Sassari (*voyez* Pl. X). 12. Jeune homme près de Cagliari, p. 211.
Mélange de costumes de ville et de ceux de campagne	N° 13. *Mussara* (messire), p. 228-229. 14. *Cavaliere* de village, p. 229.

N° 15. Un *Majolu*, p. 344 et suiv.

Série des Femmes.

N° 1. Femme de Baonei, p. 234.
2. ——— d'Aritzo, p. 234.
3. ——— de Nuoro, p. 235.
4. ——— de Bitti. Ce costume n'a de remarquable que la pièce singulière placée sur le devant du corset.
5. Femme de Busachi en petit deuil, p. 278, note 2.
6. ——— de Busachi en grand deuil, *ibidem*.
7. ——— de Tissi en petit deuil, *ibid*.
8. ——— de Bono et des environs.
9. ——— d'Osilo en habit des champs.
10. La même en habit de fête, p. 232.
11. Femme d'Osilo et de Tempio allant à l'église, p. 232 et suiv.
11 *bis*. Femme de Tempio allant aussi à l'église, *ibid*.
12. Femme de Tempio coiffée du *cencio*, comme on le porte actuellement, p. 233.
13. Femme d'Oristano, p. 233-234.

PLANCHE IV. — *Fête à une chapelle rurale.* (Environs de Cagliari.) (1)

On voit sur le premier plan deux paysans soutenus par leurs *parrains* ou compagnons, exécutant la lutte à coups de pieds, (p. 255).

Parmi les assistants on remarque un *Maureddu* ou habitant de la province d'Iglésias (p. 227, note 2). Il tient son fusil; à sa droite est un agriculteur d'Alghero remarquable par la forme et la couleur de son surtout à capuchon, qui n'est pas le *serenicu*. A sa gauche est un habitant de Busachi coiffé du bonnet conique, non retombant

(1) N'ayant pas jugé à propos de remplir de chiffres plusieurs Planches, nous y suppléons par des descriptions succinctes.

de côté. Les paysans qui se trouvent du côté opposé, et dont un est armé d'un bâton, appartiennent au village de Samassi; à l'angle droit de la Planche on voit un marchand de bonbons et de liqueurs, et un groupe de femmes et d'enfants.

Des écoliers exécutent un carillon sur le toit de l'église, où sont étalées deux pièces d'étoffe destinées au prix de la course. La procession sort de l'église du pays pour se diriger vers une chapelle isolée, près de la mer; plusieurs couples de bœufs ouvrent la marche : ils ont les cornes ornées de rubans et d'oranges. La châsse du saint est précédée d'un porte-bannière qui fait marcher son cheval à reculons (p. 255). On voit à gauche une danse au son du tambourin.

PLANCHE V. — *Danse sarde.* (Cap de Sassari).

On a cherché à grouper dans cette Planche les principaux costumes du cap de Sassari; le centre de la danse est occupé par une troupe d'hommes chantant en chœur, et modulant leurs voix au moyen des mains (p. 260). Les danseurs et les danseuses se tiennent par la main et se meuvent autour de ce groupe. On remarque parmi les femmes une paysanne d'Osilo vue par derrière, reconnaissable à son habillement en écarlate, et une femme de *Ploaghe* distinguée par le voile en drap jaune bordé de bleu qu'elle porte sur sa Parmi les hommes est un soldat sarde du régiment *chasseurs-gardes* (p. 365).

PLANCHE VI. — *Noce.* (Arrivée de l'épouse.)

Cette Planche représente l'arrivée de l'épouse venant d'un village voisin; elle est à droite de l'époux; son cheval, richement bardé, est tenu par un estafier. Les époux sont précédés par deux joueurs de *launedda*, et suivis des parents et des amis, les femmes à droite et les hommes à gauche; la marche est fermée par le curé, suivi d'une *tracca* (p. 271, note 1) qui transporte les femmes âgées et les enfants. Au sommet de la colline, on voit un *nuraghe*.

Les parents de l'époux reçoivent la nouvelle venue; la mère lui jette la *grazia* (p. 274); le père est sous le vestibule de sa maison, qui est tout ornée de fleurs et de feuillages; il tend les bras, et donne la bien-venue : toute la famille s'empresse d'arriver de l'intérieur de la maison. On remarque à droite la table et le petit tabouret couverts de tapis, qui, selon l'étiquette (p. 274), doivent servir à l'épouse pour descendre de cheval. On voit dans l'angle un palmier, et sous cet arbre est un chien de race sarde.

PLANCHE VII. — *Complainte des pleureuses, à Tempio.*

Pour l'explication de cette Planche, *voyez* ce qui a été dit p. 276 et suiv., article *Attito*.

PLANCHE VIII. — *Course de Saint-Michel à Cagliari.*

Voyez, pour les détails de cette course (p. 251 et suiv.). La vue est prise du point A, sous le vestibule de l'église de Saint-Michel. On a devant soi la partie du *Castello*, qui domine le lieu de la course; on y distingue la tour de l'*Elefante* et une partie du palais de l'université; le spectateur est placé derrière le lieu d'où partent les quadrilles : un de ceux-ci se voit au loin prêt à tourner vers la petite place où finit la carrière; deux autres quadrilles les suivent à égale distance; un troisième enfin est sur le point de partir (1).

On voit, sur les marches de l'église, des pêcheurs, reconnaissables à leurs pantalons garance, et des agriculteurs; on y a aussi placé des masques, cette course n'étant exécutée que par des gens masqués et n'ayant lieu qu'en temps de carnaval. Un tambour donne le signal du départ, qui est ensuite répété par d'autres tambours placés plus loin; un sergent est à côté de lui pour le bon ordre, auquel président aussi des chevau-légers. Le profil fait sur la ligne A B du plan représente la section de la rue.

Indication des lettres insérées dans le Plan.

A, vestibule de Saint-Michel.
B, bout opposé de la rue, au pied des marches qui montent au château.
C, église de Saint-Michel.
D, petite place de ce nom, point de départ de la course.
E, église de Sainte-Anne.
F, portion de la place de Saint-Charles.
G, place de Sainte-Claire, où finit la course.

PLANCHE IX. — *Réunion pour travailler la laine.* (Tempio.) (2)

Voyez Graminatorgiu, page 262. Les travailleuses sont accom-

---

(1) Quoique dans le fait, un quadrille ne parte jamais avant que celui qui précède ait achevé sa course, nous avons jugé à propos d'en indiquer trois courant simultanément pour donner plus d'âme à la composition et pour mieux indiquer l'emplacement de la course, qui en tout autre instant que celui du passage des chevaux est obstrué par les spectateurs.

(2) Le dessin de cette réunion date de 1822. Je l'avais fait moi-même d'après nature, et je le fis graver depuis, avant d'avoir reconnu que les Tempiaises ont changé entièrement de mode dans la manière de placer leur *cencio*. Je n'ai pas jugé à propos de supprimer cette Planche, qui dans tout le reste indique le costume actuel, d'autant plus qu'il n'y a pas de raison pour que cette mode ne change pas à son tour. On voit le *cencio* placé selon la mode actuelle dans les fig 11 *bis* et 12 de la Planche III.

pagnées dans leurs chants par un homme pinçant de la guitare ; un autre homme présente une fleur à sa voisine, qui lui répond en vers. Une femme vêtue du *suncurinu* (page 233) va à la fontaine, portant sur sa tête la *gaggina* (ibid) ; de l'autre côté un berger gallurais contemple cette scène avec un front sévère.

PLANCHE X. — *Costumes de procession à Sassari.*

N° 1. Corporation (*gremio*) des *Viandanti*.
2. Confrérie des *Servi di Maria*.
3. Prieur (*parajo*) des *Viandanti*.
4. Corporation des Agriculteurs.
5. Confrérie du Rosaire.
6. Tambour qui accompagne l'étendard (1).
7. Corporation des Maçons.
8. Confrérie de Saint-Michel.
9. Confrérie de Saint-André.
10. Confrérie du Rosaire.
11. Prieur des Jardiniers (*Ortolani*).
12. Gonfalon de Sainte-Croix, porté par un ecclésiastique à cheval.
13. Étendard des Tailleurs.
14. Étendard des Cordonniers.
15. Étendard des Maçons.
16. Statue de la Vierge, dont la robe est formée de fleurs artificielles.

La fête principale d'où fut tiré le sujet de cette Planche est celle qui a lieu le 15 août, jour de l'Assomption. C'est une fête presque entièrement populaire, qu'on désigne sous le nom de *festa dei Candelieri* (des Chandeliers.)

---

(1) Chaque corporation est précédée par son étendard et son tambour.

TABLE DES MATIÈRES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Z

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 29, ligne 24, *au lieu de* Barbagia, *lisez :* Barbargia.
— 33, note 1, *au lieu de* Benvenuto de Imola, *lisez :* BENVENUTO D'IMOLA.
— 44, ligne 19, *au lieu de* Ugone IV, *lisez :* Hugues IV, *ou bien* Ugon IV.
— 51, — 22, *au lieu de* Terranuova, *lisez :* Terra-Nova.
— 68, — 31, *au lieu de* Galtelli, *lisez :* Galtellì.
— 79, en marge, *au lieu de* en 1819, *lisez :* en 1829.
— 101, note 2, *au lieu de* 1229 mètres, *lisez :* 1247^{m},59 et 1242,98.
— 104, ligne 19, *au lieu de* Tortoli, *lisez :* Tortolì.
— 114, — 14, *au lieu de* Marceddi, *lisez :* Marceddì.
— 132, note 2, *au lieu de* mot espagnol, *lisez :* mot qui vient peut-être de l'espagnol, et qui, etc.
— 139, ligne 8, *au lieu de* Flumini-Major, *lisez :* Flumini-Maggiore
— 141, note 1, au lieu de *Talera quivi,* lisez : *Tal era quivi....*
— 143, ligne 21, *au lieu de* végétaux-animaux, *lisez :* végéto-animaux.
— 158, — 10, *au lieu de* mais il ne saurait, *lisez :* il ne saurait.
— 160, — 26, *au lieu de* Arcidano, *lisez :* Sarcidano.
— 172, note 2, *au lieu de* voyez page 75, *lisez :* voyez page 73.
— 233, ligne 23, *au lieu de* de Dante et Nin de Gallura, *lisez :* de Dante et de Nin de Gallura.
— 236, ligne 17, *au lieu de* les villages de Tempio, de Terranova, *lisez :* la ville de Tempio, et les villages de Terranova.
— 342, — 25, *Collegio reale*, lisez également : *Regio convitto.*
— 343, — 11, au lieu de (*Viceparrochi*), lisez : *Viceparroci.*
— 401, note 1, au lieu de *axem-plane*, lisez : *axem plane.*
— 459, sommaire, *au lieu de* chaussés, *lisez :* chaussées.
— 467, ligne 3, *au lieu de* le fleuve de Coghinas, *lisez :* le fleuve Coghinas.
— 481, — 11, obtenu l'autorisation, *lisez :* eu l'autorisation.
— 492, — 5, *au lieu de* que l'on observe combien le peu, *lisez :* que l'on observe le peu.
— 508, — 8, *au lieu de* place de la route, *lisez :* plan de la route.
— 509, — 13, même correction.
— 523, *au lieu de* Errata, page 518, *lisez :* 528.
— 525, *au lieu de* pelise, *lisez :* pelisse.

